


600051809T

HISTOIRE
DE PARIS
ET DE SON INFLUENCE EN EUROPE

AVIS AU RELIEUR POUR LE PLACEMENT DES GRAVURES DU TOME DEUXIÈME

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1



S.T ÉTIENNE DU MONT.

HISTOIRE
DE PARIS

ET

DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

COMPRENANT

L'HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE, RELIGIEUSE ET MONUMENTALE DE CETTE VILLE

AU DOUBLE POINT DE VUE DE LA FORMATION
DE L'UNITÉ NATIONALE DE LA FRANCE ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION
DANS L'EUROPE OCCIDENTALE

PAR A. J. MEINDRE

PARIS, la gloire de la France et l'un des plus nobles ornements du monde.
(MONTAIGNE, *Essais*, liv. III, c. IX.)



TOME DEUXIÈME

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-EDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE VITRÉE
DEZOBRY ET E. MAGDELEINE, LIBRAIRES
10, RUE DU CLOÎTRE-SAINT-BENOÎT, 10.

1855

HISTOIRE
DE PARIS
ET DE SON INFLUENCE EN EUROPE.

LIVRE HUITIÈME.

XIIIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

État de décadence de la féodalité. — Action de la papauté et de la royauté sur la civilisation en France et à Paris. — Fin de l'affaire du divorce. — Accroissement du royaume. — Justice et administration à Paris. — Le parlement, le Châtelet. — Augmentation de l'influence de la capitale. — Contestation entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. — Turbulence des écoles. — Premiers priviléges de l'Université de Paris. — Activité de Philippe-Auguste ; ses efforts pour accroître le pouvoir royal. — Ligue de l'aristocratie féodale contre lui ; bataille de Bouvines. — État des lettres et des sciences en France et à Paris, sous Philippe-Auguste. — Hérésies et troubles dans le midi ; les Albigeois. — L'architecture est florissante à Paris ; monuments divers construits dans cette ville. — Des améliorations de tous genres y sont faites. — Plusieurs ordres religieux s'y établissent. — Mort de Philippe-Auguste.

Durant tout le cours du XIIe siècle, la féodalité avait dû se résigner à voir modifier profondément son caractère par une série non interrompue de ces faits nouveaux intérieurs et ex-

térieurs qui constituent le cours ordinaire des choses. Elle se trouvait en pleine décadence au commencement du XIIIe siècle; deux pouvoirs seuls, l'un spirituel et l'autre temporel, pouvaient alors diriger la France dans la voie de civilisation progressive où elle était entrée, et lui donner en même temps ces institutions centrales qu'elle semblait désirer. C'était l'Église catholique et la royauté; le saint-siége de Rome était occupé par Innocent III, et la couronne capétienne reposait sur la tête de Philippe-Auguste. Le zèle de ces deux hommes supérieurs ne faillit pas à leur tâche. S'élançant avec ardeur sur les pas de Grégoire VII et d'Urbain II, Innocent III poursuivait avec une constance infatigable le triple but de refouler en Orient la religion de Mahomet, de détruire les hérésies dans l'Europe occidentale, et de faire de tous les États chrétiens une grande famille animée par un même esprit, l'esprit de religion et de charité. De son côté, Philippe-Auguste, fidèle au système des rois ses ancêtres, poursuivait avec non moins de persévérance le but d'absorber toutes les nationalités provinciales des Gaules au profit de la royauté française, et surtout de reléguer dans son île la puissance anglaise. Leurs efforts, ceux du pape surtout, ne furent pas immédiatement couronnés d'un plein succès; ils contribuèrent dès lors cependant, d'une manière sensible, à répandre partout en Europe un esprit commun, et à jeter les bases de cette centralisation administrative qui devait, un peu plus tard, produire un si grand bien. L'on peut dire que l'ère de la centralisation française s'ouvrit sous le règne de Philippe-Auguste.

Au moment où le XIIIe siècle commençait, l'affaire grave du divorce du roi était ce qui occupait le plus les esprits à Rome et à Paris. Philippe avait fait asseoir sur le trône, à côté de lui, Agnès de Méranie, et il la traitait en reine de France. La foi vive du pape Innocent III, son amour du devoir et son zèle apostolique, ne pouvaient lui permettre de garder le silence en face de ce scandale public. Dès son avénement au souve-

rain pontificat, il s'était adressé à l'évêque de Paris, Eudes de Sully, pour lui faire connaître son opinion sur la conduite du roi; un peu plus tard, il écrivit lui-même directement au prince et le supplia de reprendre son épouse légitime. Le caractère bouillant de Philippe n'était pas habitué à supporter la contradiction. Il ne tint aucun compte de ces remontrances, et persévéra avec opiniâtreté dans l'éloignement d'Ingeburge.

Le pape eut alors recours à un grand moyen : il mit le royaume de France en interdit. Aussitôt l'exercice du culte cessa partout, les croix se voilèrent, les reliques des saints disparurent, les autels furent dépouillés, les cloches dépendues, et les églises fermées; plus d'offices publics, plus de sacrements, si ce n'est le baptême pour les petits enfants, et l'extrême onction pour les mourants; plus de mariages, plus de funérailles ni d'inhumations en terre sainte. Les corps des trépassés demeuraient dehors, exposés dans leurs bières. La foi de cette génération était vive et sa dévotion ardente. La désolation fut universelle. De toutes parts les gémissements des hommes venaient se mêler aux sanglots des femmes, des enfants et des vieillards. Cette mesure rigoureuse mit d'abord le roi dans une irritation extrême. Il confisqua les biens des évêques qui s'étaient soumis à l'interdit; mais son esprit clairvoyant ne tarda pas à comprendre quelle était son infériorité dans cette lutte dont il portait tous les coups. Malgré la vive affection qu'il avait pour Agnès, et qu'il savait partagée, malgré la douleur poignante d'une cruelle séparation, il finit par céder à la fermeté inflexible du souverain pontife, et l'interdit fut levé. Agnès de Méranie, séparée violemment du prince qu'elle aimait tendrement, mourut de douleur en 1201. Elle avait donné à Philippe un fils et une fille; le pape les déclara légitimes.

L'affaire du divorce prit fin en 1200. Dans le courant de l'année précédente, le roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion,

avait été tué au siége du château de Chalus, dans le Limousin. Cette mort ne devait pas tarder à produire un grand changement dans la constitution de la France féodale. En effet, un crime, l'assassinat du jeune Arthur duc de Bretagne, mit sur le trône d'Angleterre Jean Sans-Terre, frère de Richard. Avec la prétention d'être le plus despote des rois, Jean était lâche, paresseux, fourbe, étourdi, débauché, colère et insolent. En face de cet adversaire, misérable usurpateur, plein de vices et de défauts, et ceint d'une couronne tachée du sang de son propre neveu, Philippe-Auguste acquérait d'immenses avantages. Il ne devait pas tarder à en tirer le plus grand parti, en enlevant au roi Jean, successivement et une à une, presque toutes les provinces qu'il possédait en France. D'un autre côté, la ruine de ce prince sur le continent ne pouvait manquer d'amener, après fort peu de temps, la dissolution de cette fédération de seigneurs indépendants qui s'étaient partagé la surface de la Gaule. En effet, cette ruine allait leur ôter l'appui précieux qu'ils avaient trouvé jusqu'alors dans le plus grand des feudataires contre la puissance du roi. Ainsi désunis et privés d'un point central pour parer à des attaques incessantes et bien combinées, ils devaient être infailliblement ramenés tous, à une époque rapprochée, sous l'autorité royale d'un seul souverain.

Quelques années suffirent à Philippe pour atteindre ce grand résultat. A son avénement, en 1180, le royaume comprenait à peine les comtés de Paris, d'Orléans, de Meulan, de Clermont en Beauvoisis, de Sens et de Bourges, avec un petit nombre de seigneuries ou baronnies et le Vexin français. Des circonstances prévues et préparées de loin par ce prince, et toujours habilement exploitées, lui permirent de l'augmenter du double dans un temps assez court. Il y ajouta l'Amiénois, le Vermandois et le Valais en 1185; l'Artois en 1199; le comté d'Évreux en 1200. Entre les années 1203 et 1206 il confisqua sur Jean Sans-Terre l'Anjou, la Touraine, le Maine, la Nor-

mandie, le Poitou et une partie du Berry qui était encore hors du royaume. Pour faire sanctionner ces différentes conquêtes et confiscations, Philippe-Auguste saisit avidement le prétexte du meurtre d'Arthur, que Jean avait assassiné de sa propre main. Il fit sommer le roi d'Angleterre, comme son vassal, de venir justifier cet acte devant la cour des barons de France, ses pairs. Jean refusa de se confier au jugement des seigneurs français qui ne l'aimaient pas. Il fut condamné par contumace, et la confiscation se trouva dès lors pleinement confirmée.

Ainsi, au commencement du XIII[e] siècle, le roi exerçait directement son action administrative sur la moitié de la France. Cependant il existait à cette époque certaines distinctions entre le royaume proprement dit et les acquisitions nouvellement faites; c'est ce que prouve la différence des deux magistratures établies alors sur les terres mêmes du roi et sur les provinces conquises. Dans le domaine royal, la justice, qui, en principe, se rendait au nom du roi, était présidée par le sénéchal, le premier des officiers supérieurs de la couronne. Mais la grande étendue du domaine rendait purement fictive cette présidence; le sénéchal, entouré des pairs du roi, ne jugeait réellement que les affaires féodales ou des vassaux. Sur toute la partie de la terre royale non inféodée, on avait attribué les pouvoirs judiciaires aux prévôts qui s'y trouvaient déjà chargés de l'administration au nom du roi. Ainsi, ces officiers royaux, placés sous la surveillance immédiate du sénéchal, étaient les juges ordinaires des causes civiles non féodales et des affaires criminelles ou pénales non réservées à l'autorité supérieure. Leur ressort comprenait toujours une certaine étendue de pays, et ils tenaient des assises successivement dans toutes les villes ou gros bourgs que renfermait le cercle de leur juridiction. Les offices de prévôt étaient ordinairement vendus ou donnés à ferme; mais on avait grand soin de les conférer à vie seulement et jamais à titre hérédi-

taire. Ajoutons que les prévôts étaient presque toujours choisis parmi les simples bourgeois des villes ; ils étaient nombreux et activement surveillés par la direction centrale ; de cette manière ils ne pouvaient, comme les ducs et les comtes de la première dynastie, échapper à la main du roi et constituer une nouvelle féodalité. Il est à remarquer que cette admissibilité des membres de la bourgeoisie aux fonctions publiques fut une des causes qui hâtèrent le plus l'éducation politique du tiers état, et, en même temps, qui favorisèrent le plus son élévation. Tous les grands fiefs, vassaux de la couronne, adoptèrent cette organisation judiciaire, et furent divisés, comme le domaine royal, en prévôtés dépendant chacune de leur seigneur.

Outre la justice royale et seigneuriale, la France avait encore les tribunaux de l'Église et la juridiction des villes de commune. L'immense supériorité de l'Église en toutes choses, comme corps organisé, avait fait attribuer à ses tribunaux une juridiction exceptionnelle avec une compétence fort vaste et à peu près exclusive. A raison des personnes, cette compétence s'étendait sur tous les clercs sans exception et sur toutes personnes pouvant se rattacher à l'Église, à quelque titre que ce fût, par exemple sur les croisés ; à raison des matières, elle embrassait, dans son ensemble et exclusivement, tout ce qui concernait l'état civil des personnes : mariages, testaments, foi violée, serments, dots, donations mobilières, etc. L'équité incorruptible, la science du droit et les vives lumières des juges ecclésiastiques, la simplicité des formes de procédure qu'ils employaient et la sagesse des lois qu'ils appliquaient avaient donné aux tribunaux de l'Église une considération, une importance et un pouvoir dont elle s'était constamment servie, pendant les premiers temps si barbares du moyen âge, pour établir partout un peu d'ordre, et préserver la société d'une destruction complète. Au XIIIe siècle, l'administration et la justice ecclésiastiques allaient remettre le monde européen, ainsi raffermi par

leurs soins, entre les mains de la noblesse féodale, et surtout de la royauté capétienne, qui tendait à marcher à la tête du progrès.

Quant aux villes de commune, leurs chartes de liberté déterminaient le degré de justice, haute, moyenne ou basse, qu'elles avaient dans leurs murs, quelquefois même dans leur banlieue, et que rendaient des magistrats municipaux appelés maires, échevins, etc. Il en était de même des villes privilégiées. L'appel des affaires jugées par les tribunaux de toute la France, à l'exception des tribunaux ecclésiastiques, était porté au Châtelet de Paris, où siégeait la vraie justice du roi.

Les conquêtes et acquisitions de Philippe-Auguste ayant considérablement augmenté l'étendue primitive du domaine, l'on créa de nouveaux magistrats appelés baillis, dont les fonctions avaient quelques rapports avec celles des anciens *missi dominici* de Charlemagne. En effet, c'étaient des commissaires royaux permanents, établis pour administrer et rendre la justice dans une circonscription déterminée qu'on appela *bailliage;* ils présidaient les assises judiciaires composées des vassaux du roi. Ils devaient écouter toutes les plaintes contentieuses ou administratives et y faire droit. Dès 1190, année de leur institution, on leur attribua une juridiction criminelle spéciale qui leur donnait la connaissance de tous les crimes compris sous les quatre désignations suivantes : *Murtrum, raptus, homicidium, proditio*. Ils avaient encore plusieurs autres attributions importantes, par exemple la publication des ordonnances royales dans leur bailliage. On en appelait aussi de leurs décisions au Châtelet de Paris. Mais nous devons faire remarquer ici que l'usage de ces appels ne s'établit que peu à peu et successivement. On n'y porta d'abord que ceux des justices royales; plus tard, le roi voulut qu'on y portât également ceux des tribunaux seigneuriaux placés dans le domaine : c'était un moyen d'attaquer la souveraineté féodale des seigneurs. Enfin la juridiction du Châtelet reçut aussi et examina les rôles des

bailliages, tant pour les affaires judiciaires que pour les affaires administratives. Cette tendance de la justice à prendre de l'unité pour la forme et pour le fond était une suite nécessaire de l'établissement progressif d'un seul pouvoir, le pouvoir royal, sur les différentes parties de la France.

On fait remonter à Philippe-Auguste la formation du parlement de Paris, et l'on assigne l'origine de cette grande institution au testament que rédigea ce prince, en 1190, avant de partir pour la croisade. Il serait peut-être plus exact de dire que le parlement de Paris fut réellement créé en même temps que la grande prévôté de cette ville, à l'époque où le titre de comte de Paris disparut; qu'il acquit de l'importance avec l'accroissement du royaume lui-même, et qu'il ne prit son entier développement que lorsque les appels de tous les tribunaux du domaine furent portés au Châtelet.

A partir de Philippe-Auguste, les rois de France crurent travailler d'une manière efficace à l'accroissement de leur pouvoir, en s'efforçant d'étendre partout la compétence du parlement de Paris, et dès son origine, cette institution s'annonça comme l'instrument de la centralisation judiciaire qui devait embrasser toute la France. Ce fut un bienfait général; car elle ne manqua pas d'agir puissamment sur la justice elle-même et d'en améliorer le cours. Ajoutons qu'elle exerça une grande influence sur le progrès des études juridiques. En effet, les appels portés au Châtelet dans des affaires difficiles firent rechercher et placer dans les conseils du roi les hommes qui se recommandaient par la supériorité de leur science et de leurs lumières. Dès lors les esprits les plus distingués, dans les écoles civiles et religieuses, se livrèrent avec une ardeur soutenue à l'étude des lois romaines; ils formèrent peu à peu cette classe savante de légistes à laquelle le XIII[e] siècle dut, un peu plus tard, les Établissements de saint Louis, ce vaste code des lois, de la procédure féodale

et des usages du temps, que les lumières puisées dans la législation romaine rendent si supérieur aux autres institutions du moyen âge.

En examinant attentivement les lois, les ordonnances royales et les différents actes publics qui précèdent les Établissements de saint Louis et remontent au commencement du XIIIe siècle, on y aperçoit déjà une tendance du prince à séparer le pouvoir temporel civil du pouvoir temporel religieux; mais les deux pouvoirs judiciaire et administratif s'y trouvent presque toujours confondus. Toutes les innovations qu'on y remarque portent également et sans distinction sur la justice et sur l'administration. La plupart de ces innovations avaient lieu à Paris même, avant d'être appliquées au reste du domaine, comme elles avaient lieu dans le reste du domaine avant d'être étendues au territoire des grands vassaux. La formation progressive de l'unité française, la centralisation de tous les pouvoirs à Paris et l'accroissement de cette ville, telle fut toujours la grande affaire de Philippe-Auguste et de la plupart des rois ses successeurs.

C'est dans ce but que ce prince embrassa le parti de l'évêque de Paris et l'appuya fortement dans un différend qu'il eut avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. C'est dans ce but également qu'il accorda de grands priviléges à l'Université de Paris, et prit vivement sa défense, dans une occasion dont nous parlerons plus loin.

L'abbé de Saint-Germain-des-Prés avait vu plusieurs propriétés territoriales de son monastère renfermées dans le nouveau mur d'enceinte de Paris. Se fondant sur le privilége d'exemption de l'ordinaire dont il jouissait alors, il prétendait conserver la juridiction spirituelle sur tous les lieux de sa terre qui avaient été enclos. De son côté, l'évêque de Paris prétendait aussi à cette juridiction, par la raison que ces lieux se trouvaient dans l'enceinte même de la ville, et devaient lui appartenir d'après la maxime du droit canonique, *unius urbis*,

unus episcopus. Cette affaire portée à Rome, sous le patronage du roi, fut décidée en faveur de l'évêque, et il n'y eut plus dans toute la ville qu'une seule juridiction ecclésiastique, la juridiction épiscopale. Il semblerait que le jugement de la cour de Rome, dans ce conflit, et les considérants qui le motivaient, auraient dû entraîner, comme conséquence forcée, l'abolition des différentes justices seigneuriales que l'on vit encore à Paris après la construction de l'enceinte nouvelle. En effet, d'après la double maxime : *unius urbis unus episcopus* et *unus magistratus*, il paraissait y avoir parité de raison et de nécessité d'attribuer l'autorité judiciaire à la justice royale exclusivement pour tout ce qui ne regardait pas le spirituel. Cependant Philippe-Auguste, redoutant par-dessus tout de troubler l'ordre public d'où dépendent toujours le repos et la tranquillité des peuples, se résigna à souffrir à Paris les différentes justices seigneuriales qui existaient dans les lieux enfermés depuis dans le mur d'enceinte, et faisant, par conséquent, partie de la ville. Il se contenta de réserver à la justice du Châtelet, exclusivement, la punition de certains crimes prévus et déterminés, et en outre, tout ce qui concernait la police et l'administration de la ville. Le Châtelet eut encore la prévention en première instance dans la plupart des autres matières et les recours en cas d'appel.

Par ces réserves et ces sages précautions, Philippe sut conserver à la justice du roi toutes les marques de la supériorité, sans changer en rien les usages établis ni les anciennes habitudes des populations qui se trouvaient tout à coup faire partie de la ville. Il pensa que le temps ferait le reste et ne manquerait pas d'amener peu à peu les autres améliorations désirables sur ce point.

Quant à la protection constante et aux priviléges signalés que ce prince accorda à l'Université de Paris, ils eurent pour but de continuer à attirer dans cette ville et d'y retenir le plus longtemps possible, en leur en rendant le séjour plus agréable,

l'affluence des élèves et des professeurs qu'on voyait arriver de tous les points de l'Europe, et qui faisaient la richesse en même temps que la gloire de la capitale. A cet effet, Philippe-Auguste joignit des avantages physiques importants à des concessions et à des faveurs dont on n'avait pas encore vu d'exemple; ainsi que nous l'avons dit, il fit comprendre dans la nouvelle enceinte, érigée par ses soins autour de la ville, tout le territoire des écoles, depuis la Tournelle, en passant derrière la montagne Sainte-Geneviève, jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui l'Institut. Il assurait ainsi la sécurité des maîtres et des écoliers, et leur laissait un vaste espace entremêlé de jardins et de prés, couvert d'églises, de fermes et de maisons où ils pouvaient trouver à la fois le calme et les délassements nécessaires au travail. Mais l'esprit inquiet et remuant de la jeunesse des écoles se montrait souvent peu satisfait de cette marque d'attention du souverain. Ces écoliers, moitié jeunes gens, moitié hommes faits, formaient dans le quartier de l'Université une multitude compacte, toujours portée, comme il arrive, à la turbulence et au désordre. Fuyant, aux jours de congé et de récréation, les lieux qu'ils habitaient ordinairement, ils allaient, pour la plupart, prendre leurs ébats dans une vaste prairie appelée, de leur nom, Pré-aux-Clercs, et située dans l'espace compris aujourd'hui entre la rue des Saints-Pères et l'Esplanade des Invalides. Pendant fort longtemps, ce lieu, qu'ils regardaient comme leur propriété, fut le théâtre de leurs jeux, de leurs rixes et souvent de leurs excès. Les habitants du bourg voisin, Saint-Germain-des-Prés, et les gens de l'abbaye elle-même voulurent quelquefois mettre un terme à ces désordres; les deux autres gros bourgs de la rive gauche, Saint-Marcel et Saint-Victor, se levaient aussi de temps en temps contre la turbulence et les méfaits, sans cesse renaissants, des écoliers; mais dans ces combats, les bourgeois des bourgs avaient presque toujours le dessous.

Pendant l'année 1200, des écoliers allemands tuèrent un

maître cabaretier qui avait battu le valet de l'un d'eux. Les bourgeois irrités allèrent aussitôt attaquer ces jeunes gens, sous les ordres du prévôt de Paris lui-même; une vraie bataille à coup de bâtons ferrés, de piques et d'arbalètes, s'engagea aux environs de Sainte-Geneviève et dans le bourg Saint-Marcel. On se battit avec acharnement pendant plusieurs heures; un très-grand nombre d'étudiants furent blessés, et vingt-deux restèrent morts sur la place. Parmi ces derniers se trouvait un archidiacre de Liége. Philippe-Auguste, en apprenant cette échauffourée sanglante, entra dans une grande colère. Craignant par-dessus toutes choses de mécontenter le corps enseignant qui faisait sa gloire, et de voir la multitude des écoliers s'éloigner de Paris, il eut recours, sans enquête ni jugements préalables, à des mesures aussi iniques que rigoureuses. Il condamna son prévôt à une prison perpétuelle; il fit ensuite raser les maisons et arracher les vignes de plusieurs bourgeois et s'efforça d'apaiser l'Université, maîtres et élèves, en garantissant à l'avenir la sûreté des étudiants par une ordonnance d'une grande importance. Le roi, s'y désistant de son droit de police et de tutelle générale, y déclarait que les écoliers ne seraient justiciables, par la suite, que des tribunaux ecclésiastiques; il défendait au prévôt de Paris de les faire arrêter autrement qu'aux cas de flagrant délit, et il prescrivait à ce magistrat, ainsi qu'à ses successeurs, de jurer, en entrant en charge, d'observer fidèlement cette ordonnance.

Voici quelles étaient les dispositions principales de ce diplôme remarquable : « Chaque citoyen de Paris jurera que s'il voit un laïque faire quelque injustice ou insulte à un écolier, il fera sa déclaration conformément à la vérité, et ne se retirera pas, pour ne pas être témoin du fait. S'il arrive que quelqu'un frappe un écolier, excepté en se défendant, et si surtout l'écolier est frappé avec des armes, une pierre ou un bâton, tous les laïques qui le verront, devront saisir le malfaiteur ou les malfaiteurs, et les livrer à notre justice; ils ne

se retireront pas pour ne pas voir, ou pour ne pas arrêter les coupables, et ils rendront témoignage à la vérité. Si le malfaiteur a été pris ou non sur le fait, nous ferons une enquête, soit par un de nos fidèles, soit par des laïques ou des clercs ou par toute personne légale; notre prévôt et nos justiciers en feront autant, et si, par une juste enquête, nous ou nos justices pouvons connaître que l'inculpé est l'auteur du forfait, nous en ferons aussitôt justice selon la qualité et les circonstances du forfait, nonobstant les dénégations du malfaiteur, et quoiqu'il dise être prêt à se défendre par le combat ou par l'épreuve de l'eau. En outre, que notre prévôt ou nos justiciers ne mettent la main sur aucun écolier, pour aucun forfait, et ne l'envoient à nos prisons, à moins que le forfait de l'écolier paraisse tel qu'il doive être arrêté; et dans ce cas, notre justice l'arrêtera sur le lieu même, sans le frapper, à moins qu'il ne se défende, et elle le remettra à la justice ecclésiastique qui doit le garder, pour que satisfaction nous soit donnée, à nous et à celui qui a souffert injustice. De plus, quant au *chef des écoliers de l'étude de Paris*, que notre justice ne mette la main sur lui pour aucun forfait; mais que si, cependant, il paraît nécessaire de l'arrêter, qu'il le soit par la justice ecclésiastique, et qu'il soit gardé par elle, pour qu'il soit fait de lui selon que l'Église aura décidé. Les serviteurs laïques des écoliers seront compris également dans le privilége. Et afin que ces choses soient gardées et confirmées à perpétuité par un droit permanent, nous avons statué que notre prévôt actuel et le peuple de Paris promettront par serment, en présence des écoliers, de l'observer de bonne foi; et à l'avenir, quiconque recevra de nous l'office de la prévôté de Paris, le premier ou le second dimanche de son entrée en charge, jurera publiquement et par serment, sur l'invitation des écoliers et en leur présence, dans une des églises de Paris, de conserver de bonne foi ce privilége; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait munir les

présentes de l'autorité de notre seing. Fait à Bétizy, l'an de l'Incarnation 1200, et de notre règne le 21e. » Tels furent les premiers priviléges qu'obtint, comme corporation, l'Université, ou plutôt *l'étude de Paris*, ainsi qu'on appelait encore l'ensemble du corps enseignant. Un peu plus tard, ils furent suivis par d'autres aussi précieux et aussi exorbitants du droit commun. Mais l'*école* ou *étude de Paris* avait chaque jour des rapports forcés avec les pouvoirs environnants; malgré toutes les précautions des rois, il y eut souvent des conflits et des collisions entre elle et ces pouvoirs.

A cette époque, la grande étude, l'étude importante des écoles de Paris était la théologie; aussi la réputation des docteurs de la capitale était-elle solidement établie dans l'Europe entière. Ces docteurs, qui avaient un fond commun de doctrine, exerçaient les uns sur les autres la surveillance la plus active, et ne permettaient pas que l'erreur levât la tête parmi eux. Ce fut cet ensemble harmonieux de principes et cette entente universelle de tous les maîtres sur les points fondamentaux de la doctrine catholique qui formèrent peu à peu une vaste *université*, et en firent donner le nom au corps enseignant, professeurs et élèves compris. Selon l'usage général du moyen âge qui faisait grouper les individus en corporations, afin d'acquérir ainsi plus de force, les écoles de Paris s'étaient insensiblement formées en un seul corps ou société; depuis longtemps, en effet, elles sentaient que dans les affaires nombreuses et importantes qui leur survenaient, elles avaient besoin d'agir en commun, et de se faire représenter par un agent ou procureur spécial. Le premier acte authentique qu'elles firent en cette qualité fut la supplique qu'elles adressèrent au pape, dans les premières années du XIIIe siècle, pour se soustraire aux exigences du chancelier de l'Église de Paris qui était leur supérieur légitime, mais qui prétendait faire payer une rétribution pécuniaire en conférant la licence aux maîtres de théologie. A cette occasion, elles sollicitèrent du souverain pontife

une sorte de reconnaissance solennelle de toutes les écoles de Paris comme *corporation universitaire*, et en même temps la concession d'un défenseur d'office. Elles obtinrent ces deux faveurs précieuses; dans sa réponse, le pape leur donna officiellement le titre d'*Université*, et les reconnut ainsi comme formant une société dont il consacra en même temps l'indépendance. Ce fut à dater de ce moment qu'on vit l'Université de Paris prendre une marche ferme et décidée, avec une allure régulière. Elle s'occupa de discipline intérieure, fit des règlements sur une multitude de points, et exécuta dans son sein des divisions méthodiques bien combinées, qui doublèrent promptement ses forces.

Par des causes que nous indiquerons plus loin, les études littéraires et scientifiques s'étaient un peu affaiblies à Paris et ailleurs sur la fin du XIIe siècle, malgré la protection dont Philippe-Auguste les entourait. Peu à peu les romans de chevalerie soit en prose, soit en vers, avaient pris dans les lettres la place la plus considérable. Les écrivains de l'époque choisissaient surtout pour héros Charlemagne et ses paladins. La Philippide de Guillaume le Breton nous montre à quel point leurs écrits devenaient populaires et combien les esprits en étaient partout préoccupés. Le roi, qui ne perdait jamais de vue son grand dessein de fortifier de plus en plus le pouvoir royal par tous les moyens, voulut profiter de ces souvenirs populaires et de ce goût du temps pour rassembler autour de lui les hauts barons et leur donner son gouvernement comme point central; il tenta de reconstituer la cour de Charlemagne pour en faire un principe d'unité. D'un autre côté, il donnait aux assemblées féodales des grands vassaux et aux cours des pairs du royaume une fréquence et une activité politique jusque-là inconnues.

Sous le règne de ce prince, on voit ces assemblées intervenir souvent dans les questions de gouvernement, et même dans la législation générale. La supériorité reconnue de Philippe, son caractère personnel et la prépondérance naturelle de la

royauté le faisaient prévaloir sans peine dans ces réunions de grands seigneurs. Ainsi les assemblées générales à Paris des hauts et puissants feudataires de la France servaient les projets du roi, sans offrir les périls qu'elles auraient eus sous un prince d'un caractère plus faible ou d'un esprit moins supérieur. Tout le reste, soit dans ses travaux, soit dans ses institutions, concourait vers son but. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, depuis Charlemagne et ses enfants, Philippe s'occupa de législation. Son règne offre une foule d'ordonnances et d'actes officiels émanés de lui. Ils sont relatifs soit à des intérêts locaux et privés, soit à la législation politique, féodale ou civile. On y distingue sans peine les rudiments d'une administration centrale, ainsi que l'intention bien marquée d'organiser un gouvernement régulier qui fasse sentir son influence sur tous les points de la France à la fois. On y remarque en même temps le soin que prend Philippe, en toute occasion, de distinguer et de bien séparer la royauté de tous les pouvoirs féodaux, de mettre partout et toujours le roi à part et de l'élever au-dessus du suzerain. Le premier des princes de sa race, il pose en principe, dans un de ces actes, que le roi ne doit rendre hommage à personne. En même temps, un grand nombre de ses chartes substituent l'hommage lige à la vassalité pure et simple, ce qui faisait du vassal l'homme du suzerain, dans le sens le plus absolu de ce mot.

Ajoutons qu'à cette époque le droit romain tendait à s'établir partout, et que ses maximes, contraires à la force brutale et au pouvoir divisé des seigneurs, favorisaient systématiquement l'établissement de la puissance centrale d'un souverain unique. Aussi voyait-on la royauté de Philippe-Auguste faire tous les jours de nouveaux progrès, non-seulement quant au territoire sur lequel elle s'exerçait, mais aussi quant à l'efficacité et à la régularité de son action. Les monuments du temps nous la représentent comme devenant de plus en plus nationale à mesure qu'elle montrait plus d'intelligence bienveillante

et qu'elle déployait plus d'activité pour perfectionner l'état social; elle préoccupait d'autant plus vivement la pensée des peuples que son influence tendait davantage à améliorer leur sort. Par un contre-coup inévitable et une conséquence forcée, l'on voyait d'un autre côté décroître et s'affaiblir tous les jours l'influence et le pouvoir de son ennemie naturelle, la féodalité. Ce double fait et cet état de choses parurent dans toute leur évidence à l'époque de la bataille de Bouvines, en 1214.

Philippe-Auguste régnait alors depuis trente-six ans. Il était parvenu peu à peu à arracher aux Plantagenets la presque totalité de leurs provinces continentales; en outre, plusieurs autres grands vassaux s'étaient vus successivement dépouillés de leurs fiefs, tantôt par confiscation et par droit de suzeraineté, tantôt par d'autres motifs peu justifiés. Des idées d'armées permanentes et de pouvoir unique dans la Gaule pour protéger les faibles, commençaient à s'introduire partout. Aussi depuis le palais ducal jusqu'au petit castel isolé, la féodalité tout entière s'alarmait-elle des progrès de la royauté. Elle dénonçait tout haut et avec colère, dans Philippe-Auguste, une ambition dévorante qui rêvait la puissance absolue et méditait de l'établir sur la ruine des seigneurs féodaux. Des griefs particuliers à certains feudataires, contre le roi lui-même, vinrent grossir ces haines, et il se forma peu à peu une grande coalition pour l'abattre ou tout au moins pour l'affaiblir. Les principaux membres de ce mouvement militaire contre la royauté capétienne furent l'empereur Othon, ennemi personnel de Philippe, Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, Ferrand, comte de Flandre, le duc de Brabant, le comte de Bar, Courtenay, comte de Namur, le comte de Boulogne et le duc de Limbourg. Ils étaient tous vassaux de la France ou de l'empire; quelques-uns se trouvaient parents ou anciens amis du roi Philippe-Auguste. Cette ligue redoutable parvint à réunir au delà de 100,000 hommes de bonnes troupes. Elle envahit la France par la partie nord-est, sous les ordres de l'empereur Othon.

En présence de ce danger, le roi de France n'était pas resté inactif; voulant épargner à ses sujets le fléau de la guerre, il transporta hardiment le théâtre des hostilités dans la Flandre même, et réunit son armée à Péronne. L'on voyait aussi dans ses rangs de hauts et puissants seigneurs que le devoir, la parenté ou l'amitié attachaient au roi personnellement. C'étaient Eudes de Bourgogne; Jean, comte de Ponthieu, neveu de Philippe-Auguste, Thibaut, comte de Champagne, son cousin et son pupille, car il n'avait encore que treize ans, Thomas, comte du Perche, le comte de Dreux, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, dont le frère se trouvait dans les rangs ennemis.

L'armée du roi de France comptait à peu près soixante mille hommes de guerre, chevaliers, sergents d'armes et archers. Elle comprenait, en outre, une immense quantité de milices formées par les bourgeois des communes. En effet, aussitôt que l'armée de la coalition avait pu faire redouter les calamités d'une sanglante invasion sur le territoire de la France, et la destruction de la royauté, les populations s'étaient émues sur tous les points du royaume. Au tocsin des beffrois, chaque ville-commune s'était armée avec ardeur, et les milices communales étaient arrivées de toutes parts, bannière en tête, sous les étendards du roi pour les défendre; on remarquait surtout les contingents des communes de Noyon, de Montdidier, de Montreuil, de Soissons, de Bruyère, de Hesdin, de Cernay, de Crespy près de Laon, de Corbie, de Compiègne, de Roye, d'Amiens, de Beauvais. Les deux armées en vinrent aux mains près du pont de Bouvines, entre Lille et Tournai. L'action fut des plus vives; l'empereur d'Allemagne et le roi de France y prirent une part si active que Philippe-Auguste fut renversé de son cheval, et qu'Othon faillit deux fois rester prisonnier. Les milices bourgeoises montrèrent le plus grand courage pendant tout le temps. Malgré son infériorité numérique, l'armée du roi finit par remporter la victoire. L'empereur prit la fuite,

et l'on fit prisonniers plusieurs personnages considérables parmi lesquels se trouvait le comte de Flandre.

La bataille de Bouvines décida de la cause de l'unité monarchique de la France, c'est-à-dire de la centralisation générale amenant avec elle le progrès, contre la division féodale dont la nature se trouvait contraire à la marche régulière de toute espèce de civilisation. C'était en effet vers le système féodal pur que les confédérés voulaient ramener la société européenne. Dissolution de l'unité capétienne et élection d'un nouveau suzerain par ses égaux, invasion des bénéfices ecclésiastiques, confiscation et partage général des terres et des propriétés, de celles de l'Église surtout, tels étaient les points principaux du plan que méditait la coalition. Elle voulait revenir au gouvernement militaire par tous les moyens qu'avaient employés autrefois les Francs austrasiens et neustrasiens, à leur entrée dans la Gaule romaine. La victoire de Bouvines vint déjouer ses projets; elle affermit la couronne sur la tête de Philippe-Auguste, et en assura la transmission paisible dans sa famille. En même temps, elle opéra une véritable révolution dans l'ensemble de l'empire d'Allemagne. Othon se voyant, après sa défaite, abandonné de tous ses amis, quitta la pourpre impériale et se retira humblement dans son duché héréditaire de Brunswick. D'un autre côté, Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, dut renoncer pour toujours à ses belles provinces de Normandie, d'Anjou et du Poitou, que jusqu'alors il n'avait pas désespéré de reconquérir. Il ne conserva plus en France qu'une partie de l'Aquitaine. Au nord, la Flandre avait perdu à la bataille son duc et une grande partie de sa noblesse; elle se trouva dès lors tout entière sous la main du roi, qui eut soin d'y faire abattre les fortifications des villes principales.

Ce grand événement militaire produisit en outre un effet moral immense sur la masse des petits vassaux : à partir de cette époque, la puissance royale ne trouva plus de résistance

dans cette foule de châtelains et de petits feudataires que pouvaient à peine contenir les premiers rois capétiens. D'un autre côté, le clergé se montrait plein de reconnaissance pour un prince dont les armes venaient de défendre ses propriétés. L'instinct des populations elles-mêmes sentait qu'avec Philippe-Auguste avait triomphé la cause de l'ordre, du progrès et de la civilisation, qui amènent infailliblement à leur suite l'amélioration de la condition humaine et le bien-être général des masses.

Les milices bourgeoises des communes avaient combattu avec un courage héroïque à Bouvines; aussi la victoire, à laquelle leur valeur avait puissamment contribué, fut-elle une victoire éminemment nationale. Rien n'égale l'enthousiasme qui éclata sur la route du roi, à son retour à Paris : sa marche fut partout un magnifique triomphe. Toute la population de la capitale accourut aux portes de la ville pour le recevoir. Les rangs serrés de l'armée victorieuse, au-dessus desquels on voyait flotter l'oriflamme de Saint-Denis, avec les bannières des communes et les étendards des châtellenies restées fidèles au roi, étaient salués avec transport par les cris d'allégresse du peuple entier. Les fêtes durèrent sept jours et sept nuits dans toute la ville. Pendant ces réjouissances publiques, les milices communales vinrent remettre solennellement au prévôt de Paris les prisonniers qu'elles avaient faits à Bouvines. Plus de cent seigneurs, chevaliers ou personnages considérables, étaient tombés entre leurs mains, sans compter les hommes inconnus et de peu d'importance. Le roi leur en donna une partie pour les mettre à rançon; il fit conduire le reste au grand et au petit Châtelet. Ferrand, duc de Flandre, fut enfermé dans la tour du Louvre.

L'Université de Paris, qui comprenait la portée de la victoire de Bouvines pour la civilisation générale, avait pris la part la plus active aux fêtes du triomphe. A cette occasion, Philippe-Auguste lui accorda de nouveaux priviléges : ce prince

aimait les lettres, et, pendant tout son règne, il ne négligea rien de ce qui pouvait les encourager. Cependant, malgré le patronage puissant et les faveurs signalées qu'il accordait en toute occasion aux lettrés et aux savants, les études littéraires étaient depuis quelques années, à Paris, dans un état de décadence marquée. Plusieurs causes différentes l'avaient amené. Après que les grandes expéditions orientales des croisades se furent multipliées en Europe et y eurent ouvert une sphère nouvelle, en agrandissant les existences, l'activité générale des esprits abandonna peu à peu la culture des lettres pour s'élancer dans cette voie. D'un autre côté, les guerres incessantes que se faisaient entre eux les seigneurs dans l'Europe même, le goût universel des tournois qui les avait suivies, et l'habitude ancienne des chevaliers de ne plus guère quitter leur armure, avaient mis partout en honneur les romans de chevalerie en prose et en vers. A une époque où la langue n'était pas encore formée, ce genre de composition, fait sans ordre ni vraisemblance, ne portant que sur des aventures imaginaires, des situations forcées et des faits controuvés, formait des œuvres littéraires sans art ni science, sans goût et sans mérite. Son effet nécessaire était de gâter l'esprit, de corrompre le cœur et de fausser le jugement. Aussi les saines études eurent-elles à en souffrir beaucoup.

Les hommes de lettres eux-mêmes, les savants et les érudits contribuèrent aussi à entraver le progrès des études par leur méthode vicieuse, soit pour enseigner, soit pour apprendre, et par la mauvaise dialectique qu'ils employaient. En effet, le même homme avait l'ambition d'embrasser dans ses études toutes les sciences et tous les arts libéraux à la fois; ce qui lui faisait effleurer tout, sans rien approfondir. Dès lors le soin de choisir de bons modèles et l'attention à les étudier à fond devinrent très-rares; aussi peu réussissaient à se former le goût pour bien écrire, et le jugement pour bien raisonner. Dans le manque d'une critique sûre, l'on recevait tout sans

examen; les erreurs des uns étaient épousées par les autres, et l'on n'avait ainsi aucun moyen de sortir du faux et des suppositions hasardées. L'absence d'une science suffisante dans chaque partie des connaissances, et la vanité ordinaire des hommes d'étude dans les discussions, avaient remplacé peu à peu la dialectique par une méthode vicieuse, capable de produire seulement des sophistes et des ergoteurs. Bientôt ce ne fut plus, dans les questions agitées par les écoles de philosophie, que distinctions obscures et frivoles, que vaines subtilités, faux raisonnements et sophismes dangereux.

Le mal alla plus loin encore pour la scolastique contentieuse : on y entassait les unes sur les autres des multitudes de questions aussi inutiles que bizarres et insaisissables; elles étaient traitées dans un langage grossier, barbare et à peu près inintelligible. De la philosophie, cette mauvaise méthode passa dans la théologie : elle y fit de grands ravages en y introduisant ces questions captieuses, quodlibétiques et subtiles, qui présentaient comme des problèmes les vérités les plus essentielles de la religion ; de cette manière, la théologie ne tarda pas à devenir une mauvaise école de philosophie où chacun put débiter en liberté les excentricités les plus bizarres de son imagination. Dès lors des erreurs graves et dangereuses prirent cours dans presque toute la France ; elles rencontrèrent sur leur chemin les passions humaines avec les haines et les divisions politiques, et l'ensemble, de ces éléments mauvais réunis sous les noms d'Albigeois, de Vaudois, etc., finit par produire des maux effroyables, dans le midi de la France surtout. Les sciences, les arts et les lettres sont essentiellement ennemis du désordre et du bruit; aussi les querelles incessantes des philosophes et des théologiens, et le tumulte de leurs écoles, contribuèrent beaucoup à arrêter le progrès de la littérature et des études.

A ces causes d'affaiblissement ajoutons les vices des étudiants et le caractère mercenaire des écoles publiques de Paris. Presque toujours les professeurs qui les tenaient y vendaient

fort cher leurs leçons; ils avaient en général pour but final de gagner de l'argent, et souvent ils parvenaient à amasser des richesses considérables. Cette cupidité, si contraire à la prospérité des lettres, avait passé de Paris dans les autres parties de la France, et même dans quelques États de l'Europe. Certains professeurs poussèrent l'âpreté au gain jusqu'à louer à d'autres, pour de fortes sommes d'argent, les chaires qu'ils étaient obligés de quitter.

Les vices et la corruption des étudiants eux-mêmes furent aussi très-préjudiciables aux bonnes études; en effet, sans la vertu, qui en est la fin nécessaire, la science n'est que spécieuse, superficielle et vaine. Or, l'immense majorité des étudiants, à Paris, se composait de jeunes gens dont les passions étaient bouillantes; la liberté presque illimitée dont ils jouissaient dans cette ville, l'abondance de toutes choses qu'ils y avaient, et les plaisirs de tous genres qu'ils trouvaient sous leur main, devaient nécessairement exalter encore ces passions et faire négliger au plus grand nombre les études sérieuses. D'un autre côté, l'exemple des professeurs était loin d'inspirer à cette jeunesse l'amour de la vertu et la fuite du vice.

Ajoutons à cela que beaucoup d'écoliers qui, au milieu de ces dangers, demeuraient fidèles aux lettres, se portant à l'étude par pure vanité, pour se distinguer et briller dans les conversations, selon le goût général de l'époque, se bornaient à acquérir quelques connaissances superficielles. D'autres étudiaient, soit pour s'enrichir par la suite, en enseignant, soit pour arriver promptement aux honneurs et aux dignités. On en trouvait à peine un petit nombre qui cultivaient leur esprit pour l'amour des sciences et des lettres elles-mêmes. Voilà quelques-unes des causes qui conduisirent, à Paris, les études littéraires à une certaine décadence, dans la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Ce déclin avait frappé toutes les Facultés en général; mais la philosophie, la théologie et les

belles-lettres proprement dites s'en ressentaient plus que les autres. L'état de faiblesse des écoles de Paris s'était propagé dans les autres villes de la France, ainsi qu'il arrivait pour toutes choses.

Ces causes jointes à beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'exposer ici, firent tomber, au commencement du XIIIᵉ siècle, un grand nombre de membres considérables de l'Université de Paris dans les hérésies et les erreurs les plus graves, sur la religion et la morale sociale. Vers l'année 1205, un clerc nommé Amauri, professeur dans cette ville, avait avancé quelques propositions erronées sur la personne de Jésus-Christ et sur les chrétiens; elles ne manquèrent pas de se répandre et de se multiplier après sa mort, ainsi qu'il arrive presque toujours. Bientôt elles formèrent un corps de doctrines abominables qui bouleversait le christianisme en entier, et dont l'effet inévitable était de renverser les lois les plus positives, les plus saines et les plus généralement respectées de la morale publique.

Ces hérésies reproduisaient, sous des formes rajeunies, les vieilles erreurs du manichéisme et du panthéisme. En rejetant toute autorité supérieure sur les différents points de la foi, et en nterprétant les textes saints à leur manière, les hérétiques universitaires du XIIIᵉ siècle arrivaient, d'erreur en erreur, à diviniser toutes les passions, à innocenter les crimes les plus monstrueux. Leur doctrine, qui allait droit à la destruction complète de la société humaine, avait de nombreux rapports avec les erreurs des Albigeois et des Vaudois dans le midi de la Gaule. Heureusement pour le royaume de France proprement dit, l'autorité royale, fortement établie et redoutée partout, savait découvrir et étouffait à temps ces germes d'anarchie religieuse et civile; en outre, l'Église y possédait un certain nombre d'évêques aussi remarquables par leurs lumières et leur piété que par leur zèle et leur charité chrétienne. Aussi, grâce à l'unité de gouvernement et à l'appui

énergique de l'autorité royale sur tous les points, les efforts du pape Innocent III pour conserver la pureté de la foi et de la morale publique et maintenir l'ordre et la discipline dans les États chrétiens furent-ils couronnés d'un plein succès en France.

Son légat, le cardinal Robert de Courson, s'y était rendu dans le courant de l'année 1212, afin de prêcher une nouvelle croisade et de préparer les voies à un concile général. En attendant, il jugea les circonstances assez graves pour tenir à Paris un concile particulier. Les délibérations des prélats qui le composaient eurent surtout pour but d'opérer des réformes dans la discipline ecclésiastique, de fortifier ainsi les membres du clergé et de les préparer à combattre vigoureusement, par de bons exemples autant que par la parole, les hérésies de l'époque, partout où elles se montreraient. Quelque temps après, le même légat, par ordre du pape, publia dans un concile provincial un règlement pour réformer aussi les écoles de Paris. Il y était défendu d'enseigner la théologie, avant l'âge de trente-cinq ans, et sans avoir étudié cette science pendant huit ans au moins. Un article portait que personne ne serait admis à faire des leçons publiques ni à prêcher à Paris, sans présenter des garanties certaines pour les mœurs, et sans avoir subi des épreuves pour la science. Un autre article disait qu'on ne serait regardé comme écolier qu'autant qu'on aurait un maître connu. Le même règlement prohibait certains livres et en prescrivait d'autres; il défendait aussi les repas de corps comme ne manquant jamais d'amener après eux de graves désordres, et il finissait par recommander la charité, surtout envers les pauvres.

Une ordonnance du roi mit aussitôt ces sages dispositions en vigueur; ainsi ce que décidait l'autorité spirituelle de l'Église, dans sa sagesse, recevait la vie et la force de la puissance royale, et arrêtait, dans leur principe, les maux effroyables de l'anarchie religieuse, civile et politique, qui, déjà depuis plusieurs années, dévoraient les contrées méridionales de la Gaule. Les soins et la vigilance du pape, qui s'étendaient avec tant de

sollicitude sur tous les points de la chrétienté, s'étaient trouvés impuissants à préserver ce malheureux pays des erreurs capitales qui avaient amené ces fléaux à leur suite.

Nous espérons que le lecteur nous permettra de faire ici, comme épisode et comme contraste, une courte excursion dans cette contrée, et de mettre sous ses yeux un tableau succinct de sa situation à l'époque des guerres civiles dites *des Albigeois*.

Quoique cette partie de la Gaule parût organisée extérieurement d'après le système général de la féodalité, chaque ville y avait conservé au fond une indépendance réelle. Beaucoup de petits seigneurs s'y étaient alliés avec les bourgeois et n'avaient sur eux qu'une ombre d'autorité. Ces villes, ainsi que celles de l'Italie septentrionale, avaient pris en peu de temps de grands développements et beaucoup d'importance : depuis le milieu du XIIe siècle, elles tendaient à se constituer en républiques, comme les cités italiennes voisines des Alpes. Mais, malgré leur prospérité extérieure et apparente, les villes de la France méridionale n'étaient ni heureuses, ni tranquilles au dedans; elles se trouvaient nombreuses et serrées les unes auprès des autres dans des espaces étroits. Sans unité, sans lien commun ni autorité généralement reconnue, elles demeuraient divisées entre elles par des rivalités funestes, et souvent par des haines implacables.

Dans l'intérieur de leurs murs, les destinées des hommes étaient plus agitées encore et les rivalités plus âpres. Partout des dissensions sans fin produisaient des troubles, des crimes et des malheurs. De telles conditions d'existence éloignent nécessairement d'un pays la liberté et même la sécurité; bien plus, si quelque cause extérieure vient y aider, l'anarchie générale et l'ensemble des maux qu'elle produit ne tardent pas à s'y développer : c'est ce qui arriva pour les contrées de la France méridionale. Vers la fin du XIIe siècle on y vit

pénétrer l'hérésie ténébreuse des manichéens ; dès lors des sectaires abominables, connus sous les noms de *cathares*, *patarins*, *albigeois*, *vaudois* et autres, y travaillèrent sans relâche à la ruine complète de toute société civile et religieuse ; ils enseignaient l'existence de deux dieux, l'un bon, l'autre mauvais, et ils disaient : Le péché, le mal, le crime ne viennent pas du libre arbitre de l'homme ; celui qui a fait cet univers visible, c'est le dieu de Moïse, l'auteur de l'Ancien-Testament, le dieu vengeur du crime, le dieu méchant. Quant au dieu bon, il n'a rien fait de visible et il ne punit pas le mal. De ces principes les manichéens tiraient les conclusions suivantes : Puisque le mal est l'œuvre du dieu méchant, il est injuste d'en punir l'homme. Ainsi la justice humaine qui frappe le malfaiteur par le glaive, est une justice atroce qu'il faut abolir par le fer et le feu. Ceux qui, comme le pape, les évêques et les prêtres catholiques, enseignent que l'homme est libre, et par conséquent responsable de ses actions, sont des imposteurs et des ministres de Satan ; il faut les exterminer. Les choses visibles, matérielles et physiques sont l'œuvre du dieu du mal ; donc le mariage et la génération des enfants sont des œuvres maudites qu'il faut abhorrer et empêcher par tous les moyens.

C'est ainsi que les manichéens détruisaient la famille, le mariage, la société domestique, la justice, la société publique, la morale et la religion, pour reporter, par une impiété monstrueuse, la cause de tous les crimes sur la Divinité elle-même. Ils avaient recours à tous les moyens pour propager leur horrible doctrine ; mais la force et la violence étaient ceux qu'ils employaient le plus volontiers, et ils entretenaient, pour les seconder, un grand nombre de brigands de profession, qu'on appela *routiers*. Leur œuvre maudite trouvait un concours puissant dans les désordres et la dépravation du midi de la France. La plus grande partie du haut et du bas clergé y était corrompue ou adonnée à la simonie,

On y voyait un archevêque de Narbonne, bâtard du comte de Barcelone, possédant, outre son archevêché, la riche abbaye de Mont-Aragon et l'évêché de Lérida. Sans se mettre en peine de son diocèse, qu'il n'avait jamais visité, il restait confiné dans son abbaye, où il ne pensait qu'à bien vivre et à entasser des trésors. A mesure que les bénéfices ecclésiastiques devenaient vacants, il se les appropriait et en percevait les revenus. C'est ainsi que plusieurs paroisses demeuraient sans pasteur dans son diocèse. Pour de l'argent il consacrait des évêques et conférait les ordres, sans s'informer de la valeur et de la conduite des postulants : aussi voyait-on ces clercs improvisés et indignes, évêques, chanoines, prêtres et religieux, rompre sans pudeur tous les liens du devoir, prendre pour concubines des femmes souvent enlevées à leurs maris, exercer l'usure, s'adonner au jeu, à la chasse, à la table, se faire médecins ou jongleurs. Les laïques, pleins de mépris pour un pareil clergé, ne manquaient pas cependant, comme c'est l'ordinaire, de suivre ses exemples, et peu à peu toute discipline, tout ordre, toute morale disparaissaient de ce malheureux pays. Les nobles étaient constamment armés les uns contre les autres, et ne s'entendaient que pour piller les églises. Un comte de Comminge gardait paisiblement trois épouses à la fois; un comte de Toulouse avait un harem, et il recherchait de préférence les concubines de son père. Si quelque homme vertueux, quelque saint prêtre, faisait des remontrances et parlait de religion, sa voix était étouffée par des sarcasmes et des injures. Cette Judée de la France, dit Michelet, ne rappelait pas l'autre seulement par ses bitumes et ses oliviers; elle avait aussi Sodome et Gomorrhe.

La poésie des troubadours, et en général la littérature du midi de la France, était en parfaite harmonie avec ces mœurs dépravées. Ne connaissant que l'amour, et l'amour sensuel, elle ne s'éleva jamais jusqu'à la beauté éternelle. Les fameuses cours d'amour ne furent que des écoles publiques

de haute immoralité, subversives de toute loi sociale et de tous devoirs. Dans un pays où régnait un pareil esprit, une pareille littérature et de telles mœurs, le manichéisme, qui mettait fort à l'aise les passions, en reportant sur la Divinité même la cause de tous les crimes, dut trouver un accès facile dans les esprits et surtout dans les cœurs : aussi y fit-il en peu d'années des progrès effrayants.

Aux désordres affreux qu'il y causa, venaient se joindre incessamment les ravages de ces bandes mercenaires de *routiers* qui y accouraient à l'envi de toutes les parties de la France, comme sur une proie à dévorer. Ils maltraitaient également les prêtres et les paysans; ils battaient les clercs et leur faisaient chanter, par dérision, les offices de l'Église. Leur plaisir était de salir les vases sacrés et de briser les images du Christ. « La guerre, dit Michelet, était effroyable, faite ainsi par des hommes sans foi et sans patrie, contre lesquels l'Église elle-même n'était plus un asile, impies comme nos modernes, et farouches comme des barbares. C'était surtout dans l'intervalle des guerres, lorsqu'ils étaient sans solde et sans chef, qu'ils pesaient cruellement sur le pays, volant, rançonnant, égorgeant au hasard. Leur histoire n'a guère été écrite; mais à en juger par quelques faits, on pourrait y suppléer par celle des mercenaires de l'antiquité, dont nous connaissons l'exécrable guerre contre Carthage. »

Le chaos d'erreurs, de crimes et de désordres qui désolait la France méridionale menaçait les contrées voisines : aussi, dès son avénement au siége de saint Pierre, Innocent III pensa-t-il que sa qualité de chef spirituel de l'humanité lui imposait, plus qu'à tout autre souverain, l'obligation de défendre la société religieuse, et même les sociétés civiles, contre cette redoutable conspiration de l'anarchie, tout à la fois civile et religieuse. En effet, le pouvoir pontifical était alors le plus grand, le plus fort et le plus respecté de l'Europe entière. Innocent III employa d'abord tous les moyens propres

à ramener les membres égarés du clergé aux pratiques d'une vie vraiment chrétienne. Il écrivit à l'archevêque d'Auch et à d'autres prélats et hauts dignitaires de l'Église ; il ranimait le zèle des uns, reprochait aux autres leur faiblesse, et leur demandait leur démission, s'ils ne se sentaient pas assez de vigueur pour combattre l'ennemi commun.

Quant aux hérétiques eux-mêmes, il commença par épuiser toutes les voies de la persuasion pour les ramener, et il eut enfin recours aux voies de rigueur, quand il ne lui en resta plus d'autres. A sa voix, les princes chrétiens du Nord s'assemblèrent et marchèrent à une croisade contre les Albigeois. La lutte fut terrible ; deux races d'hommes, ennemies jurées l'une de l'autre depuis des siècles, se trouvaient en présence. Jamais, ni dans les cours plénières, ni dans les tournois, ni même en Palestine et dans les croisades d'Orient, les Français et les Provençaux n'avaient pu se supporter mutuellement ; cette vieille antipathie et ces haines héréditaires jointes à des vues d'ambition dans la féodalité du Nord, et au délire du fanatisme dans les populations méridionales, voilà ce qui contribua surtout à faire de cette guerre une longue suite de massacres horribles et d'exterminations épouvantables. Philippe-Auguste ne put y prendre part ; les affaires graves qu'il avait sur les bras, au nord de la France, ne le lui permirent pas. Cependant après la bataille de Bouvines, son fils Louis fit un voyage dans le midi, à la tête d'une foule nombreuse de chevaliers et de pèlerins ; mais cette expédition fut courte et sans résultats importants : la guerre ne devait se terminer que plus tard, et après la mort de Philippe-Auguste.

Les erreurs et les désordres des Albigeois dans la France méridionale donnèrent lieu au douzième concile général. Le pape en fit lui-même l'ouverture dans l'église patriarcale de Latran, à Rome. Ce concile, qui est appelé le quatrième de Latran, fut un des plus nombreux et des plus imposants qu'on eût vus jusqu'alors. Tous les dogmes chrétiens y furent re-

produits dans une profession de foi nette et précise qui ne laissait aucune prise à l'hérésie.

Les guerres sanglantes qui ravagèrent les contrées méridionales pendant un si grand nombre d'années eurent pour résultat d'assurer à la France proprement dite du nord, une supériorité marquée, avec une prépondérance incontestable sur toute la surface de l'ancienne Gaule. Par suite, la royauté capétienne vit encore augmenter la puissance de cette unité de gouvernement, et la force de cette autorité qui, partant du trône comme d'un centre commun, allait entretenir partout autour d'elle l'ordre, la paix publique et la prospérité générale.

La grandeur et l'influence de Paris ne manquaient pas de croître en même temps que la royauté. Malgré les guerres extérieures que Philippe-Auguste se vit contraint de faire, pendant presque toute la durée de son règne, ce prince trouvait du temps pour s'occuper de l'agrandissement et de l'embellissement de sa capitale. Les nouveaux murs d'enceinte avaient été terminés en 1211. Il est à remarquer que chaque toise coûtait cent sous parisis (120 francs), et chaque porte ou poterne flanquée de tours, cent vingt livres (2880 francs) (Mém. de l'Acad. des Inscript.). Cette grande muraille renfermait beaucoup de champs, de vignes et de cultures. Le roi prit des mesures pour les faire bâtir, et l'on vit bientôt ces espaces se couvrir d'un certain nombre de constructions nouvelles qui ne manquèrent pas d'appeler de nouveaux habitants à Paris. L'on vit aussi s'élever dans beaucoup d'endroits, sous l'impulsion du prince, des monuments et des édifices remarquables. L'architecture, déjà en progrès au XIIe siècle, suivait dans le XIIIe une marche ascendante opposée à celle des lettres, des sciences et des autres arts libéraux. A aucune époque elle n'avait encore été aussi belle et aussi florissante. Le genre gothique surtout commençait à briller du plus vif éclat. Sur les différents points du sol français, allemand

et anglais, le clergé employait les richesses immenses qu'il possédait à construire des églises nouvelles et à les décorer avec la plus grande magnificence. L'architecture gothique ou ogivale était alors la seule qui fût en honneur dans toute l'Europe occidentale.

A Paris, les chefs-d'œuvre de ce genre, la Sainte-Chapelle du Palais et la chapelle de Vincennes, ne furent construits qu'un peu plus tard, et pendant le règne de saint Louis. Sous Philippe-Auguste, outre la cathédrale, à laquelle on travailla avec activité, l'on éleva les églises de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas-du-Louvre, dont nous avons déjà parlé précédemment; celle de Sainte-Geneviève, dont la reconstruction commença vers la fin du XII[e] siècle; celles de Sainte-Madeleine, de Saint-Gervais, de Saint-Honoré, de Saint-Antoine-des-Champs, de Saint-Étienne-du-Mont, qui existe encore, mais restaurée plusieurs fois, ou plutôt rebâtie; de Saint-André-des-Arts, dont il ne reste plus de traces; celles des Innocents, de Saint-Côme et Saint-Damien, de Saint-Sulpice, entièrement reconstruite plus tard; de Saint-Jean-en-Grève, et enfin de Saint-Pierre ou Saint-Père. Nous parlerons avec détail de chacun de ces édifices dans la deuxième partie de ce volume. On assigne également au règne de Philippe-Auguste la construction des couvents des Mathurins et des Jacobins, de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, aujourd'hui hôpital Saint-Antoine, des deux hôpitaux de la Trinité et de Sainte-Catherine, ainsi que l'établissement de différents colléges, comme le collége Grec ou de Constantinople, celui des Bons-Enfants, qui était dans la rue de ce nom, près du Palais-Royal, et un autre appelé aussi collége des Bons-Enfants, qui se trouvait rue Saint-Victor, sur la rive gauche de la Seine. On place encore sous Philippe-Auguste (sans pouvoir, toutefois, en fournir de preuve authentique) la construction des aqueducs de Saint-Gervais et de Belleville. Leurs eaux vinrent alimenter un grand nombre de fontaines nouvelles, comme celles de Saint-Lazare,

des Filles-Dieu, des Innocents, des Halles, du monastère Saint-Martin-des-Champs, la fontaine Maubuée, etc.

Pendant le règne de ce prince, plusieurs ponts furent reconstruits, entre autres le Petit-Pont. Il y eut à Paris une crue extraordinaire de la Seine en 1206; les rues étaient inondées, et l'on ne pouvait plus y aller qu'en bateau. Ce fut alors que le Petit-Pont s'écroula; tous les autres furent ébranlés. A cette époque on ne connaissait pas encore en France l'art de construire avec solidité ces monuments si utiles; aussi leur durée allait-elle rarement au delà d'un petit nombre d'années. Si nous suivons leur histoire, à Paris, nous y verrons que, dans l'espace de moins d'un siècle, la plupart des ponts de cette ville ont été bâtis et rebâtis plusieurs fois.

On assigne à l'année 1212 la construction de la tour du Temple, qui est devenue si célèbre, dans ces derniers temps, pour avoir servi de prison à d'illustres victimes. Cette tour, ou plutôt ces tours, car elles étaient quatre, formant ensemble un énorme massif, démoli seulement en 1811, étaient remarquables par une grande élévation. Elles dominaient la ville tout entière. On voyait au-dessous d'elles ce vaste assemblage de bâtiments qui dataient du siècle précédent, mais qui furent agrandis et embellis pendant tout le XIIIe siècle. C'était la principale résidence et le chef-lieu de l'ordre des Templiers, ces moines-soldats dont la grande opulence commençait déjà à exciter l'envie générale. Leurs prieurs y demeuraient, et ils y avaient accumulé, disait-on, des richesses immenses.

Quoique Philippe-Auguste vît presque tout son temps occupé par des expéditions incessantes pour affermir et étendre de plus en plus son autorité en France, il ne laissa pas que de montrer constamment, ainsi que nous l'avons dit, de la sollicitude pour l'amélioration du sort du peuple, et pour le bien-être des classes laborieuses. Il fit plusieurs ordonnances en faveur des métiers et corporations de Paris.

On remarque quelques bons principes sur la liberté des pro-

fessions industrielles dans un règlement de ce prince relatif à la boulangerie. Avant lui, les boulangers ou tameliers de Paris étaient obligés d'aller cuire leur pain à deux fours royaux et privilégiés. Un de ces fours s'appelait le Four d'enfer, à cause de sa profondeur et de l'ardeur extrême du feu qu'on y faisait. Pour faire cesser les inconvénients graves et les entraves que cette obligation féodale mettait au métier de la boulangerie, le roi accorda à chaque maître boulanger le droit d'avoir un four chez lui, et d'y cuire tout le pain qui serait nécessaire à son débit. Un autre règlement du même prince confirma, augmenta même les priviléges, immunités et juridictions dont jouissaient depuis longues années les ouvriers de la monnaie. Ils avaient des chefs de maîtrise particuliers, et ne pouvaient être traduits que devant eux pour les délits et les crimes qui n'emportaient pas la perte de la vie ou d'un membre. Ils jouissaient en outre de l'immunité, si importante à cette époque de guerres continuelles, de n'être soumis ni à l'*ost*, ni à la *chevauchée*.

Enfin le roi ne manquait jamais de prêter son appui aux corps de métiers dans les différends qui s'élevaient entre eux et quelque feudataire, relativement aux redevances féodales, lorsqu'il voyait que le bon droit était du côté des bourgeois. C'est encore à lui qu'on dut l'établissement de la quarantaine du roi, ainsi que la création des archives du royaume. La *quarantaine du roi* fut substituée à la *trève de Dieu;* outre l'avantage qu'elle eut de diminuer le nombre des vengeances particulières, elle soumit les querelles des seigneurs à la justice du roi, et augmenta ainsi son étendue. Quant aux archives, voici ce qui donna lieu à leur institution. Les rois de France avaient coutume de porter avec eux, partout où ils allaient, les registres généraux du domaine, les chartes, les actes et titres publics, les ornements de la couronne et le sceau royal. Les registres contenaient des détails sur le cens, la taille et l'impôt que chaque sujet du roi était tenu de payer,

sur les exemptions de taxe, et sur les différentes redevances des serfs de la glèbe, des serfs de corps, et des serfs nouvellement affranchis. En 1194, dans une embuscade normande, près de Vendôme, Philippe perdit ces registres importants et ces titres publics, qui le suivaient. Depuis ce moment, il renonça à cette pratique, et fonda un dépôt général destiné à garder tous les actes du gouvernement.

Le pape Innocent III travaillait avec un zèle infatigable, depuis le jour de son exaltation, à détruire la simonie scandaleuse et les autres abus graves qui s'étaient glissés en grand nombre dans les rangs du clergé ainsi que dans les établissements religieux. Aussitôt que l'affaire du divorce eut été réglée, Philippe-Auguste seconda de tous ses efforts le souverain pontife dans cette voie de réformes. En même temps il ne négligea rien pour donner de la force et de l'éclat aux dignités ecclésiastiques, dont il sentait et favorisait l'influence bienfaisante sur l'esprit des peuples. Sans parler des dons considérables et des concessions nombreuses qu'il fit aux maisons religieuses des autres parties de la France, il reconnut et confirma, à Paris, sur la demande de l'abbé de Saint-Germain, les droits paroissiaux de l'abbaye dans tout le territoire renfermé entre le Petit-Pont et le bourg Saint-Germain. Un peu plus tard, il accorda au même monastère l'usage d'une poterne dans les murs de Paris. Il dota aussi la *maison de Dieu de Paris* de toute la desserte de sa chambre, chaque fois qu'il quitterait la tour du Louvre ou ses autres résidences hors de la Cité. Quelquefois, dans ses chartes de concessions, il se borne à de simples échanges : ainsi un diplôme de ce prince porte qu'il a cédé à l'évêque de Paris onze deniers de cens sur sa maison de Notre-Dame-des-Champs, contre pareille somme que l'évêque possédait sur Saint-Thomas-du-Louvre. Il avait soin de confirmer par la sanction royale les dons particuliers que ses vassaux faisaient souvent aux établissements religieux.

L'augmentation considérable de la surface territoriale de la

ville, depuis la construction de la nouvelle enceinte, y avait fait former des quartiers nouveaux qui se couvraient rapidement de maisons et se peuplaient d'habitants; le roi favorisa de tout son pouvoir la construction de nouvelles églises et la création de nouvelles paroisses. Cette protection active, jointe aux besoins d'une population dont la foi était vive et qui croissait chaque jour, vint seconder le zèle d'un clergé fort riche, ainsi que le bon vouloir de plusieurs habitants pieux et opulents. Telles furent les causes qui firent élever à Paris, dans un espace de temps assez court, ce grand nombre d'églises paroissiales et de monuments religieux dont nous avons parlé. L'évêque Eudes de Sully fit continuer les travaux de reconstruction de la cathédrale, commencés par son prédécesseur Maurice de Sully.

Ce fut du temps d'Eudes que l'ordre admirable des Trinitaires ou Mathurins s'établit à Paris. Le prélat travailla lui-même à sa règle. La mission principale des religieux de la Sainte-Trinité était de racheter les esclaves chrétiens qui se trouvaient au pouvoir des infidèles, ainsi que les captifs infidèles qui étaient entre les mains des chrétiens, afin de pouvoir échanger ces derniers contre les esclaves chrétiens. Le genre de vie des premiers trinitaires était d'une grande austérité; ils jeûnaient une partie de l'année; au lieu de chevaux, ils se servaient d'ânes pour leurs courses nombreuses. Une grande partie de leurs biens était consacrée à la rédemption des captifs. On leur concéda en propriété l'ancienne église de Saint-Mathurin, ainsi que l'hôpital et aumônerie de Saint-Benoit. Ces deux monuments se trouvaient placés près de l'antique palais des Thermes, sur la rive gauche du fleuve. Les trinitaires établirent leur couvent dans l'hôpital même, et eurent l'église pour chapelle. De là le nom de Mathurins qu'on leur donna. Cet ordre fit en peu de temps de si grands progrès dans toute la chrétienté, que quarante ans après son établissement à Paris, Albéric disait qu'il avait déjà six cents maisons.

Ce fut aussi du temps d'Eudes de Sully que l'ordre, devenu bientôt illustre, des Frères prêcheurs, institué par saint Dominique pour travailler à la conversion des hérétiques par le moyen de la prédication, et approuvé par le pape Honorius III, en 1216, vint s'établir à Paris. De là il devait s'annoncer à l'Europe entière. En effet, depuis longtemps déjà cette ville était regardée comme le point central et unique où chaque talent, chaque institution nouvelle, venait recevoir sa consécration définitive, et d'où partait toute renommée, pour rayonner partout avec éclat. Les Frères prêcheurs y vinrent en 1217, conduits par le saint fondateur lui-même, et se logèrent d'abord dans une maison située près du parvis de la cathédrale, entre le palais épiscopal et l'Hôtel-Dieu. L'année suivante, ils passèrent la Seine, et allèrent s'établir dans une autre maison que leur donna l'Université, vis-à-vis de l'église Saint-Étienne-des-Grès. Cette maison, consacrée jusqu'alors à loger les pèlerins, s'appelait hôtel ou hospice Saint-Jacques. Le théologien-médecin Jean de Saint-Quentin leur céda gratuitement certains droits qu'il avait sur cet édifice. Ainsi, les premiers rapports de l'ordre des Frères prêcheurs avec l'Université, *studium parisiense*, furent des rapports de bienveillance. La mission magnifique de ces religieux d'amener les hommes à la foi et à la pratique de la religion, par la seule puissance de la parole, attira la faveur générale sur leur ordre, et leur fit faire d'admirables progrès. Les écoles de la capitale leur fournissaient de nombreuses recrues. Le P. Jourdain reçut un jour soixante novices à la fois; aussi les vit-on arriver rapidement à une grande prospérité. Bientôt ils devinrent fort nombreux à Paris, et se répandirent dans tout le nord de la France. Dès 1220, ils eurent, dans la rue Saint-Jacques, une église consacrée à saint Jacques le Majeur, leur patron. C'est de là que leur vint le nom de Jacobins, sous lequel furent généralement connus, dès lors, les Dominicains de Paris. Même enthousiasme accueillit depuis dans la capitale

l'ordre séraphique de Saint-François. Les écoles lui prodiguèrent les mêmes faveurs qu'à celui de Saint-Dominique, et la reine Blanche de Castille s'empressa de confier à des religieux de ces deux instituts l'éducation de l'enfant qui fut saint Louis.

L'évêque Eudes de Sully mourut en 1218; il eut pour successeur Pierre de Nemours, qui ne tarda pas à partir pour la croisade, et alla mourir près de Damiètte en Égypte. Le siége épiscopal de Paris fut alors occupée par Guillaume de Seignelay. Ce prélat montra beaucoup de fermeté pour la conservation des droits de son église ainsi que pour le maintien de l'ordre et la répression des délits parmi les justiciables de l'autorité ecclésiastique. Une certaine partie de la jeunesse des écoles vivait depuis longtemps dans les désordres et la turbulence, sans égard pour les règlements, ni respect pour les sentences de l'official ou tribunal ecclésiastique, sous la juridiction duquel ils se trouvaient. Le nouvel évêque n'hésita pas à montrer de la vigueur contre l'insolence des étudiants que chacun redoutait. Il fit emprisonner les plus coupables et chassa de la ville tous ceux qui se trouvèrent compromis; aussitôt la tranquillité et la sûreté publiques se rétablirent. Ensuite Guillaume de Seignelay parvint à obtenir du roi la consécration, par lettres patentes, de certains droits qui appartenaient à l'Église épiscopale de Paris, et que jusqu'alors cependant l'autorité royale avait refusé de reconnaître.

Il est intéressant, pour la connaissance de l'état des choses à cette époque, de consigner ici quelques-uns des principaux articles de ces lettres patentes que rapporte Félibien d'après Dubois, Sauval et Delamarq : Du consentement, du roi l'évêque et ses successeurs auront, à Paris, un drapier, un cordonnier, un serrurier, un maréchal, un orfèvre, un boucher, dans le parvis de l'église; ainsi qu'un charpentier, un tonnelier, un boulanger, un clausier, un pelletier, un tanneur, un épicier, un maçon, un barbier et un sellier qui jouiront des mêmes franchises que les domestiques de l'évêque, mais à condition toutefois qu'il les

fera nommer par le roi ou par le prévôt de Paris. Le prévôt de l'évêque aura le même privilége pendant tout le temps qu'il restera en charge. L'évêque aura la juridiction dans le bourg ancien de Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la culture l'Évêque et le clos Bruneau, à l'exception toutefois des cas de rapt et de meurtre, dont la connaissance sera réservée au roi. Le prince y conservera aussi le droit de guet à pied et à cheval, pour la sûreté publique, comme dans Paris même. Il pourra imposer des tailles sur les habitants de ces lieux, mais en trois occasions seulement ; lorsqu'il armera ses fils chevaliers, lorsqu'il mariera ses filles, et, s'il est fait prisonnier à la guerre, lorsqu'il devra fournir une rançon. Il se réserve pareillement la connaissance de toutes les contestations relatives aux transactions commerciales, au mesurage du blé et du vin et aux crieurs.

Quant aux crimes non réservés qui seraient commis dans ces endroits, comme le vol et l'homicide, ils tomberont sous la justice de l'évêque, mais à la charge par lui de faire punir les coupables dans ses propres terres et hors de la banlieue de Paris, comme à Saint-Cloud. Une disposition particulière de ces lettres patentes décide que la halle aux grains de Champeaux se trouvant en partie sur la terre de l'évêque et du chapitre, le prévôt de Paris abandonnera le produit du mesurage aux officiers de l'évêché pendant une semaine sur trois. Une autre disposition règle que l'évêque aura dans sa juridiction la rue Neuve-Notre-Dame jusqu'à la grande rue du Petit-Pont, excepté dans les cas de rapt et de meurtre qui restent réservés au roi. La justice royale demeure aussi en possession de la grande route allant de la maison de l'évêque de Beauvais près du Louvre, jusqu'au pont de Chaillot, et de l'espace compris entre l'église de Saint-Honoré et le pont du Roule. Il y avait encore entre la justice royale et la justice épiscopale sous Philippe-Auguste plusieurs autres contestations, qui ne se terminèrent que beaucoup plus tard.

Dans le courant de l'année 1216, un différend bien plus redoutable commençait à naître entre les deux cours de Rome et de Paris, relativement à la possession de la couronne d'Angleterre. Le roi Jean, pour s'assurer la puissante protection du pape, dans des circonstances difficiles, avait inféodé son royaume au saint-siége. De leur côté, les barons anglais, mécontents de ce prince, prononcèrent sa déchéance et offrirent la couronne à Louis, fils du roi de France, qui l'accepta. En frappant le roi Jean en Angleterre, la mort vint peut-être à propos, pour la chrétienté, étouffer dans leur principe les germes de dissensions et de guerre qui se formaient. Le pape mourut la même année en Italie. Pendant un long pontificat de dix-huit ans, Innocent III se vit constamment dans la nécessité de combattre avec vigueur des passions ardentes et de froisser des intérêts puissants, pour maintenir la loi de Dieu, l'indépendance de l'Église et le bon ordre dans les États chrétiens. C'est ce qui explique les préventions nombreuses qui se sont formées contre ce grand pontife. Mais les actes parlent pour lui et commandent la reconnaissance de l'humanité civilisée. Chef suprême de l'Église qui se trouvait, à cette époque de confusion générale, le guide et la suzeraine bienfaisante de la chrétienté tout entière, il ne faiblit pas un instant dans sa tâche redoutable. Appelé par la Providence à faire mouvoir un gouvernement immense au milieu d'un monde plein de troubles, il fit paraître constamment une science et une habileté qu'on trouve bien rarement dans les rois.

Dans le même temps, Philippe-Auguste, en France, se montrait digne de marcher sur ses traces. Ce prince vécut encore sept ans après la mort d'Innocent III. Il les employa à terminer et à consolider l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie. La royauté puissante et partout respectée, le royaume agrandi, la féodalité soumise immédiatement au souverain, les villes françaises fortifiées et embellies, le commerce partout protégé et florissant, de l'ordre dans les finances, de la régularité

dans l'administration, un commencement d'aisance générale, un esprit national déjà bien marqué et une capitale devenue la première ville de l'Europe, tels furent les grands résultats qu'obtint Philippe-Auguste par sa prudence, son énergie, sa persévérance, et par le soin qu'il eut constamment de concentrer tous les efforts d'un génie vigoureux et élevé sur un seul point, l'accroissement du pouvoir royal. Ce prince, qui mérite une place distinguée parmi les souverains dont la France s'honore, mourut à Mantes, le 14 juillet 1223. Il venait alors de convoquer un concile à Paris, et il se disposait à s'y rendre. Son corps fut apporté à Saint-Denis avec une pompe extraordinaire; presque tous les évêques de France réunis pour le concile assistèrent à ses funérailles.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE PREMIER DU LIVRE HUITIÈME.

Les auteurs déjà indiqués plus haut, et de plus : Rogerius de Hoveden. — *Epistolæ Innocenti III ad Philippum regem.* — Raynaldi *Ann. ecclesiast.* — Matth. Parisii *Hist. Angliæ.* — *Chron. Turonense.* — *Hist. littéraire*, par les Bénédictins de Saint-Maur. — D. Vaissette, *Hist. du Languedoc.* — Raynouard, *Poésie des troubad.* — Beausobre, *Histoire du manichéisme.* — Pierre de Vaulx. — Cernay, *Doctr. des Albigeois.* — Guill. de Puy-Laurens, *Præf. in Chron.* — Dubreuil, *Antiquités de Paris.* — Sauval et les autres historiens de Paris indiqués plus haut. — Baluze. — De Bréquigny, etc., *Diplomata et Chartæ.* — Fleury, *Hist. de l'Église.* — Longueval, *Hist. de l'Église gallicane.* — Duboulay, *Hist. de l'Université de Paris*, etc., etc.

CHAPITRE II.

Avénement de Louis VIII; son entrée à Paris. — Concile tenu dans cette ville pour apaiser les désordres du Midi. — Affaire du sceau entre l'Université de Paris et les chanoines de la cathédrale. — Expédition dans le Midi et mort de Louis VIII. — Blanche de Castille régente du royaume; troubles causés par l'aristocratie féodale pendant la minorité de Louis IX. — Complot de Montlhéry; le roi et la cour sont délivrés par les Parisiens. — Pacification de la France; constitution royale à cet effet. — Troubles excités à Paris par les écoliers de l'Université. — Suites de ces troubles; constitutions papales en faveur du corps enseignant. — Les ordres prêcheurs (dominicains et franciscains) fondent des chaires et donnent des leçons à Paris. — Sous leur influence, l'étude des sciences se relève dans la capitale. — Coup d'œil sur les études littéraires à cette époque. — Tiraillements et désordres dans les villes-communes en France; leur nombre diminue. — Villes franches et privilégiées. — Paris, ville de tout temps privilégiée. — La prévôté royale y est donnée à ferme; sa déchéance; désordres qui en résultent. — Monuments et fondations créés à Paris pendant la minorité de Louis IX. — Agrandissement du royaume dû aux soins de la régente.

Louis VIII dit le Lion, fils et héritier de Philippe II Auguste, avait trente-six ans lorsque la mort de son père le mit en possession du trône de France. C'était le premier roi capétien que son prédécesseur n'eût pas associé à la couronne, de son vivant. La royauté était alors trop bien assise pour avoir besoin de cette garantie, et d'ailleurs l'origine carlovingienne de Louis VIII, par sa mère, donnait, dans l'opinion populaire, une nouvelle force à la dynastie royale de Hugues Capet. Louis VIII avait épousé, en 1200, Blanche, fille d'Alphonse IX de Castille. Ils furent l'un et l'autre solennellement sacrés à Reims le 6 août 1223, en présence des princes français et de Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem.

Après la cérémonie, le roi et la reine revinrent à Paris. Ils y firent leur entrée avec tout l'éclat et la splendeur d'une pompe royale. Le peuple les accueillit par les démonstrations de joie qu'il ne manque jamais de faire paraître à l'aurore d'un nouveau règne. D'après Nicolas de Braye, poëte de cette époque, les bourgeois étalaient à l'envi, aux fenêtres et devant les portes, leurs beaux tapis et leurs meubles les plus riches. Dans tous les carrefours on dressait des tables pour les pauvres; les églises étaient ornées de guirlandes de fleurs, et l'encens fumait sur tous les autels. Au milieu des places publiques, des groupes de jeunes garçons et de jeunes filles formaient des chœurs de danse au son des instruments. Les trouvères et les ménétriers couraient Paris en chantant des *lais* en l'honneur du nouveau roi, et en s'accompagnant de la vielle et du tambourin. Quand Louis et Blanche furent arrivés au palais, les officiers municipaux représentant la ville vinrent leur offrir à genoux de riches présents. C'étaient des étoffes d'écarlate, des pierreries et une immense coupe d'or dont le calice, richement ciselé, était orné de figures représentant les parties du monde alors connu. Le roi remercia avec chaleur les députés de Paris, et fit à son tour des largesses. Il affranchit un certain nombre de serfs, et gracia tous les prisonniers, à l'exception de ceux qui avaient porté les armes contre le roi son père, ce qui retint dans les fers Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Dammartin et de Boulogne. Les nobles français qui, par suite de leur ignorance en économie et en administration, et de leurs profusions sans bornes, se voyaient presque tous obérés, profitèrent de ce joyeux avénement comme d'une bonne occasion, pour s'exonérer gratuitement de leurs dettes. De l'aveu du roi, ils rendirent en parlement une ordonnance qui abolissait les intérêts des sommes dues aux juifs, leurs principaux créanciers, et qui fixait trois termes fort éloignés pour le remboursement du capital lui-même.

Les regards et l'attention de l'Europe se portaient toujours

avec inquiétude sur l'état anarchique de la France méridionale. Le pape surtout, Honorius III, successeur d'Innocent III, s'en préoccupait vivement, et cherchait avec zèle les moyens de faire cesser les désordres affreux qui désolaient ce malheureux pays. Il fit tous ses efforts pour déterminer Louis VIII à prendre une part active dans l'œuvre de la pacification générale du midi; soit en menaçant les Albigeois des armes de ce prince, soit en employant les voies de la persuasion, il parvint à amener la soumission à l'Église catholique de Raymond VII, comte de Toulouse, celui des seigneurs du midi qui paraissait avoir le plus d'influence sur l'esprit des hérétiques. En conséquence, le 5 mai 1223, le roi réunit à Paris un concile ou parlement général; le légat du pape y déclara Raymond catholique, au nom du souverain pontife, et révoqua, jusqu'à nouvel ordre, l'indulgence accordée par le concile de Latran à ceux qui marcheraient contre les Albigeois. Mais les passions étaient trop fortes et trop surexcitées pour que cette pacification pût être sincère; et l'illusion des hommes de bien qui la regardaient comme un retour définitif à un meilleur état de choses ne devait pas être de longue durée. Dans le même concile, le légat, d'après les ordres du pape, n'oublia rien pour engager Louis VIII à proroger une trève près d'expirer entre la France et l'Angleterre. Tous ses efforts furent inutiles et n'empêchèrent pas le roi de faire, sous ses yeux mêmes, les préparatifs de l'entrée en campagne.

Voici ce qui causait cette levée de boucliers. A peine Louis était-il monté sur le trône de France, que le roi d'Angleterre, Henri II, lui avait envoyé demander la restitution de la Normandie, de l'Anjou, du Maine et des autres provinces conquises par Philippe-Auguste. Il invoquait un serment que Louis avait fait en quittant l'Angleterre; celui-ci se prétendait entièrement dégagé de sa parole, après la violation, par le roi d'Angleterre lui-même, du traité dans lequel il l'avait donnée. En conséquence, il se déclarait légitime possesseur de la Norman-

die et des autres terres continentales. Pour soutenir son dire, il proclama les hostilités ouvertes, et entra dans le Poitou à la tête d'une armée nombreuse; il prit presqu'en courant Niort, Saint-Jean-d'Angely, La Rochelle, Périgueux, Saintes et Limoges, ce qui lui donna l'Aunis, la Saintonge, le Limousin, le Périgord et la plus grande partie du pays jusqu'à la Garonne. La chronique de Louis VIII dit que pendant cette campagne, on fit à Paris une procession solennelle pour la prospérité de ses armes; trois reines y assistaient : Ingeburge, veuve de Philippe-Auguste, Blanche, femme de Louis, et la nièce de Blanche, Bérangère de Castille, que Jean de Brienne, roi de Jérusalem, venait d'épouser. On y voyait aussi les jeunes princes de France, enfants du roi Louis et de la reine Blanche. La procession commença sa marche à l'église Notre-Dame; de là, elle se rendit à l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs, située hors de la ville et dans la partie où se trouve aujourd'hui le faubourg du même nom.

Le roi revint à Paris après une campagne glorieuse. La ville tout entière se porta à une demi-lieue des murailles pour lui faire honneur, et le reçut au milieu des plus vives manifestations de joie. Dans le courant de la même année, le pape Honorius III envoya en France un nouveau légat, le cardinal romain dit cardinal de Saint-Ange. Outre différentes réformes qu'il était chargé de faire dans l'Église de France, il devait travailler à amener une réconciliation entière, ou du moins une longue trêve, entre les rois de France et d'Angleterre; mais l'affaire principale de sa mission était de réprimer complétement les manichéens du Languedoc. Soit connivence de Raymond VII avec les sectaires, soit plutôt faiblesse de ce seigneur et impuissance d'agir efficacement au milieu de tant de passions désordonnées, le mal général s'était accru de beaucoup, depuis la soumission du comte de Toulouse au pape. Il menaçait d'acquérir incessamment des proportions monstrueuses et d'infecter les contrées voisines. Le légat vit clairement,

en parcourant ce malheureux pays, que tous les moyens de persuasion seraient désormais inutiles, et que la guerre seule était capable d'arrêter les progrès de cette peste subversive de toute espèce de société. Il vint à Paris muni des pleins pouvoirs du pape, pour engager Louis VIII à se mettre à la tête d'une nouvelle croisade contre les Albigeois. Le prince et les évêques de France examinèrent avec soin cette affaire capitale dans des conciles nombreux qui se réunirent successivement à Melun, à Paris et à Bourges. Les prélats renouvelèrent tous les anathèmes de l'Église contre les erreurs fatales et les désordres effrayants des Albigeois; de son côté, Louis VIII s'occupa de réunir ses troupes pour marcher contre eux.

Pendant le temps que le légat cardinal de Saint-Ange se trouvait à Paris, les chanoines de la cathédrale d'un côté, et l'Université de l'autre, le prirent pour juge dans une contestation relative à un sceau particulier que l'Université prétendait avoir le droit d'employer; cette affaire avait de la portée. En effet, depuis que le roi Philippe-Auguste avait enlevé au prévôt de Paris la connaissance des causes civiles de tous genres et des délits du corps universitaire, ces affaires étaient tombées dans la juridiction de l'Église; or, à cette époque, la justice et l'administration se trouvaient confondues dans le plus grand nombre de cas. L'Université ne possédait pas de sceau propre et particulier. Ses actes, et ses lettres de licence surtout, recevaient l'empreinte de celui du chapitre, au nom de l'évêque, et se trouvaient ainsi soumis au contrôle de l'autorité ecclésiastique. Pour maintenir leur droit, les chanoines disaient que les lettres de licence étaient un témoignage de foi chrétienne, autant qu'une attestation de capacité scientifique ou littéraire; qu'en conséquence, l'évêque ne devait les accorder qu'en connaissance de cause; car sa mission était de veiller sans cesse sur son troupeau et de prendre garde que le soin d'instruire les autres ne fût confié qu'à des personnes ayant une doctrine saine avec des mœurs irréprochables. De son côté, l'Université invoquait les

nombreux priviléges qu'elle tenait tant des rois que des papes eux-mêmes; tout en se soumettant à la juridiction des tribunaux ecclésiastiques pour les affaires contentieuses, civiles ou criminelles, elle prétendait avoir le droit de s'administrer elle-même et de demeurer juge souveraine de ses actes intérieurs; à chaque instant il s'élevait des contestations et même des querelles entre les professeurs et le chancelier de la cathédrale. Les universitaires finirent par secouer le joug ostensiblement; ils firent un sceau particulier et s'en servirent pour l'expédition de leurs actes. Telle était l'affaire soumise à la décision du légat. Celui-ci, après avoir écouté quelque temps les différentes raisons des deux partis, déclara tout à coup la cause entendue, rompit le sceau de l'Université devant tout le monde, et anathématisa ceux qui en feraient un autre.

Les docteurs qui étaient présents se récrièrent hautement contre un jugement aussi précipité; de leur côté les écoliers, en apprenant cette décision, ne manquèrent pas de s'attrouper. Armés d'épées et de bâtons ferrés, ils se portèrent, en poussant de grands cris, à la maison même du légat. Ses domestiques avaient eu à peine le temps de fermer les portes et de se mettre en état de défense, lorsqu'ils se virent tout à coup attaqués avec fureur. Heureusement le roi arrivait en ce moment de Melun. A la nouvelle de ce tumulte, il envoya des soldats, qui repoussèrent les écoliers par la force et délivrèrent le légat, mais non sans effusion de sang. Celui-ci, avant de quitter Paris, excommunia les écoliers qui lui avaient fait une insulte aussi grave, et ceux qui, par leur présence, y avaient donné leur consentement. Quelque temps après, quatre-vingts docteurs ès sciences ou maîtres ès arts qui étaient dans ce cas allèrent trouver le légat au concile de Bourges; ils lui demandèrent l'absolution de l'excommunication prononcée contre eux, et l'obtinrent aussitôt.

Au printemps de l'année 1226, après un nouveau concile ou parlement, tenu à Paris même, le roi se mit à la tête de

son armée, qui comptait cinquante mille hommes, et s'avança vers le Midi par la vallée du Rhône. Sur ses pas, les magistrats des villes et des bourgs appartenant au comte de Toulouse venaient rendre les places fortes et offrir des otages. Avignon craignit d'être traitée en ville ennemie et ferma ses portes. Le roi en forma aussitôt le siége ; mais la place était fortifiée et bien défendue : les Français ne purent y entrer qu'après trois mois de rudes travaux et avec des pertes considérables. Par ordre du roi, et du légat qui l'accompagnait, on abattit toutes les maisons qui avaient des tours dans l'intérieur de la ville ; on rasa les murailles et l'on combla les fossés. Ensuite Louis s'avança dans le Languedoc ; toutes les villes, forteresses et châteaux, jusqu'à quatre lieues de Toulouse, se rendirent à lui. Il laissa un gouverneur au pays conquis, et partit pour la France avec l'intention de revenir terminer cette guerre au printemps suivant.

Mais depuis le siége d'Avignon il était malade d'une fièvre qui ne le quittait plus. Il se vit forcé de s'arrêter à Montpensier, en Auvergne, et, après quelques jours de souffrance, il mourut, âgé seulement de trente-neuf ans. Son corps fut porté à Saint-Denis et inhumé auprès de celui de Philippe-Auguste, son père. Il laissait une veuve, la reine Blanche de Castille, avec six enfants, de onze qu'il avait eus de cette princesse. Dans le courant de l'année précédente, il avait fait un testament où des apanages étaient distribués à ses fils. Louis, l'aîné, âgé de douze ans, lui succédait sur le trône. Il donnait à Robert, le second, le comté d'Artois ; au troisième, Alphonse, le Poitou et l'Auvergne ; au quatrième, Charles, l'Anjou et le Maine. Il ordonnait de faire entrer dans les ordres sacrés le cinquième, ainsi que ceux qui viendraient à naître par la suite. Robert avait alors dix ans, Alphonse sept, et Charles six.

Ainsi une femme et un enfant recevaient en dépôt cette monarchie française que l'habileté et le bonheur de Philippe-

Auguste venaient d'élever à un si haut degré de puissance. Dès avant la mort de Louis VIII, les grands vassaux de la couronne, ne sentant plus sur eux la main redoutable du vainqueur de Bouvines, commençaient à s'agiter et à parler entre eux d'indépendance. Quand ils virent sur le trône un jeune roi de douze ans, sous la tutelle très-contestable d'une femme étrangère qui ne comptait pas un parent, pas un appui naturel parmi les princes du royaume, ils prirent un vif sentiment de leurs forces et levèrent la tête haut. Le comte de Champagne assembla ouvertement des troupes; le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, négociait depuis un an déjà avec l'ennemi né de la dynastie capétienne, le roi d'Angleterre. Les grandes familles des pays poitevins se montraient hostiles, et les princes eux-mêmes qui appartenaient aux branches cadettes de la maison royale, ne consultant que leurs intérêts, se concertaient avec les autres barons. Plus de la moitié des hauts seigneurs commençaient à remuer; les autres paraissaient vouloir demeurer, jusqu'à nouvel ordre, dans une neutralité suspecte. Philippe, frère du feu roi et comte de Boulogne, faisait paraître des prétentions à la tutelle du jeune roi.

Le génie d'une femme supérieure parvint à dissiper cette redoutable coalition contre la royauté et à conserver tout entier, au jeune Louis IX son fils, l'héritage de Philippe-Auguste. Blanche de Castille est une des femmes d'élite les plus remarquables qui aient jamais porté la couronne. Ame généreuse et élevée, puissance de commandement, amour du pouvoir, vigueur et courage indomptables, persévérance infatigable, telles étaient les qualités viriles qu'elle possédait au suprême degré, sans rien perdre de l'adresse ni des grâces insinuantes de son sexe. Elle avait, en outre, la beauté imposante d'une Castillane, avec un cœur ardent que se partageaient une piété tendre et l'amour de ses enfants.

Aussitôt après la mort du roi Louis VIII, son mari, Blanche s'était hâtée de faire sacrer solennellement, à Reims, son fils

aîné Louis IX; mais on ne vit à cette cérémonie que le duc de Bourgogne, enfant de quatorze ans, Jeanne, comtesse de Flandre, et Jean de Brienne, roi de Jérusalem : tous les autres grands seigneurs étaient hostiles. Blanche, jugeant l'état des choses d'un œil ferme et sûr, se mit aussitôt à l'œuvre pour combattre à outrance, par l'adresse et par la force, la redoutable coalition qui la menaçait. Elle commença par gagner son beau-frère Philippe, comte de Boulogne, ainsi que Thibaut, comte de Champagne. A cette occasion elle rendit la liberté à Ferrand, comte de Flandre, qui, depuis la bataille de Bouvines, gémissait enfermé dans la tour du Louvre. Elle sut aussi se concilier les bonnes grâces du légat romain de Saint-Ange, qui la servit puissamment, dès lors, à la cour de Rome.

Ces défections désappointèrent les confédérés. Afin de détruire l'influence de Blanche, qui parvenait à ruiner leur ligue en détail, ils résolurent de frapper un grand coup, et d'enlever le roi. Pour mettre leur projet à exécution, ils choisirent un jour que le jeune prince s'était rendu à Orléans avec sa mère. C'était au mois de décembre. Les conjurés se réunirent en grand nombre et en armes entre cette ville et Paris; Blanche et son fils, informés du complot, partirent en toute hâte pour revenir dans la capitale; mais, arrivés à Montlhéry, ils apprirent que les barons étaient à Corbeil avec des forces imposantes. La cour n'était accompagnée que par quelques chevaliers; elle n'osa pas aller plus loin. La reine, conservant sa présence d'esprit, fit partir aussitôt des messagers pour Paris. Ils devaient appeler aux armes les bourgeois et les supplier de sauver le roi des mains des seigneurs. A leur voix, la population tout entière s'émut; elle se leva en masse au son du tocsin, et bientôt la route d'Orléans fut couverte d'une multitude d'hommes armés qui sortaient incessamment de la ville par les portes d'Enfer et Saint-Jacques. Il se forma ainsi, en quelques heures, depuis Paris jusqu'à Montlhéry même, une longue file de gens pres-

sés les uns contre les autres et faisant retentir les airs d'un cri sans fin en faveur du roi. Les seigneurs s'étaient préparés pour un coup de main, mais non pour une bataille contre les rangs serrés d'une population pleine d'enthousiasme; ils se retirèrent et laissèrent la cour faire sa rentrée triomphale au palais, sous l'escorte de la foule immense des bourgeois, des écoliers et des artisans de Paris.

Cet échec ne fit qu'augmenter la haine des seigneurs. Ils ne tardèrent pas à prendre ouvertement les armes. La reine Blanche, de son côté, leva des troupes et se mit en campagne. Il n'entre pas dans le plan de ce livre de raconter les détails de cette guerre ni des négociations qui l'accompagnèrent; nous nous bornerons à consigner ici que pendant plusieurs années les armes du roi et la conduite aussi habile que prudente de la reine Blanche furent partout accompagnées du succès le plus complet. Les grands vassaux se soumirent les uns après les autres, et leur révolte ne servit en définitive qu'à donner plus de force à l'autorité royale.

L'année 1229 fut remarquable par le traité de Meaux, dans lequel Raymond VII, comte de Toulouse, se soumettait définitivement et obtenait la paix. Ce traité vint mettre enfin un terme à la guerre horrible qui, sous le nom de croisade, s'était renouvelée depuis quelques années dans les contrées méridionales de la France, et avait couvert ce malheureux pays de sang et de ruines. Raymond VII humilié vint jurer, sur le parvis de Notre-Dame de Paris, en face de la cathédrale, d'observer fidèlement toutes les conditions de la paix qu'il obtenait. Le traité de Meaux eut, en outre, un grand résultat politique : il donnait immédiatement à la couronne de France le duché de Narbonne, Beziers, Agde, Maguelonne, Uzès, Viviers, et la moitié de l'Albigeois. C'est ainsi que se formait graduellement l'unité du royaume. Par la Normandie et le Poitou, la France touchait déjà à la Manche et à l'Océan; par l'acquisition de la province de Narbonne, elle eut trente lieues de côtes sur la

Méditerranée; elle atteignait enfin les deux mers. Un article du même traité laissait en fief à Raymond, mais seulement sa vie durant, l'autre moitié de l'Albigeois, une partie du Querci, le comté de Toulouse, l'Agénois et le Rouergue. On y avait stipulé que ces dernières provinces formeraient la dot de Jeanne, fille de Raymond, alors âgée de neuf ans; que cette princesse épouserait un des frères du roi de France, qu'elle serait élevée à la cour de Louis, et que dans le cas où aucun enfant ne naîtrait de ce mariage, tout le pays formant sa dot ferait retour à la couronne. Le Comtat-Venaissin fut réservé au pape.

C'est alors que fut donnée par le roi de France cette constitution mémorable dont le but était de pourvoir à la liberté de l'Église dans les métropoles de Narbonne et d'Arles, ainsi que dans les diocèses de Cahors, de Rodez, d'Agen et d'Albi, c'est-à-dire de mettre ces contrées, quant au gouvernement spirituel, sur le même pied que le reste du royaume. Elle avait douze articles avec le préambule suivant : « Redevable à Dieu de l'existence et de la couronne, nous aspirons à lui consacrer les prémices de notre vie et de notre règne. En conséquence, nous désirons que, par reconnaissance de ses bienfaits, son Église, si longtemps et si cruellement affligée dans vos provinces, y sente tous les avantages de la domination douce et heureuse dont jouissent nos autres États; ainsi, d'après l'avis de personnes distinguées par leur naissance et leur mérite, nous statuons que les églises de vos contrées, et tous ceux qui leur sont attachés, dans le ministère ecclésiastique, auront les libertés et les immunités de l'Église gallicane, pour en user et en jouir pleinenement suivant la pratique de cette Église. »

On a remarqué que dans cette constitution se trouvent employés pour la première fois les termes : *liberté de l'Église gallicane*, à la place des mots : *liberté canonique*, dont on se servait auparavant pour désigner l'usage libre des canons. Le

vrai sens de ces expressions était sans aucun doute la liberté de l'Église catholique, par opposition à la servitude dans laquelle avaient gémi, pendant si longtemps, les églises de la France méridionale, sous la domination oppressive et tyrannique des manichéens. C'est ce qui est prouvé par l'usage que fait saint Louis, dans sa constitution même, des termes *libertés de l'Église gallicane*. En effet, les articles de cette constitution portent presque tous sur la vigilance et la sévérité qu'il jugeait nécessaire de montrer pour l'extirpation entière de l'hérésie dans ces contrées. On place à la même époque la fondation de l'Université de Toulouse; celle de Montpellier existait depuis 1220.

Dans le courant de l'année 1229, les écoliers de l'Université de Paris excitèrent des troubles qui bouleversèrent cette ville pendant près de deux ans. Des querelles fréquentes, nous l'avons vu, avaient lieu entre la population bourgeoise et les étudiants. Un jour de carnaval, quelques-uns de ces derniers eurent une vive dispute avec un cabaretier du bourg ou faubourg Saint-Marcel; les gens du quartier et les ouvriers prirent parti pour le marchand de vin et maltraitèrent les écoliers. Ceux-ci rentrèrent en ville battus et les vêtements déchirés, mais pleins de colère et de ressentiment. Ils n'eurent pas de peine à exciter leurs camarades à la vengeance, et le lendemain ils revinrent en grand nombre, armés d'épées et de bâtons; ils entrèrent de vive force dans le cabaret, brisèrent les tonneaux et répandirent le vin sur le pavé; puis, courant comme des furieux dans les rues du faubourg, ils assaillirent et laissèrent pour morts tous ceux qu'ils rencontrèrent, hommes et femmes indifféremment. Le prieur de l'abbaye Saint-Marcel, qui était seigneur du bourg, porta plainte au légat romain de Saint-Ange et à l'évêque de Paris. Ils allèrent tous ensemble trouver la reine, et la supplièrent de ne pas laisser un tel désordre impuni. Au lieu de faire faire une enquête pour découvrir les vrais coupables parmi la foule des écoliers, et de procéder contre

eux juridiquement, Blanche, avec un emportement irréfléchi et une précipitation assez ordinaire aux femmes, ordonna au prévôt de Paris, ainsi qu'à une troupe de soldats mercenaires appelés *routiers*, de courir sur les lieux et de châtier sévèrement les auteurs d'une telle violence.

Les routiers obéirent aussitôt. Ils trouvèrent hors des murs un grand nombre d'écoliers jouant paisiblement entre eux, sans avoir connaissance de ce qui s'était passé à Saint-Marcel. Les soldats se jetèrent sur eux, quoiqu'ils les vissent sans armes et inoffensifs; ils en tuèrent quelques-uns, blessèrent et dépouillèrent les autres. Parmi les morts, on trouva deux clercs riches et d'une naissance distinguée, l'un Normand, l'autre Flamand; les vrais auteurs du tumulte étaient des étudiants picards. Lorsque les maîtres de l'Université connurent cette iniquité criante, ils suspendirent tous leurs leçons, et vinrent en corps demander justice à la reine et au légat. Ils représentaient, avec raison, que si quelques misérables écoliers s'étaient rendus coupables de méfaits, il fallait les faire rechercher, les juger et les punir individuellement, sans étendre le châtiment, *manu militari*, sur tous les étudiants, qui étaient, en général, étrangers aux actes de violence commis; que l'intérêt du corps enseignant tout entier devait être pris en considération et dominer les autres questions. Malgré la force de leurs raisons, les professeurs ne purent obtenir réparation ni de l'évêque, ni du légat, ni même de la reine. Alors ils déclarèrent qu'ils ne demeureraient pas plus longtemps dans une ville où la jeunesse confiée à leurs soins n'était pas protégée par les lois. On les vit aussitôt sortir de Paris avec leurs élèves, et aller s'établir dans différentes villes de France. La plupart se retirèrent à Angers, et y ouvrirent de nouveau leurs cours; d'autres allèrent à Orléans, à Reims et à Toulouse; quelques-uns passèrent en Italie, en Espagne et en Angleterre, où le roi Henri III leur offrait des avantages fort précieux. Les écoles de Paris restèrent désertes; les maîtres

et les élèves, dispersés en divers lieux, avaient fait serment de ne pas revenir avant qu'on ne leur eût donné toute satisfaction.

Cependant l'Europe entière s'était émue de la dissolution de l'Université de Paris. Le pape Grégoire IX surtout se montra touché des maux que pouvait causer l'interruption des études dans une ville que l'on considérait déjà généralement comme la capitale des lettres et du monde civilisé. Prenant cette affaire à cœur, il écrivit aux deux évêques du Mans et de Senlis, et à l'archidiacre de Châlons. Il les chargea d'intervenir officiellement entre le pouvoir royal et l'Université, et d'engager la régente à accorder au corps universitaire les réparations qu'on lui devait, à le rappeler à Paris, et à le laisser jouir en paix des priviléges qu'il tenait de Philippe-Auguste. Le souverain pontife écrivit aussi dans ce sens au roi Louis et à la reine Blanche : il les exhortait à écouter favorablement les deux évêques et l'archidiacre, qu'il avait nommés commissaires pour terminer cette affaire, et à suivre leurs conseils de point en point. « Ne rejetez pas de votre gouvernement, leur disait-il, la sagesse et la bonté, sans lesquelles nulle puissance ne peut subsister. Ne souffrez pas qu'en se privant de la science du corps universitaire, votre royaume perde sa principale gloire, et ne nous forcez pas à y pourvoir nous-même d'une autre manière. »

Le pape adressa en même temps une lettre à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Il lui reprochait vivement de favoriser la discorde. En effet, une instruction approfondie de cette affaire avait établi que ce prélat, loin de défendre et de protéger les docteurs, s'était constamment montré leur ennemi, et avait envenimé à dessein leur querelle avec le pouvoir royal. L'Université voulait mettre des bornes à la juridiction ecclésiastique ; l'évêque, le chapitre et le chancelier de Paris supportaient avec une peine extrême cette prétention ; ils désiraient vivement qu'on transférât ailleurs le corps enseignant, et ils s'opposaient de tout leur pouvoir à son rétablissement dans la capitale.

La lettre du pape vint d'abord se briser contre ce mauvais vouloir intéressé, et ne produisit aucun effet. Cependant la réflexion et le temps finirent par amener peu à peu des dispositions plus favorables pour l'Université; la régente et le roi Louis en vinrent à craindre que la science ne quittât sans retour le royaume de France, pour gagner les pays étrangers. De son côté, le souverain pontife faisait de nouveaux efforts, afin d'amener une réconciliation sincère entre la cour de Paris et le corps enseignant. A la prière de deux docteurs, que lui avait envoyés le corps entier, il adressa aux maîtres et aux écoliers de Paris une bulle qui porte la date du 13 avril 1231. Elle commence par un éloge magnifique de cette capitale. « Paris, dit-elle, la mère des sciences, est une autre Cariath-Séphor (*ville des lettres*); c'est le laboratoire où la sagesse met en œuvre les métaux tirés de ses mines, l'or et l'argent dont elle compose les ornements de l'Église et le fer dont elle compose ses armes. »

Cette bulle contient les dispositions suivantes : En entrant en charge, le chancelier de la cathédrale de Paris jurera devant l'évêque, et en présence de deux docteurs de l'Université, de ne confier la licence de professeur en théologie qu'à des hommes dignes, sans acception de personne ni de nationalité. De plus, il s'informera, avec le plus grand soin, des mœurs, de la doctrine et du talent de celui qui la demandera. Il examinera de la même manière les postulants de la licence ès arts et ès sciences physiques. De leur côté, les docteurs jureront de remplir fidèlement toutes les conditions qui leur auront été imposées pour leur enseignement. Ils pourront fixer par des règlements les heures des leçons et la manière de les donner, la taxe des logements, et la correction des élèves rebelles. Si on leur fait quelque insulte grave, et qu'elle ne soit pas réparée dans l'espace de quinze jours, il leur sera permis de suspendre leurs cours jusqu'au moment où ils auront obtenu pleine satisfaction. L'évêque de Paris, en réprimant les désordres,

prendra en considération l'honneur des écoliers; il veillera à ce que les fautes ne demeurent pas impunies, mais il aura soin de bien distinguer les innocents des coupables. Les étudiants ne seront pas emprisonnés pour dettes; l'évêque n'exigera pas d'amende pour lever les censures, et le chancelier ne percevra aucun droit pour la concession des lettres de licence. Les vacances d'été ne dureront qu'un mois, et pendant ce temps les bacheliers pourront continuer leurs leçons. Il est expressément défendu aux écoliers de marcher en armes dans la ville. En aucun cas, l'Université ne devra soutenir ceux d'entre eux qui troubleraient la paix et l'étude. Dans la même bulle, le pape renouvelle la défense de se servir des livres de physique d'Aristote, mais seulement jusqu'à ce qu'ils aient été examinés et purgés de tout soupçon d'erreur. Il est à remarquer que cette défense tombe sur l'enseignement public de cette partie d'Aristote, et non sur sa lecture ou son étude en particulier. Grégoire IX prend soin également de régler la disposition des biens des étudiants qui décéderaient à Paris, sans avoir fait de testament; il indique les précautions à prendre pour les conserver et pour les rendre à leurs héritiers. A défaut d'héritiers, ces biens doivent être employés à des œuvres pieuses. Enfin le pape relève les docteurs et les étudiants du serment qu'ils avaient fait de ne plus retourner à Paris.

A l'occasion de cette bulle, le pape envoya au roi Louis les deux docteurs de l'Université, Geoffroi de Poitiers et Guillaume d'Auxerre, qui étaient allés à Rome plaider la cause du corps enseignant de Paris. Il écrivit aussi à la régente et à son fils, pour les amener l'un et l'autre à des sentiments favorables envers les professeurs et les étudiants : « Il importe à votre honneur comme roi, et à votre salut comme chrétien, disait-il au jeune prince, de rétablir les études dans votre capitale, et de faire jouir l'Université des priviléges qu'elle tient du roi Philippe-Auguste votre aïeul, de glorieuse mémoire. Veillez au bien-être des écoliers; ordonnez que leurs logements

soient taxés par deux docteurs et deux bourgeois de la ville, afin que les étudiants ne soient pas forcés de les payer trop cher. » Dans les dispositions favorables où se trouvait en ce moment la cour de France envers le corps enseignant, les lettres de Grégoire IX n'eurent pas de peine à amener son rappel dans la capitale.

Ce fut alors que l'Université de Paris acheva de recevoir son existence et sa constitution. Une autre bulle du même pape, formant pour ainsi dire sa charte, vint y pourvoir. Nous en donnons ici les principales dispositions : « A l'avenir, tout chancelier de l'Église de Paris devra, le jour de sa prise de possession, en présence de l'évêque ou sur son ordre, dans le chapitre, et après avoir appelé deux maîtres représentant l'université des écoliers, prêter serment que pour les études de théologie et de décret, de bonne foi et selon sa conscience, en temps et lieu, selon l'état de la cité et l'honneur des facultés, il n'accordera la *licence* qu'à ceux qui en seront dignes, et qu'il n'admettra pas les indignes, ne faisant acception ni de personnes ni de nations; et, avant qu'il n'accorde la licence à quelqu'un, il devra pendant trois mois, à partir du jour de la demande de licence, faire avec le plus grand soin, tant auprès de tous les maîtres présents dans la ville qu'auprès des personnes honorables et lettrées desquelles il pourra savoir la vérité, une enquête sur la vie, la science, le talent du postulant, sur le ferme propos où il est et sur l'espérance qu'il offre de faire des progrès, et sur toutes les autres choses à connaître en pareille occurrence. Après l'enquête ainsi faite, il devra, de bonne foi et selon sa conscience, accorder ou refuser la licence demandée. Les maîtres en théologie et en décret, lorsqu'ils commenceront à lire (c'est-à-dire lorsqu'ils commenceront à professer après la licence obtenue), prêteront serment en public de rendre fidèle témoignage sur les points ci-dessus. Le chancelier jurera aussi qu'il ne révèlera pas les avis des maîtres pour leur nuire. Au reste,

les droits et la liberté des chanoines de Paris pour professer la théologie et le décret, resteront confirmés. Quant aux physiciens, artistes et autres, le chancelier permettra de bonne foi d'examiner les maîtres et de repousser les indignes, n'admettant que ceux qui seraient dignes. »

« Que ni l'évêque, ni son official, ni son chancelier n'imposent aux écoliers aucune peine pécuniaire pour la levée de l'excommunication ou de toute autre censure, et que le chancelier n'exige des maîtres à qui il confère la licence aucun serment et aucune obéissance ; qu'il ne reçoive aucun émolument ou aucune promesse pour la concession de la licence, et qu'il se contente du serment dont il a été question plus haut. »

La bulle, passant ensuite à l'organisation intérieure du corps, consacre le droit de l'Université de faire des règlements pour sa discipline et de punir les contraventions par la soustraction des priviléges de la compagnie.

Le corps enseignant triomphait sur tous les points ; on le rappelait avec honneur, et en réalité il n'avait jamais vu son indépendance aussi complétement garantie ; mais en rentrant dans Paris, les docteurs trouvèrent une école rivale qui, pendant leur absence, s'était élevée en face de leurs propres écoles. Les Frères prêcheurs avaient profité de la circonstance pour établir une chaire de théologie dans leur maison de la rue Saint-Jacques. L'évêque de Paris, Guillaume, et le chancelier de la cathédrale, par haine du corps universitaire, avaient favorisé cet établissement. D'un autre côté, la renommée, qui s'attachait à cet ordre, presque depuis sa naissance, avait attiré dans son sein un grand nombre de docteurs remarquables et d'étudiants laborieux. Ces docteurs, ne faisant que changer d'habit, continuèrent leurs leçons et fondèrent un enseignement qui jeta tout d'abord un éclat extraordinaire. L'ordre des Frères prêcheurs, nous l'avons vu, avait été institué par saint Dominique, en 1216. Vers la

même époque, saint François d'Assise avait fondé trois ordres dits des Frères mineurs. Ainsi que les trinitaires, autres Frères prêcheurs, créés en 1198, les dominicains et les franciscains embrassaient la mission héroïque, mais bien laborieuse et bien pénible, de travailler à la conversion des païens, des infidèles et des hérétiques. L'histoire de plusieurs siècles nous les montre pénétrant hardiment, comme ambassadeurs du souverain pontife romain, au fond de la Tartarie et aux extrémités les plus reculées de la Chine, pour y annoncer la foi et l'unité catholique. Ils avaient une autre mission non moins importante et plus glorieuse peut-être, celle de fonder une bonne méthode d'enseignement religieux et profane, de concilier dans un ensemble harmonieux toutes les sciences divines et humaines, d'après la sagesse éternelle de Dieu, de laquelle émane tout savoir, et de faire ainsi servir la philosophie païenne à la démonstration de la doctrine chrétienne dans son ensemble. Les religieux de saint François qui se distinguèrent par leurs succès dans cette œuvre capitale, furent Roger Bacon, Alexandre de Halès, Duns Scot et saint Bonaventure. Les religieux dominicains furent Vincent de Beauvais, Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, le plus illustre de tous.

Depuis le commencement du XIIIe siècle, les écoles de Paris, grâce à l'élan général imprimé par les ordres religieux, tendaient sensiblement à se relever pour les sciences, et à sortir de l'état de faiblesse et de décadence où elles avaient été tenues pendant la plus grande partie du siècle précédent. L'honneur leur appartient d'avoir formé ou perfectionné ces hommes remarquables. Albert le Grand enseignait dans cette ville dès l'année 1221.

A cette époque, saint Thomas d'Aquin et Roger Bacon y complétaient leurs études. Dans l'antiquité grecque, Platon et Aristote avaient embrassé, par leurs écrits, la philosophie païenne tout entière, et en même temps ils en avaient

approfondi séparément les différentes parties. Cicéron fait observer que le Lycée et l'Académie diffèrent seulement de nom, que leur doctrine, d'ailleurs, est la même, et forme, dans l'une et l'autre école, une espèce de trinité. Les livres d'Aristote traduits par les Arabes, puis retraduits en latin, reparaissaient en grec au XIIIe siècle. Le Stagirite était devenu le maître des écoles, mais un maître incompris et donnant naissance à des hérésies nombreuses. Les conciles s'étaient vus forcés d'en proscrire l'enseignement. Albert le Grand, qui en possédait l'intelligence beaucoup mieux que tous ses contemporains, entreprit la belle tâche de lui rendre son autorité, et parvint à l'exécuter en partie. Un peu plus tard, Thomas d'Aquin fixa la méthode scolastique aux principes suivants : Avoir d'abord soi-même et puis donner aux autres une idée nette et précise de ce qu'on enseigne. Pour arriver à ce résultat, poser des principes certains, en déduire des conséquences par des raisonnements justes, n'employer que des expressions claires et nettement définies, éviter les digressions inutiles, les idées vagues, les termes équivoques, enfin, mettre dans l'ensemble un ordre qui éclaire les questions les unes par les autres. Ce fut par cette méthode infaillible que saint Thomas d'Aquin résuma la doctrine chrétienne dans son ensemble, c'est-à-dire toute l'Écriture sainte, tous les conciles, tous les Pères, tous les docteurs et écrivains ecclésiastiques. Son ouvrage, appelé *Summa theologiæ,* analyse avec une grande supériorité tous les genres de combats livrés par l'Église catholique depuis sa naissance, et résout la plus grande partie des difficultés de la religion. Saint Bonaventure, Alexandre de Halès, Duns Scot, et Albert le Grand lui-même, firent aussi des résumés pareils; mais celui de saint Thomas l'emporte de beaucoup sur les autres en mérite comme en renommée. Ces docteurs illustres écrivirent un grand nombre d'autres ouvrages admirables sur les différentes parties des sciences philosophiques et théologiques.

Quant au franciscain Roger Bacon, il embrassa toutes les sciences connues à cette époque. Il porta, surtout dans la physique, une supériorité d'intelligence, de raisonnement et de vues nouvelles qu'on n'avait pas encore remarquée. On lui attribue l'invention de la poudre à canon, celle des verres grossissants, du télescope, de la pompe à air, et d'une substance combustible analogue au phosphore. Il proposa la réforme du calendrier. Son plus grand mérite est d'avoir renoncé à la méthode purement spéculative, d'avoir conseillé l'expérience, et de l'avoir pratiquée lui-même. Roger Bacon ne fut cependant pas exempt de quelques erreurs de son temps; il crut à l'alchimie et à l'astrologie. Ses principaux ouvrages sont les trois traités appelés *Opus majus, Opus minus* et *Opus tertium*. A la même époque, le dominicain Vincent de Beauvais présentait, dans un ouvrage encyclopédique qu'il appela *Miroir général,* ou *Bibliothèque des gens du monde,* l'ensemble de tout ce que les hommes savaient alors sur la nature, les arts, les sciences, et sur l'histoire de l'humanité déchue et régénérée. Il exécuta tout seul ce monument gigantesque qui, par la beauté de l'ensemble et par l'intérêt des détails, l'emporte sur les encyclopédies modernes elles-mêmes. Chose étonnante, il parut dans le même temps une autre encyclopédie écrite en langue française du XIIIe siècle, par un auteur italien, Brunetto Latini, de Florence, qui fut le maître de Dante. Cette encyclopédie française, connue sous le nom de *Trésor,* est dédiée au roi de France, saint Louis.

Ainsi, dans la première partie de ce siècle, l'activité de l'esprit humain pour le progrès des sciences et des lettres se montrait surtout dans les ordres monastiques. Pendant tout le temps de son pontificat, Innocent III s'était servi de l'immense influence qu'il exerçait sur l'Europe entière pour ranimer le goût des études dans l'Église. Presque tous ses successeurs, jusqu'au commencement du XIVe siècle, avec moins de talent et d'autorité que lui, eurent soin de mainte-

nir la direction qu'il avait imprimée à son époque. A leur exemple, plusieurs souverains de l'Europe se plurent à favoriser les études publiques et à honorer les hommes de mérite.

Aussi le mouvement littéraire du XIIIe siècle est-il marqué en France principalement, et dans les écoles de Paris, par une activité inconnue durant les siècles précédents; et cependant les méthodes vicieuses du XIIe siècle, jointes aux autres causes que nous avons déjà exposées brièvement, devaient retarder longtemps encore le renouvellement de la véritable instruction en France. Quelques hommes supérieurs, nous l'avons vu, s'élevaient seuls au-dessus des autres, dans les ordres religieux. Au fond, les études littéraires proprement dites ne se relevaient pas dans les écoles séculières. La logique du langage, cette théorie saine et délicate qui se rattache à la grammaire, en était bannie, et sa place était usurpée par une dialectique fausse le plus souvent.

D'ailleurs, l'étude des langues, soit vivantes, soit anciennes, y était négligée. L'on se bornait à l'enseignement du latin, et encore n'allait-on pas chercher des modèles dans les auteurs classiques. On se contentait des grammairiens proprement dits; il était rare que l'on remontât plus haut que Priscien. Aussi la latinité de cette époque est-elle plus barbare que celle du XIIe et du XIVe siècle lui-même. « La scolastique, dit M. Daunou dans le tome XVI de l'*Histoire littéraire de la France*, avait partout défiguré la diction et décoloré le style. Toute éloquence avait disparu des compositions en prose latine, surtout du genre oratoire. Les prédicateurs ne savaient plus que disputer à la manière des docteurs; les prosateurs latins, à l'exception de quelques historiens, ne soupçonnaient pas que l'art d'écrire eût des règles et des difficultés. Cet art ne s'enseignait plus dans les écoles; on avait cessé d'y donner des leçons de rhétorique : l'art de l'argumentation en tenait lieu. Une littérature moins barbare et plus nationale se forma

hors des écoles; elle embrassa quatre espèces d'essais, savoir : des poëmes, des romans, des histoires et des traductions d'anciens ouvrages. C'était dans ces sortes de livres que les gens du monde puisaient quelque instruction. » Au midi de la France, la langue poétique des troubadours ne pouvait se maintenir, faute d'avoir acquis assez d'étendue; elle allait finir dans le siècle suivant, après avoir dit tout ce qu'elle avait à dire. « Au nord, poursuit M. Daunou, celle des trouvères, moins élégante et moins douce, se développait davantage, devenait plus expressive, quelquefois plus pittoresque, s'essayait dans vingt genres divers, ne brillait encore dans aucun, prenait toujours possession de la plupart et se destinait à les enrichir un jour, plus que ne l'a fait aucune autre langue moderne. »

En résumé le XIIIe siècle voit baisser les études des langues mortes et de la littérature ancienne. Quant à la prose et à la poésie de cette époque, il serait difficile d'y trouver des modèles; cependant l'activité prodigieuse et les travaux immenses de ces générations du moyen âge ne demeurent pas inutiles; les ouvrages qu'elles ont produits nous transmettent des images vives et saisissantes des opinions du temps, des mœurs et des coutumes publiques. C'est au XIIIe siècle que la littérature française proprement dite commence à prendre un caractère national; une histoire qui serait écrite sans consulter les monuments si pleins de vie qu'elle nous a laissés, serait une histoire morte qui ne nous apprendrait rien; elle manquerait d'animation et de vérité.

Les différentes parties des beaux-arts furent également cultivées pendant le XIIIe siècle, ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant. L'architecture surtout parvint, sous saint Louis, à son plus haut degré de perfection, dans le genre dit gothique. Mais ses progrès les plus marqués n'eurent lieu qu'un peu plus tard et dans la dernière partie du siècle. Au milieu des troubles et des embarras qui accompagnent presque toujours les minorités, surtout quand la régence y est contes-

tée, la reine Blanche n'eut jamais une assez grande liberté d'esprit pour donner, par des encouragements venus à propos, une forte impulsion aux arts, aux sciences et aux lettres. A peine les désordres du midi de la France prenaient-ils fin, à peine la ligue des grands vassaux paraissait-elle réduite et les troubles de l'Université terminés, que d'autres soins et d'autres débats attiraient l'intervention du pouvoir royal dans les provinces du Nord. Ces débats avaient lieu entre certaines villes-communes et les officiers du roi, ou les seigneurs dont elles dépendaient encore un peu, malgré leurs franchises communales. Ils produisirent tout d'abord des désordres sérieux, et finirent par devenir des révoltes ouvertes qui présentèrent assez de gravité, vers l'année 1232, pour que la reine jugeât à propos d'y envoyer son fils, le jeune roi Louis, à la tête d'une armée.

Depuis l'époque mémorable où les bourgeois des différentes villes de la Gaule étaient parvenus à se soustraire en partie au joug tyrannique de leurs seigneurs, en formant entre elles des associations consacrées par le nom de *communes*, presque toutes les conditions premières de ces institutions municipales paraissaient changées. Ce fut un bonheur pour elles d'avoir échappé à la domination absolue et souvent cruelle du petit feudataire du voisinage; mais là se bornèrent les avantages qu'elles se trouvèrent avoir retirés de leur valeur, de leurs longs travaux et de leur persévérance. Une expérience bien établie était venue démontrer que le nouveau régime des communes jurées n'atteignait pas le but d'ordre, de prospérité et de bonheur qu'elles avaient entrevu, lorsqu'elles combattaient avec tant d'énergie pour la conquête des libertés municipales. Elles commençaient à voir que leur indépendance n'était que de l'isolement, et qu'il leur était impossible d'assurer aux classes bourgeoises ou moyennes les conditions les plus essentielles de leur développement, par exemple, la paix publique.

Les communes successivement formées en France à la suite du mouvement général qui éclata vers le milieu du XIe siècle, ainsi que nous l'avons dit, étaient des sociétés petites et bornées, des associations fort restreintes, n'ayant que des pouvoirs purement locaux. Leur existence isolée se trouvait renfermée tout entière dans l'intérieur de leurs murailles, ou dans un territoire peu étendu. En échappant en partie, par l'insurrection, aux petits souverains dont elles dépendaient auparavant, elles avaient acquis, dans l'espace resserré de leurs murs, une véritable vie politique, c'est-à-dire une liberté intérieure pleine et entière. Mais cette liberté, pour laquelle n'était pas encore mûr le tiers état, n'avait que des inconvénients et ne produisait guère que le mal. En effet, la population inférieure des villes-communes était brutale, séditieuse et jalouse des riches, des chefs d'atelier et des maîtres du capital ou du travail, formant la classe bourgeoise proprement dite; les bourgeois, de leur côté, étaient grossiers, orgueilleux, emportés et presque barbares. Ceux d'entre eux qui, sous le nom d'échevins, de maires, de jurats, etc., etc., devenaient magistrats de la cité, ne résistaient pas à la tentation d'y établir, par des moyens de toutes sortes, une domination arbitraire et violente. Aussi voyait-on presque toutes ces villes livrées aux désordres les plus grands, et aux maux de tout genre que produit l'anarchie. Ce triste état intérieur des communes ne manquait pas, comme il arrive, d'attirer l'intervention étrangère. C'étaient tantôt les bourgeois et les magistrats qui, par crainte de la populace et pour échapper aux massacres ou au pillage, appelaient du secours extérieur; tantôt la multitude elle-même, cruellement opprimée par ses nouveaux chefs, avait recours au roi ou à quelque puissant suzerain. Le secours arrivait et faisait renaître l'ordre; mais en s'en retournant, il emportait toujours quelques parties des libertés communales; à ce prix seulement les cités bourgeoises pouvaient acquérir un peu de sécurité.

Une autre cause puissante contribuait à leur affaiblissement. La plupart des petits feudataires, des souverains locaux, sur lesquels les communes avaient conquis leur indépendance, perdirent peu à peu, et avec le temps, leur souveraineté. Ils furent réduits insensiblement à une condition subordonnée, et se virent absorber par des suzerainetés plus fortes, qui se formèrent sur tous les points du territoire, sous les noms de duché, de comté, de vicomté. La plupart des communes faisaient partie de la contrée englobée; elles se trouvèrent en face non plus du petit seigneur voisin qu'elles avaient une fois vaincu, mais d'un suzerain puissant et redoutable qui avait envahi les droits d'une multitude de seigneurs et qui les exerçait vigoureusement pour son propre compte. Dès lors, leur position inférieure vint se joindre aux autres causes qui devaient amener nécessairement l'anéantissement de l'indépendance communale. Cette décadence des communes bourgeoises commençait à être très-sensible au milieu du XIII° siècle; elle continua jusqu'à la fin sans s'arrêter. Le commencement du siècle suivant allait être témoin de la chute complète de leur indépendance et de leurs libertés si tourmentées.

Mais pendant qu'on voyait tarir cette source qui semblait d'abord promettre le progrès de l'esprit humain, d'autres sources demeuraient abondantes et fécondes. Avec les libertés des communes ne périt pas cette partie essentielle de la population qu'on a appelée *tiers état*, et qui a fini par devenir la base de la société moderne. Elle se trouvait alors répartie en grand nombre dans les villes de priviléges et de franchises, c'est-à-dire dans les cités qui, sans se gouverner elles-mêmes, sans avoir une véritable existence communale ou la liberté politique, jouissaient d'une sécurité complète et de la plus grande partie des libertés civiles, sous l'administration tutélaire des officiers du roi : c'était là le sort de Paris et d'un grand nombre d'autres villes de France. Pendant que les cités communales dépérissaient, les villes franches et privilégiées croissaient en

population, en richesses et en force. On y voyait se former insensiblement, et à l'ombre d'une autorité protectrice, cette tête du tiers état, la bourgeoisie, qui devait devenir bientôt la vie et l'honneur de la France. Les officiers du roi qui l'administraient, prévôts, juges, sénéchaux, baillis, etc., étaient ordinairement tirés de son sein. Ces magistrats et les autres agents du pouvoir central, dans l'ordre civil, formaient dans chaque ville une classe nombreuse et puissante, dont l'autorité tournait au profit de la bourgeoisie, en lui donnant chaque jour plus d'importance et d'extension, et en lui préparant insensiblement les voies pour arriver dans l'avenir à la prépondérance sociale.

Ajoutons que déjà des idées de centralisation des finances, de la justice, de la police, et même des travaux publics, commençaient à se propager partout en France. Ces idées allaient aussi concourir puissamment à rattacher les communes isolées à un gouvernement central et protecteur qui, au prix de quelques-unes de leurs orageuses libertés, leur garantissait les autres et leur donnait en même temps l'ordre et la sécurité intérieure qu'elles n'avaient jamais trouvés dans une indépendance entière. Ainsi, vers le milieu du XIII[e] siècle, les cités communales commençaient à se transformer peu à peu en villes dites franches et privilégiées.

C'étaient des troubles du genre de ceux dont nous venons de parler qui attiraient dans le Nord les armes du jeune Louis IX. En 1232, la ville-commune de Beauvais, une des premières en France qui avaient conquis la liberté sur l'évêque, son seigneur, était en proie à des dissensions intérieures qui devinrent sanglantes. Les ouvriers et les artisans y attaquaient avec fureur la haute bourgeoisie et les riches commerçants, comme les banquiers, les changeurs, etc. Pour mettre fin à ces querelles intestines qui menaçaient la paix publique et la tranquillité, dans le nord de la France, la régente donna pour maire à Beauvais un homme juste, d'un caractère ferme et

capable par son énergie d'y faire tout rentrer dans l'ordre. Mais l'irritation tumultueuse des esprits était trop forte pour que ce magistrat pût l'apaiser. La populace se souleva contre lui, sous prétexte qu'il était bourgeois de Senlis et étranger à Beauvais. Après une émeute dans laquelle périrent une vingtaine de personnes notables, on le chassa de la ville. Ce fut dans ces circonstances et pour soutenir l'autorité royale, que Louis marcha contre les Beauvaisiens. Il entra dans leur ville, en fit sortir quinze cents citoyens, démolit les maisons des chefs de l'émeute et imposa de fortes amendes à tous ceux qui furent convaincus d'y avoir pris part.

Vers cette époque, des événements semblables se produisirent avec les mêmes phases et la même physionomie, dans d'autres villes-communes du Nord. A Noyon, à Soissons, il y eut de fréquentes émeutes; à Reims les troubles devinrent guerre civile et ne furent comprimés que par la force étrangère. Ces désordres incessants allaient avoir pour résultat nécessaire de faire rentrer successivement les villes-communes sous l'autorité protectrice du roi, avec des franchises garanties et des priviléges plus ou moins étendus. C'était là la seule somme de liberté publique que fussent capables de supporter, sans périr, les cités françaises du moyen âge.

Parmi les villes franches et privilégiées, Paris occupait depuis longtemps le premier rang. Il n'avait jamais eu ce genre de libertés, ni cette indépendance à peu près entière dont jouirent, pendant quelque temps, les communes du nord de la France. Ses comtes ou ses rois avaient toujours exercé une autorité incontestée dans ses murs; mais, par compensation, il se trouvait de temps immémorial en pleine possession de franchises étendues et de fortes garanties que lui enviaient les villes les plus favorisées de la France. Ces avantages, joints à d'autres causes nombreuses, avaient commencé sa fortune. Sa situation si favorable et une foule de circonstances heureuses

étaient venues la développer singulièrement. Déjà à l'époque qui nous occupe, Paris exerçait une influence prépondérante en France, et tendait à y diriger toutes choses, soit d'autorité, et au moyen de la puissance royale, soit par cet esprit d'initiative qu'on a toujours suivi depuis en Europe, et par cet ascendant auquel on s'est constamment soumis avec plaisir.

Disons toutefois que la capitale se ressentit intérieurement des difficultés et des troubles qui accompagnèrent la minorité de Louis IX. Le conseil de ce prince dut recourir à des moyens extraordinaires, quelquefois mauvais et dangereux, pour faire face aux besoins de l'État et pourvoir aux dépenses indispensables. Jusqu'à cette époque, la prévôté de Paris avait été donnée au mérite et à la naissance, tandis que pour grossir les revenus de leurs domaines, les ducs et les comtes en France avaient établi le mauvais usage de donner à ferme toutes les autres prévôtés du royaume. Le conseil de Louis IX, pressé d'argent, réduisit Paris à la condition des autres villes; pour la première fois, la prévôté de cette capitale fut comprise dans les fermes du roi et adjugée au plus offrant. Cette haute magistrature qui jouissait de si grandes prérogatives et dont la juridiction, dans une foule d'occasions, n'avait d'autres bornes que celles du royaume lui-même, avait toujours été représentée par des personnages considérables, choisis dans les familles les plus illustres; dès qu'elle fut réduite à la condition vile et détestable de l'adjudication, les hommes qui seuls auraient pu l'occuper dignement se retirèrent et se gardèrent bien de se trouver parmi les enchérisseurs. La prévôté de Paris devint ainsi la proie de gens de tous états, sans mérite reconnu, sans naissance ni instruction. Quelquefois même, ceux qui se présentaient pour la prendre à ferme étaient si bornés dans leur fortune, qu'ils s'associaient plusieurs ensemble, afin de parfaire la somme nécessaire pour l'obtenir; ils prenaient tous alors le titre de prévôt de Paris, et en exerçaient collectivement les fonctions.

Si l'on veut se faire idée de la perturbation générale et des désordres effrayants que cette innovation causa dans l'administration civile et judiciaire de Paris, il faut considérer l'étendue des attributions du prévôt. Il avait encore à cette époque le gouvernement de la ville; la noblesse le reconnaissait pour son chef, et les troupes royales de la province recevaient ses ordres; la justice du Châtelet, qu'il présidait, étendait sa compétence, en une foule de cas, dans tout le royaume, et recevait tous les appels. Il intervenait également dans un grand nombre d'autres occasions importantes qu'il serait trop long d'exposer ici. Marchands, fermiers et magistrats en même temps, sans cour des comptes ni cour judiciaire pour contrôler leurs actes, les prévôts avaient souvent à décider comme arbitres suprêmes dans leur propre cause. Sous leurs ordres se trouvait placée une multitude de fonctionnaires de toute sorte qui, d'après le système établi, avaient pris leurs fonctions à ferme, et d'employés de tout genre que le prévôt nommait à volonté. Ces employés et fonctionnaires ne manquaient pas de retirer de leurs charges ou fonctions tout ce qu'elles pouvaient rendre. « Au temps passé, dit Joinville, l'office de la prévôté de Paris se vendoit au plus offrant; dont il advenoit que plusieurs pilleries et maléfices se faisoient, et étoit tellement justice corrompue par faveur d'amis et par dons et promesses, dont le commun ne osoit habiter au royaume de France; et il étoit alors presque vague; et souventefois n'y avoit aux plets de la prévôté de Paris, quand le prévôt tenoit ses assises, que deux personnes au plus, pour les injustices et abusions qui se faisoient. » « La prévôté de Paris étoit si mal administrée, dit encore Guillaume de Nangis, parce qu'elle étoit donnée à ferme à des marchands, que les citoyens se retiroient sur les terres des hauts justiciers ecclésiastiques, et le domaine du roi demeuroit complétement désert. » Mais ce mal, qui était assez grand pour faire déchoir Paris et la royauté elle-même, dura peu de temps. Saint Louis, ainsi que nous le

verrons plus loin, ne devait pas tarder à y apporter un remède efficace.

Durant la minorité de ce prince, on vit se ralentir d'une manière sensible, dans presque tous les quartiers de la ville, l'accroissement de la population et la construction d'édifices. Cependant, quelques établissements religieux y furent fondés. En 1229, l'église de Sainte-Catherine de l'ordre du Val-des-Écoliers fut bâtie hors des murs d'enceinte et près de la porte Baudets. Cet ordre avait d'abord été établi dans une vallée sauvage du diocèse de Langres par quatre professeurs distingués de l'Université de Paris. Ils devaient se vouer à l'enseignement. N'obtenant pas, au fond de cette retraite ignorée, le succès qu'ils attendaient, ces professeurs vinrent se mettre en évidence à Paris. Aussitôt un grand nombre d'écoliers se joignirent à eux; c'est ce qui fit donner à leur institut le nom d'*Ordre des écoliers* ou du *Val des écolie s*. Près de l'église fut construite en même temps la maison d'enseignement ou le collége. L'ensemble de ces bâtiments occupait un espace de trois arpents qui avaient été donnés à l'ordre. Guillaume, évêque de Paris, approuva cette donation, et consentit à l'établissement de l'église, qui se trouvait placée dans la paroisse Saint-Paul. Les sergents d'armes ou archers de la garde du roi concoururent à sa construction pour l'accomplissement d'un vœu. A la bataille de Bouvines, près du pont dont la garde leur avait été confiée, voyant le roi Philippe-Auguste dans un pressant danger, ils avaient promis de bâtir une église à sainte Catherine si Dieu le délivrait heureusement. Les armes de ce prince furent victorieuses, et les archers accomplissaient, en 1229, une promesse qu'ils n'avaient pas encore trouvé l'occasion d'acquitter.

L'année suivante, l'évêque Guillaume d'Auvergne établit, sous l'invocation de saint Nicolas, une chapelle dans la partie du clos du Chardonnet qui relevait de l'abbaye de Saint-Victor. Il avait donné à ce couvent une autre terre en échange de cette

partie. Jusqu'alors le clos restait inhabité; mais quand la chapelle fut élevée, les environs se peuplèrent si bien qu'il fallut, quelques années plus tard, la changer en une église paroissiale. Ce fut dans le courant de la même année (1230) que l'ordre des cordeliers ou Frères mineurs s'établit à Paris, et que les trinitaires prirent possession de l'église des Mathurins. Les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés donnèrent aux cordeliers un fonds de terre et des maisons qui leur appartenaient sur la paroisse de Saint-Côme et Saint-Damien, près de la porte Gibard. Quant à l'église des Mathurins, les trinitaires la reçurent de l'évêque Guillaume, et ils l'agrandirent considérablement. C'est au même évêque que l'on attribue la fondation du monastère des Filles-Dieu de Paris, en 1226 ou 1227. Ce prélat ayant réussi à convertir plusieurs filles perdues, les réunit dans un bâtiment qui fut construit, hors des murs d'enceinte, entre la ville et Saint-Lazare, à la place qu'occupent aujourd'hui la rue et le passage du Caire. Un peu plus tard, le roi Louis dota convenablement cet établissement, et on y reçut non-seulement les femmes débauchées nouvellement converties, mais aussi celles que l'âge et les infirmités réduisaient au dénûment.

Voilà à peu près toutes les institutions religieuses ou charitables qui furent fondées à Paris pendant la minorité du roi saint Louis et la régence de sa mère. Les premières années de cette période avaient été tourmentées, difficiles, et même dangereuses pour le pouvoir royal; mais le génie viril et le caractère énergique de la régente étaient enfin venus à bout de ces difficultés. Depuis 1230, les affaires générales, au dedans et surtout au dehors, prenaient un aspect plus favorable. Peu à peu la haine des ennemis de la royauté tombait ou se reconnaissait impuissante. D'ailleurs, l'esprit inquiet et remuant de la chevalerie française trouvait un aliment nouveau dans des conquêtes lointaines entreprises sous les ordres de princes illustres.

Henri III, roi d'Angleterre, avait fait d'abord quelques tentatives pour reconquérir ses anciennes provinces continentales; mais bientôt des difficultés inattendues avaient surgi; ce prince, qui manquait d'énergie comme de talent, avait traité avec le roi de France et s'était retiré; de son côté Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, se voyant ainsi abandonné par un allié sur lequel il comptait, se rendit à Paris et se reconnut vassal de la couronne de France. A l'est, Thibaut, comte de Champagne, quitta tout à coup sa province en France et alla, avec toute sa cour, à Pampelune, prendre possession des États de son beau-père, Sanche VII. La régente se hâta de profiter de cette heureuse circonstance pour agrandir le royaume; elle acheta au comte de Champagne, moyennant la faible somme de 40,000 livres tournois, les comtés de Chartres, de Blois et de Sancerre, avec la vicomté de Châteaudun.

Dans le même temps, elle ménageait pour son fils une alliance qui devait appuyer la monarchie française sur la Méditerranée. Raymond Bérenger IV, comte de Provence, avait quatre filles et point de fils; la reine Blanche, voulant rattacher cette belle province à la couronne, demanda pour son fils Louis la main de l'aînée des filles de Raymond, Marguerite, alors âgée de douze ans. Elle lui fut aussitôt accordée, et le mariage se fit à Sens, le 27 mai 1234. Louis avait dix-neuf ans. Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1236, Henri III, roi d'Angleterre, épousa Éléonore, seconde fille du comte de Provence. A cette occasion, on signa à Windsor une trêve pour cinq ans, entre la France et l'Angleterre. Cette trêve, qui avait été l'objet d'assez longues négociations, fut déclarée commune à la plupart des grands seigneurs de la France, dont elle devait garantir ainsi la tranquillité pendant quelque temps. Le 25 avril de la même année, Louis IX, ayant accompli sa vingt et unième année, fut proclamé majeur et prit en main les rênes du gouvernement.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE II DU LIVRE HUITIÈME.

Matth. Parisii *Hist. Angliæ.* — Raynaldi *Annal. ecclesiast.* — *Chronique de saint Denys.* — Filleau de La Chaise, *Hist. de saint Louis.* — *Hist. de Bretagne.* — *Hist. du Languedoc.* — Labbei *Concilia generalia.* — *Præclara Francorum facinora.* — Guill. Nangii *Chron.* — Guill. de Puy-Laurens. — Joinville, *Hist. de saint Louis.* — *Hist. de Bourgogne.* — Rymeri *Acta publica.* — Martenii *Thesaurus anecdot.* — Roger Bacon, *Opera.* — Sancti Thomæ Aquinatis *Summa theologiæ*, etc., etc. — *Hist. littéraire de la France*, continuée par des membres de l'Institut, t. XVI. — *Recueil des ordonnances des rois de France.* — Nicolas de Bray, collection Guizot. — Crévier, *Hist. de l'Université de Paris.* — Jean Grancolas, *Hist. abrégée de l'Église, de l'Université et de la ville de Paris*, et les autres historiens de Paris déjà indiqués.

CHAPITRE III.

Majorité de Louis IX. — Ce prince reçoit à Paris la sainte couronne d'épines. — Lutte contre les grands vassaux; bataille de Taillebourg. — État de Paris sous la régence de Blanche de Castille, pendant la première croisade de saint Louis. — Troubles causés par les pastoureaux en France et à Paris. — Charité chrétienne de la reine Blanche; les serfs de Chatenay. — Mort de la reine régente; retour de Louis IX. — État florissant de la foi catholique en France et à Paris pendant les luttes des guelfes et des gibelins. — Querelles entre l'Université de Paris et les ordres des Frères prêcheurs. — La première bibliothèque royale à Paris. — La cour de Louis IX dans cette ville. — État de la capitale; édifices; monuments; colléges; fondations charitables sous saint Louis; activité de ce prince; sa conscience politique. — Il étend la juridiction royale et fait rédiger les Établissements. — Les Établissements des métiers de Paris. — Réforme dans la prévôté de Paris; le guet. — Le parlement. — Introduction de la monnaie royale dans les seigneuries. — La pragmatique-sanction. — Saint Louis meurt à Tunis.

La majorité de Louis IX (1236) n'apporta de changement sensible ni aux affaires générales de l'Europe, ni même aux affaires particulières de la France. Les rares qualités et les vertus par lesquelles brilla ce prince n'étaient point de celles qui devaient si tôt fixer sur lui l'attention. Un sens d'une justesse remarquable, une raison supérieure et toujours maîtresse d'elle-même, une volonté droite et calme, mais inébranlable, une foi vive, jointe à la piété la plus tendre, un sang-froid imperturbable dans les dangers, et un courage raisonné s'élevant jusqu'à l'héroïsme, de la pitié pour toutes les souffrances, et, surtout, un sentiment exquis du devoir, réglant toutes les actions de sa vie : telles furent les principales qualités du meilleur des hommes qui aient jamais porté le

sceptre, du monarque dans lequel vient se résumer ce qu'il y eut de noble et de pur au moyen âge. Mais les qualités mêmes de saint Louis le rendaient réservé, modeste, peu impatient de se produire, peu empressé de tenter les entreprises qui illustrent ordinairement les jeunes princes; son extrême déférence pour sa mère l'empêcha, pendant plusieurs années encore, d'imprimer à son administration un caractère qui lui fût propre; et quoique le roi fût majeur, la reine Blanche continuait toujours de gouverner l'État; ou plutôt, Louis et sa mère gouvernaient ensemble, car ils vivaient l'un près de l'autre, dans la plus parfaite intelligence, et entièrement occupés du bonheur de la France.

Dans le courant de l'année 1238, Paris fut témoin d'une touchante cérémonie qui vint animer les sentiments religieux parmi le peuple. Baudoin II, empereur de Constantinople, donna la couronne d'épines du Sauveur à Louis IX, qui, de son côté, lui fournit l'argent nécessaire pour rembourser aux Vénitiens un emprunt considérable. Lorsque cette sainte relique, portée par deux religieux dominicains, fut arrivée près de Paris, le roi alla au-devant du cortége jusqu'à Vincennes. D'après ses ordres, tous les chapitres et tous les monastères de Paris se rendirent processionnellement au même lieu avec leurs reliques. Guillaume, évêque de Paris, y vint avec son clergé. Louis se dépouilla des habits royaux, et, vêtu d'une simple tunique de laine, sans ceinture, nu-pieds et la tête découverte, il marchait vers Paris, chargé du brancard de la sainte couronne, conjointement avec le comte d'Artois son frère. Un grand nombre d'évêques, d'abbés, de seigneurs et de chevaliers les précédaient, la tête et les pieds nus. Après le roi, venaient les deux reines, les princes et les princesses accompagnées de leurs dames, aussi à pied. Une foule innombrable de peuple, louant Dieu et chantant des psaumes, suivait le cortége en longue procession. L'on porta d'abord la sainte couronne à la cathédrale, et ensuite à la cha-

pelle de Saint-Nicolas, bâtie autrefois par le roi Robert dans l'enceinte même du palais.

Quelques années plus tard, l'empereur Baudoin se vit de nouveau contraint, par une nécessité pressante, d'engager plupart des autres reliques de sa chapelle impériale. Louis IX profita de cette circonstance pour enrichir son royaume de ces restes précieux. Il envoya en Orient tout l'argent nécessaire pour les dégager. C'était un morceau de la vraie croix, le plus considérable que l'on connût. On le disait apporté à Constantinople par l'impératrice Hélène elle-même. Les empereurs faisaient leurs serments solennels sur cette relique. C'étaient ensuite le fer de la lance dont le côté du Sauveur fut percé, une partie de l'éponge qui servit à lui présenter du vinaigre, une partie de son manteau de pourpre, et un morceau du roseau dont on lui fit un sceptre par dérision. Ces différentes reliques arrivèrent à Paris le 14 septembre 1241, jour de l'Exaltation de la sainte croix. Saint Louis alla au-devant du cortége qui les accompagnait, avec toute sa cour, tout le clergé, et tous les ordres religieux de Paris. Il les porta lui-même dans la chapelle de son palais, avec la même pompe et les mêmes marques de respect et d'humilité qu'il avait fait paraître, trois ans auparavant, à la réception de la sainte couronne d'épines. Ce fut après avoir reçu ce second présent de l'empereur Baudoin, que saint Louis fit commencer le monument admirable qu'on appelle aujourd'hui la Sainte-Chapelle. Il fut placé à l'endroit même où était la chapelle de Saint-Nicolas, bâtie par le roi Robert, et réparée par Louis le Jeune en 1194. C'est le seul des nombreux chefs-d'œuvre dus au génie de l'illustre architecte Pierre de Montreuil qui subsiste encore aujourd'hui tout entier dans Paris. Nous nous réservons de donner une description détaillée de ce bel édifice dans la seconde partie de notre volume.

L'accroissement et la prospérité de la capitale ne manquaient pas de suivre pas à pas l'essor de la puissance

royale. La victoire de Taillebourg vint donner tout à coup un nouvel élan à cette puissance, et augmenter en même temps l'importance de Paris. Voici en peu de mots ce qui amena cette bataille. La force et le développement remarquables que prenait chaque jour le pouvoir du roi tenaient sans cesse éveillées l'attention et les craintes des grands vassaux. Vaincus plutôt que soumis par le génie persévérant de la reine Blanche, ils suivaient d'un œil inquiet et jaloux la marche du pouvoir royal, et n'attendaient qu'une occasion pour reprendre les armes. Le mariage du frère de Louis IX, Alphonse comte de Poitiers, avec Jeanne, fille de Raymond VII, et l'installation par le roi lui-même du jeune comte dans ses États, semblèrent leur offrir cette occasion. A un signal donné, l'on vit tout à coup se découvrir cette ligue qui depuis longtemps se formait dans l'ombre; elle était composée du roi d'Angleterre, des comtes de la Marche, de Bretagne, de Toulouse, de Champagne, et de plusieurs autres grands seigneurs du midi de la France. En apprenant cette levée de boucliers, Louis se mit à la tête de son armée, qu'il avait eu soin de rassembler à Chinon; persuadé que toute perte de temps dans une guerre contre une confédération est une faute, il s'avança rapidement dans le Poitou, et y soumit successivement toutes les places fortes.

Une circonstance de cette campagne lui donna l'occasion de montrer sa générosité en même temps que son respect invariable pour tout ce qui lui paraissait juste. Il avait pris d'assaut, après un siége opiniâtre, le château de Fontenay, dit depuis *l'Abattu*, en Poitou; quarante et un chevaliers, quatre-vingts sergents, et un grand nombre d'autres soldats plus obscurs, tous commandés par le fils du comte de la Marche, étaient tombés entre ses mains avec leur chef. On l'engageait à mettre à mort les prisonniers pour les punir de leur obstination, ainsi que des pertes qu'ils lui avaient fait subir; mais il s'y refusa, en disant que l'un n'avait pu se rendre coupable en obéissant à son père, ni les autres en servant leur seigneur; et il se cor-

tenta de les envoyer prisonniers dans différentes places du royaume. Plusieurs autres exploits remarquables, dans lesquels le roi et son armée rivalisèrent constamment de courage discipliné et de constance, conduisirent les Français jusqu'à Taillebourg, ville forte sur la Charente. Louis s'y logea avec ses officiers. Il se trouvait en présence de Henri III, roi d'Angleterre, et de l'armée anglaise. A quelque distance de Taillebourg, était un pont défendu par plusieurs tours dont les Anglais s'étaient emparés. Ce pont était si étroit qu'on pouvait à peine y faire passer quatre hommes de front; il fallait cependant le forcer pour aller à l'ennemi. Sans hésiter, le roi ordonne l'attaque, et se jette à la tête des plus intrépides pour opérer le passage. La mêlée devient serrée et sanglante autour de lui; mais le prince, poussé par un courage impétueux, renverse tout ce qui s'oppose à lui, et parvient à l'autre extrémité du pont, suivi seulement de quelques braves. Là, il se voit presque seul aux prises avec des ennemis frais et nombreux; il soutient le choc avec énergie, jusqu'au moment où les seigneurs et les chevaliers français, faisant des prodiges de valeur, parviennent enfin à franchir le pont, et courent lui faire un rempart de leurs corps. Alors les Anglais, surpris à leur tour, sont mis en déroute, et fuient de toutes parts jusqu'à la ville de Saintes, qui leur sert de point de ralliement.

Le lendemain, l'armée française remporta une victoire décisive sur les troupes des seigneurs confédérés qui s'étaient réunis aux Anglais. Saintes ouvrit ses portes au vainqueur; le roi d'Angleterre consterné s'enfuit précipitamment vers Bordeaux, et cette ligue qui pouvait devenir si redoutable à la puissance royale de France s'évanouit. Henri offrit de payer les frais de la guerre, et obtint par ce moyen une trêve de cinq ans. Les autres seigneurs et grands vassaux de la couronne se soumirent et demandèrent grâce. Ainsi le courage et la prudence de Louis IX faisaient régner la tranquillité sur toute la surface de la France, et avaient rétabli la paix entre

la France et l'Angleterre; mais cette paix n'était que temporaire : les hostilités devaient recommencer au bout de cinq ans. Or, un grand nombre de chevaliers et de seigneurs français, et particulièrement ceux que Louis avait contraints à lui faire hommage, dans la dernière campagne, en Poitou, tenaient en même temps des fiefs du roi d'Angleterre. Louis, voulant les soustraire à la nécessité qui allait inévitablement les forcer, à l'expiration de la trêve, de violer l'un ou l'autre de leurs serments, les appela tous à un grand parlement, qu'il tint à Paris, en 1244. Là, prenant pour texte le précepte de l'Évangile qui déclare que nul ne peut servir deux maîtres à la fois, il les invita à choisir entre le roi de France et le roi d'Angleterre, et à s'attacher sans retour à l'un ou à l'autre de ces deux suzerains. Les seigneurs se décidèrent, la plupart d'après l'importance des fiefs qu'ils possédaient sous les deux dominations : les uns abandonnèrent leurs fiefs d'Angleterre, les autres leurs fiefs de France.

Dès que Henri III eut connaissance de l'édit de Louis, il se mit à user de représailles; mais au lieu de laisser à ses vassaux la liberté du choix, il fit saisir tous les fiefs possédés en Angleterre par des sujets français, et surtout par des Normands. Louis se plaignit de ce procédé, aussi injuste que violent; toutefois, comme l'acte même de spoliation accompli par son rival lui faisait atteindre plus sûrement son but, il ne rompit pas la trêve.

Durant le cours des deux années qui suivirent, le royaume de France s'accrut du comté de Mâcon, et acquit un allié naturel dans le comté de Provence. En effet, Louis, qui ne laissa jamais échapper une bonne occasion d'agrandir ses États par des moyens honnêtes et équitables, profita de la retraite dans une abbaye de la dernière héritière des comtes du Mâconnais, pour acheter cette province. Quelque temps après, Charles d'Anjou, frère du roi, épousa Béatrix, héritière du comté de Provence.

Depuis deux ans, Louis avait fait vœu, dans une maladie grave, d'accomplir une croisade en Orient ; il s'occupait alors activement d'en faire les préparatifs. Après avoir mis en ordre toutes les affaires du royaume, il déclara sa mère régente pendant son absence, et alla s'embarquer à Aigues-Mortes, avec son armée, pour la Palestine (1248). Grâce aux sages dispositions prises pendant plusieurs années consécutives par Louis et la reine Blanche, la France n'eut pas à souffrir de l'éloignement du roi ; la longue expérience, la bonté et la justice connues de la reine mère, son caractère éprouvé et le respect profond qu'elle avait su inspirer partout, y maintinrent longtemps toutes choses dans l'ordre le plus parfait.

Le calme et la sécurité qui régnaient sur les diverses parties du territoire français, l'éclat du trône et la prospérité générale faisaient croître chaque jour la population et l'importance de Paris. Du sud au nord, de l'est à l'ouest, toutes les parties de la ville se couvraient de constructions. La paix dont jouissait alors l'Université, et l'ardeur de l'étude, produite par la faveur qui s'attachait à la science, rendaient de plus en plus florissant le quartier appelé *Université*. En 1250, Robert Sorbon, chapelain et conseiller intime du roi, y fit construire un collége pour les écoliers sans fortune qui désiraient parvenir au grade de docteur. On y donna des leçons de théologie à des étudiants séculiers, et ce fut la première dérogation à l'usage qui voulait que tous les étudiants dans cette Faculté allassent aux écoles de la rue du Fouare. L'exemple de Robert Sorbon fut suivi par les religieux bernardins, les prémontrés et les bénédictins. Ils bâtirent dans le même quartier des maisons pour les étudiants et pour les novices de leurs ordres. D'autres établissements considérables du même genre ne tardèrent pas à s'élever à côté de ceux-ci, et peu à peu le quartier finit par attirer à lui les études, qui d'abord avaient été dispersées dans presque toute la ville.

La multitude des écoliers croissait de jour en jour, et le nombre des habitants du quartier augmentait en proportion. Chacun s'empressait de construire des maisons pour loger les nouveaux arrivants. L'on voyait ainsi se couvrir rapidement d'édifices ces grands espaces, vides jusqu'alors, de la montagne Sainte-Geneviève, du clos de Garlande, du clos Bruneau, du Chardonnet, des terres de Laas, ainsi que les nombreuses pièces de champs et de vignes que Philippe-Auguste avait renfermées dans la nouvelle enceinte. Les églises et les paroisses augmentaient à proportion.

La même activité dans les constructions se faisait remarquer sur la rive droite du fleuve, dans la partie dite *la ville*. La forteresse du Louvre, que Philippe-Auguste avait réparée et augmentée; le grand marché des Halles, qu'il avait établi dans la plaine de Champeaux; l'enceinte du Temple, qu'on avait construite un peu plus loin, à droite, et d'autres monuments qui ne tardèrent pas à être élevés en plusieurs endroits de cette rive, devinrent autant de points centraux. Ils ne manquèrent pas d'attirer une nombreuse population de menu peuple et d'ouvriers, de riches négociants, et même de hauts et puissants seigneurs, qui venaient en foule suivre la cour à Paris. Dès lors, des constructions nouvelles tendaient chaque jour à faire disparaître les cultures et les vides qui étaient restés dans le bourg de Saint-Germain-l'Auxerrois; partout des maisons s'élevaient et des rues se formaient sur la terre de Champeaux et sur les différentes cultures de Saint-Magloire, de Saint-Paul, de Saint-Martin, de Saint-Lazare, du Temple, de Sainte-Catherine, de Saint-Anastase et de l'Évêque, près de Saint-Honoré.

Pendant cet accroissement rapide de l'intérieur de la ville en population et en constructions, de nouveaux faubourgs se formaient dans les environs. Le couvent de Saint-Germain-des-Prés donnait sa garenne entière, avec une partie de ses vignes et de ses terres, autour de l'abbaye même, pour qu'on

y élevât des maisons. Évrard de Loursine, et quelques autres, faisaient bâtir aux environs de Saint-Marcel, ainsi que dans les champs de vignes qui formaient le terrain Mouffetard. Ces deux bourgs nouveaux, se trouvant à quelque distance des murs de Paris, furent souvent appelés villes de Saint-Germain et de Saint-Marcel-lez-Paris.

La nouvelle des premiers succès que l'armée des croisés obtenait en Égypte, et surtout la prise de Damiette, répandait la joie en France; mais le désastre de la Mansourah et la captivité du roi ne tardèrent pas à y être connus. Le pays tout entier fut alors plongé dans l'affliction la plus profonde, et les différentes parties de l'Europe ressentirent sa douleur. Partout on s'agitait, partout on disait qu'il fallait se lever pour la délivrance du roi de France. La bonté si connue de saint Louis l'avait rendu cher aux populations, et son départ pour la croisade avait encore ajouté à cette faveur populaire. En allant délivrer la Terre sainte, il avait répondu à un sentiment qui animait alors toute l'Europe. Personne ne pensait à lui imputer les revers de son armée, tandis que les nombreux croisés qui revenaient des prisons d'Égypte, après avoir été rachetés par ses soins, publiaient tout haut son grand courage, sa bonté, sa charité, sa piété tendre, sa patience inaltérable et sa grandeur d'âme dans le malheur. Dans tous les rangs de la société, Louis était célébré comme le héros de la France; partout on croyait l'honneur national attaché à sa prompte délivrance et à son retour dans ses États.

Mais en même temps on répandait parmi le peuple que Dieu avait été offensé par le luxe des grands et par l'orgueil des chevaliers français; que, pour confondre les plus forts, il avait choisi comme instruments les plus humbles et les plus faibles de la terre : c'était aux bergers et aux laboureurs, disait-on, qu'il serait donné de recouvrer, dans leur humilité et leur simplicité, cette Terre sainte où le salut du

monde avait été annoncé d'abord à des bergers. Ce mouvement général des esprits dans les classes populaires trouva bientôt un chef pour le rallier et le coordonner. Un homme dont l'histoire ne dit pas le nom, mais qu'on prétend Hongrois d'origine, fit lever et appela à lui une foule d'habitants de la campagne. Il parlait également bien l'allemand, le latin et le français. Sa main gauche, qu'il tenait toujours fermée, portait, disait-on, l'ordre par écrit, qu'il avait reçu de la sainte Vierge, d'appeler les bergers à la délivrance de la Terre sainte. En peu de temps le nombre de ceux qui s'attachaient à lui s'augmenta prodigieusement. On les désigna sous le nom de *pastoureaux*. Ils parcouraient successivement les différentes provinces pour accroître encore leurs bandes, et l'opinion publique leur était partout favorable.

Mais bientôt aux *pastoureaux*, qui étaient de bonne foi et qui suivaient leur chef pour aller en Terre sainte, se joignirent des vagabonds, des bannis, des voleurs, des serfs fugitifs, des excommuniés, et tous ces hommes vivant dans le désordre, ces ennemis éternels de la paix publique et de la société, qu'on appelait alors en France *ribauds*. Ils formèrent tous ensemble une armée de cent mille hommes, distribués par troupes, sous différents chefs. Leurs étendards représentaient la croix et un agneau, ainsi que différentes visions du chef général, appelé par tous le *Maître de Hongrie*. Les ribauds, qui étaient les plus audacieux, obtinrent, comme il arrive toujours dans ces temps de troubles, plus d'influence que les bergers dans les conseils de l'armée. Ils avaient des prédicateurs qui prêchaient sans être revêtus des ordres de l'Église. Dans leurs enseignements, ils s'écartaient de la foi orthodoxe, et s'arrogeaient le pouvoir de dispenser de la discipline ecclésiastique. Ils accordaient la rémission des péchés, prononçaient des divorces et permettaient des mariages à leur gré et au hasard. Ils déclamaient contre les ecclésiastiques et les religieux, mais surtout contre les Frères

prêcheurs et mineurs, qu'ils traitaient de vagabonds et d'hypocrites.

Après avoir parcouru une partie des provinces du nord de la France, les pastoureaux arrivèrent à Orléans en grand appareil. Dans cette ville, le Maître de Hongrie lui-même se mit à prêcher et à débiter ses extravagances ordinaires. Tout à coup un étudiant de l'Université, qui l'écoutait, s'approcha de lui en criant : « Tais-toi, menteur! tu es un misérable hérétique, un ennemi de la vérité; tu trompes ce peuple simple et innocent. » A peine avait-il dit ces mots, qu'un des *ribauds* qui entouraient le prédicateur lui fendit la tête d'un coup de hache. Ce fut là le signal d'une attaque générale du clergé; la multitude se mit aussitôt à poursuivre les prêtres dans les rues; pour les atteindre, on brisa les portes et les fenêtres; un très-grand nombre d'ecclésiastiques furent blessés et maltraités; il y en eut vingt-cinq de tués ou de noyés dans la Loire.

Après ces désordres sanglants, les pastoureaux quittèrent Orléans et continuèrent leur route; l'évêque mit la ville en interdit pour ne leur avoir pas résisté. Les autres prélats, effrayés, publièrent des excommunications contre eux; et la reine Blanche, qui avait commencé par les favoriser, donna ordre de les poursuivre et de les détruire. Ils venaient de se diviser en plusieurs bandes et parcouraient le pays dans tous les sens; la plus nombreuse de ces bandes s'était rendue à Paris, sous les ordres du Maître de Hongrie lui-même. Ce chef audacieux, ainsi escorté, y prêchait au milieu d'une foule immense, lorsqu'un bourreau, aux ordres de la reine, se mêlant avec sa hache parmi les ribauds qui lui servaient de garde, s'approcha doucement du prédicateur au milieu de son discours, et lui fendit la tête d'un seul coup. A l'instant même, des hommes d'armes sortirent d'une embuscade où ils se tenaient cachés, et chargèrent les pastoureaux à grands coups d'épée. Plusieurs furent tués sur place; le reste s'enfuit

au hasard, et le rassemblement fut ainsi dissipé. Les autres bandes, attaquées également sur différents points du royaume, eurent un sort pareil.

Ces troubles furent les seuls qui eurent lieu en France pendant l'absence du roi; le gouvernement de la reine Blanche y était ferme, vigoureux, et en même temps compatissant et plein de bonté pour les faibles et les opprimés. Une anecdote rapportée par Filleau de la Chaise et Dubois, et attribuée à l'année 1252, fait connaître combien l'humanité chrétienne et la pitié pour les infortunes tenaient de place dans le cœur de la mère de saint Louis.

A cette époque où un homme était encore la propriété d'un autre, les maîtres et les seigneurs, soit laïques, soit ecclésiastiques, traitaient souvent leurs hommes de corps et de *poëste* avec une rigueur et une dureté coupables. Les habitants de Chatenay, hommes de corps du chapitre de la cathédrale de Paris, n'ayant pu payer quelques tailles seigneuriales, tous les hommes adultes du village furent saisis par des archers et enfermés dans une prison féodale, près du cloître Notre-Dame. Le manque d'air et de nourriture fit mourir, au bout de quelques jours, un certain nombre de ces malheureux. La reine, ayant eu connaissance de ces mauvais traitements, fit demander aux chanoines de relâcher, sous caution, ceux qui restaient, promettant de faire rendre bonne justice; le chapitre répondit que personne n'avait à intervenir dans sa conduite envers ses sujets, qu'il avait même le droit de les faire mourir si bon lui semblait; et comme pour soutenir par un nouveau défi ces paroles cruelles, les chanoines envoyèrent prendre les femmes et les enfants des serfs de Chatenay et les firent entasser dans les cachots mêmes où languissaient déjà leurs maris et leurs pères. Un grand nombre de ces malheureuses victimes périrent d'étouffement et de faim. La reine, provoquée par cette nouvelle cruauté, se rendit aussitôt en personne à la prison du chapitre avec ses gardes. Malgré les menaces des chanoines, elle frappa

d'un bâton qu'elle tenait à la main les portes de la geôle et les fit enfoncer en sa présence. On vit alors une foule d'hommes, de femmes et d'enfants pâles et défigurés, s'élancer hors de cet antre infect, et venir tomber aux pieds de leur libératrice, en la suppliant avec larmes de les prendre tous sous sa sauvegarde, de peur que les chanoines ne leur fissent payer bien cher la grâce qu'elle leur accordait. La reine, redoutant des vengeances pour ces pauvres gens, força les chanoines à affranchir tous les habitants de Chatenay, moyennant une redevance annuelle.

La pitié et la bonté de Blanche souffraient cruellement à la vue des maux si multipliés du servage. Elle disait quelquefois à ses courtisans : « Ces hommes et ces femmes que l'on achète et que l'on revend comme des animaux ou des terres, sont, ainsi que nous, les membres de Jésus-Christ; leur sort et leur vie dépendent cependant de maîtres intéressés et souvent durs et cruels. Dans un royaume chrétien, nous ne devrions jamais oublier ce que sont les pauvres serfs devant Dieu. » Dans l'impossibilité où elle était de faire disparaître d'un seul coup la servitude, comme elle l'aurait ardemment désiré, elle fit au moins tous ses efforts pour adoucir son malheureux sort, et pour opérer chaque année le plus grand nombre possible d'affranchissements. Le cœur généreux de Blanche contribua ainsi puissamment à l'œuvre d'humanité chrétienne que Philippe le Bel continua plus tard et que Louis X termina. Sur ses instances, une certaine partie des serfs de l'évêque de Paris furent affranchis. Parmi eux se trouvaient tous les habitants de Vaitsouls. Quelques autres villages, dépendant également de l'évêque, passèrent de la servitude proprement dite à l'état de la *taille à volonté;* ce qui était une grande amélioration, car en acquittant un tribut imposé par le seigneur, dans certains cas de nécessité pressante, les habitants de ces lieux se trouvaient délivrés de toute marque de servitude.

Grâce aux sollicitations et aux poursuites incessantes de

Blanche, les affranchissements se multiplièrent peu à peu dans tout le royaume. L'évêque de Paris avait donné l'exemple; les grandes abbayes de cette ville le suivirent. Celle de Saint-Germain-des-Prés affranchit plusieurs villages, parmi lesquels on cite Antoni, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton et Crosne. Ces trois derniers endroits acquirent ensemble la liberté en 1249, moyennant la sommé de 1400 livres une fois payées. L'année suivante, 1250, les habitants voisins de l'abbaye se rachetèrent tous ensemble pour 200 livres. Dès lors, le bourg Saint-Germain, ainsi peuplé presque en entier par des familles affranchies, prit un essor et un développement extraordinaires, autour de l'abbaye même, et ne tarda pas à former un des faubourgs les plus considérables de Paris. Les autres couvents de la capitale virent accroître également, par les affranchissements qu'ils firent, l'importance et la prospérité des bourgs qui les entouraient.

La mort vint surprendre la reine Blanche au moment même où elle poursuivait son œuvre avec le plus d'ardeur. Cette princesse, qui avait conservé jusqu'à soixante-cinq ans toute sa vigueur d'esprit et de corps, tomba tout à coup gravement malade à Melun. Elle se fit rapporter à Paris et pria l'abbesse de Maubuisson, de l'ordre de Cîteaux, de lui donner le voile. Cette demande annonçait qu'elle avait la conscience de sa fin prochaine; en effet, elle mourut le 1er décembre 1253.

Saint Louis était à Joppé, en Palestine, lorsqu'il apprit la perte irréparable qu'il venait de faire; sa douleur fut profonde, mais sa foi vive et sa résignation à la volonté de Dieu la lui firent supporter avec courage. Il ne tarda pas à quitter l'Asie et à revenir en France. Il arriva le 5 septembre 1254 à Vincennes, et fit son entrée à Paris en grande pompe le 7 du même mois, après plus de six ans d'absence.

Pendant ce temps, l'état politique du royaume avait subi peu de changements importants vis-à-vis des nations limitrophes. La mort avait cependant fait disparaître quelques têtes

ceintes de la couronne ou de la tiare. L'empereur Frédéric II d'un côté, les papes Grégoire IX et Innocent IV de l'autre, étaient descendus successivement dans la tombe, sans avoir vu la fin de cette grande lutte des guelfes et des gibelins qui avait occupé l'attention de l'Europe durant un si grand nombre d'années. Fidèle à la tradition des souverains pontifes ses prédécesseurs, Grégoire IX avait voulu se servir de l'influence et du pouvoir du pape, immenses à cette époque, afin d'opérer le bien dans tous les États chrétiens. Il n'avait rien négligé pour introduire des réformes considérables parmi les ecclésiastiques et les moines d'Angleterre, qui étaient tombés dans un relâchement et dans des abus coupables. Ensuite, tous ses efforts avaient tendu à réconcilier entre eux les princes de la chrétienté, à pacifier l'Occident et à procurer des secours efficaces aux contrées orientales, afin de conjurer les dangers qui les menaçaient sans cesse.

Cependant, l'empereur Frédéric, qui se proclamait hautement l'héritier des césars romains, ainsi que de leurs droits sur l'Europe occidentale tout entière, était plein de jalousie pour la puissance du pape. Son but était d'arriver à la domination de tout l'Occident. Après avoir tenté inutilement de se servir, pour l'atteindre, du crédit du souverain pontife, il avait tout à coup changé de système et s'était mis à employer tous les moyens indistinctement pour traverser ses desseins. Le pape, fortement pénétré de ses devoirs, en même temps que de la pureté de ses vues et de la bonté de son droit, s'était mis de son côté à lui résister vigoureusement. C'est ainsi qu'étaient nées, d'abord la querelle, et puis la lutte si fameuse des guelfes et des gibelins. Pendant un grand nombre d'années, Grégoire IX et Innocent IV avaient montré une force et une énergie indomptables pour défendre et affermir, contre le césar allemand, l'indépendance spirituelle de l'Église catholique, et par suite l'indépendance temporelle des rois et des peuples chrétiens.

Au milieu de ces luttes si affligeantes pour des cœurs fidèles, et parmi les désordres et les abus de tous genres qui régnaient dans les églises des différentes nations de l'Europe, l'Église de France se conservait depuis longtemps pure dans sa conduite, et gardienne fidèle de la foi. « Nous le reconnaissons et nous le confessons, dit Grégoire IX dans un de ses mandements, après le siége apostolique, l'Église gallicane est pour toute la chrétienté le modèle et la règle dans la pratique constante des devoirs de la foi; que les autres Églises me permettent de le dire, l'Église de France ne va pas à leur suite, elle les devance et leur donne à toutes l'exemple d'une foi fervente et d'un dévouement au saint-siége que nous croyons inutile de vanter par des paroles, puisqu'il se manifeste par des faits éclatants. »

Cet état si prospère de la foi catholique en France, et surtout à Paris, était dû, en grande partie, à la tendre piété de saint Louis et de sa mère. Toutefois, après comme avant sa croisade, ce prince refusa constamment de prendre une part quelconque dans la lutte du pape et de l'empereur. Croyant sans doute devoir borner l'action de son pouvoir, afin de le rendre plus utile, il travailla exclusivement, depuis son retour d'Orient, au bonheur de son peuple, à la prospérité publique et à l'accroissement du royaume par des voies pacifiques et régulières.

A cette époque, une querelle d'éclat qui occupa l'Église tout entière pendant plusieurs années, divisait l'Université de Paris et les Frères prêcheurs. En fondant les deux ordres des Mineurs et des Prêcheurs, saint Dominique et saint François avaient voulu les prémunir contre l'attachement aux biens de la terre, qui expose souvent le prêtre et le religieux à la corruption. Ils leur avaient défendu, en conséquence, de rien posséder en propre, pas même les choses nécessaires à la vie. Ils devaient s'occuper uniquement de leur salut et de celui des autres. Ainsi détachés des choses temporelles, les franciscains

et les dominicains appliquaient toutes leurs facultés à acquérir la science nécessaire pour convertir les païens et les hérétiques, pour instruire les ignorants et désabuser ceux que l'erreur égare. L'Église les envoyait remplir cette haute mission parmi tous les peuples du monde, jusqu'aux extrémités de la terre. Pauvres et dévoués sans partage à l'œuvre de Dieu, ils acquirent cependant une grande renommée au milieu des hommes; bientôt ils comptèrent dans leurs rangs serrés des cœurs généreux, des amis ardents et des esprits d'élite que l'amour du bien animait.

Cet éclat, comme il arrive, éveilla la jalousie des vieux moines, et même de certains prêtres séculiers qui s'endormaient doucement dans la mollesse, l'inaction et l'ignorance. On peut voir des marques nombreuses de ces sentiments d'envie dans le vieux moine anglais Matthieu Paris, qui termina son histoire vers cette époque. Toutefois, la faveur et les succès des prêcheurs réveillèrent aussi l'émulation dans un certain nombre de communautés religieuses; ainsi, l'abbé de Clairvaux voyant la grande considération dont jouissaient les dominicains et les franciscains, pour leur lumières, tandis que les cisterciens étaient méprisés à cause de leur ignorance, s'empressa de remédier à ce mal, et fonda le collége des Bernardins, à Paris, pour l'instruction des religieux de son ordre. Les carmes, les augustins, les chartreux et d'autres congrégations ne tardèrent pas à imiter cet exemple.

Mais, outre un grand nombre d'anciens moines, les Frères prêcheurs avaient encore pour ennemis tous les docteurs de l'Université de Paris; la chaire de théologie que les dominicains s'étaient empressés de fonder dans leur couvent de la rue Saint-Jacques à Paris, pendant la dispersion des professeurs universitaires, en 1229, avait eu un plein succès. Bientôt une seconde chaire était devenue nécessaire. Occupées par des maîtres tels que Hugues de Saint-Cher, Rolland de Crémone, Albert le Grand, elles attiraient une affluence considérable d'élèves; car

ces écoles étaient publiques et restaient ouvertes à tout le monde. Les franciscains, de leur côté, en établirent une dans leur couvent que l'on appela les *Cordeliers*, à cause de la corde dont ces religieux se ceignaient les reins. Dès lors, la science et le mouvement des esprits, abandonnant les chaires des docteurs universitaires, vinrent établir leur centre et leur foyer dans les écoles des Frères prêcheurs des deux ordres. On y vit accourir, comme maîtres ou élèves, les hommes les plus distingués de l'Europe à cette époque : Alexandre de Hales, Roger Bacon, Duns Scot, saint Bonaventure, qui prirent rang parmi les franciscains; Vincent de Beauvais, saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand, qui embrassèrent la règle de saint Dominique.

Ce fut l'Université qui engagea la lutte. Elle ne porta d'abord que sur quelques points des statuts universitaires, que les docteurs voulaient forcer les professeurs des ordres mendiants à observer; mais bientôt elle s'éleva dans les régions supérieures de la doctrine et de la foi. Un livre intitulé *Introduction à l'Évangile éternel* circulait dans les écoles. Il était plein d'erreurs grossières ainsi que d'idées fausses et hétérodoxes. L'Université l'attribua à Jean de Parme, général des franciscains, et le déféra à la cour de Rome. En même temps, un docteur universitaire, Guillaume de Saint-Amour, faisait paraître un autre livre sous le titre de *Périls des derniers temps*. Il y signalait les moines des ordres mendiants comme les hommes de danger prédits par saint Paul; ensuite, il les représentait comme des hypocrites, des séducteurs et de faux apôtres. Ces deux ouvrages furent également condamnés par le pape. Innocent IV et Alexandre IV publièrent successivement plusieurs bulles pour faire renaître la paix entre les professeurs laïques et les religieux, et pour ramener le calme dans l'enseignement public. En même temps, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin écrivaient pour réfuter le livre de Guillaume de Saint-Amour. Saint Thomas publia un opuscule ayant pour titre :

Contre ceux qui attaquent la religion. Après y avoir montré ce que c'est que l'état religieux et en quoi consiste sa perfection, il dévoile les intentions méchantes et perfides de ses adversaires, et réduit leurs raisons au néant.

Cette grande lutte se prolongea encore quelques années; elle eut enfin un terme en 1260. A cette époque, les esprits étaient devenus peu à peu plus calmes; il y eut un rapprochement entre les deux partis, et l'Université consentit enfin à admettre les Frères prêcheurs dans son sein, en leur assignant toutefois le dernier rang, c'est-à-dire en plaçant après les Frères des autres ordres et après tous les autres moines, des hommes tels que les franciscains Roger Bacon, Alexandre de Hales, saint Bonaventure, Duns Scot, et les dominicains Vincent de Beauvais, saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand. C'est ce qui résulte d'un acte public dressé par le recteur de l'Université en son nom et au nom des maîtres et des écoliers. « Nous statuons, dit cet acte, pour certaines causes exprimées plus amplement en d'autres lettres, que les Frères prêcheurs, toutes les fois qu'ils seront admis à nos actes publics, y tiendront le dernier rang, savoir : les docteurs en théologie après tous les autres docteurs jeunes et vieux, séculiers et réguliers; dans les discussions ils n'argumenteront qu'après les autres maîtres; les bacheliers de leur ordre auront aussi la dernière place; ils viendront après les Frères mineurs, les carmes, les augustins, les cisterciens et les autres religieux. La présente ordonnance sera publiée et affichée aux portes des églises; elle sera aussi jurée par tous ceux qui nous ont fait serment. Donné à Saint-Mathurin, dans notre assemblée générale convoquée par trois fois : le 20 janvier, les 19 et 20 février 1259, » c'est-à-dire 1260 avant Pâques, car alors les Français commençaient encore à cette fête l'année civile et ecclésiastique. Plus que toute autre chose, les vicissitudes de ces luttes si vives et les diverses productions littéraires qu'elles firent paraître peuvent nous faire connaître le caractère propre de ce siècle du moyen âge, qui

fut tout entier un mélange de génie et de grossièreté, d'élans d'imagination créatrice et d'ignorance populaire.

Saint Louis prit peu de part aux querelles de l'Université et des Frères prêcheurs ; sa foi vive et ferme se refusait à en suivre les débats dans les régions supérieures de la théologie où les deux partis les avaient placés. Il n'admettait pas qu'on appliquât la raison humaine à l'examen des questions qui forment la base de la croyance chrétienne. Mais, d'un autre côté, sa piété et sa religion étaient éclairées ; il regardait comme un de ses premiers devoirs le soin de veiller aux progrès des études scientifiques et littéraires, ainsi qu'au développement des beaux-arts. Son palais était toujours ouvert aux savants, aux poëtes et aux artistes renommés qui joignaient au talent la pureté de la morale chrétienne.

Pendant son séjour en Orient, ce prince avait vu un émir dépenser des sommes considérables pour faire copier, pour traduire et réunir les ouvrages des anciens historiens et des philosophes, afin d'en former une bibliothèque publique et gratuite où pussent aller travailler tous ceux qui avaient le goût de l'étude. De retour en France, Louis mit à exécution le projet qu'il avait dès lors conçu d'enrichir sa capitale d'une pareille bibliothèque. D'après ses ordres, des clercs, connus par leur érudition et leur zèle patient pour la science, allèrent explorer les nombreuses abbayes, les établissements religieux et les divers dépôts ou archives du royaume. Ils achetaient ou faisaient transcrire, aux frais du roi, les manuscrits importants et rares. La découverte du papier de linge, qui avait été faite vers le milieu du siècle, vint favoriser un peu cette belle entreprise. Il faut dire toutefois qu'ici, comme partout, l'usage établi et la routine firent longtemps encore préférer, pour l'écriture, le vélin et le parchemin, objets de luxe que leur cherté rendait rares. Saint Louis avait fait construire et disposer à la sainte chapelle même de son palais une vaste salle destinée à la nouvelle bibliothèque qu'il voulait former ; il

la mit sous la direction du savant Vincent de Beauvais. Dès lors elle s'enrichit rapidement des livres les plus estimés, soit anciens, soit contemporains; on y vit bientôt accourir de toutes parts des savants, clercs et laïques, français et étrangers indistinctement. Louis aimait ce sanctuaire des lettres : on le voyait souvent faire de longues séances dans cette salle spacieuse, richement lambrissée, éclairée par de grandes fenêtres à forme ogivale, entourée de rayons dorés et garnis de chaînes, pour la sûreté des manuscrits. Assis quelquefois au milieu des savants de l'époque, il les interrogeait et trouvait des choses nouvelles à leur apprendre. Quelquefois aussi on l'y voyait prendre plaisir à expliquer doucement aux jeunes écoliers les passages les plus difficiles de leurs lectures.

Louis voulait à tout prix répandre dans le royaume le goût de l'étude; pour exciter l'émulation, il décida que les bénéfices vacants seraient donnés aux clercs connus non par la noblesse ou les services de leurs aïeux, mais par leur science et leurs bonnes mœurs. A cette occasion il forma un conseil royal composé du chancelier de la cathédrale de Paris, de son confesseur et de quelques religieux distingués par leurs lumières. Ce conseil était chargé de dresser la liste des postulants avec leurs titres en regard : le roi fixait son choix sur cette liste, et rarement il se trompait. Le cumul de plusieurs fonctions, places ou bénéfices était rigoureusement interdit; le bénéficier nommé devait aussitôt renoncer à tout autre salaire, s'il en possédait.

Dans l'exercice des fonctions royales, saint Louis redouta toujours les nominations aux magistratures, charges et bénéfices, comme un des dangers les plus grands de la couronne. Le pape Alexandre IV, voulant lui être agréable, lui adressa une bulle par laquelle il l'autorisait à nommer à tous les bénéfices du royaume; Louis dit au légat qui la lui présentait : « Mon salut est déjà exposé à trop de périls, pour que j'accepte l'autorisation du souverain pontife; » et il jeta la bulle au feu.

Sous les yeux et à l'exemple du prince, la cour tout entière

secondait avec zèle les intentions royales pour opérer partout le bien. La famille de saint Louis se faisait surtout remarquer dans ce concours; la reine Marguerite, évitant de s'immiscer dans les actes politiques, si ce n'est quelquefois pour implorer la grâce d'un condamné, aidait son mari sur tous les autres points, et savait accroître encore la renommée déjà si brillante de la cour de France. Elle participait à toutes les bonnes œuvres et se mettait à la tête des institutions charitables. C'est ainsi qu'elle faisait partie de la grande confrérie hospitalière de Notre-Dame, fondée sous le règne de Louis le Jeune, vers 1168, pour faire des prières en commun et distribuer des secours aux pauvres, aux malades et aux vieillards nécessiteux. Cette association se composait indistinctement de nobles et de bourgeois: on y voyait rivaliser de zèle et de soins charitables des princes, des ducs, des comtes et des dames de haut parage, en même temps que des négociants, des prud'hommes et leurs femmes.

L'affection la plus vive existait entre le roi et ses frères. Alphonse, comte de Toulouse, et la comtesse Jeanne son épouse, habitaient ordinairement, à Paris, le vaste et magnifique hôtel de Poitiers, bâti près de la tour du Louvre, sur la rive droite du fleuve. Non loin de là se trouvaient d'autres grands hôtels appartenant aussi à de hauts et puissants seigneurs, comme les ducs de Bretagne, les comtes de Dreux, les sires de Bourbon, etc. Charles, comte d'Anjou, résidait à Paris, à l'hôtel de Saint-Paul, qu'il avait fait construire lui-même à l'extrémité de la rue de Sicile, appelée plus tard, de son nom, rue d'Anjou. Ces deux princes recevaient dans leurs vastes appartements une société d'élite dans laquelle se faisaient remarquer un grand nombre de poëtes méridionaux, des savants et des hommes de lettres; c'étaient déjà les rudiments de la société française du XVIIe siècle. Souvent ils se rendaient au palais du roi leur frère, accompagnés chacun d'un brillant cortége de chambellans, d'écuyers, de sergents d'armes, d'arbalétriers, de troubadours, venant du Languedoc, et d'une foule de gentilshommes; ils y

trouvaient réunis les autres princes du sang, ainsi que les grands vassaux, l'élite de la chevalerie française et celle des dames châtelaines, avec leurs suivantes et damoiselles. La vaste salle des solennités suffisait à peine à contenir cette foule privilégiée par le talent autant que par la naissance. Au milieu d'elle paraissait, sur le fauteuil royal, la reine Marguerite; ses nombreux enfants, qui l'entouraient, formaient sa plus belle parure et ses plus riches ornements.

La protection éclatante accordée par le roi et toute la cour de France aux sciences et aux lettres s'étendait également aux beaux-arts. L'architecture religieuse fut surtout favorisée par le pieux monarque, comme formant un juste tribut de reconnaissance dû par les rois à celui qui dispose des sceptres et des empires, de même que de la vie des hommes. A cette époque, l'architecture du XII[e] siècle était déjà insuffisante; elle paraissait trop uniforme, trop nue et trop lourde pour rendre complétement la haute pensée religieuse et poétique qui dominait les esprits. Jusqu'à ce moment, l'intelligence de l'homme et l'harmonie de la nature avaient seules présidé à la naissance des chefs-d'œuvre de l'art; le sentiment religieux, cette noble partie de nous-mêmes, vint enfin y fixer ses fortes traces avec son caractère grandiose, et le style ogival de l'architecture du XIII[e] siècle devint son expression la plus parfaite. Tout est figure de l'ardente aspiration de l'âme vers Dieu dans le genre gothique, tout y forme un symbole saisissant des mouvements du cœur. Les pyramides, les clochetons, les flèches si sveltes et si gracieuses, les tours elles-mêmes et les arches du portail, les piles, les arcs des voûtes et des fenêtres, en un mot, l'ensemble des lignes à l'intérieur et à l'extérieur du monument, paraissent s'élancer vers le ciel avec la prière du chrétien.

L'architecture religieuse atteignit l'apogée de l'art sous le règne de saint Louis; elle en fut redevable à la coopération puissante et dévouée de ce prince. En effet, parmi tous les



Alp Tretard del — P Dellier. Imp r Galande. 52 Paris — J Huguenet sc

VUE DE L'HOTEL-DIEU

souverains, Louis IX est, sans contredit, celui auquel la religion doit le plus d'édifices et de monuments remarquables, en même temps que d'institutions utiles et de fondations charitables. Pour remplir les intentions de son aïeul Philippe-Auguste, et de son père Louis VIII, il fit élever, en 1227, nous l'avons déjà vu, l'église de Sainte-Catherine du Val des Écoliers. A la prière des sergents d'armes, vainqueurs au pont de Bouvines, il posa lui-même la première pierre de cet édifice, dont l'architecte fut Eudes de Montreuil. Dans le courant de la même année, il fit commencer également, pour exécuter les dernières volontés de son père, l'abbaye et l'église de Royaumont, à une demi-lieue de Luzarches et de Beaumont-sur-Oise. Il y plaça des religieux de l'ordre de Cîteaux. L'église était un magnifique monument qui révéla le génie de l'architecte Pierre de Montreuil. A l'époque de son mariage, Louis fit jeter les fondements de l'église Saint-Gilles et de l'église Saint-Luc, connue aussi sous le nom d'église des Cordeliers; elles étaient destinées l'une et l'autre aux Frères mineurs. L'église de Saint-Denis avait besoin de grandes réparations; sur plusieurs points elle menaçait ruine : dans le courant de l'année 1231, saint Louis engagea l'abbé de Saint-Denis, Eudes Clément, à en reconstruire des parties considérables, et il contribua, avec la reine sa mère, à une portion des frais de cette entreprise.

L'Hôtel-Dieu de Paris, fondé autrefois par l'évêque saint Landri, avait été restauré par Philippe-Auguste; Louis le fit considérablement agrandir par l'architecte Eudes de Montreuil; ses bâtiments, à partir de cette époque seulement, s'étendirent jusqu'au Petit-Pont, et cet établissement hospitalier fut digne de la capitale de la France; il offrit aux pauvres malades des soins attentifs, des salles spacieuses et suffisamment aérées, et il reçut en propriété des biens assez considérables pour mettre l'asile du pauvre souffrant à l'abri du caprice des gouvernements. Dans le même temps on posait les fondements de l'hôpital des Quinze-Vingts : trois cents aveugles devaient y être

nourris et entretenus aux frais de la couronne. L'aumônier du roi était chargé de l'inspection de cet établissement, et il nommait aux places vacantes. D'un autre côté, un des riches officiers de la cour, Étienne Audri, touché de l'exemple du souverain, jetait aussi, avec l'appui et l'aide du roi, les fondements de l'hôtel des Audriettes ou Hauldryettes, destiné aux pauvres femmes veuves.

C'est dans le XIII[e] siècle surtout, et sous le règne de saint Louis, que nous voyons se développer et s'étendre, sur les divers points de la chrétienté, ces fondations et établissements charitables de tous genres dont le génie bienfaisant de la religion chrétienne avait créé le type. Dans le cours des XI[e] et XII[e] siècles, des fléaux redoutables, des famines, des pestes, étaient venus fréquemment désoler l'Europe entière. Deux maladies, jusqu'alors inconnues, y étendaient au loin leurs ravages: l'une était connue sous le nom de *feu saint Antoine*, parce que ceux qui en étaient atteints avaient recours à l'intercession de ce saint; l'autre était la lèpre que les croisés avaient rapportée du Levant. L'apparition de ces maladies, et l'intensité avec laquelle elles s'étaient manifestées, avaient d'abord répandu partout un effroi qu'était venu augmenter encore le caractère contagieux de la lèpre. On abandonnait, on fuyait les malheureux qui en étaient atteints. La charité chrétienne, émue à ce triste spectacle, trouva, dans son zèle ardent, des ressources jusqu'alors inconnues, et enfanta des prodiges. Par suite de son action incessante, des *maladreries* et des *léproseries* s'élevèrent de toutes parts. Suivant Matthieu Paris, leur nombre dépassa dix-neuf mille dans toute la chrétienté; la France seule en eut deux mille. L'on vit dès lors prendre un élan rapide et prodigieux au mouvement général qui se portait déjà depuis longtemps vers la création d'établissements charitables de toute espèce. Le roi Louis VIII avait légué, par son testament, 20,000 livres à deux cents hôtels-Dieu, et 10,000 livres à deux mille léproseries. Saint Louis, de son côté, ne borna pas à la

ville de Paris sa sollicitude pour l'humanité souffrante ; les autres villes de France eurent aussi leurs hôpitaux, leurs hospices et leurs léproseries. Par les soins du pieux monarque, des établissements hospitaliers s'élevèrent à Compiègne, à Orléans, à Reims, à Saint-Denis, à Saumur, à Fontainebleau, à Verneuil, à Pontoise, à Vernon, etc. On aime à se rappeler que ce bon prince voulut panser, de ses propres mains, le premier malade qui fut admis dans l'hôpital de Compiègne.

A cette époque, la ville de Toulouse possédait, à elle seule, vingt-neuf hôpitaux où la charité des religieux et des religieuses secourait, avec un zèle infatigable, tous les genres de souffrances et de faiblesses. Depuis plus de trois siècles, les ordres religieux, hommes et femmes, étaient en possession du soin d'administrer les établissements hospitaliers sur tous les points de la chrétienté. Au XIIIe siècle, la multiplication des maisons de secours fit encore augmenter d'une manière notable le nombre des institutions religieuses qui se dévouaient au soin des malheureux. Dès l'année 1217, l'Hôtel-Dieu de Paris était desservi par les religieuses de Saint-Augustin, qu'il conserve encore aujourd'hui. En 1222, on voit l'ordre des chanoinesses de Sainte-Catherine assurer un asile, pendant trois jours, aux femmes pauvres qui arrivent dans la capitale. Vers le même temps, les *sœurs grises*, instituées par sainte Élisabeth, fille du roi de Bohême, vont dans tous les quartiers de la ville soigner les malades à domicile. Par ses exhortations et ses exemples, le pape, à Rome, secondait cet élan de la charité publique, et sa voix avait du retentissement dans toute la chrétienté. Les conciles, de leur côté, ne cessaient pas de montrer la plus grande sollicitude en faveur des établissements hospitaliers. En 1212, celui de Paris recommande le bon emploi des fonds qui leur sont destinés ; il en règle en même temps le régime et la discipline jusque dans les mondres détails.

Les congrégations vouées à l'assistance des malheureux sui vaient en général la règle de saint Augustin ; toutefois, après

la naissance du tiers ordre de Saint-François, un certain nombre d'entre elles se rangèrent sous le nouveau régime. L'autorité ecclésiastique en avait la haute direction, mais ne les dotait pas; leurs ressources dérivaient des dons de leurs fondateurs ou de la libéralité des fidèles. Les ordres religieux érigeaient quelquefois eux-mêmes des asiles pour les malheureux; d'autres fois ils étaient seulement appelés à les desservir. En 1240, un concile alla jusqu'à prescrire ce mode de service comme une règle générale. Les chapitres s'imposaient aussi les devoirs de l'hospitalité envers les pauvres; un de leurs dignitaires portait le titre d'*hospitalarius*, et en remplissait les fonctions. Il y en eut, à Paris et ailleurs, qui fondèrent à leurs frais des asiles et qui se chargèrent en même temps du soin des malades. Excitées par ces exemples, plusieurs confréries se vouèrent au même service; on en vit même quelquefois ériger à leurs frais des asiles charitables. Durant presque tout le moyen âge, les maisons hospitalières furent desservies en général par des communautés religieuses, composées de prêtres ou de laïques.

Saint Louis secondait de tout son pouvoir les tendances charitables de son époque; il donnait en même temps toute son attention, dans Paris, à la fondation d'un certain nombre d'établissements particuliers et de monuments publics, qui devaient avoir des destinations diverses. A son retour d'Orient, il commença, sur la place Maubert, le grand couvent des Carmes, dont l'ordre avait été réformé en 1140 par Aymeric, patriarche de Constantinople. Il y établit des religieux qu'il avait emmenés avec lui du mont Carmel; en même temps, il contribuait à l'érection des colléges de la Sorbonne et des Prémontrés, qui s'élevaient à peu de distance de là. Deux ans plus tard (1256), on jeta, par ses ordres, les fondements du couvent et de l'église des Grands-Augustins; l'on reprit aussi les travaux de Notre-Dame de Paris, commencés en 1165 par l'évêque Maurice de Sully. Sous les yeux du roi, l'architecte

Jean de Chelles faisait exécuter les galeries élevées des nefs, si remarquables par la délicatesse du travail, ainsi que le cordon de dentelure brodée où devaient bientôt se dresser les statues colossales de vingt-sept rois, prédécesseurs de saint Louis. Le même architecte était chargé également de l'exécution du grand portail méridional.

Au midi de Paris, vers la place occupée aujourd'hui par la grande avenue de l'Observatoire, dans le jardin du Luxembourg, était le château royal de Vauvert, ancienne maison de plaisance de Hugues Capet, qui tombait de vétusté. L'on disait parmi le peuple que chaque nuit des esprits et des revenants y apparaissaient, qu'on y entendait des bruits effrayants, et que les diables y tenaient l'assemblée du sabbat. C'était un lieu inhabité depuis longtemps. Saint Louis en fit don aux Chartreux, sur leur demande, et il chargea Eudes de Montreuil de diriger la construction d'un couvent et d'une église qu'ils y élevèrent. Quelques années plus tard, le pape Clément IV le félicitait d'avoir fondé cet établissement, et lui écrivait : « Vous avez planté cette noble maison. » L'architecte Eudes de Montreuil fut chargé également de construire les églises des Blancs-Manteaux et de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, ainsi que le couvent des Mathurins. Louis plaça aux Blancs-Manteaux les Frères de Sainte-Croix ou de la Pénitence de Notre-Seigneur, appelés aussi Frères des Sars, des Sacs, Porte-Sacs, Sachets; il établit à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie les chanoines réguliers, nommés d'abord Croisiers, qu'il fit venir de Liége, chef-lieu de l'ordre, et il leur donna l'hôtel de l'ancienne Monnaie.

L'année 1260 vit se former la paroisse de Saint-Josse, et s'élever l'église de ce nom; cette année est aussi l'époque de la fondation des Frères jacobins de la rue Saint-Jacques; quatre ans plus tard (1264), les religieuses Béguines ou de l'Ave-Maria, ordre fondé depuis dix années par saint Pierre de Mâcon, furent installées au couvent et à l'église des Céles-

tins. On place en 1265 la construction, par l'architecte Pierre de Montreuil, du célèbre réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, de son dortoir, et de sa salle capitulaire, regardés, après la Sainte-Chapelle, comme les chefs-d'œuvre du grand architecte. On lui dut encore, dans la même année, la chapelle de Notre-Dame, dans l'église Saint-Germain-des-Prés. Ce fut le dernier œuvre de cet homme de génie, qui avait su si bien faire rendre à son art les grandes pensées et les sentiments élevés de son souverain. Il mourut dans le courant de 1266.

Saint Louis fit encore à Paris un grand nombre d'autres fondations et de monuments, dont nous ne faisons que citer les noms ici, en nous réservant d'en donner l'histoire plus détaillée dans la deuxième partie de ce volume : c'étaient le collége de Cluny, dont Ives de Vergy fut le premier abbé; les Frères ermites de Saint-Augustin, près la porte Montmartre; l'église de Saint-Eustache, qui fut plus tard reconstruite en entier et dans un nouveau style; Saint-Sauveur, les Quatre-Mendiants, la chapelle de Sainte-Marie l'Égyptienne ou de la Jussienne, les colléges de Calvi et du Trésorier, et des Dix-Huit. Les Filles-Dieu furent instituées par l'évêque Guillaume d'Auvergne; mais saint Louis ne cessa jamais d'être leur protecteur. Ce fut la reine Marguerite qui fonda, après la mort du roi, l'hôpital de Loursine, appelé aussi communauté de Sainte-Valérie.

Peu de souverains ont montré sur le trône une activité égale à celle de saint Louis, non-seulement dans la guerre, mais encore dans l'ordre politique et dans les choses qui tiennent exclusivement au domaine de l'intelligence. Constamment préoccupé de la prospérité de la France, et surtout du sort des hommes, il n'épargnait ni peines ni efforts personnels pour produire le bien, par des réformes et des règlements pleins de sagesse, et il poursuivait le mal partout où il l'apercevait. Mais dans ses actes il ne se laissait pas dominer par un système préconçu, comme il arrive presque toujours aux chefs

des peuples, ni par une idée principale à laquelle on rapporte toutes les autres; sa règle et sa raison d'agir, il ne les cherchait que dans sa conscience et dans son sens toujours droit. Avant d'entreprendre une chose, il se demandait si ce qu'il allait faire était bien ou mal en soi, indépendamment de toute utilité et de toute conséquence.

Dominé par cette exactitude morale, il doutait de la légitimité des conquêtes de Philippe-Auguste; malgré l'opinion de tous ses conseillers, il sentait intérieurement qu'il y avait eu abus de pouvoir dans la sentence prononcée par les pairs de France contre le roi Jean. Quoique la conquête de la Normandie, par voie de confiscation, datât de cinquante ans, la cour d'Angleterre n'avait jamais cessé de réclamer, et les hostilités entre les deux nations n'avaient été suspendues que par des trêves, qui ne préjugeaient rien sur le fond de la question. Lorsque Louis vit approcher le temps où expirait la dernière que les deux peuples avaient jurée, sa conscience se trouva plus alarmée que jamais en présence d'une guerre qu'il considérait comme injuste de sa part; depuis longtemps il poursuivait le but d'une paix définitive, au moyen d'un arrangement avec le roi d'Angleterre; il mit alors plus d'activité et plus d'instance dans ses poursuites. Enfin, après de longues négociations, dans lesquelles le pape intervint très-heureusement, le traité fut conclu, et l'acte définitif signé entre les deux souverains, le 20 mai 1259. Louis y abandonnait à Henri le Périgord, le Limousin, l'Agénois, tout ce qu'il possédait dans le Quercy, et la partie de la Saintonge comprise entre la Charente et l'Aquitaine. Henri, de son côté, y renonçait aux droits et prétentions que lui avaient laissés ses ancêtres sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou. Il fit hommage à Louis, comme duc d'Aquitaine et pair de France, tant pour les provinces qu'il avait toujours conservées sur le continent que pour celles que le traité de paix lui rendait.

On sut, en général, mauvais gré à saint Louis de cette

restitution; l'on disait que Henri III était, à cette époque, plus brouillé que jamais avec ses sujets d'Angleterre; qu'une guerre poussée activement n'aurait pas manqué d'être heureuse pour la France, et que, dans tous les cas, il eût été impossible au monarque anglais d'obtenir par les armes la moindre des restitutions que lui faisait beaucoup trop facilement le roi Louis. Ainsi, l'opinion publique se plaçait dans un point de vue différent de celui du prince pour juger l'abandon qu'il faisait par ce traité. Presque personne ne goûtait ses raisons; les provinces qui rentraient sous la domination anglaise se plaignaient amèrement, et leur ressentiment dura si longtemps, que lorsque saint Louis fut canonisé, beaucoup plus tard, elles se refusèrent à célébrer sa fête. Malgré cette désapprobation générale, le roi persista dans ses maximes et dans sa conduite, que réglait exclusivement sa conscience. Il n'employa jamais ni la force, ni la ruse pour tenter une acquisition nouvelle; et s'il s'élevait des querelles autour de ses États, au lieu de chercher à en profiter, il s'appliquait à les apaiser et à en prévenir les effets.

Mais en même temps qu'il se refusait à employer la violence et la fraude pour agrandir ses États, Louis ne laissait pas un instant endormir son attention et sa vigilance; il ne manquait jamais l'occasion de conclure un traité avantageux, ni d'acquérir à l'amiable une portion de territoire : aussi, malgré sa réserve scrupuleuse, malgré son éloignement pour les conquêtes dues à la violence ou à la ruse, saint Louis doit-il être placé au nombre des rois de France qui ont le plus contribué à l'agrandissement du royaume. En effet, si nous parcourons l'histoire, nous y verrons, qu'à différentes époques de son règne, il acquit par lui-même ou par sa mère, au moyen de divers arrangements, le duché de Narbonne, le comté de Béziers, Agde, Maguelone, Nîmes, Viviers et Uzès; une partie des comtés de Toulouse et d'Albi, avec les prétentions du comte

de Toulouse sur les comtés du Gévaudan, du Velay et de Lodève; le vicomté de Châteaudun, les fiefs et le ressort des comtés de Blois, de Sancerre et de Chartres; les différents comtés de Mâcon, du Perche, d'Arles, de Forcalquier, de Foix et Cahors, ainsi que plusieurs villes avec leur territoire, que nous n'indiquons pas ici.

Mais ce qui rend surtout marquant le règne de saint Louis, ce qui le distingue de tous les autres règnes dans l'histoire, ce sont, d'une part, ses institutions admirables et sa législation si sage; et d'autre part, son administration si bien appropriée aux besoins de l'époque, si bien réglée, si ferme et si paternelle en même temps.

Aussitôt que saint Louis eut conquis la paix, il n'épargna ni soins ni peines pour la faire tourner au profit de ses sujets. Malgré des progrès incontestables, la société du XIII[e] siècle, qu'on peut toujours appeler société féodale, n'avait pas encore pu arriver à établir de véritables institutions, c'est-à-dire une administration régulière et pacifique. Tantôt sous la forme du duel judiciaire, tantôt sous celle de la guerre privée, le recours à la force était sa vraie juridiction. La foule payait les impôts et marchait à la guerre; les chefs combattaient pour leur propre compte, et faisaient décider par les armes les cas litigieux qui étaient soumis à leur tribunal. Ces moyens, ordinaires à cette époque, de vider les différends, formaient la plus grande partie des relations sociales du temps, ainsi que les institutions propres de la féodalité et les bases de son droit public. Produits, dans l'origine, par la barbarie des conquérants, ces deux faits étaient devenus peu à peu inhérents à la brutalité des mœurs féodales : saint Louis les attaqua avec une grande énergie et une constance infatigable. C'est ce que prouvent les deux actes législatifs les plus importants de son règne : l'acte qui institue ou confirme la trêve appelée la *quarantaine du roi*, et celui qui supprime formellement le duel judiciaire dans les domaines royaux. Le

respect que Louis IX avait pour les droits des seigneurs, ses vassaux, ne lui permit pas de l'abolir expressément, et par une ordonnance royale, sur les terres de leur dépendance; mais il travailla à l'éteindre par son exemple et son crédit, et il sut amener plusieurs grands vassaux à marcher dans la même voie. En même temps il donnait la plus grande extension possible *aux cas royaux* et *aux appels*. Les cas royaux étaient ceux où le roi avait seul le droit de juger. Ce droit, qu'il exerçait par ses officiers, ses baillis, et ses parlements ou conseils, resserra, en s'étendant, les cours féodales dans des limites de plus en plus étroites. Quant aux appels, dont l'effet était de subordonner nécessairement ces cours au pouvoir de la couronne, ils se multiplièrent singulièrement, grâce à la confusion de la suzeraineté et de la royauté.

C'est ainsi que croissaient chaque jour, pour le progrès et le bien de l'humanité, la force, l'unité et la puissance de la royauté, tandis qu'à côté d'elle, la féodalité voyait décliner tout à la fois ses institutions fondamentales, son étendue et son indépendance. L'activité de saint Louis pour faire pénétrer partout son influence bienfaisante était infatigable. Voulant tout voir de ses propres yeux, il parcourait les différentes parties de son royaume; et là où il ne pouvait aller lui-même, il envoyait des hommes de confiance, avec ses pleins pouvoirs et ses instructions: c'étaient les anciens *missi dominici* de Charlemagne. En même temps il accordait des priviléges plus ou moins considérables à un grand nombre de villes, et leur donnait, pour les administrer en son nom, des magistrats appelés baillis, avec des pouvoirs fort étendus.

Ces villes étaient presque toutes d'anciennes communes qui se déchiraient intérieurement depuis longues années, et dépensaient leurs forces vives dans les maux effroyables d'une anarchie sans fin. Ce fut un bienfait inappréciable pour elles que l'établissement de l'autorité royale dans leurs murs désolés jusqu'alors par la guerre civile.

Le zèle ardent de saint Louis pour le bien, joint à la supériorité de ses lumières et à une volonté inébranlable, parvint ainsi à triompher des difficultés immenses que lui opposaient en même temps la grossièreté et l'ignorance de cet âge, la puissante résistance des vassaux grands et petits qui se voyaient menacés dans leur existence même, et, enfin, cette foule d'erreurs anciennes et de préjugés vulgaires toujours si difficiles à déraciner. La consécration des institutions de ce prince, ainsi que ses plus grands travaux de législation, sont contenus dans un vaste code de lois civiles, criminelles et féodales, séparées avec soin et méthode ; il porte le titre d'*Établissements de saint Louis*. Les principes lumineux du droit romain, les décrétales des papes, les canons vénérables de quelques conciles, les points les plus sages et les plus utiles des coutumes, dont le nombre était alors fort considérable, mais, par-dessus tout, le génie si vaste, si fécond, si riche en ressources de saint Louis, telles sont les sources où furent puisés les éléments de ce précieux recueil.

A côté de ce beau monument de législation, il faut en placer un autre que saint Louis fit élever en même temps pour réglementer les affaires industrielles, commerciales et administratives : c'est le recueil de règlements appelé *Établissements des métiers de Paris.*

Au temps du régime féodal, le seigneur, maître et propriétaire de la terre, était regardé aussi comme maître des métiers qu'on y exerçait. Celui qui voulait y jouir de ce droit *achetait un métier,* moyennant une somme d'argent convenue, ou une redevance annuelle qu'il payait au seigneur de qui relevait la terre. Telle était la cause première et l'origine des concessions de métiers, que le roi faisait à Paris, dans les quartiers du moins qui n'étaient pas soumis particulièrement à quelque justice seigneuriale. Le prix payé ordinairement par les concessionnaires pour obtenir le droit d'exercer un métier, faisait de cette concession une vente véritable, et

le roi, de même que les seigneurs, voyait là une source de ses revenus ordinaires. Quelquefois aussi le don ou la cession d'un métier avait lieu à titre gratuit et devenait une grâce du souverain : il la faisait en proposant celui qu'il voulait favoriser aux artisans du même état, qui ne pouvaient refuser d'admettre parmi eux le nouveau confrère. Avant Philippe II Auguste, les rois faisaient souvent des concessions de métiers indistinctement et sans règle, soit à des personnes de la cour, soit à des particuliers qu'ils voulaient favoriser. C'est ainsi qu'en 1160, Louis VII donna cinq métiers, ceux de mégissier, de boursier, de baudroyer, de savetier et de sueur, à la femme d'Ives Lacohe et à ses héritiers.

Pour exercer une surveillance efficace sur les artisans des divers métiers, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, on n'avait rien trouvé de mieux, dans le principe, que de les mettre sous l'autorité immédiate des hommes exerçant à la cour des professions semblables, et considérés généralement comme les plus habiles et les meilleurs. C'est ainsi que les boulangers de Paris se trouvaient soumis au panetier du roi; les marchands de vin et cabaretiers, à son échanson; les drapiers et tailleurs, à son chambrier ou chambellan; les forgerons et charrons, au maréchal de la cour, etc., etc. De cette manière il s'était établi une espèce de jurisprudence et de discipline traditionnelle pour chaque profession, et insensiblement on avait vu les diverses corporations se former. Dans les contestations qui s'y élevaient, on consultait les vieux, les sachants, conservateurs naturels des anciennes règles. Par eux, on apprenait comment on avait agi, procédé et jugé autrefois dans des cas semblables. Les *us et coutumes* tendaient ainsi à former la règle et à faire loi pour ceux qui entraient dans la profession.

Par la suite, lorsque l'établissement général du régime féodal en France eut rendu héréditaires les diverses charges, de même que les professions exercées à la cour, les titulaires

cessèrent de les pratiquer eux-mêmes. Le grand panetier du roi ne cuisit plus de pain, le grand maréchal ne ferra plus de chevaux ; ils devinrent officiers du palais, et ne conservèrent leurs premières dénominations qu'à titre honoraire ; mais ils gardèrent la surveillance ainsi que la juridiction sur les divers métiers correspondant à ces titres ; ils eurent, de plus, le droit d'en autoriser et d'en vendre l'exercice : dès lors ce pouvoir, qui s'étendait sur toutes les branches de l'industrie parisienne, commença à devenir absolu et abusif ; l'on voyait souvent l'avidité de quelques hommes léser les intérêts privés, arrêter les progrès industriels, et faire obstacle au bien public. Les *Établissements des métiers* vinrent couper court à ces abus. Tout en conservant les prérogatives des grands officiers du palais, ils subordonnèrent leur juridiction à celle du prévôt de Paris, juge naturel de tous les bourgeois de la ville. Ce fut dès lors au Châtelet et à la justice du roi que les métiers déférèrent leurs contestations. L'unité se trouva ainsi rétablie, et les abus ne furent plus inattaquables. Dans le siècle précédent, quelques professions s'étaient adressées au roi directement pour faire reconnaître et approuver les droits dont elles étaient en possession, ainsi que les usages qui leur étaient avantageux ; elles en avaient obtenu des chartes royales. Ces demandes, rares d'abord, devinrent fréquentes pendant le XIIIe siècle ; dans le XIVe, tous les corps de métiers de Paris devaient en requérir.

A son retour de la première croisade, Louis IX, voulant rendre son ancienne considération et sa force à la prévôté, cette première magistrature de la capitale, abolit la ferme, et investit des fonctions de prévôt un homme des plus recommandables, Étienne Boileau, bourgeois notable de Paris, *un véritable prud'homme*, disent les chroniques de l'époque. Ce magistrat justifia pleinement la confiance de son souverain. L'histoire rapporte que, pour prouver combien il honorait cette dignité, saint Louis venait s'asseoir quelquefois à côté

de son prévôt, au Châtelet, au moment où il rendait la justice. L'on connaît peu de détails sur la vie d'Étienne Boileau; on sait seulement qu'il maintint une police sévère dans Paris pendant les dix ans au moins qu'il garda sa magistrature. Il eut la plus grande influence sur les corporations; c'est du temps de sa prévôté que datent les *Établissements des métiers*, ainsi que les règlements d'arts et métiers de la ville de Paris. Voici comment furent rédigés les *Établissements*. D'après les ordres du roi, Boileau fit établir au Châtelet des registres particuliers où l'on inscrivit 1° les règles pratiquées habituellement pour les maîtrises des artisans; 2° les tarifs des droits prélevés, au nom du roi, sur l'entrée des denrées et marchandises; 3° enfin, les titres sur lesquels les seigneurs, soit laïques, soit ecclésiastiques, basaient les priviléges dont ils jouissaient dans Paris. En conséquence, les corporations d'artisans, représentées par leurs maîtres jurés ou prud'hommes, comparurent l'une après l'autre devant le prévôt, au Châtelet. Elles y déclarèrent les coutumes et usages suivis, dans leur communauté, depuis un temps immémorial, et les firent inscrire sur les registres ouverts qui devaient servir désormais de régulateur et de cartulaire à l'industrie parisienne. Un clerc tenait la plume et enregistrait, sous les yeux d'Étienne Boileau, les traditions et pratiques du métier, à mesure que les prud'hommes en faisaient la déclaration. Cet habile magistrat avait soin que ces règlements fussent rédigés sans emphase ni préambule, mais d'une manière claire, nette, précise et à peu près uniforme. Il eut ainsi la gloire de rassembler les usages et coutumes des métiers tels qu'on les pratiquait à Paris, et de donner un corps à des règlements qui n'avaient jamais été recueillis, et dont plusieurs n'avaient pas même été écrits. Ce qui faisait surtout le mérite et le prix de ces règles, c'est que le temps les avait déjà éprouvées, et qu'elles étaient le fruit d'une longue expérience : aussi furent-elles suivies par la suite, pour la plupart, durant plu-

sieurs siècles, malgré les progrès généraux et les changements survenus dans la législation.

L'ensemble des *Établissements des métiers* forme trois parties distinctes. La première contient les statuts des corps de métiers de Paris; la seconde, divers règlements pour établir le tarif des droits qu'on y prélevait, au nom du roi, sur les marchandises et denrées à leur entrée; la troisième est consacrée à rapporter certaines coutumes et quelques usages intéressants. Ils règlent du reste, avec l'attention la plus scrupuleuse, le nombre des personnes qui peuvent exercer chaque métier, l'impôt à payer par les divers fabricants, les moyens de connaître et d'apprécier la nature des produits, le pouvoir et la compétence des jurés et des prud'hommes, tant à Paris que dans les faubourgs, et, en général, tout ce qui concerne l'apprentissage, les droits et les devoirs respectifs du maître et de l'ouvrier. Ils donnent aussi des règles applicable à toutes les professions également, sur la navigation, les cours d'eau, les péages, les poids et mesures, les machines et le roulage. Le nombre des métiers de Paris s'élevait alors au delà de cent cinquante, et la division du travail y était observée avec le plus grand soin. Certaines professions, comme la boulangerie, la serrurerie, la coutellerie, etc., étaient privilégiées et ne pouvaient être exercées qu'avec une permission spéciale du roi. Quelques autres moins importantes, comme celles de crieur public pour les annonces, de jaugeur, etc., etc., pouvaient être autorisées par une simple licence du prévôt de Paris, ou même des jurés. Le plus grand nombre des métiers étaient déclarés libres ou *francs*, c'est-à-dire que, pour les exercer, il suffisait de faire preuve de capacité, et de posséder un capital, ou d'avoir une aisance en rapport avec les charges de la profession. Ces métiers n'étaient soumis qu'aux règlements spéciaux qui les concernaient. Chaque profession avait un quartier ou des rues particulières qu'elle ne pouvait quitter. Des peines sévères étaient

établies contre ceux qui auraient falsifié les poids et les mesures, ou détérioré les marchandises. Dans le courant de l'année 1264, saint Louis avait fait construire, près du marché des Innocents, un grand nombre de boutiques où il avait placé de pauvres artisans.

Les *Établissements* de saint Louis suffisent pour prouver qu'à cette époque le commerce et l'industrie parisienne avaient acquis déjà une grande importance. On y voit figurer le plus grand nombre des métiers exercés alors dans Paris; on n'y trouve cependant ni la riche association des bouchers, qui depuis longtemps possédait des statuts réglementaires, ni l'importante corporation des marchands de l'eau, qui était placée au-dessus de tous les métiers, et en avait même plusieurs sous son autorité directe. Cette dernière compagnie, dont nous avons déjà parlé, avait considérablement grandi depuis son rétablissement. Sous saint Louis, elle formait le corps municipal, et se trouvait chargée d'attributions fort étendues. En effet, outre les matières qui concernent la navigation, le commerce et les priviléges de la ville, les membres de la hanse parisienne connaissaient aussi, comme *arbitres* et *amiables compositeurs*, de tout ce qui regardait la coutume de Paris. Presque toujours, dans les affaires considérables et embarrassées, le prévôt de la ville les chargeait de donner leur avis, sous forme de rapport. Il est à remarquer que, lorsqu'ils avaient à prononcer sur des cas importants et difficiles, leur bureau ne manquait jamais d'appeler au *parloir* un certain nombre de bourgeois choisis indistinctement parmi les plus sages, les plus anciens, et les plus instruits sur les coutumes de la ville. Dans l'année 1296, après saint Louis, cet usage fut réglé et érigé en institution; dès lors, le conseil de ville fut fixé au nombre de vingt-quatre conseillers, et le droit de juridiction personnelle, dans tous les cas où il fallait appliquer la coutume de Paris, lui fut reconnu par le magistrat ordinaire de la ville, c'est-à-dire le grand prévôt. Ce qui indique

encore l'importance et la haute position de la hanse parisienne dans la cité, c'est le titre de *prévôt des marchands*, qui fut donné officiellement à son chef ou directeur, dans un acte public portant la date de 1268. Le premier magistrat honoré de ce titre s'appelait Jean Augier : nous donnons à la fin de ce volume la liste des prévôts des marchands, qui furent toujours les chefs du corps municipal de Paris, depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789 ; nous donnons aussi la liste des échevins, durant le même temps.

Saint Louis opéra également une grande réforme dans la prévôté de Paris. Ainsi que nous l'avons déjà vu, un abus fort grave s'était introduit en France sous le règne précédent, et y avait même duré pendant la première partie de celui de Louis IX : c'était la vénalité des charges de judicature. Les fonctions judiciaires devenaient ainsi la proie d'hommes méchants, ignorants et cupides, qui ne songeaient qu'à s'enrichir aux dépens des justiciables. Comme les autres magistratures, la prévôté de Paris était depuis longtemps donnée à ferme, et adjugée au plus offrant. Saint Louis, au retour de sa première croisade, abolit cet usage déplorable, et mit ainsi fin aux abus criants et aux maux de tout genre qu'il causait. Ce fut alors que les fonctions de prévôt de Paris furent confiées à Étienne Boileau, qu'on avait présenté au roi comme un homme remarquable par son savoir, son énergie et son intégrité. Ce magistrat répondit à la confiance du souverain, et sut pleinement justifier son choix. Sous sa main, les choses changèrent bientôt de face à Paris, la licence fut supprimée, le bon droit appuyé, les malfaiteurs recherchés et punis, la police réglée avec soin, et la justice rendue, sans nul égard pour l'amitié, la parenté, ou l'intérêt. Aussi vit-on renaître aussitôt la sécurité et la confiance dans la ville ; la prévôté royale y reprit son premier lustre, et il ne resta aucune trace des prévarications et des abus qui, depuis tant d'années, excitaient la clameur publique. Le roi avait assigné un traitement considéra-

ble à la charge de prévôt; dès lors ce magistrat rendit la justice et remplit ses autres fonctions sans rien recevoir des parties. Un autre point fort important de cette réforme fut la séparation de la recette du domaine royal de la prévôté. Cela donna lieu à la création d'un certain nombre d'officiers nouveaux, qui furent un receveur, un garde du sceau, scelleur ou inspecteur, et soixante notaires; ils exerçaient tous leurs fonctions au Châtelet. Les attributions du prévôt de Paris se trouvèrent ainsi réduites au gouvernement, à la police et à la justice de la capitale. Mais ce que perdit cette magistrature en pouvoir, le Châtelet le gagna en considération et en estime. Suivant l'ancien usage des rois ses prédécesseurs, saint Louis, nous l'avons dit, venait quelquefois siéger en personne dans ce tribunal, à côté du magistrat intègre qui jouissait de toute sa confiance. En honorant ainsi le caractère de celui qui représentait son autorité à Paris, le roi voulait encourager les prévôts des autres villes de France.

Quant à la tranquillité et à la police de Paris, saint Louis s'en occupait aussi avec une sollicitude toute particulière, depuis son retour de la terre sainte. Ce fut ce prince qui joignit à la charge de prévôt celle de chambellan ordinaire du roi, afin que ce magistrat pût arriver près de lui à toute heure, et l'instruisît de ce qui se passait dans la ville. Il avait rendu des ordonnances sévères pour défendre les blasphèmes et interdire les lieux de débauche, les jeux de hasard et les fabriques de dés à jouer. L'entrée des cabarets n'était permise qu'aux étrangers et aux voyageurs.

D'autres ordonnances reléguèrent dans des lieux particuliers les femmes de mauvaise vie, et mirent un terme, par des dispositions rigoureuses, aux exactions des usuriers et des prêteurs sur gages. Ce dernier genre d'industrie, toujours si coupable et si pernicieux pour toute la société, était alors exercé principalement par les juifs, que Philippe-Auguste avait laissés rentrer à Paris. Saint Louis leur défendit de prêter

de l'argent à usure; il leur enjoignit de vivre du travail de leurs mains et du profit honnête qui naît d'un commerce légitime et bien réglé. Dès ce moment, l'usure passa des juifs entre les mains des banquiers lombards et cahorsins ou de Cahors; mais aussitôt que leurs exactions furent connues et rendues publiques, des ordonnances royales les atteignirent de même que les juifs. Dans une seule année (1256), cent cinquante banquiers ou changeurs lombards se virent arrêter, dépouiller de leurs capitaux et expulser de la France. Deux ans plus tard, un plus grand nombre encore de ces usuriers eurent le même sort.

Jusqu'à saint Louis, les rois avaient entretenu à Paris une garde de nuit ou *guet* composée de vingt sergents à cheval et de quarante sergents à pied. Ces soixante hommes veillaient à la sûreté et à la tranquillité de la ville, sous les ordres d'un chevalier nommé le *chevalier du guet*. Malgré cette garde, des malheurs et des accidents nombreux arrivaient chaque nuit dans la ville; ici c'était le feu qui menaçait un quartier, là des vols et des violences, ailleurs des enlèvements de femmes et des soustractions de meubles par les locataires, au préjudice des propriétaires des maisons. Pour porter remède à ces désordres et pourvoir d'une manière efficace à la sûreté de leurs corps et de leurs biens, les habitants obtinrent du roi, en 1254, l'autorisation de faire eux-mêmes le guet dans la ville, pendant la nuit. Ce fut le *guet des métiers ou des bourgeois*, auquel se trouvèrent assujettis à tour de rôle presque tous les métiers de Paris. Le prévôt de Paris fut le chef naturel de cette garde; l'on vit souvent Étienne Boileau en prendre lui-même le commandement, et parcourir les rues de la ville à sa tête.

Cette obligation fut trouvée trop onéreuse par plusieurs métiers; ils voulurent s'en affranchir; mais, en 1264, un arrêt du parlement contraignit les drapiers à faire le *guet* comme les autres corporations. Un second arrêt de 1265 étendit la charge

du guet aux habitants de la seigneurie de l'Évêque. Plus tard, et dans le courant de 1271, les orfévres, les taverniers, les changeurs, les drapiers et plusieurs autres métiers élevèrent des plaintes contre le prévôt qui avait fait des saisies sur eux. Ce magistrat répondit que c'était une punition pour avoir refusé de faire le guet comme les autres métiers de la ville; ils furent condamnés.

Jusqu'en 1254, les parlements ou conseils supérieurs de justice et d'administration, présidés par le souverain en personne, étaient ambulatoires et se tenaient dans des endroits différents. Toutefois, un grand nombre de ces réunions solennelles avaient eu lieu à Paris, et, depuis le retour de la croisade, presque toutes les séances royales ou parlements furent tenues dans cette ville; mais ce ne fut que plus tard, et en 1302, qu'une ordonnance de Philippe le Bel fixa définitivement le parlement à Paris.

Les époques de l'année où saint Louis tenait ordinairement le sien dans cette ville, étaient la Chandeleur, la Pentecôte et la Toussaint. Autour de lui siégeaient de hauts seigneurs, des prélats et des hommes de loi en nombre illimité. On appela aussi ces réunions solennelles *cours plénières*, parce qu'on y voyait autour du souverain les hauts dignitaires du palais et les autres personnes qui formaient sa cour. C'est à ce tribunal suprême que les commissaires royaux, *missi dominici*, rapportaient des provinces les affaires importantes qu'ils n'avaient pas osé juger eux-mêmes. Ces affaires étaient ordinairement des appels au suzerain, des sentences rendues dans des cas graves par les justices seigneuriales, des abus d'autorité et des injustices commises par les hauts seigneurs du royaume ou leurs représentants.

Tout en respectant religieusement les droits consacrés des grands vassaux de la couronne, ainsi que l'exercice de leur puissance, dans des bornes légitimes, saint Louis ne manquait jamais de sévir contre les injustices et les actes reconnus cou-

pables qu'on déférait à son tribunal de suzerain. Les opprimés et les victimes de la féodalité, sur les points les plus éloignés de la France, étaient assurés de trouver toujours auprès de lui un appui et un vengeur, pour les réclamations reconnues justes et légitimes : ce fut là une des causes qui, à cette époque, contribuèrent le plus à rendre populaire la puissance royale, et à faire tomber peu à peu le pouvoir féodal.

Une autre cause qui servit à hâter cette chute fut la mesure par laquelle le roi introduisit l'usage des monnaies royales dans toutes les seigneuries. Quelques seigneurs avaient alors en France le droit de battre monnaie, d'autres ne l'avaient pas. Ceux qui jouissaient de ce privilége prenaient le plus grand soin d'exclure de leurs domaines les espèces étrangères; de sorte qu'on était forcé, en voyageant, de changer de numéraire de canton en canton et de perdre sur chaque change. De plus, les barons qui frappaient monnaie retenaient généralement le prix exorbitant du sixième du métal pour le monnayage, et ils imposaient une taille à leurs sujets pour renoncer au droit qu'ils disaient avoir d'altérer les monnaies. Saint Louis voulut détruire des abus aussi funestes à l'industrie, au commerce et à la population tout entière. Après avoir prohibé les monnaies anglaises falsifiées par Henri III, il ordonna que dans les domaines des seigneurs qui ne battaient pas monnaie, celle du roi serait seule reçue, et qu'elle aurait cours, avec celle des seigneurs, partout où se frappaient des monnaies seigneuriales. Il veilla avec soin à ce que la monnaie royale ne fût pas altérée, et il défendit aux barons de fabriquer des espèces semblables aux siennes. En même temps, pour prévenir la fraude et empêcher l'altération, il s'attribua, en qualité de suzerain, la connaissance exclusive des contraventions en matière de monnaie, sur toute la surface de la France indistinctement.

Ces ordonnances sur les monnaies s'appliquaient au royaume tout entier. A peu près dans le même temps paraissaient d'autres actes royaux qui statuaient également sur des matières

d'intérêt général. C'est surtout par ces dispositions législatives que se révélait clairement l'immense progrès du pouvoir de la royauté, et que se manifestait dans toute la France un caractère nouveau de souveraineté. Par ses fondations de bienfaisance et ses encouragements aux lettres et aux arts, saint Louis servait l'humanité et la civilisation; par l'application consciencieuse de ses principes si vrais, si solides et si féconds, à l'administration civile, il assurait la prospérité du royaume; et enfin, par ses réformes judiciaires, il opérait ou du moins commençait toute une révolution en France, et cela, sans le vouloir ni même le savoir.

Un des actes publics les plus importants qu'il publia dans l'année 1269, fut la pragmatique sanction ou ordonnance sur les élections et les affaires ecclésiastiques. La pragmatique est trop connue pour que nous la citions ici. Malgré quelques contestations sérieuses, son authenticité est généralement reconnue et admise aujourd'hui. Saint Louis, si remarquable par sa piété et par la rigidité de sa conscience, était, dans la pratique de la vie, un esprit éminemment éclairé, sensé et libre, voyant toujours le sens vrai de chaque chose. Il avait été frappé de plusieurs empiétements faits sur le temporel par la puissance papale, principalement aux époques des croisades. Après de mûres réflexions, après avoir pris l'avis de ses prud'hommes ainsi que de son parlement, composé d'un grand nombre d'évêques, il publia cet acte important où se trouvent affirmés et maintenus positivement l'indépendance et les priviléges soit de la couronne, soit de l'Église de France, dans leurs rapports temporels avec la papauté.

Dans le même temps, saint Louis se préparait, malgré l'affaiblissement de sa santé, à prendre le commandement d'une nouvelle croisade qu'avaient décidée les barons de France, convoqués au Louvre. Le roi, après avoir pourvu aux affaires du royaume et donné la régence à la reine Marguerite, son épouse, quitta Paris pour toujours, le 14 mars 1270, accom-

pagné de ses trois fils. Il s'embarqua à Aiguemortes, à la tête de l'expédition, le 1[er] juillet suivant. Son frère, Charles d'Anjou, qui, depuis quatre ans, régnait sur les Deux-Siciles, le décida à faire voile vers l'Afrique, en le flattant de l'espoir de convertir à la foi chrétienne le bey ou roi de Tunis. A peine avait-on débarqué qu'une maladie pestilentielle, causée par les chaleurs et le manque d'eau, décima l'armée chrétienne. Attaqué lui-même de la peste, le saint roi se fit étendre sur un lit de cendres, où il mourut, après avoir langui vingt-deux jours. La croisade de Tunis ferma l'ère de ces grandes expéditions qui, depuis tant d'années, précipitaient sur l'Orient les populations de l'Europe occidentale.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE III DU LIVRE HUITIÈME.

Voyez les auteurs déjà cités dans l'indication des sources du chapitre précédent, et de plus : Beaumanoir, *Coutume de Beauvaisis.* — Petit du Radel, *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes.* — Lenain de Tillemont, *Manuscrit.* — Étienne Pasquier, *Recherches sur la France.* — Le P. de Vernon, *Vie de saint Louis.*—Touron, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique.* — Le même, *Hist. de saint Thomas.* — Raynouard, *Hist. du droit municipal en France.* — Legendre, *Mœurs et coutumes des Français.* — Dom Romuald, *Trésor, chron. et hist.* — Aug. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre.* — Leblanc, *Traité des monnaies.* — Arth. Beugnot, *Essai sur les Établissements de saint Louis.* — Amauri Duval, *Essai sur l'état des beaux-arts au* XIII[e] *siècle.*—Lebeuf, *Hist. de la ville de Paris.* — Claude Malingre, *Antiquités de Paris,* et les autres historiens de Paris déjà indiqués plus haut.

CHAPITRE IV.

Retour à Paris du nouveau roi Philippe III; funérailles de saint Louis. — Augmentation du royaume. — Le favoritisme s'introduit à la cour. — Nouvelle organisation des écoles de l'Université de Paris. — État des sciences, des lettres et des beaux-arts à Paris et dans la France. — État de la ville; ses accroissements; ses améliorations en tout genre; le grand voyer; règlements; la compétence des diverses juridictions y est fixée. — Honneurs rendus à saint Thomas d'Aquin par l'Université de Paris. — Progrès de la bourgeoisie; supplice de Pierre de La Brosse. — Organisation de l'ordre des avocats. — Querelles entre les écoliers et les religieux de Saint-Germain-des-Prés. — Les chirurgiens de Paris sont organisés en confrérie. — Fondations et événements divers à Paris, sous Philippe III. — Ce prince meurt; Philippe IV le Bel lui succède. — La royauté devient absolue. — Prépondérance des légistes; ordonnances diverses tendant à les organiser en un corps puissant. — Organisation définitive du parlement de Paris. — Ordonnances sur l'administration des finances. — Lois somptuaires. — Prospérité de Paris; sa fabrication; son commerce étendu. — Le prévôt des marchands et le prévôt de Paris. — Ordre établi partout dans la ville; mesures de police et de surveillance générale. — Événements divers. — Débordement de la Seine; inondation et sinistres dans plusieurs quartiers. — Pénurie du trésor royal; moyens employés par le roi pour le remplir. — Ce prince porte la guerre au nord de la France; il entre en lutte avec le roi d'Angleterre.

Après la mort de saint Louis, Philippe III, son fils et son successeur, conclut avec le bey de Tunis un traité honorable pour l'armée chrétienne, et se hâta de quitter les rivages dévorants de l'Afrique. La flotte se dirigea tristement vers la France, et, le 21 mai 1270, Philippe arriva à Paris avec cinq cercueils pour cortége royal : ils contenaient les restes mortels du roi son père, du comte de Nevers son frère, du roi de Navarre son beau-frère, de Jeanne d'Aragon sa femme, et de l'enfant qu'elle avait mis au monde, en mourant, dans la Ca-

labre. On déposa ces cercueils à Notre-Dame, et le lendemain ils furent portés à Saint-Denis en grande cérémonie. Le convoi funèbre était précédé de tous les religieux de Paris, réguliers et séculiers, qui s'avançaient en longue procession; puis venaient le roi et ses deux frères, Pierre d'Alençon et Robert de Clermont, marchant à pied, en simples vêtements de deuil, et portant sur leurs épaules le corps de leur père. Ils étaient suivis par un grand nombre de seigneurs, d'archevêques, d'évêques et d'abbés, qui s'avançaient aussi en procession et en chantant les hymnes des morts. Une foule innombrable de peuple, triste et recueillie, fermait la marche funéraire.

Les princes se reposèrent sept fois en route, et sept oratoires gothiques, en forme de pyramides surmontées de la croix, furent élevés aux places mêmes où ils s'arrêtèrent, pour attester aux générations suivantes l'accomplissement de de ce devoir filial. Les moines de Saint-Denis vinrent en procession et en chantant, jusqu'à mille pas, au-devant du convoi funèbre. On arriva enfin près de l'église abbatiale; mais les religieux refusèrent d'en ouvrir les portes, jusqu'au moment où l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris, qui faisaient partie du cortége, eurent quitté les ornements pontificaux dont ils se trouvaient revêtus. L'abbaye de Saint-Denis était exempte de toute juridiction de l'ordinaire, et relevait du pape immédiatement. L'abbé Mathieu et ses moines craignirent, dans cette circonstance, qu'en laissant entrer pontificalement les deux prélats dans l'église abbatiale, ils ne leur donnassent l'occasion d'en tirer, pour l'avenir, des conséquences préjudiciables à l'entière exemption du couvent.

Après un service solennel célébré au milieu de larmes universelles et de concerts sans fin de bénedictions données au grand roi que perdait la France, le caveau funéraire s'ouvrit, et les restes de saint Louis furent placés, selon ses dernières volontés, dans un tombeau de pierre, près de Louis VIII, son père, et de Philippe-Auguste, son aïeul.

On ne tarda pas à couvrir cette tombe d'un monument funèbre d'un travail remarquable et richement orné d'or et d'argent. Il se fit presque aussitôt, au tombeau du saint roi, plusieurs miracles qui furent constatés et recueillis fidèlement par ordre de l'abbé de Saint-Denis.

Le nouveau roi de France, Philippe III, se fit couronner trois mois après les funérailles de son père. De tous les pairs laïques du royaume, le duc de Bourgogne et le comte de Champagne furent les seuls qui assistèrent à la cérémonie. Pendant ce temps, le comte de Toulouse, Alphonse de Poitiers, expirait, près de Gènes, des suites de la contagion qu'il avait rapportée d'Afrique. Sa femme, Jeanne de Toulouse, qui ne l'avait pas quitté pendant l'expédition, mourait après lui, sans laisser de postérité pour lui succéder. Ainsi s'accomplirent les prévisions du traité de Meaux. A défaut d'héritiers directs, les vastes possessions du comte de Toulouse tombèrent entre les mains du successeur de saint Louis.

Le royaume de France s'accroissait donc tout naturellement, et sans contestation, du Toulousain, du Rouergue, de l'Agénois, du reste de l'Albigeois proprement dit, du marquisat de Provence, du Poitou, de l'Auvergne, de l'Aunis et d'une partie de l'Angoumois et de la Saintonge. Le prince qui se trouvait alors chargé de la couronne de Philippe-Auguste et de saint Louis était un homme faible et doux en même temps, d'un esprit peu étendu, ignorant et entièrement illettré. Il avait une piété sincère et se montrait docile aux avis des hommes sages et des gens de bien. Mais ses lumières sans étendue ne le rendaient pas propre au gouvernement d'un État, et son caractère sans énergie devait le livrer inévitablement à quiconque, autour de lui, aurait de la volonté, de la décision et de la netteté dans l'esprit : aussi voit-on paraître à la cour de France, dès l'avénement de Philippe III, le favoritisme, fait remarquable, presque inconnu jusqu'alors, et qui révèle,

d'une part, la faiblesse du souverain, d'autre part, l'inclinaison de la monarchie féodale vers la monarchie absolue.

La direction des affaires de l'État tomba entre les mains des hommes de loi, qui sortaient, en général, de familles peu élevées; Philippe lui-même prenait ses ministres et ses favoris dans les offices inférieurs de la domesticité royale, et les hauts barons furent longtemps forcés de courber la tête devant ces parvenus vulgaires. La France, cependant, continua de marcher dans la voie de la prospérité; les hommes de loi qui la conduisaient pour le prince avaient la puissance de toute corporation éclairée qui s'est formée elle-même lentement, et qui se montre toujours aussi tenace pour ses traditions, que vigilante pour ses intérêts. D'ailleurs, les bases du pouvoir royal jetées successivement par Louis le Gros, Philippe-Auguste et saint Louis, étaient trop solides pour que la médiocrité, ou même l'incapacité passagère d'un souverain, pût les détruire.

La sage et vigoureuse impulsion donnée par saint Louis aux affaires intérieures du royaume continua sous Philippe III, et l'on pourrait dire que, sous ce rapport, les quinze années du règne de ce dernier prince furent quinze ans de plus ajoutés au règne de Louis IX. La marche progressive de la prospérité de Paris ne fut pas arrêtée un seul instant. On y voyait la vie la plus active circuler partout et animer en même temps l'administration publique, la fabrication et le commerce, de même que les arts, les sciences et les lettres. Les écoles de cette ville brillaient du plus vif éclat; de toutes les parties de l'Europe on y venait comme à un rendez-vous général assigné aux travaux et à la culture de l'esprit. La même classe réunissait des Allemands, des Flamands, des Lombards, des Italiens, des Siciliens, des Espagnols, des Anglais, des Bohémiens, etc.

Il était difficile que la paix et la concorde, si nécessaires au progrès et au développement des études, régnassent long-

temps parmi des races si différentes de mœurs, d'habitudes et de caractère : aussi voyait-on naître à chaque instant dans les écoles de vives querelles, et entendait-on partout des reproches et des injures; heureux quand on n'en venait pas aux voies de fait. *Non solum autem ratione diversarum sectarum*, dit, dans son *Histoire occidentale*, ch. VII, Jacques de Vitry, qui écrivait à cette époque, *vel occasione disputationum sibi invicem adversantes, contradicebant; sed diversitate regionum mutuo dissidentes et detrahentes contra se contumelias et opprobria impudenter proferebant; Anglicos potatores et caudatos affirmantes; Francigenas superbos, molles et muliebriter compositos, Teutonicos furibundos, Normannos inanes et gloriosos; Pictavos proditores; Burgundos brutos et stultos; Britannos leves et vagos, Siculos tyrannos; Brabantios incendiarios et raptores, Flandrenses comessationibus deditos et more butyri molles; Lombardos avaros; malitiosos, Romanos seditiosos. Hujusmodi convitia de verbis frequenter ad verbera procedebant.*

Pour remédier à ces désordres graves, qui ne cessaient pas un seul jour de se produire au milieu de cette foule compacte et ardente de jeunes gens, on imagina de classer tous les étudiants de Paris, suivant leur origine, dans quatre grandes catégories qui furent appelées les *nations de France*, de *Picardie*, de *Normandie* et de *Germanie*. Dans la nation de France étaient les Auvergnats, les Poitevins, les Angevins, les Manceaux, ceux de Tours, de Nevers, du Berry, les Espagnols et les Italiens. La nation de Picardie comprenait les Flamands, les Champenois et les Bourguignons; dans celle de Normandie se trouvaient les Normands, les Bretons, les Anglais et les Écossais; et, enfin, dans celle de Germanie étaient les Allemands, les Lombards, les Romains, les Siciliens et les autres étrangers. Dès lors chacune de ces nations eut ses écoles publiques, son procureur et ses officiers particuliers; elles ne cessèrent pas d'ailleurs de former toutes ensemble

l'Université de Paris, et d'être soumises à ses règlements. Tous les ans le recteur fut choisi dans l'une des quatre nations : c'était le souverain magistrat de l'Université entière.

Vers la fin de l'année même de l'avénement de Philippe III (décembre 1270), Étienne, évêque de Paris, assisté de plusieurs docteurs en théologie, condamna quelques erreurs graves qui se produisaient et s'enseignaient au sein des écoles. En même temps, pour arrêter le mal dans sa source, il invita le recteur de l'Université, ainsi que les procureurs de la Faculté des arts, à ne plus permettre qu'on traitât, dans les classes, les questions qui étaient exclusivement du domaine de la foi : « car, disait le prélat, il ne faut pas que les esprits encore faibles des jeunes gens s'accoutument à vouloir sonder des mystères que nous devons croire sans les soumettre au raisonnement. » Quelques mois après cette décision du synode épiscopal, la Faculté des arts s'assembla dans l'église Sainte-Geneviève, et elle défendit d'une voix unanime à tous ses membres, sous peine de suspension, de traiter des matières purement théologiques dans leurs leçons ou dans leurs disputes. Quant aux questions mixtes, c'est-à-dire qui touchent en même temps à la philosophie et à la théologie, la Faculté décréta que ceux de ses maîtres ou bacheliers qui, dans les discussions, les décideraient contre la foi de l'Église, seraient exclus du sein de l'Université comme hérétiques, à moins qu'ils ne renonçassent à leurs erreurs, et ne se rétractassent trois jours après avoir été avertis.

Vers la même époque, les Facultés de droit et de médecine adoptèrent chacune un sceau particulier. Dès lors, l'Université se trouva régulièrement divisée en sept compagnies, qui furent les trois Facultés de théologie, de droit et de médecine, et les quatre nations de la Faculté des arts. Au XIIIe siècle, cette dernière Faculté comprenait presque toutes les parties des connaissances humaines que nous classons aujourd'hui dans les deux Facultés des lettres et des beaux-arts proprement dits;

mais elle avait des sous-divisions qui plaçaient, en définitive, ces différentes études dans leur ordre naturel. Les divers éléments du progrès s'étaient préparés, quoique lentement et avec des peines infinies, dans le XIIe siècle; tout y avait peu à peu commencé, sciences spéculatives, sciences exactes, littérature, beaux-arts. Tout se suivit et se continua pendant le XIIIe. Ce fut un siècle de travail et d'activité. L'esprit humain et la civilisation générale y firent de grands efforts pour sortir de l'enfance; ils finirent par obtenir des résultats précieux dans tout ce qui sert à constituer la société humaine. Nous avons eu déjà occasion de parler des sciences et de la littérature; quant aux beaux-arts, à l'exception de l'architecture, qui prit tout à coup un essor sublime, et du dessin des objets inanimés qui atteignit un certain degré d'élégance, il faut dire que tout le reste y est encore fort éloigné de la perfection et des belles formes de la nature.

Nous devons cependant faire remarquer qu'une sorte de révolution s'opéra alors dans l'art de la musique. Fille de la religion chrétienne et cultivée avec soin dans les communautés religieuses, la musique était restée, jusqu'à cette époque, renfermée exclusivement dans le genre sacré; elle y avait produit les stances si pures et si pleines de douleur du *Stabat*, l'hymne si belle et si consolante du *Veni Creator*, le sublime et mystérieux cantique *Pange lingua*, de saint Thomas d'Aquin, la prose *Dies iræ*, ce cri de terreur annonçant, dans son énergique expression, le jour de la destruction et de la colère. Les troubadours et les trouvères, qui se multiplièrent singulièrement au XIIIe siècle, entraînèrent la musique hors des cloîtres; avec leurs chansons, ils portèrent dans les cours, et même dans les simples châteaux, une mélodie moins sévère, plus variée, plus facile et plus rhythmique que celle des églises. Leurs compositions, tantôt guerrières, tantôt badines ou amoureuses, offraient une coupe de vers très-favorable à la musique. Mais les ménestrels, d'abord recherchés et fêtés partout

où ils se montraient, tombèrent dans le discrédit et furent méprisés, quand leur nombre se fut trop accru; dès lors les airs des gais refrains, des sirventes, des pastourelles, s'avilirent en descendant sur les places publiques, et l'art de l'harmonie musicale, qui commençait à naître hors des cloîtres, disparut. Dans les églises, l'usage habituel de l'orgue avait fait naître le *déchant* ou chant organisé. C'était une espèce de méthode de contre-point consistant à introduire quelques tierces, le plus souvent mineures, dans une suite de plain-chant à l'unisson e principalement dans les répons. La douceur et l'agrément de ces notes, qu'on appelait *périélèses*, étaient très-sensibles à l'oreille. En outre, elles assuraient la finale des parties du plain-chan où elles se trouvaient interposées. Ces innovations étaient heureuses et marquaient un pas dans l'art; elles eurent cependant de puissants adversaires dans tous les hommes attachés à la routine et aux vieilles habitudes; et après quelques années, le chant organisé, malgré la protection particulière de saint Louis, cessa d'être en usage presque partout; il fut remplacé de nouveau par le plain-chant pur et simple. Dans le xiiiᵉ siècle, un prêtre français, nommé Eléas Salomo, écrivit et dédia au pape Grégoire IX, sous le titre de *Scientia artis musicæ*, un traité complet de chant en trente et un chapitres; Gerbert l'a publié. C'est un des plus anciens ouvrages qui existent sur la musique.

La sculpture du xiiiᵉ siècle manqua, en général, de vie et de mouvement. Jamais cependant cet art n'avait été plus cultivé. Ses productions ornaient partout intérieurement et extérieurement les églises, les monuments publics, et même les maisons particulières. Ici, c'étaient des groupes de personnages représentant les douze apôtres ou les douze signes du zodiaque; là, des anges avec des harpes, à côté de la Vierge avec une cithare; ailleurs, des démons à figures monstrueuses, des animaux emblématiques se mordant la queue, des bas-reliefs, des feuilles d'arbres, des fleurs, des fruits, des branchages, des ornements variés à l'infini, et des êtres de toute

espèce dont le plus souvent le type n'existait pas dans la nature. Mais le silence de la solitude et de la mort régnait au milieu de cette immense création de l'art. Tout y était immobile et froid comme la pierre; l'animation ne se montrait nulle part. Toutefois, nous l'avons déjà fait remarquer, les ornements de détails qui tiennent plus particulièrement au dessin d'objets inanimés n'étaient pas sans beautés. On y voyait des feuilles, des fleurs, des fruits parfaitement rendus, des arabesques ingénieusement dessinées, etc., etc.

Ces beautés se produisent en grand nombre dans les manuscrits du temps, sur le bois, et dans les objets d'orfévrerie. Mais c'est dans les vitraux des églises que l'art du peintre coloriste se fait principalement remarquer. Ce mélange de nuances, bleu, rouge, vert et or, resplendissant comme l'arc-en-ciel, conserve encore de nos jours une vivacité de couleurs et une variété de tons qui étonnent les artistes modernes. La peinture sur émail était connue et cultivée au XIIIe siècle; il paraît que la peinture à l'huile l'était également; cependant on lui préférait en général celle qui consistait à coller les couleurs avec des blancs d'œuf et des gommes, et qu'on appelait peinture au *blanc d'œuf*.

La France possédait déjà, dans le siècle précédent, des manufactures de tentures en tapisseries; l'usage de ces sortes d'ornements s'étendit beaucoup à l'époque qui nous occupe, et fit multiplier considérablement le nombre des établissements où on les fabriquait. Ajoutons que partout, depuis le château du puissant seigneur jusqu'au fond du simple manoir féodal, les nobles dames et damoiselles occupaient les longues soirées d'hiver à faire de la tapisserie; elles brodaient les hauts faits des chevaliers, l'entrée des croisés dans Jérusalem, les différentes conquêtes de la Palestine, et quelquefois un sanglier vivement pressé par une meute, ou un cerf agile franchissant les haies et poursuivi par les chiens haletants. La laine, et rarement la soie, étaient employées à rendre ces sujets variés.

Les couleurs en sont vives et tenaces, mais peu nuancées et disparates; le relief s'y trouve souvent informe et mal dessiné, de même que le tissu grossier et disgracieux à l'œil.

A cette époque si remarquable par sa foi vive et sa piété, le luxe des arts semblait s'attacher exclusivement aux édifices et aux monuments religieux; ni la demeure du bourgeois, ni le château du seigneur, ni même le palais du suzerain ne respiraient cette majesté et cette pompe architecturale qui resplendissaient dans les églises. Les maisons particulières des villes paraissaient surtout délaissées par l'art et le goût; la construction en était vicieuse et incommode pour les différents usages de la vie; d'ailleurs, elles étaient en général petites, rapprochées les unes des autres et formant des rues trop étroites; les pièces intérieures, assez mal distribuées, manquaient d'air et de lumière.

A Paris, depuis le règne de Philippe-Auguste, les rues s'étaient pavées peu à peu; cependant elles étaient encore sales et boueuses, principalement sur les points du centre où se portait une grande foule de peuple. A cette époque, tout ce qui concernait la voirie urbaine se trouvait dans les attributions d'un magistrat de l'édilité parisienne qu'on nommait voyer, à cause de ses fonctions. Jean Sarrazin, voyer de Paris sous saint Louis et Philippe III, dressa au mois de décembre 1270 un état, en treize articles, contenant les droits et les devoirs de sa charge. On y voit qu'en principe, le roi seul avait droit de voirie à Paris et dans la banlieue, à l'exception toutefois des lieux où l'évêque possédait toutes les maisons des deux côtés de la rue. Si une seule de ces maisons appartenait au roi, l'évêque perdait son droit, car il était établi que le roi ne partageait avec personne. Selon cet état, ni Saint-Martin-des-Champs, ni Saint-Éloi, ni le Temple, ni Saint-Germain-des-Prés, ni Saint-Julien-le-Pauvre ne jouissaient du droit de voirie; le chapitre Notre-Dame ne l'avait que sur le parvis, et Sainte-Geneviève que depuis l'abbaye jusqu'à la croix dite

Hémon, dans une partie appelée la *vieille terre.* Tous les droits sur la voirie indistinctement étaient exercés, au nom du roi, par le voyer de Paris. Sans son autorisation, on ne pouvait ni ouvrir une rue fermée, ni fermer une rue ouverte, ni faire de changement dans l'alignement et la direction de la voie publique. Sa permission était également nécessaire pour poser de nouvelles saillies ou changer les anciennes, pour établir des étaux propres à la vente des denrées, pour faire des caveaux sous rue, des degrés à l'entrée des maisons, des siéges au dehors, pour exhausser une maison, pour construire des balcons sur la rue, en un mot, pour exécuter tout ouvrage nouveau sur un point quelconque de la ville. Il veillait à ce que la circulation demeurât constamment libre de toute obstruction, et il faisait enlever d'autorité les établis, auvents, siéges et degrés qu'il trouvait sur la voie publique. Un article de cet état établissait que la voirie et sa justice étaient indépendantes du prévôt de Paris, qu'elles relevaient du roi immédiatement et que le prince les donnait à qui bon lui semblait. Le voyer était exempt de la taille et du guet. Il prélevait lui-même une taxe particulière et fixe sur la vente de la viande et du poisson. Quand il s'établissait un nouveau boucher dans la ville, il était dû au voyer un repas de pain et de viande. Ce fonctionnaire faisait seul les saisies, mais il en partageait les profits avec le prévôt de Paris. De six étaux qui se trouvaient sur le Petit-Pont, trois appartenaient au prévôt et trois au voyer; à ce dernier appartenait également la justice haute et basse des moulins de Mibray et des cinq moulins du Petit-Pont. Il rendait ses jugements au Châtelet, et les bans du roi étaient publiés par les gens du prévôt et par ceux du voyer conjointement. Dès ce moment, les fonctions de voyer de Paris devinrent considérables et furent très-recherchées.

Par suite de l'agrandissement de l'enceinte de la ville, sous Philippe-Auguste, une partie du territoire appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés se trouvait dans l'intérieur du

nouveau mur de clôture. Quoique Philippe II eût décidé que le couvent ne perdrait aucun de ses droits temporels sur les terres ainsi enfermées, des contestations nombreuses ne laissaient pas que de s'élever, depuis cette époque, entre les officiers du roi et les agents de l'abbaye. Afin d'en tarir la source, Philippe III fixa les bornes de la juridiction de Saint-Germain, par lettres patentes données en 1272, sous forme de transaction entre lui et les religieux de ce couvent. Dès lors l'autorité abbatiale rentra incontestablement dans tous les droits de justice, d'administration et de garde sur son territoire, à l'exception d'un petit nombre de cas royaux et privilégiés, qui étaient réservés au prévôt de Paris. Deux ans après la publication de ces lettres patentes, Gérard de Moret, abbé de Saint-Germain, permit aux bouchers d'établir cinq étaux dans le bourg : ce fut la boucherie du faubourg Saint-Germain. Sur la rive droite du fleuve, il s'élevait aussi fort souvent des contestations, relativement au droit de juridiction et de police, entre les gens du roi et ceux du chapitre de Saint-Merri. Comme les dépendances de cette église étaient alors considérables, ces différends avaient toujours de l'importance. Philippe III voulut en tarir également la source. Par lettres patentes du mois de janvier 1274, il détermina d'une manière fixe et détaillée tous les droits ainsi que la compétence juridique du roi et du chapitre respectivement. Ces lettres font mention de la fontaine des Innocents, qui existait déjà à cette époque, et qui, plus tard, devait devenir, sous le ciseau de Jean Goujon, un des plus beaux morceaux d'architecture de Paris.

Au mois de mars de la même année, le parlement rendit un arrêt important pour la municipalité parisienne. En 1220, Philippe-Auguste avait accordé aux marchands hansés de Paris le droit d'établir des crieurs jurés et de disposer des mesures; il leur avait donné aussi la basse justice et la police concernant ces deux faits. Par compensation, l'Hôtel-de-ville payait au roi une rente de 120 livres. Une ordonnance d'Étienne Boileau,

datée de 1258, prouve que la hanse parisienne s'était jusqu'alors maintenue dans la possession de ces droits; en effet, cette ordonnance porte que tout homme peut être cabaretier à Paris, pourvu qu'il ait l'argent nécessaire pour s'établir et qu'il paye la taxe imposée à cette profession, c'est-à-dire le chantelage au roi, et les crieurs avec les mesures aux bourgeois. Elle ajoute que toute personne qui veut vendre du vin en détail dans Paris doit avoir un crieur et payer un droit à la ville. Malgré les dispositions de cette ordonnance, les taverniers obtinrent, contre les marchands de l'eau et les échevins, un arrêt par défaut du parlement, qui les déchargeait de ce que la ville exigeait d'eux; mais l'arrêt du mois de mars 1274, qui fut rendu contradictoirement, maintint le prévôt des marchands et les échevins dans les droits qu'ils tenaient de Philippe-Auguste.

Le 27 mai de la même année s'ouvrit à Lyon le deuxième concile œcuménique de cette ville. Son objet principal était la réunion des Grecs schismatiques à l'Église romaine. Saint Thomas d'Aquin, qui était alors à Naples, s'était mis en route pour se rendre au synode, quand la mort vint le frapper à Fossa-Nova, abbaye de Cîteaux en Italie. Saint Bonaventure ne put assister qu'à quelques séances, et mourut aussi avant la fin de la session. L'Université de Paris apprit avec douleur la perte que l'Église venait de faire, par la mort de saint Thomas d'Aquin. Depuis quelque temps elle appréciait à sa juste valeur le grand docteur du siècle. Voulant réparer, autant qu'il dépendait d'elle, l'opposition haineuse qu'elle lui avait faite pendant tout le temps de son professorat, à Paris, elle écrivit, à l'occasion de sa mort, au chapitre général des dominicains qui se tint à Lyon vers le milieu de la même année (1274). Dans sa lettre, qui était pleine d'éloges et de regrets douloureux, elle suppliait instamment l'ordre des prêcheurs de lui accorder les ossements de saint Thomas. Elle représentait que les restes de ce grand docteur appartenaient de droit à la plus noble et à la plus célèbre des universités, l'Université de Paris, parce

qu'elle avait élevé celui dont on pleurait la mort, et que, pendant un grand nombre d'années, saint Thomas avait répandu dans son sein son incomparable doctrine avec le succès le plus brillant. Les docteurs universitaires demandaient aussi quelques écrits sur la philosophie que saint Thomas d'Aquin avait commencés à Paris et qu'il avait promis de leur envoyer quand il y aurait mis la dernière main. C'étaient des compositions sur la logique, une exposition du *Timée*, des commentaires sur Simplicius et sur les livres du *Ciel et du monde*. La doctrine du saint docteur avait un très-grand nombre de partisans zélés parmi les membres de l'Université de Paris; elle n'était cependant pas adoptée par tous exclusivement; quelques-uns signalaient des erreurs dans ses opinions et dans ses thèses. Mais ces contestations ne portaient que sur des points secondaires; elles servirent d'aliments aux discussions et aux disputes de l'école. Le chapitre général des dominicains fit détacher un bras du corps de saint Thomas et l'envoya au grand couvent que l'ordre avait à Paris. Ce bras fut placé dans la chapelle de saint Thomas, que le roi érigea aussitôt en chapelle royale. Un peu plus tard, Thomas d'Aquin fut canonisé, et tous les ans, le jour de sa fête, la Faculté de théologie de Paris faisait célébrer une messe dans l'église des dominicains. Avec saint Thomas et saint Bonaventure disparaissaient deux des derniers dépositaires de la science et des lumières du XIIIe siècle. La mort avait enlevé successivement et à de grandes distances, à travers cet âge, Albert le Grand en 1228, et Alexandre de Hales en 1245. Roger Bacon ne devait pas tarder à disparaître à son tour et à les suivre dans la tombe.

L'année 1275 vit prendre deux mesures caractéristiques et d'une haute importance sociale : la concession faite par le roi des premières lettres d'anoblissement à un roturier nommé Raoul, son orfèvre, et la révocation, par ordonnance royale, de l'interdiction faite aux roturiers en général d'acquérir librement des fiefs. Une disposition de cette ordonnance imposait

le service militaire au nouvel acquéreur, et, dans le cas où il ne *desservirait* pas le fief, le payement d'une somme d'argent à son seigneur, pour le dédommager. Ces deux mesures signalèrent d'un côté l'affaiblissement de plus en plus marqué de la noblesse féodale, et, de l'autre, la puissance toujours croissante de la royauté, ainsi que l'avénement progressif de la bourgeoisie, tête du tiers état, à une situation plus satisfaisante, sous le rapport de la considération sociale et de la liberté civile. Toutefois, la féodalité ne se laissa pas ainsi entamer dans son existence même sans se remuer et sans faire des efforts pour sa conservation.

Il n'est pas douteux que la chute et le supplice de Pierre de La Brosse, favori du roi, ne soient la marque d'une réaction féodale. Ce La Brosse, selon Guillaume de Nangis, était d'abord un pauvre homme de la Touraine; il vint à Paris sous le règne de saint Louis, pénétra à la cour, et sut se faire nommer barbier-chirurgien du roi (ces deux professions alors n'en faisaient qu'une). Après la mort de ce prince, il devint chambellan de son fils, Philippe III, qui bientôt ne vit que par ses yeux et le combla d'honneurs. Les grands, qui le redoutaient, se montraient devant lui humbles et respectueux, et lui faisaient de riches présents; mais son immense crédit auprès du roi et sa puissance illimitée dans les affaires du royaume les pénétraient, au fond du cœur, d'indignation, de colère et de haine. Ils épiaient tous avec avidité une occasion de le perdre. Voici celle qu'ils finirent par trouver.

Le roi Philippe, veuf d'Isabelle d'Aragon, avait épousé en secondes noces, à Vincennes, en 1274, la jeune Marie, sœur de Jean duc de Brabant. Cette princesse était belle, vertueuse et pleine de grâce; le roi son mari avait pour elle la plus tendre affection. Cette union heureuse durait depuis deux ans sans aucun nuage, lorsque Louis, l'aîné des quatre fils que Philippe III avait eus d'Isabelle d'Aragon, mourut subitement. On parla d'empoisonnement, et le roi lui-même fit part de

ses soupçons à son confident intime Pierre de La Brosse. On dit que le favori, jaloux depuis longtemps de la vive affection du roi pour la reine, accusa aussitôt cette princesse d'avoir commis le crime, par haine pour les enfants du premier lit. De leur côté, les grands seigneurs qui fréquentaient la cour de France ayant connu cette accusation, s'empressèrent de s'en servir pour perdre l'orgueilleux parvenu. Ils la traitèrent hautement de calomnie infâme inventée par la haine jalouse de La Brosse, et ils prirent tous, avec la plus grande chaleur, le parti de la jeune reine. Deux ans se passèrent dans des accusations et des récriminations réciproques, dans des démarches nombreuses dictées par la haine, dans des intrigues et des allées et venues sans fin. La passion vindicative et jalouse de la noblesse finit par l'emporter. Pierre de La Brosse fut jugé et condamné, sans aucune forme de justice, par une cour en parlement toute composée de seigneurs, ses ennemis mortels. On se hâta de le livrer au bourreau immédiatement après le prononcé de l'arrêt de mort (30 juin 1278). Un auteur de l'époque dit que le roi ne donna qu'avec beaucoup de peine son consentement au supplice de son chambellan, et que, pour l'obtenir, les seigneurs furent obligés d'employer une sorte de violence morale. Le peuple lui-même, chose rare, vit sans joie et presque avec chagrin la chute du favori : il la regardait comme une victoire des grands.

Une autre ordonnance royale, qui fut rendue sur le ministère des avocats, à peu près à la même époque que celles dont nous venons de parler, est remarquable également en ce qu'elle indique le développement d'un nouvel ordre de choses, ainsi qu'une organisation plus parfaite de la justice civile et criminelle. Saint Louis avait susbtitué la preuve testimoniale au combat judiciaire. Les parties s'étaient vues dès lors forcées de faire défendre leurs droits devant les tribunaux, non par des champions prêts à combattre, mais par des avocats prêts à parler pour toute personne incapable de se défen-

dre elle-même. Philippe III, dans son ordonnance du 23 octobre 1274, pose les premières bases organiques de l'ordre des avocats; il y est dit que l'avocat prêtera serment de ne défendre que les causes qu'il croira justes. Une disposition particulière prend soin d'indiquer les proportions à suivre pour établir son salaire. Elle déclare que dans aucun cas ce salaire ne pourra s'élever au-dessus de trente livres tournois, valeur de cette époque.

Dans l'année même du supplice de Pierre de La Brosse (1278), une grande querelle s'éleva entre les écoliers de l'Université et les religieux de Saint-Germain-des-Prés. L'esprit de ces écoliers, hommes faits pour la plupart, était turbulent et adonné au mal, ainsi que nous l'avons vu déjà plusieurs fois. Un règlement publié en 1276 par Simon de Brie, légat du saint-siége, pour réprimer leurs désordres, nous les montre se livrant, les jours de fêtes religieuses, aux excès de vin et à toutes sortes de dissolutions, profanant les lieux saints, blasphémant le nom de Dieu, courant la nuit dans la ville en bandes nombreuses et en armes, et troublant le repos des habitants. Depuis un grand nombre d'années, les différents membres de l'Université, maîtres et élèves, avaient l'habitude de se rendre en foule hors des murs d'enceinte, dans un pré dit *Pré aux clercs*, du nom de *clercs*, qu'on donnait ordinairement aux étudiants. Ce lieu était peu éloigné de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. La communauté tout entière souffrait beaucoup de la turbulence, de l'indiscipline et des désordres de tous genres qui ne manquaient jamais d'aller à la suite de cette multitude déréglée et passionnée. Pour atténuer le mal, l'abbé Gérard de Moret fit élever quelques constructions sur le chemin qui conduisait à ce pré. Les écoliers ne manquèrent pas aussitôt de crier bien haut et de se plaindre que les religieux rétrécissaient leur chemin. En même temps, ils se mirent à démolir tout ce qui avait été construit. L'abbé, voulant réprimer leur insolence par la force, fit sonner le tocsin et assembla ses

gens et ses vassaux. Un combat en règle s'engagea aussitôt entre les écoliers et les sujets ou domestiques de l'abbaye. Ceux-ci eurent le dessus et maltraitèrent fort leurs adversaires; quelques-uns même furent tués, et un certain nombre estropiés pour la vie. Le lendemain, l'Université en corps porta plainte au cardinal-légat. Elle demandait une réparation éclatante, et menaçait de suspendre tous ses exercices, si elle ne l'obtenait. L'affaire fut sérieusement examinée, tant par le légat lui-même que par le conseil privé de Philippe III. Un arrêt prononcé par le roi, en conseil, déclara coupables l'abbé et les religieux de Saint-Germain, et les condamna à diverses peines; le prévôt de l'abbaye fut chassé du couvent et renfermé pour cinq ans dans un petit monastère dépendant de Cluny.

Ce fut aussi dans le courant de l'année 1278 que le chirurgien du roi, Jean Pitard, dressa les premiers statuts de l'école ou confrérie des chirurgiens. Saint Louis avait déjà jeté les fondements de cette bonne institution, en accordant au même Jean Pitard le pouvoir d'examiner, au Châtelet même, et d'approuver tous ceux qui se proposaient d'exercer l'art de la chirurgie dans la prévôté de Paris. Cette association fut établie dans la forme d'une confrérie pieuse ayant pour patrons saint Côme et saint Damien. Tous ses membres étaient tenus de visiter les pauvres malades chaque premier lundi du mois, après le service divin. Les rois successeurs de Philippe III ne manquèrent pas de consacrer un privilége qui offrait tant d'avantages et de garanties au public; bientôt l'exercice de la chirurgie à Paris fut interdit à tous ceux qui ne faisaient pas partie de l'association. Pour pouvoir y entrer, il fallut constater son savoir par des épreuves sérieuses subies en public.

Deux ans plus tard (1280), Raoul d'Harcour, docteur en droit et chanoine de la cathédrale de Paris, fonda, près du collége de Sorbonne, un collége qui porta son nom et ne tarda pas à devenir un des plus célèbres de l'Université. Cet établissement

fut destiné aux pauvres écoliers des diocèses de Coutances, de Bayeux, d'Évreux et de Rouen, où Raoul d'Harcour avait été revêtu successivement de différentes dignités ecclésiastiques; le fondateur acheta pour le construire quelques maisons qui se trouvaient entre l'église Saint-Côme et la *Porte d'Enfer;* mais il mourut avant d'avoir terminé son œuvre. Son frère, Robert d'Harcour, évêque de Coutances, acheva, comme exécuteur testamentaire de Raoul, ce que celui-ci avait si heureusement commencé. Le collége d'Harcour reçut d'abord vingt-huit pauvres étudiants dans les Facultés des arts et de philosophie, et douze dans celle de théologie; mais bientôt le nombre des bourses augmenta, et une grande quantité d'élèves nouveaux y furent admis. La nation universitaire de Normandie considéra pendant longtemps cet établissement comme sa maison propre; elle y tenait des assemblées et y faisait célébrer des fêtes particulières, ainsi que des services solennels pour ceux de ses membres qui décédaient. Quant aux assemblées générales du corps universitaire, elles se tenaient alors dans l'église Saint-Julien, et les différentes nations s'y disputaient souvent la préséance.

Les deux ordres mendiants de Saint-Dominique et de Saint-François répandaient dans toute la chrétienté le plus grand éclat de science et de sainteté, depuis près d'un siècle qu'ils étaient établis, et les papes s'étaient plu successivement à leur accorder des priviléges, à chaque exaltation nouvelle. Peu à peu, les évêques en vinrent à craindre un amoindrissement de leur autorité épiscopale. En conséquence, afin d'aviser, ils tinrent à Paris, en 1281, un concile auquel assistèrent quatre archevêques et vingt évêques. Les religieux mendiants y défendirent vivement leurs priviléges, et ils finirent par en obtenir la confirmation; mais, pour faire cesser les alarmes des évêques, la bulle du pape qui les consacra de nouveau portait cette clause : « Les personnes qui se confesseront habituellement aux Frères prêcheurs seront tenues de se confes-

ser également, au moins une fois l'an, aux prêtres ordinaires de leur paroisse, ainsi que le prescrit l'ordonnance du concile général; les religieux prêcheurs les y exhorteront avec soin et d'une manière efficace. »

L'Église catholique avait alors besoin du zèle ardent des ordres mendiants pour extirper en France les derniers restes du manichéisme, pour y détruire les erreurs sans cesse renaissantes et y propager les saines doctrines. Pendant longtemps encore la supériorité des lumières de ces religieux dans les sciences théologiques, leur dévouement sans bornes aux travaux apostoliques et aux œuvres de la foi, la sainteté de leur vie et la pureté de leurs intentions, les rendirent dignes de leur grande et sublime mission. Ils étaient alors l'objet de la constante faveur des papes, chefs du monde chrétien, qui les regardaient comme de précieux auxiliaires pour le clergé séculier. C'est ainsi que l'Église, après avoir travaillé péniblement jusqu'au XIIe siècle, de concert avec la royauté, à former la société du moyen âge et à faire progresser la civilisation, se trouvait, depuis cette époque, constituée en gardienne vigilante de l'une et de l'autre, en même temps qu'elle l'était de la foi chrétienne.

Deux ans auparavant (1279), le pape s'était élevé avec force contre le roi de France Philippe III, à l'occasion d'un grand tournoi que ce prince avait donné à Paris, en armant chevalier le comte de Clermont, le plus jeune des fils de saint Louis. Le souverain pontife signalait ces combats, restes des anciens massacres des gladiateurs romains, comme des spectacles païens, toujours souillés du sang de quelques malheureuses victimes, et propres seulement à développer un caractère de férocité parmi les hommes. En effet, dans un pas d'armes du tournoi de Paris, le jeune comte de Clermont, accablé par le poids de son armure et frappé à la tête par de rudes coups de marteaux d'armes, avait eu le cerveau violemment ébranlé, et était tombé aussitôt dans un état de démence

qui devait durer toute sa vie. Afin d'empêcher par la suite ces spectacles funestes qui ne manquaient presque jamais de dégénérer en combats meurtriers, le pape avait imposé à cette occasion une pénitence expiatoire au roi et aux chevaliers. Toutefois, malgré les efforts de l'Église, ce ne fut que beaucoup plus tard, et après la mort malheureuse du roi de France Henri II, que ces exercices si dangereux cessèrent entièrement.

Charles d'Anjou régnait sur les Deux-Siciles, qu'il avait conquises en 1266. Les Siciliens se révoltèrent le jour de Pâques de l'année 1282, et massacrèrent tous les Français qui se trouvaient dans l'île; puis ils se donnèrent au roi d'Aragon don Pèdre ou Pierre III. Le prince dépossédé fit de vains efforts pour reconquérir la Sicile, et le roi de France lui-même, son neveu, se laissa persuader de lui venir en aide. En effet, ce prince entreprit contre l'Aragon une expédition inutile, au retour de laquelle il mourut à Perpignan (5 octobre 1285). On inhuma son corps à Saint-Denis, avec ceux de ses pères; mais son cœur en fut détaché et donné au couvent des Frères prêcheurs ou Jacobins, à Paris.

Philippe IV, le Bel, fils aîné de Philippe III, avait à peine dix-sept ans quand il monta sur le trône de France; il n'était encore connu que par sa belle et froide figure, et par son caractère réservé et taciturne. Son avénement à la couronne eut lieu cependant sans aucune contestation. Bien loin de se porter comme ses égaux et de lui disputer le pouvoir, les seigneurs et les grands vassaux s'empressèrent de venir prendre rang autour de lui, comme ses serviteurs, et de briguer sa faveur. La royauté capétienne entrait ainsi dans une phase toute nouvelle : en travaillant de concert avec l'Église à rétablir l'ordre, la justice et la paix en France, du xe au xiiie siècle, en prenant à tâche d'y reconstituer la société et de la doter d'un gouvernement général, elle y avait jeté peu à peu, et sans le savoir, les germes du pouvoir absolu. Louis le Gros, Philippe-

Auguste et saint Louis avaient fondé la puissance publique et formé le royaume de France : le premier en réprimant les petits tyrans qui désolaient ses domaines, et en rendant à la royauté son caractère de pouvoir protecteur ; le second en faisant naître parmi les peuples, par des guerres justes et des soins constants pour le progrès, le sentiment de la nationalité française ; et le troisième en plaçant, par son équité et son amour du bien, la royauté dans des régions supérieures, d'où elle attirait invinciblement le respect et l'affection des peuples. Philippe IV, entouré de ses légistes, vint avec son naturel mauvais et absolu s'emparer de tous ces éléments de pouvoir et se les approprier, pour transformer définitivement la royauté en despotisme. Les principaux moyens dont il se servit pour établir l'arbitraire, dans le but unique de satisfaire sa personnalité égoïste, furent, d'un côté, le développement des institutions administratives qu'il plaça sous l'autorité exclusive du roi, et d'un autre côté, l'envahissement des fonctions judiciaires, qu'il prit à tâche d'enlever le plus qu'il put au clergé et à la noblesse.

Dès les premières années de son règne, il publia dans ce sens plusieurs ordonnances importantes dont l'effet devait s'étendre à tout le royaume, selon les principes professés hautement par les légistes. La première, qui fut rendue au parlement de la Pentecôte, en 1287, réglait le mode d'acquisition de la bourgeoisie. En autorisant les bourgeois des seigneurs à devenir bourgeois du roi, par un simple aveu, et sans aucune autre formalité, elle devait enlever aux nobles vassaux un grand nombre de leurs sujets. Cette ordonnance portait que celui qui voulait s'établir bourgeois dans une ville devait aller trouver le prévôt du roi ou le mayeur, et lui faire sa déclaration en présence de deux bourgeois. Il était ensuite tenu, dans le courant de l'année, de construire ou d'acheter, sur le territoire même de la ville, une maison de la valeur de soixante sous parisis au moins. Une fois admis, le nouveau bourgeois se

trouvait obligé, lui ou sa femme, de résider dans la ville pendant l'hiver. L'été seulement, ils pouvaient s'absenter ensemble, pour vaquer aux différents travaux de la campagne, aux moissons, aux fenaisons, aux vendanges, etc; encore étaient-ils forcés d'y revenir l'un et l'autre les jours de grandes fêtes. On avait voulu empêcher ainsi les bourgeois de se soustraire aux tailles et aides du roi, de même qu'aux charges et corvées de la bourgeoisie.

Une autre ordonnance de la même année avait une immense portée : elle tendait à constituer les légistes en un corps puissant et à leur soumettre le clergé lui-même, qui les avait formés dans son sein. Voici comment elle était conçue : « Il est ordonné, par le conseil du seigneur-roi, que les ducs, comtes, barons, archevêques, évêques, abbés, chapitres, colléges, chevaliers, et en général tous ceux qui possèdent, dans le royaume de France, la juridiction temporelle, aient à instituer, pour exercer la dite juridiction, un bailli, un prévôt et des sergents laïques et non *clercs*, afin que si les dits officiers viennent à faillir, leurs supérieurs puissent sévir contre eux ; et s'il y a des clercs dans les dits offices, qu'ils soient écartés. Il a été également ordonné que tous ceux qui ont ou auront, après le présent parlement, une cause devant la cour du roi et les júges séculiers du royaume de France, constitueront des procureurs laïques. Les chapitres, néanmoins, pourront prendre des procureurs parmi leurs chanoines, et aussi les abbés et les couvents parmi leurs moines. » Cet acte, le plus énergique de l'époque, allait jusqu'à exclure les évêques du parlement du roi; il devenait ainsi une mesure révolutionnaire et radicale qu'il fut impossible de faire observer rigoureusement ; Philippe le Bel lui-même, malgré son caractère despote et opiniâtre, se vit bientôt obligé d'en modifier considérablement les dispositions.

Ce prince, quelques années plus tard, constitua au sommet de l'administration monarchique deux grands corps d'État,

l'un judiciaire, le parlement, et l'autre financier, la chambre des comptes. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le parlement n'était, dans le principe, que le conseil du roi, composé des principaux vassaux et des grands officiers de la couronne. Il se réunissait plusieurs fois par an en cour souveraine, pour juger les appels des bailliages, de même que les affaires réservées, et pour recevoir les plaintes de haut intérêt, soit dans l'ordre judiciaire, soit dans l'ordre administratif. Nous avons vu qu'on fait communément remonter son origine au testament que rédigea Philippe-Auguste avant de partir pour la croisade. Depuis cette époque, la compétence du parlement de Paris se trouvait établie. Dans l'année 1291, une ordonnance en onze articles, de Philippe le Bel, vint l'organiser, sur tous les points, d'une manière précise.

Ainsi que le demandaient les besoins du service et la prompte expédition des affaires litigieuses, il fut divisé en trois chambres : 1° la chambre des requêtes, où trois conseillers siégeaient tous les jours, pendant le cours des assises, pour ouïr les requêtes des plaignants : elle formait elle-même deux sections, l'une pour les requêtes de droit coutumier, et l'autre pour celles de droit écrit ; 2° la chambre des enquêtes, où s'instruisaient les affaires sur lesquelles l'appel était interjeté : quatre conseillers y siégeaient pendant la session, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine ; 3° enfin, la grand'chambre ou chambre du plaidoyer, qui jugeait les affaires préparées aux enquêtes. Telle fut l'origine de ces chambres des requêtes et enquêtes qui devinrent les divisions régulières du parlement de Paris. Cette nouvelle organisation de Philippe le Bel, appelant à la capitale les causes de droit coutumier et de droit écrit indistinctement, entraîna la suppression du parlement de Toulouse, où se portaient auparavant les appels du Languedoc. Dès ce moment, Paris eut une cour suprême de justice, de laquelle relevèrent tous les bailliages et toutes les sénéchaussées du royaume.

La Normandie seule, parmi les diverses provinces de France, conserva son *échiquier,* ou cour de justice seigneuriale; mais c'étaient des membres du parlement royal qui allaient y tenir les assises publiques à certaines époques fixes. Le pas qu'avaient fait les légistes dans l'esprit public se trouvait profondément marqué sur cette grande institution judiciaire; en effet, ils étaient admis dans les deux chambres des requêtes et des enquêtes; ils portaient les insignes royaux, percevaient des émoluments et recevaient des *manteaux* deux fois l'an. Les évêques et les barons ne conservèrent que la grand'chambre, et ne restèrent en possession que du privilége de la composer exclusivement comme conseillers nés; d'ailleurs, ils ne recevaient pas d'honoraires.

A côté de cette haute magistrature, ainsi organisée d'une manière régulière, se constituèrent aussitôt les différents corps qui vont à sa suite. Dès l'année 1274, des statuts royaux avaient créé l'ordre des avocats : il est à remarquer que pendant longtemps cette profession fut exercée par des membres du clergé inférieur. La formation du barreau ne tarda pas à être suivie par celle du ministère public. L'on en sentit aussitôt toute l'importance pour le bien jugé des affaires, et on lui déféra presque tous les pouvoirs qu'il a aujourd'hui. Vinrent ensuite la nomination des greffiers et l'institution royale des notaires, dont la profession avait été libre dans le principe. Les honoraires des avocats, ainsi que ceux des notaires royaux, furent réglés par un tarif fixe de taxations. Une ordonnance royale prescrivait au parlement de choisir ces derniers parmi les personnes habiles et de bonnes mœurs. Elle voulait aussi qu'ils fissent parafer leurs registres par un tribunal royal.

L'institution du parlement de Paris produisit un grand bien dans toute la France. Cette cour suprême tendit à devenir peu à peu l'instrument de la centralisation judiciaire qui devait un our embrasser le royaume tout entier; les tribunaux infé-

rieurs se trouvèrent ainsi soumis à une surveillance active. L'on vit par suite s'améliorer sensiblement les usages judiciaires, la procédure et le cours de la justice elle-même. Ajoutons que cette puissante centralisation, unie à une surveillance incessante, permit d'étudier fructueusement, sur les différents points du territoire français, les questions difficiles dans l'application du droit, les usages locaux, les coutumes traditionnelles, et de réunir cet ensemble en un corps de jurisprudence dont les diverses parties purent être liées entre elles et former un système : c'était là l'idée de saint Louis. C'est aux ordonnances successives des rois de France et à la jurisprudence du parlement de Paris qu'il faut reporter en partie la première origine de la législation uniforme qui commença dès lors à se développer.

Lorsque le revenu du prince ne se composait que du produit des domaines royaux et de quelques droits féodaux, deux grands officiers de la couronne, le bouteiller et le chambrier, se trouvaient chargés de l'administration financière; un peu plus tard, les sources de ce revenu s'étant multipliées, les prévôts et les baillis royaux, qui réunissaient d'ailleurs dans leurs mains toutes les fonctions administratives et judiciaires, eurent également la direction des finances. A des époques fixes ils soumettaient leurs comptes au conseil du roi : telle fut l'origine de la chambre des comptes. Elle se confondit pendant longtemps avec le conseil tout entier et avec le parlement. Quand les prévôts et les baillis présentaient leurs budgets, on se contentait de nommer, pour les examiner, une commission temporaire composée de membres du conseil lui-même. Ainsi que nous l'avons déjà vu, saint Louis sépara le premier à Paris la haute administration des finances des attributions judiciaires, par la création d'un receveur spécial. Philippe le Bel confia cette direction à un surintendant assisté de trésoriers. Il établit en même temps des agents particuliers et des officiers comptables, tant pour la garde des

eaux et forêts que pour la perception régulière des *tailles* ou *aides*, sorte de revenu distinct du produit ordinaire des domaines royaux. L'ensemble de ces fonctionnaires constitua la chambre des comptes. Toutefois, ce ne fut qu'un peu plus tard, et sous Philippe le Long, que des ordonnances royales vinrent en régler la composition d'une manière fixe et permanente, de même qu'elles établirent un mode de comptabilité et une manière de former les budgets.

Parmi les 354 ordonnances que Philippe le Bel rendit pendant le cours de sa vie, un certain nombre est consacré spécialement à l'organisation d'un système financier dans toute la France. Il est à remarquer qu'elles émanent presque toutes du roi seul, et qu'on y trouve fort rarement la mention du consentement des grands feudataires de la couronne, quoiqu'elles soient applicables à toute la France. Ainsi se manifestent clairement le progrès de la monarchie absolue et sa prépondérance plus grande de jour en jour sur l'aristocratie féodale. Ajoutons que tout en se fortifiant, le pouvoir royal gagnait considérablement en surface et en étendue. L'esprit systématique et rigoureux des légistes le faisait pénétrer dans des détails d'administration et dans une multitude d'affaires de la vie privée en dehors desquelles lui prescrivent de se tenir les règles ordinaires de la bonne politique, de même que celles de la prudence vulgaire : c'est ce que prouve une ordonnance somptuaire portant la date de 1294. Voici à quelle occasion elle fut rendue.

Un des nombreux résultats des croisades avait été de faire naître et de développer le luxe en Europe. L'aspect des palais magnifiques de Constantinople, la vue de ces pompes et de ces merveilles orientales, si nouvelles pour les hommes encore à demi barbares de l'Occident, avaient laissé des impressions profondes sur l'esprit des barons. De retour dans leurs sombres manoirs, ils trouvèrent moins de plaisir dans la vie si simple, si uniforme du château et dans

la tenue si sévère de ses fêtes. A la place des vieilles armures de fer, qui seules faisaient jadis leurs délices, leur vanité ne tarda pas à s'accommoder du velours, de la soie, des robes traînantes, de l'hermine et des parures brillantes dont l'éclat avait d'abord importuné leurs yeux, en Orient. Ces goûts nouveaux ne manquèrent pas de faire naître ces cours plénières si pompeuses, si resplendissantes, ainsi que ces tournois et passes d'armes magnifiques où paraissaient les hauts barons et les chevaliers, dans toute la somptuosité de leurs ornements, et où accouraient à l'envi les dames et nobles châtelaines parées de leurs plus beaux atours.

Ce fut surtout après la mort de saint Louis qu'on vit naître en France l'amour de la magnificence et le goût des parures. Les poëtes et les romanciers de l'époque emploient les termes les plus forts et les plus énergiques pour peindre les impressions vives et l'enthousiasme extraordinaire que produisaient les splendeurs si dispendieuses des réunions de chevalerie. La vie domestique, comme il arrive, ne tarda pas à s'en ressentir. Le luxe s'y accrut beaucoup et la moralité publique tendit partout au relâchement. Aussi les hommes sérieux et les moralistes du temps faisaient-ils entendre des plaintes continuelles.

Philippe le Bel voulut arrêter les progrès du mal au moyen de lois et d'ordonnances royales; mais, au lieu de procéder par des dispositions générales, combinées avec sagesse et habileté, ainsi que le pratique tout législateur prudent et clairvoyant, il pénétra dans les actions les plus intimes de la vie privée, et il eut la prétention d'en régler les moindres détails. Son ordonnance somptuaire de 1294 porte :

« 1°. Nulle bourgeoise n'aura char;

« 2°. Nul bourgeois, ne bourgeoise, ne portera vair, ne gris, ne ermines, et se deslivreront de ceux qu'ils ont de Pasques prochain en un an. Ils ne porteront, ne pourront porter or, ne pierres précieuses, ne couronne d'or, ne d'argent....

« 4°. Li duc, li comte, li baron de 6,000 livres de terre, ou plus, pourront faire quatre robes par an, et non plus, et les femmes autant....

« 8°. Chevalier qui aura 3,000 livres de terre, ou plus, ou li bannerets, pourra avoir trois paires de robes par an, et non plus; et sera l'une de ces trois robes pour esté....

« 11°. Garçons n'auront qu'une paire de robes l'an....

« 14°. Nul ne donra, au grand mangier, que deux mets, et un potage au lard, sans fraude; et au petit mangier, un mets et un entremets. Et se il est jeusne, il pourra donner deux potages aux harens et deux mets, ou trois mets et un potage. Et ne mettra en une escuelle que une manière de char (chair), une pièce tant seulement, ou une manière de poisson....

« 15°. Il est ordonné, pour desclarer ce que dessus est dit des robes, que nuls prélats, ou barons, tant soit grans, ne puisse avoir robe, pour son corps, de plus de 25 sols tournois l'aune de Paris.... Et sont ces ordonnances commandées à garder aux ducs, aux comtes, aux barons, aux prélaz, aux clercs, et à toutes manières de gens du royaume qui sont en la foy.... Li ducs, li comtes, li bers, li prélaz, qui fera contre cette ordonnance payera 100 livres tournois pour paine. Et sont tenus à faire garder cet establissement à leurs sujets, en quelque estat qu'ils soient, et en telle manière que si aucun banneret fait encoul, il payera 50 livres tournois, et li chevalier ou vavasseur, 25 livres tournois.... Cil par qui li fourfait vendra à la connoissance du seigneur, aura le tiers de l'amende.... »

Cette ordonnance eut l'effet de toute disposition législative qu'il est impossible d'appliquer : elle fut inutile pour le bien général et ne servit guère qu'à faciliter l'exécution d'une autre ordonnance de la même époque, par laquelle le roi, éprouvant des besoins d'argent, demandait leur vaisselle d'or et d'argent à un grand nombre de ses sujets. D'ailleurs, son application rigoureuse eût été peut-être un mal plus grand que celui qu'elle voulait détruire; car si le législateur doit viser à réprimer l'ex-

cès du luxe public, à cause des désordres qui viennent toujours à sa suite, il doit aussi prendre bien garde de contrarier la manifestation extérieure de l'aisance générale, dans de certaines limites, de peur d'éteindre l'émulation, d'arrêter le travail et de paralyser le génie créateur de l'homme.

C'était cette grande aisance, sans luxe excessif, qu'on remarquait, à la fin du XIIIe siècle, dans les villes laborieuses de la Flandre. Lille, Gand, Tournay, cités rivales en industrie, étaient devenues, par leur activité intelligente et leur travail persévérant, les centres d'un commerce considérable dans le Nord. Elles fournissaient des tissus de laine au monde entier: aussi étaient-elles renommées pour leur opulence. Paris les suivait dans la voie du commerce et de la fabrication; toutefois les nombreuses corporations de marchands et de gens de métier qui s'y étaient formées peu à peu, s'adonnaient plus spécialement au travail des objets d'art et de luxe, ainsi qu'à la production si variée des articles de goût. Ici l'on voyait façonner la toque brillante, le capel de rose, le voile de lin, la guimpe et le long corset de la noble dame châtelaine; là, c'était la robe fourrée, le manteau d'hermine et le vêtement de camelot que l'on confectionnait; ailleurs, on polissait le casque à haut cimier et la riche armure du baron. Dans quelques endroits, des marchands lombards, catalans et même juifs, étalaient, avec recherche et magnificence, les nombreuses productions de l'Égypte, de l'Inde et de l'Arabie : les parfums, les aromates, les pierres précieuses, la variété si grande des tissus de soie, le camelot vermeil et les riches étoffes d'Orient. Ces marchands, profitant des habitudes casanières des bourgeois de l'époque et de leur répugnance pour les longs voyages, faisaient venir en France, par des espèces de caravanes, les produits du monde entier, et réalisaient, en les vendant, d'énormes bénéfices. Ils se formaient, en général, en compagnies ou associations, afin de pouvoir se défendre et se protéger mutuellement. Il n'était pas rare de voir ces étrangers prêter de l'ar-

gent, sur des gages de valeur, aux chevaliers, aux hommes d'armes et aux clercs, à un taux d'intérêt qui, chaque année, faisait rentrer le capital dans leurs mains. Aussi furent-ils très-souvent l'objet de rigueurs excessives, soit de la part des souverains, soit de la part des populations indignées.

Le prévôt des marchands et les échevins formant le bureau ou corps municipal avaient une action de surveillance, en même temps que de protection, sur l'ensemble des marchands et des fabricants de la ville, et à toute occasion ils cherchaient à étendre le droit de police qu'ils exerçaient exclusivement sur la rivière; de son côté, le prévôt de Paris surveillait et arrêtait de tout son pouvoir ces empiétements d'autorité : il combattait surtout leur prétention à connaître, comme juges compétents, des excès et délits commis dans le cours des transactions et affaires commerciales; le moyen sur lequel il s'appuyait principalement était l'autorité du roi qu'il représentait, et qui seule était compétente, d'après lui, pour rendre la justice dans toute l'étendue de sa juridiction. Malgré plusieurs arrêts du parlement lui-même, cette question de compétence se trouvait toujours pendante et en litige; elle devenait ainsi le champ de bataille ordinaire de la municipalité et du prévôt de Paris, sans que le différend pût jamais se vider entièrement.

Dans l'année même de l'avénement de Philippe le Bel à la couronne (1285), le prévôt de Paris voulut obliger le corps de ville à faire paver la voie publique, au delà de la porte Saint-Martin. Les bourgeois s'y refusèrent. Ils prouvaient qu'ils n'avaient jamais été tenus de faire les frais du pavé, hors des portes de la ville, à l'exception toutefois de celui des quatre routes principales qui y conduisaient, c'est-à-dire des routes de Saint-Denis, de la porte Baudets, de la porte Saint-Honoré et de la porte Notre-Dame-des-Champs. Quant au pavé des routes secondaires qui existaient également au delà des portes, ils disaient que les propriétaires riverains avaient soin d'y pourvoir eux-mêmes, et que tout récemment

encore ceux de Saint-Martin, de la Villette, de Saint-Lazare et de Saint-Magloire venaient de faire paver la route de la porte Saint-Martin. On fit une enquête à ce sujet, et le corps de ville obtint gain de cause contre le prévôt de Paris.

Deux ans après cette décision (1287), l'importance de ce dernier magistrat reçut un autre échec. Un arrêt du parlement lui prescrivit de diminuer la multitude des sergents du Châtelet et de se contenter de soixante-six sergents à pied et de trente-cinq à cheval. Mais, en 1302, une ordonnance royale vint augmenter de nouveau ce nombre; elle régla que, sans compter la garde particulière du prévôt de Paris, composée de douze hommes choisis, il y aurait au Châtelet quatre-vingts sergents à cheval et quatre-vingts à pied. Les premiers devaient fournir un cautionnement de cent livres, et les seconds de vingt seulement. L'année suivante, un règlement fait au parlement de la Pentecôte afin de pourvoir à la tranquillité publique, défendit à qui que ce fût de porter dans Paris des couteaux à pointe, des boucliers, des épées et d'autres armes, sous peine de voir ces armes confisquées et d'être mis en prison. Ce règlement interdisait aussi toute réjouissance de nuit dans la ville, à moins qu'on n'en obtînt l'autorisation du roi ou du prévôt de Paris. L'on dit qu'un grand nombre de bourgeois, qui étaient présents au prononcé de cet arrêt, en remercièrent vivement la cour, comme d'une faveur signalée qui allait assurer le repos de la ville tout entière, en mettant un terme aux désordres nocturnes et en arrêtant l'audace des hommes armés.

Quelques années plus tard (1292), un autre règlement, fait aussi par le roi en parlement, vint mettre fin à des abus criants qui s'étaient introduits peu à peu. Un droit, dit *droit de prix*, et consistant dans le prélèvement d'une taxe, était alors exercé, à différents taux, sur tous les vivres et toutes les denrées qui entraient dans Paris, par le roi, la reine, les princes leurs enfants, l'évêque de Paris, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, le chambellan, le connétable, le bouteiller, le chancelier et le sénéchal.

Le parlement ne put pas l'abolir entièrement, mais il le restreignit beaucoup et le rendit ainsi peu onéreux. Un autre abus, plus grand encore, régnait à Paris, sous le nom de *droit de prise*. En vertu de ce droit, les officiers du roi, des princes et des grands dignitaires de la couronne se saisissaient, dans certains cas, et pour leur usage propre, des bêtes de trait et de somme, des chars et autres objets analogues qu'ils trouvaient sous leur main. Des plaintes sans fin s'élevaient contre un abus aussi inique. Le roi en fut touché, et un peu plus tard, en 1301, il rendit une ordonnance qui interdisait, d'une manière absolue, à toutes personnes de prendre les chevaux, les bêtes, les bestiaux, les charrettes ou autres voitures et véhicules de terre et d'eau, à l'exception toutefois des cas où ces objets deviendraient nécessaires pour le service personnel du roi, de la reine, et des princes leurs enfants, lorsqu'ils seraient avec eux; et même dans ces cas, l'ordonnance défendait de prendre des bêtes ou chars appartenant aux laboureurs, aux hôpitaux et aux maladreries.

Sur la fin de l'année 1295 mourut à Paris la reine Marguerite de Provence, veuve de saint Louis. Son corps fut inhumé à Saint-Denis et placé à côté des restes du saint roi, son époux. Elle vivait depuis longtemps retirée dans le monastère des Cordeliers du faubourg Saint-Marceau, dont Guillaume de Nangis lui attribue la fondation. Deux ans plus tard (1297), une bulle du pape Boniface VIII prononça la canonisation de saint Louis. Philippe IV étant alors occupé à faire la guerre dans la Flandre, la cérémonie de l'élévation du corps fut remise à l'année suivante. Elle eut lieu le 25 août 1298, et ce fut un jour de grande fête pour Paris. Presque tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs et barons du royaume se trouvèrent à Saint-Denis. Le corps fut levé solennellement et placé dans une châsse d'argent magnifique. On le porta ensuite en procession à Paris, et on le déposa à la sainte chapelle du palais.

Vers l'époque où mourut la reine Marguerite (1296), le parlement rendit quelques arrêts dont la mention ne sera pas inutile à la connaissance de l'histoire de Paris. La ville avait accordé au roi cent mille livres parisis pour racheter un droit de un denier par livre, que le prince faisait percevoir tant du vendeur que de l'acheteur sur les denrées de toutes les espèces. Les bourgeois de Paris, prétendant que Saint-Marcel et Saint-Germain étaient des faubourgs de la ville, voulurent faire contribuer leurs habitants au payement de cette somme. Ceux-ci s'y refusèrent. L'affaire fut portée au parlement qui, après examen, leur donna gain de cause. La même cour souveraine déclara que, par exception au privilége d'être exemptes des taxes publiques, dont elles avaient toujours joui jusqu'alors, les femmes veuves de Paris contribueraient dans cette circonstance, et suivant leur fortune, au payement des cent mille livres dues au roi par la ville. Un autre arrêt, rendu dans la même session (1296), fixa les limites de la juridiction de Sainte-Geneviève.

Les chroniques de l'époque racontent que, le 26 décembre de cette année (1296), la Seine crut subitement et que, pendant près de huit jours, ses eaux couvrirent toute la partie plate de la ville; en même temps, la violence du courant fut si grande qu'elle fit tomber les deux ponts de pierre, avec les maisons qui se trouvaient dessus. Leur chute écrasa les moulins qui étaient dessous. Le Châtelet du Petit-Pont fut également renversé. Aux environs de la ville, la campagne ressemblait à un immense lac. Le roi eut soin de faire secourir les victimes de ce terrible sinistre, et ordonna de réparer promptement les désastres qu'il avait causés.

Ce prince suivait activement, depuis plusieurs années, son double dessein d'agrandir le royaume, et de rendre son autorité absolue, afin de pouvoir s'en servir victorieusement contre les deux adversaires qu'il redoutait le plus, l'aristocratie féodale et le clergé. Les instruments et les moyens qu'il employa sur-

tout, pour arriver à ses fins, furent les légistes et les impôts. Les fonctions de baillis, de sénéchaux, de juges, et les autres offices judiciaires, avaient cessé d'être inamovibles; ils se trouvaient tous entre les mains du roi, qui nommait et révoquait à son gré. Philippe le Bel les donna presque exclusivement à ses légistes, et mit ainsi la justice à ses ordres et au service de sa politique. D'un autre côté, il s'arrogea le droit d'établir arbitrairement des impôts, même hors de ses domaines, par la voie et le moyen des monnaies surtout. Il eut dès lors dans la main les trois éléments essentiels de tout gouvernement, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et les impôts. C'est ainsi que la royauté féodale passait à l'absolutisme.

Pendant l'année 1292, Philippe le Bel avait établi une espèce de taille si dure et si oppressive, que l'indignation publique lui avait aussitôt donné le nom de Maltôte (*mal levé, mauvais impôt*). Une sédition s'était même élevée à Rouen à cette occasion, et il avait fallu employer des moyens rigoureux pour l'apaiser. Le roi pressurait ainsi ses sujets afin de suivre des négociations nombreuses par lesquelles il s'efforçait d'agrandir le royaume, et de pouvoir payer différents corps d'armée qu'il tenait tout prêts à agir sur plusieurs points de la France. Par ce moyen, il lui fut possible d'obtenir au nord, en 1293, des avantages considérables dans un traité de paix que lui demanda à tout prix le comte de Hainaut, et il put dépouiller au midi son oncle, le roi de Majorque, d'une moitié de la seigneurie de Montpellier. Dans le courant de l'année précédente il était parvenu à assurer à sa maison une riche province, le comté de Bourgogne, en fiançant avec la fille du comte Othes ou Othon V, son second fils Philippe, qui fut plus tard le roi Philippe le Long.

Mais son rival le plus redoutable, celui dont il enviait le plus les possessions en France, était Édouard, roi d'Angleterre. Ce prince se trouvait engagé, à cette époque, dans une guerre sérieuse qu'il faisait à Jean de Bailleul, roi d'Écosse, afin de

parvenir à réunir sous le même sceptre tous les peuples des Iles britanniques. Philippe crut le moment favorable pour mettre à exécution ses projets sur l'Aquitaine; mais, au lieu d'entreprendre cette conquête par l'épée, il l'attaqua avec les armes de la chicane et de la procédure, qu'il mit entre les mains de ses légistes. Sous prétexte de venger le pavillon français attaqué par des vaisseaux anglais dans les ports de la Gascogne, Philippe fit sommer Édouard à comparaître devant lui-même en séance solennelle du parlement, à Paris, pour s'y justifier. Le prince anglais se trouvait entièrement étranger à tout ce qui s'était passé. Rien n'était alors plus contraire à ses desseins sur l'Écosse qu'une rupture avec la France. Si offensé et si indigné qu'il pût être de la conduite déloyale de Philippe, il lui envoya son frère, le comte de Lancastre, avec ses pleins pouvoirs. Philippe en obtint des concessions immenses qui, cependant, ne le satisfirent pas; c'était la réunion immédiate de l'Aquitaine à la couronne de France qu'il lui fallait. Ses ruses et ses protestations hypocrites lui firent ouvrir les portes des principales villes et châteaux forts du pays, telles que Bordeaux, Agen, Bayonne, etc., etc. Une fois en possession de ces places qui lui livraient toute la contrée, il fit déclarer, par son parlement de Paris, Édouard contumax, pour ne s'être pas présenté lui-même au jour assigné, et puis déchu de tous ses droits sur l'Aquitaine.

Ce fut la guerre entre les deux pays. La Flandre tenait pour l'Angleterre; Philippe y envoya une armée. Le comte Guy de Dampierre fut vaincu à la bataille de Furnes (1298), conduit à Paris et enfermé dans la tour du Louvre. Les Français occupèrent aussitôt militairement tout son comté. Dans le même temps, le duc de Bretagne, Jean, quittait le parti du roi d'Angleterre et devenait l'allié de Philippe. Ce succès signalé de la France, joint à l'épuisement des finances d'Édouard et à la nécessité où il se trouvait de continuer la guerre en Écosse, vint forcer ce prince à parler d'accommodement à Philippe.

L'on convint d'abord d'une trève. Bientôt le pape Boniface VIII se fit médiateur entre les deux souverains, et la paix parut cimentée par un double mariage (1300). Édouard fiança son fils à Isabelle, fille de Philippe, et prit lui-même pour femme Marguerite, sœur de ce prince. Par ce traité qui fermait le XIII[e] siècle, la couronne de France gagnait deux grandes provinces : toute la Flandre et l'Aquitaine presque entière.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE IV DU LIVRE HUITIÈME.

Guill. de Nangis, *Gesta*, etc., etc. — Petri de Condet., *Epist. ad Matth. abb.* — Raynaldi *Ann. eccles.* — Matth. Paris, *Continuat.* — Rymer, *Acta publica.* — Rapin Thoyras, *Hist. de l'Angleterre.* — *Hist. du Languedoc.* — *Hist. de Provence.* — *Ordonn. des rois de France.* — *Chron. de S. Denis.* — Félibien, *Hist. de Paris, Preuves de l'hist. de Paris.* — Sauval, *Antiq. de Paris*; et les autres historiens de Paris déjà indiqués. — Depping, *le Livre des métiers de Paris.* — Lenain de Tillemont, *Manuscrit.* — *Hist. litt. de la France.* — Fleury, *Hist. ecclés.* — Vincent de Beauvais, *Opus nat.* — Michaud, *Hist. des Croisades.* — Touron, *Vie de S. Thomas d'Aquin.* — Forkel, *Hist. de la musique.* — L'abbé Lebeuf, *Traité sur le chant ecclés.* — *Regist. olim.* — Le confesseur de la reine Marguerite. — *Ordonnances du Louvre.* — Doublet, *Hist. du monastère de Saint-Denis.* — Loyseau, *Traité des offices, des seigneuries*, etc., etc. — Duboullay, *Hist. de l'Université de Paris.* — D. Bouillart, *Hist. de Saint-Germain-des-Prés.*

LIVRE NEUVIÈME.

XIVe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Célébration universelle du jubilé séculaire. — Lutte de Philippe le Bel et de Boniface VIII. — Assemblée des états généraux à Paris; phases diverses de la lutte. — Pénurie du trésor royal; mesures fiscales prises par le roi. — Troubles et émeute à Paris, par suite de l'altération des monnaies. — État général de la capitale sous Philippe le Bel. — Division de la ville en quartiers et en paroisses; sa population. — Règlements nouveaux de certains corps de métiers; professions diverses; la hanse parisienne. — Ordre public, le guet bourgeois, etc., etc. — Soin des subsistances; mesures sanitaires et hygiéniques; fondations et constructions diverses. — Accroissement du royaume. — Destruction de l'ordre des Templiers à Paris et en France. — État de l'Université de Paris; état des lettres et des sciences dans cette ville. — Troubles intérieurs; les écoliers; les clercs de la bazoche. — La cour à Paris sous Louis X le Hutin. — Réaction contre le pouvoir royal; l'aristocratie se relève; supplice d'Enguerrand de Marigny. — Mesures administratives et fiscales prises par le roi. — Philippe le Long; réformes dans le parlement. — Troubles à Paris. — Charles IV le Bel; événements à Paris sous ce prince; institutions et fondations pendant ces deux règnes.

A l'ouverture du XIVe siècle, qui devait par la suite amasser tant de maux et de calamités sur notre pays, la puissance de Philippe le Bel paraissait sans rivale en Europe. Les seigneurs et les souverains séculiers des divers États s'y trouvaient ou trop faibles ou trop préoccupés de leurs propres affaires inté-

rieures, pour susciter des obstacles sérieux à la volonté du roi de France. Partout, malgré de longues et poignantes douleurs, les populations souriaient à la paix qui venait de renaître et se hâtaient d'oublier leurs souffrances. Du haut de la chaire de saint Pierre, le pape Boniface VIII, auteur principal des quelques instants de repos dont jouissaient alors les peuples, donnait le signal des fêtes et des réjouissances; et une bulle pontificale ouvrait à Rome le grand jubilé séculaire pour la rémission des péchés.

Cette bulle fut reçue partout avec une joie extrême; les Romains les premiers visitèrent les églises des apôtres pendant le nombre de jours prescrits. Bientôt on y vint de toutes les parties de l'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne, de la Corse, de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hongrie; la foule devint prodigieuse, les pèlerins s'y comptaient par centaines de mille; on y voyait arriver non-seulement des jeunes gens et des hommes vigoureux, mais aussi des vieillards cassés par l'âge et des infirmes dans des litières. On y remarqua entre autres, dit Jean Villani, un centenaire que ses enfants portaient et qui se souvenait d'avoir assisté à la même cérémonie au commencement du siècle précédent. La foi et la dévotion des peuples, plus fortes que les luttes acharnées des rois, proclamaient ainsi, dans un même lieu, et pour l'humanité chrétienne tout entière, sans distinction de nationalité, la grande année séculaire du jubilé, le temps de la rémission des offenses, de la paix, de l'indulgence et de la réconciliation universelle au nom de la charité chrétienne. Mais ce ne fut là qu'une lueur courte et passagère d'amour et de concorde générale; les passions humaines ne tardèrent pas à reprendre leur cours impétueux et à agiter de nouveau les populations. L'on vit bientôt commencer et se développer un grand scandale dans les régions supérieures de l'autorité pontificale et de la puissance publique du souverain, la lutte de Philippe le Bel et de Boniface VIII.

Le pouvoir tout moral en possession duquel étaient les papes au moyen âge, n'était qu'une influence bienfaisante, maintenant les principes de la justice et protégeant, en toute occasion, les populations faibles et opprimées. Dans ces temps de turbulence si voisins encore des époques de barbarie, le chef de l'Église se trouvait ainsi établi tantôt comme l'arbitre pacifique des querelles et des guerres inutiles, tantôt comme le censeur sévère des injustices et des violences des hommes puissants. Tribun vigilant de la chrétienté entière, sa voix ne manquait pas de s'élever avec force en faveur des victimes du pouvoir humain. « Il aurait été trop heureux pour les peuples, dit un auteur protestant lui-même (M. Sismondi), que les souverains despotiques reconnussent au-dessus d'eux un pouvoir venu du ciel qui les arrêtât dans la route du crime. »

Boniface VIII, homme de vigueur, ferme et fait pour commander, mais d'un esprit qui n'était pas toujours à la hauteur de son caractère, apporta quelquefois dans l'accomplissement de ses devoirs une rigidité de procédés égale à la force et à l'énergie de ses convictions; il manqua peut-être de la douceur et de la prudence si utiles aux hommes dans tous les instants de la vie, et si nécessaires à ceux qui gouvernent. Toutefois, il ressort de ses nombreuses négociations avec les princes de son temps que ses efforts tendirent constamment à mettre fin aux querelles, à arrêter l'effusion du sang, à faire régner la paix parmi les peuples chrétiens, et à tourner encore une fois leurs armes contre la puissance toujours croissante des Sarrasins. Il eut des rapports forcés et un contact nécessaire, sur une foule de points très-délicats, avec Philippe le Bel. Dans un grand nombre d'affaires relevant exclusivement de l'autorité du saint-siége, il dut signaler au roi des abus graves; il dut même faire entendre souvent des réclamations énergiques, dans des cas dits mixtes, c'est-à-dire qui touchent également à la puissance morale et à la puissance matérielle, comme l'âme touche au corps.

Voici quelques exemples de ces deux genres d'affaires. En 1298, le pape avait suspendu de ses fonctions et cité à Rome l'évêque d'Orléans. Aussitôt Philippe saisit les biens de cette église, comme si elle eût cessé d'exister. Or, la plus grande partie de ces sortes de biens était destinée en principe au soulagement des pauvres. La même année, Jean, cardinal-prêtre de Sainte-Cécile, avait laissé par testament des sommes considérables pour faire de bonnes œuvres et notamment pour fonder à Paris un collége en faveur des clercs sans fortune. Philippe, pressé par le besoin d'argent, se hâta de confisquer tous ces legs à son profit. En même temps, il se mettait en possession de Cambrai, dont la juridiction spirituelle et temporelle appartenait à l'évêque; il empêchait l'installation de l'archevêque de Reims et opprimait son clergé, afin de s'attribuer plus longtemps les revenus de cette église. D'un autre côté, il recevait à Paris avec une faveur marquée les Colonne, schismatiques et ennemis déclarés du pape leur souverain, deux fois révoltés contre lui, pardonnés d'abord, et puis enfin expulsés de l'Italie.

Les plaintes et les réclamations de Boniface étaient justes et bien fondées; mais, au lieu de les faire en temps opportun, avec prudence et modération, il montra souvent de l'exagération et même de l'emportement. Dès lors, l'ambition égoïste et la cupidité insatiable du roi, que les admonitions pontificales voulaient ainsi réfréner, son caractère hautain et son humeur brutale se montrèrent d'autant plus blessés de ce manque de ormes; qu'au fond, le prince sentait davantage la justesse des reproches du pape. Poussé par des légistes hypocrites et des ministres sans probité, il entra d'abord dans la voie systématique de la résistance énergique, passa bientôt à l'attaque ouverte et finit par se porter à des excès sacriléges contre la personne même du souverain pontife. C'est ainsi que fut brisé violemment le pouvoir de cette belle unité catholique qui, après avoir arraché la société humaine aux barbares, l'avait reformée sur de

nouvelles bases et aidait à son développement progressif, en l'éclairant de ses lumières et en modérant sans cesse les passions des hommes puissants. L'Église catholique ne perdit rien de sa splendeur ni de son éclat, car elle est immortelle comme son auteur ; mais son autorité tutélaire, ainsi discutée, devint dès lors moins utile pour opérer le bien général des populations.

Au milieu des phases de cette lutte déplorable, le pape convoqua à Rome (1302) tous les évêques de France, afin de délibérer en concile sur le parti à prendre pour le maintien des libertés ecclésiastiques, pour la répression des excès du roi et les réformes à opérer en France. Philippe lui répondit aussitôt en réunissant lui-même à Paris une assemblée des états généraux du royaume, afin qu'elle prît connaissance du différend du roi et du pape. Le clergé et la noblesse y furent représentés par un grand nombre de leurs membres, et toutes les bonnes villes de France y envoyèrent des députés. Les séances se tinrent dans l'église de Notre-Dame, du 23 mars au 10 avril. Le fait même de la convocation des représentants des villes pour siéger à côté des prélats et des barons était la reconnaissance officielle, comme ordre de l'État, du tiers état dont la bourgeoisie formait la tête. Quoique humble et à peine remarquée alors, la première apparition en public de ces maires, échevins, consuls, au nom de la classe bourgeoise, annonce un progrès social immense, en signalant l'avénement des populations à la vie politique.

L'adroit jurisconsulte Pierre de Flotte, que Philippe avait élevé à la dignité de chancelier, ouvrit la session par un discours violent contre la bulle *Ausculta fili* que le pape avait adressée au roi lui-même, le 1er novembre 1302, et que celui-ci avait fait brûler publiquement à Paris, le 11 février suivant, en présence de la cour et d'une multitude de peuple. Cette bulle reprochait à Philippe des abus et des exactions de tout genre. « Dans vos contestations, disait-elle au roi, vous ne

reconnaissez d'autres juges que des officiers créés par vous et dépendant uniquement de votre puissance : ainsi, vous vous établissez arbitre souverain dans votre propre cause. Vous traînez à votre tribunal les prélats et les autres ecclésiastiques de votre royaume, même lorsqu'il s'agit de biens qu'ils ne tiennent pas de vous. Vous ne permettez pas aux évêques d'employer le glaive spirituel contre ceux qui les offensent, ni d'exercer leur juridiction sur les monastères dont vous prétendez avoir la garde. Vous traitez si mal la noble Église de Lyon et vous l'avez réduite à une telle pauvreté, qu'il lui sera bien difficile de s'en relever, et cependant elle n'est pas de votre royaume. Vous ne gardez pas de modération dans la perception des revenus des églises cathédrales, dans ce que vous appelez *régale* ; vous consommez ces fruits et convertissez en pillage une coutume qui avait été introduite exprès pour les conserver. Nous ne parlons pas ici du changement de monnaie ni des autres griefs sur lesquels nous recevons des plaintes de tous côtés.... » Cette bulle, en énumérant ainsi les torts de Philippe, afin de les redresser, ne disait rien que de vrai ; aussi indignait-elle vivement ce prince. Il est à croire que si l'on eût connu sa teneur authentique, elle eût rencontré des sentiments bien différents dans la bourgeoisie, non moins que dans le clergé, et qu'elle eût produit à quelques égards des effets tout contraires à ceux qu'attendait le roi.

Pierre de Flotte sut y pourvoir. A la bulle véritable, qu'il tint soigneusement cachée, il substitua un écrit sommaire où il avait réuni dans des expressions crues et irritantes les prétentions les plus exagérées qu'il attribuait à Boniface. Il se gardait bien d'y mentionner ce qui avait trait aux griefs de la nation contre le roi ; voici le texte même de cette fausse bulle : « Boniface, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à Philippe, roi des Francs. Craignez Dieu et gardez ses commandements ; apprenez que vous nous êtes soumis pour le spirituel et le temporel ; la collation des bénéfices ne vous appartient d'au-

cune manière. Si vous avez la garde de quelques-uns de ces bénéfices pendant qu'ils sont vacants, vous êtes obligé d'en réserver les fruits à leurs successeurs. Si vous avez conféré quelque bénéfice, nous déclarons nulle cette collation pour le droit, et nous révoquons ce qui s'est passé dans ce cas, pour le fait. Ceux qui croient autrement, nous les réputons hérétiques. Donné au palais de Latran le cinquième jour de décembre, l'an sept de notre pontificat ; » c'est-à-dire le même jour où fut expédiée la bulle *Ausculta fili*. Afin d'avilir la personne même du pape dans le public français, l'on fit aussitôt courir une prétendue réponse à cette fausse bulle ; remarquable par son caractère brutal. Elle était ainsi conçue : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boniface qui se donne pour souverain pontife, peu ou point de salut ; que votre grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel, que la collation des églises et des prébendes vacantes nous appartient par droit royal, que les fruits en sont à nous ; que les collations faites et à faire par nous sont valides au passé et à l'avenir, et que nous protégerons virilement leurs possesseurs envers et contre tous. Ceux qui pensent autrement, nous les tenons pour fous et insensés. » Cette lettre ne fut jamais envoyée à sa destination, mais elle courut dans le peuple. Son ton grossier et sacrilége eût excité, parmi les générations précédentes, une indignation universelle contre le monarque impie de qui on la croyait émanée. Le succès qu'elle eut alors annonçait un grand affaiblissement de la foi chrétienne et un triste changement dans l'esprit des masses.

Dans le même temps, un autre ministre des passions de Philippe présentait au roi un réquisitoire où il soutenait que Boniface n'était point pape, qu'il était hérétique simoniaque, incorrigible et chargé de crimes ; il concluait en suppliant le prince d'assembler un concile afin de le juger et de le punir. Le chancelier Pierre de Flotte répondit au nom de Philippe. Son éloquence âcre et rusée ne manqua pas d'accuser la cour

de Rome de tous les maux que les églises de France avaient soufferts de la part du roi et des seigneurs. Ensuite, pour clore la session par une formule de vote, le roi fit demander aux barons, aux prélats et aux députés des villes s'ils tenaient leurs fiefs et leurs droits de Boniface ou de lui? Les seigneurs, à l'exemple du roi, tyrannisaient et dépouillaient les églises de leurs domaines. Un pape qui demandait la liberté et la justice pour ces églises leur était naturellement odieux : aussi votèrent-ils tous sans hésitation en faveur de Philippe et jurèrent-ils de sacrifier leurs biens et leurs vies pour défendre l'indépendance temporelle du royaume. Les maires, échevins, consuls ou jurats qui représentaient les bonnes villes et formaient le tiers état, étourdis d'un rôle si nouveau pour eux et ayant d'ailleurs personnellement intérêt à plaire au roi, se rangèrent à l'avis des barons. Quant au clergé, son embarras était grand. Les évêques craignaient d'être brisés dans le choc du roi et du pape; ils s'efforçaient de persuader au roi et aux principaux seigneurs que l'intention du souverain pontife n'était pas d'attaquer la liberté du royaume ni la dignité royale ; et avant de se décider, ils demandaient du temps pour délibérer. Mais on exigea d'eux une réponse, séance tenante, et l'on déclara publiquement que quiconque émettrait un avis contraire à celui des barons serait regardé comme ennemi du roi et du royaume. Sous la pression de cette violence, ils cédèrent et votèrent dans le même sens. Les trois ordres alors se séparèrent et écrivirent au pape, chacun de son côté. Immédiatement après, les états généraux furent dissous.

Le roi avait trouvé un auxiliaire dévoué dans l'Université de Paris. Fière de ses nombreux priviléges et vaine de la haute renommée que l'Europe entière accordait à ses docteurs, cette corporation tendait à prendre une position politique dans l'État, et manifestait hautement d'incroyables prétentions. Elle n'avait pu pardonner au saint-siége sa défaite dans la querelle des ordres mendiants, et, jalouse de la liberté pour son propre

compte, elle se refusait au fond du cœur à l'admettre chez ses rivaux. Oubliant dès lors qu'elle devait son existence et sa force aux successeurs de saint Pierre, elle désirait vivement de se soustraire à leur autorité; mais comme, par elle-même, elle n'en avait ni la possibilité, ni le courage, elle se jetait dans les bras du roi, dont l'esprit dominateur répondait au sien et lui promettait un appui. Les professeurs avaient paru en corps à l'assemblée des états et avaient donné leur entière adhésion à ses divers actes et déclarations contre le souverain pontife. Huit jours après, la compagnie tout entière se présenta au palais et renouvela cette adhésion d'une manière solennelle. Aveuglée par sa passion, l'Université de Paris ne voyait pas que le feu qui brûlait les bulles du pape dévorait en même temps les titres de sa propre indépendance.

Boniface apprit par la voix publique ce qui s'était passé à Paris. Pénétré de douleur, il se justifia aussitôt par serment, en plein consistoire, des choses horribles dont on l'accusait en France, et surtout du crime d'hérésie. Il dénonça ces accusations sacriléges comme tendant essentiellement à la destruction de l'autorité de l'Église et des souverains pontifes. Il établit, par une série de faits incontestables, que Philippe le Bel ne se retirait de l'obéissance au saint-siége que parce qu'il ne voulait pas être repris de ses fautes. Il fit ensuite plusieurs constitutions pour le maintien de l'autorité du pape. Dans un de ces actes publics, il défendait aux docteurs de l'Université de Paris d'enseigner et de conférer les grades jusqu'à nouvel ordre; dans un autre, il se réservait la provision de tous les évêchés et de toutes les abbayes qui viendraient à vaquer en France, jusqu'au moment où le roi retournerait à l'obéissance du saint-siége.

Pour combattre ces nouvelles mesures, Philippe eut recours à un attentat sacrilége plus digne, dit un auteur, du Vieux de la Montagne que d'un roi de France. D'après ses ordres, le garde des sceaux, Guillaume de Nogaret, se rendit en Italie avec

l'ennemi mortel de Boniface, Sciarra Colonna, et ses partisans. Il disait publiquement qu'il allait négocier la paix entre le roi et le pape; sous main, il corrompait les gardes pontificales et faisait soulever la populace d'Anagni, où Boniface s'était retiré. Alors, sûr de son coup, il entra de vive force, comme un chef de brigands, à la tête d'une bande de sicaires soudoyés, dans le palais du souverain pontife, dont il causa la mort par ses outrages. « L'on ne peut douter, dit M. de Sismondi lui-même, que l'intention des conjurés ne fût de massacrer le pape. Ils n'avaient pris aucune mesure, ni pour le conduire ailleurs, ni pour le garder avec sûreté où ils étaient; mais ce vieillard, que son grand âge seul de quatre-vingt-six ans aurait dû rendre vénérable, et qui, à l'approche de ses ennemis, s'était revêtu de ses habits pontificaux et s'était mis à genoux en prière devant l'autel, frappa malgré eux les conjurés d'un respect insurmontable. »

Benoît XI succéda à Boniface VIII sur le saint-siége; mais il mourut après quelques mois de pontificat. L'influence de Philippe le Bel fit élire à sa place Bertrand de Gott, archevêque de Bordeaux. Il prit le nom de Clément V, et commença la série des papes qui se fixèrent en deçà des monts, en France. Jusqu'à lui, les souverains pontifes, oubliant leur pays natal, au moment même de leur exaltation, avaient adopté Rome pour famille et le monde entier pour diocèse; ils avaient soin de prendre leurs conseillers parmi toutes les nations chrétiennes sur lesquelles s'étendaient indistinctement leur sollicitude. Sous ce rapport, une ère nouvelle s'ouvrit avec Clément V. Né sujet du roi de France et habitant ses États, il ne put pas se soustraire entièrement à l'influence du prince, ni conserver dans toute son intégrité l'autorité de chef de la catholicité chrétienne. Il en fut de même de la plupart des papes français qui lui succédèrent dans des conditions identiques. Ce fut là une des principales causes du schisme déplorable qui vint affliger l'Europe occidentale; et c'est là également le motif de cette

répugnance traditionnelle qu'éprouve encore aujourd'hui le sacré collége à élire un pape qui ne soit pas né en Italie.

La cause première du long démêlé de Philippe le Bel avec Boniface VIII avait été le pressant besoin d'argent qui ne cessait pas de tourmenter le roi. Si l'on songe qu'avec des États et des revenus beaucoup moins considérables, saint Louis eut toujours de l'argent en abondance, il faudra bien attribuer aux vices de l'administration et de la politique générale de son petit-fils la détresse où se trouvaient habituellement ses finances. En pénétrant un peu dans le mécanisme de cette administration, dont l'unique but paraissait être d'opérer la centralisation monarchique, nous remarquons d'abord un grand conseil supérieur des légistes du roi, le parlement de Paris. De ce point central et culminant sont envoyés dans toutes les directions et dans tous les sens de la France d'autres légistes qui, sous les noms de sénéchaux, de baillis, de prévôts, d'auditeurs, de tabellions, de procureurs du roi, de maîtres et peseurs de monnaies, vont s'établir partout dans les provinces, avec la mission de combattre, au nom de l'autorité royale, de décourager et de détruire les juridictions féodales. Les forêts elles-mêmes se trouvent envahies par des officiers royaux, les *gruiers* et les *verdiers*. Toute cette force active d'administration ainsi répandue sur la surface entière du royaume revenait nécessairement à Paris pour y augmenter encore la puissance du roi. Ennemis naturels de la noblesse et du clergé, les légistes sortaient de la bourgeoisie et ne se recrutaient que dans son sein. Ils étaient en général aussi dépourvus de fortune que de naissance, et leur avidité se posait rarement des bornes. En cela ils étaient fidèlement imités par leurs agents, qui se trouvaient assez nombreux pour former une sorte d'armée judiciaire et administrative en permanence. Il s'ensuivait que cette espèce de gouvernement coûtait fort cher au roi, et que, par suite de la cupidité et des malversations des agents, les opérations fiscales du prince, soit ordinaires, soit extraor-

dinaires, devenaient beaucoup plus ruineuses pour ses peuples que profitables pour lui. Ajoutons qu'il ignorait complétement les premiers principes d'une administration régulière et productive en finances, et qu'il se laissait aller à enrichir démésurément ses créatures.

D'un autre côté, Philippe IV, qui de sa nature n'aimait pas la guerre, avait cependant le plus ardent désir d'accroître ses États; constamment il échangeait, trafiquait, achetait, confisquait : aussi se voyait-il toujours réduit aux expédients pour se procurer de l'argent. Il imposait les biens du clergé et pressurait les juifs. Une ordonnance royale de 1299 déclarait nuls tous les contrats de ses sujets avec ces derniers, et défendait aux tribunaux de les faire exécuter. Les juifs effrayés accouraient aussitôt vers le roi, et rachetaient, moyennant de grosses sommes d'argent, le droit de faire valoir de nouveau leurs titres; un peu plus tard, il les bannissait du royaume et confisquait leurs biens. Après les juifs, Philippe rançonnait, par différents moyens, les Italiens, les Lombards et les autres usuriers notoires qui exploitaient aussi la France. Mais c'était surtout sur les habitants des cités opulentes de la Flandre que se fixaient ses regards de convoitise; d'après ses ordres, Jacques de Châtillon, qu'il avait établi à Bruges pour gouverner le pays, les accablait d'exactions. Il frappait les riches, en leur imposant à chaque instant de fortes contributions, en leur ôtant les élections municipales, et en leur enlevant même le maniement de leurs propres affaires; il frappait le pauvre, en établissant un impôt d'un quart sur le salaire quotidien de l'ouvrier, et le blessait profondément par le mépris hautain avec lequel il traitait tous les corps de métiers indistinctement. Les Flandres se révoltèrent. Philippe, pour les réduire de nouveau, dut y envoyer une armée. Cette expédition aboutit à la désastreuse journée de Courtrai, qui enleva à la France l'élite de sa noblesse et de sa chevalerie. Dès lors ce fut une guerre en règle qu'il fallut faire; pour la suivre, le roi dut

mettre sur pied d'autres troupes. De là, augmentation de dépenses, surcroît de gêne, aggravation des impôts déjà établis, et emploi de moyens nouveaux pour se procurer de l'argent.

Afin d'atteindre plus sûrement tout ce qui se vendait et s'achetait, Philippe eut recours à l'altération des monnaies, triste expédient si souvent et si malheureusement employé dans le XIVe siècle. Du temps de saint Louis, plus de quatre-vingts possesseurs de fiefs jouissaient encore en France du droit de battre monnaie; Philippe le Bel, en l'achetant aux uns, en l'usurpant sur les autres, l'avait concentré presque exclusivement dans ses mains; au moins était-il, sous ce rapport, en état de faire la loi à tout le royaume. Quand il eut une fois admis ce moyen d'imposer arbitrairement ses sujets, il s'y livra à toute occasion nouvelle, largement, follement même. Presque chaque année voyait changer la valeur de l'argent; et des cinquante-six ordonnances émanées de lui, en matière de finances, trente-cinq ont pour objet des falsifications de monnaie. L'emploi d'un moyen aussi désastreux et aussi inique produisait partout les désordres les plus graves. En 1306, il fit naître à Paris une émeute sérieuse qui mit quelque temps en danger la vie du roi lui-même. Le menu peuple, sur lequel retombait principalement le préjudice de l'altération des monnaies, murmurait et se plaignait depuis longtemps. D'autres fléaux vinrent encore augmenter ses souffrances. Vers le commencement de l'année, la fonte des neiges fit déborder la rivière; une terrible inondation submergea la ville et désola la campagne. Bateaux, ponts, moulins, maisons même, tout était entraîné ou détruit par la violence des eaux. Bientôt après ce désastre survint une grande disette.

Poussés à bout par tous ces maux et par l'exigence des propriétaires des maisons, qui ne voulaient recevoir le payement des termes des loyers qu'en bonne monnaie, les classes ouvrières, foulons, tisserands, taverniers et autres, s'insurgèrent.

Armés de piques, de bâtons ferrés et de toutes sortes de projectiles, ils coururent en foule, et en poussant de grands cris, envahir une maison de plaisance appelée *courtille Barbette*, qui appartenait à Étienne Barbette, bourgeois de Paris, argentier du roi et voyer de la ville. Ces fonctions considérables, jointes à une immense fortune particulière, donnaient une grande importance à ce personnage. On croyait généralement parmi le peuple que ses conseils auprès du roi produisaient les mesures désastreuses de l'altération des monnaies, et partant la misère publique. Aussi la multitude se rua-t-elle avec fureur sur la courtille Barbette, située sur le point de Paris où se trouve aujourd'hui la vieille rue du Temple. Les émeutiers ravagèrent le jardin, cassèrent, gâtèrent et détruisirent tout dans la maison, et finirent par y mettre le feu. Ensuite ils se portèrent sur un hôtel ou maison de ville que Barbette possédait dans la rue Saint-Martin-des-Champs. Ils enfoncèrent les portes, brisèrent les meubles, les jetèrent par les fenêtres, et répandirent partout dans la rue les débris de la riche vaisselle d'or et d'argent qu'ils trouvèrent sous leur main. Un grand nombre descendirent dans les caves et les inondèrent de vin en défonçant les tonneaux. Quelques-uns en burent jusqu'à l'ivresse complète. En plusieurs endroits le toit fut percé et l'édifice mis à découvert. Pendant cette émeute, le roi s'était réfugié dans la forteresse du Temple, avec quelques officiers de sa cour. Les émeutiers, échauffés à la destruction et au pillage, s'y portèrent en foule et se mirent à en faire le siége. Ils faisaient si bonne garde que personne n'osait y entrer ni en sortir. Des viandes, qu'on voulait y introduire pour le roi, furent saisies par eux et jetées dans la boue.

Cependant le prévôt de Paris et plusieurs personnages considérés dans la ville parcouraient les groupes et proposaient leur intervention. Des paroles douces et conciliantes et des promesses pour l'avenir finirent par calmer l'irritation des esprits; on vit cette multitude s'apaiser peu à peu à la voix

d'hommes qu'elle respectait; enfin elle se dispersa, et chacun rentra paisiblement chez soi. Le roi cependant voulut venger son autorité si audacieusement attaquée, ainsi que les criminelles dévastations des propriétés d'Étienne Barbette; par ses ordres, on rechercha et on arrêta vingt-huit des plus coupables parmi les émeutiers. Ils furent tous pendus aux ormes qui ombrageaient les quatre principales entrées de Paris, c'est-à-dire les entrées de Saint-Antoine, de Saint-Denis, du Roule et de Notre-Dame-des-Champs.

La voie nouvelle de l'absolutisme dans laquelle était entrée la royauté se trouvait également la voie des exactions fiscales et de la violence. Forcé d'agir constamment auprès et au loin, avec rapidité et de mille manières différentes, le prince dut employer les métaux précieux, comme le moyen le plus simple et le plus facile, le plus prompt et le plus énergique dans son action. De plus, la richesse publique, qui jusqu'alors était demeurée immobile et inhérente au sol, avec tous ses avantages, au profit de la noblesse féodale exclusivement, devenait ainsi mobile, sous la forme extérieure de l'or, et se déplaçait au profit du pouvoir royal. Pour se procurer ce puissant levier, Philippe, nous l'avons vu, employait ses légistes et s'appuyait sur la bourgeoisie. C'étaient les deux adversaires naturels de la féodalité. Aussi, quoique les taxes et les tailles se succédassent sans cesse, le tiers état lui était-il généralement favorable, surtout dans les villes où se pressaient les rangs d'une bourgeoisie nombreuse.

A Paris, malgré les désordres et les émeutes causés par l'altération des monnaies, le progrès général était partout sensible. Depuis Philippe-Auguste, cette ville n'avait rien gagné en étendue, et son mur d'enceinte était resté le même; mais les trois règnes de saint Louis, de Philippe III et de Philippe IV, avaient vu se couvrir rapidement de constructions la plus grande partie des espaces vides qu'il renfermait; et au delà du mur lui-même, il s'élevait incessamment un grand nombre

de maisons. A l'époque qui nous occupe, la partie dite d'Outre-Grand-Pont, ou la *ville*, sur la rive droite du fleuve, se trouvait entièrement bâtie. Elle s'étendait, dans l'intérieur des murailles, depuis le point qui forme aujourd'hui le quai du Louvre jusqu'à celui où se trouve le quai Saint-Paul, et depuis la Seine jusqu'à la partie actuelle de la rue Saint-Denis où est l'impasse des Peintres. La riche bourgeoisie et la nombreuse population adonnée au commerce habitaient ce vaste quartier, plus important et plus considérable à lui seul que les deux autres ensemble. Le quartier d'Outre-Petit-Pont ou de l'Université, sur la rive gauche, était aussi fort étendu; il allait depuis la rivière jusqu'au point dit aujourd'hui place de la Vieille-Estrapade, et depuis la rue Mazarine jusqu'à celle des Fossés-Saint-Bernard; mais une certaine quantité du terrain qui formait cette grande superficie manquait de constructions et restait encore en culture. Sa population généralement adonnée aux sciences, aux lettres et aux arts, excédait à peine alors celle de la Cité. Ce dernier quartier, dont le fleuve lui-même formait les limites naturelles, était couvert d'édifices religieux. Une partie nombreuse et importante de sa population appartenait au clergé.

A cette époque, les divisions administratives étaient, à Paris comme dans le reste de la France, les mêmes que les divisions ecclésiastiques. Le quartier de la *ville* renfermait quatorze paroisses, la *Cité* douze, et l'*Université* neuf, sans compter Saint-Marcel et Saint-Germain-des-Prés, dont la plus grande partie des possessions était hors des murs d'enceinte. Ainsi Paris tout entier se trouvait divisé en trente-cinq paroisses, en y comprenant l'église Notre-Dame-des-Champs, à laquelle le titre de paroisse n'était pas encore spécialement applicable. On trouvera la nomenclature et l'histoire particulière de ces diverses paroisses dans le tome premier de l'abbé Lebeuf (Histoire de l'Église de Paris) et dans les tomes VII et VIII de la *Gallia christiana*. L'on peut voir également un résumé fort bien

fait sur ce sujet dans le bon travail de M. Géraud sur le *Livre de la taille de Paris* en 1292. Cette ville, composée alors de trois grands quartiers, renfermait, d'après ce travail, 35 paroisses, 352 rues, ruelles ou impasses, 10 places, 11 carrefours, 25 portes, 3 ponts, 50 couvents, hôpitaux et églises, non qualifiées de paroisses; 64 lieux remarquables ou monuments, comme hôtels, colléges, croix, etc., et 26 bains publics. Sa superficie, *intra muros*, était de 740 arpents environ (mesure de Paris). Il serait intéressant de connaître quel était alors le nombre exact de ses habitants, et de constater, d'intervalle en intervalle, le mouvement périodique de sa population; mais il ne nous est parvenu du moyen âge, ni même des siècles plus modernes qui l'ont suivi, aucun document authentique qui permette d'établir un chiffre exact et certain. Ce n'est qu'à partir du commencement de notre siècle, que la statistique possède des renseignements sûrs à cet égard. Tout ce qui a été dit avant l'année 1800 sur ce sujet ne repose sur aucune preuve authentique, et devient contestable. Dans son travail, M. Géraud cherche, à travers de longs calculs, la moyenne de cette population, et il arrive au chiffre de 215,860 habitants; mais les éléments qui servent de base à ses opérations sont bien loin d'offrir des chances même de simple probabilité.

Les bourgeois et les artisans formaient la classe la plus nombreuse de la population parisienne de cette époque; venait ensuite la classe mobile des étudiants, et enfin la classe fixe des clercs réguliers ou séculiers. La bourgeoisie comprenait l'ensemble des professions industrielles et commerciales de Paris. Les ouvriers et les artisans proprement dits en étaient une partie importante, quoique placés au dernier rang et ne venant qu'après les maîtres ou patrons. Les membres de la même profession, patrons et ouvriers, formaient un corps distinct, soumis à des règlements particuliers qu'ils juraient tous d'observer fidèlement. Le premier rédacteur de ces sortes de règlements, Étienne Boileau, n'avait formulé et enregistré

que ceux d'un certain nombre de corporations. Il nous est parvenu plusieurs de ces statuts réglementaires, qui sont postérieurs à son époque. On trouve qu'ils furent, pour la plupart, demandés, ou même rédigés et présentés par les corps de métiers eux-mêmes. Le prévôt de Paris n'avait plus qu'à les homologuer et à les confirmer. Dans chaque corporation, un conseil de prud'hommes ou jurés, librement élu et présidé par un maître, veillait avec soin à l'exécution de ces règlements. On avait accordé divers priviléges aux membres de ce conseil, mais leurs fonctions étaient temporaires. Les professions exercées par les femmes avaient aussi reçu une organisation analogue. Les prud'hommes et jurés de tous les corps de métiers étaient dispensés de faire le guet pendant la nuit, pour la garde de la ville. En général, les maîtrises s'achetaient alors au prix d'une taxe annuelle, qui profitait, pour partie au trésor du roi, et pour partie aux premiers maîtres. Cependant quelques métiers étaient encore *francs*, et pour pouvoir les exercer il suffisait de faire preuve de capacité et d'avoir une aisance en rapport avec les charges de la profession.

A l'époque qui nous occupe, on reconnaissait généralement dans les *Établissements des métiers*, tels que les avait enregistrés, sous saint Louis, le prévôt des marchands Étienne Boileau, un vice capital qui s'y était introduit comme une suite nécessaire de leur origine. Ces règlements, disait-on, paraissaient faits en faveur et au profit des métiers eux-mêmes, bien plus que pour le bien commun. En effet, lors de leur rédaction, chaque communauté ou corporation n'avait considéré que l'avantage personnel des maîtres du métier ; de là les longs apprentissages, qui, pour quelques métiers, étaient de huit à dix ans; les rétributions pécuniaires, toujours fort onéreuses, imposées aux apprentis ; les efforts incessants des privilégiés pour exclure des marchés de Paris les artisans ou marchands non immatriculés, et pour en éloigner toute con-

currence ; les priviléges réclamés par les métiers de luxe ; la gêne imposée à l'émulation ; et, enfin, le défaut de progrès et de perfectionnement dans la production, c'est-à-dire l'uniformité machinale dans la fabrication.

Mieux que personne, l'esprit exact et législateur de Philippe le Bel comprit les conséquences fâcheuses du vice qui rendait imparfaits ces règlements. Il essaya d'y remédier par des ordonnances plus justes et plus libérales tout à la fois. C'est ainsi que, sans tenir compte des réclamations des boulangers pour conserver le monopole de leur profession, il permit à tous les bourgeois de faire du pain, qu'il supprima les longs services et les rétributions auxquels les maîtres assujettissaient les apprentis, et que, pour établir une concurrence nécessaire, il maintint les artisans forains dans le droit d'apporter leurs marchandises à Paris, malgré les plaintes des artisans de la ville.

Tout en s'occupant du soin de perfectionner la législation des corps de métiers de Paris, Philippe le Bel ne négligea pas ses intérêts personnels et fiscaux. Mieux qu'aucun autre roi de France, avant et après lui, il sut se servir de l'organisation des corporations pour assurer la perception des impôts, qui, à cette époque, était encore très-imparfaite et fort incertaine. Trouvant sous sa main les artisans et les marchands constitués en corps réguliers, il n'eut qu'à en convoquer les notables, à les charger de recueillir la taille dans chaque métier, et à tenir la main à ce que cette perception se fît avec soin et exactitude.

Une centaine de corporations de métiers seulement, sur cent cinquante que renfermait alors Paris, avaient fait enregistrer leurs statuts, soit par Étienne Boileau, soit après Louis IX. Ni la puissante communauté de la hanse parisienne, ou des marchands de l'eau, ni la vieille corporation ou caste particulière des bouchers, n'avaient paru au Châtelet pour y faire inscrire pareille déclaration. De leur côté, d'autres

corps de métiers moins considérables, comme les épiciers, les tanneurs, les vitriers, etc., etc., ne s'y étaient pas présentés, soit par négligence, soit pour d'autres motifs : aussi les *Établissements des métiers de Paris*, tels qu'ils nous sont parvenus, manquent-ils de comprendre près d'un tiers des professions exercées dans cette ville pendant les XIII[e] et XIV[e] siècles. La hanse tenait sous son autorité immédiate tous les métiers qui avaient des rapports directs avec le commerce par eau. Mais c'était principalement par le transit et le négoce des vins et par les diverses industries qui en dépendaient, que cette célèbre compagnie tirait parti de ses nombreux priviléges. Quoiqu'il existât à Paris une corporation de cervoisiers qui fabriquaient de la bière de grains, à cette époque comme aujourd'hui, le vin y était la boisson commune de toutes les classes de la société. C'était au vin que le peuple surtout s'attachait de préférence. Sans compter celui qu'on tirait de la banlieue, il en venait de grandes quantités de la Bourgogne par l'Yonne et la haute Seine; il en venait beaucoup aussi de l'Orléanais. C'est au port de la Grève que les taverniers, les cabaretiers et les bourgeois faisaient leurs achats. Dans la deuxième partie du XIII[e] siècle, on remarque l'existence de la classe des courtiers, qui, au port même, servaient d'intermédiaires entre les vendeurs et les acheteurs, et dont le droit de courtage était réglé par ordonnance. Alors, comme toujours, les tavernes étaient fréquentées surtout par les classes inférieures de la population, qui ne connaissaient guère que le vin *vermeil à broche*, c'est-à-dire vendu au détail, et toujours à peu près au même prix. Pour chaque pièce de vin, le tavernier payait un droit fixe à la hanse, et il allait l'acquitter au Parloir aux bourgeois, situé à cette époque près du grand Châtelet. La hanse percevait également les droits de criage, depuis que le roi Philippe-Auguste lui en avait fait la concession. Le criage se trouvait alors le seul moyen de publicité et de réclame que l'on possédât; il était exercé con-

stamment dans les divers quartiers de la ville, et son fermage donnait de beaux revenus aux marchands de l'eau. Pendant le moyen âge, les crieurs formaient une corporation importante, et le nombre de ses membres varia suivant les époques; sous Charles VI, il fut réduit à vingt-quatre.

Les autres corporations qui se trouvaient placées sous l'autorité immédiate de la hanse parisienne étaient toutes celles qui s'occupaient de la vente des comestibles et des boissons en détail, comme les deux corps de *regrattiers*, qui débitaient les légumes, le sel, le pain, la cire, la bière; les deux corporations de *poissonniers*, ou marchands de poissons, dont les uns tenaient la marée et les autres vendaient le poisson d'eau douce. Le prévôt des marchands et la hanse veillaient, avec une sollicitude particulière, à l'approvisionnement général de la ville. Sur ce point, on suivait rigoureusement certaines règles de police qui furent souvent renouvelées par la suite. Les denrées, une fois chargées ou embarquées pour Paris, devaient être dirigées sur la capitale sans s'arrêter en route, et de manière à y arriver dans le plus bref délai. Il était défendu aux marchands d'aller au-devant de ces envois; et lorsque les cargaisons étaient parvenues soit aux ports, soit dans l'enceinte de la ville, il fallait qu'elles fussent vendues au bateau même, ou qu'on les portât aux marchés, afin que tout se passât publiquement, et qu'on fût assuré de n'avoir à Paris que des denrées alimentaires saines et de bonne qualité. Les bourgeois, pour l'achat des vivres, passaient avant les marchands; ceux-ci ne pouvaient acheter certaines denrées qu'à des heures fixes, ce qui laissait aux bourgeois le temps de choisir avant eux. L'on craignait les accaparements et les monopoles, et, sous cette impression, on traitait avec peu de faveur les marchands détaillants. Du reste, le soin constant, la grande affaire de la police était de tenir le marché bien approvisionné et de le rendre accessible

à toutes les classes de la société, « afin que le pauvre homme puisse y prendre sa part aussi bien que le riche, » disent les statuts de l'époque.

Les métiers non dépendants de la hanse étaient les plus nombreux, et de beaucoup; leur ensemble formait plusieurs catégories qui toutes auraient pu être ramenées à un petit nombre de classes, comme les catégories qui composent aujourd'hui nos quatre conseils des prud'hommes. C'étaient, d'abord, les métiers qui façonnaient le bois et les métaux. Au XIIIe siècle, époque où la foi était vive et la piété tendre, quatre ou cinq corporations de métiers subsistaient, à Paris, de la confection des chapelets, sans lesquels on n'allait guère à l'église : ils étaient fabriqués en os, en ivoire, en corail, en ambre et en jayet. Cette profession cessa d'exister dans les siècles suivants. Nous trouvons encore au XIIIe une corporation d'artistes adonnés exclusivement à la confection des crucifix en os et en ivoire. Quant aux métiers qui façonnaient les métaux, il y avait des orfévres sur or et sur argent, des émailleurs, des batteurs d'or, des joailliers et bijoutiers, qui s'occupaient aussi de l'ornement des pierres fines de l'époque, telles que rubis, saphirs, sardoines, etc., etc. Plusieurs métiers travaillaient le cuivre, le laiton, le fer, l'acier, l'étain, le plomb, etc., etc., pour les ustensiles de ménage, la serrurerie, la boucleric, la harnacherie, l'épinglerie, etc., etc. Il est à remarquer que ces divers ouvrages étaient plus recommandables par leur solidité et la qualité de la matière employée que par le goût du travail et la grâce de la forme. La chevalerie et les habitudes luxueuses de la noblesse donnaient beaucoup d'occupation aux métiers de la sellerie et harnacherie; plusieurs corporations, telles que les selliers, les chapuiseurs, les cuireurs, les bourreliers, les lormiers ou faiseurs de freins, subsistaient de ce travail. On dorait et on peignait les selles. Nous demeurons étonnés aujourd'hui de l'attirail compliqué qu'exigeait le harnachement d'un cheval

monté par un preux chevalier de cette époque. La grande consommation de cuir qu'on faisait à Paris y avait multiplié les classes des artisans qui s'occupaient de l'apprêt des peaux et de la confection des objets en cuir. Il y avait des tanneurs, des baudroyeurs, des corroyeurs, des gantiers, des fabricants de chaussures, qu'on appelait basaniers, savetoniers ou cordouaniers, selon l'espèce de cuir qu'ils employaient.

L'industrie des tissus était considérable à Paris : on y trouvait beaucoup de tisserands en laine et en fil de chanvre. A cette époque, la draperie formait une des branches principales de la production industrielle des villes du Nord; et Paris rivalisait, pour ce genre de produits, avec Saint-Denis, Lagny, Beauvais, Cambray, et avec les nombreuses cités manufacturières de la Flandre. L'on voyait dans la capitale, non de grands établissements de filature et de tissus, mais beaucoup de familles d'artisans qui vivaient modestement de ce travail. Au XIIIe siècle, la confrérie des drapiers était déjà ancienne à Paris, et elle a subsisté longtemps après. La rue de la Vieille-Draperie, dans la Cité, indique encore aujourd'hui le berceau et le lieu où naquit cette industrie. Dans cette rue se trouvaient probablement les vingt-quatre anciennes maisons de juifs que les drapiers obtinrent de Philippe-Auguste, moyennant un cens annuel de cent livres. A côté de la classe nombreuse des tisserands étaient les teinturiers, les foulons, les drapiers, les fripiers, et les autres métiers dont le travail avait des rapports avec l'industrie des tissus. Les drapiers furent, plus tard, le premier des six corps de marchands. L'état florissant dans lequel se maintenait alors la draperie parisienne faisait des foulons une corporation nombreuse et puissante. Celle des fripiers ou *ferpiers*, comme on disait alors, l'était encore davantage. Cette dernière industrie, beaucoup plus étendue à cette époque qu'elle ne l'est aujourd'hui, embrassait la vente des tissus de laine, du linge, du cuir, neuf et vieux tout ensemble, des chiffons, des vieux souliers et de

la *cête* et la *chape*; ou de la *côte* et *surcôte*, selon le langage du temps.

Après ces industries diverses, venait la classe nombreuse des métiers de confection pour la parure et l'habillement, tels que tailleurs, chapeliers, pelletiers en fourrures, merciers : les boutiques de merciers contenaient tout ce qui pouvait servir à la toilette et à la parure ; aussi la corporation des merciers fut-elle de tout temps une des plus nombreuses et des plus riches de la capitale. L'on dit que plus tard, et en 1557, 3000 merciers parurent sous les armes dans une grande revue que fit Henri II des bourgeois de Paris. On les voyait étaler les mille objets divers qui formaient leurs boutiques dans la galerie du Palais, appelée encore galerie des merciers, dans le siècle dernier. On les trouvait au faubourg Saint-Antoine, dans la *grange* de la mercerie, sur la route du château de Vincennes, et partout où passait la cour ; mais c'était surtout dans les environs de la rue Saint-Martin que les merciers s'étaient établis. Grâce à eux, la rue Quinquampoix, appelée alors *Qui qu'en poist*, était devenue le rendez-vous du beau monde, et surtout des dames châtelaines qui venaient pour quelque temps à Paris. Cette rue était d'autant plus brillante, que les boutiques d'orfévrerie s'y mêlaient en grand nombre à celles de mercerie. C'était chez les Épernon, à ce qu'il paraît, qu'on trouvait l'assortiment le plus riche et le plus varié.

Les autres professions avaient aussi leur quartier et leurs rues particulières. Les fripiers se tenaient aux environs des halles et dans la paroisse Sainte-Opportune ; les pelletiers peuplaient le Petit-Pont et ses avenues ; les foulons habitaient près de la porte Baudoyer ; les drapiers se trouvaient, pour la plupart, dans quelques rues tortueuses de la Cité ; les selliers, les lormiers, les enlumineurs et les peintres, dans la rue Saint-Jacques, etc., etc. Les professions qui s'occupaient spécialement de la vente en détail ou de la manipulation

des denrées alimentaires, soit boissons, soit comestibles, se tenaient généralement dans les environs des halles et des ports. La hanse parisienne, dont elles dépendaient immédiatement, exerçait sur elles la plus active surveillance. Grâce aux priviléges nombreux et importants qu'elle avait successivement obtenus des rois de France, la hanse se trouvait non-seulement la corporation la plus riche et la plus considérable de Paris, mais même de toutes les cités du Nord. Maîtresse absolue de la grande navigation de la Seine, en amont et en aval, dans un espace de trente lieues au moins, s'interposant nécessairement entre la Bourgogne et la Normandie pour tous les transits et tout le commerce, elle était plus puissante que toutes les autres villes situées sur la Seine, et que tous les seigneurs qui avaient donjon sur le fleuve. Elle empêchait à son gré les Normands d'envoyer directement, et sans son intermédiaire, le sel marin, la marée et leurs autres denrées ou productions, dans la haute Seine; d'un autre côté, elle empêchait aussi les Bourguignons d'expédier, sans son agrément, leurs vins, leurs bois et les divers autres produits de la province, dans la basse Seine et à la mer. Ce ne fut pas sans peine que la hanse parisienne conserva ses priviléges et se maintint dans cette puissance; elle eut des luttes fréquentes et vives, tant avec les châtelains riverains de la Seine, comme le seigneur de Poissy, qu'avec les villes situées sur ce fleuve, comme Rouen, Auxerre, etc., etc. Mais ses efforts incessants, soutenus par les rois de France, qui voyaient dans cette grande corporation le plus puissant levier du commerce général du royaume, finirent par vaincre toutes les rivalités jalouses et la maintinrent dans les divers priviléges qui faisaient sa force et sa prospérité. Pour empêcher la fraude dans les transits, et garantir tous ses droits dans les ventes des marchandises apportées, elle sut établir des règlements sages et bien combinés, qu'elle fit exécuter avec une juste sévérité.

Afin d'augmenter sa considération à Paris et ailleurs, les rois lui avaient confié, pour certaines parties déterminées, le soin de veiller à l'ordre, à la sûreté et au bon état de la ville. Le prévôt des marchands et les échevins partageaient cette surveillance avec les différents corps de métiers et les juridictions particulières, tant civiles qu'ecclésiastiques. Depuis l'organisation régulière des corporations, il était devenu plus facile de désigner chaque jour les hommes qui devaient faire le guet pendant la nuit, corvée qui déplaisait fort aux Parisiens, et à laquelle ils cherchaient de tout leur pouvoir à se soustraire. Ce n'était, toutefois, que pour quelques points restreints, et bien déterminés d'avance, que la municipalité parisienne et les corporations ou juridictions particulières se trouvaient chargées de ce soin délicat.

L'ensemble général ou haute administration de la police urbaine était entre les mains du prévôt de Paris. Des officiers publics, placés sous ses ordres et nommés *enquêteurs* ou *examinateurs* (commissaires de police), exerçaient une surveillance active, chacun dans le quartier qu'on lui avait assigné. Ils commandaient à un certain nombre de sergents à pied, et, au besoin, ils pouvaient requérir l'assistance des chefs du guet bourgeois. Dans les cas ordinaires, ils avisaient eux-mêmes et n'étaient tenus qu'à faire un rapport à la fin de la journée. Se présentait-il un cas extraordinaire, ils en référaient aussitôt au prévôt de Paris, qui leur donnait ses ordres ou leur envoyait main-forte, suivant la circonstance.

Le guet était mobile, c'est-à-dire destiné à faire des rondes et des patrouilles dans la ville. Son service commençait avec la nuit et finissait vers cinq heures du matin. On avait établi, en outre, des postes fixes et des corps de garde sur tous les points de Paris qu'il paraissait utile de protéger. Chacun de ces postes était gardé par six hommes armés, au moins. Les sergents composant le guet royal, sous les ordres du chevalier du guet, concouraient au service de sûreté avec les

bourgeois. Presque tous les corps de métiers cherchaient à se soustraire aux fatigues du guet. Quelques-uns y étaient parvenus, par la raison futile qu'ils avaient des rapports de commerce et d'industrie avec le clergé, la noblesse et les *riches hommes*.

L'administration chargée du soin de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés dans la ville, pourvoyait également à la subsistance des habitants, et de sages règlements de police, sévèrement maintenus, assuraient ce service important. Chaque denrée avait un marché spécial, vers lequel on la dirigeait tout entière, et non par portion, à son arrivée à Paris. Afin d'établir des prix vrais et d'en obtenir le nivellement partout, on avait formellement défendu de la vendre ailleurs. Hors de la ville même, il existait une zone de prohibition dans l'étendue de laquelle était interdit tout achat ou vente des denrées destinées à la consommation de la ville. Le plus grand ordre était maintenu sur les différents marchés. Toute contestation entre le vendeur et l'acheteur y était jugée sommairement et à l'instant même. Grâce aux soins incessants de l'administration, les payements étaient toujours faciles et prompts. Les poids et mesures devaient être conformes aux modèles déposés au Parloir aux bourgeois ou à la maison commune. Les arrivages se faisaient tant par eau que par terre, mais ils étaient beaucoup plus nombreux par eau. De grands bateaux amenaient presque tous les objets encombrants, ainsi que la plus grande partie des grains nécessaires à l'approvisionnement de la ville. Les boulangers, et même les particuliers, achetaient ces grains et allaient les moudre aux moulins établis sur la Seine, près du Grand-Pont et du Petit-Pont. Les meuniers travaillaient incessamment, la nuit et le jour, excepté les dimanches et les fêtes; il en était de même des boulangers. Depuis saint Louis, ces derniers se trouvaient dans la juridiction du panetier du roi: il en résultait des abus et quelquefois des désordres graves.

Le prévôt des marchands et les échevins réclamèrent auprès de Philippe le Bel, et ce prince, nous l'avons vu, rendit au prévôt de Paris son ancienne juridiction sur les boulangers, avec le pouvoir de punir les contraventions et abus, suivant leur importance. Toutefois, les tiraillements et les conflits ne cessèrent pas entièrement dans le corps de la boulangerie parisienne, et pendant longtemps encore, ce service public si important se vit gêné, ou même entravé, par des rivalités et des luttes ardentes entre les officiers royaux et les magistrats municipaux, chacun d'eux cherchant à s'en attribuer la juridiction.

Pendant le moyen âge, la France était loin d'avoir cette précieuse unité nationale dont nous ressentons aujourd'hui les bienfaits nombreux. Les sénéchaux et baillis de chaque localité pouvaient permettre ou défendre, dans leurs circonscriptions respectives, la sortie des grains et des autres marchandises. Ce pouvoir, qui était discrétionnaire, occasionnait fréquemment des désordres et des abus graves. Pour les faire cesser, saint Louis avait décidé que ces magistrats ne pourraient jamais empêcher la sortie de leur territoire des grains et des autres comestibles et denrées, excepté dans les temps de disette, et seulement après avoir pris l'avis d'un conseil composé d'hommes sages et probes. Philippe le Bel maintint ces dispositions et compléta les mesures de précaution qu'on avait coutume de prendre avant lui dans les cas de pénurie. Il était alors interdit d'employer le blé à d'autre fabrication qu'à celle du pain : ainsi les brasseurs ne pouvaient plus en faire usage pour la composition de la bière ou cervoise. D'un autre côté, les détenteurs de grains étaient obligés, par des règlements d'administration, de porter au marché et d'y vendre au prix courant tout ce qu'ils possédaient dans leurs greniers; il ne leur était permis d'y conserver que le blé nécessaire à la subsistance de leur famille, dans le cours de l'année. D'après les ordres de Philippe le Bel, le prévôt de Paris, pen-

dant un temps de disette, fit rechercher quelle quantité de grains se trouvait dans toute la vicomté, ce que prendraient les semailles, et ce qu'il en faudrait pour la subsistance des habitants jusqu'à la récolte suivante; le surplus fut porté aux marchés les plus voisins et mis en vente. Philippe IV voulut également fixer le prix du blé; mais les désordres de tous genres que commençait à produire cette mesure funeste lui firent révoquer presque aussitôt l'ordonnance qui la consacrait.

Après la boulangerie, la corporation des bouchers était celle sur laquelle veillait avec le plus de soin l'administration municipale. Achat, vente, conduite et abattage des bestiaux, nombre, emplacement et tenue des étaux, tout était prévu et réglé d'avance. Quant à l'administration intérieure de la corporation, il est à remarquer que, de temps immémorial, les bouchers de Paris existaient en communauté, sans que leur organisation, toutefois, reposât sur des statuts écrits. Jusqu'à l'époque où l'accroissement successif de la ville fit faire un nouveau mur d'enceinte, ils avaient joui exclusivement du monopole de leur profession; ils formaient même une espèce de caste particulière et entièrement distincte de la bourgeoisie. Un chef qu'ils élisaient entre eux exerçait un droit de juridiction sur tous les autres bouchers. Il était nommé à vie, et ne pouvait être destitué que pour prévarication. Sous le titre de *maître boucher,* il jugeait les différends qui survenaient parmi tous les membres de la corporation, soit à cause de la profession elle-même, soit à l'occasion de l'administration des biens de la communauté. Un procureur chargé d'office et un greffier, nommés aussi par élection, assistaient le maître boucher dans ses fonctions de juge. Les appels de ses décisions étaient portés devant le prévôt de Paris. Lorsque la ville s'agrandit et que de nouveaux quartiers furent enfermés dans son mur d'enceinte, les anciens bouchers ne purent empêcher l'établissement d'étaux libres dans les localités récemment englobées, ce qui

donna lieu souvent à de graves conflits et même à des collisions sanglantes parmi les membres de cette profession importante.

Outre les deux corporations des bouchers et des boulangers, des ordonnances de police avaient aussi réglementé d'une manière toute particulière les autres professions qui avaient des rapports avec les subsistances publiques, telles que celles des charcutiers, des marchands de volaille et de poisson, des pâtissiers, des rôtisseurs, etc., etc., et l'administration municipale ne cessait pas de veiller avec un soin extrême à leur pleine et entière exécution. Elle surveillait également la vente et la bonne distribution de tout le combustible, bois et charbon, qui entrait dans Paris.

Avant que l'usage du vin se fût répandu parmi le peuple, la bière ou la cervoise lui en tenait lieu. Les brasseurs en faisaient vendre soit à la fabrique même, soit dans des tavernes et lieux publics. Des prud'hommes, nommés par le prévôt, étaient chargés de surveiller cette vente et de la prohiber partout où elle pourrait avoir des inconvénients. Plus tard, lorsque le vin fut devenu la boisson la plus ordinaire, les tavernes et cabarets se multiplièrent beaucoup, et des règlements de police sévères vinrent aussi régulariser ce commerce. Chaque marchand de vin à *broche*, c'est-à-dire en détail, dut avoir un crieur qui, deux fois par jour, annonçait dans la rue la vente du vin tiré par lui ou en sa présence; il pouvait seul opérer cette vente. Tous les membres de la corporation des crieurs de Paris étaient commissionnés par le prévôt des marchands, et demeuraient dans sa juridiction. Ils fournissaient un cautionnement pour la garantie de leur gestion, et répondaient de toute falsification. Les jaugeurs et mesureurs, autres officiers publics commissionnés par la prévôté des marchands, intervenaient également dans les ventes. Leur mission était de surveiller l'emploi des mesures et des poids publics, et de décider à l'instant même sur toutes les contestations qui s'élevaient à ce sujet. Les vins qui se consommaient alors à Paris venaient

des provinces voisines, et arrivaient principalement par l'Yonne et la haute Seine; il en venait aussi de l'Orléanais. Le roi lui-même ne faisait pas vendre autrement que les particuliers le vin provenant des vignobles de ses domaines.

En général, les mesures prises à cette époque par la municipalité parisienne afin de pourvoir à l'ordre public dans la ville, ainsi qu'à la sûreté et à la bonne alimentation des habitants, étaient sages et bien conçues. Une mise à exécution ferme et vigoureuse les rendait efficaces dans leur ensemble; malheureusement il n'en était pas de même de celles qui avaient rapport à la salubrité publique et à l'hygiène proprement dite. A cet égard, la science était presque nulle, et l'ignorance la plus grossière régnait partout. Les rues avaient été pavées pour la première fois sous Philippe-Auguste, mais on s'était d'abord contenté d'appliquer le système du pavage à la *croisée* de Paris, c'est-à-dire aux deux rues larges et longues qui formaient une croix ou une intersection au centre de la ville même, et se dirigeaient, l'une du midi au nord, l'autre de l'est à l'ouest. On avait commencé par employer des pierres dures et fortes; on ne tarda pas à leur substituer le grès, comme plus facile à tailler et à mettre en œuvre; les autres rues et les places publiques ne furent pavées depuis que successivement, une partie dans chaque règne. Le nettoiement et la bonne tenue de la voie publique devenaient ainsi fort difficiles dans tous les temps, et presque impossibles, par les moyens alors connus, à certaines époques de l'année. Les rues se remplissaient rapidement de boue et d'immondices, et les miasmes délétères les plus dangereux viciaient l'atmosphère. Ces rues étroites et tortueuses, pour la plupart, étaient formées par des maisons mal construites, mal percées, sans baies suffisantes, et conséquemment sans air et sans lumière ni propreté. En outre, on avait coutume d'y tenir des porcs, des pigeons, des lapins, des oies, des canards, etc., etc., et on lâchait plusieurs de ces animaux dans la rue pendant le jour.

Ajoutons qu'à cette époque les cimetières publics se trouvaient partout établis à l'intérieur même des villes. A Paris, ils étaient placés dans les lieux où se pressait la population la plus nombreuse. D'un autre côté, l'eau était coûteuse et peu abondante. On la puisait au fleuve même, dans les quartiers qui en étaient riverains. Les rues plus éloignées de la Seine avaient des puits et quelques fontaines. La partie de Paris dite la ville possédait en tout trois fontaines : une près de l'église des Innocents, rue Saint-Denis ; une autre, rue Saint-Martin, au coin de la rue appelée aujourd'hui Maubuée, et la troisième aux halles mêmes. Sur la rive gauche, et à quelque distance du fleuve, on était généralement réduit à l'eau de puits. Ainsi, le manque d'une quantité d'eau suffisante pour le nettoiement des rues et des maisons venait augmenter encore les causes déjà si nombreuses d'insalubrité à Paris. Sous ces influences pernicieuses pour la santé publique, cette vaste capitale, dont la population croissait sans cesse, demeurait constamment le foyer de terribles maladies épidémiques ou contagieuses qui en décimaient les habitants. La lèpre, ce fléau à l'aspect hideux rapporté de l'Orient par les croisés, s'était acclimatée en France et y devenait endémique sur plusieurs points. Dans le XIV[e] siècle, près de dix mille léproseries couvraient sa surface. La lèpre semblait surtout s'être établie à poste fixe à Paris. Afin de procurer quelques soulagements à ses tristes victimes, on avait formé pour elles deux vastes établissements près de la ville et hors du mur d'enceinte, l'un à Saint-Lazare et l'autre à Saint-Germain.

A l'époque qui nous occupe, les rues de Paris n'étaient pas encore généralement éclairées. Dès la chute du jour, la ville entière demeurait plongée dans les ténèbres, et se couvrait de gens mal intentionnés, ou même de malfaiteurs et d'assassins. Aussi était-il prescrit à chaque habitant de ne pas sortir la nuit sans lanterne.

Jusqu'à Philippe IV, les Parisiens n'avaient eu que la maie,

le cheval et la litière pour parcourir les grandes distances de la ville. La mule était la monture ordinaire des magistrats. Les dames se servaient également, selon leur âge et leur condition, de la litière découverte ou chaise à porteurs, de la mule et du cheval. On en voyait souvent monter en croupe derrière leur mari ou même derrière leur laquais. Vers la fin du XIIIe siècle, l'usage des chars commençait à prendre faveur; Philippe le Bel, en les interdisant aux bourgeois, empêcha cette coutume d'y devenir générale.

Pendant le règne de ce prince, un certain nombre de monuments et d'établissements publics furent fondés à Paris. Le cardinal Lemoine, envoyé en France, vers 1302, par Boniface VIII, comme légat du saint-siége, créa, sous le nom de Maison du cardinal, dans le clos du Chardonnet, un collége qui fut par la suite appelé *collége du cardinal Lemoine*. Cet établissement était destiné à recevoir quarante élèves en théologie et soixante dans les arts. Quelques annés plus tard, Bonnet, évêque de Bayeux, affecta à la fondation du collége dit de *Bayeux* la vaste maison qu'il possédait à Paris, sur l'emplacement situé aujourd'hui entre la rue de la Harpe et celle des Maçons. A peu près à la même époque, un autre collége, le collége de Navarre ou de Champagne, s'élevait sur la montagne Sainte-Geneviève. Cet établissement, destiné à devenir bientôt le collége le plus important de Paris, devait son origine à la munificence de Jeanne, reine de Navarre, comtesse de Champagne et femme de Philippe IV. Il en sortit par la suite un nombre remarquable d'esprits distingués et d'hommes supérieurs, depuis Nicolas Oresme, précepteur de Charles V, jusqu'à Richelieu et Bossuet. Non loin du collége de Navarre, et sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, le collége de Laon fut fondé en 1313, par Guy, chanoine de Laon, trésorier de la sainte chapelle, et Raoul de Presle, secrétaire de Philippe le Bel. Il était destiné aux écoliers pauvres des diocèses de Laon et de Soissons. Des divisions

se mirent entre les écoliers des deux contrées ; quelques années plus tard, on fut obligé de les séparer et de former deux colléges différents : l'un prit le nom de *collége de Presle* ou *de Soissons*, et fut établi sur l'emplacement qui forme aujourd'hui la rue des Carmes ; l'autre garda celui de *collége de Laon* et occupa les bâtiments donnant sur la rue du Clos-Bruneau. Le collége des Cholets, fondé également sous Philippe IV, existait depuis 1291, dans la rue qui portait le même nom. Il ne recevait que seize écoliers internes des diocèses de Beauvais et d'Amiens. Dans la seconde partie de ce volume nous donnerons de plus grands détails sur ces différents colléges, ainsi que sur quelques institutions fondées à Paris pendant le règne de Philippe IV, comme le couvent des Cordeliers, rue de l'Oursine, et celui des Carmes-Billettes que l'on bâtit dans la rue des Billettes, pour expier un sacrilége commis par un juif, et sur l'emplacement même que sa maison y occupait. Cet événement est raconté tout au long par les chroniques de Saint-Denis. Nous en ferons un résumé dans notre seconde partie.

Paris, ainsi que les autres villes de France, souffrait beaucoup des besoins incessants, de l'avidité et de la mauvaise politique du roi. Depuis le désastre de Courtrai surtout (1302), ce prince épuisait le royaume pour ressaisir sa conquête ; mais, malgré les avantages que ses armes obtinrent sur mer à Zéricksée et sur terre à Mons-en-Puelle (1304), il se vit forcé par la constance des vaincus à traiter avec les Flamands, en 1305 ; il ne conserva que la Flandre française située entre l'Escaut et la Lys ; toutes les autres parties de ce vaste territoire furent déclarées indépendantes, sans d'autres conditions onéreuses que celle de reconnaître la suzeraineté du roi.

Au midi et à l'est, des alliances de famille ou les arrêts de ses légistes lui donnaient plusieurs provinces : la Navarre, la Champagne et la Brie, du chef de sa femme, Jeanne de Navarre ; le comté de Bourgogne, par suite du mariage de son se-

cond fils; la Marche et l'Angoumois, dont il dépouillait par arrêt les héritiers légitimes de Hugues de Lusignan; et enfin le Lyonnais qu'il parvenait à soustraire à la suzeraineté de l'empereur et à s'approprier.

Depuis la division des États de Charlemagne, Lyon ne faisait point partie de la France; il formait une ville libre et indépendante, sous le gouvernement, même temporel, de son archevêque et de son chapitre, sauf un faible lien féodal avec l'empire. Dans les dernières années de Philippe le Bel, il s'éleva des contestations sérieuses entre les bourgeois lyonnais et les tribunaux de l'archevêque. Le roi en profita pour confisquer la souveraineté du prélat et pour déclarer Lyon réuni à la France (1311).

Vers la même époque, une autre affaire bien plus grave occupait toute la chrétienté, l'affaire des templiers. Ces religieux militaires ne furent pas longtemps dignes, il paraît, de l'éloge que faisait d'eux saint Bernard en rédigeant les statuts de leur ordre, en 1128. Dès le milieu du XIIe siècle, des historiens contemporains leur imputent des crimes qui les déshonorent. Dans le siècle suivant, Frédéric disait d'eux : « Les templiers élevés au milieu des délices de l'Orient sont ivres d'orgueil. Des sultans et leurs coreligionnaires ont été reçus avec grande pompe dans l'ordre. Les chevaliers eux-mêmes leur ont permis d'y célébrer leurs superstitions et d'invoquer solennellement Mahomet. » Quant à leurs mœurs, des traditions populaires qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours nous les présentent comme totalement perverties et dépravées. D'après Trithème, on disait encore communément en Allemagne, vers la fin du XVe siècle, *maison de templier,* pour désigner une maison de débauche; et l'on dit aujourd'hui même parmi le peuple des villes où l'ordre avait des établissements, que les femmes et les filles ne pouvaient passer avec honneur et sécurité par le quartier du Temple. Partout a cours ce dicton : *Boire comme un templier.*

Au commencement du XIV[e] siècle, les richesses immenses de l'ordre excitaient toutes les jalousies et toutes les convoitises. L'arrogance et la dureté des chevaliers, jointes à la corruption qui paraissait avoir fait de nouveaux progrès parmi eux, pénétraient le peuple de haine et de mépris pour l'ordre entier. De sourdes rumeurs circulaient et se propageaient en tous sens dans les masses.

Des dénonciations épouvantables contre les templiers furent faites à Philippe le Bel, vers 1307. Il les accueillit avec empressement, et se hâta de les transmettre au pape. Depuis longtemps leurs trésors tentaient la cupidité de ce prince, et leur puissance hautaine offusquait son orgueil. L'ordre se composait de quinze mille chevaliers, pour la plupart Français, outre une multitude de Frères servants, d'affiliés, de familiers et de gens condamnés. Il possédait plus de dix mille manoirs en Europe. Ses maisons jouissaient du droit d'asile; Philippe le Bel lui-même en avait profité en 1306, lorsqu'il était poursuivi par le peuple soulevé. Le Temple, manoir central à Paris, rivalisait avec le Louvre lui-même en faste, en splendeur, en étendue et en opulence. La culture du Temple, contiguë à celle de Saint-Gervais, dit Sauval, formait presque tout entière le domaine des templiers, qui s'étendait le long de la rue du Temple, depuis la rue Sainte-Croix ou les environs de la rue de la Verrerie jusqu'au delà des murs, des fossés et de la porte du Temple. Ainsi cette enceinte comprenait tout le grand quartier triste et mal peuplé qui a gardé le nom de quartier du Temple. C'était presque un tiers de Paris d'alors. Là se trouvait le trésor de l'ordre et se tenaient les chapitres généraux. De cette maison dépendaient toutes celles des différentes *provinces :* Chypre, Majorque, Léon, Castille, Aragon, Portugal, Sicile, Pouille, Italie, Allemagne, Angleterre et Irlande.

Afin d'avoir une garantie contre ce pouvoir redoutable, et de le faire servir à ses propres intérêts, le roi avait tenté de

s'affilier à l'ordre; mais les templiers, qui ne voulaient pas lui appartenir, l'avaient refusé, et Philippe tenait alors, sans doute, le serment qu'il avait fait depuis cette époque de les attaquer à l'occasion et de les détruire.

Cependant le pape prenait du temps, et examinait mûrement les dénonciations de Philippe, avant d'ouvrir une enquête publique et de poursuivre l'ordre; il parlait même d'assembler un concile. La passion du roi se lassa de cette sage lenteur et en appela à une justice plus expéditive. Par suite d'ordres secrets combinés avec habileté, le 13 octobre 1307, les templiers furent saisis à la même heure dans toute l'étendue du royaume et jetés en prison. L'on dressa aussitôt l'inventaire de leurs biens, et des commissaires royaux y mirent le séquestre. Le grand maître de l'ordre, que Philippe avait appelé de Chypre, se trouvait alors à Paris; le même jour, il fut arrêté avec cent quarante chevaliers par l'exécuteur ordinaire des hautes œuvres du roi, Guillaume de Nogaret, qui avait envahi le Temple à la tête d'une troupe de gens armés. Philippe vint aussitôt prendre possession de cette forteresse, et y installa son trésor avec ses chartes, le 15 octobre 1307. Le lendemain, on proclama, par ses ordres, dans toutes les églises de Paris, les forfaits attribués aux templiers; on en donna officiellement communication à l'Université et au chapitre de Notre-Dame; en même temps, des lettres royales partirent de Paris pour aller dénoncer l'ordre du Temple aux différents États de l'Europe.

Cet événement frappa tout le monde de stupeur. Le roi, déterminé à poursuivre vivement la procédure, fit interroger quelques jours après par le dominicain Guillaume de Paris, son confesseur et inquisiteur de France, tous les chevaliers qui étaient détenus à Paris, au nombre de cent quarante. Cet interrogatoire, qui eut lieu sans que le pape fût consulté, dévoila des impiétés étranges et des impuretés abominables. On apprit que les templiers, à leur réception, reniaient Jésus-

Christ et crachaient sur la croix, et que dans l'intérieur de leurs maisons ils s'abandonnaient entre eux aux désordres les plus grands et aux actes les plus infâmes; seulement il leur était défendu de porter au dehors leurs habitudes détestables, de peur d'éclat. A l'exception de trois seulement, les cent quarante chevaliers accusés déclarèrent spontanément, et sans y être forcés, que l'ordre était habituellement coupable de ces crimes horribles. Un certain nombre d'entre eux convinrent également que dans les chapitres généraux on adorait une espèce d'idole dorée et argentée, et que les statuts secrets de l'ordre contenaient des peines terribles contre le chevalier qui révélerait le mystère. L'interrogatoire de Paris fut aussitôt suivi de plusieurs autres, faits en même temps sur divers points de la France. Partout les templiers, dans leurs réponses, s'accordèrent à avouer les mêmes impiétés et abominations.

Cependant le pape Clément V, instruit de ce qui se passait, vint arrêter cette immense procédure. De Poitiers, où il était alors, il écrivit au roi, pour lui représenter que les templiers formant un corps religieux et dépendant immédiatement du saint-siége, le roi n'aurait dû ni se constituer leur juge, ni faire arrêter leurs personnes, ni confisquer leurs biens. Il priait Philippe de s'en rapporter, dans cette grande affaire, à la décision de commissaires qu'il allait nommer pour la suivre; en même temps, il témoigna son mécontentement au grand inquisiteur Guillaume Humbert de Paris, qui avait usurpé l'autorité du saint-siége; il suspendit même ses pouvoirs sur cet article, et évoqua toute l'affaire à son tribunal; mais bientôt, ayant interrogé lui-même soixante-douze templiers, il fut effrayé de voir que leurs aveux se trouvaient entièrement conformes à ceux qui avaient été faits dans les informations ordonnées par le roi. Dès lors, n'hésitant plus, il leva toute suspense, et ordonna à chaque évêque de suivre l'affaire dans son diocèse; il attribua les jugements aux conciles provinciaux que devaient tenir à cet effet les métropolitains, et se réserva

personnellement la connaissance du procès du grand maître ainsi que des commandeurs ou grands prieurs de l'ordre ; en même temps, il convoqua un grand concile pour statuer souverainement sur l'ensemble de l'affaire.

Malgré cette décision du pape, Philippe IV ne se dessaisit pas du procès; il tenait par-dessus tout à garder le plus qu'il pourrait des immenses richesses des templiers. Sa cupidité lui fit trouver facilement un prétexte pour continuer la procédure : il prétendit que la commission nommée par le souverain pontife n'était chargée d'informer que sur les faits généraux, et que les faits particuliers appartenaient de droit à la justice du roi; d'après ses ordres, les poursuites prirent dès lors une nouvelle activité, et, tandis que les commissaires du pape procédaient avec circonspection, conscience, douceur, et sans aucune torture, dans une affaire qui était exclusivement de leur compétence, les inquisiteurs du roi employaient presque partout les supplices horribles de la torture, suivant l'affreuse jurisprudence de l'époque. Ce n'était cependant que par usurpation de compétence et de juridiction que ces inquisiteurs avaient été établis juges. En droit, Philippe aurait pu abolir l'ordre dans ses États, mais rien de plus; et certes il ne faisait pas procéder à ce jugement par amour de la justice. Cette grande affaire fut suivie pendant plusieurs années dans tous les États chrétiens de l'Europe. Pour en presser la solution, tantôt Philippe le Bel se transportait en personne auprès du pape, à Poitiers; tantôt il assemblait à Tours un nombreux parlement où il appelait des députés de toutes les villes et châtellenies de France, nobles et roturiers, afin d'avoir l'assentiment de toutes les classes; tantôt il requérait l'Université de Paris en corps de lui soumettre son avis motivé.

Enfin, le 1er octobre 1311, un concile général s'assembla, par les soins du pape, à Vienne en Dauphiné, hors de la France, car cette ville appartenait alors à l'empire. Il se composait de plus de trois cents évêques ou archevêques, sans compter les

deux patriarches d'Antioche et d'Alexandrie. Après les procédures d'usage, l'ordre du Temple y fut solennellement déclaré aboli et supprimé. Les templiers possédaient des biens immenses; l'on en donna la plus grande partie aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui jouissaient alors de l'estime et de la considération générales : ce furent plus tard les chevaliers de Rhodes, et enfin de Malte. Pour divers motifs, les souverains des différents États de l'Europe chrétienne, Philippe IV surtout, se firent donner ou s'attribuèrent eux-mêmes des parts considérables de ces biens. Quant aux personnes mêmes des templiers, à l'exception de quelques-uns, sur le sort desquels le pape se réserva de statuer définitivement, ils furent tous renvoyés au jugement des conciles de leurs provinces. Là, ceux qu'on trouva innocents ou qui méritèrent l'absolution par leur repentir furent nourris et entretenus honorablement, et suivant leur condition, sur les revenus mêmes de l'ordre; l'on ne traita avec quelque rigueur que les impénitents ou les relaps. Un très-grand nombre s'étaient échappés par la fuite ou en se cachant. En définitive, la plupart des templiers furent rendus à la liberté. Beaucoup entrèrent dans l'ordre de Saint-Jean avec les dignités et avantages qu'ils avaient dans celui du Temple; quelques-uns formèrent en Portugal le nouvel ordre du Christ qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Le pape nomma commissaires plusieurs archevêques et évêques, pour statuer sur le sort du grand maître de l'ordre, Jacques de Molay, du visiteur de France et des commandeurs de Guyenne et de Normandie. Ces quatre grands dignitaires avaient confessé publiquement les crimes dont on les chargeait. Les commissaires-juges les firent comparaître solennellement devant eux, le 18 mars 1314, sur une grande estrade qu'on avait dressée au parvis Notre-Dame, et les condamnèrent tous à une prison perpétuelle. A peine la sentence était-elle prononcée, que le grand maître et le commandeur de Normandie (Guy, frère du dauphin d'Auvergne) élevèrent la voix pour rétracter

leur confession, et soutinrent devant tout le peuple, avec des protestations énergiques, qu'ils n'étaient pas coupables. Cet incident imprévu frappa tout le monde d'étonnement. La commission, saisie d'une sorte d'effroi, ne savait quel parti prendre; elle s'ajourna au lendemain, pour pouvoir délibérer à loisir; en attendant, elle confia au prévôt de Paris la garde du grand maître et de son compagnon.

Le roi se trouvait en ce moment au palais de la Cité; à peine eut-il appris ce qui venait de se passer, que, saisi de colère et d'inquiétude tout à la fois, il se hâta de réunir ses conseillers les plus intimes, sans appeler aucun ecclésiastique. Après quelques moments de délibération, il finit par s'arrêter à un parti atroce. Vers la nuit tombante du même jour, il fit conduire les deux templiers dans une petite île de la Seine située entre le jardin du palais de la Cité et l'église des Frères ermites (le couvent des Grands-Augustins). Cette île, aujourd'hui réunie à la Cité, forme une partie de la place Dauphine, ainsi que le môle où se trouve la statue de Henri IV. Là, sous leurs yeux, on prépara un bûcher pour les faire brûler vifs; ils le virent s'élever d'un cœur ferme et résolu. Lorsqu'on les eut livrés aux flammes, ils renouvelèrent leurs dénégations, et souffrirent les douleurs du supplice avec une constance qui laissa dans l'admiration et la stupeur ceux qui en furent témoins. Le grand maître surtout parut supérieur à tous les tourments. Vivement pressé par ses amis de répéter les aveux qu'il avait faits en prison, et de se conserver ainsi à la vie, il leur répondit avec fermeté, si nous en croyons l'historien Paul Émile : « Dans ce moment suprême, où l'on ne saurait mentir sans un crime affreux, je confesse de tout cœur la vérité; j'ai commis un forfait abominable contre moi-même et contre mes frères, et j'ai mérité le dernier supplice, ainsi que les tourments les plus horribles : car le désir d'une vie heureuse et une lâche complaisance envers des personnes qui ne le méritaient pas, m'ont fait inventer et soutenir jusqu'à la torture des calomnies exé-

crables contre mon ordre, qui a rendu tant de services à la religion chrétienne. » Feretty de Vicence, historien italien, dit que du haut de son bûcher, Jacques de Molay ajourna le roi et le pape devant le tribunal de Dieu, Philippe dans l'intervalle d'une année, et Clément V sous quarante jours; mais cette tradition fut sans doute disposée après l'événement. Quant aux deux autres grands dignitaires de l'ordre, le visiteur de France et le commandeur de Guyenne, qui avaient tout avoué sans se rétracter plus tard, on les laissa encore quelque temps en prison, puis on les renvoya, selon la promesse qu'on leur en avait faite.

Outre le procès des templiers, le concile général de Vienne s'occupa de plusieurs autres affaires importantes. Il termina celle des poursuites contre la mémoire de Boniface VIII : le roi les avait fait pousser avec vigueur, pendant plusieurs années. Les Pères du concile œcuménique déclarèrent solennellement que Boniface avait été pape catholique et indubitable. Philippe le Bel sentit que le poids de cette sentence retombait tout entier sur lui, et que le synode dénonçait ainsi sa conduite envers Boniface comme criminelle et schismatique; il eut soin, en conséquence, de faire rendre par Clément V un décret portant qu'on ne pourrait jamais l'inquiéter, à cet égard, ni lui ni ses successeurs. Le concile s'occupa également du soin de réformer les mœurs publiques, qui allaient partout en se relâchant, et de corriger les abus qui s'étaient introduits en grand nombre dans le haut et le bas clergé, tant régulier que séculier. Il parut, sur ces deux points si importants, des mémoires remarquables, dans lesquels des prélats distingués par leur piété, leur zèle et leur science ecclésiastique, signalaient le mal sans ménagements, et indiquaient comme remède souverain un prompt retour aux anciens canons et règlements des premiers conciles généraux, ainsi qu'aux décrets des souverains pontifes.

Un de ces mémoires, attribué à Guillaume Duranti, évêque

de Mende, veut qu'on ne donne les bénéfices vacants qu'à des hommes instruits. Tout en recommandant les universités, il se montre très-favorable aux ordres mendiants; il loue les mœurs, la science et la vie austère des religieux prêcheurs, ainsi que leur talent pour la chaire, leur zèle pour le salut des âmes et surtout pour la conversion des infidèles; mais il signale en même temps le relâchement et l'indiscipline qui s'étaient glissés parmi les franciscains, par la négligence ou la mollesse des supérieurs.

Sur la proposition de Raymond Lulle, qui, à cet effet, s'était rendu lui-même de Paris à Vienne, le concile ordonna, par un décret particulier, qu'on enseignerait publiquement les langues orientales dans différents États de la chrétienté. Il décida en conséquence qu'on établirait deux chaires d'hébreu, deux de chaldéen, deux d'arabe et deux de langue grecque, à Paris, à Bologne, à Salamanque, à Oxford et dans les villes où résiderait la cour romaine. Le pape et les évêques devaient pourvoir partout aux frais de cet enseignement, excepté toutefois à Paris, où le roi Philippe le Bel se chargea de la dépense. Ce prince y confia les nouvelles chaires au zèle ardent de Raymond Lulle. Il avait lui-même l'esprit cultivé, et il devait un goût prononcé pour les lettres à Gilles de Rome, issu de l'illustre famille des Colonne, qui avait été son précepteur dans sa jeunesse. Malgré les vives préoccupations inséparables de la royauté et les obstacles de tous genres que Philippe IV prenait à tâche de surmonter, pour arriver à son but de domination absolue, il trouvait quelques loisirs et quelque liberté d'esprit pour s'occuper de littérature. Jean de Meun, second auteur du *Roman de la rose*, crut lui être agréable en lui dédiant certains ouvrages qu'il avait traduits du latin en français, tels que les *Consolations de la philosophie* par Boëce, les *Principes de l'art militaire* par Végèce, et les *Lettres d'Héloïse et d'Abailard*. Le roi ne cessa jamais de protéger, d'une manière toute particulière, l'Université de Paris. Il faut dire

qu'à l'amour de la science venait se joindre dans le prince un calcul d'intérêt personnel et d'ambition; car à cette époque l'Université de Paris, centre actif et nerveux de toutes les universités, formait une puissance redoutable. Elle avait, pour ainsi parler, une main sur l'Église et l'autre sur l'État; en effet, au moyen de l'opinion publique, dont elle disposait presque en maîtresse souveraine, elle exerçait la plus grande influence sur les conciles, et allait jusqu'à régler les volontés des cours. Les dignités, les fonctions, les hauts emplois et même les plus modestes se trouvaient pleins de ses disciples. Entre Paris, Bologne, Oxford, Cambridge, etc., il se faisait un échange incessant de professeurs et d'élèves. Lorsque l'Université allait en procession à Saint-Denis, la tête du cortége entrait dans l'église de l'Abbaye, tandis que les derniers rangs sortaient à peine de l'église des Mathurins. Elle étendait sa puissance hors de la capitale en fondant des succursales à Poitiers, à Orléans, à Montpellier.

Mais l'orgueil, cet associé ordinaire de la science humaine, s'était emparé de l'Université de Paris, et l'avait promptement fait sortir de sa voie naturelle, pour la jeter dans le domaine de la politique, de l'ambition et de l'intrigue. Aussi, malgré la splendeur extérieure et la grandeur apparente de cette corporation, l'ensemble des études dans les arts, les sciences et les lettres, y était-elle en décadence. Depuis longtemps déjà le fléau destructeur de la vaine dispute et des expressions lourdes et vides de sens y avaient tout envahi. Les chaires et les livres y devenaient des écoles pour les subtilités du sophisme : vers et prose, tout s'en ressentait. La race des esprits sains et vigoureux des Thomas d'Aquin, des Albert le Grand, des Duns Scot, des Roger Bacon, des Bonaventure, paraissait éteinte et perdue. Le moyen âge, ayant jeté un immense et dernier éclat avec Le Dante, semblait rentrer dans le silence, afin de se recueillir et de se préparer à sa transformation.

Sous Philippe le Bel comme sous ses prédécesseurs, les étu-

diants de l'Université de Paris formaient une république turbulente et surtout désordonnée, d'autant plus redoutable à ses voisins d'habitation, que le roi la caressait, pour en être au besoin soutenu à son tour. Saint-Marcel et le Pré aux Clercs, qu'ils fréquentaient le plus habituellement, voyaient des querelles naissantes, soit entre eux, soit avec les habitants de ces deux quartiers. L'autorité municipale et même celle du prévôt de Paris intervenaient souvent pour faire cesser les désordres, mais force ne leur restait pas toujours. Dans l'année 1309, le prévôt, poussé à bout de patience, jugea sommairement et fit pendre à l'instant même un écolier, clerc coupable d'un meurtre. Aussitôt, tous les professeurs de l'Université réclamèrent contre cet acte qui méconnaissait leurs priviléges, et suspendirent les cours publics. Le prévôt de Paris ne tarda pas à être déclaré coupable; pour réparer sa faute, il fut condamné à baiser le pendu, à l'ôter de la potence et à le rendre au corps enseignant, qui le fit enterrer honorablement. De plus, le roi fonda deux chapelles expiatoires. Dans un espace de temps assez court, des cas analogues, suivis du même dénoûment, se présentèrent encore plusieurs fois.

La multitude des clercs attachés au parlement sortait en général des rangs de l'Université. En fixant à Paris cette grande institution judiciaire (1302), et en ordonnant qu'elle tiendrait ses séances régulièrement deux fois par an, Philippe l'établit dans son palais même de la Cité, qu'il avait considérablement agrandi pour cette destination. Afin d'obtenir une bonne administration intérieure, il créa au sein du parlement même la singulière juridiction de la *basoche*. C'était une corporation comprenant tous les clercs du parlement, et ayant un tribunal suprême qui jugeait en dernier ressort, tant au civil qu'au criminel, les différends qui s'élevaient entre eux. Il prononçait également dans toutes les actions intentées contre eux par des personnes étrangères à la corporation. Le président de ce tribunal portait le titre de *roi de la basoche*; il fut permis à cette

cour de justice d'établir des juridictions basochiales dans les différentes villes qui ressortissaient au parlement de Paris; mais les présidents de ces juridictions furent tenus de rendre foi et hommage au roi de la basoche de la capitale, et l'appel de leurs jugements était porté devant le chancelier royal. Plus tard, ce personnage obtint le droit de battre monnaie, mais elle n'avait cours que parmi ses sujets. Chaque année avait lieu une *montre* ou revue solennelle des clercs de la basoche. Ces jeunes gens paraissaient tous à cheval, et formaient plusieurs bandes différant l'une de l'autre par les costumes. Les Parisiens, si avides de spectacles en tout temps, accouraient en foule pressée pour voir cette curieuse cérémonie. C'était sans doute pour leur plaire et se rendre un peu populaire que Philippe IV l'avait établie.

Ce prince leur donna une fête splendide le 3 juin 1313, jour de la Pentecôte, en conférant l'ordre de la chevalerie à plusieurs princes et grands seigneurs, parmi lesquels se trouvaient ses trois fils, Louis, Philippe et Charles, le duc de Bourgogne, Hugues V, et le comte de Blois, Guy de Châtillon. Toute la noblesse du royaume, ducs, comtes, barons et chevaliers, y prit part, de même que l'élite de la bourgeoisie des villes de la France. On y vit paraître également, au milieu d'une grande pompe, Édouard II, roi d'Angleterre et gendre de Philippe IV. L'on peut lire dans la Chronique métrique de Godefroy de Paris (collection Buchon) la description détaillée de cette fête, qui dura plusieurs jours et remplit toute la ville. En présence d'une foule immense de spectateurs de toutes conditions, réunis dans une salle richement décorée, des acteurs représentaient Adam et Ève, les Trois Rois, le Massacre des Innocents, les Mystères de la Passion, la Résurrection, le Jugement dernier, etc., etc.; puis venaient des spectacles profanes, la Procession du Renard, le Déguisement de divers animaux, des tournois d'enfants, de sauvages, de ribauds, des chants et des pantomimes burlesques.

La nuit, toutes les rues de la ville étaient illuminées; on y distribuait incessamment du vin et des vivres au peuple. Le continuateur de Nangis dit que le cinquième jour de la fête, tous les citoyens et bourgeois de Paris, partant du cloître Notre-Dame, vinrent défiler devant les fenêtres du palais, sous les yeux du roi et des seigneurs de sa cour : on estima qu'il y avait trente mille hommes de pied et vingt mille chevaux; ce dernier nombre est évidemment exagéré.

Tant de magnificence extérieure cachait de profondes misères dans le peuple, et précédait de bien peu de temps de grands malheurs dans la famille de Philippe le Bel. En effet, l'année même qui suivit l'époque de cette grande fête fut la dernière, et en même temps la plus triste et la plus sanglante du règne de ce prince. La France y vit avec épouvante un drame horrible se dérouler au sein même de la famille royale. Les trois fils de Philippe le Bel, Louis le Hutin, roi de Navarre, Philippe, comte de Poitou, et Charles, comte de la Marche, avaient épousé, le premier, la princesse Marguerite, sœur du duc de Bourgogne, et les deux autres, les princesses Jeanne et Blanche, filles d'Othes, comte de Franche-Comté. Au commencement de l'année 1314, ces trois jeunes femmes, épouses des trois fils du roi, furent arrêtées tout à coup comme coupables de mauvaise conduite, d'adultère, et même de déportements scandaleux. On se saisit également de Philippe et Gautier d'Aulnay, jeunes chevaliers normands attachés au service des princesses. Ces malheureux avouèrent, dans les supplices de la torture, qu'ils étaient complices des crimes de leurs maîtresses. Que leur déclaration fût conforme ou non à la vérité, Blanche et Marguerite furent aussitôt tondues honteusement et jetées dans un château fort. Quelques mois après, Louis le Hutin, à son avénement au trône, fit étrangler Marguerite, afin de pouvoir se remarier. Blanche, restée seule en prison, fut bien plus malheureuse encore. Quant à Jeanne, qui avait apporté la Franche-Comté

en dot à son mari Philippe le Long, le prince se garda bien de la faire trouver coupable, car il aurait dû rendre cette province. Le supplice de leurs amants fut atroce : on les écorcha vifs sur la place du Martrois-Saint-Gervais; ensuite on les mutila; enfin, après avoir épuisé sur eux l'art horrible de prolonger les souffrances sans donner la mort, l'on finit par leur trancher la tête, et on les pendit par les épaules. Deux victimes ne suffisaient pas; l'on chercha des complices : un huissier du palais, puis une foule d'autres hommes et femmes, nobles ou roturiers, furent appliqués à la question, cousus dans des sacs et jetés à la rivière. Quelques personnes furent acquittées comme innocentes. Les chroniques du moyen âge ont attaché un prestige lugubre et sanglant à la mémoire des brus de Philippe IV. Plusieurs siècles plus tard, les générations parisiennes se transmettaient encore la sombre et bizarre, mais fabuleuse légende, de cette noire tour de Nesle, dont les murs croulants ont attristé les regards pendant un si grand nombre d'années sur la rive gauche de la Seine, en face du Louvre. L'on racontait qu'une de ces princesses, Jeanne ou Marguerite, occupait l'hôtel de Nesle, attenant à la tour; qu'elle faisait faire le guet aux passants; qu'un affidé appelait et introduisait la nuit, auprès d'elle, ceux qui lui plaisaient le plus, et qu'après qu'elle en avait tiré ce qu'elle voulait, on les précipitait, par ses ordres, du haut de la tour dans la Seine, où on les noyait.

Philippe IV survécut peu de temps au scandale qui avait déshonoré sa famille. Il mourut à Fontainebleau le 29 novembre 1314, âgé seulement de quarante-six ans, et après un règne dur et oppressif de vingt-neuf années.

Son fils aîné, Louis le Hutin, lui succéda. Ce prince, en montant sur le trône, se trouvait aux prises avec d'immenses difficultés. Philippe le Bel, se servant des institutions administratives, avait imposé à tous, nobles, clercs et roturiers, son autorité despotique; ses légistes, chargés d'interpréter et



Paris r. Galande 53. P. Bellier Imp.

LA TOUR DE NESLE ET LE VIEUX LOUVRE.

d'appliquer la lettre du droit romain dans un sens arbitraire et tyrannique, avaient envahi les premières charges de l'État. Leurs mesures fiscales excitaient partout la haine du peuple, et leur arrogance celle des grands seigneurs. À la mort de Philippe, une vive réaction féodale, provinciale et locale, éclate contre son gouvernement, et s'efforce de briser, par un démembrement général, l'unité faible encore du royaume de France. L'on voit aussitôt des demandes et des réclamations arriver en foule du nord et du sud. Les nobles se mettent partout à la tête du mouvement. Ceux de la Champagne, de la Picardie, de la Normandie, de la Bourgogne et du Languedoc, signifient de tous côtés des prétentions nouvelles au pouvoir central. Ce tumulte universel étourdit ou effraye le nouveau roi, qui accorde et signe tout. Ici, la compétence des baillis royaux et les appels au parlement de Paris sont limités au profit de la justice seigneuriale; là, le droit des guerres privées est rétabli, et la procédure remplacée par le gage de bataille; ailleurs, le droit de *suite* sur leurs hommes *réfugiés en la terre du roi* est rendu aux seigneurs, et les *censiers* des nobles sont exemptés des taxes royales. Dans quelques provinces, comme la Bourgogne, la Champagne, la Touraine, le comté de Nevers, le souverain renonce au droit d'acquérir des fiefs ou des avoueries. Ces concessions immenses devaient ébranler fortement le pouvoir royal; mais les nobles, en les obtenant, ne purent s'assurer des garanties permanentes. Deux institutions puissantes, le parlement et la constitution financière de l'État, restaient encore debout. Par leur moyen, la royauté ne devait pas tarder à reprendre son œuvre d'administration générale et de centralisation, un instant interrompue.

En détruisant pièce à pièce le gouvernement du feu roi, les nobles n'oublièrent pas de tirer une vengeance éclatante de son ministre Enguerrand de Marigny, que le prince avait nommé coadjuteur et recteur du royaume pendant les der-

nières années de sa vie. C'était, dit la chronique, un chevalier normand, homme cauteleux et gracieux dans ses manières : Philippe l'avait établi au-dessus de toute la nation en puissance et en autorité. Sa statue se trouvait à côté de celle du roi, au palais. Sous ce prince, il avait constamment dirigé l'administration proprement dite, les finances et les monnaies. L'on savait, parmi les grands et le peuple, que Philippe avait toujours suivi ses conseils dans les affaires les plus difficiles de l'État : aussi lui imputait-on généralement l'établissement de l'impôt sur les ventes, les cas nombreux d'altération des monnaies, et bien d'autres griefs du règne précédent. Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, se porta son accusateur. Ce prince, d'un esprit médiocre, mais inquiet, ambitieux et remuant, se trouvait alors le chef de la réaction féodale, et dominait son neveu, le faible Louis X. Depuis longtemps il avait voué une haine mortelle à Enguerrand de Marigny, dont il était jaloux. D'après ses ordres, on le conduisit d'abord au Temple, et bientôt après au château du bois de Vincennes. Ce fut là que le roi vint lui-même l'interroger, au milieu d'une foule de seigneurs. L'accusation portait sur plus de quarante chefs, dont presque tous étaient des actes de concussion. Marigny demanda avec instance qu'il lui fût permis d'y répondre et de se justifier; mais on lui refusa obstinément le droit toujours si sacré de la défense : l'on craignait sans doute qu'il ne mît en cause le feu roi, et qu'en se retranchant derrière sa volonté, il ne donnât à juger au fils l'âme et la pensée intime du père. Louis le Hutin voulait seulement l'exiler dans l'île de Chypre, pour le rappeler un peu plus tard.

Charles de Valois, furieux de voir sa proie près de lui échapper, eut alors recours à une de ces accusations de sortilége dont on ne se tirait guère à cette époque. D'après ses ordres, l'on répandit dans le public la nouvelle, vraie ou supposée, que la femme ou la sœur d'Enguerrand s'entendait avec une sorcière

vieillie dans l'art des maléfices, pour *envoûter* en même temps le roi, Charles de Valois, et le comte de Saint-Pol. Ce maléfice consistait à piquer, déchirer ou brûler, avec certaines cérémonies magiques, les images des personnes dont on voulait se défaire. L'on se persuadait que ces moyens agissaient sur les personnes mêmes, et que leurs souffrances amenaient peu à peu la mort. Des recherches furent faites pour découvrir les traces du complot. L'on saisit en effet des images de cire sur lesquelles, disait-on, devait être consommé le maléfice. Le roi fut soigneusement informé de ce résultat. Transporté de colère, il abandonna entièrement le malheureux Enguerrand à la vengeance de son oncle, qui le fit aussitôt juger sommairement et condamner par une commission composée de pairs, de barons et de chevaliers. Le lendemain on le mena dans une charrette à Montfaucon, où il fut pendu au gibet le plus élevé, parmi des cadavres de voleurs et d'assassins. Le supplice de Marigny ne satisfaisait pas entièrement les nobles barons; ils poursuivirent encore les légistes dans la personne de Nogaret qu'ils ruinèrent, dans Pierre de Latilli, évêque de Châlons, qu'ils firent enfermer, et dans Raoul de Presle lui-même, avocat général au parlement, qu'ils firent torturer par les tourments les plus divers et les plus douloureux.

C'étaient les légistes principalement qui avaient remis en vigueur, dans l'exercice de la justice, le système horrible de la question, des tortures et des supplices ; ils devenaient ses victimes, et se trouvaient eux-mêmes atteints par les mesures infernales qu'ils avaient restaurées. Ces scènes atroces, qui font frémir le cœur autant qu'elles avilissent la dignité humaine, avaient alors Paris surtout pour théâtre. L'échelle et le pilori, signes terribles de haute justice, s'y élevaient sur un grand nombre de points, à la place Dauphine, au marché aux pourceaux, à la butte Saint-Roch, aux Filles pénitentes, à Champeaux, à Montfaucon, et, dans certaines occasions, aux différentes entrées de la ville. Quelques-uns de ces lieux de

supplice avaient aussi le gibet et la roue. L'échelle servait à l'exposition des condamnés. On les montrait au public, une mitre de papier sur la tête; et dans certains cas il était permis de leur jeter des immondices. Le pilori, machine tournant sur un pivot, recevait les personnes diffamées ou les condamnés avant l'exécution. Le corps du criminel pendu au gibet n'était pas enseveli et pourrissait au poteau même qui le portait. La roue était un supplice horrible destiné aux plus grands forfaits. Ceux que l'on condamnait à être roués vifs étaient d'abord tournés au pilori; on leur coupait ensuite les deux mains, et on les liait, ainsi mutilés, sur une roue placée dans un lieu apparent de la ville. Leurs mains pendaient devant eux. Puis ils étaient placés sur la claie qu'on attachait à une charrette, et on les traînait de cette manière à la place patibulaire. Là, un bourreau vigoureux leur rompait les cuisses et les bras à coups de barre et finissait par leur trancher la tête. Alors, leurs cadavres étaient liés de nouveau à la roue et suspendus ainsi à un gibet très-haut. Dans certains cas, l'on enterrait, l'on brûlait, ou l'on faisait bouillir les criminels tout vivants; dans d'autres, on les noyait dans un sac fermé par le haut, après leur avoir amputé les lèvres et les oreilles. A Paris, ces noyades avaient lieu entre la Grève et le pont au Change. L'on trouve quelques exemples d'hommes écorchés vifs. Le courage le plus ferme succombe, et l'on reste pénétré d'horreur, si l'on veut arrêter quelques instants son attention sur les détails hideux des supplices que la férocité des hommes puissants du moyen âge infligeait à leurs semblables.

La réaction contre le gouvernement du roi défunt était générale en France. Sur tous les points, elle obtenait quelques concessions de la royauté. Mais elle se montrait partout pacifique, par l'absence même de résistance de la part du pouvoir central. L'Université et la municipalité de Paris profitèrent de cet état des esprits pour obtenir aussi des redressements de torts et des faveurs. L'Université fit renouveler ses privilèges

et se fit affranchir de toute juridiction autre que celle de ses propres tribunaux. La municipalité, représentée par le prévôt des marchands et les échevins, réclama contre les empêchements mis par les agents de Philippe le Bel à la navigation de la Seine. Un traité intervint entre la hanse parisienne et les délégués des villes intéressées au transit de la Seine d'une part, et les ministres du roi d'autre part. Il déclara libre ce transit; mais il stipula en faveur du prince un péage temporaire, pouvant s'élever jusqu'à 60,000 livres parisis, sur toutes les marchandises qui seraient transportées par le fleuve.

Louis le Hutin se trouvait aux prises avec la difficulté et le grave embarras qui avaient tenu constamment son père en échec : le besoin d'argent. En montant sur le trône, il avait résolu d'attaquer les Flamands qui ne cessaient d'insulter ses provinces du nord; mais le trésor royal était vide, et les abus du règne précédent défendaient d'avoir recours aux gabelles et maltôtes, pour se procurer les sommes nécessaires à cette guerre. L'on prit d'autres moyens : une ordonnance royale rappela les juifs pour douze ans; celles de leurs maisons ou synagogues qui n'avaient pas été vendues ou détruites par Philippe IV leur furent rendues, et on leur permit de poursuivre devant les tribunaux le remboursement de celles de leurs créances qui avaient échappé aux investigations des agents du roi défunt. L'édit portait que les deux tiers des sommes ainsi recouvrées seraient versés dans le trésor royal; de plus, le prince engagea une partie des revenus de la couronne pour contracter des emprunts, et il établit un impôt d'un sol pour livre sur les biens mobiliers des marchands italiens qui se trouvaient en très-grand nombre, à cette époque, dans les différentes villes du royaume, à Paris surtout. Par compensation, il les exempta, ainsi que les autres prêteurs, de l'*ost* et de *la chevauchée*. Les bonnes villes de France, de leur côté, furent mises à contribution; mais on leur permit de régler de gré à gré avec les gens du roi ce qu'elles devaient fournir

pour la guerre. Paris s'engagea, par un traité particulier, à mettre sur pied et à faire marcher à ses frais deux mille fantassins, avec quatre cents cavaliers, portant bannière aux armes de la ville, pourvu que le roi conduisît l'armée en personne. Enfin, pour dernière ressource, Louis X voulut attirer dans son trésor les pécules, qu'il croyait nombreux et considérables, des serfs et gens de mainmorte; à cet effet, une ordonnance qui leur offrait la liberté à prix d'argent fut adressée à tous les sénéchaux et baillis du royaume. Cet acte célèbre pose en principe la franchise et la liberté de tous les hommes, comme constituant un droit naturel, imprescriptible et inaliénable. Les mêmes principes avaient déjà été proclamés quelques années auparavant (1311) par une ordonnance de Philippe le Bel, confirmant l'affranchissement des serfs du Valais. C'est ainsi que, même au milieu des désordres des mauvais règnes, dans le moyen âge, se marquait le progrès de l'humanité et venaient se formuler à l'occasion les règles vraies, avec les maximes constitutives de la vie sociale. L'ordonnance de Louis X n'eut pas l'effet immédiat qu'il en espérait. Le plus grand nombre des malheureux auxquels il s'adressait ne possédait pas la plus petite somme d'argent. Ceux qui avaient quelques épargnes n'osaient s'en défaire contre des promesses qui ne leur inspiraient aucune confiance. Ce fut en vain qu'une seconde ordonnance royale voulut les contraindre à opérer ce rachat, il y en eut fort peu qui la suivirent. Toutefois, cet appel du roi ne devait pas rester longtemps sans porter des fruits, et les serfs ne tardèrent pas à s'en souvenir contre leurs seigneurs.

La grande expédition contre la Flandre, préparée avec tant de peine et de soins, n'eut aucun succès. L'armée royale, après avoir souffert cruellement de l'intempérie de la saison et des maladies, fut forcée de faire retraite, en abandonnant presque tout son matériel. L'on vit alors augmenter les désordres de tous genres que la réaction avait entraînés à sa suite. Des

pluies froides et continuelles, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juillet, détruisirent presque toutes les récoltes en France; il y eut partout une disette extrême. A Paris, les boulangers fabriquaient souvent le pain avec des farines avariées et y faisaient entrer des substances qui, sans changer son apparence extérieure, pouvaient le rendre plus pesant. On les accusa parmi le peuple d'y mêler des matières rebutantes et même vénéneuses. La populace les attaqua tumultuairement et en tua plusieurs, sans que le gouvernement prît leur défense. Ces moyens violents eurent pour effet, comme il arrive, de faire succéder la famine à la disette, et les maladies contagieuses à la famine. Alors, la population, au milieu des cruelles souffrances qui la décimaient, tourna ses regards pleins de larmes vers le maître de toutes choses. Dans de tristes et solennelles processions faites d'abord à Paris, et puis sur toute la France, les grands et les petits, mêlés au clergé, imploraient avec ferveur la clémence du ciel. Cette famine de 1316, qui fut générale en Europe, laissa partout de longs et douloureux souvenirs. D'après Villani, les souffrances et les maladies contagieuses qu'elle produisit enlevèrent, dans l'espace d'une année, le tiers de la population en Allemagne, en Flandre et dans la France septentrionale, parties de l'Europe où ces fléaux sévirent avec le plus d'intensité.

Dans le courant de la même année, le roi Louis X mourut d'accident au château de Vincennes, à l'âge de vingt-sept ans. Il ne laissait qu'une fille; mais sa femme était enceinte. Quelques mesures du règne de ce prince méritent d'être remarquées. Il avait voulu apporter des tempéraments à la cruauté de la torture. Un édit qu'il publia, en 1315, prescrivait de ne point aggraver les tourments, et de faire en sorte qu'ils ne compromissent ni la vie de l'accusé, ni l'usage de ses membres. C'était un pas hors de cette horrible voie. Par une autre ordonnance appelée *la charte aux Normands*, il s'engageait à ne plus faire donner la question aux hommes

libres, si ce n'est pour accusation de crime capital; il s'engageait également à ne pas imposer de nouvelles taxes et à ne plus altérer les monnaies. Pendant son règne si court, Paris ne subit aucun changement digne d'être remarqué; il n'y eut de fondé qu'un seul établissement nouveau, le collége de Montaigu, qu'institua par testament, rue des Sept-Voies, Gilles Aicelin, archevêque de Rouen et garde des sceaux,

Philippe V dit le Long, second fils de Philippe IV le Bel, arriva au trône au lieu et place de Jeanne, fille de son frère Louis X, et après la mort de son fils posthume Jean Ier. Il fit décider par quelques barons dévoués que la royauté ne pouvait *tomber en quenouille*. Son droit fut ensuite consacré par une assemblée des états généraux et par les légistes, qui l'appuyèrent d'un texte emprunté au code salien. La noblesse féodale lui était généralement contraire et commençait à former des coalitions. Pour la combattre, Philippe eut recours aux négociations; il en attaqua séparément les membres les plus redoutables, et les gagna par des concessions, des mariages, et surtout par des promesses magnifiques. Il donna ses filles au dauphin du Viennois, à l'héritier du comté de Flandre et au duc de Bourgogne. D'un autre côté, il flattait la bourgeoisie des villes. Afin de lui être agréable, il lui permettait d'avoir des armes *en lieu sûr*; il établissait à ses frais un capitaine dans chaque ville et un capitaine général dans chaque bailliage ou contrée. Les sénéchaux et baillis étaient chargés de faire, avec l'aide des bourgeois notables, le recensement des hommes capables de porter les armes, dans la population de la cité tout entière. Cette dernière mesure fut en partie prise contre la noblesse féodale. Aussi la vit-elle avec un extrême déplaisir : au milieu de toutes les villes de France, Paris, et l'Université qui constituait sa grande puissance, furent l'objet des attentions particulières du nouveau roi. Il caressait le peuple, faisait des concessions précieuses à la bourgeoisie, accordait de nouveaux priviléges aux écoles et flattait les maî-

tres les plus influents. Ce fut en présence des docteurs universitaires, et avec leur approbation, qu'il se fit jurer fidélité par les nobles. Sous ce prince, le parlement de Paris subit des modifications importantes. Il fut séparé pour toujours du conseil, et garda seul le caractère d'institution judiciaire; il cessa dès lors d'être attaché d'une manière exclusive à la personne royale; il eut une existence indépendante et devint le grand tribunal, la cour suprême de la nation entière. Les causes personnelles des officiers du palais et les contestations élevées au sujet des officiers royaux tombèrent dans la compétence d'une juridiction privilégiée appelée Tribunal des maîtres des requêtes de l'hôtel. Ce tribunal était particulièrement attaché au roi, pour expédier plus promptement les affaires des personnes de la cour, et recevoir les requêtes adressées directement au prince.

Les progrès marqués que faisaient les sciences administratives, de même que les autres branches des connaissances humaines, amenèrent ainsi la séparation du parlement des différentes cours avec lesquelles il était d'abord confondu. Philippe V eut grand soin de régler sa composition et sa discipline. Ses membres furent tous astreints à une résidence continue; ce qui en éloigna les évêques et y diminua le nombre des barons. La procédure, l'ordre des causes, les délais, la discipline, la conduite des conseillers, leur tenue, leurs mœurs et leurs rapports de parenté, tout se trouva dès lors réglé et déterminé d'une manière fixe par des ordonnances royales. D'année en année, le nombre des membres du parlement devenait plus considérable, par l'effet même de l'accroissement du nombre des affaires. Un peu plus tard cependant, on limita celui des conseillers payés; alors, les autres prirent le titre de conseillers honoraires. C'était le roi qui faisait les nominations, sur la présentation du parlement lui-même. Les souverains successeurs de Philippe le Long apportèrent tous quelques modifications à cette grande institution judiciaire;

elle conserva toujours néanmoins les traces de la réglementation de ce prince.

Un autre service public d'une grande importance, l'administration financière, subit également des modifications profondes sous Philippe le Long. Ce prince établit l'incompatibilité des fonctions de comptable et de membre de la chambre des comptes. Il centralisa les recettes à Paris, régla avec soin le mode de formation des budgets, et voulut retirer aux baillis les attributions financières pour les donner à des receveurs spéciaux. Il déclara aussi que le domaine était inaliénable et imprescriptible. Dans toutes les affaires contentieuses où les droits du souverain couraient des risques, le procureur du roi se trouvait chargé de les défendre; il veillait également à la défense des droits de la société : ce fut là ce qui développa si promptement l'institution du ministère public dans l'ordre judiciaire, et ce qui en fit une des causes les plus puissantes de centralisation.

Philippe le Long sentant le besoin d'appuyer sur la science habile des légistes son autorité royale, dont plusieurs contestaient la légitimité, fit un retour marqué vers eux. Peu à peu ils reprirent partout faveur, malgré l'opposition de la noblesse. Toutefois ils ne parvinrent plus, comme sous Philippe le Bel, à dominer le conseil intime du roi. Philippe le Long, se défiant de lui-même, comme homme, et voulant prévenir les surprises des courtisans qui l'entouraient, eut soin de régler, par des ordonnances d'une haute sagesse, l'usage même de sa volonté souveraine. Rempli de confiance dans son parlement, il décida que justice suivrait son cours dans tous les cas, et nonobstant toutes concessions, ordonnances et lettres royales à ce contraires.

Ces améliorations dans le gouvernement général de la France ne purent donner immédiatement les bons résultats qu'elles contenaient. La famine et la mortalité qui, sous le règne précédent, avaient fait disparaître, ainsi que nous l'avons dit, le

tiers de la population du nord, et la guerre de Flandres, qu'il fallut reprendre et terminer en 1320, avaient réduit à la misère les populations de ce pays, ainsi que celles des provinces septentrionales de la France. L'excès du mal et des souffrances exaltant les esprits, il se fit un grand mouvement dans le peuple de ces malheureuses contrées. Comme au temps de saint Louis, une multitude de pauvres gens, paysans, cultivateurs, bergers ou *pastoureaux*, ainsi qu'on les nommait alors, se souleva à la voix d'un prêtre interdit pour ses méfaits et d'un moine déserteur de son ordre. Ils allaient, disaient-ils, en Orient délivrer la terre sainte. Partout l'enthousiasme fut prodigieux et devint une espèce de frénésie. Leur nombre s'accroissait sans cesse d'une foule de gens simples des campagnes, qui abandonnaient leurs chaumières avec une besace et un bâton pour tout avoir. On vit accourir jusqu'à des enfants qui fuyaient la maison paternelle. Comme il arrive dans ces cas, les hommes sans aveu et les bandits, qu'on appelait *ribauds* et *routiers*, gens de proie et de rapine, ne manquaient pas de se joindre à eux. Ils formèrent bientôt tous ensemble une grande armée, et portèrent partout les désordres, les excès et le pillage. Un détachement s'avança vers Paris; on en prit quelques-uns et on les mit en prison; les autres, voulant les délivrer, entrèrent dans la ville par masses serrées. Ils forcèrent la geôle de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, et coururent vers la forteresse du grand Châtelet, où plusieurs de leurs compagnons étaient retenus prisonniers. Le prévôt de Paris voulut les arrêter; ils le précipitèrent du haut en bas de l'escalier, ouvrirent les prisons et délivrèrent leurs amis; puis, craignant d'être attaqués par les hommes d'armes du roi, ils se portèrent au Pré aux Clercs et s'y mirent en bataille. Là, voyant que personne n'osait les suivre, ils sortirent de Paris sans éprouver d'obstacle, et prirent la route du Midi, égorgeant partout les juifs, que les gens du roi s'efforçaient en vain de défendre. Cette armée du mal finit par se fondre sous les

coups qu'on lui porta de tous côtés, et elle s'évanouit dans le Languedoc, entre Toulouse et Carcassonne.

Ces désordres sanglants et ces levées en masses d'hommes émigrant vers un point inconnu d'eux, révélaient de profondes misères et de vives souffrances dans les populations des campagnes. C'était en effet sur elles seules que retombait de tout son poids l'avidité des feudataires, grands et petits, ruinés par les mauvaises monnaies et pressurés par l'usure. Les fureurs des pastoureaux et les terribles mesures d'extermination qui durent les suivre, furent le prélude des persécutions et des supplices que souffrirent partout en France les sorciers, les lépreux et les juifs. Il est hors de notre sujet d'exposer ici, même sommairement, ces persécutions qui présentèrent un singulier caractère de bizarrerie et en même temps d'atrocité révoltante. Elles précédèrent de peu de temps la mort du roi Philippe le Long, qui en partie les ordonna, et en partie les souffrit, pour faire entrer dans son trésor épuisé les dépouilles des victimes.

Il y eut trois colléges fondés à Paris sous le règne de ce prince : le collége du Plessis, celui de Cornouaille et celui de Narbonne. Le collége du Plessis, qui porta d'abord le nom de Saint-Martin-du-Mont, fut fondé rue Saint-Jacques, près de la Sorbonne, par Godefroy du Plessis, notaire du pape Jean XXII et secrétaire de Philippe le Long. Le fondateur y établit un certain nombre de bourses pour les écoliers des diocèses de Reims, de Tours, de Saint-Malo, de Sens, d'Évreux et de Rouen. Plus tard, on le réunit à la Sorbonne. Le collége de Cornouaille, rue du Plâtre-Saint-Jacques, dut son origine à Galereau Nicolas ou Nicolaï dit de Grève, qui le destina aux pauvres écoliers du diocèse de Cornouaille ou Quimper-Corentin. Le collége Narbonne, rue de la Harpe, fut fondé par Bernard de Farge, archevêque de Narbonne, pour six écoliers de son diocèse. Ce collége était destiné à prendre un peu plus tard une certaine importance. Philippe le Long mourut en 1322 d'une

fièvre dont les médecins ne purent pas connaître la cause. Ce prince avait fait quelques tentatives, pendant son règne, pour établir partout en France l'unité de poids, de mesures et de monnaies; mais, à cette époque, des obstacles de tous genres venaient s'opposer à la réalisation d'une aussi beau projet.

Le troisième fils de Philippe IV, Charles IV dit aussi le Bel, succéda à son frère Philippe le Long, sans montrer plus d'égards pour les droits de sa fille que Philippe lui-même n'en avait eu pour ceux de la fille de Louis X. Ce nouveau règne commença par des actes de clémence et de réparation d'injustices. Charles IV fit cesser les persécutions contre les juifs, les sorciers et les lépreux. Il mit à la charge des communes le soin de pourvoir aux besoins de ces derniers. En même temps, pour paraître se séparer hautement des fautes et des abus du gouvernement précédent, il fit enfermer au Louvre, comme coupable de détournements de fonds, Girard Guecte, qui avait exercé de hauts emplois sous Philippe le Long. La question qu'on lui fit souffrir fut si violente qu'il mourut au milieu des tourments. Girard Guecte fut l'homme du règne disparu et la victime obligée que chaque règne nouveau avait alors coutume de livrer au peuple, en expiation des délits passés et en garantie d'un avenir meilleur. C'est ainsi que lui avaient été abandonnés le barbier Labrosse, après saint Louis, et Marigny, après Philippe le Bel; c'est ainsi que lui sera encore abandonné le trésorier Remi, après Charles le Bel. Ce dernier prince, en montant sur le trône, fit, avec l'aide du parlement de Paris, un mémorable exemple de justice sur la personne de Jordan de Lille. C'était un des plus puissants seigneurs de la Gascogne, fameux par sa haute naissance, mais ignoble par sa conduite et ses brigandages. Il avait épousé la nièce du pape Jean XXII, successeur de Clément V, et il n'usait de son pouvoir que pour accumuler crimes sur crimes, commettant des meurtres et des viols, entretenant des bandes d'assassins, ami de tous les brigands et rebelle au roi. Un sergent royal vint

le citer à comparaître en cour de parlement à Paris. En réponse, Jordan de Lille l'assomma de son propre bâton fleurdelisé; il finit cependant par se rendre à la citation, et vint à Paris; mais il y montra la même arrogance que dans son château féodal; il parut, suivi d'un cortége brillant de comtes, de barons et de gentilshommes, les plus nobles de l'Aquitaine; il n'en fut pas moins jeté dans les prisons du Châtelet, condamné à mort par les maîtres du parlement, traîné à la queue d'un cheval et pendu au commun patibulaire de Montfaucon (21 mai 1323). Quelques années auparavant, un prévôt de Paris, nommé Henri Caperel, avait eu le même sort, pour s'être laissé gagner à prix d'or, et avoir fait pendre un pauvre homme innocent, au lieu et place d'un riche coupable.

Ce fut sous le règne de Charles IV qu'on vit tomber et disparaître le gouvernement communal de plusieurs villes du nord de la France, telles que Meulan, Soissons et surtout Laon, qui s'était montrée avec tant d'éclat dans les révolutions municipales du XIIe siècle. Ces différentes villes, incapables, depuis cette époque, de supporter la plénitude de leurs orageuses libertés, tombèrent l'une après l'autre sous le gouvernement du roi, et reçurent, avec le prévôt royal, l'ordre, la sûreté et la paix dont elles n'avaient jamais pu jouir avec leurs maires et leurs jurés. Dans le même temps, la bourgeoisie des bonnes villes, que protégeait l'autorité tutélaire du prince contre les désordres de l'anarchie, allait partout grandissant en richesse et en importance. Un édit de 1324 accorda au prévôt des marchands et aux échevins de Paris le privilége de ne plaider que devant le parlement.

Les intrigues de Charles IV en Allemagne, jointes aux causes générales qui avaient déjà pesé sur les trois règnes précédents, tenaient le trésor royal dans une grande pénurie; pour sortir de l'état de détresse où il se trouvait, ce prince eut également recours à des moyens désastreux : il reprit d'abord les charges et les offices qui avaient été donnés à titre gratuit, et il les vendit ou les mit à ferme; un peu plus tard, il chercha,

comme son père, des ressources dans le triste expédient de la falsification des monnaies. Les souffrances, résultat forcé de mesures aussi impolitiques qu'iniques, pénétraient profondément dans le sein des masses. Malgré l'art et les soins extrêmes que les successeurs de saint Louis avaient mis à donner sur ce point le change à la nation, l'instinct du peuple, toujours si sûr en cette matière, lui faisait voir clairement que, faute d'amour pour le bien public, ses différents rois, depuis Louis IX, n'embrassaient plus, dans leurs vues, le corps entier ni l'intérêt général de la nation, et qu'ils ne considéraient qu'eux-mêmes dans l'État. Aussi les populations, jusqu'alors si favorables à la royauté capétienne, par haine du despotisme féodal ou par crainte de l'anarchie démocratique des communes, commençaient-elles à détourner leurs regards du pouvoir royal, dans lequel elles cessaient de voir un protecteur désintéressé. Comme il arrive toujours dans ces cas, une formule énergique et sentie de tous était venue résumer l'état présent de l'esprit public : l'on disait parmi le peuple que la maison de Philippe le Bel était dévouée à la vengeance céleste, et que le pape Boniface VIII avait jeté sur elle sa malédiction du haut de la chaire pontificale; en même temps, l'on énumérait les crimes des différents princes de cette maison, leurs injustices criantes, leurs spoliations de tous genres et leurs cruautés. Venait ensuite la longue série des calamités qui avaient fondu sur eux : les crimes, la honte publique et la fin tragique de leurs femmes; la mort du beau Philippe IV à l'âge de quarante-six ans, de Louis X à vingt-sept, et de Philippe le Long à trente. Charles IV, seul reste de cette famille de princes si belle et si brillante naguère, ne tarda pas à être dévoré à son tour, après avoir vu mourir avant lui ses deux fils successivement. Il succomba, le 1er février 1328, à Vincennes, laissant enceinte d'une fille sa troisième femme Jeanne d'Évreux. Ainsi parut s'accomplir le jugement de Dieu sur cette famille.

Le règne de Charles IV avait vu s'élever à Paris les églises de Saint-Jean en Grève, derrière l'Hôtel-de-Ville, et de Saint-Jean-de-l'Hôpital, au coin de la rue Saint-Denis et de la rue Mauconseil. Pendant le même temps, furent fondés le collége d'Arras, près du clos Bruneau, le collége de Tréguier et de Léon, place Cambray, et l'hôpital des Haudriettes, avec une chapelle, près de la Grève.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE PREMIER DU LIVRE NEUVIÈME.

Quelques-uns des auteurs déjà indiqués plus haut, et de plus : Raynaldi *Appendix*. — Fleury, *Discours sur les libertés de l'Église gallicane*. — Egidius Ramanus, *Disput*. — Bossuet, *Défense*, etc., etc. — Labbe, t. V, VI et IX, col. — Muratori, *Script. rer. Italic*. — Duboulay, *Hist. de l'Église gall.* — Nang. *Continuat. ann.* 1307. — Dupuy, *Hist. de la condamnat. des Templiers*. — Baluz. *Pap. aven.* — Wilcke, *Hist. des Templiers*. — *Chron. de Saint-Denys*. — *Chron. de Flandres*. — Gio. Villani. — Joh. Canon. *Sancti Victor*. — Pauli Æmilii. — Ferreti *Vicentini hist*. — *Roman de la Rose*. — Jacques de Vitry, *Hist. Occid. et Orient., de stat. Paris. civit.* — Barbazan, *Fabliaux*, éd. de Méon. — Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français; Fabliaux*. — Delamare, *Hist. de la police de Paris*. — *Grandes chroniques de France*. — Godefroy de Paris, *Chron. métrique*. — Sauval, *Hist. et antiquités de Paris*. — Geraud, *Paris sous Philippe le Bel*. — Félibien, *Hist. de Paris*. — *Ordonn. des rois de France*. — Beugnot, *Reg. des olim*. — Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*. — *Registre des métiers de Boileau*. — Jaillot, *Recherches sur Paris*. — D. Bouillard, *Hist. de l'abb. de Saint-Germain*. — Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, etc., etc.

CHAPITRE II.

Avénement de Philippe VI de Valois. — L'aristocratie féodale. — Splendeur de la cour à Paris. — Procès de Robert d'Artois. — Nouvelles mesures fiscales. — État florissant de l'Université de Paris; fondation d'un grand nombre de colléges. — Les lettres et les sciences à cette époque. — Le parlement étend son pouvoir. — Administration de la justice à Paris. — Progrès de la classe bourgeoise. — Commencement des luttes de la France et de l'Angleterre. — Efforts inutiles du pape pour le maintien de la paix. — Armistice entre la France et l'Angleterre. — Taxes nouvelles; levée de l'impôt de la gabelle. — Murmures et opposition de la population parisienne. — Perplexité et effervescence de la capitale à l'approche de l'armée anglaise. — Bataille de Crécy et ses suites. — Malheurs et souffrances publiques. — La peste sévit cruellement à Paris. — Relâchement des mœurs; luxe effréné à la cour et à la ville. — Impôts nouveaux à Paris; mort de Philippe VI de Valois. — Avénement de Jean II; état critique du royaume; mesures fiscales. — Avantages concédés aux Parisiens en échange de certaines taxes qu'ils consentent à payer. — Profusions à la cour; dépenses énormes pour la guerre; altération des monnaies. — Etats généraux de la langue d'oil convoqués à Paris; taxes nouvelles décrétées. — Les hostilités entre la France et l'Angleterre recommencent. — Désastre de Poitiers. — Réunion des états généraux à Paris. — Le prévôt des marchands Marcel; agitations, troubles; mesures prises pour la sûreté de la capitale. — Enceinte de Charles V. — Action de Paris sur la France; nouvelle convocation des états; actes de l'assemblée. — Intervention de Charles le Mauvais, roi de Navarre, dans les affaires publiques. — Troubles et anarchie à Paris; événements divers. — Complot de Marcel; il est tué par Maillard. — Rentrée du dauphin dans la ville. — Paix de Brétigny; retour du roi Jean; sa mort. — Changements survenus dans la capitale pendant cette période.

Après la mort de Charles IV le Bel, les barons firent appliquer, pour la troisième fois, la loi salique, et mirent sur le trône de France Philippe VI, qui représentait la branche féodale des Valois. Le nouveau règne s'ouvrit d'une manière bril-

lante. Philippe VI, alors âgé de trente-six ans, s'appuyait sur la nombreuse clientèle de son père; il était riche, beau comme les princes de sa race, brave à la bataille et habile dans les exercices du corps. Toutefois, les hommes pénétrants qui l'approchaient apercevaient en lui des défauts et des vices redoutables dans un souverain, et bien plus redoutables encore pour le peuple qu'il gouverne. A travers un caractère impétueux, ils voyaient au fond de son âme une susceptibilité extrême, un profond égoïsme et un orgueil immense qui se nourrissait de haines implacables et de rancunes éternelles. Ils remarquaient dans lui également une ignorance complète de l'art de la guerre ainsi que des premières règles de l'administration; mais ces éléments d'une nature mauvaise ne se développèrent que plus tard, et avec l'exercice de la puissance suprême. A son avénement, Philippe VI n'était guère connu à la ville et à la cour que comme aimant le faste et la prodigalité.

Tout semblait alors concourir pour jeter un nouvel éclat sur le trône. Le jeune roi d'Angleterre, Édouard III, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère, après avoir d'abord réclamé la couronne de France pour son propre compte, était venu à Amiens faire hommage pour ses provinces continentales; quelque temps après, la victoire de Cassel avait replacé la Flandre sous la dépendance de Philippe VI. Ce prince était le protecteur déclaré du roi d'Écosse; il le voyait souvent à sa cour, à côté des rois de Navarre, de Majorque et de Bohême, dont il était l'âme. Ses cousins régnaient en Hongrie et à Naples. Les princes, les hauts seigneurs et les puissants feudataires de l'Europe déclaraient ne pouvoir vivre qu'à Paris, *le séjour le plus chevaleresque du monde*, et ne se trouver dans leur centre qu'au milieu des joutes, des tournois, des splendeurs de tous genres et des fêtes sans fin de la cour du *grand* roi de France.

Philippe VI, afin de s'acquitter envers les barons, qui l'avaient porté sur le trône, ne trouva rien de mieux que de les

dispenser de payer leurs dettes; il leur fit aussi différentes concessions, telles que celle du droit de guerre privée, qu'il rendit à quelques grands feudataires du midi. En même temps, pour se rendre populaire à Paris, il réduisait, par ordonnance, le salaire des procureurs, sergents, notaires et autres officiers de justice du grand Châtelet, et il réglait, sur plusieurs points importants, la juridiction du prévôt de Paris. L'ordonnance royale prescrivait à ce magistrat d'interroger, du jour au lendemain, les personnes qu'on aurait arrêtées, *parce que le plus souvent*, portait-elle, *les pauvres gens sont pris pour légères causes.* En signe de bonne justice, Philippe VI avait fait enfermer le trésorier de son prédécesseur, Pierre Remi, qui passait pour avoir amassé une fortune immense. D'après les ordres du roi, ce malheureux fut torturé, traîné sur la claie par quatre chevaux, et enfin pendu à un gibet neuf qu'il venait de faire dresser lui-même. Le prince mit aussitôt la main sur la fortune privée de Remi, ainsi que sur le trésor confié à sa garde. Le peuple, comme il arrive, vit avec plaisir la chute d'un financier, haut fonctionnaire, et les grands celle d'un bourgeois devenu puissant.

Mais au moment où les seigneurs croyaient enfin à la restauration de leur pouvoir féodal, et au milieu même de la pompe brillante qui les charmait à la cour de Paris, ils ne purent manquer de voir que le Valois, élevé par eux sur le trône, afin d'opérer cette restauration, ne régnerait pas autrement que Philippe le Bel et ses fils. Un procès plein de honte, de scandales et d'accusations ignobles s'éleva dans le sein même du palais du roi, pour la succession de l'Artois. Cette province était revendiquée par un des plus puissants barons du royaume, Robert d'Artois, comte de Beaumont, cousin et beau-frère du roi, et celui de tous les seigneurs qui avait le plus contribué à l'avénement de Philippe VI. Dans les débats, on eut occasion d'accuser l'illustre demandeur de produire des pièces falsifiées. Cette accusation, vraie ou fausse, en amena

d'autres; l'on prétendait établir que Robert avait fait empoisonner la comtesse Mahaut et sa fille, sur lesquelles il revendiquait l'Artois, et qu'il essayait d'*envoûter* la reine et son fils. L'on disait aussi tout haut qu'il avait tenté de faire assassiner le duc de Bourgogne, le chancelier, le grand trésorier et quelques autres personnages considérables, ses ennemis. L'accusé n'attendit pas son jugement; il se sauva à Bruxelles, puis à Londres, auprès du jeune roi d'Angleterre. Philippe VI, croyant avoir tout à craindre de cette famille, fit enfermer plusieurs de ses membres, sous différents prétextes, et relégua en Normandie sa propre sœur, femme de Robert. La honte dont il couvrait ainsi un des premiers barons du royaume rejaillissait nécessairement sur la noblesse entière, et les persécutions qu'il exerçait sur lui tendaient à affaiblir les bonnes dispositions des seigneurs pour la famille des Valois. Dans le même temps, afin de se procurer l'argent indispensable au faste de sa maison, il prescrivait, par ordonnance, à ses baillis de taxer le salaire de l'ouvrier, ainsi que les différentes denrées des marchés, de manière à les faire baisser de moitié. Par ce moyen, il payait les choses à des prix extrêmement réduits; d'un autre côté, il doublait l'impôt et refusait de rien recevoir autrement qu'en forte monnaie; ces mesures, aussi impolitiques qu'injustes, répandirent le mécontentement dans toutes les classes de la population, bourgeois, marchands et menu peuple.

Dans les premières années du règne de Philippe VI, l'Université de Paris se déclara pour l'opinion du pape Jean XXII, et condamna avec lui les erreurs d'un certain nombre de religieux de l'ordre de Saint-François qu'on appelait les *spirituels*. Exagérant une des maximes de leur fondateur sur la pauvreté évangélique, ils disaient que Jésus-Christ et les douze disciples n'avaient rien possédé en propre, ni même en commun, et que le Sauveur avait ainsi condamné la propriété par son exemple; ils déclaraient en conséquence qu'ils étaient eux-mêmes astreints à suivre rigoureusement cette prétendue règle

de l'Évangile : dès lors la vertu et la religion consistaient surtout pour eux dans une certaine forme d'habillement unie à quelques pratiques extérieures et aux apparences d'une pauvreté poussée jusqu'au-dénûment. Le pape ne négligea rien pour guérir cette espèce de maladie qui portait un trouble inexprimable dans un ordre alors répandu partout. Ses efforts étaient secondés par les plus savants théologiens de la chrétienté et surtout par la Faculté de Paris. Mais, bien loin de ramener ces esprits égarés, l'improbation unanime des docteurs les fit s'enfoncer de plus en plus dans leurs erreurs. De ce que l'Église n'approuvait pas leurs idées, ils concluaient qu'elle était corrompue ; ils la concentraient exclusivement dans leur secte, et repoussaient avec opiniâtreté l'autorité des pasteurs légitimes.

Il y avait à cette époque rupture complète entre le pape et Louis de Bavière que le souverain pontife refusait de reconnaître comme empereur. Les franciscains schismatiques, qu'on appelait dès lors *fraticelles*, accoururent auprès de ce prince et embrassèrent le parti contraire au pape qui les condamnait. Bientôt de nouvelles erreurs, comme il arrive, vinrent se joindre aux premières. Elles furent toutes formulées dans un ouvrage ayant pour titre *le Défenseur de la paix*, que fit paraître Marsille de Padoue, ancien recteur de l'Université de Paris. Entre autres erreurs, ce livre dit que l'empereur a le droit de corriger le pape, de le punir, de l'instituer et de le destituer ; que saint Pierre ne fut pas plus chef de l'Église que les autres apôtres ; que Jésus-Christ n'a établi aucun vicaire, aucun chef de son Église ; que tous les prêtres, le pape, l'archevêque, l'évêque, un simple prêtre ont, par l'institution de Jésus-Christ, une autorité et une juridiction égales ; que les biens de l'Église appartiennent à l'empereur, et qu'il a le droit de les reprendre quand il voudra. Toutes ces propositions furent déclarées erronées et condamnées solennellement par le pape d'abord, puis par la Faculté de théologie de Paris.

L'Université de cette ville voyait croître chaque jour son autorité et sa puissance. Rien d'important, soit dans le spirituel, soit dans le temporel, ne se faisait en dehors de son influence, en France et même en Europe. De son sein sortaient incessamment les hommes considérables de l'époque, les dignitaires de l'Église et les fonctionnaires de l'État. Aussi jamais, dans aucun temps, Paris n'avait vu la fondation d'un aussi grand nombre de colléges que dans la première moitié du xive siècle. Partout ailleurs que dans la capitale de la France, la science se trouvait insuffisante et les moyens de s'instruire incomplets. Seule en Europe, cette grande ville, malgré l'affaiblissement des études, offrait encore aux hommes désireux d'apprendre, un ensemble d'enseignement, bien coordonné, de toutes les connaissances qu'embrasse l'homme. Là était la source du savoir où l'on venait puiser, de toutes les parties du monde civilisé, et le foyer d'où rayonnaient sans cesse, sur tous ses points, l'activité de l'esprit humain et la puissance de son intelligence. Les différents ordres religieux répandus sur la surface de la France, les hommes considérables, tant parmi les clercs que parmi les laïques, et les étrangers eux-mêmes s'empressaient de fonder des colléges particuliers à Paris.

Ces divers établissements étaient exclusivement affectés par les fondateurs à l'instruction soit de certains ordres de moines, pour les couvents, soit des élèves d'un diocèse ou d'une province déterminée pour les clercs et les laïques. C'est ainsi que les religieux de Cîteaux, de Cluny, de Prémontré, etc., etc., avaient chacun à Paris un collége où ils envoyaient ceux de leur ordre qu'ils voulaient faire avancer dans les sciences. Toutefois, c'était le plus souvent à de simples particuliers, clercs ou laïques, riches et d'une âme élevée, qu'était due la création de ces sortes d'établissements. En général, ils les destinaient à l'instruction et à l'entretien d'un certain nombre d'élèves pris dans la contrée d'où ils étaient eux-mêmes originaires. Le règne de Philippe VI vit la fondation du collége de

Lisieux construit, rue Saint-Jean-de-Beauvais, par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, du collége de Chanac de Saint-Michel ou de Pompadour, placé sous l'invocation de saint Michel par Guillaume de Chanac, évêque de Paris et originaire du Limousin : il se trouvait rue de Bièvre et était destiné à des écoliers du diocèse de Limoges. Viennent ensuite les colléges de Hubaut ou de l'Ave-Maria, fondé par Jean de Hubaût, conseiller du roi, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève; le collége de Mignon ou de Grammont, créé rue Mignon, quartier Saint-André-des-Arts, par Jean Mignon, archidiacre de Blois et maître à la chambre des comptes; le collége d'Autun ou du cardinal Bertrand, fondé rue Saint-André-des-Arts, par Pierre Bertrand, évêque d'Autun et depuis cardinal, pour les écoliers du diocèse de Vienne, du Puy et de Clermont, pays du cardinal; le collége de Tours, créé, rue Serpente, par Étienne de Bourgeuil, archevêque de Tours; le collége de Cambray ou des Trois-Évêques, ainsi appelé à cause de trois évêques qui le firent construire, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le collége de France; le collége de maître Clément, établi rue Hautefeuille par maître Robert Clément; le collége d'Aubusson dont l'origine n'est pas connue et qui se trouvait rue Saint-André-des-Arts, non loin de la rue de Bussy; le collége des Lombards, fondé rue des Carmes, par quatre Italiens; le collége de Bourgogne, bâti rue de l'École-de-Médecine, par Jeanne, comtesse d'Artois et de Bourgogne et femme de Philippe VI; le collége Marmoutier, placé rue Saint-Jacques, à côté de celui du Plessis, par Geoffroy du Plessis, secrétaire de Philippe le Long, et destiné aux écoliers que le couvent de Noirmoutier voudrait faire étudier à Paris; enfin, le collége et séminaire des Écossais, d'abord établi rue des Amandiers et transféré plus tard rue des Fossés-Saint-Victor. Ce bel établissement était exclusivement destiné à des écoliers originaires d'Écosse; il reconnaissait pour fondateurs David, évêque de Murray, et Jacques de Bethown, archevêque de Glascow, ambassadeur

d'Écosse en France. Les monuments qu'on éleva à Paris, outre les colléges, sous Philippe VI, furent l'église de Saint-Julien-des-Ménestriers, rue Saint-Martin-des-Champs, l'église et confrérie du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, et la chapelle Saint-Yves, rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Noyers. Nous donnerons quelques détails historiques sur ces monuments religieux ainsi que sur ces différents colléges, dans la deuxième partie de notre volume.

Mais l'on voyait en vain se multiplier chaque jour, à Paris, tous les moyens d'instruction ; la science, bien loin de progresser, déclinait toujours, et le niveau des connaissances humaines ne cessait pas de baisser. Nous avons déjà indiqué quelques-unes des causes de ce phénomène. Il était produit principalement par les vices de l'enseignement et de la méthode alors suivie. Depuis que les légistes étaient au pouvoir et que le droit conduisait à tout, l'étude des lettres était singulièrement négligée dans la capitale ; l'enseignement universitaire de cette ville embrassait surtout la philosophie, la théologie et la jurisprudence. Quant aux langues savantes, hébreu et grec, la connaissance s'en perdait chaque jour ; c'est à peine si, dans l'usage du latin, l'ignorance du temps permettait d'employer des expressions vraiment latines.

Aristote se trouvait alors l'oracle de la philosophie ; ses écrits, reçus sans examen, étaient l'objet d'une vénération aveugle. Si du moins la génération savante de cette époque eût été capable de les lire dans l'original grec, peut-être serait-elle parvenue, malgré les défauts et les erreurs que l'on trouve dans la doctrine du péripatéticien, à se former une philosophie plus raisonnable que celle du XIVe siècle ; mais on ne consultait Aristote que dans des traductions infidèles et mutilées venant des Arabes ; et au lieu de s'attacher à ce que contiennent ses ouvrages de solide, de vrai et d'essentiel, l'on ne s'occupait que des sophismes dont le Stagirite a embarrassé, sur plusieurs points, ses écrits. L'ancienne et éternelle querelle des nomi-

naux et des réalistes reparaissait dans les écoles, sous d'autres formes; partout s'élevaient des disputes sans but et sans résultat ni conclusion possibles; partout retentissaient des mots frivoles, vides de sens et inintelligibles, tels que des *suppositions*, des *ampliations*, des *restrictions*, des *ascensions*, des *exponibles*, des *insolubles*. Quant à cette philosophie vraie qui forme et entretient les liens de la société en perfectionnant les mœurs, qui enseigne à l'homme les principes certains des choses et contribue à son bonheur, en le conduisant par la main jusqu'au seuil de la religion chrétienne, c'était alors une science inaccessible à l'esprit fourvoyé des maîtres universitaires. La théologie se ressentait nécessairement de cet état des études philosophiques. Elle ne sortait guère de l'explication de la Bible ou du livre des sentences, et les discussions allaient presque toujours s'égarer dans les abstractions d'une métaphysique embrouillée.

Les écoles de droit, à Paris, ne se trouvaient pas dans une voie meilleure que les écoles de philosophie. La facilité qu'on avait alors de se faire un nom, d'arriver aux emplois et d'acquérir de la fortune en interprétant les lois, donnait une grande vogue à l'étude de la jurisprudence. Cette science reposait sur des bases nombreuses. On enseignait publiquement dans les écoles, tant à Paris que dans les autres villes du royaume, les Institutes de Justinien, le droit canon, et toutes les variétés du droit coutumier. Les Institutes avaient force de loi dans le midi de la France, appelé *pays de droit écrit*. Les contrées du nord, qui étaient régies par des coutumes particulières, n'admettaient le droit romain que comme raison écrite, et dans les cas seulement où il ne se trouvait pas en contradiction avec les usages reçus. Après saint Louis, les *Établissements* étaient venus mêler un nouvel élément à la jurisprudence générale du royaume. De son côté, le droit féodal y apportait aussi son contingent. Au milieu de toutes ces sources qui, par leur diversité et leur direction croisée,

formaient un vrai dédale, les docteurs en droit, partie succombaient sous la fatigue, partie s'égaraient dans les abus du raisonnement, comme les docteurs en théologie; et l'on ne subtilisait pas moins au barreau que dans la chaire : c'est là que trônaient ces praticiens retors dont l'adresse et la ruse parvenaient à ouvrir des routes que toute la prudence des législateurs n'avait pu deviner. La justice, dit Villaret, arrêtée à chaque pas dans des sentiers obliques, fut presque ensevelie sous l'appareil des formalités, dont l'introduction devait servir à garantir le faible de l'oppression, et non à faire triompher la chicane et la mauvaise foi. L'on connut alors l'axiome, *qu'on peut avoir raison dans le fond et tort dans la forme;* et on en abusa étrangement.

Ainsi, le défaut de méthode et d'analyse exacte qui se faisait sentir en toutes choses dans le xiv[e] siècle, y rendait très-rares les idées nettes et précises. Au chaos de la dispute se mêlait, sur presque toutes les questions, les ténèbres de la superstition. C'était le règne de l'astrologie judiciaire et de la magie. Malgré les décisions et les fréquentes condamnations de l'Église, le peuple s'obstinait à attribuer des vertus miraculeuses à des figures de cuivre, de plomb, de cire, etc., etc., consacrées par des cérémonies mystérieuses, et sous l'invocation de certaines planètes. Les erreurs les plus manifestes et les plus absurdes, sur ces points, obtenaient foi pleine et entière ; et chaque page des écrivains de l'époque, poëtes ou prosateurs, porte l'empreinte de la superstition traditionnelle des masses, en même temps que de l'éducation sophistique des écoles. Le fameux *roman de la Rose,* versifié par Guillaume de Lorris, et continué par Jean de Meun, avait mis à la mode, en littérature, un genre de fiction dans lequel l'auteur paraissait lui-même comme un personnage du poëme, et discutait ou dialoguait avec un autre personnage purement allégorique. Ce fut là une voie que suivirent de nombreux imitateurs, tels que Pierre Gentien, Guillaume de Guilleville, Jean

du Pin, Jacquemant Grelée, appelé aussi Jacquemart Gelée, lesquels appartiennent tous à la première moitié du XIVe siècle.

Ce fut à peu près cette forme que choisit également le génie du grand poëte du moyen âge. Dans la *Divine comédie*, Dante Alighieri se fait conduire par Virgile, à travers les neuf enceintes de l'enfer, jusqu'aux extrémités du purgatoire. Là, une âme pure, qu'il aima sur la terre, vient le guider vers les sphères élevées de l'empirée. Ensuite saint Bernard le prend à son tour et le conduit jusqu'au plus haut des cieux, dans le sein même de la sainte Trinité. L'Université de Paris peut revendiquer à bon droit la gloire d'avoir contribué à la formation de ce poëte prodigieux, auquel le monde doit une des productions les plus complètes qu'ait jamais enfantées le génie de l'homme. Dante passa quelque temps dans cette ville; il y étudia, avec les différentes parties de la littérature, toutes les sciences qu'on y enseignait, la philosophie d'Aristote et de Platon, la théologie de saint Thomas d'Aquin, de saint Bernard et de saint Bonaventure, la médecine, le droit civil, le droit canon, etc., etc. : aussi peut-on mettre Dante au nombre des grands docteurs du moyen âge, comme on le place au premier rang parmi les poëtes les plus sublimes de tous les siècles. Mais son génie éclaira surtout le midi de l'Europe; il y réveilla le feu sacré de l'art et de la poésie, qui devait bientôt projeter sa lumière vivifiante dans le nord de la France, et dans Paris principalement. Dante est le premier qui ait écrit en langue italienne; jusqu'à lui on ne se servait que du latin dans toute l'Italie. Aussitôt que cette voie fut ouverte, d'autres écrivains ne manquèrent pas d'y entrer et de se faire remarquer : on y vit paraître presque en même temps l'élégant poëte jurisconsulte Cino-da-Pistoïa; le poëte du cœur, Pétrarque, dont les jeunes générations se transmettront le nom aussi longtemps que l'amour régnera sur la terre; Boccace, ce conteur d'une bonhomie tantôt maligne, tantôt insouciante, qui fixa la prose italienne par des nouvelles quel-

quefois trop libres. Boccace, fils naturel d'un marchand de Florence, était né à Paris. A côté de ces écrivains inimitables, le beau ciel de l'Italie voyait alors paraître les artistes Cimabué et Giotto, dont le génie créateur allait ouvrir aussi des voies nouvelles à la peinture, à la sculpture, et même à l'architecture.

C'était l'heureuse terre de Florence que commençait déjà à éclairer l'aurore du troisième âge des lettres et des arts; mais ses rayons n'avaient pas encore appris à se diriger vers le nord, du côté de la France. Là, les productions littéraires ne sortaient guère alors des chroniques, des histoires particulières rimées, du genre roman et des petits poëmes, tels que la pastourelle, le lai, le fabliaux, la ballade, les jeux-partis. Tout manquait à la fois dans ces ouvrages sans valeur, le bon sens, la vérité, la décence, et surtout la poésie. A l'exception de Froissart, qui vécut de 1333 à 1400, et dont les chroniques ont de la grâce et de la naïveté, la littérature française du XIVe siècle ne nous a rien transmis de remarquable dans le genre profane.

Quant aux productions scientifiques du même siècle, elles ne sont pas beaucoup plus dignes d'attirer l'attention de la postérité que les œuvres littéraires. Il est cependant un petit nombre de docteurs en théologie et en philosophie dont les écrits semblent mériter une exception dans cet arrêt : c'est, d'abord, Nicolas de Lyre, qui étudia la théologie à Paris et l'y professa avec beaucoup de succès, dans la première partie du XIVe siècle. Il a laissé plusieurs ouvrages sur la théologie, la philosophie et d'autres matières. Celui qu'on estime le plus est la sainte Bible, avec des notes et des interprétations formant un commentaire. Dans le même temps se faisaient aussi remarquer Paul de Burgos et Raymond Martini ou des Martins, lesquels, après s'être formés en France sur les écrits et à l'école de saint Thomas d'Aquin, d'Albert le Grand, de saint Bonaventure, de Roger Bacon, étaient rentrés dans

l'Espagne, leur patrie, en apôtres et en propagateurs ardents de la foi catholique. Ils employaient la parole et la plume également contre les erreurs du temps. Dans un ouvrage estimé, ayant pour titre *le Poignard de la foi*, Raymond Martini attaque corps à corps, et successivement, l'athéisme, la philosophie matérialiste ou épicurienne, l'islamisme et le judaïsme. A cette époque, l'Espagne possédait aussi d'autres docteurs qui laissèrent après eux des ouvrages et des écrits de mérite.

De son côté, la France eut également quelques hommes dont les noms méritent d'être cités parmi les savants philosophes et théologiens : tels furent Guillaume Duranti ou Durand, évêque de Mende, dont nous avons déjà parlé ; l'augustin Gilles Colonne, Henri de Gand, archidiacre de Tournay ; les dominicains Ulric de Strasbourg, Jean de Paris, Durand de Saint-Pourçain, auteur de l'*Origine des juridictions ;* Pierre de la Palu, Hervé Noël, les franciscains Pierre Auriol et Nicolas de Gorham. L'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre produisirent aussi pendant le XIVᵉ siècle des hommes distingués et des écrits dignes de quelque attention, en philosophie et en théologie.

Il s'élevait souvent des contestations, concernant le droit de juridiction, entre l'Université et l'évêque de Paris. En 1329, le pape fut obligé d'intervenir et d'interposer sa médiation pour rétablir l'harmonie entre ces deux puissances. A cette époque, une autre contestation de la même nature, mais d'une portée bien plus grande, occupait à la fois le clergé, les juges séculiers et le souverain lui-même. Depuis un certain nombre d'années, les magistrats royaux d'un côté, et les évêques de l'autre, faisaient entendre des plaintes incessantes dans tout le royaume. Ils s'accusaient réciproquement d'usurpation de droits de justice. Philippe VI, malgré ses défauts, avait de la piété ; voulant signaler son avénement à la couronne par le rétablissement de l'harmonie et de la bonne entente entre ces deux pouvoirs, il provoqua, dans son palais même, et à Vincennes successivement, plusieurs conférences solennelles auxquelles assistèrent, d'un

côté, cinq archevêques et quinze évêques venus de tous les points du royaume, et de l'autre tous les conseillers royaux accompagnés d'un grand nombre de seigneurs. Le roi lui-même y parut, assis sur son trône. Les droits des juges laïques furent défendus par Pierre de Cugnières, chevalier, conseiller du roi et avocat général au parlement de Paris. Il prit le premier la parole; après avoir posé en principe qu'on doit respect et soumission au roi, il établit des distinctions entre le temporel et le spirituel, et formula nettement contre le clergé des reproches qu'il eut soin de mettre en relief, en les distribuant dans quatre catégories bien distinctes. Pierre Roger, archevêque nommé de Sens, et Pierre Bertrand, évêque d'Autun, lui répondirent successivement au nom du clergé. Ils combattirent une à une toutes ses propositions et répondirent à ses reproches séparément et en les prenant l'un après l'autre. Après quatre conférences générales sur ces graves questions, et quand la lumière parut faite sur tous les points, les prélats se rendirent à Vincennes auprès du roi pour connaître sa décision. Le prince fit répondre qu'il entendait conserver aux évêques les droits que leur avaient attribués les lois ainsi que des coutumes justes et raisonnables; qu'il y avait toutefois des choses à corriger dans l'Église, et qu'il les invitait à opérer les réformes désirables dans l'espace d'un an; que s'ils s'y refusaient, le roi lui-même aviserait. Sur ce point, le prince leur fit entendre, par insinuation, que les causes civiles ne pouvaient regarder le clergé, parce que le temporel appartient aux séculiers, de même que le spirituel appartient aux ecclésiastiques. La réponse royale finissait en déclarant que le prince était prêt à recevoir et à examiner les remontrances qu'on voudrait lui faire, soit sur des cas particuliers, pour faire rendre bonne justice, soit sur les différentes coutumes établies, afin de supprimer les mauvaises et de maintenir celles qui paraîtraient raisonnables. C'était donner naissance aux appels comme d'abus qui ne devaient pas tarder à recevoir leur forme régulière. Dès

lors le roi allait avoir en main le moyen de réformer les sentences épiscopales, en tout état de cause, et de surveiller les empiétements de l'autorité spirituelle, qu'il semblait craindre, sur le pouvoir temporel. Tels furent les résultats de cette grande discussion.

Peu de temps après l'époque où elle fut terminée, le parlement de Paris commença à recevoir les appels comme d'abus et à reviser les jugements des tribunaux ecclésiastiques. D'un autre côté, depuis que son ressort avait été étendu et que le domaine royal s'était augmenté, les appels des bailliages et des juridictions seigneuriales, ainsi que les autres affaires de tout genre qui tombaient dans sa compétence, s'étaient considérablement multipliés. Ajoutons qu'en matière ordinaire, et dans l'habitude de la vie, le nombre des cas litigieux qu'on déférait à Paris au juge civil, soit en première instance, soit en appel, augmentait aussi chaque année, par suite des accroissements mêmes que prenait la ville dans toutes ses parties. Aussi, peu de temps après son avénement, Philippe VI se vit-il obligé d'opérer une nouvelle réforme au Châtelet de Paris, et d'y nommer de nouveaux examinateurs ou enquêteurs. Il y augmenta en même temps le nombre des notaires-jurés et des autres officiers inférieurs ou commissaires. Voici ce qui avait donné lieu, dans le principe, à la création des notaires-jurés. Avant saint Louis, le prévôt de Paris faisait écrire tous ses actes par ses clercs ou secrétaires particuliers. Les auditeurs et les enquêteurs ou examinateurs en faisaient autant pour les actes de leur compétence. Les uns et les autres les faisaient ensuite expédier et mettre en grosse par quelques écrivains qu'ils choisissaient comme ils l'entendaient. Ces écrivains, qu'on appelait alors notaires, n'avaient aucun caractère public. Saint Louis jugea à propos d'en établir soixante en titre d'office, pour écrire et expédier, au Châtelet, tous les actes de la juridiction volontaire, c'est-à-dire les contrats, les transactions, les déclarations de volonté, etc., etc., et pour mettre en grosse tous les actes de la juridiction contentieuse, c'est-à-dire les

jugements, les arrêts, les décisions judiciaires, etc., etc. Ils prirent le nom de notaires-jurés, afin de faire connaître qu'ils avaient prêté serment de justice et de se distinguer ainsi de ceux qui n'étaient point officiers publics. Plus tard, cette institution avait été confirmée, avec tous ses priviléges, par des lettres patentes de Philippe le Bel. Le nombre des examinateurs fut porté à douze par Philippe de Valois. Ils formaient ensemble six chambres, deux pour chacune. Quelques années après, l'accroissement incessant de Paris et l'augmentation progressive des affaires obligèrent le même prince à nommer quatre nouveaux examinateurs. Il y avait en outre six surnuméraires, auxquels étaient destinées les places qui viendraient à vaquer, parmi les titulaires.

Jusqu'au règne de Philippe VI, la justice avait été administrée au Châtelet par le prévôt de Paris, assisté de son conseil ordinaire, c'est-à-dire du procureur et des avocats du roi, des auditeurs et des examinateurs. Ce magistrat jugeait seul les contestations courantes et claires. Dans celles qui demandaient des connaissances plus particulières et plus profondes du droit, des usages et des coutumes, il avait soin de prendre pour assesseurs des hommes capables de l'aider de leurs lumières; mais, avec le temps, les affaires contentieuses se multiplièrent tellement que, pour leur expédition plus prompte, l'on sentit la nécessité d'instituer d'office un certain nombre de juges : c'est ce qui donna lieu à l'établissement des conseillers du Châtelet. Philippe de Valois en créa huit par ordonnance royale, quatre clercs et quatre laïques. Plus tard, ce nombre s'accrut selon les besoins du service, et le nombre des commissaires ou officiers inférieurs s'augmenta à proportion.

Depuis Philippe le Bel, la classe bourgeoise fournissait la plus grande partie des magistrats et des officiers de justice. C'était de son sein que sortaient également les maires, les baillis, les sénéchaux, les prévôts des villes, et presque tous les magistrats dans l'ordre administratif. Ainsi la bourgeoisie,

tête du tiers état, prenait chaque jour de nouvelles forces. Depuis la fin des grandes invasions, ses progrès vers la liberté avaient été lents, mais continus et incessants. Dans la servitude où elles étaient d'abord tenues, les classes inférieures de la population n'avaient pu songer qu'à obtenir des seigneurs quelques affranchissements, comme une remise de la main-morte, une exemption du service personnel, etc., etc. La concession de certains priviléges, puis de chartes entières, avait suivi. Les rois, pour se créer des droits sur la féodalité, et pour établir leur pouvoir, étaient venus confirmer les affranchissements ordonnés par les seigneurs particuliers; ensuite ils avaient pris eux-mêmes l'initiative à cet égard. A une époque peu éloignée de celle où nous nous trouvons, Philippe le Bel avait aboli, dans le Languedoc, la servitude de corps pour la remplacer par le payement d'un cens annuel; un peu plus tard, Louis X le Hutin avait rendu la célèbre ordonnance qui déclarait tout le monde libre en France. Bien que ce dernier acte fût le produit d'une pensée fiscale et qu'il n'eût pas alors toute l'efficacité qu'on pouvait en attendre, il ne laissa pas que de consacrer généralement une doctrine qui devait un jour réclamer une application définitive.

Un grand nombre de sources contribuaient depuis longtemps à la formation de la bourgeoisie française et à l'émancipation, de plus en plus sensible, du tiers état dont elle formait l'élite. C'était d'abord le régime municipal romain et ce qui continua d'en subsister dans un certain nombre de cités méridionales de la France. C'était ensuite ce qui restait encore des communes proprement dites du nord, c'est-à-dire des villes qui, à main armée, et après une lutte plus ou moins longue, avaient arraché à leurs seigneurs une portion notable de la souveraineté, pour se constituer en petites républiques. Par une suite de révolutions dont nous avons déjà énoncé sommairement les causes, ces communes-jurées, de même que les municipalités romaines, ayant perdu leur indépendance, avaient fini par

se confondre à peu près avec les villes privilégiées qu'on appelait alors généralement villes franches ou de bourgeoisie. Paris offrait le modèle le plus parfait dans ce genre. Les bourgeois y entraient en partage de l'administration avec les officiers royaux. En possession de priviléges et de franchises bien déterminées, les villes de bourgeoisie jouissaient, comme la capitale, d'une liberté réglée, compatible avec la centralisation et avec l'action d'un pouvoir unique. Elles avaient toutes une certaine uniformité d'organisation et elles possédaient, comme marques de leurs franchises, une maison commune, un trésor, un sceau authentique, un registre et un étendard. Il est à remarquer que leur constitution était plus libérale que celle des communes-jurées des deux siècles précédents; en général, les chartes des communes-jurées ne s'appliquaient qu'aux roturiers; elles excluaient les nobles et les évêques, et ne leur reconnaissaient guère que le droit d'habiter dans l'enceinte de la commune; les villes de bourgeoisie, au contraire, admettaient les nobles et les dignitaires ecclésiastiques, lesquels ne se distinguaient des autres habitants que par quelques priviléges relatifs aux contributions municipales. Il faut encore considérer, comme une autre origine fort abondante aussi de la bourgeoisie française, ces agglomérations de population qui s'étaient formées peu à peu sur les terres de beaucoup de seigneurs, pendant les siècles précédents. Grâce à l'influence de leurs richesses croissantes et au besoin que les seigneurs avaient de leurs services, ces hommes, d'abord de main-morte, avaient pu obtenir successivement des concessions et des priviléges qui, sans leur donner une existence politique proprement dite, avaient cependant assuré le développement de leur prospérité, et par conséquent de leur importance sociale. C'est ainsi que s'étaient formés insensiblement de gros bourgs et même des villes nouvelles qui furent admises aux franchises communes aux autres cités.

Jusqu'à Philippe le Bel, et même un peu plus tard, on avait

vu la bourgeoisie française se serrer, en alliée fidèle, auprès de la royauté capétienne, travailler sans relâche à la ruine de l'aristocratie féodale, son ennemie née, et faire prévaloir à sa place un pouvoir central et unique, la monarchie pure. Mais aussitôt que ce pouvoir, débarrassé du puissant rival qui le tenait en échec, eut pris, comme il arrive ordinairement, une tendance vers l'absolutisme, la bourgeoisie se mit à le surveiller, s'en écarta, et se disposa à l'attaquer à son tour. Dans le même temps, des causes nombreuses, nous l'avons vu, concouraient à l'augmenter elle-même et à l'étendre sans cesse. En s'élevant peu à peu, et par un progrès incessant, le tiers état semblait sentir dès lors que sa destinée future était de modifier profondément les classes privilégiées de la société, de les surmonter, et enfin de les absorber.

Les rois prédécesseurs de Philippe de Valois, nous l'avons déjà dit, n'avaient pas apporté le même soin ni la même science à augmenter leurs richesses par une sage administration des finances, qu'à étendre leurs droits et leurs prétentions. La pénurie du trésor royal et les besoins d'argent, de jour en jour plus considérables, les avaient fait recourir, pour s'en procurer, à des moyens de toute espèce. Dès lors, une défiance générale s'était emparée des esprits. Les intérêts du prince et ceux de la nation avaient commencé à se séparer. Cet état de choses ne changea pas sous Philippe VI. Le luxe extraordinaire de sa cour que formaient les plus puissants seigneurs du royaume, et les grandes guerres qu'il eut à soutenir contre les Anglais, le contraignirent à entrer dans la voie fatale des fortes impositions sur ses sujets, et des demandes incessantes de subsides, sous toutes les formes. C'était sur la bourgeoisie que retombait presque entièrement le pesant fardeau des impôts et des taxes. Aussi se tenait-elle constamment en garde contre les prétentions de l'autorité royale; si ses franchises à cet égard étaient quelquefois violées, et si ses droits se trouvaient méconnus, ses murmures ou plutôt ses menaces ne tardaient

pas à forcer le prince à les rétablir ; et dans les cas mêmes où elle consentait à se laisser imposer des taxes temporaires et à fournir des fonds pour un besoin pressant, elle avait bien soin de faire ses réserves et de prendre toutes ses précautions, afin de ne pas laisser établir un impôt permanent. Paris était la ville où les rangs serrés et nombreux de la bourgeoisie maintinrent constamment leurs droits avec le plus de suite et d'énergie contre les tentatives fiscales de la royauté.

A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire pendant la première période du règne de Philippe VI, tout semblait conspirer dans l'Europe occidentale pour mettre aux prises la France et l'Angleterre et les faire entrer dans cette suite d'hostilités qui devaient durer cent ans. Les deux puissances commençaient dès lors à s'attaquer au nord et au sud en même temps. En Écosse, les soldats d'Édouard III en venaient aux mains avec des Français que Philippe lui-même y avait envoyés pour leur faire la guerre. Dans la Guyenne, le sénéchal du roi de France expulsait par la force les Anglais de quelques possessions qui étaient contestées entre les deux peuples. Mais le grand mouvement, le coup décisif devait partir de la ville de Gand en Flandre.

Depuis la bataille de Cassel, les Flamands étaient gouvernés par le comte Louis de Nevers. Ce seigneur, entièrement français, vivait à la cour de Philippe VI, à Paris. Un jour, pour une cause légère et sans consulter ses sujets, il ordonna que les Anglais fussent arrêtés dans toutes les villes de la Flandre. Aussitôt Édouard III fit arrêter tous les Flamands en Angleterre. Les relations entre ces deux pays se trouvèrent ainsi interrompues subitement. La Flandre était couverte d'une population toute manufacturière; au contraire, l'Angleterre, qui ne possédait alors ni manufactures ni fabriques, ne tirait parti de la fertilité naturelle de son sol que pour la production de la matière première. Ses riches pâturages nourrissaient des quantités innombrables de troupeaux dont l'industrie flamande

employait la laine à la fabrication de ces draps si recherchés dans toute l'Europe. Les intérêts lésés des deux côtés firent entendre des plaintes. La haine que les Flamands portaient au comte de Nevers, et le souvenir encore si amer de l'humiliation de Cassel, les rendirent fort vives dans leur pays. Partout on y désirait une nouvelle levée de boucliers contre la domination française. L'esprit public, comme il arrive, ne tarda pas à trouver un représentant et un directeur dans le caractère énergique d'un chef : le brasseur Jacquemart Artevelde ; cet homme vigoureux, s'emparant de la haine générale des villes flamandes pour la France et des dispositions belliqueuses où il voyait ses compatriotes, en assembla un grand nombre à Gand, sa patrie. Il les décida sans peine à renoncer à l'obéissance du comte français, Louis de Nevers, et à se jeter dans les bras du roi d'Angleterre. De son côté, ce dernier prince était poussé à la guerre contre la France par ses propres sujets ; il avait vingt-quatre ans, était plein de force, d'ambition et de confiance dans sa valeur personnelle. Toutefois, la grande puissance de Philippe VI le faisait hésiter à commencer la lutte. La haine active et implacable de Robert d'Artois pour la famille royale des Valois finit par l'y déterminer.

C'est ainsi que s'engagea cette guerre funeste qui, pendant un si grand nombre d'années, devait causer des maux infinis à la France, sans produire aucun bien réel à l'Angleterre. Philippe, dont la mauvaise politique avait livré les Flandres à son redoutable rival, ne montra pas plus de jugement ni d'habileté dans le choix des moyens qu'il employa pour soutenir les hostilités. Afin de remplir son trésor qui était vide, comme à l'ordinaire, il ordonna d'arrêter et de rançonner les négociants lombards ou italiens ; en même temps il établit de nouvelles taxes et eut encore recours au désastreux expédient de l'altération des monnaies : il augmentait ainsi l'éloignement que toutes les classes de la société française éprouvaient déjà pour lui. Le roi d'Angleterre, plus sage, renouvelait alors la

charte commerciale qui assurait la liberté de négoce aux marchands étrangers. A l'intérieur, il faisait des dispositions pour se procurer une armée d'hommes robustes et dévoués, et il essayait le premier d'y introduire la grande et terrible invention de l'artillerie. Il pourvoyait également à la marine, et assurait partout la subsistance des troupes. A l'extérieur, il n'épargnait ni or ni argent pour se faire des partisans, soit dans l'empire, soit même dans la France. Philippe s'était assuré la neutralité du duc de Bretagne, en mariant son neveu, Charles de Blois, à Jeanne de Penthièvre, nièce et héritière du duc. Il avait mis également dans ses intérêts le prince des Pyrénées, ainsi que le comte de Foix et de Béarn. D'un autre côté, un grand nombre d'arbalétriers liguriens, entrés à sa solde, étaient venus augmenter son armée. Édouard, s'appuyant surtout sur les Flandres, où il trouvait une entrée dans le continent, gagna à sa cause le comte de Hainaut, le duc de Brabant, le duc de Gueldre, l'archevêque de Cologne, le margrave de Juliers et une foule d'autres puissants seigneurs, qui s'engagèrent à défier le roi de France, et promirent d'entraîner dans leur ligue les hauts barons d'outre-Rhin.

Le nouveau pape Benoît XII, qui avait succédé à Jean XXII, fit tous ses efforts pour prévenir les maux incalculables de cette guerre fatale. D'Avignon, où était toujours le saint-siége, ce pontife, si remarquable par la bonté de son cœur, ne cessait pas d'envoyer aux deux rois des légats, des nonces et des lettres. Il leur représentait combien leur querelle serait funeste à la chrétienté tout entière et utile à l'ennemi du Christ. Il peignait avec force à l'un et à l'autre les malheurs affreux qu'ils allaient attirer sur toute l'Europe. A l'instigation d'Artevelde et de quelques autres personnages considérables parmi ses partisans, Édouard s'était fait donner le titre de vicaire de l'empire; un peu plus tard, il avait pris lui-même celui de roi de France, croyant acquérir ainsi plus

de force et s'attacher davantage les esprits. Aussitôt le pape lui exposa, avec la force et la vivacité d'une âme convaincue, la honte dont son ambition allait le couvrir, et les difficultés de tout genre dans lesquelles l'entraînaient les conseils intéressés de ses alliés. Comment osait-il se déclarer vicaire de l'excommunié Louis de Bavière? Espérait-il que les Flamands, constamment rebelles jusqu'alors à leurs souverains nationaux, deviendraient tout à coup fidèles à un prince étranger? et, sans leur appui, que pouvait-il sur le continent? Ses prétentions au trône de France, par droit d'hérédité, étaient injustes et sans fondement, attendu que, d'après la loi salique, les descendants des femmes n'y héritaient pas de la couronne; et dans le cas même où cette règle fondamentale du royaume n'existerait pas, il y aurait eu des personnes plus rapprochées du trône que lui, et plus aptes à y prétendre : il avait d'ailleurs reconnu solennellement les droits et le titre de Philippe VI, en lui faisant publiquement hommage comme à son suzerain. Maintenant, en revendiquant ce titre pour lui-même, il commettait une usurpation qui devait irriter et tourner contre lui tous les cœurs français.

Après ces remontrances sévères faites à Édouard III, le saint-père s'adressait également à Philippe de Valois : il le blâmait de ne pas se contenter d'un décime de deux ans qu'il prélevait pour la défense du royaume, et de s'approprier les décimes qu'on avait mis en réserve pour la Terre-Sainte, et auxquels le roi avait juré de ne pas toucher. Il lui reprochait aussi la plupart des autres mesures fiscales qu'il employait pour se procurer de l'argent.

Les remontrances de Benoît XII ne produisirent alors aucun effet; son intervention pour le maintien de la paix entre les deux pays ne fut point acceptée, et les calamités effroyables de la guerre, dont il avait voulu préserver les populations chrétiennes de cette partie du monde, durent s'accomplir. Des deux côtés, les parties belligérantes ne tardèrent pas à

éprouver les maux qui menaçaient inévitablement leur situation respective. Les hostilités s'ouvrirent par le combat naval de l'Écluse, dans lequel cent quarante gros vaisseaux, portant 40,000 Français, furent dispersés ou détruits par la flotte anglaise. Cette victoire donna à l'Angleterre la supériorité de la marine pour une longue suite de siècles.

Plein de confiance, après ce succès signalé, Édouard se hâte de débarquer en Flandre, amenant des troupes avec lui, mais surtout portant de l'argent. Presque aussitôt il se voit à la tête d'une armée de 200,000 hommes; il la divise en deux corps : l'un, qu'il envoie assiéger Saint-Omer, se laisse battre, et se disperse, avant d'arriver à sa destination; avec l'autre, Édouard assiége en vain Tournay pendant trois mois. Sa caisse, si bien remplie d'abord, avait fini par se vider. Bientôt ses alliés, qu'il ne peut plus payer, refusent le service. Dans la position embarrassante où il se trouve, deux légats du pape viennent de nouveau le conjurer de faire la paix. En même temps, Jeanne de Valois, mère de sa femme et sœur du roi de France, quittant le couvent où elle vivait retirée, depuis la mort de son mari, accourt auprès de lui, et joint ses prières à celles des envoyés du saint-père. Édouard, instruit par l'expérience et l'adversité, ne se montre pas sourd à leurs instances, et un armistice convenu de part et d'autre met enfin un terme, pour quelque temps, à cette guerre sans cause ni but avouables (1340).

Pour faire comprendre l'importance des intérêts généraux engagés dans cette grande lutte, et l'espace immense de l'Europe dans lequel les populations se trouvaient exposées aux fléaux dévorants de la guerre, nous dirons que le traité comprenait nommément Jean, roi de Bohême; Arnoulfe, évêque et seigneur de Liége; Raoul, duc de Lorraine; Aymon, comte de Savoie; Jean, comte d'Armagnac, et que l'armistice s'étendait aux Anglais, aux Écossais, aux Espagnols, aux Génois, aux Provençaux, et à d'autres peuples encore,

qui, alliés de la France ou de l'Angleterre, commençaient déjà à entrer dans l'arène sanglante des batailles. Le souverain pontife espérait qu'Édouard, dégoûté par le fâcheux résultat de ses deux expéditions, se retirerait dans son île, et qu'alors l'armistice conclu entre les deux rois deviendrait tout naturellement une paix définitive. Ses espérances étaient entretenues par la conduite de Louis de Bavière, qui, après s'être réconcilié avec Philippe de Valois, avait fait abandonner les bannières d'Édouard par tous les feudataires de l'empire, en retirant au prince anglais le titre de vicaire impérial.

Malheureusement, une guerre de succession princière en Bretagne vint offrir un aliment nouveau à la guerre de la succession royale de France, et rendit l'espérance à Édouard. Deux partis se disputaient le duché de Bretagne, devenu vacant par la mort de Jean III. Philippe VI se déclara pour Charles de Blois, qui avait épousé Jeanne de Penthièvre, dite la Boiteuse, nièce du feu duc; aussitôt Édouard III prit parti pour Jean de Montfort, frère de Jean III : ainsi le roi d'Angleterre, qui réclamait la couronne de France au nom de sa mère, soutenait en Bretagne les droits de l'hérédité masculine; et le roi de France, au contraire, ceux de la descendance féminine. Cette province devint le théâtre des hostilités entre les deux souverains, et la guerre y prit tout à coup un nouveau caractère de cruauté et d'acharnement. Pour faire face aux dépenses qu'elle entraînait, Édouard sut obtenir de son parlement des subsides en laine; Philippe VI, de son côté, se créa des ressources en s'attribuant, par ordonnance, le monopole de la vente du sel, connu depuis sous le nom de *gabelle*. L'on rapporte qu'en apprenant l'adoption de cette mesure, Édouard se mit à dire que Philippe régnait réellement par la loi *salique;* celui-ci, de son côté, appelait, par dérision, son adversaire *marchand de laine*.

Le nouvel impôt de la gabelle, et son mode de perception,

plus vexatoire encore que l'impôt lui-même, augmentèrent beaucoup le mécontentement général dans tout le royaume et surtout à Paris. Bientôt, les sommes d'argent qu'il fournissait ne purent plus suffire aux besoins les plus pressants. Il fallait avoir recours à des moyens nouveaux pour s'en procurer. Les chiffres de toutes les impositions déjà supportées par les roturiers furent élevés; la sauvegarde royale fut vendue aux abbayes, aux villes et aux corporations; les droits de régale que percevaient les patrons, pour l'administration des biens vacants, furent attribués au roi exclusivement : auparavant, les produits des régales se partageaient par moitié entre les rois et les seigneurs. A ces diverses mesures vinrent se joindre des confiscations, des banqueroutes et de nouvelles altérations des monnaies. Les ordonnances rendues pendant cette période de l'histoire de France indiquent que l'action royale ne s'exerçait guère alors que dans un but fiscal, et que la grande préoccupation du gouvernement était d'établir de bons revenus financiers. Plein de défiance envers les agents du fisc, ce gouvernement les obligeait à jurer qu'ils ne prendraient des gages de personne, et ne feraient jamais valoir l'argent du roi, ni même le leur propre. Tout commerce leur était interdit, ainsi qu'aux autres officiers royaux, et l'on supprimait les droits ou indemnités qu'ils auraient pu recevoir en dehors de leur traitement. En même temps, la surveillance devenait plus active. Plusieurs receveurs restaient redevables, par abus, d'un fort arriéré : une ordonnance royale vint les contraindre par corps à s'acquitter immédiatement et à payer toutes les amendes dues pour le retard. Des plaintes s'élevaient contre un certain nombre d'agents comptables; Philippe y fit droit en faisant d'abord changer de postes à tous les receveurs, et un peu plus tard, en suspendant ou destituant, suivant les cas, ceux qu'on trouvait en faute. La voix publique les accusait surtout de spéculer sur les changements de monnaie et d'aggraver ainsi les malheurs causés par ces mesures désas-

treuses. L'on finit par exiger des receveurs un cautionnement équivalant au produit d'une année de leur recette.

Il faut dire que ces différentes dispositions réglementaires en matière de fisc et de finances ne furent pas prises coup sur coup, ni à la même date. Un certain nombre remontent aux premières années du règne de Philippe VI, et quelques-unes se placent sur la fin de sa vie. Les ordonnances qui les consacraient étaient rendues suivant que le besoin d'argent ou d'ordre financier se faisait sentir. L'on surveilla surtout avec un grand soin la chambre des comptes : afin de prévenir toute complicité et toute collusion entre elle et les agents comptables, on lui enleva le pouvoir qu'elle s'était attribué de nommer elle-même les agents aux différents emplois des finances.

Un grand nombre de ces mesures étaient bonnes; elles formaient le commencement d'un système régulier et bien entendu; le mal était dans les excès désordonnés de la cour, et puis dans les besoins immenses et toujours renaissants d'une guerre déplorable causée tant par les injustices et la mauvaise politique du roi de France, que par l'orgueil démesuré et l'ambition insensée du roi d'Angleterre. Pour alimenter ces fléaux qui dévoraient les populations, le pouvoir se mettait sans cesse aux prises avec les difficultés de tout genre et les désordres qu'entraîne toujours à sa suite l'établissement de nouveaux impôts, de même que l'exagération des taxes anciennes et ordinaires. Ces charges se faisaient sentir à la fois au clergé, à la noblesse et à la bourgeoisie; mais c'était principalement sur cette dernière classe que retombait leur poids. Aussi un vif mécontentement se propageait-il de proche en proche dans la population des villes. A Paris, des murmures et des plaintes se faisaient entendre de toutes parts, et une opposition formidable par son étendue commençait à se former contre l'autorité royale, au sein même des artisans, des fabricants, des marchands, des propriétaires

de maisons et des autres membres, déjà si nombreux, de la bourgeoisie. Toutefois, à l'époque qui nous occupe, cette anxiété et cet esprit d'opposition de la population parisienne se trouvaient étouffés, et pour ainsi dire dominés, par la vue des dangers que courait le royaume. On annonçait, en effet, que dans le midi de la France, le comte de Derby, lieutenant du roi d'Angleterre, gagnait des batailles et faisait des progrès alarmants jusqu'au cœur du pays; que, d'un autre côté, Édouard, maître souverain de la mer, depuis le désastre de l'Écluse, venait de débarquer avec une grande armée sur les côtes de la Normandie; qu'il dévastait villes et campagnes dans cette province riche et sans défense, et qu'il marchait sur Paris, en mettant tout à feu et à sang sur son passage. Bientôt on apprit que les Anglais, laissant à gauche la ville de Rouen dont les ponts étaient coupés, et qui se trouvait d'ailleurs défendue par des troupes nombreuses, remontaient la rive méridionale de la Seine, brûlaient Vernon et Verneuil, ravageaient sans pitié le Vexin et venaient asseoir leur camp à Poissy, à huit lieues de Paris; que de ce point, leurs bandes, se répandant à l'ouest et même au sud de la ville, allaient réduire en cendres Saint-Germain-en-Laye, Bourg-la-Reine et Saint-Cloud. Bientôt, du haut de leurs tours, les Parisiens purent les voir porter audacieusement la flamme et la destruction, sous leurs propres yeux, jusqu'à Nanterre, Rueil, Neuilly et Boulogne, aux portes mêmes de la ville. La grande armée féodale de Philippe VI se trouvait alors devant Aiguillon, dans le midi, à cent cinquante lieues de Paris. L'impuissance absolue où se voyait ce prince de venger immédiatement ces affronts sanglants, faisait cruellement souffrir son orgueil et le mettait dans une fureur extrême. Il pressait ses alliés de l'empire de lui fournir des troupes, faisait armer en toute hâte les citoyens des bonnes villes et ordonnait aux gentilshommes qui n'étaient pas allés en Guyenne d'accourir auprès de lui; mais ces mesures demandaient du temps pour être accomplies, et l'ennemi

était là, ravageant le pays, brûlant villes et villages, violant les femmes, tuant les hommes ou les emmenant prisonniers.

Paris se trouvait dans une effervescence extrême; la crainte et la colère en même temps y dominaient les esprits. La population se voyant sans troupes pour la protéger, se montrait effrayée du sort affreux des autres villes, et elle s'en prenait à son imprévoyant monarque, qui n'avait su ni pourvoir à la sûreté de sa capitale, ni en tenir l'ennemi éloigné. On voulut démolir, le long du mur d'enceinte, les maisons qui pouvaient gêner la défense; cette mesure ne fut pas comprise du peuple et excita un soulèvement général, tant l'exaspération était grande : il fallut y renoncer.

Cependant, la voix du roi de France demandant du secours, dans ce pressant danger, avait été entendue. A la vue des escadrons de chevaliers et des compagnies de milices bourgeoises qui ne cessaient d'entrer dans leur ville, les Parisiens commençaient à se rassurer. D'un autre côté, Édouard, satisfait d'avoir ravagé les plus belles provinces de la France et poussé jusqu'aux portes de Paris, songeait plutôt à pourvoir à sa sûreté par une prudente retraite, qu'à risquer une bataille avec une armée bien supérieure en nombre, qui s'avançait ou se formait contre la sienne. Il sentait tout le péril de sa position, au cœur de la France, au milieu d'un pays ravagé par ses soldats, sans vivres ni secours, parmi des populations exaspérées et réduites au désespoir. Il repassa la Seine et entreprit de se rapprocher des Flandres par la Picardie. Mais il fallait traverser la Somme, dont tous les ponts étaient gardés par les Français. D'un autre côté, Philippe s'avançait derrière lui à marches forcées, à travers l'Amiénois, avec une armée double en nombre de celle des Anglais. La situation d'Édouard était des plus critiques. Ses soldats, qui avaient pris et gâté tant de butin, ne tardèrent pas à se trouver, dans ce pays ennemi, sans munitions, sans vivres ni vêtements. Ils étaient serrés de près par des troupes nombreuses bien montées, abondamment pour-

vues et profondément irritées contre eux. Les deux armées arrivèrent ainsi, l'une suivant l'autre, au milieu des forêts de Crécy, dans le Ponthieu, à cinq lieues d'Abbeville. Édouard s'y arrêta; pensant alors que sa rapide et honteuse retraite allait devenir aussi funeste pour lui qu'une défaite, il se décida à accepter la bataille et fit des dispositions en conséquence. Après avoir opéré une bonne division de ses troupes pour le combat, il pourvut à toutes les éventualités possibles, par des ordres clairs et précis. Ensuite, il voulut que tous ses hommes prissent de la nourriture et du repos, en gardant leurs armes et leurs rangs, afin de se trouver frais et dispos à l'arrivée des Français.

Philippe regardait comme au-dessous de sa grandeur d'avoir de tels ménagements pour ses troupes. C'était par des ordres impérieux et des menaces qu'il croyait pouvoir les entraîner au combat, sans s'occuper ni de leur fatigue ni de leurs besoins. Aussi l'armée française arrivait-elle à grand bruit et en cohue immense, sans ordre ni dispositions faites d'avance. Les seigneurs, poussés par le point d'honneur féodal, avançaient toujours à l'envi l'un de l'autre, et se disputaient à qui serait au premier rang. Il était tombé durant six heures consécutives une grosse pluie froide qui, tout en transperçant les hommes, pendant une marche pénible, avait mis hors de service la plupart des arcs des soldats génois, placés à la première ligne de bataille. Les officiers français qui savaient la guerre pressaient Philippe de donner quelque repos aux troupes, avant de commencer l'action; mais ce prince orgueilleux ne put, dit-on, maîtriser sa colère à la vue des Anglais : sans considérer que tous ses soldats étaient haletants de fatigue, épuisés par la faim, baignés par la pluie, et qu'un grand nombre ne pouvaient plus se servir de leurs armes, il ordonna l'attaque. On vint lui dire que les Génois, qui devaient la commencer, déclaraient ne pouvoir faire usage de leurs arcs dont les cordes étaient mouillées. Le roi, hors de lui, cria aussitôt à ses gens d'armes :

« Tuez, tuez toute cette canaille qui obstrue la voie sans profit et nous empêche d'avancer ! » Ces paroles, qui annonçaient un mauvais cœur autant qu'une mauvaise tête, ne manquèrent pas de mettre un désordre affreux dans les rangs de l'armée française. Pour passer sur le corps aux Génois, les gendarmes rompaient leurs rangs; les chevaux s'effarouchaient, s'emportaient, et pendant ce temps les archers anglais tiraient à l'envi et sans aucun danger sur cette foule compacte; aucun de leurs coups n'était perdu, pas un trait ne s'égarait. Aussi, malgré la valeur héroïque des grands seigneurs, les Français furent-ils écrasés sur tous les points, par cette armée de fantassins anglais qui se trouvait si inférieure en nombre et que Philippe aurait anéantie infailliblement s'il eût voulu observer les règles les plus élémentaires de l'art de la guerre.

Son ineptie orgueilleuse et sa férocité lui firent perdre à Crécy la fleur de sa noblesse, les princes les plus distingués des alliés, et l'armée la plus puissante que les rois de France eussent commandée jusqu'alors. Les Anglais, en faisant la revue du champ de bataille et le compte des morts, trouvèrent onze princes, quatre-vingts seigneurs bannerets, douze cents chevaliers et trente mille soldats. On fit alors usage, pour la première fois, de l'artillerie, et ce fut l'armée anglaise qui l'employa. La défaite de Crécy commença à révéler la supériorité de l'infanterie sur la cavalerie en bataille rangée, et l'impuissance militaire du monde féodal. Elle prépara de grands maux pour l'avenir, en permettant à l'Anglais de s'établir définitivement sur les côtes de la France.

Édouard vainqueur alla mettre le siége devant Calais. Depuis longtemps les corsaires de cette ville désolaient les cités maritimes de l'Angleterre; ces cités fournirent au prince une flotte nombreuse qui lui permit de bloquer par mer la place assiégée; par terre, il l'environna avec son armée de Crécy et l'isola complétement. Dès lors, rien ne fut capable de lui faire lâcher sa proie, ni les sorties courageuses des assiégés,

ni les tentatives de Philippe VI et les menaces d'une armée française, ni la médiation et les instances pressantes du pape, ni même la nouvelle que les Écossais envahissaient ses États. Sa constance fut récompensée. Il ne tarda pas à apprendre que ses troupes avaient obtenu un avantage considérable, en Angleterre, et que le roi d'Écosse était tombé entre leurs mains; un peu plus tard, les habitants de Calais, après avoir enduré toutes les souffrances de la famine, furent forcés de se rendre. Avec les clefs de cette ville, Édouard reçut les clefs de la France. Depuis ce jour, il eût un pied sur le continent, et pendant deux siècles, Calais, devenu cité anglaise, fut une porte toujours ouverte à l'étranger.

Les marchands anglais, que cette guerre ruinait, avaient fait un effort suprême pour la mener à bonne fin et surtout pour prendre possession du détroit; Édouard lui-même, voyant ses troupes considérablement réduites et ses finances entièrement épuisées, était bien forcé de faire taire l'ardente ambition qui le dévorait. Quant au roi de France, les coups redoublés de la fortune avaient abattu son orgueil et fait courber sa tête altière. Après tant de désastres et de si grands revers, la vue d'un peuple entier en proie à la misère et à la souffrance, fléchissant sous ses maux, et tombant dans la langueur et l'engourdissement, avait totalement brisé la force morale, dans ce prince. En cet état de choses, l'intervention réitérée du saint-siége n'eut pas de peine à faire conclure, entre les deux nations, un armistice qui devait se prolonger successivement pendant l'espace de six années.

Ce temps de calamités, comme il arrive toujours, après de longues et cruelles souffrances physiques, était tour à tour une époque d'abattement moral, de troubles et de fermentation violente. A Rome, le tribun Colà de Rienzi soulevait le peuple pour restaurer le passé, et demandait au monde chrétien d'obéir, après quatorze siècles, aux vieux souvenirs de la république romaine. Des désordres et des troubles révolutionnaires

remuaient également Naples, la Sicile, l'Espagne et plusieurs points importants de l'Allemagne. Pendant ce temps, les papes acquéraient la propriété d'Avignon, où se trouvait établi le saint-siége depuis longues années; mais la position de cette ville, au milieu des États du roi de France, semblait ne pas laisser une indépendance suffisante au souverain pontife : aussi les hommes pieux et les bons esprits de la chrétienté, remarquant un affaiblissement considérable de l'influence si salutaire du saint-siége dans le monde chrétien, désiraient-ils vivement de le voir transporter de nouveau à Rome. Au milieu de cette perturbation générale la dépopulation était rapide. Elle devint effrayante en 1347, sous les coups d'un fléau destructeur dont on parle encore aujourd'hui, et qu'on appelle la grande peste noire du XIVe siècle. Elle partit de l'Asie supérieure, traversa l'Égypte, la Grèce, les îles de la Méditerranée, en faisant partout des ravages affreux, et vint s'emparer tout d'un coup des côtes de l'Europe occidentale. De là, elle s'avança rapidement dans l'intérieur des terres. D'Italie elle passa en France, d'où elle gagna la Catalogne et l'Espagne. Peu après elle parut se retourner sur elle-même pour infecter successivement l'Allemagne tout entière, les pays septentrionaux et les Iles britanniques. Elle mit trois ans à parcourir l'Europe, et il n'y eut aucun canton de cette partie du monde qui put échapper à ses ravages. Elle frappait les différentes contrées successivement, et sans s'arrêter plus de cinq à six mois dans le même lieu.

Ce terrible fléau parut au mois d'août 1348 à Paris et à Saint-Denis en même temps. Il sévit à Paris avec une intensité effrayante; les historiens du temps disent qu'à l'Hôtel-Dieu il mourait cinq cents personnes par jour. Les cadavres que l'on portait de tous les côtés au cimetière des Innocents s'entassaient en monceaux. Le terrain pour les inhumer ne tarda pas à manquer, et une infection épouvantable commençait déjà à se répandre partout. Aussitôt on ferma ce cimetière, et l'on

en fit bénir un autre, hors de la ville, pour recevoir les corps des pestiférés : « C'était, dit le continuateur de Nangis, une effroyable mortalité d'hommes et de femmes, plus encore d jeunes gens que de vieillards, au point qu'on pouvait à peine les ensevelir. Ils étaient rarement plus de deux ou trois jours malades et mouraient comme de mort subite. Tel aujourd'hui se trouvait en bonne santé, qui demain était porté dans la fosse. L'on voyait tout à coup un gonflement se former à l'aîne ou sous les aisselles : c'était le signe infaillible de la mort. La maladie se communiquait par l'imagination et par la contagion. » Celui qui visitait un malade échappait rarement à la mort. Aussi dans bien des paroisses, les prêtres épouvantés s'enfuyaient-ils, laissant l'administration des sacrements à quelques religieux plus hardis. C'était aux ordres mendiants qu'appartenaient ces religieux intrépides, qui devenaient ainsi les dépositaires de la foi chrétienne et de la charité de l'Église. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Paris montrèrent également beaucoup de courage et de vertu. « Sans crainte de la mort, dit le même auteur, et sans songer à la gloire du monde, elles suivaient, en toute douceur et humilité, les inspirations de la charité, s'approchaient des malades, les touchaient et les maniaient pour les secourir. Un grand nombre d'entre elles succomba. »

Le cruel fléau sévissait avec une égale fureur et sur le peuple et dans les rangs élevés de la société. Pendant l'année 1349, il enleva la reine Jeanne de Bourgogne, sa bru, la duchesse de Normandie (sœur de l'empereur Charles de Luxembourg), son frère Eudes IV, duc de Bourgogne, qui laissa le magnifique héritage des deux Bourgognes et de l'Artois à un enfant de quatre ans (Philippe de Rouvre), et enfin Jeanne de France, reine de Navarre. La mort de cette princesse mit en possession de la Navarre et du comté d'Évreux un jeune homme de dix-sept ans, qui devint depuis tristement célèbre, sous le nom de Charles le Mauvais. Plusieurs familles s'éteignirent entière-

ment, à Paris et dans d'autres villes; il y eut des villages où il ne resta pas une âme. L'on assure que dans l'espace d'environ quatre ans, la peste enleva le tiers des habitants de l'Europe. Comme il n'y avait alors ni disette, ni famine, le bruit courait que le fléau provenait de l'empoisonnement et de la corruption de l'air et des eaux.

Les populations ignorantes et exaspérées ne manquèrent pas d'en attribuer la cause aux machinations diaboliques des juifs. Partout on se souleva contre eux; malgré les efforts que fit le pape pour arrêter ces horribles exécutions, malgré ses bulles et ses défenses énergiques, plusieurs milliers de ces malheureux furent torturés et massacrés. On en fit brûler un grand nombre, et les chroniqueurs du temps rapportent que des femmes juives, craignant qu'on ne recueillît leurs enfants pour les baptiser, les jetaient elles-mêmes dans les flammes du bûcher qui consumaient leurs maris, et s'y précipitaient après eux. La désolation générale produisit, comme il arrive, deux effets bien différents parmi les hommes. Les uns, frappés d'une crainte salutaire en voyant tomber autour d'eux tant de victimes, faisaient un retour sur eux-mêmes. Ils revenaient à la pratique de la religion, et se préparaient avec piété à quitter cette vie si courte et si agitée. C'étaient les hommes qui conservaient encore la foi. « En général, dit le continuateur de Nangis, ceux que la contagion enlevait s'étaient déjà disposés à mourir. Quelque subite que fût l'attaque, ils avaient mis ordre aux affaires de leur conscience; ils mouraient après avoir participé aux sacrements de l'Église et à l'indulgence accordée par le pape. » D'autres hommes, au contraire, sans foi et sans règle de conduite, se livraient à des excès de tout genre, au milieu de l'affliction universelle. Dans plusieurs villes de l'Allemagne, des Pays-Bas et même de la France, des bandes désordonnées de furieux et de fanatiques couraient presque nus, se flagellant à coups de discipline, et chantant des hymnes de leur composition. Cette superstition absurde fut

solennellement condamnée par la Faculté de théologie de Paris, que l'on appelait dès lors la *Sorbonne*, du nom du collége d'où sortaient ses plus savants docteurs. Le pape Clément VI se hâta de confirmer cette condamnation.

« Aussitôt que la peste eut cessé, dit encore le continuateur de Nangis, les hommes et les femmes qui restaient se mirent à se marier à l'envi. Partout les épouses concevaient outre mesure, nulle ne demeurait stérile. On ne voyait que femmes enceintes; beaucoup enfantaient deux et même trois enfants vivants. »

Ceux qui avaient échappé à la mort, se trouvant riches des dépouilles de la partie du genre humain descendue au tombeau, oublièrent bientôt les vengeances divines de même que les grandes vérités de la vie future; comme il arrive toujours après le passage d'un grand fléau, cette abondance subite de biens ramena partout les excès du luxe et de l'orgueil, avec leur suite inévitable, l'avarice, la cupidité, les querelles et les procès. Dans les rangs laïques et ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, les hommes les plus considérables par l'âge, le mérite et les hautes fonctions, avaient succombé, soit en assistant les malades, soit par le malheur commun de la contagion : aussi sentait-on généralement le manque d'hommes de grand caractère, de bons citoyens et d'esprits éclairés pour instruire les générations nouvelles, et en même temps de têtes fortes et capables pour les gouverner. Dans les communautés religieuses, les adoucissements de la règle qu'avait fait introduire la présence de la contagion ne cessèrent pas, après sa disparition; ils y prirent la place des anciens usages et devinrent bientôt relâchement et abus. Il en fut de même dans la société séculière. L'observation des pratiques religieuses tendait partout à disparaître, et avec elle, la foi chrétienne, les bonnes mœurs, la probité et la simplicité antiques. A leur place paraissait un luxe effréné que semblait produire une suite de noces sans fin et de fêtes interminables. Les habillements des hommes et les modes des femmes s'en ressentaient

en France et en Angleterre. Les gens de la cour, à la place de la robe longue qu'ils laissèrent aux hommes de loi, adoptèrent des vêtements étroits, serrés au corps et excessivement courts. Ils portèrent la barbe longue et les cheveux serrés en queue; ils adoptèrent les monstrueux souliers à la *poulaine* qui se recourbaient en montant par devant, et ils offrirent ainsi un singulier aspect, tenant également, dit un auteur de l'époque, du diable et du scorpion. La tête des femmes paraissait chargée d'une mitre immense d'où pendaient de longs rubans. Elles montaient des chevaux fringants et portaient deux poignards à la ceinture. Ces modes bizarres et ces transformation subites, à l'extérieur, étaient les indices certains de bien d'autres changements, à l'intérieur, dans les mœurs, l'esprit et le caractère des hommes.

Après le châtiment que la justice divine avait envoyé au monde, vers le milieu de ce siècle, il s'élevait une nouvelle génération plus vicieuse que la précédente. La manie générale des noces gagna la cour de France elle-même. Philippe VI, veuf et libre, allait marier son fils, le duc Jean, à sa cousine Blanche, sœur du jeune Charles, roi de Navarre. Mais quand il vit la princesse il la trouva si belle, que, profitant de l'absence momentanée du duc de Normandie, il se hâta de l'épouser lui-même. Son fils se maria avec la comtesse de Boulogne et d'Auvergne, veuve du prince Philippe de Bourgogne, et âgée alors de vingt-quatre ans. Elle était mère du jeune duc de Bourgogne, dont la tutelle fut remise à Jean, avec l'administration des deux Bourgognes. En même temps, le petit-fils du roi épousait la fille du duc de Bourbon, et le comte de Flandre celle du duc de Brabant.

Philippe VI venait d'acheter le Dauphiné ainsi que la ville de Montpellier. Ce prince, à son avénement, avait apporté à la couronne de France les comtés de Valois et de Chartres, qui formaient ses propres apanages, et les comtés d'Anjou et du Maine, qui faisaient partie du domaine particulier de son père,

Charles de Valois. Ajoutons que pendant son règne, la Champagne et la Brie furent également réunies à la France, au moyen d'une transaction avec Jeanne d'Évreux, qui était rentrée en possession de la Navarre. Ainsi, malgré les mauvais règnes et les souffrances publiques, le royaume ne cessait pas de prendre de l'accroissement et de s'arrondir. Mais ces acquisitions sans gloire n'eurent aucune influence immédiate sur les destinées du pays. Leur effet demeurait paralysé par les revers et par la misère publique. Engagée, par les fautes et les imprudences de son souverain, dans une guerre dévorante et interminable, incessamment accablée de taxes arbitraires, d'impôts nouveaux et de lois monétaires, pour satisfaire à des besoins toujours plus pressants et plus insatiables, la nation entière se trouvait dans une de ces périodes solennelles qui préparent une révolution et la rendent inévitable. Tout semblait annoncer un soulèvement général en France; et si le règne de Philippe VI n'eût pas pris fin, peut-être le peuple, impatient d'une royauté qui le dévorait lentement et d'un gouvernement qui ne savait guérir aucun des maux nombreux qu'il produisait, se serait-il jeté, par désespoir, entre les bras de la noblesse, pour avoir raison du roi, comme il s'était jeté autrefois entre les bras du roi pour se délivrer de la tyrannie des seigneurs.

La fermentation générale des esprits se produisait surtout à Paris; déjà depuis longtemps l'opposition s'y manifestait par toutes les formes qu'elle trouvait sous sa main, et prenait tous les partis qui s'offraient à elle; elle était allée jusqu'à favoriser les prétentions d'Édouard, lorsque ce prince se préparait à attaquer la France. En 1343, Philippe VI avait été effrayé de voir avec quelle facilité des hommes considérables de la Bretagne et de la Normandie trahissaient leur serment de fidélité pour embrasser le parti anglais. Afin d'arrêter ces désertions, il avait cru devoir faire un exemple sévère de justice. A la suite d'une grande fête et d'un tournoi brillant que ce prince avait donnés

dans les jardins mêmes du palais, pour célébrer le mariage de son second fils, Philippe, duc d'Orléans, avec Blanche, fille posthume de Charles le Bel, il avait fait arrêter Olivier de Clisson, ainsi que plusieurs autres chevaliers de Bretagne qui avaient traité secrètement avec l'Angleterre. On les avait exécutés aux grandes halles et ensuite pendus par les aisselles aux gibets de Montfaucon. Dans le courant de la même année (1343) et quelques mois plus tard, d'autres nobles, au nombre de quinze, douze bretons et trois normands, avaient été décapités aux mêmes halles et pour le même crime. Le diacre et docteur Henri de Malestroit, qui faisait partie du complot, était mort misérablement, malgré son caractère sacré, dans les oubliettes du Châtelet, après avoir subi en public les humiliations les plus outrageantes. Ces symptômes de mécontentement n'avaient été suivis alors d'aucune crise : la mesure n'était pas comble, ni le vase encore plein.

A l'époque qui nous occupe (1350), malgré les ravages de la contagion et les malheurs publics, malgré la trêve conclue par Philippe et Édouard, les hostilités n'avaient pas entièrement cessé sur le continent, entre les Français et les Anglais. D'un autre côté, les fêtes données à l'occasion des mariages royaux ne cessaient pas à la cour de France. Le fisc royal, comme à l'ordinaire, recherchait partout les sommes d'argent nécessaires pour subvenir aux besoins créés par ces deux causes. Le roi, à bout d'expédients, s'adressa particulièrement à la ville de Paris pour s'en procurer. Elle consentit à lui accorder, pour un an, la levée de certaines impositions sur les marchandises et denrées qui seraient vendues dans la ville et dans les faubourgs; ces marchandises et denrées comprenaient l'or et l'argent employés par les orfévres ou portés à la Monnaie, les draps, la pelleterie, le bétail gros et menu, les vins et autres boissons, les blés et autres grains, le poisson frais et salé, les épiceries, etc., etc. Mais les Parisiens eurent soin de mettre des conditions bien déterminées d'avance à ces concessions.

Le roi reconnut formellement, par lettres patentes, que c'était là un don gratuit de la part de la ville, et que ce subside purement volontaire ne devait, par la suite, porter aucun préjudice aux priviléges, aux libertés et aux franchises des Parisiens. Il fut réglé qu'en considération de cet aide, les habitants de Paris seraient dispensés d'aller eux-mêmes à l'armée et de fournir des remplaçants; que pendant la levée de l'imposition, tout emprunt cesserait dans la ville, et que les bourgeois ne seraient tenus de payer aucun aide pour les fiefs et héritages qu'ils possédaient; que les difficultés qui s'élèveraient entre les percepteurs de l'impôt et les particuliers seraient déférées, en première instance, au prévôt des marchands et aux échevins, et en appel, s'il y avait lieu, à la cour des comptes. En outre, les gens de la ville devaient être crus sur serment. Ils profitèrent de cette occasion pour attaquer le droit odieux de *prise* dont nous avons déjà parlé, et l'on régla que, pendant l'année de l'imposition, toutes *prises* cesseraient à Paris, même celles qu'on avait coutume de faire pour les provisions du roi, de la reine, du duc de Normandie et des autres enfants de France.

Philippe VI ne vit pas la fin de cette imposition; son union avec une belle princesse de dix-huit ans devait lui être funeste; il avait près de cinquante-huit ans. Très-épris de sa nouvelle épouse, il oublia entièrement près d'elle son âge et ses fatigues. Sa santé, déjà chancelante, s'affaiblit tout à coup. Après quelques mois, il fut réduit à l'extrémité, et expira le 22 août 1350. Avec des passions vives qui le dominaient souvent, avec des vices de cœur et de caractère et de grands défauts d'esprit, ce prince conserva toujours la foi chrétienne. Malgré le peu de fruit qu'il en retira, pour régler sa conduite et devenir meilleur, il ne cessa pas d'aimer la religion. Bien plus, exagérant quelquefois le zèle pour la foi, comme il arrive souvent aux hommes faibles et aux mauvais cœurs, il ordonna des peines terribles contre les blasphémateurs. Quatre

ans avant sa mort, il favorisa la tenue, à Paris, d'un concile provincial, qui s'efforça de mettre fin à des abus et à des désordres signalés partout par la voix publique. Les canons de ce synode défendirent aux juges laïques de mettre les clercs en prison et de les condamner à la question ou à d'autres supplices. Pour arrêter le luxe qui commençait à s'introduire dans le clergé, un article exprès interdisait aux ecclésiastiques la barbe longue, les bagues, les boucles d'argent aux souliers, les chausses de couleur et les autres vêtements trop voyants. Des articles particuliers prescrivaient l'observation des anciens règlements pour l'administration des hôpitaux, des aumôneries et des léproseries; ils ordonnaient aux abbés, curés, prieurs et autres bénéficiers de réparer leurs maisons et de faire valoir leurs terres. Ils défendaient en même temps aux prélats réguliers d'augmenter leurs pensions, d'en établir de nouvelles et de s'approprier des bénéfices étrangers. Le même concile décida que, suivant la prescription du pape Jean XXII, l'on dirait trois fois l'*Ave Maria*, à Paris, à l'heure du couvre-feu, pour la prospérité de l'Église, la paix du royaume et la conservation de la famille royale. On sonnait le couvre-feu à sept heures du soir.

Pendant le règne de Philippe VI, comme sous les règnes précédents, il s'éleva souvent des contestations à Paris, soit entre l'Université, le Châtelet et le chapitre de la cathédrale, relativement au droit de juridiction, soit entre l'Université et le monastère de Saint-Germain-des-Prés, pour des délits commis par les écoliers sur les terres abbatiales, soit enfin entre le prévôt des marchands et le prévôt de Paris, ou les gens du roi, pour la perception des taxes et l'attribution de certains droits de juridiction ou autres. Ces contestations, qui renaissaient sans cesse et à tout propos, avaient constamment les mêmes causes et présentaient la même physionomie. Elles ne manquaient jamais d'aller, après quelque temps, se terminer dans un arrêt du parlement. Leurs phases di-

verses et peu importantes ne sauraient devenir un sujet historique, ni être consignées ici.

Jean II, fils et successeur de Philippe VI, fut, comme son père, le roi des barons : il en avait le caractère *chevaleresque*, mais poussé jusqu'à une exagération extrême. Naturellement dur, orgueilleux et emporté, il aimait le faste et s'y livrait jusqu'à la prodigalité. Il était d'ailleurs, malgré ses prétentions au renom de chevalier, d'une ignorance absolue sur les principes les plus élémentaires de l'art militaire, de même que sur les règles les plus simples de l'administration. Son modèle en toutes choses était Jean de Bohême, son parrain, qui combattit lié à Crécy, et s'y fit tuer follement, loin de ses États, qu'il avait abandonnés depuis longtemps pour la cour de France. La situation critique dans laquelle se trouvait alors le royaume aurait demandé, pour le sauver, un souverain doué de toutes les qualités directement contraires aux défauts de Jean. La France engagée d'un côté dans une guerre redoutable contre un pays où tout se trouvait depuis longtemps réglé par des lois fixes et obéies, et où l'autorité du souverain était d'autant plus forte qu'on l'avait limitée, et d'un autre côté dévolue entièrement et sans garantie à une monarchie arbitraire sans ordre, fiscale sans finances, militaire sans armée permanente ni troupes régulières, dépeuplée d'ailleurs par la peste, appauvrie par ses défaites et épuisée par son propre gouvernement, la France se voyait dans le danger le plus pressant. Tandis que l'Angleterre, heureuse de sa grande charte qu'elle avait su conquérir et conserver, marchait à pas bien marqués dans la voie de la prospérité, et prenait en Occident l'initiative du progrès et du mouvement, la royauté française des Valois, bizarre mélange de despotisme et de féodalité, détournant les yeux du présent et de l'avenir, s'efforçait, par une réaction insensée, de remonter vers les âges écoulés.

A peine sur le trône, Jean se fait connaître par des ordonnances d'un triste présage. Comme son père, il autorise les

nobles à surseoir au payement de leurs dettes, et promet à quelques-uns de tolérer les guerres privées; en même temps il double leur solde militaire et crée en leur faveur l'ordre de l'Étoile, qui assurait une retraite à tous ses membres. Les chevaliers de cet ordre faisaient serment de ne jamais reculer de quatre arpents à la bataille, s'ils n'étaient pris ou tués. Ce vœu insensé leur fut fatal, à la première prise d'armes où ils se trouvèrent : ils furent tous pris. Une somptueuse maison qu'on avait commencée pour eux à Saint-Ouen, dans la plaine Saint-Denis, resta inachevée.

Afin de faire face à ces nouvelles dépenses et de pourvoir aux frais des fêtes brillantes de son sacre, Jean se jeta hardiment, comme les rois ses prédécesseurs, dans la voie fatale de l'altération des monnaies. Bientôt il crut faire un acte adroit de perception fiscale, en demandant des subsides aux états généraux du royaume. Il espérait obtenir sans difficultés l'établissement de certains impôts produisant de bons revenus; en effet, jusqu'alors les États n'avaient encore osé rien refuser à la couronne. C'était le roi lui-même qui avait toujours fixé le nombre des membres de ces assemblées, ainsi que l'ordre et la durée des sessions. Il est à présumer qu'il désignait directement ou indirectement presque tous les députés : aussi le pouvoir des états paraissait-il originairement émaner de la volonté royale. Mais à l'époque qui nous occupe, cette dépendance avait cessé; chacun des trois ordres élisait déjà lui-même ses représentants : le roi se contentait de désigner les villes qui enverraient des députés, et quelquefois même ce droit lui était contesté. Jean convoqua les états généraux à Paris au mois de février 1351; mais il n'y trouva ni la docilité, ni les moyens de gouvernement, ni même tous les subsides qu'il en espérait. Il fallut traiter séparément avec chaque province et réunir les états provinciaux, après les états généraux. Le prince obtint ainsi, après de longs débats, quelques impositions particulières et quel

ques taxes temporaires qu'il dut payer par de larges concessions.

Ce fut alors que cessèrent définitivement, à Paris et dans toute la Normandie, les pillages des officiers royaux, qui, sous prétexte du droit de *prise* et de *chevauchée*, nous l'avons déjà vu, saisissaient partout où passait la cour, vivres, chevaux, bêtes de somme, chariots, meubles de toute espèce, et jusqu'aux lits des bourgeois et manants, sans aucune indemnité. Après les provinces, le roi traita avec les villes et les corps de métiers. Amiens, Rouen, Troyes, Mâcon et Paris achetèrent à cette occasion divers édits favorables à leurs intérêts. Les bourgeois de cette dernière ville obtinrent une ordonnance de police fort détaillée, dans laquelle se trouvaient fixés les règles de travail et les priviléges de chaque profession. Afin de remédier à l'augmentation du prix de main-d'œuvre qu'avait occasionnée la peste, cette ordonnance soumettait à un maximum les salaires et les profits. Elle se montrait fort sévère contre les truands ou mendiants valides et sains de corps, qui, au lieu de vivre honnêtement par le travail, restaient en très-grand nombre dans une oisiveté coupable et devenaient à charge au public. On les chassa de la ville et l'on établit de fortes peines contre ceux qui y rentreraient. Venaient ensuite des dispositions relatives à la police de la boulangerie. Elles portaient que quatre personnes, désignées chaque année par le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, examineraient deux fois par semaine le pain des boulangers de la ville et des faubourgs, et confisqueraient celui qui n'aurait pas le poids ou la qualité voulus. Elles établissaient aussi des mesureurs de blé aux halles. Il y en eut vingt-quatre à Champeaux, dix-huit à la Grève et douze au marché de la Juiverie. D'autres dispositions fort étendues réglaient la police des vins. Il était interdit aux marchands en gros et en détail d'en mêler ensemble de deux espèces différentes, de l'altérer en rien, et de lui donner un autre

nom que celui de son cru. Il leur était défendu également de donner à boire après le couvre-feu sonné à Notre-Dame, et de recevoir dans leurs cabarets des joueurs de dés ou autres personnes diffamées. Le prix du vin rouge français était fixé à 10 deniers la pinte, et à 6 sols 8 deniers le setier; le vin blanc, à 6 deniers parisis la pinte, et 4 sols parisis le setier. La même ordonnance s'étendait longuement sur la vente du poisson de mer et d'eau douce; ensuite elle passait aux bouchers, aux chandeliers, aux poulaillers, aux marchands de draps, aux corroyeurs et aux autres ouvriers en cuir. Elle défendait de nourrir des pourceaux dans l'enceinte des murs de la ville, et de balayer les rues, au moment même où la pluie tombait : cette dernière disposition avait pour but d'empêcher la trop grande agglomération d'immondices dans le lit de la rivière. Ce long règlement finissait en déclarant que dans le cas où l'on reconnaîtrait par la suite la nécessité de faire des additions ou des changements à quelques-uns de ses articles, des commissaires nommés par le roi seraient chargés de ce soin, conjointement avec certains membres du parlement.

La trêve avec l'Angleterre, qui allait expirer le 1er août 1351, ne fut point renouvelée, et cependant on ne fit pas de grands préparatifs de guerre de part ni d'autre. L'Angleterre était épuisée, et en France le désordre financier était extrême. Les faibles sommes que Jean avait pu obtenir des provinces, des bailliages et des villes furent bien vite dévorées; on les vit à peine passer. Se trouvant alors sans ressources, ce prince se mit à abuser, de la plus étrange manière, du droit que s'arrogeait le roi de changer et d'altérer les monnaies. Dans le cours de quatre années, on vit le marc d'argent valoir successivement 5 livres 6 sols, 11 livres, 13 livres 15 sols, 14 livres, retomber à 4 livres 15 sols, remonter à 12 livres, et venir enfin jusqu'à 18 livres. Dans le courant de 1353, il parut successivement treize ordonnances qui altérèrent autant

de fois le système monétaire. C'est la loi en démence, dit M. Michelet. Ces violentes secousses, en triplant et quadruplant tous les impôts, triplaient également et quadruplaient toutes les dettes. Le roi se trouvait forcé de faire une ordonnance spéciale pour régler la manière dont les contrats, stipulés en monnaie faible entre les particuliers, seraient exécutés en monnaie forte. En même temps ce prince rendait une autre ordonnance pour faire rentrer dans la possession du fisc royal les propriétés des banquiers italiens que le roi Philippe VI avait confisquées et qu'il avait données à quelques favoris pour les enrichir. La forme régulière des actes de donation en vertu desquels ceux-ci détenaient ces propriétés, ne put les sauver de la rapacité de Jean : il leur fit rendre gorge, non pour restituer les biens repris à leurs maîtres légitimes, mais pour se les attribuer à lui-même, et quelquefois pour en enrichir de nouveaux favoris.

La noblesse s'était accoutumée peu à peu à se tenir loin de ses châteaux et à passer sa vie à la cour du roi, à Paris. Les grands frais de tout genre que lui imposait ce séjour la rendaient incessamment plus avide, plus importune et plus obséquieuse auprès du prince. Depuis longtemps déjà, ces fiers barons ne dédaignaient plus de recevoir régulièrement la solde militaire, soit pour combattre et défendre leurs manoirs contre les ravages de l'Anglais, soit pour paraître à leur rang et parader dans les revues royales. Sous Philippe VI, le noble bachelier recevait une paye de 10 sols par jour ; sous le roi Jean, il en exigea 20, et le seigneur banneret en eut 40. Les armées nombreuses qu'il fallait tenir constamment sur pied dévoraient ainsi des sommes énormes ; d'un autre côté, la noblesse de la cour assiégeait le roi nuit et jour, pour lui prendre tout ce qu'il enlevait lui-même aux autres. La seule reine Blanche, remarque M. Michelet, avait obtenu pour elle la confiscation des biens des Lombards ; elle poursuivit à son profit leurs débiteurs par tout le royaume.

Les dépenses immenses et incessantes qu'entraînaient ces profusions, jointes aux nécessités d'une guerre ruineuse, obligèrent le roi Jean à réunir les états plus souvent qu'aucun de ses prédécesseurs. Dans le courant de l'année 1355, il convoqua à Paris ceux de la langue d'*oil*, et, au delà de la Loire, ceux de la langue d'*oc*. Toutefois, les représentants du Poitou, de l'Auvergne, du Limousin et du Lyonnais, siégeaient à côté des députés du nord de la France, à Paris; mais la Normandie, l'Artois et la Picardie n'y envoyèrent personne, protestant ainsi d'avance contre l'impôt de la gabelle, qu'il était question d'y établir dans leurs contrées. Le grand chancelier de France ouvrit la session au nom du roi, et demanda des subsides pour pouvoir faire la guerre. Le clergé répondit par la bouche de Jean de Craon, archevêque de Reims, et la noblesse par celle de Gautier de Brienne, duc d'Athènes. Les villes avaient pris pour organe un personnage qui jouissait alors d'un immense crédit parmi la bourgeoisie, Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris. On ne connaît les délibérations de cette assemblée que par l'ordonnance du 28 décembre 1355, qui en proclama les résultats. Le roi y promettait, pour lui et ses successeurs, de faire par la suite, et à perpétuité, bonne et stable monnaie pour tout le royaume, de telle sorte que le marc d'argent ne produisît jamais plus de 6 livres tournois. Il s'engageait à priver de leurs offices tous ceux de ses serviteurs qui feraient ou conseilleraient quelque chose en opposition avec cette promesse solennelle. Après avoir pris ces premières garanties contre les désordres financiers qui dévoraient le pays depuis tant d'années, l'assemblée prouva que, malgré la mauvaise administration de presque tous les rois de France, depuis saint Louis, les Français n'en restaient pas moins attachés à la maison d'Hugues Capet, qui avait formé le royaume. Les trois ordres se montraient également indignés qu'Édouard voulût se faire leur roi malgré eux. Afin de conserver la couronne à Jean et de repousser

victorieusement l'ennemi, ils accordèrent pour un an la solde de trente mille hommes d'armes, estimée environ à cinq millions de livres parisis. Ils assurèrent la perception régulière de cette somme par l'établissement d'un impôt de gabelle sur le sel, et d'une taxe de 8 deniers par livre sur toutes choses vendues. Ces deux contributions durent être acquittées par toutes personnes, clercs et laïques, nobles et roturiers, sans aucune distinction; le roi lui-même, la reine et les princes leurs enfants s'y trouvaient soumis. L'Université de Paris seule voulut s'y soustraire et fit résistance; comme on la pressait de se soumettre, elle en appela au pape.

Mais le prince n'obtint ces impositions qu'en abandonnant la perception et le maniement de toutes finances autres que celles du domaine. On vit alors naître un nouvel ordre de choses qu'amenait nécessairement à sa suite l'acte nouveau lui-même par lequel les états votaient et percevaient les impôts, les administraient et en surveillaient l'emploi; ce qui était prendre possession de la puissance publique. Il fut décidé que les taxes consenties seraient levées par des receveurs choisis dans les trois ordres; que des trésoriers, tirés également du sein des états, distribueraient les sommes perçues, suivant les besoins reconnus des services publics; et, enfin, que ces receveurs et ces trésoriers, de même que tous les agents de de l'administration financière, seraient placés sous la haute surveillance d'une commission de neuf intendants généraux, trois clercs, trois nobles et trois bourgeois, élus par l'assemblée elle-même et parmi ses propres membres. Ces surintendants ne devaient avoir aucun maniement de fonds. Pour mettre leurs commissaires et agents à l'abri de la violence, les états les autorisèrent, en cas d'attaques, à repousser la force par la force. Tout citoyen requis par eux devait leur prêter main-forte. Le roi jura de ne rien détourner des sommes levées, pour un autre usage que pour celui de la guerre, et il fut décidé que, dans le cas où il n'exécuterait pas fidèlement

les articles arrêtés de concert avec les états, le subside voté serait supprimé. L'on fixa une seconde réunion des états aux premiers jours du mois de mars suivant, afin d'ouïr les rapports des neuf surintendants, et une troisième à la Saint-André de la même année, afin de régler les comptes généraux, et d'aviser, si des besoins nouveaux et imprévus se faisaient sentir.

Ainsi le développement excessif qu'avait pris le pouvoir royal, par suite du déclin et de la chute de la puissance féodale, faisait naître à côté de lui, pour le balancer et le contenir, un troisième pouvoir qu'on n'avait pas encore soupçonné: le pouvoir de la nation elle-même. Pendant fort longtemps, le besoin de se défendre contre la tyrannie de la féodalité l'avait fait se confondre et se personnifier dans la royauté qui le protégeait. En 1356, il faisait son premier acte d'émancipation, en agissant spontanément en dehors de l'institution monarchique qui voulait l'opprimer. Toutefois, quoique déjà bien précieuse, cette tentative d'avénement à une juste liberté ne pouvait pas encore aboutir. D'un côté, le pouvoir royal était trop grand; à force de subtilités et de persévérance, les légistes avaient fait admettre partout, comme un principe incontestable, que le roi seul pouvait faire les lois; et le souverain était bien loin de se montrer disposé à se relâcher en rien de ce qu'il considérait comme son droit. D'un autre côté, les éléments de la nation française, les nobles, les bourgeois et les paysans, formaient encore des castes trop séparées et trop différentes entre elles de vues, d'intérêts et d'état, pour pouvoir posséder même quelque partie de la force que donne l'homogénéité avec l'unité, et qui, à son tour, donne la puissance. La patrie, pour le noble, était la France entière; mais pour le bourgeois, elle ne dépassait guère encore l'enceinte de la cité; quant au malheureux paysan, ruiné partout, opprimé et méprisé, il ne pouvait trouver dans son cœur aucun sentiment patriotique, car nulle part on ne le considérait comme membre du corps politique.

Il fut fort difficile d'asseoir les impôts votés par les états généraux. Presque partout la noblesse et le clergé invoquaient leurs priviléges, pour s'exempter des charges les plus onéreuses; d'un autre côté, le petit commerce et le menu peuple des villes, n'appréciant pas les nécessités qu'avaient comprises les états, ne voyaient que leurs propres souffrances, et se montraient entièrement hostiles à toute levée de taxes nouvelles. Dans quelques endroits, le mécontentement fut poussé jusqu'à la révolte, et le roi dut envoyer des troupes pour contenir les mutins.

Ce fut sous ces malheureux auspices que les hostilités recommencèrent entre la France et l'Angleterre, et que le roi Jean ouvrit la campagne. Le duc de Lancastre venait de descendre en Normandie. Les Anglais, réunis aux Navarrais, leurs alliés, formaient une armée de quarante mille hommes d'armes, sans compter les gens de pied. Jean, à la tête de l'armée royale de France, s'avança contre eux au moment où ils venaient de prendre et de raser Verneuil en Perche. Les Anglais se retirèrent dans les forêts de l'Aigle, et Jean mit aussitôt le siége devant Breteuil; mais cette place ne se rendit qu'après deux mois de résistance. Ce fut là le seul exploit des Français dans le nord. Jean revint à Paris; il y apprit que le prince de Galles, après avoir ravagé le Rouergue, l'Auvergne, le Limousin et le Berry, s'approchait de la Touraine. Transporté de colère à cette nouvelle, il fait serment de le joindre et de le combattre partout où il le rencontrera. Il convoque de nouveau les grands vassaux, seigneurs, gentilshommes et chevaliers de son royaume, ban et arrière-ban, avec ordre formel que personne ne se dispense de se trouver au rendez-vous, et va aussitôt se mettre à leur tête dans les plaines de Chartres, où l'on s'assemblait. La fleur de la féodalité française y était réunie : les quatre fils de Jean, vingt-six ducs ou comtes, cent quarante seigneurs bannerets, avec leurs bannières déployées; c'était une foule plutôt qu'une armée, de cinquante mille hom-

mes au moins, magnifique au coup d'œil, mais sans ensemble ni unité suffisante, lourde à mouvoir, mal commandée par cent chefs à la fois et obéissant mal. L'armée du prince de Galles, partie anglaise, partie gasconne, ne se composait que de deux mille hommes d'armes, de quatre mille archers et de deux mille hommes de troupes légères, qu'il avait levés dans le midi de la France, et que l'on connaissait sous le nom de *brigands*. Faute de renseignements exacts de part et d'autre, on se chercha quelque temps, mais avec des intentions bien différentes : les Français brûlaient de combattre ; le prince anglais, au contraire, voulait se retirer devant l'armée nombreuse de Jean, et opérer sa retraite en Guienne.

Cependant, malgré l'état où se trouvaient les choses et les esprits en France, malgré l'inutilité de ses efforts jusqu'à ce jour pour amener la paix entre les deux parties belligérantes, le pape ne se rebutait pas dans ses poursuites ardentes, et ne quittait pas un instant son caractère de père commun des hommes. De sa part, les cardinaux d'Urgel et Talleyrand de Périgord vinrent trouver le roi, pour le supplier de mettre enfin un terme aux hostilités, et de les accepter eux-mêmes comme médiateurs de la paix. Ils portaient au prince une lettre du pape. « La paix, lui écrivait le souverain pontife, doit plaire à tous les hommes, mais surtout aux souverains et aux rois ; car le repos ou le trouble de ceux qui gouvernent emporte nécessairement la tranquillité ou l'agitation des peuples. C'est là, mon cher fils, une vérité que l'expérience vous a apprise, que vous avez eue sous les yeux, et que vous devez comme toucher du doigt. Car, depuis la malheureuse guerre qui divise la France et l'Angleterre, vous avez vu votre royaume agité de tempêtes violentes ; vos peuples, auparavant dans l'abondance, mendient des secours étrangers ; vos sujets, autrefois comblés de richesses, ont perdu presque tous leurs biens ; vos Français eux-mêmes, si tranquilles et si heureux avant ces temps de troubles, sont tombés dans la confusion et le désordre ; et ce

qui est bien plus déplorable encore, vous avez pu voir les ministres du service divin profaner leur caractère sacré par des fonctions indignes; ceux qui vaquaient autrefois aux saints ministères des autels, ceux qui avaient le nom du Seigneur à la bouche et l'Évangile à la main, s'armant aujourd'hui du glaive, du casque et de la lance, s'adonnent aux rapines et versent le sang humain; quelques-uns même de ces ministres indignes portent l'audace jusqu'à se mettre au service des oppresseurs de la liberté, des orphelins et des veuves, et à se faire les complices des adultères et des ravisseurs de vierges. Quel est, ô grand prince, le chrétien fidèle qui ne serait touché de ces maux et de ces désordres? quant à nous, ils nous font répandre des torrents de larmes. Nous cherchons tous les moyens de rappeler une paix si désirable, si longtemps attendue, si souvent traversée, et nous espérons que le Seigneur n'abandonnera pas son peuple. »

Les instances du pape auprès du roi d'Angleterre étaient encore plus pressantes, car ce prince était l'agresseur. Innocent VI ne s'adressait pas seulement à Édouard lui-même, il faisait agir auprès de lui toutes les personnes auxquelles il connaissait quelque influence sur son esprit ou sur son cœur, comme la reine mère et la reine régnante, les archevêques de Cantorbéry et d'York, les évêques de Londres et de Winchester. De si grands efforts sur tant de points différents pour amener la paix, faisaient espérer que la campagne se bornerait à des courses réciproques en pays ennemis, et qu'une action générale n'aurait pas lieu. Mais la justice divine attendait les Français à Maupertuis, près de Poitiers. C'était une colline roide, plantée de vignes, fermée par des haies et des buissons d'épines. Le prince de Galles, que l'armée féodale avait enfin découvert, s'y était fortifié avec sa petite troupe; le sommet du coteau se présentait hérissé d'archers anglais; il n'existait qu'un sentier étroit et rapide pour gravir jusqu'à eux. Les Français n'avaient pas besoin d'attaquer l'armée du prince pour

la détruire, il leur suffisait de la tenir bloquée; la faim et la soif ne pouvaient manquer de la leur livrer au bout de quelques jours. Le roi Jean trouva plus digne de lui et plus chevaleresque de forcer son ennemi. Sourd aux ardentes prières que vinrent alors lui adresser de nouveau les deux nonces du pape, et rejetant avec dédain des propositions de paix fort avantageuses que lui fit adresser le prince de Galles, il donna l'ordre à ses cavaliers d'entrer hardiment dans le sentier qui menait au haut de la colline et d'aborder l'ennemi.

Aussitôt que ce mouvement eut commencé, les archers anglais se mirent à faire pleuvoir une grêle de traits sur les assaillants; dans un instant, les chevaux criblés s'effarouchèrent et se jetèrent les uns sur les autres. Les Anglais, descendant vivement la colline pendant ce désordre, attaquèrent avec vigueur, sur plusieurs points à la fois, et portèrent le trouble dans l'armée française tout entière. Le sort de la bataille se trouvait fort compromis; d'autres fautes que le roi fit coup sur coup ne tardèrent pas à amener une défaite qui fut plus malheureuse encore que celle de Crécy, et que l'histoire a enregistrée comme un des plus grands désastres de nos annales. La déroute fut complète; l'on vit tout à coup cette multitude d'hommes s'enfuir dans le plus grand désordre vers la ville de Poitiers, qui ferma ses portes. Les Anglais, les suivant l'épée dans les reins, les tuaient sur la chaussée ou les faisaient prisonniers. Seuls, les chevaliers de l'Étoile restaient fermes sur le champ de bataille même. Fidèles à leur vœu, ils ne reculèrent pas. Au milieu d'eux, le roi Jean, la hache à la main, combattait et se défendait comme un lion. Mais sa résistance intrépide devint aussi funeste au royaume que la fuite des troupes féodales qui composaient l'armée française. Malgré sa valeur héroïque, Jean, enveloppé de tous côtés, fut forcé de céder au nombre. Il se rendit avec son fils, le jeune Philippe, qui ne l'avait pas quitté, et remit son épée à un gentilhomme français au service de l'Angleterre. Les Français laissèrent

neuf mille morts sur le champ de bataille; trois mille furent tués dans la fuite. Les Anglais ne perdirent que neuf cents hommes d'armes et quinze cents archers. Ils ramenèrent prisonniers treize comtes, un archevêque, soixante-dix barons et baronnets, deux mille hommes d'armes, outre une grande multitude d'individus moins marquants. Ils se trouvèrent bientôt avoir à garder deux fois plus de prisonniers qu'ils n'avaient de soldats. Le prince de Galles éprouvait trop de joie pour vouloir abuser de sa victoire. Il traita son captif en roi, mit un genou en terre pour le recevoir et le servit lui-même à table. Il lui importait en effet que le roi de France fût prisonnier dans la personne de Jean, afin que le royaume parût pris lui-même avec son roi, et se ruinât pour le racheter. Il l'emmena à Bordeaux et de là à Londres.

La bataille de Crécy n'avait donné aux Anglais que la ville de Calais; celle de Poitiers paraissait devoir leur livrer le royaume tout entier. La consternation et l'effroi furent au comble à Paris quand on y vit arriver pêle-mêle les fuyards, le duc de Normandie, dauphin de France, en tête, et qu'on apprit de leur bouche que tout avait été tué ou pris à Poitiers, roi et barons, gens d'armes et chevaliers. Les Anglais, disait-on partout, ne pouvaient tarder à se montrer aux portes de la ville. On se racontait parmi le peuple comment les seigneurs avaient tourné bride et s'étaient enfuis lâchement, en face des archers des communes anglaises. Les mêmes récits couraient et se propageaient dans les campagnes, hors de la ville, et la crainte respectueuse des serfs pour la noblesse commençait à se changer en mépris. L'autorité royale avait disparu avec la personne du roi; on n'espérait rien du dauphin ni de ses frères. Le prince n'avait que dix-neuf ans; il était faible, pâle et chétif, et il n'avait pu encore faire pressentir la capacité politique que le malheur et la réflexion devaient plus tard développer dans lui. Ainsi, en face d'un ennemi puissant et victorieux, et au milieu d'une immense fermentation populaire que rendaient plus me-

naçante encore l'avilissement de la noblesse, la dispersion des troupes régulières et l'absence presque complète de toute autorité supérieure, les colonnes de l'édifice social semblaient près de s'écrouler; tout présageait de terribles ébranlements jusque dans les bases les plus profondes de la société française.

Le jeune dauphin et les conseillers de son père qui l'entouraient, sentant leur impuissance, réunirent sur le champ les états généraux; ceux de la langue d'Oil à Paris, et ceux de la langue d'Oc à Toulouse. Le gouvernement royal se trouvait en pleine dissolution; la noblesse était morte, captive ou déshonorée; la plupart des seigneurs ne parurent à Paris que par procureurs; le clergé ne pouvait presque rien dans une crise purement politique; toute l'influence, avec le soin de pourvoir au salut du pays, échut donc à la bourgeoisie, c'est-à-dire aux députés des villes et surtout à ceux de Paris. Toute la vie, toute l'espérance de la nation, se trouvaient alors concentrées dans la capitale; sans elle, la France n'eût rien fait. Le chef naturel du seul ordre des états qui conservât encore sa force et son énergie était le prévôt des marchands, président des échevins et chef du corps municipal. L'autre grande autorité de la ville, le prévôt du roi était presque impopulaire, comme tous les magistrats de police; d'ailleurs, depuis que par leur despotisme et leur mauvaise administration intérieure, les souverains avaient commencé à s'aliéner les esprits, le pouvoir et l'influence du prévôt royal, émanations de la puissance du prince, s'étaient affaiblis graduellement. Pendant ce temps, l'influence de la municipalité, qui représentait la bourgeoisie parisienne, et le pouvoir de son chef, le prévôt des marchands, avaient grandi et s'étaient développés à proportion.

Le corps municipal de Paris avait d'abord tenu ses assemblées dans une maison appelée *Maison de la marchandise*, à la vallée de la misère, près du grand Châtelet. Plus tard, il se réunit dans

deux endroits nommés également *Parloir aux bourgeois*: l'un était dans la ville même entre Saint-Leuffroy et le Grand-Châtelet, l'autre consistant en quelques vieilles tours et un bâtiment carré, se trouvait, nous l'avons vu, à la porte Saint-Jacques, au bout du grand quartier de l'Université, près des Jacobins et du clos aux Bourgeois. Enfin, le lieu des réunions du corps municipal ou l'Hôtel-de-Ville fut transporté à la Grève, en 1357, dans une maison connue d'abord sous le nom de *Maison aux piliers*, parce qu'elle reposait par devant sur une suite de gros piliers, et nommée plus tard *Maison au dauphin*, pour avoir appartenu aux deux derniers princes souverains du Dauphiné. Pendant quelque temps encore cette maison continua de porter les noms de *Parloir aux bourgeois* et de *Maison de la marchandise*. Enfin on l'appela généralement *Hôtel-de-Ville*, et elle devint, deux siècles plus tard, un des monuments remarquables de la ville, ainsi que nous le verrons en détail dans la seconde partie de ce volume.

Les états généraux, convoqués à Paris par le dauphin Charles, s'assemblèrent d'abord au parlement et puis aux Cordeliers; ils comptaient plus de huit cents membres, dont la moitié au moins appartenait au tiers état, c'est-à-dire à la bourgeoisie. On commença par nommer un comité de cinquante personnes pour prendre connaissance de l'état des choses et de la situation du royaume. Il devait demander compte à qui de droit du passé et du présent. Pour le passé, il était chargé de savoir ce qu'étaient devenues les sommes immenses levées en dîmes, en maltôte et en subsides de tout genre, de même que de celles qui avaient été perçues au moyen des altérations de monnaies et des autres extorsions qui, depuis tant d'années, accablaient les malheureuses populations. Pour le présent, il devait porter son attention sur l'état des troupes, qui étaient sans solde ni vivres, et sur la situation du royaume tout entier, qui se trouvait mal gardé et sans défense.

Pendant ce temps, l'agitation la plus vive se manifestait dans

la population de la ville; et les hommes notables parmi les riches commerçants qui, sous le nom de *hanse parisienne*, formaient une espèce de patriciat et maniaient presque exclusivement les affaires municipales, depuis plusieurs générations, se mettaient résolûment à la tête du mouvement, ou par ambition ou afin de le diriger. Ils avaient pour chef le prévôt des marchands, Étienne Marcel, qui se trouvait alors le plus considérable des bourgeois de Paris par sa valeur personnelle et par sa position. C'était un de ces hommes à l'esprit net, étendu et fertile en ressources, mais ambitieux et révolutionnaire, au caractère résolu et énergique et à l'âme vigoureuse, mais impatiente de domination, qui ne manquent jamais de prendre un ascendant irrésistible sur les masses, pendant les révolutions et les troubles de la cité. Il profita de la crainte qu'on avait partout de voir apparaître, au printemps suivant, le roi d'Angleterre sur les hauteurs de Montmartre, pour faire exercer les Parisiens au maniement des armes. D'après ses ordres, et avec l'autorisation du dauphin, d'immenses travaux de défense et de fortification furent entrepris et poussés vigoureusement sur tous les points à la fois du pourtour de la ville. Une multitude d'ouvriers furent employés en permanence à réparer et remanier les anciens murs d'enceinte de la partie méridionale de Paris. On fortifia les portes par des tours et d'autres ouvrages; on creusa au pied des remparts des fossés larges et profonds, avec des contre-fossés, et l'on put en remplir quelques-uns des eaux de la Seine.

Comme il n'y avait aucun faubourg important dans le voisinage immédiat de cette enceinte, mais seulement des terres en culture et de vastes enclos, il fut aisé et peu coûteux d'établir ces fossés au pied du vieux mur, et, au moyen de quelques appendices, de rendre l'enceinte plus propre à la défense de la ville. Pour se procurer la place nécessaire à l'établissement des fossés et des chemins de ronde, l'on reprit tous les terrains qui étaient contigus au gros mur et qu'on avait con-

cédés inconsidérément à diverses communautés religieuses depuis Philippe-Auguste. On déposséda ainsi, avec promesse d'indemnités ultérieures, les cordeliers, les jacobins, les religieux de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, des terres et des bâtiments qui leur appartenaient dans une zone assez étendue, autour de l'enceinte. Plus tard on les dédommagea par la concession de certains droits ou priviléges et par l'attribution de quelques propriétés sises à Paris ou ailleurs.

Quant aux faubourgs eux-mêmes, comme ils étaient peu considérables dans la partie méridionale de Paris et qu'ils se trouvaient tous placés à une certaine distance des murailles, le temps manquait pour les mettre à couvert et les fortifier; on les laissa donc sans défense. Mais par la suite, afin d'empêcher l'ennemi de s'y loger, on les ruina; il fut permis à chacun d'emporter ce qu'il pourrait des démolitions, et l'on mit le feu à ce qui restait. Il n'en fut pas de même sur la rive droite du fleuve, dans la partie de Paris dite *la ville*. Les faubourgs s'y trouvaient forts, bien peuplés et rapprochés des murailles; aussi l'on ne se contenta pas d'y réparer l'enceinte continue, on l'agrandit et l'on eut soin de renfermer dans les nouvelles murailles la plus grande partie des bourgs populeux qui s'adossaient aux vieux murs de Philippe-Auguste. A droite, le Temple, le quartier Saint-Paul, la culture Sainte-Catherine, Saint-Martin, les Filles-Dieu, etc., etc.; à gauche, Saint-Sauveur, Saint-Honoré, les Quinze-Vingts, le Louvre, etc., etc., qui avaient été jusqu'alors dans les faubourgs, se trouvèrent engagés dans la nouvelle enceinte et firent partie de la ville.

Cette enceinte, commencée pendant la captivité du roi Jean et la régence du dauphin, fut reprise avec vigueur lorsque ce dernier prince monta sur le trône. Elle se composait en principal d'un mur crénelé reliant entre elles des tours ou bastides carrées, forme jugée alors plus convenable pour y placer les bombardes et les autres pièces d'artillerie grossière dont l'usage

commençait à s'introduire. Au pied de la muraille étaient des fossés larges et profonds avec d'arrière-fossés. Cet ensemble reposait sans doute sur un terrassement en élévation formé par les terres qu'on avait extraites des fossés et disposées en talus d'escarpe. Le mur lui-même était couronné de créneaux; les parapets crénelés des tours et des portes reposaient sur des consoles dentelées dont les intervalles formaient des vides nommés *machicoulis*. Un nombre considérable d'appendices et d'ouvrages en saillie sur les fossés s'y trouvaient placés de distance en distance, comme des guérites de pierres, des tourelles à encorbellement, des balcons surplombant, qui permettaient de faire tomber des projectiles sur les assaillants devenus maîtres des fossés. En outre, il y avait souvent, au fond du fossé même, de petits bâtiments appelés *casemates*, d'où les arbalétriers tiraient sur l'ennemi quand il approchait.

Le grand fossé s'ouvrait du côté de la campagne, à quelques mètres du pied de la muraille d'enceinte. Il avait trente mètres au moins de largeur et était creusé en entonnoir, jusqu'à la profondeur de sept à huit mètres, non compris la cunette, étroit canal pratiqué au fond. Un intervalle de plusieurs mètres séparait le grand fossé d'un autre plus étroit, moins profond et presque toujours à sec qu'on appelait *arrière-fossé*. L'espace entre les deux fossés formait une chaussée que l'on nommait *butte en dos d'âne*, et sur laquelle se trouvaient construites les avant-portes fortifiées qui précédaient les portes principales. Du côté de la ville, le rempart offrait une terrasse gazonnée formant une espèce de colline à laquelle le mur d'enceinte servait, pour ainsi dire, de revêtement du côté du fossé. Entre le rempart et la ville régnait un chemin de ronde d'où partaient, de distance en distance, des montées ou *rampes* en pente douce destinées à faciliter le transport de l'artillerie et des autres machines de guerre sur la plate-forme du mur.

Nous devons consigner ici que tous les frais de l'enceinte de

Charles V, pour le creusement des fossés et les divers autres terrassements, la construction des murs, des tours et des portes, y compris les indemnités accordées pour acquisitions des terrains et dépossessions, furent mis, selon presque tous les auteurs, à la charge de la ville de Paris, sans que le trésor royal y contribuât, ainsi que cela avait eu lieu sous Philippe-Auguste; ce qui n'empêche pas que cette enceinte ne soit nommée assez souvent, dans les anciens actes, *murs le roy* ou *murs du roy*. Félibien dit qu'en dédommagement de leurs dépenses, les Parisiens eurent la pêche des fossés; remarque ironique sans doute, car cet historien n'ignorait pas que les fossés demeuraient le plus souvent à sec, et qu'ils n'avaient d'autre cours d'eau qu'un ruisseau maigre et croupi provenant des égouts et coulant dans la cunette. Le seul, le vrai dédommagement, pour les habitants de Paris, était de se voir fortifiés contre les attaques de l'ennemi extérieur.

La *tour de bois* ou *tour du chastel de bois* formait la tête de la clôture de Charles V, au couchant; elle tirait ce nom de sa proximité d'une fortification voisine du Louvre qui se nommait ainsi, et elle se trouvait située près de la Seine, à 75 mètres environ, vers l'ouest, du point où la grande galerie du Louvre est surmontée d'une campanille, presque dans l'axe de la petite rue Saint-Nicaise. Le talus d'escarpe du rempart la touchait de telle sorte qu'une partie de sa circonférence saillait sur le fossé, à l'ouest. Partant de ce point, l'enceinte se dirigeait, en ligne droite et parallèle au château des Tuileries, jusqu'à la petite rue dite du Rempart-Saint-Honoré, dont le nom lui-même est demeuré comme un souvenir de cette clôture. Là se trouvait la porte ou bastide Saint-Honoré de Charles V. En la quittant, le mur allait en ligne droite jusqu'à la porte Montmartre, dont la face extérieure était placée entre les angles méridionaux des rues Neuve-Saint-Eustache et des Fossés. La rue du Cadran (autrefois *ruelle des Aigoux*) débouche près de sa face intérieure. Dans ce parcours on comptait quatre ou

cinq bastides. Le mur coupait le jardin du Palais-Royal en diagonale et traversait la banque de France et la place des Victoires; il avait ensuite pour limite extérieure la rangée des maisons (numéros pairs) de la rue des Fossés-Montmartre. L'impasse Saint-Claude (dite autrefois *rue du Rempart*) est un reste du chemin de ronde intérieur. Le fossé s'avançait jusqu'à la rue du Mail et peut-être même au delà. De la porte Montmartre le mur se dirigeait vers la porte Saint-Denis, en ligne droite et parallèlement aux rues Neuve-Saint-Eustache et Bourbon-Villeneuve; il avait quatre bastides pendant ce trajet. La largeur du rempart y est indiquée en partie par l'espace compris entre les rues Bourbon-Villeneuve et Sainte-Foy, lequel représente, sans aucun doute, le chemin de ronde intérieur. La face de la porte ou bastide Saint-Denis se trouvait de niveau avec les angles méridionaux des rues Bourbon-Villeneuve et Sainte-Apolline.

Près de cette porte, à l'ouest, s'élevait l'énorme butte de Villeneuve-sur-Gravois, dont le nom explique l'origine; elle avait été formée sans doute avec les déblais des fossés, en 1356, époque où fut commencée l'enceinte, et elle servait de *bastillon* ou de fort détaché à la porte Saint-Denis, une des plus importantes de Paris. De ce point, le mur se dirigeait en droite ligne vers la porte Saint-Martin, qui s'avançait du côté du nord jusqu'au niveau des rues Sainte-Apolline et Meslay; il allait ensuite directement à la porte du Temple, en suivant parallèlement ces deux rues. La rue Basse, nommée Neuve-d'Orléans, qui se confond aujourd'hui avec le boulevard, représentait vraisemblablement le chemin de ronde de contrescarpe établi le long de l'arrière-fossé; et l'impasse de la Planchette indique certainement le commencement du chemin de ronde intérieur qui courait au bas du rempart, entre les portes Saint-Martin et du Temple. Pendant ce trajet, le mur était garni de deux bastides. Dans le long espace compris entre la porte du Temple et la porte Saint-Antoine, l'enceinte formait une courbe

et n'était interrompue par aucune porte de ville. De la rue du Temple elle arrivait, par une ligne légèrement arquée, à l'endroit où furent établies plus tard les Filles du Calvaire; ensuite elle faisait une inflexion vers le sud-ouest et demeurait à peu près parallèle au boulevard Beaumarchais, depuis la rue Neuve-de-Bretagne jusqu'à la rue du Pas-de-la-Mule. La rue Jean-Beausire représente probablement le commencement du chemin de ronde intérieur et indique les points du trajet suivi par le mur. Entre cette rue et la chaussée du boulevard était située la porte Saint-Antoine, qui fut aussi construite sous Charles V. Son profil regardait la place où l'on éleva plus tard la tour nord-ouest de la Bastille, nommée Tour-du-Coin sur quelques plans. L'on comptait huit bastides, entre les portes du Temple et Saint-Antoine. Depuis ce point jusqu'à la Seine les deux fossés étaient pleins d'eau. Ils étaient suivis, tout au long, par une forte muraille intérieure, qu'interrompaient en plusieurs endroits de gros bâtiments de pierre formant des tours carrées, terrassées et crénelées. L'embouchure du fossé sur la rivière était protégée par une haute tour ronde à trois étages, semblable à la *tour du chastel de bois*; on l'appela *tour de Billy*, et elle forma, de ce côté, la tête de l'enceinte; on la nomma aussi la *tour de l'Écluse*, de même que la *tour de Bois* qui lui faisait pendant à l'ouest, parce qu'elle se trouvait contiguë à l'écluse destinée à retenir l'eau dans le fossé.

La troisième enceinte de Paris, telle que nous venons de la décrire, fut faite en grande partie sous le règne de Charles V et terminée sous Charles VI seulement. A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire après le désastre de Poitiers, elle ne fut pour ainsi dire que tracée. Sous l'impulsion du prévôt des marchands, plus de 4,000 ouvriers y travaillèrent quelque temps sans désemparer et avec une ardeur extrême. Mais la précipitation jointe au défaut d'ensemble et de direction bien entendue ne produisit guère alors que des creux et des remblais avec quelques parties de murailles peu solides et des

espèces de tours ou de bastides peu élevées. L'on se hâta d'y apporter des machines de guerre de toutes sortes, avec plusieurs pièces d'artillerie; de plus, on y établit tout au long sept cent cinquante guérites ou corps de garde que l'on plaça de distance en distance.

Beaucoup de maisons et plusieurs hôtels somptueux furent abattus, afin de dégager le rempart et d'établir des chemins de ronde. Dans l'intérieur même de la ville l'on prépara des moyens de résistance; Marcel fit sceller au coin des rues de grosses chaînes de fer qu'on devait tendre en cas d'alarme. C'était l'origine des barricades. Les travaux de fortifications furent commencés le 18 octobre 1356, le lendemain de l'ouverture des états généraux dans la grand'chambre du parlement; mais malgré l'activité qu'on déploya sur presque tous les points à la fois pendant toute une année, ce grand ouvrage ne put guère alors être qu'ébauché. Ce ne fut que douze ou quinze ans plus tard qu'il se trouva solidement fait partout et entièrement terminé. Marcel fit en même temps fortifier l'île Saint-Louis, qu'on appelait île Notre-Dame. On y creusa dans tout son périmètre un fossé revêtu de gazon et on y éleva une tour, la tour Loriaux. Le cours de la Seine en amont et en aval, fut fermé par de grosses chaînes. Il est à remarquer que l'Université de Paris rendit alors un décret ordonnant à ses *clients*, c'est-à-dire à tous les chirurgiens, libraires, parcheminiers, enlumineurs, écrivains, relieurs, de prendre les armes aux ordres du recteur, et de contribuer à la défense de la ville. C'est là une des premières entreprises de domination temporelle de cette grande corporation.

Pendant le temps que les travaux de sûreté et de défense s'exécutaient, le comité d'enquête nommé au sein des états généraux faisait les plus grands efforts pour connaître l'état actuel des choses dans le royaume et surtout pour porter quelque lumière sur la situation financière et l'administration générale du pays. Mais quels que fussent le zèle et

l'intelligence des commissaires, leurs investigations demeurèrent sans résultat utile. « De ce, dit Froissart, ne pouvait nul rendre compte. » Tout ce qu'ils parvinrent à savoir et à établir, c'est qu'il y avait eu prodigalité, malversation, concussion. Les commissaires, après avoir pris les ordres de l'assemblée, demandèrent audience au dauphin. Marcel et Robert Lecoq étaient à leur tête ; ce dernier, qui se trouvait alors le membre le plus considérable de l'ordre du clergé, sortait d'une famille de magistrats. Après avoir été successivement avocat général et maître des requêtes au parlement de Paris, il avait été promu à l'évêché de Laon et était devenu un des présidents clercs du parlement, en même temps que membre très-influent du conseil du roi. Malgré sa fortune élevée et sa haute position dans l'État, il s'était jeté au milieu du mouvement révolutionnaire qui entraînait partout la majorité des esprits, et il se déclarait contre l'autorité royale. Voulait-il la ruiner et l'anéantir dans quelqu'intérêt personnel et pour satisfaire quelque passion? ou bien espérait-il, en l'attaquant par une opposition énergique, porter remède aux maux de tout genre qui dévoraient le pays? voilà ce que l'histoire n'a pas révélé.

Marcel et Lecoq, portant la parole au nom des autres commissaires, firent connaître au dauphin les conditions auxquelles on consentirait à lui donner un subside, soit pour continuer la guerre, soit pour payer la rançon du roi ; ils lui demandèrent de poursuivre quelques grands officiers de la couronne ses conseillers, de délivrer le roi de Navarre et de permettre que trente-six députés des États, douze de chaque ordre, l'aidassent à gouverner le royaume. Le dauphin, qui n'était alors que le gardien et le dépositaire de l'autorité suprême, sentit qu'il ne lui appartenait pas de mettre la royauté entre les mains des états. Au lieu de répondre catégoriquement aux demandes des commissaires, il prétexta l'arrivée de lettres, tant du roi son père que de l'empereur son oncle,

et il ajourna la séance publique dans laquelle il devait paraître en personne ; ensuite il invita tous les députés à retourner chez eux, afin d'y prendre l'avis de leurs commettants, tandis que de son côté il consulterait son père. Ainsi, malgré la pressante nécessité où l'on se trouvait d'agir vigoureusement et avec ensemble pour sauver la France, toutes les questions urgentes du moment restèrent en suspens. Les états n'obtinrent aucune réforme, pas même les plus indispensables, parce qu'ils les avaient demandées trop radicales, en trop grand nombre à la fois, et qu'ils avaient voulu les imposer d'autorité. De son côté, le pouvoir royal, forcé de tout refuser aux états pour ne pas se laisser entamer, n'obtint ni l'argent ni les troupes dont il avait le plus grand besoin pour défendre le royaume.

Cependant quelques fonds avaient été accordés au dauphin par les états de la langue d'Oc, qui n'imitèrent pas la conduite de ceux du Nord. Il lui vint également de bonnes nouvelles de la Normandie. Alors, pour se procurer des subsides, ce prince s'adressa aux différents bailliages de la France en particulier, et leur envoya à chacun un conseiller du roi, avec mission de solliciter des aides. Il rendit en même temps une ordonnance qui haussait la monnaie jusqu'à 12 livres tournois le marc d'argent ; puis, évitant d'être présent à Paris pendant la publication de cet édit, il se rendit à Metz auprès de l'empereur son oncle, qui lui avait promis d'être intermédiaire entre la France et l'Angleterre pour la paix. La mise à exécution de la nouvelle ordonnance fit naître une grande fermentation dans Paris. Sur l'ordre formel du corps municipal, on y refusa partout la monnaie altérée. Le prévôt des marchands, à la tête des corporations de métiers, se porta au Louvre et requit le comte d'Anjou, lieutenant du duc de Normandie, d'en faire cesser l'émission. Le jeune prince eut peur et suspendit provisoirement l'exécution de l'édit. Le dauphin, de retour à Paris, voulut la reprendre ;

mais aussitôt tous les métiers, quittant leurs travaux, descendirent en armes dans la rue, se rangèrent sous leurs bannières respectives et s'avancèrent en files longues et menaçantes. Le duc de Normandie, plein de terreur, fit appeler Marcel ; il lui déclara qu'il venait d'ordonner de ne plus fabriquer ni de mettre en cours la nouvelle monnaie ; qu'il consentait à une réunion nouvelle et immédiate des trois ordres des états généraux, et enfin qu'il mettait hors de son conseil, pour les faire juger, sept grands officiers de la couronne, dénoncés par l'assemblée comme coupables de concussion. Ces mesures étaient bonnes en elles-mêmes ; mais leur adoption, sous la pression de l'émeute, devenait un malheur de plus pour la France, en ce qu'elle tendait à détruire la puissance publique, et ouvrait ainsi la porte aux désordres de tout genre, à la guerre civile et aux révolutions.

Pendant ces troubles et cette inaction forcée d'un pouvoir impuissant, les maux de la misère et la désolation augmentaient rapidement dans presque toute la France : chaque jour voyait entrer pêle-mêle, à Paris, de longues files d'hommes et de femmes, religieux, moines, serfs, paysans, qui fuyaient l'extermination et la mort avec le peu de bien qui leur restait encore. On frémissait à leurs récits effrayants des extorsions des seigneurs et des brigandages des soldats dans les campagnes. Les nobles pris à Poitiers, et relâchés sur parole, revenaient sur leurs terres chercher des rançons dans la sueur et le sang des malheureux serfs et paysans. D'un autre côté, les soldats échappés à la déroute se répandaient dans le pays en bandes de brigands, pillant, brûlant, tuant ou torturant les malheureux que les barons avaient déjà dépouillés à moitié : aussi les populations désolées, écrasées, se précipitaient-elles de toutes parts dans les villes et s'y mettaient-elles en défense ; mais alors autres misères et nouvelles souffrances : les vivres ne manquaient pas d'y renchérir, et quelquefois outre mesure ; des désordres naissaient à la suite de la disette ; l'au-

torité était méconnue, et bientôt les discordes civiles se déchaînaient : souvent on en venait aux voies de fait, et les partis se chargeaient l'un l'autre avec acharnement. Au dehors, l'ennemi du nom français faisait chaque jour de nouveaux progrès.

Ce fut dans ces malheureuses circonstances que les états se réunirent de nouveau à Paris, le 3 mars 1357. Le dauphin en personne vint les présider le jour même de l'ouverture. L'évêque de Laon porta la parole au nom de l'assemblée ; mais au lieu d'aller droit au mal et de proposer, pour sauver la France, des actes sages, vigoureux et dignes d'un homme d'État, au lieu d'indiquer à l'assemblée quelques bonnes mesures faites pour la situation déplorable du royaume, il se mit à retracer avec passion les souffrances du peuple et les griefs nombreux dont il avait à se plaindre ; puis il parla longuement des promesses du pouvoir, si souvent violées, des altérations des monnaies, du brigandage connu sous le nom de *prises*, des dilapidations de tout genre, des concussions et des prodigalités excessives du roi envers d'indignes favoris qu'il enrichissait. Ces abus criants étaient notoires ; on s'accordait généralement pour vouloir les détruire, et l'on cherchait les moyens les plus efficaces. Dans les circonstances présentes, faire des reproches en séance solennelle, et au nom des États, au dauphin, qui était étranger aux maux et aux scandales signalés, c'était faire naître, sans aucune utilité, la crainte de l'assemblée, c'était lui susciter de nouveaux ennemis et faire désirer par le pouvoir sa prompte dissolution. L'évêque de Laon termina sa harangue en requérant deux choses : la dégradation de vingt-deux conseillers royaux contre lesquels s'élevaient de graves accusations d'abus de pouvoir et de malversations ; et la publication immédiate par le dauphin, au nom du roi, d'une ordonnance pour réformer les abus nombreux qu'on avait signalés et que Robert Lecoq indiquait. A ces conditions, les états offraient de lever et de

payer trente mille hommes d'armes, mais en réservant toutefois à leurs officiers la garde et la distribution de l'argent. Quand l'evêque de Laon eut parlé, Jean de Péquigny au nom des nobles, un avocat de Baville au nom des communes, et Étienne Marcel au nom des bourgeois de Paris, donnèrent leur pleine adhésion à ce qu'il venait de dire, et appuyèrent toutes ses propositions.

Le dauphin avait un pressant besoin de subsides; il accorda tout ce que lui demandaient les états, et destitua les vingt-deux officiers de son père; mais, en les désignant au prince, l'assemblée avait eu l'imprudence inconcevable de ne pas lui enjoindre de les faire juger dans les formes légales, et, s'il y avait lieu, de les punir pour leurs méfaits : on ne les poursuivit pas. Dans cette position, ces hauts fonctionnaires ne furent plus que des accusés frappés illégalement; ils devinrent, pour ceux qui les avaient diffamés dans l'assemblée et hors de l'assemblée, des ennemis mortels et même dangereux; car leur position élevée n'avait pas manqué de leur donner des amis et des partisans nombreux. Bientôt ils reparurent à la cour et auprès du prince; peu à peu ils reprirent leurs anciennes fonctions, et ils finirent par devenir plus puissants que jamais. Le Dauphin publia ensuite la grande ordonnance de 1357, que lui imposa l'assemblée en se retirant : elle tendait à opérer à la fois et d'un seul coup toutes les réformes signalées par les états; cette prétention, aussi absurde qu'imprudente dans ce moment, en fit un acte inutile et même dangereux, en rendant son exécution impossible dans la pratique : en effet ses dispositions, ainsi qu'on peut le voir en les examinant avec attention, allaient jusqu'à changer subitement le système entier du gouvernement. En mettant l'administration entre les mains des états, elles substituaient la république à la monarchie, et donnaient le gouvernement au peuple, lorsqu'il n'y avait pas encore de peuple constitué; entreprendre une œuvre pareille, qui était tout une révolution,

dans la triste situation du royaume et au milieu d'une guerre redoutable, n'était-ce pas vouloir faire périr la France ? Comme toutes les mesures inopportunes et les lois intempestives, cette ordonnance ne fut donc qu'un brandon de discorde de plus en France, et ne produisit que des maux : le prince ne l'avait accordée qu'à regret et avec chagrin à une assemblée qui, au lieu de penser à affermir son pouvoir et à le rendre durable, afin d'opérer peu à peu le bien public, ne s'était occupée que des moyens d'étendre sa puissance et de se donner des prérogatives. Quand elle se sépara, ses ennemis se réunirent et parvinrent sans peine à faire mépriser un acte frappé de mort à sa naissance même, parce que ses dispositions étaient impraticables.

Cependant, au milieu de l'anarchie générale, les désordres, la misère et la détresse allaient partout croissant dans le royaume. Tout ce que Paris conservait encore de vie et d'énergie comme cœur de l'État, il le dépensait inutilement en récriminations et en reproches, tantôt contre les états, tantôt contre le dauphin. Ce dernier, enhardi par ses conseillers, déclara tout à coup qu'il entendait gouverner dorénavant par lui-même, et qu'il voulait se passer de tuteurs. Sur son ordre, les commissaires des états se séparèrent : le prince sortit de Paris, afin d'aller amasser un peu d'argent et quelques troupes dans les villes de la province ; mais ses tentatives eurent si peu de succès à Rouen, à Chartres et dans d'autres villes importantes, qu'il revint à Paris sans argent et sans soldats, quoiqu'il eût eu de nouveau recours, pour s'en procurer, à la vente et à la ferme des offices publics, tels que les prévôtés, les greffes, les notariats. Il lui fallut transiger encore une fois avec Paris ; cette ville seule lui promettait des subsides, mais à de certaines conditions qu'il dut subir et parmi lesquelles se trouva celle de convoquer de nouveau les états.

Ainsi l'opposition se voyait triomphante avec le parti de la

bourgeoisie; Marcel et Lecoq, qui conduisaient ce parti, se trouvaient tout à coup chargés de tout le poids des affaires publiques, en même temps que de la direction d'une révolution qu'ils avaient puissamment contribué à faire naître. Mais ces deux hommes, sans principes de politique fixes ni vues générales et étendues, étaient loin d'être, sous le rapport du talent et du caractère, à la hauteur du rôle dont ils s'emparaient. Incapables de surmonter ou de briser les obstacles qu'ils allaient trouver et qu'ils n'avaient même pas prévus, n'ayant ni projets déterminés, ni système arrêté d'avance, ils mirent presque toujours de l'audace et de l'emportement où il n'aurait fallu que de la fermeté et de la raison : aussi furent-ils constamment le jouet des événements qu'ils n'avaient jamais su ni prévoir ni conjurer. Toujours incertains au milieu des phases de la révolution, toujours ballottés entre la crainte et l'espérance, bien loin de mériter la reconnaissance du pays comme restaurateurs de l'ordre et défenseurs de la fortune publique, ils ne furent que de vulgaires conjurés et des ennemis de l'État.

La noblesse semblait s'être identifiée avec les Valois. Marcel crut devoir donner pour chef à la bourgeoisie un prince du sang et un homme d'épée, contre le dauphin, et surtout contre cette foule menaçante de nobles qui entouraient le prince. Un coup de main enleva donc par ses ordres Charles le Mauvais, roi de Navarre, d'un fort où il était enfermé. C'était un prince sans talents, sans honneur, sans dignité ni prudence, d'un esprit constamment inquiet et remuant, et le plus méchant des hommes. Il s'exprimait facilement, était brave et nourrissait une ambition ardente qui ne se contentant pas de revendiquer la Champagne et la Brie sur lesquelles il prétendait avoir des droits, aspirait à la couronne de France elle-même. Pour le moment il ne pensait qu'à se venger d'une double captivité contre la maison royale des Valois. Tel était l'homme dont voulaient se servir Marcel et Lecoq pour rallier

en un seul point les forces de la bourgeoisie contre la noblesse. Ils ne songeaient pas que s'il venait à réussir, le roi de Navarre, après les avoir employés l'un et l'autre comme instruments de sa fortune et de ses intrigues, ne manquerait pas de les briser, et que de plus il aurait hâte alors de mettre de côté le parti des bourgeois qu'il acceptait maintenant comme un marchepied au trône.

L'arrivée de Charles le Mauvais à Paris consterna le dauphin et son conseil, en même temps qu'elle répandit dans toute la ville une audace nouvelle parmi les masses. On y vit bientôt régner une confusion extrême. Le doute, l'embarras et la peur semblèrent s'emparer tout à coup des hautes régions de la politique, du gouvernement et des chefs des grands pouvoirs. Les états cessèrent subitement de délibérer; partout on attendait avant d'oser prendre un parti, et l'on se bornait à examiner. Pendant que l'exercice de la puissance publique restait ainsi suspendu dans Paris, la populace indigente et constamment inquiète dont cette grande ville était remplie, ne sentant plus sur elle une main ferme pour la comprimer et la forcer à obéir, s'imagina, comme il arrive, qu'elle devait commander, et se saisit avidement du pouvoir. Dès lors, Paris se trouva en la puissance de la multitude, c'est-à-dire dans l'anarchie et le désordre, et l'on vit se succéder avec une rapidité effrayante les événements les plus bizarres et les plus inattendus.

Afin de s'attacher de plus en plus la puissance du jour dont il voulait se servir pour ses projets ultérieurs, le roi de Navarre, homme subtil d'esprit, vif et beau parleur, se mit à haranguer la populace, d'abord à Saint-Germain-des-Prés, hors des murs de Paris, et puis dans l'enceinte même de la ville. Pour combattre son influence, qui commençait à gagner du terrain, le dauphin eut recours aux mêmes moyens, et au moment où Marcel, à côté du prince navarrais, réunissait la la foule à Saint-Jacques, le duc de Normandie se rendait dans le quartier populeux des halles et y prêchait aussi à la multi-

tude. Mais le jeune dauphin pâle et chétif ne payait pas de mine, et ne plaisait point au peuple, mal disposé d'ailleurs en sa faveur. Ses paroles, sages et sensées pour quelques bons esprits toujours fort rares dans les foules, restaient froides et sans effet, en comparaison des élans rapides de son rival et de ses discours brûlants qui, en s'adressant uniquement aux sentiments passionnés et aux instincts aveugles des masses, portaient le trouble et l'émotion au fond des cœurs. Or, que demandait tout d'abord le roi de Navarre aux Parisiens? qu'on lui livrât la Brie, la Champagne, la moitié de la Normandie avec le Limousin et une foule de places fortes; c'est-à-dire qu'on démembrât le royaume, pour en mettre les parties les plus importantes dans des mains suspectes. Telle était cependant l'espérance répandue partout que ce prince, si on le satisfaisait, délivrerait aussitôt la ville des bandes de brigands appelés *navarrais* qui l'affamaient; telle était, d'un autre côté, la triste situation des choses et le trouble général des esprits, que le nom du roi de Navarre se trouvait presque partout populaire dans Paris; les bourgeois, le corps municipal et les membres de l'Université eux-mêmes entouraient, assiégeaient le dauphin et le sommaient de rendre justice au prince navarrais. Le dauphin était sans troupes et sans argent. Forcé dans ses derniers retranchements, il promettait ce qu'on voulait; mais il se gardait bien de tenir ses promesses, et il trouvait toujours des prétextes pour échapper à la honte et au malheur de démembrer lui-même le royaume. Quelques conseillers dévoués et le parti des nobles tout entier le soutenaient dans sa sage résistance. On le savait dans la ville; les passions s'animaient tous les jours davantage, et les esprits déjà si malades s'aigrissaient de plus en plus.

Dans une situation aussi tendue, une collision était imminente et allait naître sous le premier prétexte. Les bourgeois et la populace faisaient alors cause commune; Marcel les dirigeait les uns et les autres. Afin de les encourager par la vue même

de leur nombre, il leur fit prendre à tous des chaperons bleus et rouges, aux couleurs de la ville : c'était une espèce de capuchon qu'on portait à cette époque par-dessus la coiffure ; il écrivit en même temps aux autres villes du royaume d'adopter ce signe de ralliement ; mais il n'y eut que Laon, Amiens et quelques autres cités moins importantes qui suivirent ses prescriptions. Persistant dans la voie aussi criminelle que pernicieuse où il était entré, le prévôt des marchands sûr d'ailleurs d'avoir des partisans nombreux et dévoués, prit une résolution extrême et prépara une insurrection, dans l'espoir d'établir sa puissance par des scènes de violence et des assassinats. Sous prétexte de combattre une ordonnance que le dauphin, à bout de ressources, venait de rendre pour altérer de nouveau les monnaies, il fit sonner le tocsin à Notre-Dame, le 22 février (1358) et assembla tous les corps de métiers en armes, sur la place Saint-Éloi, près du palais. Là, après le massacre de l'avocat général Regnault d'Acy qui eut le malheur de tomber au milieu de cette foule exaspérée, les plus déterminés de ces hommes, ayant Marcel lui-même à leur tête, envahirent le palais et montèrent jusqu'à la chambre du dauphin. Ils le trouvèrent entouré d'un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes parmi lesquels étaient ses conseillers les plus intimes, les maréchaux de Champagne et de Normandie. Marcel s'adressant au prince directement lui dit avec aigreur qu'il devrait mettre ordre aux affaires du royaume et le délivrer des brigands qui infestaient le pays, puisqu'un jour la couronne de France devait lui revenir : « Je le ferais bien volontiers, lui répondit le dauphin, si j'en avais les moyens en mains ; mais le soin de veiller à la sûreté de l'État doit regarder celui qui en perçoit les revenus et les profits. » Là dessus des paroles fort hautes et des reproches amers furent échangés de part et d'autre ; enfin Marcel dit au prince : « Sire duc, ne vous effrayez pas de ce qui va se passer devant vous ; car il faut que cela soit ainsi. » Puis se tournant vers ses gens : « Faites promple-

ment, leur dit-il, ce pourquoi vous êtes venus. » Ces hommes tirant aussitôt leurs épées, se jettent sur le maréchal de Champagne et le tuent près du lit du dauphin. Le sang de la victime rejaillit sur la robe même du prince; le maréchal de Normandie s'était sauvé, pendant le désordre, dans un cabinet attenant à la chambre; les assassins l'y suivent et l'égorgent aussi. Tous les officiers qui entouraient le dauphin s'étaient enfuis et l'avaient laissé seul. Le prince se crut perdu et pria Marcel de lui sauver la vie. « Ne craignez rien, lui dit le prévôt, vous ne courez aucun danger. » En même temps, il échangea son chaperon rouge et bleu contre celui du dauphin qui était noir et à frange d'or, et il le porta toute la journée. Les corps des deux maréchaux furent traînés dans la cour du palais, devant le perron de marbre, et ils y demeurèrent étendus jusqu'au soir, sans que personne osât les enlever.

Le coup fait, Marcel et les siens se rendirent à l'Hôtel-de-Ville; la foule entassée sur la place de Grève l'y attendait; il la harangua d'une fenêtre, dit que ceux qui avaient été tués étaient des hommes méchants et des traîtres, et demanda au peuple de le soutenir. Plusieurs voix lui répondirent qu'ils seraient avec lui à la vie, à la mort. De là, le prévôt retourna au palais à la tête d'une foule de gens armés qu'il laissa dans la cour; il monta de nouveau chez le dauphin qu'il trouva dans la douleur et la consternation; il le requit, au nom du peuple, d'approuver ce qui s'était passé. Le prince, seul et abandonné de tous, ne pouvait repousser une requête présentée à la pointe des piques. Il se résigna, pria les habitants de Paris d'être de ses amis et fit prendre des chaperons mi-parti à tous ses officiers, à tous les gens de son service et même aux membres du parlement. Bien plus, quelques jours plus tard, il se vit forcé de faire un gracieux accueil au roi de Navarre que Marcel avait fait rentrer dans la ville, après l'avoir délivré, au moyen d'un double crime, de ses ennemis les plus redoutables, les maréchaux de Champagne et de Normandie.

Le sang versé, par lequel le prévôt des marchands avait cru gagner à sa cause Charles le Mauvais, eut, au contraire, pour effet immédiat de le mettre lui-même à la discrétion de ce détestable prince, en même temps qu'il le séparait irrévocablement et pour toujours du dauphin. Cet attentat eut également pour effet de perdre les états. Les députés de la noblesse, pénétrés d'indignation, quittèrent Paris, sans en attendre la clôture, et la plupart des commissaires chargés par l'assemblée de gouverner, pendant l'intervalle des sessions, se dépouillèrent de leurs fonctions et abandonnèrent Marcel. Celui-ci, sans se décourager, les remplaça par des bourgeois de Paris, ses partisans. Mais la France ne voulut pas être gouvernée par la capitale. Les provinces refusèrent de lui envoyer de l'argent; bientôt les états de Champagne se réunirent à Provins, puis ceux de Vermandois à Compiègne. Le dauphin ne manqua pas de se rendre successivemennt à ces deux assemblées, sans que Marcel ni ses partisans pussent l'en empêcher, et il s'y fit donner le titre de régent du royaume. Les nobles qui s'y trouvaient, en très-grand nombre, traitèrent sévèrement la conduite du prévôt des marchands et flétrirent son double attentat. Celui-ci, effrayé par ces démonstrations significatives, fit aussitôt travailler d'urgence à l'achèvement des murs et des fortifications de Paris; il s'empara de la tour du Louvre et envoya louer à Avignon des troupes de partisans à gage, connus sous le nom de *brigands*. C'est ainsi que par suite de fautes accumulées partout pendant de longues années, et de désordres effroyables qui avaient suivi nécessairement ces fautes, deux partis de Français se mesuraient des yeux en se menaçant, et se préparaient à la guerre civile. D'un côté était la noblesse, ayant à sa tête le dauphin, Charles de Valois, régent du royaume et fils du roi, prisonnier chez les Anglais; de l'autre côté se trouvait la bourgeoisie, considérablement grandie depuis un siècle, forte, nombreuse et représentée alors par la commune de Paris.

Mais pendant que les projets les plus violents s'agitaient à Compiègne, et qu'on y parlait hautement d'affamer Paris et de le forcer à se rendre à discrétion; pendant que, d'un autre côté, le corps municipal, la milice bourgeoise et de nombreuses troupes soldées par elle travaillaient avec la plus grande ardeur à mettre cette ville en bon état de défense, un troisième parti dont personne n'avait encore tenu compte surgit tout à coup au milieu de la France, et fit entendre un cri épouvantable de désespoir et de rage qui porta la terreur au sein de la noblesse, en même temps qu'il frappa de surprise la bourgeoise. C'était la classe si nombreuse et si infortunée des paysans. Pillée, volée et ravagée par des bandes armées de brigands de tous pays qui ne cessaient de rôder dans la campagne; emprisonnée, pressurée et torturée de mille manières par les seigneurs auxquels il fallait des rançons considérables pour payer leur liberté perdue à Poitiers, cette classe endurait, depuis deux ans, des misères et des maux effroyables dont l'imagination la plus forte ne pourrait soutenir seulement l'idée. Longtemps elle s'était contentée de se plaindre; mais on lui avait constamment répondu par des coups et des sarcasmes; les gens armés appelaient le paysan *Jacques bonhomme*. « *Jacques* a bon dos, disaient-ils, avec dérision, il souffre tout. » Mais un jour arriva où ce paysan si méprisé jusqu'alors, ayant vu son fils massacré, sa fille outragée et son propre corps torturé, s'élança tout à coup affamé, sanglant et désespéré des ruines de sa chaumière. Ce jour là fut horrible comme tout ce que produisent la rage et le désespoir. Le premier signal donné, l'esprit d'insurrection parcourut les campagnes avec la rapidité de l'étincelle électrique; aussitôt, plus de cent mille paysans s'armant de leurs haches, de leurs socs de charrue, de leurs couteaux ou de longues piques qu'ils fabriquaient, se portaient avec fureur sur ces châteaux devant lesquels ils avaient tremblé si longtemps, les prenaient d'assaut, massacraient tout ce qu'ils y trouvaient et y met-

taient le feu. En peu de temps on vit les flammes dévorer les manoirs dans tout le pays qui s'étend entre l'embouchure de la Somme et les rives de l'Yonne, dans toute l'île de France, dans la Brie, le Gatinais, le Valois, le Soissonnais, le Laonnais, le Vermandois, le Ponthieu, le Beauvaisis et l'Amienois.

Surprise subitement et sans défense, la noblesse était dans la stupeur; presque nulle part elle n'essayait de faire résistance; les plus illustres familles fuyaient à dix et vingt lieues dès qu'on signalait au loin l'arrivée des Jacques et elles leur abandonnait les vieux manoirs de leurs ancêtres qui ne tardaient pas à s'écrouler dans des tourbillons de flammes; plus de trois cents nobles dames, parmi lesquelles se trouvaient les duchesses d'Orléans et de Normandie, n'eurent que le temps de fuir devant les derniers outrages, les tortures de tout genre et une mort douloureuse que ne manquaient jamais d'infliger les paysans aux victimes infortunées qui tombaient entre leurs mains. Elles se jetèrent précipitamment dans le marché de Meaux environné de la Marne, et y trouvèrent un asile qui pouvait résister pendant quelque temps.

Malgré les cruautés et les excès des Jacques, le parti de la bourgeoisie, trouvant tout à coup en eux des ennemis terribles de la noblesse, ne fit pas difficulté de les rechercher, et l'on vit beaucoup de *riches hommes* se jeter dans la Jacquerie, avec l'intention d'en devenir les chefs et de la diriger. Marcel fit alliance avec les paysans et leur envoya des Parisiens pour les aider à prendre quelques châteaux forts.

Cependant les nobles revenaient peu à peu de la stupeur qui les avait d'abord paralysés; ils faisaient partout des préparatifs pour se défendre et repousser les insurgés. Un avantage signalé obtenu sur les paysans par le comte de Foix et le captal de Buch amena la ruine de la Jacquerie. Ces deux seigneurs que l'on citait comme les plus brillants guerriers de la chrétienté revenaient, avec quelques chevaliers, de faire la guerre contre les païens de la Prusse; ayant appris à Châlons le péril extrême

des belles dames et damoiselles enfermées au marché de Meaux, ils accoururent à la tête de soixante lances. Leur courage et leurs paroles électrisèrent de nombreux gentilshommes qui se trouvaient dans les environs. Alors, pleins d'exaltation, ils se jetèrent tous sur les paysans et les chargèrent à outrance. Ces malheureux, sans ordre de bataille, mal armés, demi nus, rabougris et exténués par la misère, ne purent soutenir une charge à fond exécutée avec la dernière vigueur par des hommes robustes, adroits, bien montés et couverts d'armures presque impénétrables. Il en périt plus de sept mille, et tous les bourgeois qu'on trouva parmi eux furent faits prisonniers. Ce combat fut décisif contre la Jacquerie. Revenus de leur terreur, les nobles reprirent l'offensive sur tous les points et firent partout main-basse sur les paysans. Tout se mit contre eux dans cette réaction, jusqu'au roi de Navarre qui les fit poursuivre à outrance par les troupes dont il disposait; on en fit des massacres épouvantables, et de nouvelles ruines furent ainsi ajoutées à celles qui couvraient déjà la France.

L'anéantissement de cette terrible insurrection donna au régent une armée dans la noblesse qui s'était ravivée et réchauffée pour combattre les Jacques. Ce prince commença alors à suivre cette politique adroite et prudente qui a rendu son règne si célèbre. Malgré le zèle et l'appui énergique des nobles qui trouvaient en lui un chef légitime, il se garda bien d'entreprendre tout d'abord de reconquérir ses droits par la force seule. Il connaissait l'étendue et la profondeur des maux qui dévoraient la France; il savait que ce moyen, s'il l'avait employé, l'aurait mis dans la nécessité de soumettre par les armes toutes les provinces du Nord successivement, ce qui eût infailliblement augmenté la confusion générale; il ne sentait d'ailleurs pas dans lui-même les talents propres au commandement des armées. Le moyen auquel il eut recours fut d'élever la voix et de parler partout au nom des lois. Il n'ignorait pas,

en effet, la puissance de ce nom sur les personnes même les plus intéressées à maintenir le désordre, et il savait que plus les maux de la société humaine sont grands, plus l'immense majorité des hommes se trouve disposée à en chercher la cessation dans le retour à la légalité. Il s'appuya donc surtout sur les états réunis à Compiègne, écouta les conseils, accueillit les réclamations, et traça dans une nouvelle ordonnance qui fut publiée partout, des règles générales pour constituer en France un gouvernement bien assis et pour y fixer l'état des choses dans l'avenir.

Cette ordonnance produisit l'effet que le régent en attendait. Paris, depuis sa révolte, se trouvait dans la situation la plus déplorable; la bourgeoisie commençait à perdre sa confiance, et les souffrances de tout genre qu'elle endurait depuis longtemps faisaient naître peu à peu dans les cœurs le désir de la paix. La division entrait dans les esprits; malgré son audace et ses passions ardentes, Marcel accablé sous le poids de son entreprise criminelle, sentait son pouvoir fléchir sous lui. Ne pouvant pas nourrir cette cité populeuse, sans avoir pour lui la campagne, il s'était allié aux Jacques; il demeura allié également au destructeur des Jacques, le roi de Navarre, dont la cavalerie lui était indispensable pour garder quelques routes, et il lui fit donner le titre de capitaine de Paris. Mais l'autorité du prince sur ses troupes était faible, et les gentilshommes qui avaient combattu les Jacques, sous ses ordres, l'abandonnèrent, quand il voulut les conduire contre la cause commune de la noblesse. Marcel à bout de ressources, eut alors recours à une mesure fatale pour sa popularité qui faisait sa seule force; il traita avec une grande compagnie de brigands, cantonnée à Épernon, et avec d'autres troupes de bandits. On les reçut à la solde de la ville. Depuis longtemps déjà ces mêmes hommes pillaient et ravageaient les contrées voisines; deux ans auparavant ils avaient causé une si grande terreur dans Paris, que les bourgeois avaient offert à Notre-Dame une

bougie ayant, disait-on, la longueur du tour de la ville. Le menu peuple les voyait donc avec horreur. D'un autre côté, la plus grande partie de la haute bourgeoisie qui avait appris à connaître à fond le roi de Navarre, redoutait ses vues ambitieuses sur la couronne de France et lui était contraire.

Le régent avait soin de se tenir bien informé de la situation intérieure de Paris. Cet état des choses et des esprits le détermina à s'approcher de la ville où il savait que sa présence était désirée par une partie considérable de la population. Il vint camper près du bois de Vincennes, au confluent de la Seine et de la Marne, avec trois mille lances et beaucoup d'hommes de guerre français et étrangers qu'il avait pris à sa solde. Il arrêta tous les arrivages par les deux rivières, et fit ainsi renchérir les vivres dans la ville. Les Parisiens, commençant à sentir la famine, se mirent à crier au roi de Navarre de les défendre et de leur donner du pain. Cette fermentation lui inspira des craintes, et il se hâta de transférer son quartier général à Saint-Denis. De ce point, il se mit en rapport avec le régent et consentit à lui vendre la paix avec son alliance, moyennant 400,000 florins. Pendant ce temps, ses mercenaires normands, navarrais et anglais, troupes voleuses et indisciplinées, se répandaient de tous côtés dans la campagne, pillant, ravageant, incendiant à l'envi le pays. Les Parisiens étaient pénétrés d'indignation. Marcel et les plus chauds partisans du roi de Navarre dépouillèrent ce prince du titre de capitaine de la ville, qu'ils lui avaient conféré. Cependant la disette faisait tous les jours des progrès dans Paris, et on ne voyait pas de terme à la crise où l'on se trouvait engagé, car les nobles n'étaient pas plus capables de prendre la ville d'assaut que les Parisiens d'en faire lever le siége. Dans cette position, des hommes considérables, choisis surtout dans le clergé, et accompagnés de l'archevêque de Lyon, que le pape avait chargé du soin de rétablir la paix, allèrent trouver le régent pour implorer sa clémence et mettre la ville à sa merci.

Marcel et ses partisans se voyant alors perdus sans retour, résolurent de livrer Paris, malgré lui, au roi de Navarre, de l'y proclamer roi de France et de raffermir, par la tyrannie et la terreur, un pouvoir que ne soutenait plus l'opinion. Il fut convenu qu'à minuit précis, du 31 juillet au 1er août, le prince serait reçu dans la ville, avec tous ses Navarrais, par les portes de la partie septentrionale, que le prévôt et ses amis se joindraient à ses soldats, et qu'on massacrerait les partisans les plus considérables des Valois, dont les maisons seraient marquées d'avance de certains signes particuliers.

Mais les projets scélérats de Marcel furent déjoués par son propre compère Jean Maillart, celui des échevins sur lequel il comptait le plus. Maillart s'entendit avec les chefs du parti du dauphin, Pépin des Essarts et Jean de Charny. Accompagnés de quelques hommes dévoués, ils se rendent tous les trois, sur le soir du 31 juillet, à la bastille Saint-Denis et y attendent l'événement. Au coup de minuit Marcel paraît, tenant à la main les clefs de la porte : « Que faites-vous ici à cette heure? lui dit brusquement Maillart. — Cela ne vous regarde pas, répond le prévôt; je viens veiller à la garde de la ville dont j'ai le gouvernement. — Pardieu, cela n'est pas, réplique Maillart; à pareille heure, vous n'êtes ici pour nul bien; vous trahissez la ville; on n'en saurait douter en vous voyant à la main les clefs des portes. — Vous mentez, s'écrie Marcel. — Traître, c'est vous qui mentez, dit Maillart; à mort! à mort le prévôt et ses complices; ce sont des traîtres! » Aussitôt une rude mêlée s'engage entre tous ces hommes. Étienne Marcel tombe mort l'un des premiers, frappé d'un coup de hache à la tête. Plusieurs de ses partisans qui se trouvaient à ses côtés restent aussi sur la place.

Le lendemain matin le parti victorieux se hâta d'assembler le peuple aux halles; on lui apprit la trahison projetée de Marcel et le danger que Paris avait couru la nuit précédente. Les partisans du régent s'emparèrent aussitôt du pouvoir sans

éprouver la moindre opposition; ils rappelèrent le prince, qui fit son entrée dans la ville, le troisième jour après la mort de Marcel, et les Parisiens, pour le recevoir, n'exigèrent de lui aucune condition. Les provinces, lasses de gémir sous les maux de l'anarchie, plus redoutables mille fois que la levée de quelques impôts, suivirent l'exemple de la capitale dans sa soumission.

Le régent, se voyant maître de la situation, ne tarda pas à faire paraître ses vrais sentiments. Sachant bien que les peuples sont d'autant plus faciles et patients, après être rentrés dans le devoir, qu'ils ont été plus sévèrement châtiés, pour s'en être beaucoup écartés, il se mit à exercer avec sévérité la puissance suprême et entra dans la voie de la rigueur. Tous les officiers que les états ou l'opinion publique l'avaient contraint de déposer, furent rétablis dans leurs anciennes charges; il s'en trouvait cependant parmi eux un grand nombre que leurs concussions et leurs rapines couvraient d'ignominie et qui avaient causé tous les malheurs publics de la France. Ensuite les chefs du parti vaincu furent poursuivis. L'on jugea sommairement et l'on exécuta sur la place de Grève l'échevin Charles Toussac, le trésorier du roi de Navarre, Joceran de Mascon, et son chancelier Thomas. Jean de Lille, échevin distingué, Gille Marcel, neveu du prévôt, Pierre Caillard, ancien gouverneur du Louvre, et plusieurs autres hommes moins considérables eurent le même sort. Gentien Tristan fut élu prévôt des marchands, à la place d'Étienne Marcel.

Après des maux si longs et si cruels, la ville se trouvait enfin rendue à la tranquillité; cependant toutes souffrances et toutes craintes n'y avaient pas cessé. Charles le Mauvais, irrité d'avoir vu ses espérances s'anéantir subitement, se mit à dévaster le pays. Il saccagea Saint-Denis, pilla Montmorency, livra Poissy aux flammes, ruina et ravagea partout la campagne; il finit par s'emparer de plusieurs places et châteaux forts des environs. De cette manière il intercepta les arrivages,

bloqua la ville et la réduisit à la famine. Le prix des comestibles s'y éleva tout à coup à un taux excessif : un tonnelet de harengs valait trente écus d'or. La famine amena, comme il arrive, des maladies contagieuses, et une mortalité effrayante se mit à sévir dans tous les quartiers. A l'Hôtel-Dieu, il mourait quatre-vingts personnes par jour. La crainte était grande partout. Pour ne pas troubler l'attention des sentinelles, on avait défendu aux églises de sonner les cloches depuis *vespres* jusqu'au lever du soleil ; la cathédrale seule sonnait le couvre-feu.

Mais de plus grands maux encore et des craintes plus vives semblaient réservés aux Parisiens. Au printemps suivant, Édouard III, roi d'Angleterre, vint camper sous Paris à la tête d'une armée considérable. Ses troupes se répandirent dans tous les villages de la banlieue, jusqu'aux portes mêmes de la ville, emportant et ruinant ce qui avait pu échapper à la rapacité des Navarrais. De son quartier géneral, établi à Châtillon, le roi anglais envoya des hérauts d'armes défier le dauphin et lui demander la bataille ; le prince français, dédaignant ses bravades, lui répondit par un refus. En même temps il fit brûler les trois faubourgs de Saint-Germain, de Saint-Marcel et de Notre-Dame-des-Champs, au sud de la ville, afin d'empêcher l'ennemi de s'y loger. Alors Édouard, sentant ses troupes trop fatiguées et trop faibles pour entreprendre une aussi rude tâche que celle du siége de Paris, décampa, le 12 avril, et entra dans les fertiles contrées de la Beauce.

Cependant les longs et patients efforts du pape pour amener la paix entre la France et l'Angléterre finirent par être couronnés d'un plein succès. Cette paix, si nécessaire aux malheureuses populations et si désirée de tous, fut enfin signée le 8 mai 1360 ; on l'appela Paix de Brétigny, du lieu où le traité fut conclu, à trois lieues de Chartres. Les malheurs du temps en rendirent les conditions dures pour nous. Édouard renonçait au trône de France, ainsi qu'aux anciennes possessions des

Plantagenets, au nord de la Loire; mais on lui abandonnait, en toute souveraineté, le duché de Guyenne et de Gascogne, y compris l'Agénois, le Périgord, le Rouergue, le Quercy et la Bigorre; on lui cédait en outre le Poitou, la Saintonge, le Rochellais, l'Angoumois, le Limousin, Montreuil-sur-Mer, Calais, Guignes avec leurs dépendances, et on lui restituait le Ponthieu. Ainsi l'antique héritage d'Éléonore retournait à ses descendants, mais libre cette fois de toute vassalité envers la couronne de France. Le roi payait l'énorme rançon de trois millions d'écus d'or : six cent mille écus sous quatre mois et avant de sortir de Calais, et quatre cent mille par an pendant les années suivantes. La France renonçait à l'alliance des Écossais, et l'Angleterre à toute confédération avec les Flamands contre la France. Le pape fut prié de confirmer par censures les serments des deux parties contractantes.

Les longues et cruelles souffrances des populations firent recevoir partout, comme une bénédiction du ciel, un traité aussi désastreux pour la France. Les messagers anglais qui l'apportèrent à Paris, pour le faire signer par le dauphin, y excitèrent une joie folle. L'on chanta un *Te Deum* en grande pompe à Notre-Dame, et il y eut des réjouissances publiques sur tous les points de la ville. Les démonstrations de joie furent bien plus vives encore le 13 décembre suivant (1360) lorsque le roi Jean put enfin, après quatre ans d'absence, faire sa rentrée dans Paris. On tapissa, sur son passage, toutes les rues, ainsi que le grand pont. A la porte Saint-Denis l'on voyait des fontaines faire couler du vin. Le roi alla d'abord faire ses prières à Notre-Dame ; de là il se rendit au palais, marchant sous un dais de drap d'or porté par les échevins au bout de quatre lances ; la ville lui fit présent d'un buffet d'argenterie pesant environ mille marcs.

Après tant de désordres et de calamités, Jean retrouvait le pouvoir royal devenu plus fort et plus étendu par la lassitude même où l'on était partout des révolutions et des troubles;

mais le trésor était vide. Afin de pourvoir aux nécessités du moment, il établit différents impôts de sa propre autorité et sans assembler les états; il nomma lui-même des officiers royaux pour les percevoir, et il n'y eut pas de réclamations. La création de ces agents comptables donna naissance à des tribunaux particuliers qui, sous les noms de cour des aides et des élections, devaient mettre bientôt entre les mains du roi une régie que les états s'étaient auparavant réservée. Ainsi les divisions intestines, les discordes sanglantes, les désordres et les excès de tout genre qui avaient accompagné les efforts par lesquels la bourgeoisie française avait voulu conquérir quelques garanties de liberté, la laissaient faible, à la fin de la lutte, et incapable de résister aux progrès de la monarchie. Les droits que les états avaient voulu s'attribuer, comme représentant la nation, tombaient oubliés, et si le roi Jean convoqua encore cette grande assemblée, elle se contenta de présenter des requêtes et de faire des remontrances; le souverain ne traita plus avec elle; c'est dans son conseil qu'il délibérait sur les affaires publiques.

Jean vécut encore quatre ans, depuis son retour en France; il mourut, le 8 avril 1364, en Angleterre, où il s'était rendu de nouveau afin d'y régler quelques points du traité de Brétigny. Pendant le règne si tourmenté et si malheureux de ce prince, il ne s'éleva qu'un petit nombre d'établissements à Paris. Ce fut d'abord l'hôpital du Saint-Esprit, que l'on fonda en 1362 sur la place de Grève, au nord de l'Hôtel-de-Ville, pour recueillir un grand nombre d'orphelins qui mouraient de faim dans les rues de la ville; et puis les cinq colléges de Tournay, de Boncour, de Justice, des Allemands et de Vendôme. On trouve dans l'année 1357 un règlement sur les petites écoles de Paris. Depuis longtemps déjà l'accroissement de la ville et le nombre toujours plus considérable des écoliers qui s'y rendaient de tous les points de l'Europe, avaient obligé l'autorité ecclésiastique à séparer les petites écoles des grandes. On avait

établi, dans chaque paroisse, des maîtres particuliers, afin d'enseigner la religion, la lecture, l'écriture, le calcul et les éléments de la grammaire française ou latine aux écoliers trop jeunes ou trop peu avancés pour suivre avec fruit les leçons de l'Université ou de l'école épiscopale. Le règlement de 1357 disposait que les maîtres ne pourraient instruire que des garçons, et les maîtresses, que des filles. Il y eut, en 1380, une assemblée générale à laquelle prirent part quarante et un maîtres et vingt-deux maîtresses; ce qui peut, jusqu'à un certain point, nous donner une idée du nombre des élèves qui fréquentaient à cette époque les petites écoles de Paris.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE II DU LIVRE NEUVIÈME.

Quelques-uns des auteurs déjà indiqués plus haut, et de plus : *Chroniques* de Jean Froissart, éd. Buchon. — Mémoire de Bonami *sur le traité de Brétigny:* Acad. des inscript. et belles-lettres. — *Continuat.* de Nangis — *Ordonn. des rois de France.* — Rymer, *Acta publica.* — *Hist. du Dauphiné.* — Villani. — *Gallia christiana.* — Meyer, *Annales Flandriæ.* — *Hist. du Languedoc.* — *Hist. de Bretagne.* — Raynaldi *Ann. ecclesiast.* — *Mémoires pour l'hist. de Robert d'Artois,* par Lancelot : Acad. des inscript. et belles-lettres. — Secousse, *Hist. de Charles le Mauvais.* — Id., *Préface aux Ordonn.* — *Chron. de S. Denis.* — Jaillot. — Dubreuil. — Malingre. — Sauval. — Félibien. — Hurtaut. — Piganiol. — Lebeuf. — Bequillet, et les autres historiens de Paris déjà indiqués plus haut. — Rohrbacher, *Hist. de l'Église cathol.* — Duboulay, *Hist. de l'Université de Paris.* — Crévier, *Hist. de l'Université de Paris.*

CHAPITRE III.

Avénement de Charles V. — Ses nombreuses réformes à l'intérieur et sa politique à l'extérieur. — Il concède des priviléges aux bourgeois de Paris. — Nouveau système financier. — Centralisation à Paris de la direction des services publics et des diverses branches de l'administration. — Accroissement de l'importance du parlement de Paris; lits de justice. — Les arts, les sciences et les lettres à Paris sous Charles V. — Création de la bibliothèque du Louvre. — Faveurs accordées à l'Université de Paris. — Monuments et institutions diverses fondées dans la capitale. — Travaux d'embellissements exécutés par Aubriot, prévôt de Paris. — Splendeur de la cour; réception de l'empereur d'Allemagne dans la capitale. — Efforts du roi pour chasser les Anglais du continent français. — Guerre entre les deux nations. — Accroissement du royaume de France. — Mesures fiscales et abus. — Précautions prises par Charles V pour l'avenir de la monarchie. — Ce prince reconnaît Clément VII pour pape et le fait reconnaître par l'Université de Paris. — Mort de Charles V.

Charles V arrivait à la couronne, au milieu des circonstances les plus tristes et les plus redoutables, en apparence, pour le pouvoir. Son trésor était vide et grevé d'une dette énorme envers un étranger puissant ; son armée se trouvait humiliée et désorganisée ; ses sujets, diminués de moitié par la peste, la guerre et la famine, étaient foulés et pressurés en même temps par les débris de ses propres troupes débandées, et par des compagnies de brigands, plus maîtresses que lui dans le royaume. Quoiqu'il eût été presque toujours à la tête des affaires depuis huit ans, il n'avait pas gagné de popularité : la bourgeoisie ne lui pardonnait pas ses mutations continuelles de monnaies, non plus que la réintégration des hauts fonctionnaires condamnés par l'opinion publique, et sa victoire sur les états généraux. La noblesse, de son côté, n'avait ni estime ni

affection pour un prince qui avait fui lâchement à Poitiers, et à qui la faiblesse de sa complexion interdisait les fatigues de la guerre, de même que les exercices violents de la chevalerie. L'on disait que Charles le Mauvais l'avait empoisonné dans sa jeunesse. Il était resté pâle, maigre, débile et habituellement souffrant; sa main droite, constamment enflée, ne pouvait manier l'épée ni tenir la lance : aussi le voyait-on rarement à cheval; et il se tenait presque toujours à Vincennes, à son hôtel de Saint-Paul, ou à la Bibliothèque royale, qu'il avait formée au Louvre.

Mais au fond de la retraite même où le retenaient ses infirmités, il trouva dans la culture de son esprit et dans la réflexion, le principe de cette puissance et de cette supériorité qui surent, dans l'espace de quelques années, retirer la France de l'état de désordre et d'humiliation où elle se trouvait, et la rendre, sur son sol, victorieuse d'un insolent étranger. En effet, l'intelligence et la raison de Charles V, vivement éclairées par les connaissances scientifiques et littéraires qui lui méritèrent le surnom de *Sapiens* (sage, savant), surent découvrir sans peine les causes de la longue série de malheurs publics qui avaient fait descendre la France si bas; le prince vit ces causes dans les fautes des rois ses ancêtres et dans les siennes propres, dans le faste extravagant de la cour et dans ces prodigalités royales qui amenaient nécessairement à leur suite le trouble de l'administration avec le désordre des finances, des comptes et des monnaies; il les vit également dans l'impuissance absolue du système militaire de l'époque, dans l'organisation vicieuse et la faiblesse radicale de cette chevalerie française si fière de son nom, si coûteuse d'entretien, si imprudente dans sa fougue et si facilement vaincue sur le champ de bataille, malgré sa bravoure incontestée. Déterminé à entreprendre la guérison, par la prudence et la patience, des plaies profondes qu'avaient faites à la France la présomption, l'imprévoyance et le faux point d'honneur

des deux derniers rois, il entra largement dans la voie des réformes, dont le besoin se faisait sentir aux bons esprits. A l'intérieur, il renonça pour toujours aux altérations des monnaies, qui avaient causé tant de maux, et réprima successivement les autres abus criants qui avaient aidé à amener la révolution de 1357; il fit cesser également le faste dilapidateur qui ruinait les finances, et marcha dans le système d'une économie bien entendue. A l'extérieur, il adopta une politique toute nouvelle, changea complétement la manière de faire la guerre, et opéra des réformes radicales dans l'armée elle-même.

Tout entier aux périls si redoutables du présent et aux difficultés nombreuses qui l'étreignaient de toutes parts, Charles V commença son règne par l'adoption d'une mesure qui devait avoir des conséquences bien fatales dans l'avenir. L'imprévoyant roi Jean avait distribué comme apanages à ses autres fils, plusieurs des provinces les plus importantes du royaume. Charles V, voulant s'aider de ses frères au milieu des ennemis qui le menaçaient sur tant de points, confirma sans hésiter toutes les dispositions de son père en leur faveur. Louis, deuxième fils du roi Jean, eut le duché d'Anjou avec le Maine, et devint la tige de la deuxième maison d'Anjou; Jean, troisième fils du roi décédé, obtint le duché de Berry et l'Auvergne, qui fut érigée en duché en sa faveur; enfin Philippe dit le Hardi, quatrième fils de Jean, reçut le grand-duché de Bourgogne, que la mort sans postérité de Philippe de Rouvre avait fait retourner au domaine royal en 1361. Philippe le Hardi commença cette deuxième maison de Bourgogne, qui ne devait pas tarder à devenir la rivale redoutable de la maison de France : ainsi se constitua une féodalité princière plus dangereuse pour la royauté et pour l'unité française, que la féodalité territoriale elle-même.

Charles V avait résolu de chasser les Anglais de la France, de rétablir entièrement l'ordre dans le royaume, et d'arrêter

les progrès de la bourgeoisie dans le domaine de la politique. Du fond de son hôtel de Saint-Paul, il conduisait de front ces trois grands projets. L'ordre et l'économie sévère de ses finances lui permirent de payer régulièrement la solde aux troupes, de régler le service militaire, et d'en changer la nature par des innovations bien calculées et des réformes sages. La plupart des compagnies, composées d'hommes robustes, aguerris et aimant les dangers des batailles, reçurent une organisation régulière ; on en forma des cadres de bonnes troupes où ne tardèrent pas à venir se ranger les nobles eux-mêmes. Bientôt l'ancienne cohue féodale du ban et de l'arrière-ban, qu'on ne pouvait convoquer facilement, et dont le service avait une durée insuffisante, tendit à ne plus former dans l'armée qu'une réunion d'auxiliaires libres. Charles V fit régler en tous points le mode d'enrôlement des troupes, la collation des grades, les marches et campements, les fournitures et le payement de la solde. Ne pouvant commander ses armées en personne, il sut s'attacher un brave Breton de Dinan, Bertrand Duguesclin, qu'il avait vu et apprécié lui-même au siége de Melun : ce fut par le bras de ce grand capitaine que le prince délivra la France des *compagnies* et des Anglais. Avant d'attaquer l'Angleterre directement et corps à corps, Charles commença par la combattre dans ses alliés ; il travailla à l'affaiblir par des hostilités indirectes, et parvint à lui enlever quelques-uns de ses principaux points d'appui sur le continent. Par ses villes de Normandie, Charles le Mauvais interceptait la navigation de la Seine. Duguesclin battit à Cocherel les bandes anglaises et gasconnes du Navarrais, et ce prince si redoutable à la France se vit forcé, au traité de Paris (1365), de céder les villes de Mantes et de Meulan contre Montpellier, ce qui l'envoyait dans le Midi. Ensuite Charles V voulut purger le royaume des *grandes compagnies* : c'était des bandes indisciplinées de brigands qui, depuis les derniers troubles, infestaient les provinces, se vendant indifféremment à tous

ceux qui pouvaient acheter leurs services, et formant ainsi, au milieu de l'inquiétude générale, un foyer dangereux de révolte et un centre permanent de désordres et de violences. D'après les ordres du roi, Duguesclin conduisit en Espagne ces bandes redoutables, afin d'y enlever à l'Angleterre l'alliance de la Castille, en substituant Henri de Transtamare à son frère Pèdre le Cruel.

Après quelques années, les maux effroyables entretenus pendant si longtemps en France par la famine, la peste, la guerre, le brigandage et les autres fléaux qu'amène toujours l'anarchie à sa suite, commençaient enfin à disparaître. Un besoin impérieux et un désir ardent de tranquillité faisaient concourir tous les efforts au rétablissement de la sûreté et de la paix. L'ordre public et un certain degré de sécurité semblaient ainsi renaître d'eux-mêmes. Charles secondait de tout son pouvoir ce retour vers la réorganisation sociale, vers l'ordre, le travail et les jours heureux. Ce prince, à qui l'expérience et un sens exquis avaient donné le secret si rare de savoir manier les esprits, apportait constamment dans ses actes une prudence extrême; et, quoiqu'il ne se préoccupât guère dans sa conduite que de ses propres avantages, il méditait et préparait ses entreprises avec une si grande circonspection, qu'il avait l'art de persuader à tout le monde que le mobile unique de ses actions était l'amour de la justice et le désir de rendre son peuple heureux. Il savait ainsi cacher son ambition sous le voile du bien public. Sans cesse occupé à tâter les dispositions de ses sujets, il osait plus ou moins en toutes choses, suivant l'état des esprits plus ou moins favorable, se gardant bien surtout d'appesantir son pouvoir et de rien demander à la force.

Il redoutait le tiers-état, qui se personnifiait alors dans la bourgeoisie des villes; il craignait surtout et haïssait les bourgeois de Paris, dont il n'avait pas oublié les injures : il leur permit cependant, par lettres patentes du 9 août 1371, de

posséder des fiefs dans toute l'étendue du royaume, sans être astreints au payement d'aucun droit, et il leur accorda d'autres distinctions exclusivement réservées jusqu'alors à la noblesse, comme celle de dorer les freins de leurs chevaux, de porter les éperons d'or des chevaliers, etc., etc. Voulait-il se concilier, par ces concessions, l'esprit de la bourgeoisie parisienne, dont il redoutait l'orgueil et les tendances révolutionnaires? ou bien espérait-il rendre ainsi suspecte et même odieuse au reste de la France la population d'une ville dont la conduite servait en tout de modèle à celles des provinces? Il avait peut-être cette double intention à la fois. Par une autre ordonnance, ce prince confirma l'abolition définitive, en faveur du menu peuple de Paris, du brigandage si odieux et si révoltant connu sous le nom de *droit de prise*. Dans le même temps il détruisait en province les châteaux de plusieurs seigneurs puissants qu'il redoutait, sous prétexte que l'ennemi pouvait en faire des postes fortifiés, et de là incommoder le pays.

Afin de remplacer les sommes que donnait autrefois au trésor l'altération des monnaies à laquelle il renonça pour toujours, Charles organisa régulièrement les principales bases du système financier en France. Ce fut à cette époque que l'on commença à distinguer, parmi les impositions, celles qui furent établies sur les terres, à raison des personnes, sous le nom de *fouage* ou *aides par forme de taille*, et celles qui furent perçues, à la vente des objets de consommation, sous le nom d'*aides* proprement dites; ce qui équivalait à notre distinction des impôts directs et indirects. Les premiers ne pesaient encore que sur les roturiers; les seconds atteignaient déjà le clergé et la noblesse; mais un grand nombre de priviléges spéciaux affranchirent beaucoup de membres de ces deux derniers ordres. Le système de l'impôt direct fut étendu et rendu personnel; dans toutes les bonnes villes chaque feu dut payer un fouage ou taille de 4 francs, et dans le plat pays, de 1 franc

et demi. Le chiffre des impôts indirects fut aussi réglé : on fixa au cinquième l'impôt de la gabelle, à 12 deniers par livre de marchandises celui des aides, et au treizième celui qu'on établit sur les vins et les boissons. Pour opérer une répartition juste et égale entre tous, on releva exactement les cadastres du domaine, à des époques périodiques et déterminées. Des ordonnances royales centralisèrent à Paris le revenu des impositions de toute la France; elles ne laissèrent subsister qu'un petit nombre d'assignations sur les caisses provinciales et elles en réglèrent les formes avec le plus grand soin. D'autres ordonnances instituèrent un contrôleur auprès de chaque receveur, et créèrent des inspecteurs permanents, indépendamment des commissaires enquêteurs, chargés des inspections extraordinaires. De cette manière, la perception et l'administration des nouveaux impôts se trouvèrent totalement centralisées à Paris. Il y eut une chambre du trésor qui fut composée de trois trésoriers du domaine et de quatre conseillers. Un des trois trésoriers était établi dans la ville, à demeure fixe et ne pouvait pas la quitter; les deux autres devaient visiter les provinces, en changeant tous les ans de département.

La chambre des comptes elle-même reçut, sous Charles V, un complément d'organisation important. Afin d'y répartir le travail d'une manière meilleure, on y introduisit la distinction des conseillers maîtres, des conseillers correcteurs et des conseillers auditeurs. L'on décida que chaque année, avant la clôture des comptes, les états de débet seraient communiqués, ceux du domaine au trésorier, et ceux des aides, à un conseiller général. Ces fonctionaires restaient chargés de faire rentrer ce qui était dû. Des ordonnances particulières mettant à néant un contrôle et un droit de surveillance créés par les états généraux, attribuèrent au roi la nomination des *élus* que désignaient autrefois ces assemblées elles-mêmes. C'étaient des agents temporaires chargés de surveiller la levée des taxes, contradictoirement avec les employés du fisc. Ils devinrent ainsi,

sans changer de nom, des officiers royaux, établis partout en France, excepté dans le Languedoc et le Dauphiné où les états conservèrent la plus grande partie de leurs anciennes attributions. Ces taxes, soit directes, soit indirectes, se trouvèrent dès lors des impôts à peu près fixes et permanents, ayant, à Paris, une administration centrale qui en dirigeait la perception et l'emploi.

Pour les créer ou les renouveler, Charles V eut le plus grand soin de se passer du concours des états, même provinciaux. Depuis la dernière révolution, il ne voyait plus dans ces grandes assemblées qu'une puissance ennemie, ou tout au moins, rivale de son autorité; et il avait trop appris à les redouter, pour ne pas faire de leur ruine un des points principaux de sa politique. La docilité et la résignation auxquelles les malheurs publics avaient réduit la France, permirent au roi de laisser tomber en désuétude l'usage qui commençait à s'établir avant ce règne de convoquer périodiquement les États. Charles n'accorda qu'aux seuls bailliages des frontières la permission de tenir régulièrement des assemblées particulières; il voulait les ménager; d'ailleurs, l'éloignement où ils se trouvaient du centre les rendait peu redoutables et faciles à contenir. Si dans quelques circonstances graves ce prince put penser qu'il lui serait avantageux d'avoir l'assentiment et l'autorisation de la nation, il eut soin d'appeler auprès de sa personne des nobles et des évêques sur lesquels il pouvait compter, avec les officiers municipaux de quelques villes qu'il savait dévoués à ses volontés. Tel était sans doute le caractère de l'assemblée qui fut tenue à Compiègne en 1359, et dont nous ignorons les actes, ainsi que de celle qui s'ouvrit à Chartres vers le milieu de l'année suivante et qui fut brusquement terminée, quelques jours après, dans la ville de Sens où on l'avait transférée.

Afin d'effacer, s'il était possible, le souvenir des États, le roi chercha à donner plus d'éclat au parlement de Paris et à étendre ses attributions, tout en les élevant. Une ordonnance

royale vint déclarer que le souverain n'irait plus siéger au sein du parlement, pour y remplir les fonctions de premier juge, comme avaient coutume de le faire, avec simplicité, les anciens rois de France, et que par la suite il ne s'y transporterait que dans des circonstances graves, et pour y tenir ces assemblées solennelles connues depuis sous le nom de *lits de justice*. Ce fut avec le plus grand appareil que le prince s'y rendit lui-même dans quelques occasions majeures, comme celle où il reçut à Paris les plaintes des seigneurs et des villes de l'Aquitaine contre les entreprises du prince de Galles. Un peu plus tard, il fit enregistrer au parlement l'acte fixant à quatorze ans la majorité des rois de France, et il voulut que cet enregistrement fût fait avec solennité en présence du recteur de l'Université, du prévôt des marchands et des échevins, formant le corps municipal. Telle fut l'origine de l'enregistrement des actes royaux par le parlement. Son frère, le duc d'Anjou, avait institué une cour d'appel dans sa pairie; Charles V, tout en confirmant cette institution, stipula formellement que cette cour ne serait pas souveraine, et que ses arrêts pourraient toujours être réformés par le parlement de Paris. Des précautions du même genre furent prises dans toutes les autres concessions royales; le prince eut grand soin d'en écarter ce qui s'y trouvait d'incompatible avec le système établi de centralisation judiciaire. Afin de prévenir toute aliénation nouvelle pour l'avenir, il décida que des apanages en argent seraient substitués aux apanages en terre. Pendant le règne de Charles V, la puissance royale ne cessa pas de s'accroître, et la main cauteleuse de ce prince sut confisquer successivement, au profit de la royauté, une foule de droits qu'elle ne possédait pas auparavant, tels que les droits d'anoblissement, de franc fief, d'octroi de chartes municipales, d'origine féodale, etc., etc.

Les soins de la politique extérieure, de l'administration et des réformes intérieures ne suffisaient pas à l'activité d'esprit

de Charles V. Ce prince qui aimait les lettres, les arts et les sciences, n'oubliait rien pour encourager ceux qui les cultivaient; il s'entourait des savants et des littérateurs les plus distingués de l'époque, et savait tirer parti de leurs talents. Son ancien précepteur, Nicolas Oresme, évêque de Lisieux, écrivit un traité sur le changement des monnaies; il traduisit aussi en français les dialogues de Pétrarque *De l'une et l'autre fortune*, ainsi que les *Éthique* et *Politique* d'Aristote; il ajouta des notes fort bonnes à ces deux derniers ouvrages. Dans le même temps, le prieur Honoré Bonnor, publiait, par ordre du roi, sous le titre de *l'Arbre des batailles*, le premier essai sur le droit de la paix et de la guerre; d'un autre côté, Philippe de Mézières écrivait *le Songe du Vergier*, et Raoul de Presles différents ouvrages en faveur de la couronne de France contre l'Angleterre. Sous la direction de ces personnages distingués, des hommes d'étude traduisaient l'Écriture sainte, les différents ouvrages de saint Augustin et des autres Pères de l'Église, ceux d'Aristote, les *Histoires* de Tite-Live, le *Digeste* et les traités des anciens sur le droit canon; il faut dire toutefois que ces traductions ne furent guère encore que des essais sans résultats utiles; on se trouvait généralement dépourvu de la connaissance des langues soit anciennes, soit étrangères, et l'on manquait du secours de la critique. D'ailleurs, la rareté des manuscrits et la difficulté de les comprendre faisaient porter les esprits vers la lecture des auteurs plus modernes ou des ouvrages de pure spéculation. On n'étudiait guère, partout, que le maître des sentences pour la théologie, Gratien pour le droit canon, Aristote et ses commentateurs arabes pour la philosophie.

Charles V voulut suppléer à l'insuffisance des livres et donner en même temps des moyens plus faciles d'étude, en formant au Louvre une bibliothèque publique de 900 volumes, nombre considérable pour une époque où l'imprimerie n'existait pas encore. Ce fut la continuation de l'essai tenté autre-

fois par saint Louis, à la Sainte-Chapelle, et en même temps le commencement de notre Bibliothèque impériale. Charles V avait attiré à sa cour Thomas de Pisan de Bologne, savant Italien dont la fille, Christine de Pisan, nous a laissé une histoire précieuse du règne de ce prince. Malheureusement pour la science, Thomas consacrait ses talents presque exclusivement à l'astrologie qui était encore fort cultivée à cette époque. Christine de Pisan nous apprend que le roi Charles aimait l'Université de Paris et la comblait de faveurs, comme la source féconde d'où sortaient les hommes remarquables, dans toutes les branches des connaissances de l'esprit humain. Le prince se plaisait à recevoir dans l'intimité et à écouter le recteur et les clercs les plus instruits du corps enseignant; il les comblait d'honneurs et suivait quelquefois leurs conseils, mais dans les cas seulement où la politique n'était pas en jeu. Pendant son règne, il eut soin de faire respecter constamment les anciens priviléges et les franchises de l'Université et souvent il lui en accorda de nouveaux. Toutefois, il la tint toujours dans la soumission; il frappa même son indépendance d'un coup bien sensible, en plaçant sous sa propre autorité juridique le conservateur apostolique, qui jusqu'alors avait représenté le saint-siége auprès du corps enseignant, et en mettant ainsi les affaires universitaires dans la compétence de la justice du roi.

Les écoliers jouissaient depuis longtemps d'une exemption générale de toute imposition sur les provisions nécessaires à leur subsistance ainsi que sur les productions de leur crû. Les fermiers et percepteurs des aides, ennemis naturels de toute exemption, ne manquèrent pas de soulever mille difficultés pour troubler la jouissance de cette franchise en faveur du corps universitaire. Ils contestaient surtout la qualité de ceux qui se disaient exempts. A force d'importunités, il finirent par obtenir un règlement qui astreignait les écoliers à joindre, pour constater leur état, un certificat du chancelier de

l'Église de Paris à celui du recteur. Cette mesure qui avait pour effet de porter atteinte à la considération de ce dernier dignitaire et d'augmenter l'autorité du chancelier, rival d'attributions du corps enseignant, blessa l'Université; elle réclama avec force auprès du roi lui-même; et ce prince, après avoir écouté ses délégués, dans une audience solennelle et au milieu de son conseil supérieur, lui fit rendre une réponse favorable par son chancelier. Un peu plus tard, le même prince accueillit encore ses réclamations et prit de nouveau sa défense, dans plusieurs contestations qu'elle eut avec le prévôt royal de Paris qui, de sa propre autorité, avait fait emprisonner des maîtres et des écoliers. L'Université, de son côté, se montrait digne de la protection signalée du roi par sa vigilance et sa vigueur à maintenir l'ensemble des droits qui formaient sa constitution physique, non moins que la discipline et le sytème de doctrine qui faisaient sa force morale. Malgré le prévôt de Paris, elle conserva l'exemption du guet de jour et de nuit en faveur de ses employés, copistes, libraires, enlumineurs, relieurs de livres, parcheminiers, etc., etc. Malgré l'autorité du même magistrat et celle du parlement lui-même, elle sut défendre et conserver en toutes choses le privilége précieux de n'être justiciable que de ses propres tribunaux. Un moine franciscain, Denis Soullechat, voulut renouveler dans ses prédications à Paris, la doctrine de la pauvreté évangélique ainsi que d'autres erreurs capitales, toutes proscrites déjà par le pape. L'Université l'arrêta et sut l'amener à rétracter publiquement ses propositions erronées, dans l'église des dominicains. Cette rétraction solennelle, qui fut un événement pour l'époque, eut lieu en 1369.

Quelques années auparavant, sur les instances des docteurs de Paris, le pape Urbain IV avait nommé une commission de cardinaux et d'évêques pour opérer certaines réformes reconnues nécessaires dans l'Université de cette ville. Cette commission était présidée par Gilles de Montaigu, évêque de Térouane.

Après avoir pris l'avis de plusieurs membres de l'Université elle-même, elle décida, à la suite de mûres délibérations, que les deux facultés de droit et de médecine conserveraient leurs statuts, dans tout ce qui concernait les études, la qualité des livres et la manière de les expliquer; mais elle dressa un long règlement pour ce qui regardait les facultés de théologie et des arts. Il serait trop long d'en donner ici les dispositions; on le trouvera tout entier dans Duboulai (tome IV), où il doit être lu attentivement par ceux qui désirent étudier à fond les anciennes pratiques et coutumes de l'Université de Paris. Ces statuts eurent pour effet immédiat de donner une nouvelle force aux deux facultés qu'ils réglementaient et d'augmenter encore la renommée de l'Université tout entière.

Les beaux-arts n'étaient pas moins en faveur que les sciences et la littérature auprès de l'habile souverain de la France. Malgré les dépenses énormes de la guerre, ce prince sut trouver le moyen de consacrer des sommes très-considérables à l'art grandiose de l'architecture. Il fit des places spacieuses et éleva des édifices magnifiques, tant à Paris qu'ailleurs. Par son ordre, on construisit le couvent et l'église remarquables des Célestins, sur l'emplacement où se trouvent aujourd'hui le numéro 4 du quai Morland et le numéro 2 de la rue du Petit-Musc.

Non loin de là, le prince bâtit, étendit et aménagea avec luxe et recherche le vaste hôtel Saint-Paul. Cette splendide demeure occupait tout l'espace qui s'étend depuis la rue Saint-Antoine jusqu'à la Seine, et depuis la rue Saint-Paul jusqu'aux anciens fossés de l'Arsenal et de la Bastille. Elle était la résidence favorite de Charles V, à Paris. C'est là que les princes et les seigneurs étrangers trouvaient une hospitalité pleine de magnificence; ils y étaient reçus par l'aimable conseiller du roi, le sire de La Rivière. Ce gentilhomme, le plus accompli du temps, était chargé d'en faire les honneurs et de leur montrer, à l'intérieur du bâtiment, ces vastes gale-

ries, ces buffets chargés d'or, ces grandes cheminées décorées de statues, de figures et d'ornements, et ces croisées richement ornées de vitraux de couleurs qui excitaient au plus haut degré l'admiration; et puis, à l'extérieur, un parc planté d'arbres à fruits par le roi lui-même, des lices, un jeu de paume, des volières, des serres, des ménageries; et enfin, dans des corps de bâtiments séparés, des habitations particulières pour chacun des princes français, chacun des seigneurs et des grands officiers qui suivaient la cour.

Hors de Paris, Charles V fit aussi construire des habitations remarquables par leur magnificence : comme celles de Creil, de Montargis, de Saint-Germain-en-Laye; comme les châteaux de Melun, de Beauté et de Plaisance. Ces deux derniers furent élevés à l'extrémité du bois de Vincennes, du côté de Nogent. A cette époque, l'architecture civile sortie de la grande architecture religieuse commençait à répandre de tous côtés ce style varié et original qui fit régner exclusivement ses riches fantaisies dans les châteaux, les maisons de plaisance et les hôtels de ville qu'on bâtit en France, pendant plus d'un siècle et demi. L'ogive gothique se surbaissait et s'évidait à la turque; en même temps, les voussures se formaient en plein cintre, tout en se chargeant de broderies indéfinissables et d'ornements aussi variés que luxueux. Mais dans la construction des édifices religieux, le style grandiose du XIII[e] siècle se conservait encore dans sa pureté. On continuait les monuments inachevés et on en commençait de nouveaux, sans altérer notablement le caractère de la belle architecture ogivale de l'époque de saint Louis.

A Paris, Charles V fit construire l'église et le couvent du Petit-Saint-Antoine, à l'endroit de la rue Saint-Antoine où se trouve aujourd'hui le passage du Petit-Saint-Antoine; il répara et agrandit considérablement l'église paroissiale de Saint-Paul, située dans la rue de ce nom, près de l'emplacement où s'étendait son grand hôtel. Il répara également et fortifia beaucoup



Testar del. — F. Bellier, Imp. r. Galande, 55 Paris. — Larbalestier sc.

ST GERMAIN L'AUXERROIS.

les bâtiments du Louvre, ainsi que la maison aux piliers, appelée dès lors *Hôtel-de-Ville*, sur la place de Grève. Jusqu'à ce jour, la Cité n'avait eu que deux ponts, le Grand et le Petit-Pont, qui étaient placés à peu près à l'endroit où sont aujourd'hui le pont au Change et le petit pont de l'Hôtel-Dieu. Charles V ordonna d'en construire un nouveau, qu'on nomma *Pont-Neuf*, et qui fut élevé à la place occupée aujourd'hui par le pont Saint-Michel. Il en fit faire un second en bois et en deux parties : l'une joignait l'île Saint-Louis, dite alors île Notre-Dame, au point du quai qui se trouvait près de la forteresse de la Tournelle ; l'autre, partant de l'île, aboutissait au quai des Ormes, près de la porte Barbette. On l'appela *pont Saint-Bernard-aux-Barres*.

Pendant le règne du même prince, l'on fonda à Paris le collége de Presle et le collége de Dormans ou de Beauvais, situés l'un et l'autre rue Saint-Jean-de-Beauvais; le collége de maître Gervais, rue du Foin-Saint-Jacques, et le collége de Dainville, rue de la Harpe, en face de l'église Saint-Côme. Dans le même temps, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à l'ouest de Paris, céda à l'Université l'espace de terre appelé depuis le Petit-Pré-aux-Clercs, et attenant au Grand-Pré, en échange d'un terrain qui faisait partie de ce dernier enclos. La turbulence incessante des écoliers ne tarda pas à rendre le Petit-Pré-aux-Clercs aussi célèbre que le grand. A l'est de la ville, la Bièvre fut canalisée, et dès lors les eaux stagnantes de cette petite rivière cessèrent d'infecter le quartier où sont aujourd'hui les rues Saint-Victor, des Bernardins, etc., etc.

Les murs d'enceinte de la ville construits par Étienne Marcel, avaient été bâtis, nous l'avons vu, avec précipitation et à la hâte ; ils étaient peu élevés, peu solides, mal percés et mal fortifiés de portes et de tours. Charles V voulut réparer les imperfections de ce grand ouvrage. Sans rien changer au plan général de Marcel, il fit exhausser les murailles, éleva ou agrandit les tours qui flanquaient ses portes, en bâtit de nouvelles et creusa d'autres

fossés profonds, dans la partie méridionale de la ville, sur la rive gauche du fleuve. Il confia la direction de ces travaux à Hugues Aubriot, prévôt de Paris. D'après les ordres du roi, ce fonctionnaire augmenta les fortifications de plusieurs portes du mur d'enceinte, et construisit le Petit-Châtelet, destiné à contenir la turbulence des écoliers. Ce fut également Aubriot qui posa la première pierre de la bastille Saint-Antoine, que Charles V fit reconstruire en entier sur un plan tout nouveau. Le roi, redoutant pour l'avenir le renouvellement de l'abus que Marcel avait fait du pouvoir fort étendu du prévôt des marchands, avait dépouillé ce magistrat municipal de plusieurs de ses anciennes attributions pour les confier au prévôt de Paris, qui dépendait exclusivement de lui.

La bastille Saint-Antoine fut considérablement augmentée dans les règnes suivants; et elle devint, même sous Charles V, une véritable forteresse destinée, tout à la fois, à tenir Paris en respect au dedans, et à le défendre contre l'ennemi du dehors. Parmi les autres ouvrages fortifiés de Paris, il a seul conservé le nom de *Bastille*. Dans la seconde partie de ce volume, nous parlerons tout au long de ce château fort, ainsi que des autres monuments et des différentes institutions que nous n'avons fait qu'indiquer ici. Charles V confirma la mesure par laquelle Marcel avait enclos les faubourgs dans les nouveaux murs d'enceinte, et leurs habitants furent admis à partager tous les priviléges des anciens bourgeois de Paris.

A cette époque, la cour de France avait de l'éclat et de la magnificence dans sa tenue; mais elle était plus grave et plus décente que ne le fut plus tard celle de Louis XI, comme aussi moins recherchée et moins fastueuse que celle de François Ier, au commencement du XVIe siècle. A propos de la réception à Paris que fit le roi à son oncle l'empereur d'Allemagne, en 1377, Christine de Pisan nous a laissé des détails fort curieux sur cette cour. Nous croyons faire plaisir au lecteur en lui en mettant quelques-uns sous les yeux.

Avant d'entrer dans Paris, l'empereur s'était arrêté quelque temps à Saint-Denis pour faire ses dévotions et honorer les saintes reliques dans la célèbre basilique de cette ville. Quand on sut qu'il s'avançait, le prévôt de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et les bourgeois notables, tous à cheval, en tenue d'uniforme et formant, avec les officiers du roi, une troupe d'environ quatre mille cavaliers d'une belle ordonnance, se portèrent au-devant de lui et allèrent lui offrir des salutations de bienvenue de la part de leur souverain. Le roi lui-même partit de son palais, monté sur un grand palefroi blanc, orné des armes de France et richement décoré; il portait un long manteau d'écarlate fourré d'hermine, et était couvert d'un chapeau royal à bec, orné de perles. A la tête du cortége marchaient les sergents d'armes et les arbalétriers, puis les chevaliers et les écuyers. En avant du roi était le maréchal de Blainville, avec deux écuyers de corps, l'épée en écharpe et portant des chapeaux de parade. Immédiatement devant lui se trouvaient le fils du roi de Navarre et les comtes d'Harcourt et de Tancarville. Le roi s'avançait entouré de ses huissiers d'armes à pied, tous en uniforme de drap de soie, tenant à la main leurs baguettes et empêchant qu'aucun cavalier n'approchât du prince à la distance de quatre mètres. Après le roi venaient, en ordre et deux par deux, les quatre ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et de Bar; puis les princes et les barons, les comtes d'Eu, de Boulogne, de Coucy, de Sancerre, de Dammartin, etc., et; les gentilshommes et les chevaliers, dont le nombre était très-considérable. Immédiatement après eux s'avançaient les évêques et prélats revêtus de chapes romaines et suivis des gens de leur livrée. Derrière ceux-ci marchaient les grands destriers du roi, tenus en main et couverts de selles élégantes, en velours brodé de perles. Puis enfin venaient les gens du roi, des princes et des seigneurs, ayant tous la livrée de leurs offices, vêtus et montés richement, et marchant dans le plus bel ordre. L'ensemble du

cortége était précédé par les trompettes du roi, pourvùs de trompes d'argent à banderolles armoriées, se tenant en avant à quelque distance du premier rang, et sonnant par intervalles, afin de faire accélérer le pas. Le roi s'avança ainsi jusqu'à moitié chemin de la chapelle où était descendu l'empereur. La multitude de peuple accourue pour jouir de ce beau spectacle était si grande, que les deux souverains furent longtemps avant de pouvoir s'approcher l'un de l'autre. Cependant toutes les mesures de précaution avaient été si bien prises qu'il n'y eut aucun accident à regretter.

L'empereur fut logé au palais; sa chambre à coucher, richement meublée et revêtue de bois d'Irlande, donnait sur les jardins du côté de la Sainte-Chapelle. Charles V avait fait mettre également les autres pièces qui précédaient cette chambre à la disposition de son hôte impérial. Le lendemain, pendant que l'empereur dînait, le prévôt des marchands et les échevins, formant le corps municipal, vinrent lui offrir, par ordre du roi et au nom de la ville, une nef en argent doré, avec deux grands flacons aussi d'argent doré et émaillés. La nef, qui était richement travaillée, pesait quatre-vingt-dix marcs, et les flacons soixante-dix. Ils offrirent en même temps à son fils une fontaine dorée artistement ouvragée et du poids de quatre-vingt-treize marcs, avec deux grands vases dorés aussi et du poids de trente marcs.

Le jour de l'Épiphanie, après l'office qui fut célébré solennellement par l'archevêque de Reims, à la Sainte-Chapelle, en présence de toute la cour, le roi donna à l'empereur un repas magnifique dans la grande salle du palais; le service se fit à la table de marbre. L'archevêque de Reims y fut placé le premier; l'empereur s'assit ensuite, puis le roi Charles V, et le roi de Bohême, fils de l'empereur. Il y avait autant de distance de ce dernier au roi de France, que du roi à l'empereur. Chacun des trois princes avait au-dessus de sa place un ciel distinct, en drap d'or à fleurs de lis; et par-dessus ces trois

ciels il y en avait un plus grand, aussi en drap-d'or, qui couvrait la table dans toute son étendue et pendait derrière les convives. Après le roi de Bohême s'assirent trois évêques, mais loin de lui et presque au bout de la table. Sous le dais le plus proche étaient assis le dauphin, fils du roi, et le duc de Saxe, puis les ducs de Berry, de Brabant, de Bourgogne, le fils du roi de Navarre, le duc de Bar, le duc Henri et enfin le chancelier de l'empereur. Le duc de Bourbon, les comtes d'Eu et d'Harcourt et le sire de Coucy n'étaient point assis à table; ils restaient debout près du dauphin, pour lui tenir compagnie et le garantir de la foule.

On avait dressé dans la salle cinq autres dais couvrant un grand nombre de tables, toutes servies avec la plus grande magnificence. Sous ces dais et autour des tables se trouvaient réunis les princes, les ducs, les comtes, les barons et les chevaliers, formant la maison de l'empereur ou appartenant à la cour de France. On voyait dans la même salle trois splendides buffets couverts de vaisselle d'or et d'argent. Les deux grands dais et les buffets étaient entourés de barrières destinées à en défendre l'approche. Une quantité prodigieuse de personnes prirent part à ce festin magnifique. Le roi avait ordonné qu'il fût composé de quatre services, chacun de quarante paires de mets; pour que l'empereur ne restât pas trop longtemps à table, il en fit supprimer un. Pendant le repas on exécuta deux intermèdes, dont l'un représentait la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon. La cité sainte, exécutée en bois par d'habiles artistes, fut amenée devant le dais royal : on y avait peint les drapeaux et les armes des Sarrasins; ensuite l'on vit paraître le vaisseau qui portait Godefroy de Bouillon; l'assaut commença et la cité fut prise. Après la représentation, le roi et l'empereur se lavèrent les mains en même temps. Comme ce dernier prince, qui avait la goutte, ne pouvait se lever commodément, le roi ordonna de servir sur la table même le vin et les épices. Le duc de Berry les offrit à l'empereur et le duc de Bourbon au roi.

Le jeune dauphin fut alors apporté aux deux souverains, dans les bras de ses gentilshommes; le duc de Bourbon le tenait debout sur la table. Cet enfant, que chacun s'empressait en ce moment de combler de caresses, de paroles douces et de souhaits de bonheur, devait être plus tard l'infortuné Charles VI. L'on se leva enfin. L'empereur fut porté sur sa chaise dans ses appartements, et le roi se retira dans la grande chambre, où il causa longtemps avec ses barons.

Ces détails, empruntés à Christine de Pisan, se rapportent à un fait qui eut lieu trois ans environ avant la mort de Charles V. Tout en nous donnant une idée de la magnificence et du cérémonial de la cour de France à cette époque, ils nous font apprécier le degré de prospérité et l'ordre général que l'administration régulière de ce prince était parvenue à donner à Paris comme à tout le reste du royaume.

Parmi les grands projets politiques qui occupaient l'esprit du roi, depuis le jour même de son avénement à la couronne, celui que ce prince avait le plus à cœur était d'arracher à l'Angleterre les provinces et les pays du continent qui lui avaient été cédés par le traité de Brétigny. Au fond, il n'avait jamais considéré ce traité que comme une trêve forcée, et il en était à épier une occasion favorable pour la rompre. Il avait d'ailleurs d'autres motifs puissants pour entreprendre cette guerre. Il n'aurait pas été sans danger de laisser longtemps dans l'oisiveté une noblesse remuante, pleine encore d'idées de chevalerie, ignorante et impropre à toute autre chose qu'au maniement des armes. Il fallait nécessairement l'occuper; il fallait aussi, au moyen d'une grande entreprise nationale, distraire la France, et surtout la bourgeoisie, de ses intérêts présents, et l'empêcher de considérer avec trop d'attention la puissance de plus en plus absorbante de la royauté. Ajoutons que Charles V savait combien l'esprit des provinces cédées était contraire aux Anglais. Loin de s'apaiser, le mécontentement témoigné hautement par ces provinces, à l'époque

de leur séparation de la monarchie, s'était accru avec le temps et était devenu un sentiment de répugnance et de répulsion invincibles. Du fond de son hôtel de Saint-Paul, Charles mettait depuis longtemps à profit des dispositions aussi favorables à ses vues, pour former secrètement et entretenir parmi ces populations ulcérées, des intrigues formidables qui minaient sourdement la puissance du prince de Gallès en Aquitaine. L'irritation générale des esprits, longtemps contenue, y fit enfin explosion, et le roi de France trouva ainsi l'occasion qu'il cherchait de mettre la main à l'exécution de son grand projet de conquêtes.

Si l'on examine attentivement l'état des choses en Europe, à cette époque, on se convaincra sans peine que les annales historiques des peuples présentent bien peu d'entreprises plus difficiles, et qu'elles offrent bien rarement aussi l'exemple d'un projet de ce genre mené à bonne fin avec autant d'habileté et de supériorité. A l'occasion d'un droit de fouage que le prince de Galles voulait établir dans ses possessions d'Aquitaine, des députés de toutes les provinces de domination anglaise, dans le midi de la France, vinrent à Paris porter plainte au roi Charles V, comme à leur ancien suzerain. Le roi accueillit favorablement ces réclamations et fit citer le prince anglais à comparaître devant la cour des pairs, à Paris. Sur son refus de s'y rendre, Charles V envoya hardiment déclarer la guerre à Édouard III, dans son île. Le roi de France avait de l'argent en abondance, ainsi que de bonnes troupes commandées par les deux plus grands capitaines de l'époque, Bertrand Duguesclin et Clisson; ce ne fut point cependant au moyen d'une guerre offensive qu'il tenta de reconquérir les provinces anglaises du continent. Il imagina une défensive savante et encore inconnue en Europe.

Ce système, suivi avec habileté et persévérance, rendit inutiles tous les efforts des troupes nombreuses que ne cessaient de vomir les portes de Calais, au nord, ainsi que les tentatives

des bandes redoutables qui arrivaient du sud, le fer et la flamme à la main. Du fond de sa retraite de Saint-Paul, Charles réglait et ordonnait les mouvements de ses armées avec un ensemble admirable; elles se trouvaient présentes partout, en évitant toujours d'en venir aux mains. Sans pouvoir combattre et sans être battues, les armées anglaises paraissaient se fondre et s'anéantir. Pour attirer les Français à une bataille, elles avaient recours aux défis insultants, aux outrages les plus sanglants, en même temps qu'au ravage et à la destruction des bourgs et villages qu'elles trouvaient sous leurs pas.

Après avoir mis à feu et à sang le plat pays dans les environs de Paris, les Anglais s'avancèrent un jour jusqu'à cette capitale, s'étudiant à trouver quelque blessure assez vive et quelque douleur assez poignante pour réveiller la colère et l'humeur martiale des Français. De son hôtel de Saint-Paul, Charles V voyait la flamme des villages et des habitations qu'ils incendiaient de tous côtés. Ils restèrent campés sous les murs mêmes de Paris pendant un jour et deux nuits, les railleries, l'insulte et l'outrage à la bouche. Dans l'intérieur de la ville se trouvait en ce moment une nombreuse et brillante chevalerie, les Coucy, les Clisson, les Tancarville; mais le roi, sans s'émouvoir, retenait leur ardeur bouillante et leur colère impatiente; Duguesclin et Clisson, dont personne ne suspectait la bravoure à toute épreuve, approuvaient eux-mêmes cette prudence si cruelle à subir dans ce moment. « Sire, disaient-ils au roi, gardez-vous d'envoyer vos troupes contre ces enragés; laissez-les se fatiguer eux-mêmes; évitez tout combat, contentez-vous de leur faire une guerre d'escarmouche et de détail, de garder les villes et les places fortes; la campagne deviendra ce qu'elle pourra. Ils auront beau répandre les incendies de tous côtés, ils ne vous mettront pas hors de votre royaume avec toute cette fumée. »

Tandis que l'armée ennemie se retirait, dit une chronique contemporaine, un chevalier anglais vint heurter de sa lance

aux barrières de la porte Saint-Jacques, pour accomplir un vœu qu'il avait fait. Les chevaliers français qui gardaient la porte en grand nombre se montrèrent insensibles à cet outrage fait aux murailles d'une ville confiée à leur défense; ils applaudirent même l'audacieux Anglais et le laissèrent s'éloigner au petit pas. Mais les *manants* de Paris ne prirent pas aussi tranquillement l'insulte faite à l'enceinte de leur cité; un brave boucher attendit l'Anglais à son retour : au moment où il venait de passer devant lui, il lui déchargea entre les deux épaules, et puis sur la tête même, deux coups terribles d'une lourde hache à long manche, et l'abattit de son cheval. Aussitôt trois autres compagnons accoururent, et frappant sur lui *comme sur une enclume*, ils l'achevèrent. Les seigneurs qui gardaient la porte vinrent le ramasser et le firent enterrer honorablement en terre sainte.

Cette répulsion et cette haine du peuple contre l'ennemi de la France étaient devenues un sentiment national qui se manifestait vivement parmi les populations du nord et du sud soumises à la domination anglaise; ce fut là ce qui décida le succès des armes de Charles V. Puissamment aidé par les habitants du pays eux-mêmes, lesquels attaquaient en partisans les armées anglaises et les ruinaient en détail, le duc d'Anjou, frère du roi, s'emparait d'une partie de la Guyenne au midi, tandis qu'au nord Saint-Pol et Châtillon soumettaient le Ponthieu, et que le duc de Bourgogne contenait le duc de Lancastre en Picardie. Pendant ce temps, le fier vainqueur de Poitiers, le prince de Galles, retournait mourir en Angleterre, après avoir déshonoré son nom par le sac, sans pitié ni merci, de la ville de Limoges. De son côté, Duguesclin fatiguait et faisait fondre insensiblement l'armée anglaise de Robert Knolles, dans sa campagne à travers l'Artois, la Picardie et l'Ile-de-France. Il allait ensuite battre, à Pont-Valain, ce qui en restait encore, et s'emparait du Poitou. À peu près à la même époque, les flottes française et cas-

tillane, combinées, gagnaient une bataille navale sur l'amiral anglais Pembroke, en vue de La Rochelle, et aussitôt cette ville, chassant sa garnison anglaise, se donnait à la France. Un peu plus tard, l'escadre française, commandée par l'amiral Jean de Vienne, passait le détroit et allait ravager les villes des côtes de l'Angleterre elle-même. C'est ainsi que pâlissait en France la fortune si longtemps favorable des fiers insulaires : chaque jour voyait leurs troupes s'anéantir sur tous les points, et en même temps leurs anciennes possessions continentales leur échapper des mains pièce à pièce. C'était là le résultat de l'habile système de guerre que suivait imperturbablement Charles V.

Mais ce prince ne se contentait pas d'agrandir le royaume aux dépens de l'éternel ennemi de la France ; il saisissait avec empressement toutes les occasions qui se présentaient de de faire des acquisitions nouvelles. En 1370 il achetait au dernier comte de la maison de Châlons le comté d'Auxerre, qu'il déclarait inséparablement uni au domaine royal. Un peu plus tard, il joignait aussi au domaine et déclarait inaliénables les cités et châtellenies de Bar-sur-Aube et de Mouzon-sur-Meuse, ainsi que l'Orléanais et la ville d'Orléans. Il n'était pas sans inquiétude pour l'avenir du royaume, en voyant les vastes aliénations du domaine qui avaient été faites par le roi Jean, son père, et qu'il s'était cru obligé de ratifier lui-même, pour s'assurer de la fidélité de ses frères, au milieu des ennemis qui l'entouraient de toutes parts. Afin d'arrêter dans la suite cette tendance fatale qui aurait détruit irréparablement ce qui existait d'unité politique en France, il avait soin de faire rappeler à chaque occasion les droits de ressort et de souveraineté appartenant à la couronne, ainsi que les cas royaux, les régales, les aides, et généralement toutes les réserves faites en sa faveur sur les apanages.

Sa prudence sur ce point s'étendit encore plus loin. Tout en s'occupant du rétablissement de l'ordre dans le pays et de la

réorganisation des différentes parties du service public, il saisit avec empressement tous les moyens, soit directs, soit indirects, d'accroître le pouvoir royal et de l'établir solidement partout. Une ordonnance vint disposer que les nobles, les clercs, et les autres privilégiés en France, payeraient la taille, ainsi que les impôts réels ou personnels pour tous les biens non nobles qui leur arriveraient. Une autre ordonnance renouvela d'anciens édits qui défendaient à tous clercs, nobles, hommes de lois, sergents d'armes, etc., etc., de prendre à ferme les prévôtés et autres fonctions royales de ce genre. Enfin, pour faire sentir partout la main du souverain, non moins que pour faire connaître les forces de la France, Charles V entreprit le dénombrement des fiefs et arrière-fiefs de la couronne. Ce prince, qui avait su découvrir et s'attacher les Bertrand-Duguesclin et les Clisson, pour faire la guerre à ses ennemis, avait également réuni auprès de sa personne, pour l'éclairer sur les questions intérieures et la politique, un conseil composé d'hommes remarquables par leur haute capacité : c'étaient le chancelier cardinal évêque de Beauvais, Guillaume de Dormans, et son frère Miles de Dormans ; le cardinal évêque d'Amiens, Jean de la Grange ; le grand trésorier Savoisi ; le grand chambellan Bineau de la Rivière, et d'autres têtes fortes que l'esprit supérieur du roi avait su apprécier et attirer à lui. Il n'entreprenait rien d'important sans avoir pris auparavant l'avis de ces hommes d'élite.

La France dut aux efforts persévérants de Charles V de pouvoir se relever en face de l'étranger et de voir l'ordre se rétablir dans son sein ; mais les succès de ce prince et les améliorations incontestables qu'il introduisit partout coûtaient des sommes énormes et faisaient peser sur le peuple des charges accablantes. Il n'existait guère en France, à cette époque, de production régulière de la richesse par l'industrie ou par des échanges généralement établis ; la richesse publique n'y avait que deux sources, d'ailleurs bien insuffisantes : les fruits peu

abondants que le cultivateur faisait rendre à la terre, et les trésors cachés que grossissaient l'usure, presque toujours aux dépens du cultivateur. C'était à ces deux sources qu'allait puiser incessamment, sans trêve ni répit, le fisc dévorant du roi. Pour pouvoir suffire aux besoins immenses et toujours renaissants de la guerre et de la politique, il tirait du peuple tout ce que pouvaient donner ses sueurs. La régularité des taxes, qui avait succédé à la tyrannie capricieuse des rois précédents, était tout ce qu'avaient gagné les populations, en matière d'impôts ; et ces taxes, quoique accablantes, étaient loin de pouvoir suffire à tous les besoins. Afin d'augmenter ses revenus, Charles eut le triste courage de faire de l'usure une prérogative de la couronne et de constituer ainsi le roi de France en usurier public. Il envoya dans les principales villes de son royaume des courtiers auxquels il avait accordé le privilége exclusif de prêter sur gages et à gros intérêts, à condition qu'ils lui rendraient une partie de leur gain abominable. Ces hommes odieux se trouvaient placés sous la protection spéciale du souverain ; il leur donnait une espèce d'autorité sur les femmes de mauvaise vie, et promettait de les défendre contre les attaques des nobles et du clergé. C'était, dit Michelet, se faire leur recors, afin de partager. Il eut encore recours à d'autres expédients non moins tristes et non moins désastreux dans leurs conséquences : pour se décharger du payement des traitements dus aux membres du parlement, il décida que les amendes prononcées par le parlement lui-même, dans ses sentences, seraient employées à payer le salaire des juges. Par cet abus monstrueux, il mettait à chaque instant la conscience de ces magistrats aux prises avec leurs intérêts. Aux termes d'une autre ordonnance du même prince, les agents fiscaux de la gabelle contraignaient chaque famille à acheter tous les trois mois, aux greniers royaux, une quantité de sel calculée par eux suivant les besoins supposés de tous ses membres.

Malgré des abus aussi graves, les populations payaient les taxes et les subsides sans trop se plaindre : on les croyait nécessaires aux dépenses de la guerre et au maintien de l'ordre qui, partout, avait succédé à l'anarchie. D'un autre côté, on évitait avec soin tout ce qui aurait pu affaiblir la puissance publique établie, de peur de retomber dans les désordres et les maux des révolutions. Ajoutons que Charles V avait la sagesse de ne pas consumer les produits du fisc en dépenses fastueuses, comme les rois ses prédécesseurs. Ce qui lui restait d'argent, après le payement des dépenses ordinaires et des frais de la guerre, il l'employait, partie en constructions et partie à la formation d'un trésor. Partageant l'erreur accréditée dans presque tous les temps, que l'argent et l'esprit mercenaire sont le ressort principal et comme le nerf d'un gouvernement solide, ce prince plaçait la puissance dans la richesse, et croyait avoir beaucoup fait pour son autorité, en gagnant par des présents les hommes qui avaient quelque influence sur la multitude. Concentrant ainsi tout le pouvoir en lui-même, il voyait dans un trésor considérable un moyen infaillible de se faire des amis au besoin, et en même temps de perdre ses ennemis.

Toutefois, malgré les éléments apparents de la tranquillité et du calme, malgré la docilité des peuples dans tout le royaume, des doutes pénibles et des craintes vives pour l'avenir de la France ne cessaient d'agiter le roi. Son esprit pénétrant ne pouvait se dissimuler ce qu'avait de précaire l'état actuel du pays ; il sentait que le gouvernement tout entier ne reposait que sur deux bases bien fragiles et bien peu durables : sa volonté et son adresse personnelle à parvenir à ses fins. N'ayant pour tout appui contre la force des choses qu'une santé débile qui ne lui laissait pas espérer une longue carrière, il voyait d'un côté les coutumes des fiefs vouloir se reproduire et essayer de reprendre leur ancien droit : au levant son frère, Philippe le Hardi, écrasant la Bourgogne pour ali-

menter un faste insensé; au midi son autre frère, le duc d'Anjou, torturant de mille manières les nombreuses populations du Languedoc pour en extorquer des subsides et se les approprier. D'un autre côté il n'avait pas oublié les anciennes prétentions des états, les troubles de Paris et les séditions des provinces. Il n'ignorait pas que si les peuples, et les Français surtout, tiennent quelque compte au souverain des événements heureux, ils ne manquent jamais de le rendre responsable de tous les revers publics, même de ceux que la sagesse humaine est impuissante à prévenir. De plus, il avait éprouvé par lui-même que l'esprit des Français, toujours un peu inquiet et porté à l'insubordination, pouvait bien fléchir pendant quelque temps sous la pression dissimulée d'une politique adroite, mais qu'il se plierait difficilement à une autorité absolue non déguisée et à une obéissance passive non rendue facile par des formes agréables.

Charles, en proie à ces tristes pensées, tremblait pour l'avenir de ses enfants; il méditait les moyens de conjurer les malheurs qui ne manqueraient pas d'arriver dans le cas trop probable où il viendrait à mourir lui-même avant que son héritier fût parvenu à l'âge d'homme. A cette époque, on croyait encore généralement qu'un roi, avant la cérémonie du sacre, ne pouvait pas exercer la puissance souveraine, et que les actes publics ne devaient ni porter son nom, ni être revêtus de son sceau. Charles pensa, pendant quelque temps, à faire sacrer son successeur de son vivant, selon la coutume des premiers rois capétiens; il finit par abandonner cette idée, comme ne présentant pas un degré suffisant de sécurité, et il s'arrêta au dessein d'avancer l'âge de la majorité du jeune prince son successeur. Cette majorité fut fixée à quatorze ans. La célèbre ordonnance portant cette déclaration fut rendue au château de Vincennes, dans le mois d'août 1374; on l'enregistra solennellement au parlement de Paris, et depuis ce moment elle demeura la loi de la monarchie.

Elle fut suivie de deux ordonnances réglementaires qui devinrent comme le testament politique de Charles V. Ce prince, prévoyant le cas où la mort viendrait le frapper avant que son héritier eût quatorze ans, partagea l'autorité souveraine entre un régent et des tuteurs. Par cette division, il voulait amoindrir le pouvoir toujours dangereux du régent, et il espérait établir entre tous les dépositaires de la puissance publique, une espèce de rivalité et d'équilibre favorables aux intérêts généraux du royaume. Il attribua la régence au duc d'Anjou, l'aîné de ses frères, et la tutelle de son héritier, ainsi que de ses autres enfants, à la reine sa femme, à son troisième frère, le duc de Bourgogne, et à son beau-frère, le duc de Bourbon, dont il connaissait le dévouement à sa personne. Par les mêmes ordonnances, Charles V enlevait à l'autorité du régent et plaçait sous l'administration des tuteurs la ville et la vicomté de Paris, les villes et bailliages de Senlis et de Melun, et tout le duché de Normandie, sauf toutefois les droits de ressort et de souveraineté. Les revenus de ces villes, bailliages et province étaient affectés exclusivement aux dépenses et à l'entretien de la maison du roi mineur. Dans toutes les affaires d'administration, les tuteurs étaient tenus de se faire assister par un conseil composé d'archevêques et évêques, de barons, de membres du parlement et de la chambre des comptes, et de six bourgeois de Paris. Charles V se montra plus rassuré pour l'avenir du royaume quand il eut pris cet ensemble de dispositions. Il eut beaucoup trop de confiance dans des mesures dont les événements ne devaient pas tarder à démontrer l'insuffisance. Heureux le pays si l'esprit de son roi, au lieu de se borner à lui donner pour unique moyen de salut une forme vaine de gouvernement et d'y placer son entière confiance, avait vu, comme saint Louis, le bonheur des Français dans l'établissement de lois sages et appropriées aux besoins du temps, dans le règne de l'esprit chrétien et la pratique sincère de la religion, dans une administration juste, éclairée et pa-

ternelle, dans les efforts constants de l'autorité publique pour améliorer les mœurs et encourager le bien, et enfin dans le soin du prince de s'éclairer à fond, par la convocation régulière des états-généraux, sur les besoins des différentes contrées de la France, ainsi que sur les améliorations qu'il fallait y introduire peu à peu! Mais Charles avait eu le malheur, en prenant en main l'autorité suprême, d'avoir peur de ses sujets. Par la suite, il ne cessa jamais de les craindre et de voir en eux des ennemis qu'il devait contenir par la force ou par l'adresse. Ce fut là la source de ses erreurs politiques pour l'avenir, ainsi que la cause qui l'empêcha, pour le présent, de rien fonder de durable.

Sur la fin du règne de Charles V, le grand schisme d'Occident, qui désola pendant cinquante ans l'Église catholique, vint ajouter de nouvelles complications aux difficultés déjà fort grandes de la situation politique de l'Europe. La première et la principale cause de ce schisme, qui fut un grand malheur public pour la chrétienté tout entière, était le séjour que six papes, tous Français d'origine, avaient fait successivement dans la ville d'Avignon, au milieu du royaume de France. Ce séjour mettant le souverain pontife, depuis longues années, sous la main du roi, avait anéanti peu à peu l'indépendance si nécessaire au chef du monde chrétien. Par la force des choses, le successeur de saint Pierre était ainsi devenu un pape français, et le saint-siége, une dignité française. Le pape avait, à Avignon, une cour splendide d'évêques qui ne résidaient pas, et de cardinaux qui vivaient dans la mollesse. Cette situation déplorable faisait sentir ses effets désastreux dans toute l'Église. Elle dut enfin avoir un terme. En 1378, le pape Grégoire XI, cédant aux fortes raisons et aux instances pressantes des personnes les plus distinguées du temps par leur sens droit, leur probité et leur foi vive, était allé résider à Rome, séjour naturel du saint-siége et des papes. Grégoire voulut opérer dans le clergé des réformes dont la né-

cessité se faisait vivement sentir ; il prit des dispositions pour faire cesser partout les désordres, pour augmenter la foi chrétienne et maintenir la paix dans l'Église. Mais la mort vint le frapper tout à coup au milieu de son œuvre. Ce fut ce pape qui, sur la demande de Charles V, accorda pour toujours le *pallium* à l'évêque de Paris, et l'exempta ainsi de la juridiction de l'archevêque de Sens; toutefois, par égard pour l'église ancienne de cette dernière ville, il refusa d'ériger le siége de Paris en archevêché, comme le roi le désirait.

Après Grégoire XI, l'archevêque de Bari fut élu pape sous le nom d'Urbain VI, et presque aussitôt le schisme commença. Les causes prochaines et immédiates qui le produisirent furent d'abord l'ardeur extrême des Romains pour avoir un pape de leur nation, ensuite la passion non moins vive des cardinaux français pour retenir, par tous les moyens possibles, le souverain pontificat en France, et enfin le caractère roide et intraitable, et la conduite trop dure et trop peu mesurée peut-être du nouveau pontife. L'élection d'Urbain VI avait été faite au milieu du tumulte et de quelques scènes de violence ; à peine fut-il intronisé que l'esprit de parti, devenu plus âpre et plus ardent dans la lutte même, parvint à faire déclarer nulle cette élection par un certain nombre de cardinaux français, et fit nommer un autre pape, qui prit le nom de Clément VII. Ce nouveau pontife fixa sa résidence à Avignon, tandis qu'Urbain VI demeura à Rome.

Alors, malgré les efforts des âmes pieuses et des esprits sages et éclairés, le monde chrétien se divisa, non sur une question de dogme, de morale ou de rite, mais sur la personne même du chef de l'Église. Toute la chrétienté avait d'abord reconnu Urbain VI pour pape légitime. La plus grande partie des nations persistèrent dans cette reconnaissance, savoir : l'empire d'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, la Bretagne, la Flandre et toute l'Italie, à l'exception du royaume de Naples. Quant aux évê-

ques et aux cardinaux français, entraînés par l'amour de leur nation, ils oublièrent la grande loi de l'ordre général des peuples, qui place avant une nation seule et déterminée, le monde chrétien tout entier, c'est-à-dire l'Église catholique. Ils crurent rendre un service signalé au royaume et à la dynastie régnante en inféodant, pour ainsi dire, à la France, même au prix d'un schisme, la papauté qui, de sa nature, est universelle et indépendante. Les événements qu'amena la force des choses ne tardèrent pas à venir châtier d'une manière bien dure cette erreur passionnée.

Charles V avait fait tous ses efforts pour empêcher le pape Grégoire XI d'abandonner Avignon et la France. Immédiatement après l'élection d'Urbain VI, et sur une simple protestation des cardinaux français, il s'était empressé de convoquer à Paris, pour l'examiner, une grande assemblée du clergé français, où s'étaient trouvés six archevêques, trente évêques, plusieurs abbés et un grand nombre de docteurs en théologie et en droit canon. Les décisions qu'on y avait prises n'étaient pas favorables au nouveau pape. Quelque temps après, lorsque Clément VII eût été nommé dans une nouvelle élection, le roi de France tint à Vincennes une autre réunion du clergé, dont la majorité reconnut Clément pour pape légitime. Charles fit notifier aussitôt cette résolution à tous les évêques du royaûme et invita l'Université de Paris à y donner son adhésion. Sur l'ordre du prince, le recteur assembla toutes les facultés. Celles de théologie, de droit et de médecine se prononcèrent pour Clément VII; elles furent suivies, dans cette reconnaissance, par les nations de France et de Normandie. La faculté des arts se partagea en deux avis différents, et la nation d'Angleterre embrassa le parti d'Urbain VI. Malgré ces dissentiments partiels, l'usage reçu prédomina. Les trois facultés formaient la majorité, et de beaucoup; leur opinion fut considérée comme étant le sentiment de l'Université tout entière. Disons toutefois que le recteur ne voulut pas conclure,

et se contenta d'énoncer l'avis des facultés et des nations. Ce défaut de conclusion de la part du recteur, dit Crévier, était un vice de forme qui infirmait l'autorité de la délibération. Le roi s'empressa de faire connaître à toutes les cours étrangères la décision du corps enseignant de Paris sur cette affaire grave. Les princes alliés de la France, tels que les rois d'Écosse et de Chypre, la reine de Naples, le grand maître de Rhodes, et les gouvernements qui avaient coutume d'en recevoir les impressions dans toutes les affaires de l'État, se réglèrent sur la cour de Paris et reconnurent Clément VII pour souverain pontife légitime.

Charles V survécut peu de temps à la naissance de ce schisme lamentable. L'histoire raconte qu'au lit de mort, dans ce moment suprême où l'on apprécie toutes les choses à leur juste valeur, il gémissait sur le passé et engageait vivement les princes ses frères à soulager les pauvres gens qu'il avait tant tourmentés par des levées d'aides et de subsides. Ne pouvant se persuader que sa puissance allait expirer avec lui, et qu'après sa mort il ne resterait rien dans l'âme de ses successeurs, qu'un désir ardent de n'obéir à aucune règle, il leur donnait des ordres bien inutiles pour mieux diriger les affaires publiques dans l'avenir. Il signa même, dit-on, d'une main défaillante, une ordonnance portant l'abolition de tous les impôts extraordinaires qu'il avait établis sans le consentement des états. Mesure bien vaine qui ne pouvait alors avoir d'autres effets que de rendre plus difficile l'administration de son successeur, tout en faisant des ingrats, comme il arrive aux princes mourants, de ceux sur lesquels tombaient ces bienfaits posthumes.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE III DU LIVRE NEUVIÈME.

Quelques-uns des auteurs déjà indiqués plus haut, et de plus : *Mémoires* de Christine de Pisan. — *Ordonn. de France*. — *Contin. de Nangis*.— Cuvelier,

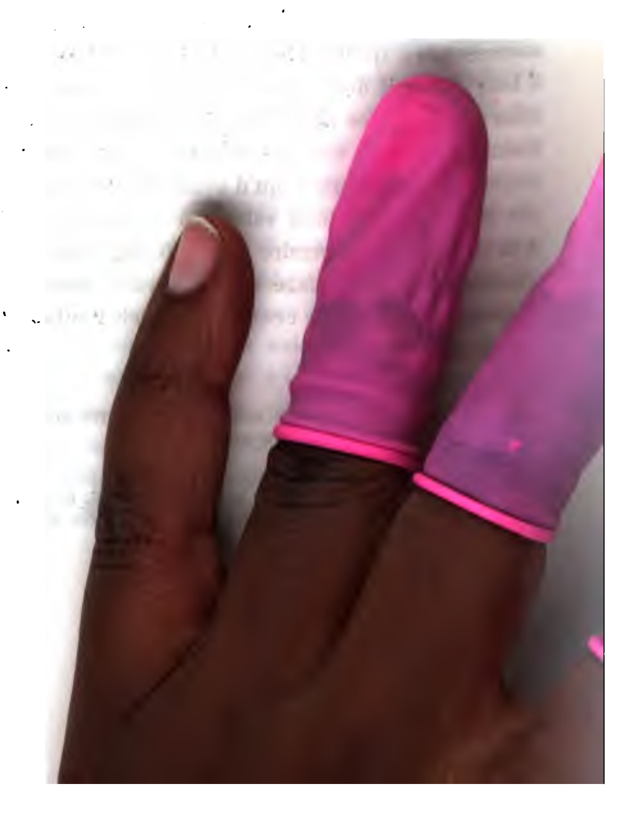
édit. Charrière, *Poëme sur Duguesclin.* — *Chron. de S. Denis.* — *Mémoires* de Duguesclin. — *Hist. de Bourgogne.* — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.* — Rymer. — Dāru, *Hist. de Bretagne.* — Lobineau, *Hist. de Bretagne.* — *Vitæ roman. pontif.* — Raynaldi *Annal. ecclesiast.* — Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI.* — *Lois et ordonn. de Charles V*; dans les Ordonn. des rois de France. — *Ordonn. du Louvre.* — *Le religieux de St-Denis*, trad. de Bellaguet et Magin.—Félibien, *Hist. de Paris.*—Sauval, *Antiq. de Paris*, et les autres historiens de Paris précédemment indiqués.

CHAPITRE IV.

État de l'Europe, de la France et de Paris à l'avènement de Charles VI. — Organisation d'un système de gouvernement du royaume. — Les princes, oncles du roi. — Nouvelles taxes imposées; troubles et émeutes à Paris. — Soulèvement de la populace; massacre des juifs et des percepteurs de deniers publics. — Concessions du pouvoir. — Assemblée des notables à Paris. — Mesures diverses prises par le duc d'Anjou pour avoir de l'argent. — Ce prince persécute l'Université. — Hugues Aubriot, prévôt de Paris. — Anarchie, troubles et nouveaux soulèvements à Paris et dans d'autres villes du Nord. — Les Maillotins; massacres et pillage dans plusieurs quartiers de la ville. — États généraux convoqués à Compiègne. — Des bandes armées ravagent les environs de Paris. — Le duc de Bourgogne comprime une révolte dans les Flandres et rentre à Paris à la tête de l'armée royale. — Triomphe de l'aristocratie; réaction; supplices et terreur dans la ville. — Décrets et ordonnances réglementaires. — Actes de l'Université de Paris. — Charles VI prend en main le pouvoir royal. — Réformes et améliorations dans plusieurs branches du service public et dans l'administration particulière de la ville. — Luxe effréné à la cour; les fêtes *incomparables*; folles dépenses. — Tentative d'assassinat du connétable de Clisson. — Le roi veut le venger et tombe en état de démence. — Le duc de Bourgogne maître du gouvernement. — Le prévôt des marchands, Juvénal des Ursins. — Malheurs publics; triste état de Paris, de la France et de l'Europe à la fin du XIVe siècle. — Inventions et découvertes de tout genre faites depuis le siècle précédent.

A l'avénement de Charles VI sur le trône de France, l'Europe présentait dans son ensemble un spectacle frappant et un contraste bien singulier : d'un côté, les nombreux éléments qui constituaient la société intermédiaire appelée généralement bourgeoise, et formant déjà la tête et l'élite du tiers état des temps modernes, s'y montraient sous l'apparence d'un tout bien uni et d'une classe parfaitement homogène, ayant de grandes richesses acquises par le travail, l'ordre et l'économie, étant

édit. Charrière, *Poëme sur Duguesclin.* — *Chron. de S. Denis.* — *Mémoires de Duguesclin.* — *Hist. de Bourgogne.* — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.* — Rymer. — Daru, *Hist. de Bretagne.* — Lobineau, *Hist. de Bretagne.* — *Vitæ roman. pontif.* — Raynaldi *Annal. ecclesiast.* — Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI.* — *Lois et ordonn. de Charles V*; dans les Ordonn. des rois de France. — *Ordonn. du Louvre.* — *Le religieux de St-Denis*, trad. de Bellaguet et Magin.—Félibien, *Hist. de Paris.*—Sauval, *Antiq. de Paris*, et les autres historiens de Paris précédemment indiqués.



si exclusive, était tombée ou paraissait sur son déclin; partout on voyait s'élever, pleines de vie, de jeunesse et de vigueur, les couches pressées de la population moyenne ou bourgeoisie. Fière de ses richesses, et comptant sur sa force numérique, cette population était souvent portée à s'exagérer sa puissance; elle devenait impatiente de la moindre gêne et se jetait facilement dans la voie des troubles civils et des révolutions, pour peu qu'elle eût à se plaindre des dépositaires de la puissance publique. Déjà depuis longues années la fixation et la levée des impôts étaient le terrain sur lequel luttaient le pouvoir et ses administrés. La fiscalité royale ne tarda pas à devenir de nouveau leur champ de bataille, après la mort de Charles V.

Charles VI, fils et successeur de ce prince, n'avait, en montant sur le trône, que onze ans, neuf mois et treize jours. Il tombait naturellement, ainsi que son frère et sa sœur, sous l'autorité de ses trois oncles paternels, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, et du duc de Bourbon, frère de leur mère. Dès les premiers jours du nouvel avénement, la rivalité de pouvoir éclata parmi ces princes; ils se querellèrent vivement entre eux; ils en vinrent même jusqu'à faire avancer, chacun de leur côté, des troupes nombreuses vers Paris, afin de pouvoir soutenir leurs prétentions respectives, et ils faillirent inaugurer par des combats le règne qui commençait. Dans ce danger pressant qui menaçait le royaume de tous les maux de la guerre civile, des hommes de bien, généralement considérés, et des esprits conciliants s'interposèrent entre les princes et parvinrent à les amener à s'en rapporter au conseil de régence institué par Charles V, en 1374. Ce conseil décida que le roi serait sacré immédiatement, et que le soin de sa personne et de sa maison demeurerait confié aux ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le duc d'Anjou n'eut le titre de régent que jusqu'à la cérémonie du sacre; mais on lui abandonna, sur sa demande, l'argent comptant, les joyaux, la vaisselle et presque tout le splendide mobilier de Charles V.

Il voulait se servir de ces richesses pour conquérir la couronne de Naples et de Provence, sur laquelle il avait des prétentions ; ce fut dans le même but qu'il s'empara des valeurs considérables en lingots et en barres d'or, cachées par Charles V dans l'épaisseur des murs du château de Melun. Philippe de Savoisi, trésorier du roi décédé, connaissait seul l'endroit où gisait ce trésor, et il avait juré à son souverain de ne le découvrir qu'à son fils, devenu majeur. Pour l'amener à violer son serment, le duc d'Anjou, après avoir vu repousser toutes ses prières, fit venir le bourreau et lui commanda de couper la tête à Savoisi. A cette vue, celui-ci ne résista plus. Quant aux ducs de Berry et de Bourgogne, ils eurent soin de se faire attribuer de vastes gouvernements, avec des pouvoirs à peu près illimités. Le duc de Bourgogne se mit en possession de la Normandie et de la Picardie, et le duc de Berry, du Languedoc et de l'Aquitaine. Ces deux dernières provinces se trouvaient ainsi réunies immédiatement au Berry, au Poitou et à l'Auvergne, dont l'ensemble formait l'apanage du duc de Berry, et dès lors ce prince se vit en possession du tiers du royaume.

L'accord des oncles du roi n'empêcha pas les troubles populaires et les émeutes. Depuis quelque temps de nombreuses troupes s'étaient réunies dans les environs de Paris, ou d'elles-mêmes et dans l'espérance de piller, ou appelées des différents points de la France, ainsi que nous l'avons dit, pour soutenir les prétentions de chacun des princes du sang. Le duc d'Anjou s'étant saisi de tout l'argent du fisc, ces troupes se trouvaient sans solde. On leur faisait entendre qu'on ne pouvait pas les payer, parce que les *vilains* et les roturiers ne voulaient pas acquitter les impôts. Alors ces hommes, qui avaient les armes à la main, se mirent à s'en servir pour piller le pays, et ils causèrent partout autant de désordres qu'eussent pu le faire les Anglais eux-mêmes. Dans le même temps, les princes, toujours plus avides d'argent, faisaient poursuivre avec une rigueur nouvelle, par les agents du fisc, la levée des

taxes ordinaires et extraordinaires sur tous les points du royaume. Aussi les populations s'agitaient-elles de tous côtés et faisaient-elles entendre incessamment des plaintes d'autant plus amères qu'elles connaissaient l'ordonnance rendue par Charles V, au lit de mort, pour abolir les subsides extraordinaires, c'est-à-dire les plus arbitraires, les plus lourdes et les plus vexatoires des impositions.

Dans plusieurs villes et villages du Nord, les exacteurs royaux furent chassés avec ignominie et invités, sous peine de mort, à ne plus se présenter pour accomplir une pareille mission. A Paris, le menu peuple demandait à grands cris l'exécution de l'ordonnance de Charles V. Mais ses réclamations n'étaient pas encore franchement appuyées par la bourgeoisie, qui, remplie des souvenirs du temps malheureux de Marcel, redoutait l'anarchie et les désordres, inséparables des actes de la multitude, et craignait de perdre ou de compromettre ce qu'elle possédait. Quant à la noblesse, accoutumée sous le règne précédent à recevoir ou à espérer des bienfaits de la cour, elle se montrait systématiquement contraire aux demandes et aux requêtes les plus justes, en fait de diminution d'impôts. Ces dispositions respectives de la noblesse, de la bourgeoisie et du menu peuple de Paris étaient alors à peu près générales en France.

Dans cette dernière ville, un rassemblement de deux cents hommes environ, formé par la lie du peuple, s'emparant un jour du prévôt des marchands, Jean Culdoé, homme d'une modération reconnue et d'une probité éprouvée, l'entraîna malgré lui jusqu'au palais, afin de requérir l'abolition des subsides. Quand ce magistrat se vit devant le duc d'Anjou, qui, en qualité de régent, vint recevoir cette foule, il se mit à genoux et commença par lui déclarer qu'il avait été contraint par la colère du peuple à se présenter ainsi au palais. Ensuite il le conjura de faire cesser la levée des taxes que le roi défunt avait établies et augmentées outre mesure pendant son

règne, mais qu'il avait enfin abolies au lit de mort. A l'appui de ses réclamations, il démontra, par des preuves nombreuses, que le peuple se trouvait surchargé d'impôts accablants. Quand il eut fini de parler, les hommes qui l'accompagnaient se mirent à pousser des cris terribles et à jurer qu'ils mourraient mille fois plutôt que d'acquitter dans la suite des taxes intolérables. Le duc, effrayé par ces démonstrations redoutables et sachant avec quelle rapidité une multitude exaspérée passe de la colère aux actes de violence, se mit à la flatter par des paroles douces et lui promit qu'on statuerait sur sa requête aussitôt que le roi, qui se trouvait alors à Melun, serait de retour à Paris. Dès lors le tumulte et l'émeute n'allèrent pas plus loin. Docile, pour cette fois, à l'invitation du magistrat municipal qu'elle s'était donné pour chef, la foule se retira et s'écoula lentement, mais non sans faire des protestations énergiques et sans prendre des résolutions vigoureuses pour l'avenir.

Les hommes les plus ardents, parmi les bourgeois et dans le bas peuple, se mirent aussitôt à s'organiser en sociétés secrètes. Ils s'assemblaient pendant la nuit, et, s'excitant les uns les autres par des discours passionnés, ils ne bornaient pas leurs projets à la conquête d'une pleine liberté et d'une entière indépendance; leurs orgueilleuses et extravagantes prétentions, dit le religieux de Saint-Denis, attaquant avec fureur le pouvoir des nobles et des ecclésiastiques, s'égaraient jusqu'à vouloir se substituer eux-mêmes, dans l'administration civile, à leurs seigneurs naturels, comme étant plus capables et sachant mieux ce qui convenait aux circonstances présentes. Dévorés en même temps par l'envie des richesses des grands, ces mêmes hommes n'acquittaient les charges et redevances de leurs propriétés qu'avec une peine extrême et en faisant entendre des menaces. Ils étaient tous tellement possédés de l'esprit de révolte et d'innovations que, pour les faire soulever, il ne leur fallait qu'un chef.

Ce fut au milieu de ces dispositions inquiétantes que le jeune roi fut conduit à Reims pour la cérémonie du sacre. A son retour à Paris, les princes ses oncles ne le laissèrent entrer dans aucune ville fermée, afin de ne pas être forcés d'accorder au peuple une diminution d'impôts pour le joyeux avénement du nouveau souverain.

La réception que la capitale du royaume fit à Charles VI fut pleine de magnificence; c'était sans doute une manière courtoise de lui faire comprendre ce qu'on attendait de lui. Plus de deux mille bourgeois, en habit d'uniforme blanc et vert, allèrent à cheval au-devant de lui jusqu'à La Chapelle. Les rues et les carrefours de la ville étaient tendus de tapisseries comme des temples. Partout on entendait le son harmonieux des instruments de musique. On voyait dans beaucoup d'endroits des fontaines artificielles d'où jaillissaient en abondance du lait, du vin ou une eau limpide. Partout une foule immense, qu'attirait ce spectacle, faisait des exclamations de surprise et poussait des cris de joie. Le jeune roi, revêtu d'une robe riche et semée de fleurs de lis, traversa la ville jusqu'à Notre-Dame, et ne cessa pas de manifester son contentement. L'évêque et les chanoines le reçurent avec toute la pompe du culte. Après avoir adressé ses prières à Dieu, il rentra au palais et y reçut de magnifiques présents, tant des nobles et des grands du royaume que des prélats et des bourgeois de Paris. Les fêtes et les réjouissances publiques durèrent trois jours; elles furent surtout remarquables par des tournois et des divertissements militaires, auxquels assistèrent les dames de haut rang qui se trouvaient alors à Paris. Les seigneurs et les chevaliers n'oublièrent rien pour donner à ces passes d'armes tout l'éclat et toute la splendeur imaginables.

Après les fêtes, les troubles recommencèrent à Paris et dans tout le royaume. D'un côté, les oncles du jeune roi, princes avares et ambitieux, si on excepte le duc de Bourbon, n'ayant quelque capacité que pour se nuire l'un à l'autre, se

maintenaient mutuellement dans une rivalité haineuse et jalouse qui paralysait toute action salutaire de la puissance publique, dont ils étaient les dépositaires. C'était là le triste résultat de l'affaiblissement de l'esprit chrétien, dans cet âge si dégénéré depuis l'époque de saint Louis ; c'était l'effet des rapports réciproques et des mauvaises dispositions des grands et des petits, nées à la suite de cet affaiblissement fatal ; c'étaient là aussi, il faut bien le dire, les fruits naturels de la politique imprévoyante et égoïste du roi Charles V qui, au lieu de convoquer périodiquement les états généraux, de donner des règles fixes à leurs assemblées et d'en faire l'appui du trône, n'avait, au contraire, rien oublié pour ruiner leur crédit, et avait ainsi exposé le pouvoir royal à se détruire de ses propres mains, en abandonnant le sort de la France aux passions viles et capricieuses de trois princes cupides qui trahissaient le jeune roi, leur neveu, sans que la nation, victime de tout le mal, pût pourvoir régulièrement à sa propre sûreté. D'un autre côté, les populations ne sentant la main d'une autorité publique et l'action d'un gouvernement que par les impôts énormes dont on les surchargeait, et par le dédain orgueilleux d'une noblesse égoïste, faisaient entendre, sur tous les points du royaume, les plaintes les plus vives et les protestations les plus énergiques.

A Paris surtout l'exaspération fut au comble quand, les fêtes étant passées, on n'entendit parler d'aucun dégrèvement des taxes. Les magistrats municipaux et les bourgeois notables, redoutant les maux qui ne manquent jamais d'accompagner les surexcitations populaires, ne négligeaient rien pour calmer la multitude ; mais leurs bons conseils n'avaient d'autres effets que d'irriter d'avantage le menu peuple et les jeunes gens. On accusait avec amertume leur circonspection, qu'on taxait d'indifférence et même de connivence avec l'autorité fiscale ; on les pressait vivement de porter au roi les doléances publiques. Une discorde complète régnait dans la

ville; la haine fermentait entre les grands et les petits, entre les riches et les pauvres. Déjà de part et d'autre on se prodiguait l'insulte et l'outrage : la révolte était sur le point d'éclater. Dans ce pressant danger, le prévôt des marchands se vit forcé de convoquer les échevins et les bourgeois notables pour aviser ; on se réunit au Parloir aux bourgeois, près du grand Châtelet. Tout le monde fut d'avis qu'il fallait obtenir le dégrèvement des taxes extraordinaires et réclamer la liberté des transactions pour le peuple ; mais, avant d'agir, le prévôt demanda quelque temps de délai, en raison même des circonstances et de l'état présent des choses. Les hommes les plus sages du conseil se rangèrent sans hésiter à cet avis, et la foule, subjuguée par leur ascendant, allait ajourner les réclamations, lorsque la parole âpre et inculte, mais passionnée d'un homme du peuple, mégissier de profession, vint attiser tout à coup la colère de la multitude et changer entièrement les nouvelles dispositions. « Ne connaîtrons-nous donc jamais ni repos ni bien-être ? s'écria-t-il ; sommes-nous condamnés à ne voir mettre aucun terme à la cupidité toujours croissante des seigneurs ? Écrasés sans relâche sous des exactions iniques, réduits à l'épuisement et criblés de dettes, nous nous voyons extorquer chaque année bien au delà de nos revenus ; et avec quel mépris nous traitent ceux qui nous pressurent ainsi ! s'ils le pouvaient, ils vous raviraient votre part de lumière. Ils s'indignent de ce que vous respirez, de ce que vous parlez, de ce que vous avez des visages d'homme, de ce que vous vous trouvez avec eux dans les lieux publics. Ils disent : Comment la terre ose-t-elle se mêler avec le ciel ? Et quelle est l'occupation, qu'elle est l'utilité de ces hommes à qui nous rendons un hommage forcé, au salut desquels nous veillons continuellement, et qui se repaissent de notre substance ? Ils ne pensent qu'à se parer d'or et de bijoux, à s'entourer de nombreux domestiques, à élever des palais somptueux, à inventer chaque jour de nouveaux impôts pour

ruiner cette capitale. La patience du peuple a supporté trop longtemps leurs exactions. Si l'on refuse de nous délivrer de ce joug intolérable, que la ville tout entière prenne les armes : plutôt la mort que de souffrir plus longtemps une honte pareille. » Animés par ce discours séditieux, près de trois cents hommes, compagnons ou partisans du mégissier orateur, s'arment aussitôt de poignards, et, rejetant tous les conseils de la raison, ils forcent le prévôt des marchands à se porter avec eux au palais; là ils demandent à grands cris le duc d'Anjou, chef du gouvernement. Ce prince, sur les ordres du roi, se rend encore aux vœux de cette foule insurgée; il paraît devant elle accompagné du chancelier Miles de Darmans, évêque de Beauvais, reçoit les mêmes plaintes et les mêmes réclamations de la bouche du magistrat municipal, et ajourne au lendemain une réponse formelle de la part du roi.

La ville tout entière fut sur pied le lendemain ; la promesse du duc d'Ajou, faite au nom du roi, avait rendu le peuple plus fier et plus intraitable. Quelques-uns des conseillers royaux voulaient que sa demande fût refusée; mais quand ils aperçurent la multitude menaçante s'avançant de nouveau du palais en poussant de grands cris et en répétant qu'ils mourraient mille fois plutôt que de se soumettre à ces exactions humiliantes; quand ils virent, d'un autre côté, les princes demeurés sans forces suffisantes pour résister, depuis la dispersion des troupes par suite du non-payement de la solde militaire, ils comprirent qu'il fallait céder à la nécessité. Le chancelier se présenta au peuple, au nom du roi et du duc, et lui annonça la remise des subsides, des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises, ainsi que tous les autres droits qui pesaient sur les diverses transactions; il lui adressa en même temps ces sages paroles : « L'exercice paisible du commandement a toujours fait fleurir le royaume de France. Dieu regarde avec bonté et faveur un pouvoir qui sait se préserver

de l'orgueil et qui ne montre point envers le peuple une hauteur insolente ; mais, aussi, c'est dans l'obéissance régulière des sujets que réside toute la force d'un gouvernement. Les rois auraient beau le nier cent fois, c'est par le suffrage des peuples qu'ils règnent ; c'est la force des peuples qui les rend redoutables. Ainsi, comme les sueurs des sujets donnent de l'éclat à la royauté, de même la vigilance des rois doit pourvoir au salut des sujets, afin qu'ils puissent jouir des douceurs du repos et du bien-être. »

Les concessions du roi annoncées par le chancélier semblaient avoir satisfait le peuple ; il allait se retirer paisiblement lorsqu'un certain nombre de nobles qui s'étaient mêlés à la foule lui persuadèrent de demander l'expulsion des juifs. Depuis le roi Jean, les juifs conservaient en France, à prix d'or, des priviléges exorbitants, et ils abusaient étrangement du besoin qu'on avait partout de leurs capitaux, pour faire pénétrer l'usure, avec la ruine et la misère, dans toutes les classes de la société, nobles, bourgeois et vilains. Jamais ils n'avaient été plus odieux au peuple : aussi les instincts passionnés de la multitude furent-ils facilement enflammés par les instigations des gentilshommes : elle se mit de nouveau à pousser des cris de colère et à requérir qu'on chassât aussitôt les juifs de la ville ; en même temps elle se répandit dans tous les quartiers par bandes nombreuses et avec des vociférations terribles. Les uns, envahissant les bureaux de recettes des percepteurs d'impôts, forçaient ou enlevaient les coffres qui renfermaient le produit des taxes et jetaient l'argent dans la rue ; puis, saisissant les registres de perception, ils les mettaient en pièces et les anéantissaient. D'autres, pénétrant comme des furieux dans le quartier des juifs, qui contenait quarante maisons habitées, enfoncèrent les portes et se mirent à piller tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance : vêtements précieux, riches bijoux, ornements de femmes, espèces monnayées, vaisselle d'or et d'argent,

Quelques-uns recherchaient et détruisaient les titres de créances des juifs sur les nobles et les roturiers. Plusieurs gentilshommes s'étaient joints à cette multitude furieuse et l'excitaient à la destruction. Une foule de juifs furent impitoyablement tués sur place. Le massacre, une fois commencé, allait devenir un horrible carnage, si ces malheureux, éperdus d'effroi, ne se fussent réfugiés au Grand-Châtelet. Il y eut des juifs, hommes et femmes, qui, au milieu de cette désolation générale de leur race, parvinrent à se sauver avec des sommes d'argent et coururent se mettre sous la protection de quelques chrétiens qu'ils connaissaient; mais ces hommes indignes ne manquèrent pas de leur arracher de vive force ce qui leur restait encore. On enlevait aussi les enfants à leurs mères pour les faire baptiser malgré elles. La nouvelle de ces excès anima le roi et la cour d'une juste colère; cependant l'autorité n'ayant pas sous sa main des forces suffisantes pour en poursuivre la punition, l'on n'ordonna pas d'enquête : on se contenta, le lendemain, de faire réinstaller les juifs chez eux par des gens de guerre. En même temps une ordonnance royale, qui fut publiée à son de trompe dans toutes les rues de la ville, prescrivit, sous peine de mort, de leur restituer tous les objets volés; mais presque personne ne tint compte de cette proclamation.

Cependant ces désordres, causés par la vile multitude et la lie du peuple, cessèrent promptement; bientôt la tranquillité, et même le contentement, régnèrent dans toute la ville, quand on y entendit publier la grande ordonnance royale qui supprimait les aides, les fouages, les subsides et les gabelles établies dans le pays de langue d'oïl, depuis le temps de Philippe le Bel. En effet cet acte capital, changeant entièrement le système fiscal suivi pendant près d'un siècle, rendait au peuple les franchises et les libertés dont il jouissait avant le règne de ce prince, et ne laissait à la royauté que les revenus du domaine avec les anciens droits

de la couronne; il renouvelait en même temps la clause si souvent répétée et toujours violée, que les impôts supportés depuis cette époque par la nation ne nuiraient pas à ses franchises et ne serviraient jamais de titre ni de précédent aux rois de France pour en établir arbitrairement de nouveaux dans l'avenir.

Ces immenses concessions, qui ne pouvaient pas être d'une durée bien longue, avaient été amenées principalement par les discordes intérieures du palais et par les vives dissensions intestines des princes du sang royal; elles mettaient le pouvoir public dans une position fort critique et très-embarrassante. Le trésor royal était vide; le peuple ne payant plus de subsides, on se trouvait dans l'impossibilité non-seulement de continuer les travaux et les constructions commencés par Charles V, mais encore de solder les troupes nécessaires pour repousser les bandes anglaises qui venaient insulter les villes frontières du royaume. D'un autre côté, après la déclaration formelle de la grande ordonnance, il paraissait impossible qu'une cour, rendue assez timide par les premières émeutes de Paris et de quelques autres villes pour abolir des impôts déjà anciens, osât en établir de nouveaux, sans le consentement de la nation. Après bien des perplexités et des hésitations, ce fut dans ce consentement même que le duc d'Anjou, vivement pressé par le besoin d'argent, sembla vouloir chercher un remède. Il avait beaucoup contribué personnellement à la publication de l'ordonnance de dégrèvement, dans la persuasion qu'en apaisant ainsi momentanément la tempête populaire, il gagnerait tout le temps nécessaire pour terminer les débats intérieurs du palais, et qu'ensuite il lui suffirait de quelques semaines pour opérer un changement entier dans les esprits du vulgaire mobile. Ce ne fut point cependant les états généraux de la France que le prince réunit, quoique les ordonnances de convocation le portent ainsi; il n'osa pas appeler auprès du pouvoir royal

cette grande assemblée dont il redoutait, comme son frère Charles V, le contrôle et l'autorité. Il se contenta de faire venir à Paris, dans le palais même, les nobles, les évêques, avec quelques bourgeois influents, et il les pria de vouloir bien adopter une loi pour le rétablissement des subsides généraux. L'assemblée s'y refusa, et le duc ne put obtenir son consentement que pour le payement de douze deniers par livre sur toutes les marchandises. L'ordonnance qui décrétait cette taxe fut publiée au nom du roi à Paris, à Rouen, à Amiens et dans les principales villes du royaume; mais partout les bourgeois se refusèrent à l'exécuter. Le duc, craignant de nouveaux soulèvements, n'osa pas employer la force pour les y contraindre, et il fit éprouver un échec fâcheux à l'autorité royale, en laissant ainsi tomber un édit intempestif qu'il avait eu l'imprudence de faire rendre sans être sûr de pouvoir le faire mettre à exécution.

Pour satisfaire les besoins les plus urgents du service public, il s'adressa à chaque contrée et à chaque ville en particulier. Quelques cantons des frontières les plus exposées aux incursions des Anglais, comme l'Artois, le Boulonnois, le Ponthieu, lui accordèrent des subsides et des aides; mais Paris, Rouen et la plupart des autres villes, ne voyant plus l'intérieur de la France menacé par les armées anglaises, persuadées, d'ailleurs, que les impôts acquittés par elles ne manqueraient pas d'être détournés de leur destination et dévorés par les princes, s'opiniâtraient à défendre la grande ordonnance de dégrèvement et se refusaient absolument à faire au fisc de nouveaux sacrifices : alors le duc se tourna vers l'Église et se mit à exploiter le besoin que le pape d'Avignon, Clément VII, avait de l'appui de la cour de France contre le pape de Rome Urbain VI. Il lui vendit sa protection moyennant la concession d'une dîme sur tous les revenus de l'Église; et cette taxe fut levée avec tant d'injustice, qu'il y eut tels bénéfices où, au lieu du dixième, le fisc du prince absorba le

revenu tout entier, et même au delà. De son côté, Clément VII, qui n'avait guère, pour soutenir sa cour d'Avignon, que l'argent provenant de biens du clergé français, frappait sans cesse les diocèses de nouvelles taxes, s'appropriait les régales, s'emparait de l'argent et même du mobilier des évêques qui venaient de mourir, et faisait mettre aux enchères, à son profit, les bénéfices vacants. Bientôt les revenus des colléges et des hospices eux-mêmes ne furent plus respectés : aussi voyait-on partout les églises désertes, les maisons des pauvres malades sans secours, et les clercs réduits à la mendicité. C'étaient là les funestes effets du schisme, au point de vue temporel. Ils venaient se joindre, pour désoler les populations, aux désordres de toute espèce causés par le mauvais usage que les princes du sang royal de France faisaient alors de la puissance publique.

Au milieu de ces désordres et de ces maux, l'Université de Paris fit entendre sa voix : elle déclara solennellement, après un mûr examen, qu'il était urgent d'assembler un concile général pour décider entre les deux prétendants à la papauté et mettre un terme au schisme. Jean Rousse, savant professeur en théologie, fut chargé de présenter une requête sur ce sujet au roi et aux princes. Le duc d'Anjou apprit avec un vif mécontentement cette décision d'un corps qui se trouvait placé si haut dans l'opinion publique de l'Europe tout entière. Il voulut répandre l'effroi parmi les universitaires, en ayant recours à des moyens de violence. Par ses ordres, des sergents d'armes pénétrèrent de vive force, au milieu de la nuit, dans la maison de Jean Rousse; ayant brisé la porte de sa chambre, ils l'arrachèrent de son lit, à demi vêtu, l'accablèrent d'outrages et le conduisirent au Châtelet, où ils l'enfermèrent dans le cachot le plus noir. Cette violence, qui retombait comme un affront et un scadale sur le clergé tout entier, fut vivement sentie par l'Université; les docteurs les plus distingués de toutes les facultés, le recteur à leur tête,

allèrent trouver plusieurs fois le duc et lui demandèrent, avec d'instantes prières, la liberté de Jean Rousse. Le prince finit par l'accorder ; mais il leur demanda comme condition de faire tous acte public de reconnaissance de Clément VII pour pape légitime. Il fit publier en même temps, dans les écoles de Paris, la défense de parler désormais d'élection de pape ou de concile général, sous peine d'encourir l'indignation royale. Jean Rousse et plusieurs autres docteurs distingués quittèrent aussitôt Paris pour se rendre à Rome auprès d'Urbain VI. De son côté, le pape de Rome écrivit à l'Université de Paris pour l'encourager à persister avec constance dans le désir d'opérer l'union de l'Église et d'éteindre le schisme déplorable qui la désolait.

La lettre d'Urbain VI fut lue publiquement à l'assemblée des docteurs de Paris. A cette nouvelle le duc d'Anjou, transporté de colère, envoya des soldats pour s'emparer du recteur et le lui amener ; mais celui-ci, averti à temps, parvint à s'échapper et s'enfuit à Rome ; il y fut suivi par le chantre de Notre-Dame et par plusieurs autres personnages considérables ou docteurs distingués. C'était là la seule protestation possible à des hommes vertueux contre le scandaleux abus que faisait de la force publique un prince exerçant la puissance royale, pour soutenir un pape et recevoir de lui, en échange de son appui, le prétendu droit de lever des taxes, sans fin ni répit, sur tous les biens de l'Église de France. L'Université de Paris, si considérée jusqu'alors, si influente partout dans l'ordre de la science, soit sacrée, soit profane, se vit ainsi privée subitement de ses maîtres les plus célèbres et dépouillée de sa force la plus vive, en même temps que de sa liberté et de ses chefs. Avec ce grand corps s'affaiblissait une des autorités morales et religieuses les plus capables d'inspirer encore quelque respect aux populations et de leur faire suivre quelques règles de conduite, dans ces temps de désordre et d'anarchie générale.

L'Angleterre, alors, n'était point en état de profiter des troubles qui agitaient la France. Cette contrée avait aussi pour roi un jeune enfant, Richard II, fils du fameux prince de Galles, dit le Prince noir. L'autorité souveraine, ainsi que la tutelle s'y trouvaient également entre les mains des trois oncles du roi mineur, les ducs de Lancastre, d'York et de Glocester. La guerre ruineuse que la couronne d'Angleterre poursuivait depuis tant d'années sur le continent avait fini par détruire ses finances. Pour remplir le trésor royal, qui demeurait vide, les princes régents se mirent à surcharger de taxes les peuples et l'Église. Ces lourdes impositions, qu'on levait presque toujours d'une manière arbitraire et violente, firent naître des plaintes, puis des émeutes, et enfin des insurrections. Aussitôt les esprits inquiets ou ambitieux, les novateurs de toute espèce et les démagogues ne manquèrent pas, comme il arrive, de s'emparer de ces éléments de discorde et de s'établir chefs de partis. Sous la conduite de quelques mauvais prêtres, comme Jacques Straw, Jean Ball, des bandes d'insurgés commencèrent par poursuivre les agents de l'administration financière; ils les massacrèrent en partie et promenèrent en triomphe leurs têtes au bout de piques sanglantes; ensuite, afin de s'exciter à des massacres plus nombreux et plus importants pour eux, ces hommes féroces couraient en foule écouter les prédications furieuses de leurs orateurs. On leur disait qu'ils devaient se hâter de secouer le joug de toute autorité établie, et que lorsqu'ils auraient ainsi aboli les distinctions entre les hommes, et déposé ou fait disparaître les comtes, les juges, les barons, les hommes de loi, les archevêques et évêques, ils jouiraient de cette pleine et entière liberté que le Créateur destine à l'homme. Parmi ces prédicateurs du mal se distinguait le curé Wiclef: ses discours ardents et subversifs de tout ordre social entretenaient une effervescence incessante au sein des masses populaires. En Angleterre comme ailleurs, il fallut beaucoup

de temps, de grands efforts et des torrents de sang pour mettre un terme à ces désordres sociaux qu'y avaient fait naître également les passions, l'injustice, les imprudences et l'ambition déréglée des dépositaires de la puissance publique. Les mêmes maux se répandirent dans les Flandres : ils ne tardèrent pas à y produire une guerre civile des plus acharnées, que l'intervention de la France fut seule capable, plus tard, de faire cesser.

A Paris, le malaise général et l'irritation des esprits, annonçant une crise redoutable, ne cessaient pas de faire des progrès. Après avoir dévoré le produit des dîmes ecclésiastiques, ainsi que celui des subsides obtenus ou extorqués çà et là, le pouvoir royal se trouvait encore à bout de ressources, comme aussi d'expédients, pour se procurer un peu d'argent. Sept fois de suite, dans le courant de 1381, le duc d'Anjou réunit les notables des trois ordres pour tâcher d'en obtenir quelque assistance; mais tous ses essais de séduction ou d'intimidation allèrent échouer contre une résistance passive; ou si quelques riches bourgeois paraissaient faibles et étaient sur le point de se laisser gagner, l'attitude menaçante du menu peuple ne tardait pas à les remplir de crainte et les faisait ainsi persister dans leurs refus.

A cette époque, la prévôté de Paris se trouvait entre les mains de Hugues Aubriot, originaire de la Bourgogne. Les grandes richesses de ce personnage l'avaient fait recevoir depuis longtemps à la cour de France. Il les employait soit à s'y ménager des amis puissants, soit à embellir la ville par de belles constructions. En 1369 il avait puissamment contribué à faire élever la Bastille Saint-Antoine. Plus tard il jeta près du Louvre les premiers fondements des murs de pierres qui forment les quais sur l'une et l'autre rive de la Seine, et il poursuivit avec constance ce beau travail jusqu'à ce qu'il eût encaissé une grande partie de la rivière; en même temps il commença, près de la porte Saint-Antoine, une enceinte

de murailles épaisses dont il voulait entourer Paris. Par ses ordres, des ouvriers habiles travaillèrent à établir dans les parties basses de la ville des conduits et des égouts souterrains pour diriger vers les prairies voisines, ou vers le fleuve, les eaux pluviales ainsi que les immondices qui obstruaient la voie publique. Il fit achever, par de grands travaux et au moyen de fortes dépenses, le nouveau pont Saint-Michel et le Châtelet du Petit-Pont. Il contraignait à travailler à ces constructions, sous peine de la prison, les hommes notoirement reconnus pour des gens oisifs ou pour des habitués des maisons de jeu et de débauche. Cette surveillance sur les mœurs publiques et ces améliorations dans la police de la ville lui avaient gagné les bonnes grâces du roi et l'affection du peuple; tous les habitants le redoutaient et le respectaient en même temps, et il aurait conservé longtemps encore sa position, dit le religieux de Saint-Denis, s'il n'avait souillé sa vie par des crimes nombreux. Quoique déjà sexagénaire, il était possédé par la passion des femmes; il avait recours à tous les moyens pour corrompre les jeunes filles vierges encore, et pour séduire les femmes mariées dont il entendait vanter la vertu. Abusant indignement de son autorité de magistrat, il mettait quelquefois les maris en prison, sans motif et afin d'être plus libre auprès de leurs femmes. On le soupçonnait d'avoir des liaisons illicites avec des juives. Il témoignait hautement son incrédulité pour la religion chrétienne et affectait de mépriser les sacrements de l'Eucharistie et de la pénitence, ainsi que l'autorité spirituelle de l'Église. Il se montrait, dans ses paroles, plein d'envie pour les richesses du clergé, et animé d'une haine implacable contre les ecclésiastiques en général, mais surtout contre les membres, clercs ou laïques, de l'Université de Paris. Il avait fait construire pour eux exclusivement, au Châtelet du Petit-Pont, deux prisons affreuses qu'il appelait *clos Bruneau* et *rue du Fouarre,* comme pour insulter et tourner en dérision le corps enseignant. Sous les

prétextes les plus légers, il y jetait les membres du clergé eux-mêmes, et il ne manquait pas de joindre la cruauté à l'injustice dans le traitement qu'il leur y faisait subir. Pendant longtemps l'impiété cynique d'Aubriot brava publiquement toutes les sentences d'excommunication lancées contre lui. L'Université voulut enfin mettre un terme à ces scandales et à ce mépris sacrilége impudemment affiché par le premier magistrat royal de la ville pour les choses divines et humaines les plus universellement respectées. Après une information suffisante, elle présenta à l'évêque de Paris un acte d'accusation énonçant en détail toutes les charges qui pesaient sur le prévôt de Paris. Aubriot commença par traiter cette accusation avec dédain, et se flatta de s'en tirer facilement; mais il se vit tout à coup poursuivi avec vigueur : alors la peur le saisit; il eut recours à la protection des seigneurs et tâcha de s'en faire des défenseurs au moyen de grosses sommes d'argent; mais l'Université se montra insensible aux prières les plus vives. Le prévôt, réduit à la dernière extrémité et ne sachant plus quel parti prendre, finit par se soumettre à l'autorité de l'évêque et fut aussitôt conduit en prison. Le procès dura plusieurs jours : Aubriot avoua tous les griefs qu'on lui imputait. Suivant les lois cruelles de cette époque, il avait mérité d'être brûlé vif; mais, à la prière des seigneurs, on commua sa peine : il fut conduit sur un échafaud en planches dressé au parvis de Notre-Dame; il y parut à genoux, sans chaperon, et demanda publiquement pardon de ses crimes. L'évêque de Paris, le recteur de l'Université, et plusieurs docteurs qui étaient présents, lui donnèrent l'absolution; ensuite l'évêque lui-même, revêtu de ses habits pontificaux, prononça hautement la sentence qui le condamnait à une prison perpétuelle et à la pénitence *au pain de tristesse* et à l'*eau de douleur*.

Pendant le temps que ce procès se jugeait, l'état des choses publiques empirait sensiblement soit à Paris, soit dans les

autres villes importantes de France. Le duc d'Anjou, pressé de plus en plus par le besoin d'argent, faisait tous les jours, pour s'en procurer, de nouvelles tentatives, tant auprès du peuple que des bourgeois, et il avait recours à tous les moyens que son imagination pouvait lui suggérer. Deux personnages d'un âge avancé et fort considérés en ville, quoique faisant partie de la cour, Pierre de Villiers et l'avocat général Desmarest, n'épargnaient ni soins ni peines, dans les réunions publiques, pour amener les Parisiens à consentir au payement de quelques subsides; mais leurs efforts ne faisaient qu'accroître l'animosité générale contre l'autorité; ces pourparlers incessants finirent même par irriter tellement la population, que dans une assemblée elle fit déclarer ennemi public quiconque pousserait au rétablissement des taxes; puis, voulant montrer qu'ils étaient déterminés à tout risquer pour la défense de leurs libertés, les bourgeois prirent les armes, fermèrent les portes de la ville, tendirent les chaînes de fer aux coins des rues, établirent partout des dizeniers, des cinquanteniers, des soixanteniers, et placèrent des gardes aux portes pour surveiller l'entrée et la sortie. Paris se mettait ainsi sur le pied de guerre et entrait ouvertement en révolte contre la royauté. Son exemple fut aussitôt suivi dans les autres villes de France. Les motifs ou les prétextes y étaient les mêmes; et puis leurs habitants les plus influents sur la foule entretenaient des rapports incessants soit avec les meneurs de la multitude dans la capitale, soit avec les chefs du parti populaire dans les Flandres. Partout en France, comme en Angleterre, l'esprit de rébellion s'agitait contre le roi et contre les grands, dépositaires de la puissance publique; et, ainsi qu'il arrive toujours dans ces crises déplorables, partout commençaient les maux de l'anarchie, les excitations haineuses des partis, les prises d'armes et les désordres sanglants qui les suivent, avec des souffrances générales cent fois pires que le payement de quelques taxes. Le sang

coula à Rouen, et la population s'y porta à des excès déplorables.

Le duc d'Anjou, qui dirigeait les affaires du gouvernement, sentait combien étaient rudes les coups portés à l'autorité royale par ces révoltes et ces soulèvements multipliés. Il voyait le pouvoir souverain, si compromis depuis longtemps en France, par la faute des princes qui l'avaient successivement possédé, aller en s'affaiblissant tous les jours davantage entre ses mains et tendre avec rapidité vers un entier évanouissement. Il n'osa pas cependant chercher un remède à un état de choses aussi triste dans des mesures énergiques, justes et bien calculées; ne se préoccupant sérieusement que de ses besoins urgents, il concentrait toutes ses pensées dans les moyens à employer pour se procurer de l'argent à tout prix; il ferma les yeux, pendant quatre mois entiers, sur ce qui se passait en France, et se borna à renouveler ses tentatives auprès des Parisiens pour tâcher de les amener, sans violence, à lui payer quelques subsides : on lui répondit constamment par de nouveaux refus.

Les princes et le conseil du roi se décidèrent enfin à avoir recours à la force, tant pour réprimer l'émeute partout où elle se montrerait, que pour imposer et faire lever les taxes. Le duc d'Anjou mit secrètement à l'enchère la ferme des impôts de Paris, et ordonna d'en commencer la perception quelque temps après; ensuite il sortit de cette ville et alla à Meaux avec le roi et les autres princes du sang. Des troupes nombreuses et toute la noblesse attachée aux différentes maisons royales de France s'y trouvaient réunies et sous les armes. A leur tête le jeune roi Charles VI et ses oncles marchèrent sur Rouen pour y réprimer la dernière insurrection.

Cependant on ne trouvait personne à Paris qui osât se charger de publier le rétablissement de l'impôt sur les ventes. Pendant quelque temps la perception de cette taxe demeura en suspens, et l'on commençait à craindre à la cour qu'elle

n'eût pas lieu du tout. On finit par trouver un homme qui, sur la promesse d'une forte somme d'argent, se chargea de faire tout de suite cette proclamation. Le dernier jour du mois de février il se rendit aux halles, monté sur un bon cheval; là, commençant par amuser la foule réunie autour de lui, il raconta, en criant, qu'on avait volé quelques plats d'or dans le palais, et ajouta que le roi promettait grâce et récompense à celui qui les rendrait. On riait de cette annonce comme d'une chose impossible; chaque groupe se livrait à des conversations confuses et à des conjectures diverses : alors le crieur, voyant l'attention publique se détourner ainsi de lui, se mit à piquer son cheval et s'enfuit au galop, en criant qu'on lèverait l'impôt le lendemain. A cette nouvelle inattendue, les assistants demeurèrent saisis de stupéfaction et de trouble; ils se répandirent de tous côtés, et la ville se remplit de rumeurs sourdes et menaçantes. Beaucoup crurent, d'abord, que c'était un mensonge; quelques-uns restaient dans le doute et attendaient l'événement.

Mais bientôt les meneurs et les chefs de partis se mettent à agiter les masses par des discours ardents; l'esprit de révolte et de sédition souffle sur tous les points de la ville; partout on se lie par des serments terribles, partout on conspire la mort de ceux qui ont décrété l'impôt. Le lendemain, dès le matin, ces hommes ainsi surexcités se réunissent aux halles; là, voyant qu'on exigeait l'impôt d'une marchande de cresson, ils se jettent sur le percepteur royal, le percent de coups et le massacrent. Ce premier sang versé, ils se répandent sur tous les points de la ville, poussant des cris terribles, parcourant les rues, les places, les carrefours, armés d'épées et de toutes les choses que la fureur populaire peut fournir, appelant les habitants aux armes, au nom de la liberté et de la patrie. De proche en proche le feu de la sédition se communique à la multitude égarée. Les insurgés, d'abord en petit nombre, entraînent, partout sur leur passage, les misérables de leur

espèce, ainsi que les hommes turbulents et à esprit faux ou corrompu ; partisans volontaires de la révolte. En peu de temps ils forment tous ensemble des bandes de plusieurs centaines d'individus déterminés.

Cependant la foule des gens honnêtes et paisibles, c'est-à-dire la partie la plus nombreuse, et de beaucoup, des habitants de Paris, demeure pleine de frayeur. Plusieurs conseillers du roi, les principaux bourgeois, le prévôt et l'évêque de Paris, craignant pour leur vie, quittent aussitôt la ville avec tout ce qu'ils peuvent emporter de leurs biens. Les insurgés étaient sans armes ; afin de s'en procurer, ils se portent en foule à l'Hôtel-de-Ville et y enlèvent les poignards, les épées et les autres armes qu'on y gardait en dépôt pour la défense de la cité. Parmi ces armes se trouvaient un grand nombre de mailllets de plomb ; ils ne manquent pas de s'en saisir ; et c'est là ce qui leur fit donner depuis le nom de *Maillotins*. De l'Hôtel-de-Ville, ces bandes de forcenés, presque tous sortis de la lie du peuple, et ignobles, pour la plupart, dans leurs mœurs, se répandent de tous côtés par troupes nombreuses, marchant sans ordre ni chefs, et poussant des cris de guerre terribles, comme s'ils allaient au sac d'une ville. Si les plus furieux viennent à proposer quelque crime, tous les autres applaudissent et s'empressent de les suivre. Les percepteurs d'impôts deviennent leurs premières victimes : les insurgés courent à la recherche de ces malheureux et massacrent impitoyablement tous ceux qu'ils peuvent découvrir. L'un d'eux, saisi de frayeur, s'était réfugié dans l'église Saint-Jacques ; debout sur l'autel, il embrassait la statue de la sainte Vierge : les Maillotins étant entrés l'en arrachent violemment et l'égorgent sur les degrés mêmes du sanctuaire.

Ensuite, couverts du sang des percepteurs, ils vont piller les biens de leurs victimes ; ils brisent ou abattent les portes des maisons, y pénètrent de vive force, enlèvent tout ce qu'ils

trouvent d'or, d'argent, de papiers, de meubles riches, d'objets précieux ; mettent en pièces ce qu'il ne leur convient pas de s'approprier et le jettent par les fenêtres ; ils répandent aussi le vin dans les caves et boivent outre mesure ; l'ivresse augmente encore leur soif furieuse de destruction et les pousse à de nouveaux crimes. Ayant appris que quelques auteurs de l'impôt, échappés à leur rage, avaient trouvé un asile à Saint-Germain-des-Prés, ils se portent en foule sur cette abbaye et les réclament, avec de grands cris, pour les mettre à mort. Comme on refuse de les leur livrer, ils s'efforcent de pénétrer par la violence dans l'intérieur du couvent ; mais, repoussés vigoureusement par ceux qui étaient dedans, ils se voient forcés de se retirer, sans avoir pu assouvir leur fureur. Alors, sur la proposition de quelques misérables de leurs bandes sanguinaires, ils courent au quartier des juifs, massacrent un grand nombre de ces malheureux et mettent leurs maisons au pillage. Il y avait parmi les insurgés plusieurs criminels dont les complices étaient détenus au Châtelet : ces scélérats ne manquent pas de diriger la multitude aveugle de ce côté ; ils pénètrent tous ensemble de vive force dans la prison royale et mettent en liberté deux cents hommes environ, ou détenus pour dettes, ou malfaiteurs. Ils forcent également les prisons de l'évêque de Paris et en font sortir les prisonniers. Ayant trouvé parmi eux l'ancien prévôt Hugues Aubriot, ils le conduisent avec honneur jusqu'à sa maison et le prient d'être leur capitaine. Aubriot le leur promet et les remercie beaucoup de cette distinction ; mais, trop avisé pour rester avec des hommes pareils, il profite de la nuit suivante pour s'enfuir dans la Bourgogne, sa patrie.

Cependant le nombre des insurgés armés croissait sans cesse ; ils étaient suivis par une grande multitude de curieux. On craignait pour la nuit suivante de nouveaux excès, et même des attentats contre les citoyens. La classe bourgeoise était

effrayée. Les cinquanteniers et les soixanteniers se hâtèrent de réunir sous les armes dix mille hommes de la milice de la ville, et ces bourgeois eurent recours à tous les moyens pour ramener dans le devoir la populace furieuse ; mais ils éprouvèrent que le langage de la raison et de la douceur est impuissant à calmer la rage aveugle de la multitude déchaînée. Ne voulant pas lutter contre elle, ils se contentèrent de distribuer leurs hommes, par troupes, aux coins des rues et dans les carrefours, afin de veiller à la sûreté générale, et, au besoin, de repousser par la force ces bandits, s'il leur arrivait d'attaquer les propriétés particulières. Pendant ce temps les séditieux restaient abandonnés à eux-mêmes et agissaient en maîtres, sans guides ni chefs. Après avoir passé la nuit dans les débauches de la table et les orgies, cette troupe de forcenés tomba dans un emportement et une rage frénétiques; elle courut tout à coup chez Hugues Aubriot, et, ne l'ayant pas trouvé, elle se mit à pousser des hurlements de bêtes féroces et à crier que la ville était trahie ; puis elle commença à se diriger vers le pont de Charenton pour le détruire. Mais, soit que leurs forces, épuisées par des excès de tout genre, vinssent à s'affaiblir, soit que la fraîcheur du matin les rendît plus traitables et plus calmes, soit enfin que leur fureur dût nécessairement tomber, par suite même du manque de résistance, ils écoutèrent les paroles sages de l'avocat général Desmarest, qu'ils aimaient, et, devenant peu à peu sensibles à ses remontrances, ils parurent s'adoucir et revinrent insensiblement à l'ordre.

Le roi, et les princes ses oncles, finissaient de pacifier la ville de Rouen, quand on leur annonça les désordres de Paris. Pleins de colère, ils partirent précipitamment avec toute l'armée et vinrent s'établir à Vincennes, menaçant Paris d'une punition exemplaire. Mais bientôt ils s'aperçurent qu'ils n'avaient pas des forces suffisantes pour réduire cette ville; d'ailleurs, la sédition avait cessé et tout y était rentré dans

l'ordre. De son côté la bourgeoisie, inquiète des dispositions de la cour envers elle, députa au prince les anciens de la ville avec les maîtres et les docteurs les plus considérés de l'Université. Prosternés humblement aux genoux du roi, ces envoyés firent des excuses pour les violences commises par la populace et protestèrent de l'innocence des bourgeois. Leurs supplications finirent par obtenir le maintien du dégrèvement des taxes, ainsi qu'une amnistie générale pour l'égarement de la multitude; on n'en excepta que ceux qui avaient forcé le Châtelet royal. Desmarest parcourut la ville en litière, car il ne pouvait plus aller à pied, et annonça partout au peuple que la colère du roi était apaisée.

Le calme paraissait rétabli dans Paris; mais quand le prévôt royal voulut faire conduire au supplice, après jugement, quelques-uns des principaux insurgés auxquels ne s'étendait pas l'amnistie, la foule commença à s'ameuter de nouveau et à se rassembler en criant qu'il était affreux de voir mettre ainsi à mort un aussi grand nombre d'hommes. Le conseil du roi effrayé, fit publier aussitôt qu'un sursis était accordé aux coupables; mais par un mélange de sévérité cruelle et de lâcheté bien dignes de ce gouvernement détestable, l'ordre fut donné en même temps au prévôt de jeter secrètement à la rivière, chaque nuit, un certain nombre de ses prisonniers cousus dans des sacs. L'agitation recommença alors dans Paris, et les princes, voyant qu'ils n'avaient rien à gagner à y parler d'impôts, en sortirent de nouveau.

Ils se déterminèrent, malgré leur répugnance, à réunir à Compiègne les trois états du royaume, afin d'en obtenir quelques subsides. Armand de Corbie, premier président du parlement, fit l'ouverture de cette assemblée. Il exposa longuement tous les besoins du gouvernement et représenta que, sans impôts, on ne pouvait ni pourvoir aux services publics, ni solder les troupes nécessaires pour maintenir le pays en paix et continuer les guerres commencées. Il finit

par demander qu'on accordât à Charles VI les mêmes aides et secours qu'on avait donnés au roi Charles V, son père. Malgré les nombreux arguments de messire de Corbie, malgré tous les efforts de son éloquence, le députés demeurèrent froids et ne se montrèrent pas disposés à faire droit à la requête royale ; ils savaient que le pouvoir ne les avait réunis extraordinairement, et à regret, que pour tirer du peuple, par leur moyen, les subsides les plus forts possibles. Ils n'ignoraient pas non plus qu'aussitôt après un vote de concession, s'ils le donnaient, ils seraient renvoyés, sans qu'on les consultât sur la marche des affaires publiques, ni sur le gouvernement du pays. D'un autre côté, déjà prévenus contre l'autorité royale, et ne voyant aucune armée anglaise menacer l'intérieur de la France, ils ne croyaient pas au besoin d'argent des gouvernants pour protéger les frontières et assurer les services publics.

L'exemple de Charles V, qui avait tant pressuré le peuple pour enrichir ses favoris et former un grand trésor dont le duc d'Anjou s'était emparé, leur faisait craindre des abus au moins aussi grands sous les princes cupides qui gouvernaient l'État pour le jeune roi. Pleins de ces pensées et sentant plus vivement l'intérêt particulier de leurs propres villes que l'intérêt général du royaume, les députés se refusèrent à examiner au fond cette grande question des impôts, ainsi qu'ils auraient dû le faire, dans l'intérêt bien entendu de cette belle unité française qui devenait la force et assurait peu à peu la prospérité du pays tout entier. Au lieu de voir ce qu'il y avait de juste dans la requête du conseil royal, de le rappeler d'abord à l'ordre et à l'économie, en écartant sévèrement toutes les demandes mal fondées, mais ensuite d'accorder celles qui leur auraient semblé raisonnables et bien justifiées, ils refusèrent tout, en déclarant qu'à leur retour dans leur pays, ils ne manqueraient pas de faire connaître les intentions du roi à leurs concitoyens. Ce refus imprudent équivalait à

une déclaration de guerre et exposait la France à être traitée en pays vaincu. En effet, d'un côté les villes n'étaient pas capables alors de lutter contre le pouvoir royal, et de l'autre, ce pouvoir ne pouvait pas continuer d'exister sans impôts. A part les abus nombreux et criants des derniers règnes, qui avaient créé toutes ces difficultés, il était évident que les besoins du fisc s'étaient réellement multipliés depuis saint Louis, et que les revenus ordinaires ne pouvaient plus y suffire.

Le duc d'Anjou, poussé à bout et voulant se venger des villes qui refusaient obstinément de se conformer à la nouvelle situation des choses en France, fit venir des troupes dans les environs de Paris, la plus opiniâtre de ces villes, et sembla leur livrer la campagne à piller. Elles y firent tous les dégâts et y commirent tous les excès auxquels les armées se livrent en pays ennemi, à l'exception du meurtre et de l'incendie. Les détails qu'en donne le religieux de Saint-Denis pénètrent d'indignation. Les Parisiens étaient dans la consternation : n'ayant ni chefs capables, ni forces suffisantes, ni même assez de courage pour aller défendre leurs propriétés en rase campagne contre des troupes disciplinées et aguerries, ils n'osaient sortir de leurs murailles. De leur côté, les provinces étaient effrayées par cet exemple terrible, et ceux de Paris n'avaient pas à attendre d'elles quelque mouvement qui fît diversion, en y appelant l'armée royale. Dans cette position ils finirent par consentir à se racheter de la violence qu'ils éprouvaient, et ils payèrent cent mille écus d'or. Le roi rentra dans la ville, et, par un singulier renversement des principes du juste et de l'injuste, il fit déclarer solennellement qu'il accordait aux habitants de Paris une amnistie générale pour l'odieux traitement qu'il avait exercé sur eux. Ce fut là le dernier acte de l'administration du duc d'Anjou. Ce prince, chargé des dépouilles de la France, passa dans le royaume de Naples. La reine Jeanne, qui l'avait fait son héritier et

qui se voyait alors menacée par son cousin Charles de Duras, l'y appelait déjà depuis deux ans. De son côté le duc de Berry, second frère du duc d'Anjou, ne devait pas tarder longtemps à se retirer dans sa province de Languedoc, où depuis il s'occupa peu des autres pays. Ainsi le troisième frère du roi Charles V, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, allait bientôt demeurer seul chargé de la personne de Charles VI, en même temps que du gouvernement du royaume.

A cette époque, les autres villes et les autres États de l'Europe chrétienne n'étaient pas plus tranquilles que Paris et la France. Partout la misère et les souffrances avaient soulevé la multitude du menu peuple contre les nobles et les riches; partout la populace s'était donné des chefs et avait pris des drapeaux avec des noms de ralliement. Les chaperons blancs de Flandre suivaient un bourgeois de Gand et faisaient une guerre redoutable aux gentilshommes. Sous le nom de *tuchins*, les paysans du Languedoc, conduits par un certain Pierre de la Bruyère, fou exalté, exterminaient les seigneurs et les prêtres, et massacraient en général tous ceux qui n'avaient pas les mains dures et calleuses comme eux. A Florence les *crompi*, sous les ordres d'un cardeur de laine, se portaient aux mêmes excès. Les compagnons de Rouen, dans leur révolte, s'étaient donné pour roi, bon gré mal gré, un un drapier, gros homme, dit la chronique, et pauvre d'esprit. En Angleterre, c'était un couvreur qui menait les lollars et le peuple de Londres, et qui contraignait le roi à signer 'affranchissement des serfs. L'autorité royale et la noblesse se voyaient ainsi attaquées partout en même temps; mais malgré les efforts des meneurs du parti populaire pour s'enendre d'un point à l'autre et pour établir des rapports suivis, des difficultés insurmontables rendirent impossible un concert général. Par suite, ces différentes révoltes qui, en s'accordant entre elles, auraient pu devenir, dans un moment donné, un soulèvement général des pauvres contre les riches,

et une insurrection terrible des populations contre les pouvoirs établis, ne furent plus que des mouvements isolés que l'on comprima.

Le duc de Bourgogne était gendre et héritier présomptif du duc de Flandre. Voulant terminer une guerre qui mettait ses espérances en danger, il conduisit dans la Flandre le jeune roi Charles VI avec une armée. Il y fut accompagné par son frère, le duc de Berry, qui, à cette époque, n'était pas encore parti pour sa province du Languedoc. Les Français, dirigés par le connétable Ollivier de Clisson, gagnèrent la célèbre bataille de Roosebek. Le chef des rebelles, Philippe d'Artevelde, y périt, et les Flamands se soumirent. Cette nouvelle remplit de consternation Paris et les autres ville de la France royale. La bourgeoisie voyait dès lors la force, et surtout l'opinion publique, passer du côté de la noblesse, qui avait remporté la victoire. Elle devinait instinctivement, comme conséquence de ce changement subit, une vive réaction des gentilshommes contre l'influence qu'elle avait elle-même acquise dans la cité, et en même temps de rudes attaques de la cour et des grands contre les richesses qu'elle possédait. Sans trop s'en rendre compte, le menu peuple, comme à l'ordinaire, subissait les alarmes des bourgeois et restait tranquille.

Au retour de l'expédition, le roi, à la tête de son armée et accompagné de ses oncles, passa par les villes les plus importantes du nord; il vint à Saint-Denis rendre grâces de sa victoire au patron du royaume. Le prévôt des marchands et quelques notables bourgeois de Paris allèrent l'y trouver, à l'insu du menu peuple : ils jurèrent sur leurs têtes, au roi et aux princes, qu'ils pouvaient entrer dans la ville en appareil de guerre ou de paix, à leur volonté, et qu'ils ne trouveraient pas de résistance; ils offrirent même de marcher en tête du cortége royal : leur proposition fut agréée. Le lendemain l'armée tout entière s'avança vers Paris, partagée en trois corps,

et en grande tenue de guerre. Les bourgeois, comme pour lui faire honneur, se mirent aussi sous les armes : ils sortirent de la ville au nombre de plus de vingt mille et vinrent se mettre en rangs au pied de Montmartre, entre Saint-Lazare et Paris. Ils formaient trois grandes divisions : la première était composée d'arbalétriers, la seconde portait des boucliers et des épées, et la troisième avait des maillets.

Ce déploiement de forces, qui s'était fait sous le prétexte d'honorer le roi et les princes par une grande revue, avait peut-être pour but de leur montrer la puissance de Paris, et d'en obtenir ainsi un meilleur traitement; mais la noblesse, qui suivait le prince, était pleine d'orgueil de sa victoire récente. La vaine pompe militaire des bourgeois de Paris n'eut d'autre effet que de l'irriter. On leur enjoignit brusquement de se retirer et de quitter les armes. Aussitôt les troupes royales de l'avant-garde, se jetant avec colère sur les barrières en bois qui protégeaient la porte Saint-Denis, les brisèrent à coups de hache; puis, arrachant de leurs gonds les portes elles-mêmes, elles les renversèrent sur le chemin du roi, qui passa dessus avec tout son cortége, comme pour fouler aux pieds, dit le religieux de Saint-Denis, l'orgueil farouche des bourgeois parisiens. L'armée reconduisit le roi, à pas lents, à Notre-Dame; elle l'escorta ensuite jusqu'au palais. Le connétable, les maréchaux et les principaux chefs de la noblesse s'emparèrent des postes les plus importants de la ville; ils s'établirent surtout dans les carrefours populeux et dans les lieux ordinaires de réunion des habitants, afin de réprimer promptement par la force les mouvements qui viendraient à éclater. Les autres hommes d'armes se logèrent à leur fantaisie dans la ville, et les bourgeois se hâtèrent partout de leur ouvrir les portes, de peur de les voir briser.

Toutefois, pour prévenir le pillage et les insultes de la part d'une soldatesque livrée à elle-même, les chefs firent publier partout une ordonnance portant peine de mort contre

tout homme d'armes qui outragerait un bourgeois ou lui causerait du dommage. En même temps une autre ordonnance prescrivit à tous les habitants de Paris, aussi sous peine de mort, de porter leurs armes soit au Louvre, soit au palais de la cité. La terreur régnait dans toutes les familles; on se hâta d'obéir, et il s'en trouva une si grande quantité, dit le religieux de Saint-Denis, qu'il y en avait assez pour armer huit cent mille hommes. Ce nombre est évidemment exagéré; Juvénal des Ursins le porte à cent mille seulement. Les chaînes des rues furent également enlevées et transférées, avec les armes, au château de Beauté, dans le bois de Vincennes. La ville ainsi désarmée, on abattit l'ancienne porte Saint-Antoine, afin d'empêcher les bourgeois d'en défendre par la suite l'entrée. L'on acheva le château fort de la Bastille, commencé par Charles V, et l'on construisit près du Louvre, en face de la tour de Nesle, une grosse tour à murailles épaisses et solides, dont les fondements étaient baignés par les eaux de la Seine.

Pendant l'exécution de ces mesures et de ces travaux de répression, les princes satisfaisaient leurs ressentiments anciens et poursuivaient leurs vengeances particulières. Leurs gens parcouraient la ville et arrêtaient trois cents bourgeois des plus considérables. Deux d'entre eux, un orfévre et un marchand de draps, étaient pendus quelques jours après leur incarcération; la femme de l'orfévre, qui se trouvait près d'accoucher, se jetait par la fenêtre en apprenant le supplice de son mari, et se brisait la tête sur le pavé. Une fois commencées, les exécutions capitales ne cessèrent plus: on mettait à mort les hommes coupables ou accusés d'anciens crimes et d'anciennes violences; ensuite ceux qui se trouvaient le plus mal notés, et enfin des gens honnêtes et paisibles, mais qui passaient pour riches ou influents. Les principaux bourgeois périssaient par centaines, et parmi les personnes moins considérables, le nombre des victimes était bien plus grand encore.

Une de ces exécutions, entre autres, fit frémir d'horreur tout ce que Paris renfermait de cœurs généreux et sensibles : douze des hommes notables, les plus respectés de la ville, se trouvaient liés ensemble dans la même charrette fatale ; ils étaient menés lentement, à travers les rues, jusqu'aux halles, pour y être décapités. L'on voyait parmi eux l'avocat général Jean Desmarest, qui, pendant une vie de soixante-dix ans, n'avait pas cessé de servir, avec autant de dévouement que d'habileté, les trois rois de France, Philippe VI, Jean et Charles V successivement, et qui, durant cette longue carrière publique, avait su se concilier tout à la fois l'estime des grands et celle du peuple. « Implorez la clémence du roi, lui disait-on au moment où le bourreau allait le frapper, et priez-le de vous pardonner vos crimes. — J'ai loyalement servi son bisaïeul, son aïeul et son père, répondit Desmarest d'une voix ferme, ce n'est point à lui que je dois demander grâce, mais à Dieu seul. Si le roi avait été d'âge d'homme, il n'aurait jamais voulu se rendre coupable d'un tel jugement envers moi. » A ce refus, la hache du bourreau s'abattit sur sa tête ; la foule, consternée et muette, pouvait à peine étouffer ses sanglots. La vénérable duchesse d'Orléans, fille de Charles le Bel et belle-sœur du roi Jean, vint implorer la clémence du roi. Le recteur de l'Université, à la tête des docteurs et des maîtres les plus distingués, joignit ses vives instances à celles de la princesse pour obtenir grâce : tout fut inutile, les supplices continuèrent ; on ne voyait chaque matin que gens pendus ou décapités aux halles, à la Grève, à Montfaucon, sans compter ceux qu'on jetait toutes les nuits à la Seine.

Pendant ces exécutions, les princes agitaient en conseil la question, toujours pendante, des impôts et des taxes. Quelques conseillers voulaient qu'on profitât de la terreur générale pour rendre les subsides perpétuels ; ils proposaient de les déclarer définitivement réunis au domaine royal et d'en attribuer régulièrement l'administration à des fonctionnaires nommés par le

prince ; mais d'autres, plus clairvoyants, jugeant de l'avenir par le passé, firent craindre le désespoir du peuple ainsi qu'une insurrection générale de tout le royaume, si l'on tentait d'y introduire cette innovation audacieuse. Ils insistèrent fortement pour qu'on ne s'écartât pas de la voie ordinaire. La majorité des membres du conseil se rendit à cet avis, et, par suite d'une décision qui y fut prise à l'unanimité, l'on publia aussitôt l'impôt à son de trompe dans tous les carrefours de la ville : il consistait dans le rétablissement de la gabelle du sel, des douze deniers par livre sur toutes les marchandises, du quart pour chaque mesure de vin vendue en détail, et des douze sous pour les ventes en gros. En même temps on criait dans les rues un édit royal supprimant les magistratures et les fonctions municipales qui, de temps immémorial, se renouvelaient à Paris par voie d'élection, comme la prévôté des marchands, l'échevinage, le greffe de la ville. Le même édit déclarait dissous les corps des métiers, les confréries et les compagnies de la milice bourgeoise ; il réunissait à la prévôté royale de Paris la juridiction, ainsi que les attributions administratives des magistratures populaires. Les syndics électifs des métiers s'y trouvaient remplacés par des prud'hommes à la nomination du prévôt, et désormais tous les différends, dans l'exercice journalier des professions et toutes les contestations entre les bourgeois et les négociants étrangers, à l'occasion des marchandises, devaient se juger au Châtelet royal. L'on profitait ainsi de la consternation et de l'effroi répandus dans Paris pour arracher à la fois à cette ville toutes les libertés municipales dont elle jouissait depuis des siècles.

Le ressentiment des nobles finit par se calmer et l'effusion du sang s'arrêta ; mais il restait encore à satisfaire la soif des princes et des grands pour l'or des bourgeois. Un ordre du roi fit assembler le peuple à jour fixe dans la cour du palais ; une tente magnifique et spacieuse avait été dressée sur les

dégrés du grand escalier : le jeune prince y prit place avec ses oncles, au milieu d'une foule de nobles, pendant que la multitude des bourgeois s'entassait silencieusement au pied de l'estrade. L'on voyait parmi ces derniers les femmes et les enfants des malheureux qui attendaient la mort dans les prisons : les vêtements en désordre, les cheveux épars et les mains tendues vers les princes, ils imploraient tous la miséricorde royale avec des cris et des sanglots déchirants. Alors le chancelier, messire Pierre d'Orgemont, prenant la parole au nom du roi, se mit à reprocher longuement aux Parisiens tous leurs crimes anciens et récents, en en exagérant l'énormité; il leur annonça en même temps le châtiment sévère qu'ils avaient mérité. Quand il eut fini son discours, les oncles et le frère du roi se jetèrent aux genoux du prince et le supplièrent de vouloir bien faire grâce à son peuple de Paris. Cette scène avait été combinée d'avance : le roi fit répondre, comme il avait été convenu, qu'il usait de clémence envers les bourgeois, et qu'il consentait à convertir en punition civile la peine criminelle due à leurs forfaits, c'est-à-dire à substituer les amendes aux supplices. Là-dessus l'assemblée se sépara et l'on ouvrit toutes les prisons; mais les prisonniers ne furent relâchés qu'après avoir acquitté rigoureusement ces amendes, qui égalaient la valeur de tous leurs biens. « Vous devez remercier le roi de ce qu'il vous accorde la vie en échange de biens aussi fragiles, » leur disait-on avec une ironie amère, en les mettant en liberté.

On traita de la même manière tous les bourgeois qui, pendant la révolte, avaient été centeniers, soixanteniers, cinquanteniers ou dizeniers, et enfin ceux qui possédaient des richesses capables de tenter la cupidité. On envoyait chez eux des garnisaires royaux qui les pillaient et les torturaient jusqu'à ce qu'ils eussent acquitté les taxes imposées. Ainsi dépouillées de toute leur fortune, la plupart des anciennes familles municipales de la Hanse et des autres corporations formant

la haute bourgeoisie parisienne, se virent tout à coup ruinées et réduites à la dernière misère. Les amendes arrachées à Paris formaient des sommes énormes : Froissard dit 960,000 écus d'or ; il n'en entra pas le tiers dans les coffres du roi. Plus des deux tiers devinrent la proie des princes, des seigneurs et des capitaines qui se les partagèrent, sous prétexte de payer les services des gens de guerre. Les capitaines gardèrent pour eux tout ce qu'ils reçurent, et les soldats, pour se dédommager, se mirent à exercer impunément de nouveaux brigandages dans la campagne des environs de Paris. Les autres grandes villes du royaume qui avaient pris part à la révolte de la capitale furent traitées de la même manière. Tels étaient les effets inévitables du désordre général qui régnait tant en haut qu'en bas de la société française, à cette malheureuse époque. Ce désordre résultait lui-même, comme conséquence forcée, de l'affaiblissement universel de l'esprit chrétien, des fautes énormes de la royauté, de l'égoïsme, de l'avidité insatiable et de la corruption des grands, des tentatives ambitieuses de la bourgeoisie pour faire invasion dans le gouvernement du royaume, et enfin des souffrances dans lesquelles toutes ces causes réunies plongeaient de plus en plus les populations. . . . .

Malgré tant d'exactions sanglantes et de violences, le trésor royal demeurait vide. D'après Froissard, les ducs de Berry et de Bourgogne avaient détourné à leur profit la plus grande partie des contributions qu'on venait d'extorquer partout. En face des besoins de l'État, sans cesse renaissants, et de la pressante nécessité d'assurer les services publics, on ne trouva pas d'autre moyen que de créer de nouvelles taxes. Un édit du prince vint tout à coup décréter l'établissement d'un tribut qui, en sus de l'impôt royal ordinaire, serait payé annuellement, dans tout le royaume, proportionnellement à la valeur du mobilier et du revenu de chacun. Les peuples, domptés pour le moment par les souffrances de tout genre qu'ils ve-

naient d'endurer, et par l'effroi que leur inspiraient encore les derniers châtiments infligés aux grandes villes, gardèrent le silence, malgré leur colère, et se soumirent. Les princes et les grands, pensant alors que la tempête était enfin passée pour ne plus revenir, se crurent définitivement les maîtres et s'imaginèrent qu'il ne leur restait plus qu'à jouir de leur triomphe avec quiétude; mais, comme il arrive toujours dans des cas pareils, de vives discordes ne devaient pas tarder à renaître parmi eux, et le peuple, à son tour, ne pouvait guère manquer de saisir cette occasion favorable pour recommencer la lutte.

La cupidité n'était pas moins grande à la cour d'Avignon qu'à la cour de France. Clément VII, croyant donner de la force à sa position, en augmentant l'éclat de son entourage, avait fait, le 12 juillet 1385, une promotion de huit cardinaux, tous de l'ordre des prêtres. Pour fournir à ces nouveaux dignitaires les moyens de soutenir leur rang, il s'adressa encore à l'Église de France, qui était sa seule ressource en fait de finances. A la taxe du dixième qu'il prélevait, depuis neuf ans, sur tous les bénéfices du royaume, il ne craignit pas d'ajouter un nouvel impôt portant proportionnellement sur le revenu du clergé. Son ministre, l'abbé de Saint-Nicaise, de Reims, homme plein de ruse et d'artifice, le secondait admirablement pour opérer la rentrée de cette taxe. Armé d'un pouvoir absolu par Clément VII, il avait recours, successivement et selon les circonstances, aux menaces, aux saisies, aux censures, aux destitutions, et même à l'excommunication, afin d'amener les bénéficiers à se soumettre à la taxe. En Bretagne et dans la Normandie il trouva peu d'opposition; mais quand il s'approcha de Paris, l'Université, justement indignée de cette persécution, fit grand bruit et alla en corps dénoncer hautement au roi un fait aussi scandaleux. Ses remontrances furent écoutées favorablement, et l'abbé de Saint-Nicaise reçut l'ordre de sortir du royaume sous trois

jours ; ensuite le roi, de l'avis de son conseil, publia un règlement pour faire disparaître des abus criants qui affligeaient l'Église de France, tels que l'invasion des successions, ou *cottes-mortes*, que le pape s'attribuait sous le nom de droit de dépouille, et la diminution du nombre des religieux qui avait lieu dans les monastères, à raison des taxes imposées par la cour d'Avignon. Ce règlement portait que, dans la suite, le clergé ne serait plus contraint, par voie de censure, à payer des subsides à la chambre apostolique ; que le prévôt de Paris, les baillis, les sénéchaux, les lieutenants, chacun dans leur ressort, enverraient des commissaires sur tous les bénéfices possédés par des cardinaux, avec pouvoir d'en saisir les revenus pour y faire les réparations et les améliorations reconnues nécessaires ; qu'on visiterait aussi les abbayes, les monastères et les bénéfices qui en dépendaient, afin d'y établir des religieux en nombre suffisant pour y célébrer, comme autrefois, les offices divins et y pratiquer les mêmes œuvres de piété et de charité ; qu'après le décès des évêques, des abbés, des prieurs et des administrateurs d'hôpitaux ou Hôtels-Dieu, les juges laïques du lieu mettraient les biens des défunts sous la main du roi, s'ils en étaient requis par les héritiers ou exécuteurs testamentaires, lorsqu'il s'agirait des évêques, et par les religieux ou frères hospitaliers quand il serait question des abbés, prieurs, administrateurs d'hôpitaux ou Hôtels-Dieu ; enfin, que dans les cas où les collecteurs du pape se seraient déjà emparés de ces biens, les mêmes magistrats royaux les feraient rendre ; ceux de l'évêque aux héritiers et ceux des abbés, prieurs, supérieurs d'hôpitaux, aux religieux ou aux hospitaliers.

Ce sage règlement faisait cesser des abus insignes et d'autant plus déplorables, qu'ils avaient lieu sous le manteau de la religion ; il augmentait en même temps le pouvoir tutélaire de l'autorité royale et lui donnait, sous ce rapport, de la popularité à elle-même, en la faisant intervenir partout, dans

l'intérêt bien compris de l'Église, par le moyen des magistrats, qui rendaient le souverain présent sur les différents points du royaume à la fois. Le premier président du parlement de Paris, Armand de Corbie, porta lui-même cette ordonnance royale à la cour d'Avignon. Le pape et les cardinaux trouvèrent raisonnable tout ce qui y était contenu, et ils promirent de s'y conformer. Ce fut là le point de départ d'une intervention plus fréquente de la royauté dans les affaires temporelles du clergé de France; le schisme lui en fournit l'occasion et lui en fit presque une nécessité, en paralysant toutes choses dans l'Église. Vivement secondé par le parlement de Paris, qui déjà depuis longtemps recevait les appels comme d'abus, le roi, à défaut de pouvoir ecclésiastique, se mit à exercer une surveillance incessante, en même temps qu'une action énergique, dans le gouvernement des églises et des universités du royaume. Il établit des impôts sur le clergé et les lui fit voter à lui-même; on le vit ensuite s'attribuer le maintien de la discipline ecclésiastique, ainsi que le jugement des causes relatives à la collation des bénéfices. Il profitait de l'éclipse momentanée du pouvoir papal pour se substituer ainsi insensiblement à cette partie temporelle de l'administration supérieure de l'Église de France, dont, jusqu'alors, les papes étaient demeurés les maîtres absolus. Il faut remarquer, toutefois, qu'il ne cessa jamais d'observer scrupuleusement toutes les règles suivies sur ces points, et qu'il n'eut garde d'en faire de nouvelles. Ce fut sous le règne suivant que se fit surtout sentir l'importance de cette conquête du pouvoir royal sur le pouvoir temporel du pape.

Du côté civil et politique, les désordres mêmes de cette époque, par une espèce de compensation pour les calamités générales qu'ils causèrent dans tout le royaume, ne furent pas sans influence sur l'accroissement de l'autorité du roi et sur la concentration toujours plus sensible de la puissance publique à Paris. En mettant partout en danger la sûreté pu-

blique, les insurrections et les violences forcèrent le gouvernement à centraliser dans cette ville son action pour la rendre plus forte. Le prévôt royal de Paris reçut, en conséquence, le pouvoir de faire des règlements qui devenaient exécutoires dans toute la France royale. La police générale fut également soumise à une direction centrale et à une impulsion uniforme; plusieurs ordonnances chargèrent son chef d'assurer l'approvisionnement des grandes villes et de faciliter entre elles les communications commerciales qu'interrompaient à chaque instant ou que menaçaient des troubles incessants. Par suite de cette nécessité de tout centraliser à Paris, on y plaça, sous la direction spéciale des trésoriers, le soin de surveiller les travaux publics et les constructions à faire dans la France royale. L'autorisation du roi devint nécessaire pour l'établissement de nouveaux péages, et des ordonnances contraignirent partout les possesseurs de péages, soit anciens, soit nouveaux, à accomplir l'obligation attachée à leur jouissance, c'est-à-dire à entretenir les routes. C'est ainsi que, même dans les désordres et l'anarchie, la puissance de la royauté et l'influence de Paris ne cessaient pas de s'accroître.

L'Université, qui avait provoqué l'ordonnance réglementaire de 1385, sur l'administration temporelle de l'Église de France, eut dans le même temps une contestation éclatante avec l'ordre célèbre des jacobins, et finit par obtenir gain de cause. Un religieux jacobin, Jean de Montesson, docteur en théologie, attaquait ouvertement l'immaculée conception de la Vierge, et était soutenu par ceux de son ordre. La Faculté de théologie s'alarma et déféra cette doctrine au jugement de l'évêque. Jean de Montesson, prévoyant qu'il serait condamné à ce tribunal, en appela au pape et se rendit à Avignon, où l'ordre des jacobins jouissait d'un grand crédit. Malgré son absence, l'on continua à Paris la procédure commencée, ainsi que l'examen des propositions incriminées. La question s'y agita entre les jacobins, d'une part, et l'Université, soutenue

par l'ordre des cordeliers, d'autre part. Après une longue et mûre délibération, l'évêque se déclara pour l'opinion de l'Université. Il rendit la sentence, sur le parvis Notre-Dame, revêtu des habits pontificaux et en présence d'une foule immense de peuple. Là, il dénonça solennellement la proposition de Jean de Montesson comme erronée et contraire à la foi chrétienne.

L'Université choisit ensuite quatre de ses docteurs les plus distingués, deux séculiers et deux réguliers, et les envoya à Avignon, afin d'y poursuivre auprès de Clément VII la condamnation de la doctrine anathématisée déjà à Paris. Le pape et les cardinaux qui composaient sa cour les reçurent avec les plus grands honneurs. On en vint à l'affaire qui les amenait, et le pape, après une discussion de trois jours, se déclara pour les docteurs contre Jean de Montesson. Il condamna ce dernier à retourner en France et à faire acte de soumission à l'Université, sous peine d'être déclaré hérétique. La flétrissure de cette double sentence retomba tout entière sur l'ordre des jacobins et le discrédita pour longtemps, même parmi le peuple. Comme la plupart de ses membres persistaient dans l'opinion condamnée, l'Université de Paris finit par exclure l'ordre lui-même de son sein. Cette séparation dura jusqu'en 1403. La querelle étant alors pacifiée, les jacobins rentrèrent dans le corps enseignant. Ils furent rétablis dans les grades et honneurs universitaires ; ils purent professer, prêcher et confesser comme auparavant.

En 1385, Charles VI, âgé de dix-sept ans, épousa Isabeau de Bavière, âgée de quatorze ans, et depuis si funeste à la France. L'année suivante, la trêve étant rompue de nouveau avec les Anglais, l'on fit en France de grands préparatifs pour opérer une descente en Angleterre et y reporter les maux que ces fiers insulaires avaient faits aux Français. On avait rassemblé dans le port de l'Écluse quinze cents vaisseaux ornés de sculptures et de peintures, avec des mâts couverts

d'or et d'argent. Cinquante mille chevaux y étaient prêts à être embarqués, en même temps que toute espèce de munitions de guerre et de bouche. L'armée française se tenait sur le rivage en attendant le départ. Pour l'abriter, le roi fit construire en bois une ville entière de trois mille pas de diamètre, munie de tours et de retranchements. Elle se composait de pièces de rapport qui se démontaient et se remontaient à volonté. Cet ouvrage gigantesque de charpente et de menuiserie, et les autres préparatifs de tout genre faits pour l'expédition, coûtaient des sommes énormes. Afin de se les procurer, on avait taxé au quart de son revenu quiconque jouissait de quelque propriété dans le royaume, et il y avait eu peu d'exceptions pour cet impôt. La lenteur du duc d'Orléans, frère du roi, les intrigues et les passions du duc de Berry, les vols des agents et le retour de la mauvaise saison, firent perdre l'occasion favorable de s'embarquer. Ce grand armement ne fut plus, dès lors, qu'une vaine et ruineuse parade, à la suite de laquelle les deux pays convinrent d'une trêve de trois ans.

L'année suivante le duc de Bourgogne, continuant d'épuiser la France pour son intérêt personnel, conduisit Charles VI à une expédition sans résultat contre le duc de Gueldre, voisin des Pays-Bas et allié des Anglais. Depuis longtemps l'opinion publique réprouvait la politique funeste des oncles du roi. Le prince finit par se rendre aux instances des conseillers pacifiques de son père, Charles V, qui le pressaient de sortir enfin de tutelle et d'abandonner le système de guerres dans lequel on l'avait fait entrer. Charles VI avait vingt et un ans; il lui tardait de régner par lui-même et de prendre le pouvoir en mains propres. Secondé avec adresse par plusieurs des seigneurs qui l'entouraient, il parvint à l'ôter à ses oncles, tout en conservant avec eux les formes de la politesse et les apparences d'une entente cordiale. Il avait toujours aimé les anciens confidents de son père, le sire de Larivière, l'évêque

de Laon, Nogent et Clisson. Il les fit entrer au conseil et leur confia le soin du gouvernement, conjointement avec le duc de Bourbon, qui avait conservé tout son crédit. Le duc de Berry retourna en Languedoc, et le duc de Bourgogne dans sa province.

Malgré les souffrances et la détresse générale, la joie fut grande parmi le peuple quand on apprit la chute des deux princes, et la retraite des gens d'armes rapaces de la Bourgogne et des maltôtiers impitoyables du Languedoc. Les nouveaux conseillers du roi s'empressèrent de donner quelque satisfaction à l'opinion publique; ils nommèrent partout en France d'autres prévôts, d'autres baillis et de nouveaux généraux des aides. Ils destituèrent tous les agents du fisc dont on suspectait la fidélité, et remplacèrent les hommes que les ducs avaient enrichis et pourvus d'offices royaux; ensuite ils supprimèrent l'énorme taxe annuelle qui pesait d'une manière si lourde sur le pauvre et sur le riche également. Pour se rendre agréables aux habitants de la capitale, ils séparèrent la prévôté des marchands de la prévôté royale; toutefois, ce fut au nom du roi, et non plus en vertu de l'élection des bourgeois, que ce magistrat dut surveiller les transactions commerciales et juger les différends entre les négociants: on lui donna seulement le titre de *garde de la prévôté des marchands*, pour bien constater son origine, et l'ancien nom demeura supprimé. Le roi revêtit de cette magistrature municipale Jean Juvénal des Ursins, avocat distingué au parlement, généralement considéré dans la ville comme un homme de bien, sage et très-capable. C'était le père de l'historien de ce nom.

Le conseil royal s'occupa aussi de la grand'chambre du parlement. Oudard des Moulins, savant jurisconsulte et habile orateur, fut nommé premier président. Un certain nombre d'abbés et de prieurs, abandonnant leurs cloîtres, s'étaient fait recevoir membres du parlement par la protection des seigneurs:

leur présence, toujours importune, y causait quelquefois des troubles. On leur ordonna, au nom du roi, de retourner dans leurs couvents. L'abbé de Saint-Denis fut seul excepté de la mesure, après avoir prouvé que sa dignité même le rendait membre né de la cour souveraine : il fut maintenu dans cette possession.

Ces différentes réformes furent regardées partout comme un changement complet de système dans le gouvernement; elles remplirent le peuple d'espérance et de joie; l'on se rattacha au roi de toute la haine qu'on avait pour ses oncles, et on lui sut gré d'avance du bien qu'on attendait du nouveau conseil. L'extérieur et les manières douces du jeune prince servaient encore à augmenter le prestige parmi le peuple. Charles VI était beau, plein de grâce, de force et d'adresse dans les exercices militaires; il se montrait constamment affable aux petits comme aux grands : aussi plaisait-il beaucoup à la multitude. Mais ceux qui l'approchaient et qui le connaissaient à fond avaient de lui une opinion bien différente : ils ne trouvaient dans cet esprit léger que l'amour du bruit, du faste et des plaisirs, sans aucune aptitude pour les affaires et aucun goût pour les choses sérieuses. Ils y voyaient surtout avec effroi une prodigalité sans bornes, une faiblesse de caractère extrême et une absence complète de principes de moralité. Malgré les représentations courageuses du parlement et de la chambre des comptes, malgré les efforts continuels des membres du conseil royal, qui luttaient péniblement chaque jour pour arriver, par l'économie, au rétablissement de l'ordre public, Charles VI ne cessait pas de jeter des sommes immenses dans ces fêtes *incomparables* qui seules faisaient son occupation constante et attiraient à Paris la fleur des chevaliers et les nobles dames de toute la chrétienté.

C'étaient constamment dans la ville des tournois pompeux, des spectacles éblouissants, un mouvement joyeux et sans fin, et un tumulte enivrant, causés par ce vaste concours de nobles

étrangers ; le peuple de Paris lui-même prenait part à tous ces ébats et se croyait déjà à un siècle de distance du temps néfaste des Maillotins, dont il n'était cependant éloigné que de six ans. Au commencement de mai 1389, l'on donna à Saint-Denis le plus magnifique tournoi qu'on eût jamais vu, à l'occasion de la réception, dans l'ordre de la chevalerie, des deux fils du feu duc d'Anjou. Charles VI, qui cherchait ses modèles dans les romans, voulut restaurer l'antique cérémonial de l'initiation au *saint ordre,* qui était à peu près tombé en désuétude. Il en fit reproduire toutes les formes avec une exactitude scrupuleuse, afin d'offrir au monde féodal un type complet des anciennes splendeurs chevaleresques dans lesquelles se complaisait son imagination exaltée. Nous ne donnerons pas ici la description de ce tournoi et de ces joutes, dont la pompeuse magnificence était empruntée aux âges antérieurement écoulés et n'appartenait pas au temps de Charles VI : on peut la lire fort au long dans le religieux de Saint-Denis (livre X). En finissant son récit, cet historien fait remarquer que ces fêtes splendides se terminèrent, comme il arrivait ordinairement, par des désordres sans fin, par des excès de table poussés jusqu'à l'ivresse, et des nuits entières de débauches effrénées, de délire et d'orgies, pendant lesquelles le libertinage, la dissolution et l'adultère régnèrent sans retenue ni pudeur et sans aucun respect pour la sainteté du monastère de Saint-Denis, où l'on se trouvait. Il engage en même temps les générations suivantes à proscrire de semblables réjouissances publiques, qui amènent inévitablement de pareils désordres avec elles.

Aux tournois et aux fêtes, le jeune prince fit succéder une cérémonie funèbre, afin de varier les spectacles et d'aviver ses émotions par des contrastes. Le héros dont les exploits avaient amusé son enfance, comme ils charmaient encore la nation tout entière, était Bertrand Duguesclin. Quoique ce grand capitaine fût mort déjà depuis neuf ans, et que Charles V

eût alors honoré sa mémoire par des funérailles pompeuses, Charles VI voulut faire de nouveau ses obsèques. Pendant que les fêtes duraient encore, une chapelle ardente avait été préparée à Saint-Denis même, dans l'église du couvent. On avait dressé un catafalque magnifique au milieu du chœur. Le roi, les princes et la cour assistèrent au service funèbre; le deuil fut mené par le connétable Olivier de Clisson, par les maréchaux de France Louis de Sancerre et Mouton de Blainville, et le comte de Longueville, frère de Duguesclin. L'évêque d'Auxerre célébra la messe. Au milieu du saint sacrifice, qu'il interrompit pendant quelques instants, il monta en chaire et prononça l'oraison funèbre de l'illustre défunt. C'est le premier exemple de ce genre que nous offrent les annales de la nation française. Selon le religieux de Saint-Denis, après avoir raconté, dans un discours éloquent, les hauts faits d'armes et les vertus guerrières qui avaient rendu Duguesclin le modèle des preux, l'orateur chrétien s'adressa aux nombreux chevaliers présents à la cérémonie; il leur rappela, par beaucoup d'exemples, que la chevalerie avait été instituée dans l'intérêt de la société tout entière et pour veiller à la défense de l'État; que le chevalier ne devait prendre les armes qu'avec des intentions pures et pour une cause bien légitime, c'est-à-dire afin d'empêcher le mal ou de faire le bien; que, dans tous les cas, on ne pouvait pratiquer les devoirs de la chevalerie sans l'ordre du souverain; et, enfin, que le chevalier ne devait jamais dévier du chemin de l'honneur et du devoir, s'il voulait obtenir de Dieu et des hommes l'entière récompense de ses services. Tels étaient alors le sentiment et les principes de l'Église sur l'ordre de la chevalerie.

Charles VI était aussi insatiable de réjouissances publiques que prodigue d'argent. Aux fêtes de la noblesse et de la féodalité à Saint-Denis, il voulut faire succéder des fêtes populaires pour la foule, les bourgeois et les vilains de Paris. En

vain la chambre des comptes, qui se trouvait alors entièrement séparée du parlement, lui adressa-t-elle de vives remontrances sur ses profusions sans fin et ses dépenses immodérées. Ce fut inutilement aussi que, de leur côté, ses conseillers obtinrent de lui une ordonnance royale défendant au parlement et à la chambre des comptes d'obtempérer aux ordres injustes que l'une ou l'autre de ces cours recevrait du roi; le caractère faible du jeune prince était entièrement maîtrisé par la fougue des passions et l'enivrement du pouvoir absolu. Les règles qu'il se prescrivait à lui-même ne pouvaient être longtemps un obstacle à ses désirs ardents.

En cherchant un prétexte pour se satisfaire, il se souvint qu'à l'époque de son mariage, il y avait quatre ans, la reine Isabeau n'avait pas fait une entrée solennelle à Paris, et qu'on ne l'y avait pas couronnée. En conséquence, il décida que cette cérémonie publique aurait lieu avec la plus grande pompe, et il chargea la vieille reine, Blanche de Nevers, veuve de Philippe VI, d'en régler l'ordre et les formes extérieures. Sur une invitation du prince, les Parisiens, qui espéraient une diminution des taxes à cette occasion, s'empressèrent partout de faire des préparatifs extraordinaires. Cette fête, une des plus éclatantes qu'on ait jamais données à Paris, se trouve décrite, avec de longs détails, dans Froissart et dans le religieux de Saint-Denis. Les oncles du roi, les plus grands seigneurs de la France, la haute noblesse de l'Europe chrétienne, une foule innombrable de chevaliers et d'autres personnages plus ou moins marquants, s'y rendirent de tous les côtés. Le 22 août 1389, la reine partit de Saint-Denis; elle s'avança vers la capitale, au milieu d'un cortége immense et resplendissant que formaient autour d'elle les princesses, les princes, les ducs et les grands barons. La reine, vêtue d'une robe toute semée de fleurs de lis d'or, était assise dans une litière couverte. Les princesses se trouvaient, les unes dans des litières peintes et dorées, les autres sur des palefrois

merveilleusement harnachés. Le cortége s'avançait, au son harmonieux de mille instruments divers, entre deux haies de cavaliers, vêtus les uns de vert, les autres de rose. C'étaient, d'un côté, les bourgeois de Paris, conduits, au nombre de douze cents, par le prévôt des marchands, et de l'autre, les gens de la maison du roi, en nombre bien plus considérable encore. Quand on fut arrivé à Saint-Lazare, la reine et les duchesses placèrent sur leurs têtes des couronnes ornées d'or et de pierreries; puis on découvrit les carrosses. En même temps, les principaux seigneurs mirent pied à terre et vinrent se ranger des deux côtés de la litière de la reine, sous la conduite des ducs de Bourgogne, de Berry, de Bourbon et de Touraine. En entrant dans la ville, ils trouvèrent les rues tendues d'étoffes de soie et de tapis précieux. Partout, sur le chemin et aux fenêtres des maisons, l'on voyait des femmes et de jeunes filles vêtues de longues robes d'un riche et brillant tissu, avec des parures éclatantes et des colliers d'or. Dans plusieurs endroits étaient des fontaines artificielles d'où coulait du lait ou du vin aromatisé, et de belles jeunes filles y offraient à boire aux passants dans des coupes d'or. Aux portes de la ville et sur certaines places, on avait dressé des échafauds formant des espèces de théâtres richement décorés. Sur l'un, de jeunes enfants représentaient les faits les plus remarquables de l'Écriture sainte; sur l'autre, des acteurs, hommes faits ou jeunes gens, figuraient le roi de France avec les douze pairs, les exploits des croisés, conduits par Richard Cœur-de-Lion, contre le sultan Saladin et ses Sarrasins. Quand le cortége fut arrivé au Grand-Pont (pont au Change), qui était également à ciel couvert, l'on vit avec étonnement un homme habillé en ange descendre rapidement, deux flambeaux à la main, par une longue corde tendue depuis le haut des tours de la cathédrale jusqu'au pont. Passant à travers une fente de la tenture, il vint placer une belle couronne sur la tête de la reine, puis disparut par la même fente et sembla remonter au ciel. Le cor-

tége avançait lentement; il n'arriva à Notre-Dame que vers la fin du jour. La reine, après y avoir fait une courte prière, revint au palais.

Le lendemain, elle fut sacrée et couronnée dans la Sainte-Chapelle par l'archevêque de Rouen. Ensuite, de somptueux banquets furent donnés sur la table de marbre, dans la grande salle du palais, et des joutes magnifiques eurent lieu à l'hôtel Saint-Paul. L'étiquette ne permettait pas au roi de faire partie du cortége de sa femme; voulant cependant jouir de la vue de ce brillant spectale, il se déguisa, monta en croupe derrière Savoisi, l'un de ses favoris, et vint se mêler à la foule des curieux les plus ardents. Près du Châtelet, il fut repoussé à coups de verges par les sergents chargés de maintenir l'ordre. Cette mésaventure l'amusait beaucoup, et plus tard il faisait de bons contes, chez la reine, des horions qu'il avait reçus à la fête de son sacre. A l'hôtel Saint-Paul, il se mit au rang des combattants des joutes; sa devise était un soleil d'or tout resplendissant de lumière; il fut un des vainqueurs. La ville de Paris offrit en présent à la reine et à la duchesse de Touraine, belle-sœur du roi, pour plus de soixante mille couronnes d'or de bijoux, et de la vaisselle d'or ou d'argent. Les Parisiens comptaient bien être récompensés de cette munificence, ainsi que de leurs dépenses pour les fêtes, par une large diminution d'impôts; mais ils éprouvèrent une entière déception.

La cérémonie de l'entrée et du sacre de la reine coûtait des sommes immenses. Pour les payer, on ne vit point d'autres moyens que l'établissement de nouvelles taxes. En conséquence, l'on haussa le prix de la gabelle, et de plus on prohiba, sous peine de mort, la monnaie de douze et de quatre deniers, qui était en circulation depuis le règne de Charles V. Cette monnaie était presque la seule dont se servit le menu peuple; l'ordonnance qui en défendit le cours avait pour but de favoriser l'émission de nouvelles pièces d'argent. Ainsi, la perte retombait, pour la plus grande part, sur la classe néces-

siteuse. Ce ne fut pas tout, Charles VI méditait alors un voyage dans le midi de la France. Il fallait encore là beaucoup d'argent. Pour se le procurer, il eut recours au clergé, et les sommes qu'il en exigea, sous le nom spécieux d'emprunt, furent si fortes que plusieurs églises se virent dans la nécessité de mettre en gage leur argenterie et leurs ornements, afin de pouvoir satisfaire la cour.

En 1389, le pape de Rome, Urbain VI, mourut. Aussitôt l'Université de Paris, dans son désir ardent de voir finir le schisme qui désolait l'Église depuis tant d'années, envoya au roi une députation solennelle et le pria d'écrire sans retard aux princes étrangers, pour les attirer à l'obédience de Clément VII, et terminer ainsi la division de la chrétienté. Mais le conseil royal ne pouvant prévoir le parti que prendraient les cardinaux de Rome et les Romains eux-mêmes sur cette grave question, persuada au prince que la meilleure politique à suivre, dans cette affaire incertaine, était d'attendre. L'événement lui donna raison. Peu de temps après la mort d'Urbain VI, les cardinaux de son obédience, au nombre de quatorze, élurent pape à sa place le cardinal napolitain Pierre Tomacelli, qui prit le nom de Boniface IX. Toutefois, le zèle de l'Université pour l'extirpation du schisme ne se refroidit pas; elle voyait avec la plus vive douleur ce mal dévorant jeter chaque jour des racines plus profondes, malgré les plaintes des fidèles et les gémissements des nombreux ecclésiastiques du second ordre, dont on ne tenait guère compte. Elle voyait, à la suite de ce désordre lamentable, tous les maux s'accroître d'une manière effrayante dans la société tant civile que religieuse : la simonie, l'égoïsme, la déprédation des églises, la corruption générale des mœurs, l'affaiblissement de la foi chrétienne, l'altération de la discipline ecclésiastique. Plus de trois cents docteurs, réunis un jour aux Bernardins, décidèrent qu'ils iraient faire connaître au roi l'état déplorable de l'Église gallicane. Arrivés auprès du prince, ils se jetèrent tous à ge-

noux et le supplièrent d'employer les moyens les plus efficaces et les plus prompts pour faire cesser le schisme. Le conseil ne pensait pas que le roi eût en mains le pouvoir de guérir les maux de l'Église. Charles VI rappela l'Université à ses devoirs de corps enseignant et lui défendit de porter dorénavant à la cour ses plaintes ou ses remontrances sur l'affaire du schisme. Malgré cet ordre, les docteurs ne discontinuèrent pas depuis de travailler avec le même zèle, soit dans des assemblées générales, soit par des écrits particuliers, à la cessation du fléau qui désolait l'Europe chrétienne; mais ce fut inutilement. Pendant de longues années encore, Dieu devait permettre qu'il affligeât son Église.

Le genre de vie que menait le roi avait altéré sa santé et attaqué sa constitution. Les fatigues du voyage qu'il fit dans le Languedoc augmentèrent le mal et finirent par lui donner une fièvre chaude. Il dut revenir à Paris. Au moment même où il aurait eu le plus grand besoin de calme et de tranquillité d'esprit pour se remettre, son moral, plus affaibli encore que son physique, fut ébranlé tout à coup par un crime qui se commit presque sous ses yeux. Pierre de Craon, noble baron d'Anjou, qui, sous des dehors brillants, cachait une âme noire et capable de tous les forfaits, avait révélé à la duchesse d'Orléans, Valentine de Milan, certaines galanteries de son mari. Le duc le sut et, transporté de colère, il fit chasser Craon de la cour, sans aucune explication. Celui-ci attribua sa disgrâce subite au connétable de Clisson, qui souvent lui avait témoigné hautement son aversion et son mépris. Plein de ressentiment, il se retira chez le duc de Bretagne, qu'il savait ennemi juré du connétable. Ils complotèrent ensemble la mort de Clisson, et Craon se chargea de la lui donner lui-même. Il revint à Paris secrètement, avec vingt de ses gens, hommes déterminés et dévoués à ses volontés. Pendant plusieurs jours, ils se tinrent tous cachés dans un bel hôtel que Craon possédait non loin du grand hôtel Saint-Paul, et près du

cimetière Saint-Jean (aujourd'hui place du marché Saint-Jean). Le 14 juin, jour de la fête du Saint-Sacrement, le connétable soupa avec toute la cour à l'hôtel Saint-Paul. Il se retirait fort tard et peu accompagné, lorsqu'en traversant la rue Saint-Antoine pour entrer dans la rue Culture-Sainte-Catherine, il se vit tout à coup attaqué lui et ses gens par une troupe d'hommes à cheval et armés jusqu'aux dents. C'était Craon et sa bande. Le connétable fut aussitôt abandonné par tous ses serviteurs, à l'exception d'un seul. Il se défendit cependant avec courage. Garanti par une cuirasse qu'il avait sous ses vêtements, et armé d'un couteau-poignard, il para, pendant quelque temps, les coups vigoureux qu'on lui portait de tous côtés; mais ayant reçu une blessure grave à la tête, il fut renversé de cheval et alla tomber à l'entrée de la boutique d'un boulanger qui venait d'ouvrir sa porte, au bruit de la rue. Pierre de Craon frappa encore le connétable d'un coup d'épée dans les reins, en lui disant tout haut son propre nom et le motif de sa vengeance. Puis le croyant mort, il se sauva au galop avec toute sa bande et sortit de la ville par la porte Saint-Antoine, qui demeurait ouverte et sans gardes, depuis que l'armée des nobles l'avait arrachée de ses gonds, au retour de Roosebeck.

Quand le roi eut connaissance de cet attentat, il prit à peine le temps de jeter sur ses épaules une simple houppelande, pour courir, avec les gens de sa chambre, à l'endroit où gisait encore le connétable. Il lui témoigna la plus vive affection, le consola et lui promit une vengeance terrible. En effet, par ses ordres, des troupes se mirent sur-le-champ à la poursuite de Craon. Mais celui-ci avait déjà trop d'avance pour pouvoir être atteint; il put gagner sain et sauf les terres du duc de Bretagne, son protecteur et son complice. Le roi fut alors saisi d'une violente colère; il confisqua, au profit de son trésor, tous les biens meubles et immeubles du meurtrier et fit raser les différentes maisons que Craon possédait à Paris. L'hôtel voisin du cimetière Saint-Jean fut démoli et le terrain déblayé devint

la propriété de la paroisse par une donation formelle du prince. On abattit son magnifique château de Porchefontaine, à douze milles de Paris. En même temps Jean de Vienne, amiral de France, fut chargé de dépouiller entièrement le château de La Ferté-Bernard, résidence principale de Pierre de Craon, et habité dans ce moment même par sa femme et sa fille unique. L'amiral exécuta les ordres du roi avec une rigueur cruelle. Il ne se contenta pas d'enlever le mobilier et tous les effets de prix, dont la valeur s'élevait à plus de quarante mille écus d'or; il poussa la brutalité jusqu'à chasser ignominieusement les deux dames, en chemise. D'après le religieux de Saint-Denis, cette conduite inhumaine fut réprouvée par toute la noblesse.

Le roi ne borna pas là sa vengeance. Il fit sommer le duc de Bretagne de lui livrer le coupable, et sur son refus il se mit lui-même à la tête d'une armée et se dirigea vers sa province. Ce fut au début de cette expédition, et en traversant la forêt du Mans, que Charles VI fut saisi tout à coup de son premier accès de folie. Il avait vingt-quatre ans, et il devait régner encore trente années. Ses oncles s'emparèrent de nouveau du pouvoir. Le duc de Bourgogne, qui était le plus capable, domina par son ascendant le duc de Berry. Le frère de Charles VI, duc d'Orléans, qui n'avait encore que vingt et un ans, fut écarté à cause de sa trop grande jeunesse. Maître de la principale autorité, le duc de Bourgogne se chargea de la personne du roi, et mit sa propre femme, princesse orgueilleuse et cruelle, dit Froissart, auprès de la reine Isabeau, afin que nul ne pût en faire un instrument politique. Plein de ressentiment pour les hommes qui l'avaient dépossédé du pouvoir, quatre ans auparavant, il fit aussitôt enfermer Nogent, Bureau de la Rivière et Le Bègue de Vilaines. Clisson et Montagu pourvurent à leur sûreté en fuyant de Paris.

Le prévôt des marchands, Juvénal des Ursins, que le duc haïssait, fut cité à comparaître devant le conseil du roi, au

château de Vincennes. Il s'y rendit, accompagné de plus de trois cents bourgeois qui allaient le défendre par leur témoignage. Trente témoins subornés par les gens du duc vinrent accuser le prévôt de crimes d'une nature à entraîner la peine de mort; mais celui-ci prit la parole avec le calme d'une conscience pure et la vigueur que donne l'indignation à un homme de talent. Il confondit publiquement ses ennemis, démontra la calomnie jusqu'à l'évidence, et fut absous d'une voix unanime. Les faux témoins ne tardèrent pas à reconnaître l'énormité de leur crime. Ils vinrent en demander l'absolution au cardinal Pierre de Lune, légat du pape en France. Ce prélat les obligea d'aller, en chemise, un vendredi saint au matin, à la porte de l'Hôtel-de-Ville, supplier Juvénal de leur pardonner; ce que celui-ci fit de grand cœur.

Quoique le duc d'Orléans, frère du roi, eût été officiellement privé de l'exercice du pouvoir, il ne laissait pas que d'avoir partout un ascendant capable de balancer, jusqu'à un certain point, l'autorité du duc son oncle. De là naissait et se fortifiait incessamment cette rivalité de puissance qui ne devait pas tarder à prendre des développements redoutables. Pour le moment, elle était favorable aux intérêts du peuple. En effet, chacun des partis qu'on avait vus, comme il arrive, se grouper autour des deux princes, cherchant à se nuire réciproquement et à s'entre-détruire, n'oubliait rien pour ménager la nation et la mettre contre son adversaire. Pendant plusieurs années, ce ne furent que deux cabales d'intrigants dont les vues et les coups ne s'étendaient guère au delà du palais, et dont la vigilance rivale formait la garantie d'une administration supportable pour le royaume.

Ce fut durant cette période que se termina la guerre de Bretagne, par la réconciliation de Clisson avec le duc, et que se conclut, entre la France et l'Angleterre, une trêve de vingt-huit ans, à la suite de laquelle Richard II, renonçant à toute prétention sur la couronne de France, épousa Isabelle, sœur

du roi. Cette double paix permit aux chevaliers français d'aller secourir l'Allemagne contre les Turcs, sous la conduite de Jean de Nevers. Mais leurs armes ne furent pas heureuses, et bientôt la sanglante défaite de Nicopolis vint répandre l'affliction dans toute l'Europe chrétienne. Pendant les dernières années du siècle, le duc de Bourgogne sembla ne vouloir profiter de l'autorité royale qu'il exerçait en France, que pour étendre sa puissance dans les Flandres et les Pays-Bas. Ces années furent tristes pour Paris. Des accès de folie de plus en plus fréquents venaient saisir le malheureux Charles VI. On disait des prières publiques et l'on faisait des processions pour obtenir sa guérison. On avait aussi recours à une foule de remèdes dont l'effet était, le plus souvent, d'aggraver le mal. Lorsqu'au bout d'une lueur de raison le pauvre prince sentait l'approche de la frénésie, les larmes venaient mouiller ses paupières. Il se plaignait de vives douleurs et de cruelles souffrances. Il conjurait en même temps ceux qui étaient présents de lui ôter son couteau, de peur d'accident, et il leur disait d'une voix lamentable : « S'il se trouve parmi vous celui qui me fait endurer ces affreux tourments, je le supplie, au nom de Dieu, de cesser de me torturer. Qu'il me frappe et m'achève d'un seul coup; plutôt mourir mille fois que de souffrir comme je souffre. » Et les assistants se voyant dans l'impuissance de guérir le mal, ne lui répondaient que par des sanglots.

En 1399, la ville et les campagnes voisines éprouvèrent de grands dégâts, par suite d'un débordement de la Seine, qui dura depuis la fin de mars jusqu'au milieu d'avril. Ce désastre fut suivi presque immédiatement d'une maladie épidémique, qui, après avoir ravagé la Bourgogne, la Champagne et la Brie, s'abattit sur Paris, dans le mois de mai, et y sévit cruellement jusqu'à la fin de novembre. Le fléau se déclarait par des pustules puantes. Il frappait tout le monde et toutes les classes, mais surtout les femmes en couches. Au bout de quel-

que temps, le nombre des décès devint extrêmement considérable ; l'effroi et la consternation se répandirent dans la ville, et l'autorité fut forcée de faire procéder aux inhumations sans aucune cérémonie et presque secrètement. L'évêque et son clergé, suivis d'une partie de la population, firent des processions publiques pour obtenir la cessation du mal. De Paris, la contagion se répandit dans les autres contrées de la France qu'elle n'avait pas encore visitées.

Le XIVe siècle semblait, en finissant, laisser la France et l'Europe dans un état triste et peu rassurant pour l'avenir. Durant tout son cours, les souffrances des populations avaient été grandes et leurs douleurs poignantes. Toutefois, même au milieu de la misère générale, l'homme attentif sait découvrir la marche lente, mais continuelle de l'esprit humain, dirigé surtout et soutenu par l'esprit chrétien. Malgré l'état de faiblesse dans lequel la retiennent des fautes nombreuses, malgré les éclipses passagères qu'elle y subit deux fois, la royauté, en qui repose l'unité française de l'époque, ne cesse pas d'accroître son pouvoir. A l'extérieur, elle soutient une guerre nationale contre l'Angleterre ; à l'intérieur, elle entre peu à peu en rivalité avec la féodalité apanagée, qui a pris la place de l'ancienne aristocratie féodale des barons ; en même temps elle commence contre la bourgeoisie une lutte qui doit être si longue et si remplie d'événements. Insensiblement, et par la force des choses, l'administration monarchique devient distincte de la politique. Au milieu même des troubles et des guerres, ses progrès sont constants. Toutefois les instances incessantes de la bourgeoisie et quelquefois ses attaques violentes finissent par obtenir une espèce de constitution financière, avec des institutions de police, d'édilité, de commerce et en général d'utilité publique.

D'un autre côté, on avait fait pendant le XIVe siècle ces grandes et fécondes découvertes dont l'effet commençait à s'y faire un peu sentir, et qui allaient imprimer un élan si vigou-

reux à l'activité humaine dans les âges suivants. La difficulté des communications, jointe à l'absence d'intérêts communs et d'idées générales, avait rendu rares les inventions pendant le XII° et le XIII° siècles ; et encore la plus grande partie des découvertes qui surgirent durant cette période furent-elles importées d'Orient, comme le moulin à vent, la culture de la canne à sucre, la fabrication et l'usage de la toile de chanvre, etc., etc. Pendant le XIV° siècle, grâce au progrès bien marqué des peuples vers l'unité politique, vers la centralisation du gouvernement et la formation d'une société générale, l'esprit d'invention s'était développé de la manière la plus heureuse. La boussole, trouvée en 1300 par Flavio Gioia, bourgeois d'Amalfi, vint découvrir de nouveaux horizons à l'homme, en lui permettant de perfectionner et d'étendre la navigation. L'emploi des armes à feu, dans les combats, opéra également une révolution presque aussi marquante que celle de la boussole. Il est généralement admis aujourd'hui, par l'histoire des sciences chimiques, que l'invention de la poudre à canon est due au moine anglais Roger Bacon ; mais jusqu'au XIV° siècle cette découverte était restée ensevelie dans le domaine de la théorie. Son application générale à l'artillerie changea entièrement le système de la guerre et en fit un art compliqué qui exigea de l'officier une longue instruction, en même temps qu'un exercice constant. Ce perfectionnement rendit depuis les guerres plus dispendieuses et plus difficiles, conséquemment moins fréquentes ; il contribua ainsi pour quelque chose au progrès de la civilisation.

Du XIV° siècle datent également la fabrication du papier de chiffon, que devait suivre de près la découverte de l'imprimerie ; l'invention des lunettes, que les uns attribuent à Florence, d'autres à Pise ; et enfin les liqueurs distillées, que le médecin Arnaud obtint le premier du marc de raisin, à Montpellier. L'emploi des cartes à jouer et l'usage du chapeau de feutre comme coiffure, remontent au règne de Charles VI. Aupara-

vant, le roi, les princes et les nobles portaient exclusivement le mortier, espèce de bonnet en velours galonné. Les gradués et les gens du peuple se servaient du bonnet simple, qui était en laine. Par-dessus le mortier ou le bonnet, on mettait le chaperon, genre de capuchon avec un bourrelet sur le haut et une queue pendante. Peu à peu le chapeau de feutre de toutes les formes vint remplacer partout cette double coiffure. A la même époque, on connaissait déjà les chandelles de suif; mais elles formaient encore un objet de luxe, et l'usage n'en était guère répandu que parmi les personnes riches. Comme dans le siècle précédent, les salons ordinaires étaient éclairés avec de l'huile, et les habitations du peuple, avec des éclats de bois résineux.

Les Juifs se servirent pour la première fois de la lettre de change, sous Philippe le Long. Cette invention, si éminemment utile pour la promptitude des transactions commerciales, fut l'origine première du crédit public dans les opérations du négoce. Toutefois, elle ne se répandit généralement que sous le règne de Louis XI. Dans le XIVe siècle, le prix courant des objets ordinaires et de première nécessité se trouvait un peu au-dessous du taux actuel pour les mêmes choses. L'or et l'argent étaient rares, si l'on compare la circulation monétaire de cette époque avec celle de la nôtre; et le crédit public, qui quintuple la richesse d'un peuple, n'existait pas encore; la petite partie de l'Europe, seule connue, était peu habitée, et les voyages y étaient courts et peu fréquents. L'histoire ne nous a transmis aucun document certain qui puisse nous faire apprécier, d'une manière satisfaisante pour la science statistique, la population de Paris pendant le cours du XIVe siècle.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE IV DU LIVRE NEUVIÈME.

Quelques-uns des auteurs déjà indiqués plus haut, et de plus : *Le religieux de S. Denis*, trad. de Bellaguet et Magin. — Froissart. — Juvénal des Ursins. — Rymer,

— *Hist. des ducs de Bourgogne*, par de Barante. — D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*. — *Hist. de Bretagne*, par Lobineau. — Raynaldi *Annales ecclesiast.* — Monstrelet. — *Ordonn. de France*. — Bouche, *Hist. de Provence*. — P. Plancher, *Hist. de Bourgogne*. — Meyer, *Ann. Fland.* — Hallam, *l'Europe au moyen âge*. — Archives, *Trésor des chartes*. — Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*. — Félibien, *Hist. de Paris*, et les autres écrivains sur Paris déjà cités. — Duboulay, *Hist. de l'Université de Paris*.

MONUMENTS

ÉDIFICES

INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS

FONDÉS A PARIS

DEPUIS PHILIPPE II AUGUSTE JUSQU'A CHARLES VI.

MONUMENTS, ÉDIFICES ET INSTITUTIONS

Fondés sous Philippe-Auguste.

SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

Saint-Étienne-du-Mont est aujourd'hui une église paroissiale située sur la montagne Sainte-Geneviève, rue de Clovis et carré ou place Sainte-Geneviève, dans le douzième arrondissement. — Sous les rois de la première et de la deuxième race, il n'y avait guère que des vignes et des vergers autour de l'abbaye Sainte-Geneviève. La chapelle souterraine du couvent servait d'église aux habitants du mont, qui ne se composaient alors que des domestiques et des vignerons de l'abbaye. Cette chapelle porta d'abord le nom de Notre-Dame; on l'appela plus tard Saint-Jean-du-Mont. Le pape Clément III lui donne le titre de paroisse dans une lettre adressée à l'évêque de Paris, Maurice de Sully. Après la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste, elle se trouva insuffisante pour la population de la montagne, qui augmentait beaucoup tous les ans. Le roi obligea les chanoines de Sainte-Geneviève à en con-

struire une autre en dehors de l'abbaye, et, à cet effet, ils abandonnèrent un terrain contigu à leur propre église. Il est à remarquer que l'abbé voulut la rendre indépendante de l'ordinaire, malgré l'opposition de l'évêque de Paris, qui prétendait que les paroissiens de Saint-Jean-du-Mont étaient dépendants de la cathédrale, comme ceux des autres églises paroissiales de la ville. Cette nouvelle église fut construite dans l'enclos des génovéfains, et si près de celle du couvent, qu'on ne pouvait y entrer que par une porte pratiquée dans l'église même de Sainte-Geneviève. On la dédia, vers l'an 1225, sous le nom de Saint-Étienne, à cause des reliques du premier martyr, qu'on y plaça. Elle ne fut pas longtemps elle-même sans devenir trop petite pour la population du quartier. On voulut d'abord l'agrandir en 1491; mais bientôt il fut décidé qu'elle serait abattue et qu'on en bâtirait une autre. Cette construction commença, du côté de l'orient, dans les premières années du règne de François Ier : elle fut faite avec magnificence. En 1541, l'ouvrage se trouva assez avancé pour que l'évêque de Mégare, délégué de l'évêque de Paris, fit la bénédiction des autels. Toutefois, l'on voit par la date des aumônes des paroissiens, qu'on y travaillait encore en 1552, et même en 1565. Le portail ne fut fait que plus tard : la reine Marguerite de Valois, femme de Henri IV, en posa la première pierre en 1610, et il n'était pas encore terminé en 1624. Enfin l'archevêque de Paris, François de Gondy, en fit la dédicace le dimanche de la Sexagésime de l'année 1626. L'on y transféra les fonds baptismaux, qui, jusque-là, avaient été placés à Sainte-Geneviève.

L'architecture de Saint-Étienne-du-Mont a joui constamment d'une grande réputation. Les chapelles et toute l'aile de la nef, du côté du sud, sont de 1538; les charniers et la chapelle de la communion datent de 1515 et 1516. La façade principale offre un mélange curieux d'architecture grecque et mauresque; quatre colonnes d'ordre composite, supportant

un fronton, forment l'ordonnance du portail. A l'intérieur, l'architecture est admirable : on y voit partout la renaissance s'allier d'une manière heureuse aux souvenirs du gothique. Le jubé en pierre se trouve sculpté, pour ainsi dire, à jour; sa coupe extraordinaire et très-adroite, la forme gracieuse des escaliers qui y conduisent, et la chaire, exécutée par Claude l'Estaucard, demeurent comme des chefs-d'œuvre de l'art du moyen âge. Le jubé est orné de figures dues au ciseau de Biard père. Le rond-point est également digne d'attention : des piliers très-élevés et dépourvus de chapitaux portent à leur sommet des faisceaux d'arêtes formant celles de la voûte. Les merveilleuses nervures de cette voûte se contournent et descendent en clef pendante de trois mètres quatre-vingt-dix centimètres. Derrière le maître-autel, en marbre, est la chasse de Sainte-Geneviève, vide de ses reliques et portée sur quatre colonnes toscanes. Les vitraux sont du XVIe siècle. Cette église possédait autrefois les restes mortels de Pascal, de Racine, de Le Sueur, du botaniste Tournefort et de Pierre Perrault; aujourd'hui des inscriptions seules y rappellent leurs sépultures. On y voit encore de nombreuses et belles sculptures de Germain Pilon, ainsi que plusieurs compositions de Philippe de Champagne et d'Abel de Pujol. Deux tableaux provenant de l'ancienne église Sainte-Geneviève s'y font remarquer : un Martyre de Saint-Étienne, par Charles Lebrun, et une Vierge dans sa gloire, par Largilière. On a récemment consolidé la tour carrée de cette église.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS.

L'église Saint-André-des-Arcs était une ancienne et célèbre paroisse située au commencement de la rue du même nom, à peu de distance du pont Saint-Michel et sur le territoire dit autrefois de Lias ou de Laas. On l'érigea vers l'année 1210, lors de l'apaisement des querelles et contestations qui étaient

survenues entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, à la suite d'un déplacement de juridiction occasionné par la construction de la nouvelle enceinte continue. La plus grande partie de cette église, et notamment la nef, fut reconstruite, au XVIe siècle, sur les dessins de Gamard. Le chœur resta dans son état primitif, et la façade principale datait du XVIIe siècle. Sa structure gothique était élégante; on y remarquait un travail recherché, délicat et d'une grande finesse dans les évidements. Cette église était riche en monuments de l'art, et et elle devait peut-être son surnom aux arcs élégamment ornés dont ses voûtes et ses croisées se composaient. Outre plusieurs tableaux remarquables qui la décoraient, on y voyait des morceaux de sculpture, des tombeaux surtout, dus au ciseau des artistes les plus célèbres de plusieurs époques : ceux d'un prince et d'une princesse de Conti, par Girardon et Coustou l'aîné; de la famille des de Thou, par F. Auguier; de Jacques Coctier, médecin de Louis XI; de Le Nain de Tillemont; du célèbre graveur Nanteuil; de La Motte Houdard; du jurisconsulte Dumoulin; de l'abbé le Batteux, etc., etc. L'on distinguait sur le banc d'œuvre un médaillon en marbre représentant saint André, *ex voto* d'Armand Arouet, frère de Voltaire et janséniste très-zélé, écrivant pour son parti, ce qui faisait dire à Arouet le père qu'il avait pour fils deux fous, l'un en prose, l'autre en vers. Saint-André-des-Arcs et Saint Sulpice étaient les seules églises de Paris qui fussent isolées. La première se trouvait entourée par trois rues et un passage public; elle fut démolie en 1790.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-CÔME ET SAINT-DAMIEN.

L'église paroissiale de Saint-Côme et Saint-Damien était située au coin des rues de la Harpe et de l'École-de-Médecine. Elle fut fondée à peu près à la même époque, et à la même occasion que Saint-André-des-Arcs. L'abbé et les religieux

de Saint-Germain-des-Prés firent les frais de sa construction et en eurent le patronage jusqu'en 1345. Ils en furent alors privés par un arrêt du parlement rendu en faveur de l'Université, à la suite d'une querelle sérieuse qui s'était élevée entre les écoliers et les domestiques de l'abbaye. Depuis cet arrêt, l'Université nomma toujours à la cure de Saint-Côme. Cette église était petite et proportionnée au peu d'étendue de la paroisse. Elle ne contenait rien d'intéressant, si ce n'est quelques sépultures, parmi lesquelles on remarquait celles de la famille d'Omer Talon, des Debèze, de Claude d'Espeure, et surtout le tombeau de La Peyronie, premier chirurgien du roi, mort en 1747. Ce monument était de Vinache; les maîtres chirurgiens de Paris qui se réunissaient en confrérie, à Saint-Côme, l'avaient fait élever en reconnaissance des progrès que La Peyronie avait fait faire à l'art de la chirurgie. Quoique bâtie dans un carrefour, cette église avait un cimetière et un charnier. Le cimetière devait être contigu à celui de Saint-André-des-Arcs, qui se trouvait sur l'emplacement où est aujourd'hui la rue Suger.

Saint-Côme avait aussi une salle où plusieurs chirurgiens visitaient, les premiers lundis de chaque mois, les pauvres malades de tout âge qui s'y présentaient. Cette église fut supprimée en 1790. Après avoir servi longtemps d'atelier à un menuisier, elle a été démolie en 1835.

ÉGLISE SAINT-HONORÉ.

L'église Saint-Honoré était située dans la rue de ce nom, entre les numéros 178 et 186. Elle fut construite en 1204, sur un terrain de neuf arpents, qu'un nommé Renold Cherins, ou Cherey, et sa femme Sibille concédèrent près des murs de Paris, sur le chemin de Clichy, tant pour l'église elle-même que pour le cimetière et la maison du chapelain. Son voisinage du marché aux pourceaux lui en fit d'abord donner le nom.

Elle était desservie par douze chanoines, dont la nomination fut la cause de longues contestations entre l'évêque de Paris et le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les canonicats de Saint-Honoré étaient les meilleurs de Paris, et rapportaient 4 à 5 mille livres, année commune. Il y avait, en outre, deux chapelains, quatre vicaires et six enfants de chœur. La dignité de grand-chantre était la seule dont disposât le chapitre; elle a donné son nom à la rue du Chantre, sans doute parce que ce dignitaire y demeurait. Cette église fut réparée et agrandie en 1570. Son clocher datait de l'an 1300 environ; mais l'ensemble de l'édifice n'était ni beau ni vaste. Le maître autel était décoré d'un morceau remarquable d'architecture d'ordre corinthien; l'on y voyait aussi un des tableaux les plus estimés de Philippe de Champagne qui l'exécuta en 1648 : une présentation au temple. L'aigle qui soutenait le pupitre du chœur avait été exécuté sur un modèle fait sur un aigle vivant par Coustou jeune. Le même artiste avait sculpté le mausolée du trop fameux cardinal Dubois que l'on voyait dans la première chapelle, à droite : le cardinal y était représenté à genoux, ayant derrière lui une pyramide et devant lui un livre ouvert où se lisait le *Miserere*. L'inscription simple et adroite en même temps était de Couture, recteur de l'Université. L'abbé Godescar, connu par plusieurs travaux de littérature, était chanoine de Saint-Honoré. Cette église fut démolie en 1792. Sur son emplacement et sur celui des maisons qui en dépendaient, on a établi des passages couverts, ainsi que la rue Montesquieu.

SAINT-JEAN-EN-GRÈVE.

L'église de Saint-Jean-en-Grève, située rue du Martroy, derrière l'Hôtel-de-Ville, fut primitivement la chapelle baptismale de Saint-Gervais; en 1212, l'accroissement considérable de la population dans ce quartier la fit ériger en église pa-

roissiale. Le nouveau curé fut placé parmi les prêtres cardinaux qui devaient assister l'évêque célébrant aux messes des grandes fêtes. En 1255, on augmenta Saint-Jean-en-Grève et l'on bâtit la maison curiale; mais cette église dut être entièrement reconstruite et agrandie, en 1326, pour recevoir l'immense concours des fidèles qui venaient y adorer une hostie miraculeuse, profanée par un juif plusieurs années auparavant. Les voûtes de cette église, en style gothique, étaient assez hardies. L'on regardait comme un chef-d'œuvre de construction l'arrière-voussure qui soutenait le buffet d'orgue; elle avait huit mètres de saillie, et cette projection, sans point d'appui apparent, surprenait l'œil. Pasquier de Lisle en fut, dit-on, l'architecte. Il y avait dans l'intérieur de Saint-Jean certains détails de décoration qui avaient acquis une sorte de célébrité et excitaient la curiosité publique; comme le maître-autel que l'on voyait surmonté d'une demi-coupole soutenue par huit colonnes de marbre, d'ordre corinthien : c'était une œuvre de Blondel, architecte du roi; le Baptême de Notre-Seigneur, groupe en marbre blanc, avec un fond de rocher, d'où s'échappaient les sources du Jourdain : c'était un ouvrage renommé de Le Moyne, sculpteur du roi; la chapelle de la communion, au pourtour de laquelle régnait une colonnade d'ordre corinthien, et qui était aussi de Blondel. L'horloge, placée en avant du buffet d'orgue, était remarquable par le mouton qui frappait l'heure avec sa tête. Un assez grand nombre de bons tableaux de l'école française et quelques monuments funéraires dus à des artistes distingués ornaient l'intérieur de cette église. Saint-Jean-en-Grève existait encore au commencement de la révolution; il fut compris dans le nombre des églises que l'on démolit à cette époque; toutefois, l'on conserva quelques-uns de ses bâtiments où furent établies la bibliothèque de la Ville et la salle dite Saint-Jean : ils ont tous été démolis en 1838, pour l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville.

SAINT-THOMAS-DU-LOUVRE, DEPUIS SAINT-LOUIS-DU-LOUVRE.

L'église paroissiale de Saint-Thomas-du-Louvre était située dans la rue de ce nom, aujourd'hui démolie, près du Musée. Robert, comte de Dreux et frère de Louis VII le Jeune, la fit bâtir en 1187, sous l'invocation de Saint-Thomas, archevêque de Cantorbéry, et y fonda quatre canonicats; il leur affecta des dîmes à Torcy, à Chilly et à Braye, appelé depuis de son nom, Brie-Comte-Robert. Ces endroits faisaient alors partie du diocèse de Paris. Cette église, construite en style gothique et en forme de chapelle, était trop longue et menaçait ruine depuis plusieurs années; le 15 octobre 1739, la voûte ayant manqué, l'édifice s'écroula et écrasa, dans sa chute, trois chanoines qui sortaient de l'office. L'église Saint-Thomas fut rebâtie, en 1744, par les soins du carbinal de Fleury, sur les dessins de Germain, orfévre du roi. M. de Ventimille, archevêque de Paris, en fit la dédicace le jour de la Saint-Louis, et la dédia à ce saint roi. Contre l'usage ancien, on l'orienta vers le couchant. Son architecture était simple, mais belle. On y voyait un grand nombre de soulptures et de tableaux remarquables. Robillon avait sculpté, sur les dessins de Germain, les divers ornements du portail et de l'intérieur de l'église, d'une manière moelleuse et dans un goût recherché. Le bas-relief au-dessus de la porte était de Pigale. On y trouvait des peintures de Coypel, de Paul Véronèse, de Rembrant, d'André del Sarte, de Murillo, de Watteau, de Lesueur, de Van Ostade, etc., etc. Cette église, après avoir servi pendant plusieurs années au culte protestant, a été entièrement démolie.

SAINT-NICOLAS-DU-LOUVRE.

L'église collégiale de Saint-Nicolas-du-Louvre fut d'abord un hôpital fondé, en 1217, pour les étudiants pauvres, et appelé *hôpital des pauvres clercs*. Le maître ou directeur de cet établissement

obtint l'autorisation d'avoir une chapelle. En 1541, le cardinal Jean du Belley, évêque de Paris, supprima l'hôpital ainsi que les clercs boursiers, et mit à leur place dix chanoines. Après la chute de Saint-Thomas-du-Louvre, les chanoines de cette église furent réunis au chapitre de Saint-Nicolas, sous le nom de Saint-Louis. C'est l'église de Saint-Nicolas, située au sud de Saint-Thomas, du côté de la rivière, qui a donné son nom au port voisin. Elle fut démolie avant la révolution.

SAINT-PIERRE OU SAINT-PÈRE.

L'église paroissiale Saint-Pierre, appelée vulgairement Saint-Père, était située dans la rue des Saints-Pères, à laquelle elle semble avoir donné son nom. Elle fut d'abord un oratoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sous l'invocation de saint Pierre, et son origine remonte ainsi, sans doute, jusqu'à saint Germain, évêque de Paris. Sous Philippe II, elle eut le titre d'église paroissiale du bourg ou faubourg Saint-Germain. Plus tard, elle se trouva trop petite pour contenir *les serfs et autres habitants* du quartier, dont le nombre augmentait chaque jour. L'on construisit alors la chapelle Saint-Sulpice dans le voisinage; mais pendant longtemps, le curé de cette dernière église demeura soumis à certaines obligations envers celui de Saint-Père. En 1606, les frères de la Charité firent l'acquisition de l'église de Saint-Père pour le service de l'hôpital qu'ils venaient de fonder à côté d'elle. On la reconstruisit entièrement en 1613 et on en fit la dédicace en 1621, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

SAINT-SULPICE.

L'église paroissiale de Saint-Sulpice, située sur la place de ce nom, fut d'abord une chapelle succursale de Saint-Père, sous le vocable de saint Sulpice. Elle portait le titre d'église paroissiale en 1210. Comme elle se trouvait trop petite, sous

François Ier, pour suffire aux nombreux habitants du quartier, on y ajouta une nef. En 1614, l'on construisit trois chapelles de chaque côté de cette nef; malgré ces agrandissements, elle devint bientôt insuffisante pour la population du faubourg Saint-Germain, qui augmentait sans cesse. Au commencement du règne de Louis XIV, l'on prit le parti de la rebâtir en entier. Le 20 février 1646, la reine Anne d'Autriche, régente du royaume, posa la première pierre de la nouvelle église, et les constructions commencèrent aussitôt à s'élever sur les dessins de Christophe Gamart, remplacé depuis par Louis Levau. A la mort de ce dernier, arrivée en 1670, on confia la suite des travaux à Daniel Gittard. Cet architecte termina la chapelle de la Vierge et construisit le chœur, les bas côtés, les croisées et le portail de gauche. Mais le manque d'argent força la fabrique, en 1678, à suspendre les travaux. On ne les reprit qu'en 1718, et ce fut grâce au zèle ardent pour cette œuvre, et à l'activité prodigieuse du curé de la paroisse, Languet de Gergy. La construction se continua sous la conduite de Gille-Marie Oppenord, directeur général des bâtiments et jardins du duc d'Orléans, régent du royaume. Le portail de la croisée de droite fut commencé en 1719; en 1722, l'on se mit à bâtir la nef, qui ne fut achevée qu'en 1736.

Le grand portail, dont on jeta les fondements en 1733, est de Servandoni. Ses grandes proportions, sa composition hardie et son ordonnance sévère contrastaient avec le style contourné de l'architecture de l'époque. Suivant les plans de l'architecte, il devait être surmonté d'un fronton et flanqué de deux tours; mais Servandoni ne fut pas heureux dans le dessin de ces deux tours. L'architecte Marc Lorrain, chargé d'y faire les changements nécessaires, ne répondit pas à l'espérance qu'on avait conçue. Il érigea celle du midi, en 1749, et lui donna une base octogone avec un sommet circulaire. La tour du nord, élevée par Chalgrin en 1777, est plus haute que sa voisine et d'une configuration différente. Ces deux tours

sont critiquées à juste titre par les hommes de l'art. Les piliers de la nef et du chœur de Saint-Sulpice sont revêtus de pilastres corinthiens. Chalgrin a dessiné les fonts baptismaux. Bouchardon a sculpté les statues du chœur, et Pigale les roches en marbre blanc de l'entrée de la nef. Les chapelles latérales de cette église sont pleines de fresques remarquables. On y voit une Descente de croix d'Abel de Pujol, trois épisodes de la vie de saint Maurice, par Vinchon, et les statues de saint Pierre et de saint Jean l'Évangéliste, par Pradier. La restauration de la chapelle de la Vierge, avec sa coupole chargée d'or et de peintures, est de Jeanron. Saint-Sulpice a une église souterraine remarquable par son étendue. On y trouve d'anciens piliers de l'église primitive, qui montrent combien le sol a été exhaussé. Les nombreuses sépultures qui y sont indiquées rappellent les catacombes de Rome, où les premiers chrétiens persécutés célébraient les saints mystères et enterraient les martyrs de la foi.

ÉGLISE DE LA MADELEINE.

L'église de la Madeleine était située rue de la Juiverie, numéro 5, dans la Cité. Plusieurs historiens de Paris, tels que Dubreuil, Sauval, Piganiol, Brice, croient qu'elle fut d'abord une chapelle construite en 1140, sous le nom de Saint-Nicolas, et servant de lieu de réunion à la confrérie des bateliers et des marchands de poissons. En 1491, l'évêque de Paris, Louis de Beaumont, y fit déposer les reliques de sainte Marie-Madeleine. C'est alors qu'elle fut érigée en paroisse et qu'on lui donna le nom de la sainte, avec le titre d'église archipresbytérale. D'autres écrivains, comme l'abbé Lebeuf, pensent que la Madeleine avait été d'abord une synagogue des juifs, et qu'elle fut changée en église chrétienne en 1183, lorsque Philippe-Auguste chassa les juifs de la capitale ; le même auteur dit qu'on y institua la grande confrérie des bourgeois de Paris, et qu'elle y prit la place de la confrérie des marchands de l'eau. Elle était

présidée par un chef qui prenait le titre d'abbé, et elle possédait, aux environs des Jacobins, rue Saint-Jacques, des propriétés parmi lesquelles on comptait vraisemblablement le *Clos aux bourgeois*. L'église de la Madeleine fut réparée et agrandie à diverses époques, et notamment en 1749, lorsqu'on y réunit les paroisses de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève-des-Ardents. L'on remarquait dans le chœur deux grands tableaux de Champagne : *les Noces de Cana* et *la Mort de la Vierge*, qui faisaient suite à ceux du chapitre de Notre-Dame. La Madeleine a été détruite au commencement de la révolution, en 1789 ; sur son emplacement on a établi un passage qui porte son nom.

COUVENT DES MATHURINS.

Le couvent des Mathurins, ou des religieux de la Sainte-Trinité de la rédemption des captifs, était situé rue des Mathurins-Saint-Jacques, numéro 10, onzième arrondissement. Cet ordre devait sa fondation à la charité de Jean de Matha, docteur en théologie de Paris, et de Félix de Valois. Son but admirable était de racheter des musulmans les esclaves chrétiens et des chrétiens les esclaves musulmans, pour en opérer ensuite l'échange. La vie des religieux était simple et austère. Le peuple les nommait les *frères aux ânes*, parce qu'ils ne se servaient que d'ânes pour monture. Ils avaient plusieurs maisons en France ; mais leur couvent de Paris était la plus considérable et le siége principal de l'ordre. L'église possédait plusieurs morceaux remarquables de sculpture et de peinture. Le grand autel était décoré de quatre colonnes composites de brocatelle antique jaune et de deux petites colonnes de marbre de Sicile ; six autres belles colonnes soutenaient la grille qui séparait le chœur de la nef. Dans les panneaux des stalles on voyait une suite de dix-neuf petits tableaux peints par Van Tulden et représentant la vie de Jean de Matha et de Félix de Valois. Les bâtiments de cette maison furent augmentés peu à peu, soit par

les religieux eux-mêmes, soit par suite des libéralités de saint Louis et de Jeanne, fille du comte de Vendôme. Le cloître, construit en 1219, fut rebâti, vers la fin du xve siècle, par Robert Gaguin, général ou *ministre* de l'ordre. A cette époque l'église fut aussi reconstruite, agrandie et embellie.

Depuis le xiiie siècle, l'Université tenait ses assemblées dans une salle de cette maison; ce ne fut qu'en 1764 qu'elle les transféra au collége Louis-le-Grand, qui venait de lui être donné. La bibliothèque des Mathurins était composée de cinq à six mille volumes, parmi lesquels se trouvaient quelques manuscrits précieux. Dans le cloître, un tombeau qui rappelait un événement extraordinaire du règne de Charles VI attirait surtout les regards. On y voyait, à droite, une tombe plate sur laquelle étaient représentés deux hommes enveloppés dans des suaires. Elle avait été élevée par l'Université à la mémoire de deux écoliers que le prévôt de Paris avait fait pendre comme coupables de vols et de meurtres commis sur les grands chemins. Nous avons parlé de ce fait dans la première partie de notre histoire. L'église des Mathurins fut démolie en 1790, après la suppression de l'ordre; les bâtiments du couvent sont devenus des propriétés particulières.

ABBAYE SAINT-ANTOINE-DES-CHAMPS.

L'abbaye Saint-Antoine-des-Champs, aujourd'hui hôpital Saint-Antoine, rue du faubourg de ce nom, numéros 206 et 208, fut fondée, vers 1198, par Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne et célèbre prédicateur du temps. Le fondateur y donna asile aux femmes de mauvaise vie que son éloquence entraînante avaient ramenées en grand nombre au repentir et à la pénitence. Il est probable, toutefois, que déjà depuis longtemps il existait, au même endroit, une chapelle consacrée à saint Antoine par la dévotion si connue des Parisiens pour le patriarche des cénobites d'Orient. Le couvent créé par Foulques

aurait pris alors le nom de la chapelle. Peu de temps après sa fondation, cette communauté fut donnée à l'ordre de Cîteaux; elle en reçut la règle, ainsi que sa part dans toutes les immunités dont il jouissait. En quelques années les religieux de Saint-Antoine acquirent une si grande réputation de sainteté, que le curé de Saint-Paul et l'évêque de Paris, touchés de leur mérite, renoncèrent bénévolement aux droits qu'ils pouvaient revendiquer sur le temporel de l'abbaye. Toutefois, leur monastère ne devint riche et célèbre qu'à partir de Louis VIII. Ce prince, rempli de joie à la naissance d'un fils qui fut depuis saint Louis, témoigna sa pieuse reconnaissance envers Dieu en donnant à l'abbaye Saint-Antoine un espace de terre situé entre Paris et Vincennes, et comprenant quatorze arpents de vignes, avec deux cent soixante-dix arpents de terrain. Il fit élever, en outre, l'église du couvent et en posa lui-même la première pierre. Son fils, saint Louis, la termina, et la dédicace en fut faite le 2 juin 1233. Cette église était splendidement décorée; en 1770, on la reconstruisit sur les dessins de l'architecte Lenoir, surnommé le Romain. On y voyait les tombeaux de Jeanne et de Bonne de France, filles du roi Charles V, mortes, la première à l'abbaye même, en 1360, la seconde au palais, vers la fin de la même année.

L'enclos du couvent était vaste; un large fossé régnait tout autour. Cette abbaye fut longtemps gouvernée par des femmes du rang le plus élevé, et même par des princesses du sang royal. Au siècle dernier, l'abbesse de Saint-Antoine-des-Champs était devenue une puissance ecclésiastique; elle avait le titre de dame du faubourg Saint-Antoine, qui, outre ce quartier de Paris, comprenait alors, dans sa vaste enceinte, un grand nombre de petits villages voisins, comme la Rapée, Reuilly, la Croix-Faubin, Picpus, Popincourt, etc., etc. La Bastille se trouvait bâtie sur une partie de la censive du couvent; aussi voyait-on, sur la porte d'entrée de cette forteresse qui regardait le faubourg, la figure de saint Antoine avec son costume d'ermite,

la béquille, le manteau et la longue barbe. L'abbaye Saint-Antoine-des-Champs fut supprimée en 1790; un décret de la convention nationale, en date du 17 janvier 1795, ordonna que ses bâtiments seraient affectés à l'établissement de l'hôpital qu'on y voit aujourd'hui.

COUVENT DES JACOBINS.

Le couvent des Jacobins, rue des Grès-Saint-Jacques, fut fondé, comme on sait, par les Dominicains. En arrivant à Paris en 1217, les religieux de cet ordre s'étaient d'abord logés dans une maison de la Cité située près de l'Hôtel-Dieu. Dès l'année suivante ils allèrent occuper un bâtiment que leur donna Jean Barâtre, doyen de Saint-Quentin, ainsi qu'une chapelle contiguë consacrée à saint Jacques, dont il était titulaire. Cette chapelle avait donné son nom à la rue où elle se trouvait : elle le donna également aux religieux dominicains qui s'y établirent; ils furent connus depuis sous le nom de *jacobins*. Le roi saint Louis se montra magnifique envers l'ordre de Saint-Dominique : il lui fit construire une église et un couvent sur les ruines du château des seigneurs de Haute-Feuille, près des murs et des fossés de Paris, et à côté du lieu dit *Parloir aux bourgeois*, où se réunissait quelquefois le bureau de la ville. Il affecta à l'entretien des religieux une somme de 10,000 livres parisis, prise sur les biens d'Enguerrand de Coucy; un peu plus tard il ajouta à ce don deux maisons et un hôpital qui avaient appartenu à Robert Sorbon. Plusieurs rois, successeurs de saint Louis, suivirent l'exemple de ce prince et firent aussi des donations aux dominicains de Saint-Jacques. Louis XII, entre autres, leur concéda le *Parloir aux bourgeois*, établi dans ce quartier, ainsi qu'une ruelle qui régnait le long du mur de la ville. Ces religieux, de leur côté, firent des acquisitions importantes à différentes époques et surent obtenir de grands priviléges pour leur communauté.

L'église du couvent Saint-Jacques, reconstruite au XVIe siècle, était très-vaste, mais irrégulière et partagée par un rang de colonnes qui donnait peu de grâce à l'ensemble de l'édifice. L'enceinte du monastère comprenait tout l'espace qui est aujourd'hui entre la rue Saint-Jacques, la rue des Cordiers et la rue Saint-Hyacinthe ; les bâtiments, de style gothique, manquaient de symétrie. L'infirmerie, l'un des dortoirs et le cimetière se trouvaient au delà du mur d'enceinte de Philippe-Auguste. L'intérieur de l'église contenait plusieurs tombeaux de rois, de reines, de princes et princesses de la maison de France, Valois, Bourbon, Évreux, etc., etc. Il y avait dans le chœur, au-dessus de la porte de la sacristie, un grand tableau cintré peint sur bois et attribué à Sébastien del Piombo, disciple de Michel Ange. Ce beau morceau, présent du cardinal Mazarin, représentait la naissance de la sainte Vierge. La bibliothèque du couvent se composait de quinze à seize mille volumes et contenait plusieurs manuscrits théologiques légués par saint Louis. Après la suppression des ordres monastiques, à la révolution, les bâtiments des jacobins restèrent longtemps sans destination. L'église, qui a existé jusqu'à nos jours vers le milieu de la rue des Grès, avait été rendue au culte pendant la restauration; elle a servi ensuite d'école gratuite d'enseignement mutuel fondé par la ville de Paris. Près de cette église étaient autrefois les célèbres écoles des dominicains, ou de Saint-Thomas, dont Albert le Grand fut le premier professeur et saint Thomas-d'Aquin le second. Les religieux dominicains eurent à Paris deux autres maisons renommées, l'une rue Saint-Dominique, au lieu où se trouve aujourd'hui l'église Saint-Thomas-d'Aquin, et l'autre rue Saint-Honoré : c'est cette dernière qui devint fameuse, pendant la révolutiod, en donnant le nom de *jacobins* aux terroristes de 1793, qui s'y réunissaient. L'on voit aujourd'hui un marché, dit *marché Saint-Honoré*, sur l'emplacement qu'elle occupait.

COUVENT DES CORDELIERS.

Le couvent des cordeliers, ou frères mineurs, appelé aussi couvent de l'Observance-de-Saint-François, était situé rue de l'École-de-Médecine, au coin occidental de la rue de l'Observance. Les religieux franciscains, dits cordeliers à cause de la corde qui leur ceignait les reins, furent envoyés à Paris, en 1216, par saint François d'Assise, fondateur de leur ordre. Ils s'y établirent d'abord comme ils purent, et au moyen de quelques aumônes, sur un terrain que leur concéda Eudes, abbé de Saint-Germain-des-Prés, non loin de la porte Gibard, sur la paroisse de Saint-Côme. Plus tard saint Louis, au retour de sa croisade, augmenta ce terrain et y fit élever des bâtiments considérables, ainsi qu'une belle église qui fut dédiée, en 1263, sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine. Beaucoup de princes, de princesses et d'autres personnages distingués, la choisirent pour lieu de sépulture, jusqu'à l'année 1580, époque où elle fut brûlée par accident, avec la plus grande partie du cloître et des tombeaux. En 1582 Henri III fit commencer la nouvelle église et les bâtiments neufs du couvent; les présidents Christophe et Jean-Auguste de Thou les continuèrent. Grâce aux libéralités de Louis XIV, le sanctuaire fut réparé avec magnificence en 1702. L'église des cordeliers était une des plus grandes de Paris : elle avait 106 mètres de long sur 30 de large. L'espace qu'elle occupait forme aujourd'hui la place de l'École-de-Médecine. On y remarquait le buffet d'orgue, un des meilleurs et des plus complets de Paris. Pendant longtemps les célèbres organistes Marchand et Daquin y attirèrent la foule par le goût, l'harmonie et le brillant de leur jeu. Il y avait dans cette église deux confréries fameuses : celle du *Tiers ordre de Saint-François*, instituée, suivant la règle du saint, pour les personnes qui vivaient dans le monde; elle avait une chapelle vaste et bien ornée au bas de l'église, du côté du cloître; et celle du *Saint-Sépulcre*, appelée aussi

confrérie des *Pèlerins de Jérusalem* et des *Palmiers*, à cause des palmes que chaque membre portait à la main ; elle devait son origine à quelques bourgeois de Paris qui avaient fait le voyage de la terre sainte. Saint Louis, les seigneurs de sa cour, et plusieurs autres personnes qui avaient accompagné le roi en Orient, voulurent y être admis. Elle eut des statuts qu'elle fit confirmer par le pape Eugène IV, en 1435. Les dimanches et les fêtes on chantait pour elle une grand'messe dans sa chapelle, avec eau bénite, prône, pain bénit et offrande. Le dimanche de Quasimodo, qui était le jour solennel, toute la confrérie se rendait processionnellement au Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis, précédée par la musique militaire et suivie des religieux cordeliers. Chaque confrère portait un cierge à la main. Au retour de cette procession, on chantait une messe en grec dans leur chapelle, parée avec magnificence, et la fête se terminait par un repas où l'on apportait en cérémonie le morceau d'honneur appelé *aloyau*. Henri IV rendit le pain bénit le dimanche de Quasimodo de l'an 1609, et Marie de Médicis, à pareil jour, l'année qui suivit.

Dans une des salles du couvent des cordeliers se tenaient deux fois par an, depuis 1728, les chapitres ou assemblées générales de l'ordre de Saint-Michel, en présence d'un chevalier commandeur des ordres du roi. A la fin de chaque assemblée, on y distribuait à tous les chevaliers présents des médailles d'argent dont l'empreinte avait rapport à quelque événement de la vie du prince régnant. L'Académie française faisait célébrer dans l'église des cordeliers la messe des morts pour ses membres décédés. Cet usage cessa, après que M. de Beaumont, archevêque de Paris, se fut opposé à ce qu'on la célébrât pour Voltaire. De tout temps la bibliothèque des cordeliers fut très-riche : elle avait été augmentée d'une partie de celle de saint Louis ; l'autre partie avait été léguée aux jacobins de la rue Saint-Jacques. Catherine de Médicis donna



Testard del — P. Rottier Imp. r. Galande 53 Paris — Deberly sc.

LE LOUVRE

aussi aux cordeliers un grand nombre de manuscrits grecs. C'est dans une des salles de ce couvent que fut établi, pendant la révolution, le dépôt des livres de toutes les bibliothèques des monastères et des émigrés, et que la répartition s'en fit entre les bibliothèques publiques de Paris et des départements. Après la suppression des maisons religieuses, en 1790, quelques-uns des objets d'art que renfermait le couvent des cordeliers furent transportés au Musée; mais la meilleure partie en fut perdue. Dans les premières années de la révolution, la salle d'étude de théologie pour les novices fut occupée par le fameux *district des cordeliers*, qui prit ensuite le nom de *section du Théâtre-français*. Bientôt après l'église fut démolie pour former la place qui laisse à découvert la façade de l'École de médecine. Sur l'emplacement du cloître on a établi un hôpital où se sont faits jusqu'ici les cours de clinique chirurgicale, de chimie, d'anatomie, etc., etc. Cet hôpital a été réparé et agrandi en 1834. Il est aujourd'hui question de lui donner une autre destination. On a élevé dans les jardins plusieurs pavillons de dissection. Les bâtiments donnant sur la cour qui fait face à la rue Hautefeuille avaient servi à la fondation d'une manufacture de mosaïque. Enfin, le réfectoire du couvent, situé également vis-à-vis de la rue Hautefeuille, a été transformé récemment en un musée médical, appelé *Musée Dupuytren*.

LE LOUVRE.

Au delà du commencement du XIII[e] siècle, on manque de documents certains pour appuyer les simples indices qu'on a recueillis sur l'antique origine du Louvre. C'est en 1204, année où la tour fut construite par Philippe-Auguste, que, pour la première fois, le nom de Louvre est officiellement prononcé; jusqu'à cette époque, on n'a que des conjectures. Les uns attribuent à Childebert les premiers fondements de ce palais de nos rois, et en font d'abord un rendez-vous de

chasse, une louverie, *lupara*, établie dans les taillis épais qui couvraient les bords de la Seine du temps des Mérovingiens; les autres les placent sous Louis le Gros seulement, et en font, dès l'origine, un château fort, un moyen de commander la rivière, en face de la Cité. Ce qui est certain, c'est qu'avant Philippe-Auguste il existait là un castel fortifié, que ce prince y fit de grands changements, et peut-être même le reconstruisit en entier, mais qu'il n'en fut pas le fondateur. Le nom même de *tour neuve*, par lequel les historiens du temps désignent la grosse tour bâtie en 1204, constate évidemment l'existence d'autres tours plus anciennement construites. Cette tour, d'après M. L. Vitet, dans son remarquable travail sur le Louvre, était moins élevée, mais à peu près du même style que le grand donjon de Coucy, bâti en 1199, cinq ans auparavant : elle occupait le centre d'une cour carrée, grande à peu près comme le quart de la cour actuelle du Louvre. Les murs extérieurs du Louvre de Philippe-Auguste, non compris le double revêtement des fossés qui les enveloppaient, s'élevaient, à l'ouest, sur les mêmes fondements que la façade actuelle qui regarde les Tuileries ; au sud, à peu près sur l'emplacement du gros mur qui sépare en longueur le Musée des antiques, du côté de la rivière; à l'est, sur une ligne correspondante à la face orientale du pont des Arts; et au nord, sur une autre ligne aboutissant à l'extrémité septentrionale du pavillon de l'horloge. Les constructions qui formaient alors les quatre côtés de cette cour étaient purement militaires, destinés à la défense plus qu'à l'habitation, sans sculptures ni ornements, et percées çà et là de rares et étroites ouvertures. « En les surmontant, dit M. Vitet, de ce puissant donjon qui dominait la ville ; en doublant leur épaisseur, en les armant d'innombrables tourelles, Philippe-Auguste voulait donner à son pouvoir suzerain un aspect formidable ; on sait qu'il y réussit, et que la tour du Louvre fut bientôt la terreur des vassaux révoltés. Le premier qui y fut enfermé, Ferrand,

comte de Flandre, pris au pont de Bouvines, y subit une longue captivité; bien d'autres y furent enfermés après lui. Cette tour devint comme l'emblème de la puissance royale; c'est d'elle que relevèrent les grands fiefs de la couronne; c'est à elle que les hommages furent rendus. »

Les rois successeurs de Philippe-Auguste, jusqu'à Charles V, s'occupèrent peu du Louvre; saint Louis seul y fit quelque dépense et y construisit, dans l'aile occidentale, une grande salle qui porta longtemps son nom. Mais sous Charles V, une nouvelle phase commence pour ce monument. Sous la main de Raymond du Temple, *maître des œuvres du roi*, on voit le château fort se transformer en palais. Rien n'est encore changé à l'aspect extérieur des constructions : c'est toujours une forteresse hérissée de tours et entourée de fossés; mais les ouvertures, jusque-là si rares et si étroites, se multiplient et s'agrandissent : du côté de la cour, elles prennent les dimensions de véritables fenêtres et sont défendues par des barreaux de fer moins massifs et moins rapprochés; non-seulement on se donne plus d'air et plus de jour, mais on demande à la sculpture de jeter quelque décoration sur ces murailles jusque-là toutes nues; l'on y voit s'élever des tourelles, des terrasses, des ogives, des statues. Afin de rendre moins sévère le séjour de cette forteresse, le roi fit construire en dehors des fossés une multitude de bâtiments de service et d'agrément d'une hauteur moyenne, formant ce qu'on appelait alors les basses-cours, et reliés au château par des jardins peu spacieux du côté de la rivière, mais assez étendus du côté opposé. Outre les logements des officiers de la couronne, on trouvait dans les bâtiments des bassins, des gazons taillés en labyrinthe, des tonnelles, des treillis, des pavillons de verdure, des volières et chambres d'oiseaux, une ménagerie garnie de lions et de panthères. Le Louvre était alors vivant, peuplé et bien entretenu : ce sont là ses beaux jours dans les temps de la féodalité.

Tout changea pour ce monument à la mort de Charles V, et jusqu'au XVIe siècle il fut négligé sous tous les règnes; mais sa situation si belle ne pouvait échapper à l'œil clairvoyant de François Ier : là aussi il voulut faire des travaux et entreprendre quelque restauration. La grosse tour de Philippe-Auguste jetait, disait-on, une grande obscurité dans tout le château et lui donnait un aspect de prison; François Ier la fit abattre. Cette masse avait duré 323 ans : elle fut démolie dans l'espace de quatre mois et après des peines infinies. Pour le moment, les travaux de ce prince au Louvre s'arrêtèrent là; il ne les fit reprendre que douze ans plus tard, à l'occasion du passage de l'empereur Charles-Quint par Paris. Voulant recevoir son hôte illustre dans cet antique manoir, symbole de la vieille monarchie féodale de la France, il entreprit une restauration subite du monument. Des milliers d'ouvriers furent mis à la besogne; on couvrit les murailles de peintures et de tapisseries; la plupart des fenêtres furent agrandies et vitrées à neuf; sur les murs et sur les boiseries on fit revivre, par la peinture et la sculpture, les armes de France, que le temps avait effacées; l'on redora tout, jusqu'aux girouettes; puis une bonne partie des gros murs et des tours qui occupaient l'espace entre les fossés du château et la rivière furent démolis, le terrain nivelé, et sur cette longue rive on disposa des lices pour les joutes et les tournois. Ces réparations impromptu coûtèrent des sommes immenses et ne produisirent rien de durable. Le roi comprit alors qu'elles étaient insuffisantes pour mettre le vieux manoir dans un état convenable, et il se mit à bâtir. La direction des travaux du Louvre fut confiée à Pierre Lescot. Cet architecte commença par démolir l'aile occidentale, où se trouvaient la grande salle de saint Louis, la bibliothèque de Charles V, et d'autres galeries pleines de fines sculptures que l'on n'eut pas le soin de conserver. La reconstruction qui suivit fit des progrès lents, par suite de la perfection même que Lescot donnait à son œuvre. Elle n'avait

pas atteint son sommet, dans toute l'étendue de l'aile, à la mort de François Ier, en 1547. La démolition de l'autre aile, parallèle à la rivière, était à peine commencée, et le gros pavillon d'angle ne sortait pas encore de terre.

Toutefois, les travaux avaient été poussés avec plus d'activité à l'intérieur; on y avait reconstruit de fond en comble la grande cour des offices, une des principales basses-cours de Charles V, grand ensemble de bâtiments qui occupait tout l'espace compris entre la porte actuelle du Musée et le pavillon de l'horloge jusqu'à la hauteur de l'ancienne rue Froidmanteau, dans l'axe de la rue de Valois. Lescot continua son œuvre sous Henri II. Le pavillon du roi était presque terminé, et l'aile méridionale du bâtiment construite aux deux tiers de sa longueur, lorsque la mort vint frapper subitement le prince. Cette mort prématurée, qui allait précipiter la France dans les discordes civiles, ne fut pas moins fatale au Louvre. A partir de ce moment, les travaux cessèrent ou se firent sans ensemble et sans unité de temps. Les œuvres admirables de Pierre Lescot, de Philibert Delorme, de Paul Ponce et de Jean Goujon, demeurèrent ainsi sans être continuées. Henri IV se mit à travailler au Louvre aussitôt après son entrée à Paris. Il fit construire, jusqu'aux Tuileries, la galerie de Henri II, qui s'arrêtait au pavillon Lesdiguières et formait l'aile occidentale du palais. Par ses ordres on terminait, dans le même temps, les sculptures intérieures. Les travaux d'architecture furent confiés à Androuet Ducerceau, qui, en 1578, sous le règne précédent, s'était déjà distingué en commençant la construction du Pont-Neuf. Son activité se porta d'abord du côté des Tuileries, et il dirigea les constructions nouvelles, vers l'orient, parallèlement à la rivière; mais il appliqua à son œuvre l'*ordre colossal.* « Au lieu de se raccorder au style de ses prédécesseurs, dit M. Vitet, il s'en sépara violemment et se donna la triste gloire d'importer le premier parmi nous une des plus grandes licences du XVIe siècle italien, l'ordre dit *colossal*, qui, de la

nef de Saint-Pierre, s'est répandu dans le monde entier et a complétement perverti la saine architecture. » De là les énormes pilastres que l'on voit plaqués, et sur l'aile qui rattache au vieux Louvre le pavillon de Flore, et sur la grande galerie, depuis ce pavillon jusqu'au guichet Lesdiguières, et sur les deux premiers étages du pavillon de Flore lui-même.

A la mort de Henri IV, après quinze ans de travaux et d'efforts, la grande galerie du bord de l'eau se trouvait terminée, c'est-à-dire élevée et couverte. Les travaux cessèrent alors et ne furent repris que sous le ministère du cardinal de Richelieu : Lemercier en eut la direction. La première pierre du pavillon de l'horloge, qui fait face aux Tuileries, fut posée par le roi, en grande solennité, le 28 juin 1624. Dans le plan primitif de Lescot, ce pavillon eût été un pavillon d'angle; il devenait, dans le nouveau plan de Lemercier, le pavillon central de l'aile orientale. A la mort de Louis XIII, en 1643, la façade nord-ouest partant du pavillon était achevée, ainsi que son pavillon d'angle, semblable au pavillon du roi; mais l'aile en retour, du côté du nord, n'était encore qu'à la moitié de sa longueur environ, et n'avait qu'un étage d'élevé. Après les troubles de la Fronde on reprit les travaux, suspendus pendant quelques années. Ils furent d'abord dirigés par Levau, premier architecte du roi; à la mort de Mazarin, Colbert se mit à suivre vivement le projet de continuer et d'achever le Louvre; le jeune roi lui-même s'en occupa avec ardeur : des plans nombreux se produisirent à cet effet; ils furent tous rejetés, et l'on se décida à faire venir de Rome le vieux chevalier Bernini, qui s'y était distingué par le baldaquin de Saint-Pierre; mais l'opposition formidable des artistes français que l'Italien trouva à Paris, lui fit bientôt quitter cette ville et repasser les monts sans avoir pu mettre la main à l'œuvre. Les plans de Claude Perrault, d'abord repoussés, furent alors adoptés; plusieurs parties de l'ancien Louvre furent impitoyablement sacrifiées

pour faire place à cette partie neuve qui forme saillie du côté de l'est et de la Seine, et qu'on appelle *la colonnade*. Perrault mourut en 1668. Louis XIV avait alors abandonné cet ancien palais des rois pour porter toute son attention sur Versailles : aussi vit-on le Louvre, depuis cette époque jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, demeurer dans l'état le plus déplorable. Des hôtels et des jardins particuliers masquaient ses abords ; des boutiques et des magasins se trouvaient établis dans sa cour royale, et tout l'espace compris entre les Tuileries et le vieux monument était obstrué par des maisons, d'anciennes églises et des rues étroites; enfin Louis XV fit reprendre les travaux. En 1755 son architecte, Jacques Ange Gabriel, acheva les trois façades extérieures, sur les plans adoptés par ses prédécesseurs; Germain Soufflot décora l'entrée de la rue du Coq ; sous le règne suivant, Brébian ouvrit le vestibule du côté de la Seine.

L'achèvement du Louvre fut un des projets favoris de Napoléon Ier, et il est certain qu'il l'eût exécuté, sans les grandes guerres de son règne. Pendant le consulat, Percier et Fontaine avaient transformé en musée la grande galerie de Henri III, de Charles IX et de Henri IV. Devenu empereur, Napoléon fit pousser l'aile du nord jusqu'à la hauteur de la rue Richelieu, et ordonna que, sans s'occuper de corriger le passé, l'on mît la dernière main aux façades extérieures du Louvre. En même temps, une partie des vieilles constructions du Carrousel disparaissaient, et les Tuileries étaient protégées par une longue grille, sur le milieu de laquelle s'élevait, à la gloire des armées françaises, un arc de triomphe dans le style de ceux de Septime Sévère et de Constantin. Ces grands travaux, qu'on ne put faire alors, s'exécutent aujourd'hui sur les plans de Visconti, avec ensemble et rapidité; mais ce qu'on regrette et ce qu'on déplore vivement, c'est de voir détruire, sous prétexte de défaut de parallélisme, une place immense et sans rivale dans le monde entier, un parallélogramme magni-

fique dont on change la forme et le caractère en le diminuant de près de moitié, sans que rien de sérieux y oblige.

COLLÉGE DES BONS-ENFANTS-SAINT-HONORÉ.

Le collége des Bons-Enfants, situé autrefois à côté de l'église Saint-Honoré, dans la rue de ce nom, près de l'endroit où est aujourd'hui le Palais-Royal, fut le second où le troisième collége que l'on fonda à Paris, et le premier qu'y instituèrent des nationaux. Son origine remontait à 1208, époque où l'on achevait l'église Saint-Honoré. On la devait à un certain Étienne Belot, qui fit bâtir une maison pour treize étudiants pauvres placés sous la direction d'un des chanoines de Saint-Honoré, en faveur duquel Belot fonda une prébende. Le nom par lequel on désignait ce collége était une épithète donnée fort souvent alors aux jeunes gens qui se livraient à l'étude; de même que, par opposition, on appelait *mauvais garçons* ceux qui vivaient dans le désordre et la débauche. Cet établissement reçut d'abord le nom d'*Hôpital des pauvres écoliers;* en effet, ils n'y recevaient que l'instruction, et pour vivre, ils étaient ordinairement obligés de demander l'aumône, comme l'atteste un passage du *Dit des crieries de Paris*. Peu à peu cependant le collége des Bons-Enfants acquit quelque aisance, grâce aux libéralités de plusieurs personnes, entre autres de Jacques Cœur, argentier de Charles VII. Dès lors les écoliers ne furent plus forcés d'implorer la charité des habitants de la ville. Leur nombre diminua beaucoup par la suite, et en 1432 il se trouva réduit à quatre. L'évêque de Paris réunit alors le collége au chapitre Saint-Honoré, et plus tard cette réunion fut confirmée tant par le pape lui-même que par le parlement. Dans les dépendances de cet établissement se trouvait une chapelle, dont on attribuait généralement l'érection à Jacques Cœur. Elle était placée d'abord sous l'invocation de la sainte Vierge; mais une confrérie qui vint s'y établir ayant choisi

saint Clair pour patron, la chapelle prit le même nom. Aujourd'hui, une partie de la rue Montesquieu se trouve sur l'emplacement du collége des Bons-Enfants-Saint-Honoré.

COLLÉGE DES BONS-ENFANTS DE LA RUE SAINT-VICTOR.

Le collége des Bons-Enfants, depuis séminaire de la Mission ou de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, numéro 68, était aussi regardé comme un des plus anciens de Paris; on ignore les noms de ses fondateurs et l'époque de son établissement; mais ce qui est certain, c'est qu'il existait avant 1247, puisqu'on trouve dans un testament de cette année qu'une certaine dame Geneviève fit un legs de 10 sols au collége des Bons-Enfants, et que l'année suivante le pape Innocent IV y autorisa la fondation d'une chapelle. Au commencement du XVII[e] siècle, cette maison, après plusieurs vicissitudes, se trouvait presque abandonnée; la principalité et la chapellenie en furent données à saint Vincent de Paul, le 1[er] mars 1624. C'est là qu'il jeta les premiers fondements de la congrégation de la Mission, et ce collége devint ainsi un véritable séminaire où l'on formait les jeunes ecclésiastiques destinés à porter la parole de Dieu dans les campagnes. La chapelle fut placée sous l'invocation de saint Firmin, dont le nom fut dès lors celui du séminaire. La bibliothèque, composée de quinze mille volumes environ, avait été formée par Julien Barbé, supérieur de cette maison, mort en 1711. Le séminaire de Saint-Firmin ou de la Mission, fut supprimé en 1790. Ses bâtiments servirent de prison aux ecclésiastiques, pendant la terreur, et devinrent un des principaux théâtres des massacres de septembre. « Au séminaire de Saint-Firmin, dit Nougaret, écrivain de l'époque, les bourreaux, las de massacrer leurs victimes, se précipitèrent dans l'intérieur de la maison, qui bientôt ne fut plus qu'une vaste boucherie. Le sang ruisselait à grands flots sur les lits, dans

les chambres, dans les escaliers. » En 1815, l'institution des jeunes aveugles a été établie dans les bâtiments du séminaire de Saint-Firmin.

LE FOR-L'ÉVÊQUE.

Le For-l'Évêque, que quelques auteurs écrivent par erreur ou ignorance *Fort-l'Évêque, Four-l'Évêque*, était le lieu où l'évêque faisait exercer sa justice, *forum episcopi*, et se trouvait situé rue Saint-Germain-l'Auxerrois, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la maison numéro 65. De tout temps, la censive et la juridiction des évêques de Paris furent très-étendues; c'est au For-l'Évêque qu'était établi l'officier comptable préposé à la perception de leurs droits, et que siégeait en même temps le juge chargé soit de décider les différents que cette perception pouvait faire naître, soit de prononcer les peines encourues pour des crimes commis sur la seigneurie épiscopale. Le For-l'Évêque fut fondé en 1222 au plus tard; un accord fait à cette époque entre Philippe-Auguste et Guillaume de Seignelay, évêque de Paris, règle les droits respectifs de leur juridiction, et depuis ce moment on ne voit pas que la justice séculière de l'évêque ait été exercée ailleurs qu'au For-l'Évêque. Cet édifice fut reconstruit, en 1652, par les soins de François de Gondy, premier archevêque de Paris. On ne laissa subsister de l'ancien que la porte qui regardait la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, et qui portait tous les caractères de l'architecture du XIII[e] siècle. Louis XIV ayant réuni au Châtelet toutes les justices particulières par son édit de 1674, déplaça celle de l'archevêché; il la joignit à celle de la temporalité, qu'on avait accordée à l'archevêque pour connaître des affaires séculières concernant le duché de Saint-Cloud et dont le siége était placé dans la cour du palais archiépiscopal. Depuis cette époque jusqu'au règne de Louis XVI, le For-l'Évêque servit de prison aux personnes détenues pour dettes

et aux comédiens tombés dans la disgrâce de l'autorité et du public. Parmi les personnages du théâtre les plus célèbres qui y furent renfermés, on cite mademoiselle Clairon, Molé et Lekain. Au commencement de son règne, Louis XVI, sur la proposition de Necker, rendit une ordonnance qui supprimait cette prison pour cause d'insalubrité. La maison de détention établie au For-l'Évêque fut transférée dès lors à l'hôtel de la Force, rue Saint-Antoine, et le For-l'Évêque fut démoli en 1780.

HÔPITAL DE LA TRINITÉ.

L'hôpital de la Charité était situé rue Grenétat, entre les numéros 38 et 40. L'époque de sa fondation n'est pas bien certaine. La plupart des historiens la placent cependant à l'année 1202. Quelques titres de ce temps établissent qu'il fut créé par un certain Guillaume Escuacol, pour les pauvres de l'endroit, et qu'il s'appela d'abord *hôpital de la Croix de la reine*, à cause d'une croix portant ce nom, placée au coin de la rue Grenétat et Saint-Denis. Plus tard, cet établissement fut desservi par les frères de la Trinité, qu'on nommait aussi parmi le peuple *frères âniers*, *frères de la Trinité aux ânes*, à cause de leur usage de ne voyager que sur des ânes, leurs statuts leur interdisant de monter à cheval. La chapelle était desservie par les prémontrés d'Hermiens. Ces religieux se trouvant les maîtres de l'établissement en changèrent le but; laissant de côté une pauvreté fatigante, ils parvinrent peu à peu à s'approprier les revenus de cet hôpital, et ils étalèrent bientôt un luxe scandaleux. Vers la fin du XIVe siècle, ils avaient loué deux salles aux confrères de la Passion, pour y représenter les mystères. L'hospitalité n'était plus exercée depuis longtemps dans cette maison, lorsqu'un arrêt du parlement vint la rendre à sa destination originaire et rappeler en même temps les prémontrés à leur devoir. Après quelques années, ces religieux se retirèrent et abandonnèrent l'hôpital à des administrateurs particu-

liers nommés par la cour suprême elle-même. Sur la fin du XVIIIe siècle, cet établissement était consacré à l'éducation de cent jeunes garçons et de trente-six filles nés à Paris, orphelins de père et de mère, mais valides. On leur apprenait la lecture, l'écriture et un métier. Les bâtiments de cet hôpital furent détruits au commencement de la révolution; à leur place se trouvent aujourd'hui l'enclos et le passage de la Trinité. Quant à l'église, qu'on avait rebâtie et agrandie en 1598, et dont le portail ne datait que de 1671, elle a été aussi démolie en 1817.

HÔPITAL DE SAINTE-CATHERINE.

L'hôpital de Sainte-Catherine, situé rue Saint-Denis, numéros 63 et 65, au coin de la rue des Lombards, fut fondé vers l'an 1184, pour recevoir les nombreux pèlerins qu'attirait dans ce lieu la célébrité des miracles de sainte Opportune. On lui donna d'abord le nom d'*hôpital des Pauvres de Sainte-Opportune*. En 1222, le pape Honoré III le plaça sous la protection spéciale du saint-siége, et l'appela *hôpital de la Maison-Dieu-Sainte-Catherine*. Des religieux hospitaliers, aidés par des sœurs, le desservirent pendant longtemps. Au XVIe siècle, il fut confié à l'administration des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'autorité d'un supérieur ecclésiastique nommé par l'évêque. Elles donnaient des soins aux pèlerins; elles devaient en outre loger et nourrir, pendant trois jours, les femmes et les filles qui venaient à Paris soit pour y trouver des conditions, soit pour d'autres affaires, et qui n'avaient pas l'argent nécessaire pour se procurer un asile. Leur nombre s'élevait quelquefois à quatre-vingt-dix. Les religieuses de Sainte-Catherine étaient chargées également de faire enterrer au cimetière des Saints-Innocents les personnes noyées et mortes d'accident dans les environs de Paris et celles qui décédaient dans les prisons. Les bâtiments de cet hôpital furent démolis pendant la révolution et des maisons particulières ont été élevées



Welis del. P. Bellier Imp. r. Galande. 52 Paris Le Petit sc.

PALAIS DE JUSTICE.

sur son emplacement. Sa porte était décorée d'une statue sculptée par Thomas Renaudin en 1704.

Le roi Philippe-Auguste établit les grandes halles sur le lieu dit *Champeaux*, près des Saints-Innocents; il créa aussi des marchés particuliers dans plusieurs quartiers de Paris; nous donnons des détails suffisants sur ces fondations dans la première partie de notre ouvrage; en conséquence, nous n'en parlerons pas ici, non plus que des boucheries, des piloris des halles, des gibets et du pavé de Paris.

MONUMENTS, ÉDIFICES ET INSTITUTIONS
Fondés sous Louis IX.

LA SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS.

La Sainte-Chapelle du palais fut construite par saint Louis, à l'endroit même où le roi Robert avait fait bâtir autrefois une chapelle dédiée à saint Nicolas. Ce chef-d'œuvre de l'architecture mixte, byzantine et gothique, fut élevé par le célèbre Pierre de Montreuil, auquel on dut également la chapelle du château de Vincennes, celles de Notre-Dame, de Saint-Germain-des-Prés et plusieurs autres morceaux d'architecture admirables. Il fut achevé dans l'espace de trois années, de 1245 à 1248, et ne coûta qu'une somme répondant à 1,200,000 francs de notre monnaie. Saint Louis y plaça la sainte couronne d'épines et les autres reliques qu'il avait acquises de l'empereur de Constantinople, Baudoin II, pour une somme équivalant à 3 ou 4 millions. L'ensemble si pur et si harmonieux de cet édifice, et ses détails si élégants, paraissent travaillés avec toute la délicatesse d'une châsse en orfévrerie. Par une disposition bien rarement employée dans l'architecture religieuse, la

Sainte-Chapelle se compose de deux étages ou de deux églises, également légères, gracieuses et ornées des vitraux les plus riches. L'église basse était ouverte aux fidèles de la Cité et consacrée à la sainte Vierge. L'église supérieure, placée sous l'invocation de la sainte couronne et de la sainte croix, était réservée au roi et aux personnes de la cour. Les deux autels, placés à chaque côté du chœur, étaient enrichis de peintures sur émaux de Limoges, exécutés d'après les compositions du Primatice. Ce beau monument était complété par une merveilleuse flèche qui s'élevait de vingt-cinq mètres au-dessus du portail, et rappelait celle de l'église Notre-Dame d'Anvers. Elle fut détruite, en 1630, par un incendie; mais M. Lassus vient de la reconstruire avec assez d'habileté et de bonheur pour que nous n'ayons plus à regretter l'ancienne.

La Sainte-Chapelle était riche en antiquités précieuses, en bijoux religieux, en châsses d'or, tableaux de prix, statues, manuscrits d'église couverts de pierreries et autres objets d'art. On y remarquait, entre autres curiosités, le célèbre camée de l'apothéose d'Auguste, le plus grand que l'on connaisse. Il est d'une sardonyx de trois couleurs, et la perfection du travail répond à la beauté de la matière. Ce morceau précieux éprouva une fracture lors de l'incendie de 1630. Dans l'église haute, on admirait une Notre-Dame-de-Pitié, chef-d'œuvre de Germain Pilon. Tous ces objets d'art furent transportés, à la révolution, soit au musée des Augustins, soit au cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale. A cette époque néfaste, la Sainte-Chapelle devint un magasin de farines. Sous le consulat, elle fut transformée en dépôt d'archives judiciaires, et elle subit alors des mutilations dignes des Vandales. Décorations murales, colonnettes, détails de sculpture, vitraux, on y détruisit tout impitoyablement. Heureusement l'intelligence judicieuse et le goût éclairé de quelques artistes distingués de notre époque, MM. Lassus, Duban et Viollet le Duc, sont ve-

nus restaurer, avec l'amour de l'art antique, cet édifice admirable qui restera toujours comme une des gloires du vieux Paris. Boileau était né près de la Sainte-Chapelle du palais; il fut enterré, en 1711, à la place même qu'occupait le fameux lutrin.

SAINT-LEU ET SAINT-GILLES.

L'église Saint-Leu et Saint-Gilles, située rue Saint-Denis, entre les numéros 182 et 184, est aujourd'hui la première succursale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, sixième arrondissement. Elle ne fut d'abord qu'une simple chapelle de l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Magloire. Sa fondation remontait à 1235. Reconstruite en 1319, elle devint église paroissiale en 1617. On la répara en 1727 et en 1780 successivement. L'architecte de Wailly, chargé des travaux qu'on y fit à cette dernière époque, rehaussa le sol du chœur et parvint à y pratiquer une chapelle souterraine où l'on descend par deux escaliers demi-circulaires dont l'entrée est placée sur les bas côtés. Le sanctuaire se trouve ainsi plus haut que la nef, et cette disposition, qui a pour effet d'élever beaucoup le maître-autel, est très-favorable à la pompe des cérémonies religieuses. On a exécuté d'autres réparations importantes à Saint-Leu, en 1823. Cette église était assez riche en reliques et en tableaux. Au-dessus du maître-autel, on voyait une Cène, chef-d'œuvre de Porbus, au jugement du Poussin. On admirait aussi dans une chapelle, au côté droit du chœur, le mausolée en marbre de la présidente Lambignon, sculpté par Girardon. La présidente était très-charitable, et les pauvres qu'elle avait secourus voulurent l'enterrer eux-mêmes; l'artiste choisit ce trait touchant pour sujet du bas-relief qui ornait le tombeau. Il y avait à Saint-Leu une confrérie instituée par Henri de Gondy, évêque de Paris, et approuvée par le pape Paul V.

CHAPELLE DE SAINTE-MARIE-L'ÉGYPTIENNE OU DE LA JUSSIENNE.

Cette chapelle était située rue Montmartre, à l'angle septentrional de la rue de la Jussienne. Elle existait vraisemblablement avant le règne de Saint-Louis. Lorsque les religieux augustins s'établirent à Paris, en 1259, ils achetèrent une maison et un jardin attenant à la culture l'Évêque, dans la rue Montmartre, et se servirent de la chapelle de Sainte-Marie-Égyptienne, qui était déjà bâtie. Un peu plus tard, les augustins abandonnèrent ce lieu, où ils se trouvaient trop à l'étroit, et allèrent s'établir sur la rive gauche du fleuve. Ce fut alors que la chapelle de Sainte-Marie devint une église succursale de Saint-Eustache. Les marchands drapiers, qui avaient choisi la sainte pour patronne, s'y réunirent pendant longtemps en confrérie. Du reste, la chapelle, simple dans son architecture, n'avait de remarquable que les vitrages du côté de la rue Montmartre, représentant, dans une expression parfois trop naïve, quelques traits de la vie de sainte Madeleine. Elle était desservie par deux chapelains, dont l'un était nommé par le chapitre de Blois et l'autre par celui de Notre-Dame de Paris. Singularité qui fait supposer que la chapelle devait sa fondation à quelque ecclésiastique appartenant aux deux chapitres en même temps. Le nom de *Jussienne*, qu'elle portait en dernier lieu, venait d'*Égyptienne*, par une corruption de mot fort ordinaire parmi le peuple de Paris. En 1552, la rue Coq-Héron s'appelait rue de la Jussienne. Cette église fut démolie vers 1792. Il y a maintenant une maison particulière sur son emplacement.

PRIEURÉ DE SAINTE-CATHERINE-DU-VAL-DES-ÉCOLIERS, DEPUIS SAINTE-CATHERINE-DE-LA-COUTURE.

Cette maison religieuse et son église étaient situées rue Saint-Antoine, sur l'emplacement actuel du marché Sainte-

Catherine. Elle remontait à l'année 1229 et avait une double origine. L'ordre du Val-des-Écoliers, institué, en 1201, dans le diocèse de Langres, par quatre célèbres professeurs de l'Université de Paris, s'étant étendu dans une partie de la France, ses fondateurs voulurent avoir une maison à Paris, pour que leurs jeunes novices pussent y suivre les leçons des habiles maîtres de cette ville. A cet effet, ils obtinrent d'un bourgeois de Paris, nommé Nicolas Gibouin ou Giboin, trois arpents de terrain près de la porte Baudets (Baudoyer), hors du mur d'enceinte, ainsi qu'un champ contigu d'un autre bourgeois appelé Pierre de Braine. Dans le même temps, les archers de la garde du roi Philippe-Auguste, dits *gens d'armes,* cherchaient une occasion pour acquitter un vœu qu'ils avaient fait, à la bataille de Bouvines, de construire une église en l'honneur de sainte Catherine. Ils saisirent celle-ci et s'entendirent avec les religieux de l'ordre du Val-des-Écoliers pour bâtir l'édifice qu'ils avaient voué. Saint Louis, la reine Blanche et plusieurs personnages considérables de la cour et de la ville s'empressèrent de doter l'église et le prieuré. Par la suite, tous les rois successeurs de Louis IX, jusqu'à Louis XII, se plurent à faire des donations importantes à Sainte-Catherine. Cette maison se trouva ainsi dans un état très-prospère et devint le collége de l'ordre entier. Les jeunes religieux qu'on y envoyait, des divers points de la France, étaient admis, après de fortes études, aux grades de l'Université. On la nommait alors Sainte-Catherine-de-la-Couture ou Culture, à cause de sa situation primitive au milieu de champs cultivés. Elle cessa plus tard d'être un collége, et devint un simple couvent que les religieux de l'ordre de Sainte-Catherine continuèrent à habiter. En 1629, le cardinal de La Rochefoucauld y réforma la discipline et y introduisit, malgré les réclamations de l'abbé, plusieurs chanoines de la réforme de Sainte-Geneviève. Dès lors cette maison fut administrée par un prieur et servit de noviciat aux ecclésiastiques qui aspiraient au titre de chanoine. Après cette

réforme, on rebâtit le cloître; l'on refit aussi le portail de l'église sur les dessins du Père de Creil, chanoine régulier de la congrégation. C'était un beau morceau d'architecture qu'estimaient les hommes de l'art et qui attirait une foule de curieux. Quelques personnages de distinction avaient été ensevelis dans l'église, comme Pierre d'Orgemont, chancelier de France; le cardinal Antoine Sanguin, René de Birague, etc., etc. En 1767, un ordre du roi fit transférer les chanoines de la Culture-Sainte-Catherine dans la maison que les jésuites occupaient rue Saint-Antoine. On abattit alors le monastère, ainsi que l'église du Val-des-Écoliers, et sur leur emplacement on établit le *marché de Sainte-Catherine*. M. d'Ormesson, contrôleur général des finances, en posa la première pierre, le 20 août 1783.

SAINT-JOSSE.

L'église paroissiale de Saint-Josse était située à la place de la maison numéro 1 de la rue Quincampoix, à l'angle de la rue Aubry-le-Boucher. Il nous est parvenu peu de documents sur cette petite église. Selon Dubreuil et Lebeuf, son origine remontait au VII[e] siècle. Jaillot ne la place que beaucoup plus tard. Ce qui est certain, c'est qu'elle existait sous Philippe-Auguste. Lorsque ce prince eut fait construire sa nouvelle enceinte de Paris, une partie des paroissiens de Saint-Laurent se vit renfermée dans la ville; se trouvant ainsi gênés dans l'exercice du culte, ils obtinrent que la chapelle Saint-Josse, comprise également dans l'enceinte, fût érigée en paroisse. Cette église fut reconstruite vers l'année 1679; on n'y voyait rien de remarquable qu'un tableau de Martin Freminet et quelques reliques, entre autres celles de saint Fiacre, un des patrons de la paroisse. Une confrérie, portant le nom de ce saint, s'y était établie en 1415, avec la permission du roi Charles VI. Les eudistes, qui demeuraient dans une maison voisine, firent leur paroisse de Saint-Josse, et l'un d'eux en fut

le curé. On détruisit cette église en 1791, et sur son emplacement on a élevé une maison particulière.

SAINT-EUSTACHE.

Saint-Eustache, église paroissiale située sur les halles centrales et rue du Jour, ne fut d'abord qu'une chapelle, construite vraisemblablement vers l'année 1200, sous l'invocation de sainte Agnès. L'église actuelle date du XVI[e] siècle; Jean de Labarre, prévôt de Paris, en posa la première pierre, le 19 août 1532; mais elle ne fut achevée qu'en 1642, par les soins du chancelier Séguier et du surintendant des finances de Bullion. Saint-Eustache est un des édifices religieux les plus remarquables, sous tous les rapports, de Paris et même de la France; son architecture, du plus beau style renaissance, unit la grandeur majestueuse du vaisseau et l'élévation surprenante des voûtes à une disposition générale et à un ensemble pleins d'harmonie. On admire surtout les proportions heureuses et l'exécution délicate du grand portail, qui se présente environné d'un vaste circuit en balustres. L'on regrette toutefois qu'en construisant ce monument on ait subordonné, contre toutes les règles de l'art, quelques-unes de ses parties à l'alignement des rues voisines, au lieu d'abattre des maisons et de disposer la voie publique selon les convenances de l'édifice. Ainsi, pour ne pas empiéter d'un côté sur la rue Montmartre et de l'autre sur la rue du Jour, on a tronqué ici l'abside, là la partie méridionale de l'église. Heureusement, ces fautes et ces mauvais calculs ne sont pas irréparables. Ce qu'il faut réellement déplorer pour Saint-Eustache, c'est la construction de ce lourd portail de la grande entrée, anachronisme et monstruosité architecturale que le bon sens et le goût ne peuvent manquer de faire disparaître un jour. Il fut commencé, dit-on, sur les dessins de Mansard de Joui et continué après lui par Moreau, architecte du roi et de la ville de Paris. Le duc d'Orléans en posa la pre-

mière pierre en 1754, et l'on peut le regarder peut-être comme une détestable imitation du portail de Servandoni, à Saint-Sulpice. L'intérieur de Saint-Eustache rappelle l'architecture sarrasine. Les proportions gigantesques du chœur frappent d'étonnement. De précieuses verrières, dont la plus grande partie est de Nicolas Pinaigrier, remplissent douze fenêtres cintrées, percées au-dessus de la galerie. Dans la partie orientale se trouve une crypte ou chapelle souterraine dédiée à Sainte-Agnès.

Il est peu d'églises qui aient eu plus de sépultures de personnages célèbres; on y voyait les tombeaux de la fille adoptive de Montaigne, Marie de Gournay; de l'historien du Haillan, mort en 1610; de Voiture, mort en 1648; de Vaugelas; de Benserade; de La Mothe-Le-Vayer; de Furetière; du peintre Lafosse; des maréchaux de La Feuillade et de Tourville; de Chevert; de Thurieu d'Armenonville, etc., etc. Le plus remarquable de ces monuments funèbres était le tombeau de Colbert, placé derrière le chœur, à côté de la chapelle de la Vierge. Il fut sculpté par Tuby et Coysevox, d'après le dessin de Lebrun. L'on voyait également à Saint-Eustache plusieurs beaux morceaux de peinture à fresque et en tableaux dus aux pinceaux de Pierre Mignard, Lafosse, Houasse le père, Le Moine, Vouet, etc., etc. La chaire fut exécutée sur les dessins de Lebrun et l'œuvre sur ceux de Cartaud. En 1844, un incendie a consumé le buffet d'orgue provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés; mais une loterie, dont les billets furent placés en quelques jours, a permis d'en construire une autre plus grande et plus belle que la première. Pendant la révolution, Saint-Eustache servait de lieu de réunion aux *dames de la halle*, qui y tenaient un club. On travaille aujourd'hui à isoler ce beau monument religieux, le plus vaste de Paris après Notre-Dame. Depuis longues années cet isolement était impérieusement réclamé par l'art et par les besoins du quartier des halles, le plus fréquenté, sinon le plus populeux de

Paris. Vers le milieu du siècle dernier, la paroisse de Saint-Eustache embrassait près du tiers de la ville; elle est encore d'une grande importance; elle a pour succursale, dans le troisième arrondissement, Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle et l'église des Petits-Pères.

LES FILLES-DIEU.

Le couvent des Filles-Dieu, dans son origine, était situé sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui l'impasse des Filles-Dieu et la rue Basse-Porte-Saint-Denis, et plus tard au lieu où se trouvent maintenant la rue et le passage du Caire. Les anciennes chroniques disent que vers la fin du règne de Louis VIII et au commencement de celui de Louis IX, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, ayant converti plusieurs filles de mauvaise vie, les réunit dans une maison qu'il fit construire entre Paris et Saint-Lazare, sur un terrain concédé à cet effet par un pieux bourgeois de Paris nommé Pierre Barbette. Ces filles prirent le nom de Filles-Dieu, et ce fut là l'origine de leur couvent. Saint Louis se montra leur zélé protecteur : il augmenta considérablement les bâtiments du monastère, y construisit une église et fit aux nouvelles religieuses des donations d'une grande importance : aussi leur nombre s'éleva-t-il bientôt à deux cents. Elles desservaient un hospice placé dans le couvent même, et y recevaient pour un jour ou deux les femmes pauvres qui passaient. Le matin, à leur départ, elles leur donnaient un petit pain ou un repas, avec un denier parisis. La discipline sévère de cette maison se maintint pendant un grand nombre d'années. Dans la suite elle finit par s'affaiblir et le relâchement s'y introduisit : dès lors le nombre des religieuses diminua. Vers la fin du XIIIe siècle la peste et la disette en firent périr une partie. Sous Charles V leur maison fut détruite par les Anglais : ce fut alors que les religieuses qui restaient vinrent s'établir rue Saint-Denis,

dans un ancien hôpital qu'elles desservirent, en exerçant l'hospitalité pendant deux jours envers les pauvres qui passaient par la ville. Elles conservèrent cet usage jusqu'au commencement du siècle dernier. En s'installant dans la rue Saint-Denis, elles relevèrent les anciens bâtiments de l'établissement, qui tombaient en ruines, et firent construire une église. On n'y voyait rien de remarquable, si ce n'est un crucifix de bois placé sous un dais, à l'extérieur du chevet de l'église. Au moyen âge, les criminels qu'on allait exécuter à Montfaucon étaient conduits devant ce crucifix; ils le baisaient et recevaient de l'eau bénite : ensuite les religieuses leur apportaient trois morceaux de pain et un peu de vin. Ce triste repas s'appelait le dernier morceau du patient. Sauval dit que Jean de Semblançay fut conduit aux Filles-Dieu avant d'être mené au lieu du supplice. Ce couvent a été détruit pendant la révolution; sur son emplacement on a ouvert la rue et les passages du Caire.

LES GRANDS-AUGUSTINS.

Le couvent des Grands-Augustins était situé quai des Augustins, sur l'emplacement actuel du marché à la volaille. Les religieux ermites de Saint-Augustin, déjà fort nombreux en Italie au milieu du XIII[e] siècle, vinrent s'établir à Paris, près de la porte Montmartre, en 1259, sous saint Louis. Après quelques années de séjour dans cet endroit, ils se transportèrent sur un terrain encore plein de chardons, et appelé *Chardonnet*, qu'ils acquirent du chapitre de Notre-Dame, moyennant 400 livres tournois, et qu'ils ajoutèrent à un petit enclos acheté, avec une maison, à l'abbaye de Saint-Victor, leur voisine. Plus tard ils vendirent ces acquisitions elles-mêmes et allèrent se fixer, le 14 octobre 1393, sur un emplacement qu'ils ont occupé jusqu'à la révolution, et que leur cédèrent, pour un prix modique, les frères de la

Pénitence-de-Jésus-Christ, connus sous le nom de frères Sachets. Il était fort vaste et comprenait tout l'espace qui s'étend depuis l'extrémité occidentale des bâtiments de la Monnaie jusqu'à la rue des Grands-Augustins, et depuis le bord de l'eau jusqu'au de là de la rue Christine. Charles V fit commencer l'église des Grands-Augustins, qui ne fut achevée que soixante-quatorze ans après la mort de ce prince. Guillaume Chartier, évêque de Paris, en fit la dédicace le 6 mai 1463. L'architecture de cette église s'était ressentie de la prolongation de sa construction. Par elle-même elle était peu digne de fixer l'attention; mais elle renfermait plusieurs ouvrages d'art remarquables. La décoration du maître-autel, exécutée d'après les dessins de Lebrun, se composait de huit belles colonnes corinthiennes disposées sur un plan circulaire et soutenait une coupole. La menuiserie des stales était un chef-d'œuvre de sculpture en bois. Les statues et les bas-reliefs très-estimés qui décoraient la chaire étaient de Germain Pilon, et la chaire elle-même formait un beau morceau de sculpture. L'attique du côté gauche était orné de six grands tableaux dus aux pinceaux de Vanloo l'aîné, de Philippe de Champagne, de Jouvenet et de Troy. Dans l'intérieur du cloître on voyait un saint François à genoux en extase, modèle en terre cuite, exécuté aussi par Germain Pilon. Une partie de ces peintures et sculptures se trouve aujourd'hui dans nos musées.

Les salles des Grands-Augustins étaient vastes et inoccupées ordinairement par les religieux : aussi les affectait-on souvent à des réunions étrangères au couvent. Dans une de ces salles se tenaient, depuis 1579, les assemblées de l'ordre du Saint-Esprit. Elle était ornée de belles boiseries sculptées, ainsi que des portraits et du blason de tous les commandeurs et chevaliers. A partir de 1605, le clergé de France se réunissait dans une autre de ces salles; il y avait ses registres et ses archives. En diverses circonstances le parlement a siégé

aux Grands-Augustins, et l'Université y a tenu ses assemblées générales. Les religieux de ce monastère étaient fort riches; ils avaient su obtenir des rois plusieurs priviléges avantageux, ainsi que certaines distinctions honorifiques : on les qualifiait de chapelains du roi, et, à des jours fixes dans l'année, ils exerçaient les fonctions de cette dignité à la Sainte-Chapelle. La bibliothèque du couvent était placée dans une très-belle salle et se composait de 25,000 volumes environ; elle possédait, en outre, quelques manuscrits curieux. On y voyait deux beaux globes de Coronelli. L'église et le cloître lui-même renfermaient les tombeaux de plusieurs personnes remarquables : de l'historien Philippe de Comines et de sa femme; de Jérôme Lhuillier, procureur général de la chambre des comptes, mort en 1633; de Raoul de Brienne, connétable de France, décapité dans l'hôtel de Nesle, en 1351; de Jules de Rosnes, de l'illustre famille des Colonne; de Jeanne de Valois, femme de Robert d'Artois, etc., etc. Henri IV ayant achevé le Pont-Neuf, en 1607, voulut le mettre en communication directe avec le faubourg Saint-Germain, et fit ouvrir la rue Dauphine sur le jardin des Grands-Augustins. Ce couvent fut supprimé à la révolution avec les autres corporations religieuses. Ses bâtiments ont été entièrement détruits, et sur leur emplacement on a construit une halle pour la vente du gibier et de la volaille.

LE COUVENT DES BÉGUINES OU DE L'AVE-MARIA.

Ce couvent était situé rue des Barrés, n° 24, au Marais. Il fut fondé par saint Louis, qui acheta à cet effet un terrain de l'abbé Tiron, près de la porte Barbette. Les religieuses ne faisaient point de vœux et n'étaient pas cloîtrées. Leurs mœurs étaient pures et elles suivaient volontairement une règle sévère que nous ne connaissons pas. Leur nombre, qui s'élevait originairement à quatre cents, se trouva réduit à trois cents

en 1480, lorsque Louis XI concéda ce couvent au tiers-ordre de Saint-François, et lui donna le nom d'*Ave-Maria*. La vie des nouvelles religieuses, qui prirent dès lors la place des béguines, était d'une austérité remarquable. Ne possédant point de rentes, elles vivaient d'aumônes, jeûnaient toute l'année, excepté le dimanche et le jour de Noël, ne faisaient jamais usage d'aliments gras, même pendant leurs maladies, marchaient nu-pieds en tout temps, vaquaient elles-mêmes aux soins domestiques de la maison, couchaient sur la dure et se levaient chaque nuit à minuit pour se rendre au chœur, où elles demeuraient debout jusqu'à trois heures. L'église de l'*Ave-Maria* renfermait quelques tombeaux de personnes remarquables : ceux de Charlotte-Catherine de la Trémoille, femme de Henri de Bourbon, prince de Condé; de Jacques de Harlai, grand écuyer de François, duc d'Alençon; de Claude-Catherine de Clermont, duchesse de Retz; de Jeanne de Vivonne, dame d'honneur de Louise de Lorraine, femme de Henri III, etc., etc. Ce monastère, supprimé en 1790, a été converti depuis en une caserne qui conserve le nom d'*Ave-Maria*.

COUVENT ET ÉGLISE DES BLANCS-MANTEAUX.

Ce couvent, situé rue des Blancs-Manteaux, entre les n[os] 12 et 16, fut fondé par saint Louis en 1258, pour y loger les religieux d'un ordre nouvellement institué à Marseille, sous le nom de *Serfs de la Vierge*. Ils ne l'occupèrent que pendant quelques années : le pape Grégoire X supprima, par une bulle de 1274, tous les ordres mendiants établis depuis le concile de Latran, sous le pontificat d'Innocent III, à l'exception des jacobins, des cordeliers, des carmes et des augustins. Les serfs de la Vierge, qui étaient mendiants, se trouvèrent compris dans cette suppression. Ils furent remplacés par d'autres religieux de l'ordre des guillemins ou guille-

mites, auxquels le pape permit, en 1297, de s'établir aux Blancs-Manteaux. Plus tard, en 1618, on réunit les guillemites aux bénédictins réformés de Saint-Vannes de Verdun. Le monastère et l'église furent reconstruits en 1685 : le chancelier Le Tellier et sa femme, Élisabeth Turpin, en posèrent la première pierre. Cette église forme aujourd'hui la succursale de Saint-Merry. Elle est dépourvue de portail. Son architecture intérieure, d'ordonnance corinthienne, est trop monotone. La longueur de la nef ne s'y trouve pas en rapport avec sa largeur. Sur la fin du XVIIIe siècle, les Blancs-Manteaux servirent de demeure aux savants et modestes religieux de la congrégation de Saint-Maur. C'est là que D. de Foris donna une édition complète des Œuvres de Bossuet. Le monastère fut supprimé en 1790.

SAINTE-CROIX-DE-LA-BRETONNERIE.

L'église des chanoines réguliers de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie était située dans la rue de ce nom, nos 39 et 41. Ce fut également saint Louis qui la fonda, vers le temps où il reçut à Paris les moines des blancs-manteaux, 1258. Il y plaça les religieux de la Croix, ordre institué, en 1211, à Clairlieu, entre Liége et Namur, par Théodore de Celle, chanoine de Liége. Dans l'origine ces religieux, qu'on appelait aussi *croisiers* parmi le peuple, vivaient d'aumônes, quoiqu'ils possédassent quelques biens du temps de saint Louis. Ils se livraient surtout à la prédication. L'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, consacrée sous le titre de l'Exaltation de la croix, était un beau monument gothique, attribué généralement au célèbre Pierre de Montreuil. Elle renfermait les tombeaux de plusieurs familles distinguées de la capitale et avait seize caveaux destinés aux sépultures exclusivement; on y voyait, entre autres, celles de Jean de Poupaincourt, président au parlement sous Louis XI; de Barnabé Brisson,

président à la même cour, du temps de Henri III; d'Antoine Ménard, qui fut aussi président du parlement de Paris sous François Ier, etc., etc. Cette église possédait quelques beaux morceaux de sculpture de Sarrazin, ainsi que plusieurs tableaux estimés de Simon Vouet et de Philippe de Champagne. La confrérie de Saint-Marc-l'Évangeliste, instituée du temps de Charles VI, s'y réunissait, ainsi que celle des jurés crieurs de Paris pour les inhumations. Le réfectoire du couvent attirait l'attention : son vestibule était décoré d'une fontaine en forme de demi-coupole, dont les colonnes imitaient plusieurs espèces de marbre. Cette communauté fut supprimée en 1790. Sur l'emplacement qu'elle occupait se trouvent aujourd'hui deux maisons particulières avec un passage.

SAINT-SAUVEUR.

Saint-Sauveur était une ancienne église paroissiale située rue Saint-Denis, n° 277, au coin de la rue Saint-Sauveur. La date de sa fondation est inconnue; l'on sait seulement qu'elle existait en 1216, et qu'on l'appelait alors chapelle de la Tour, à cause d'une tour carrée qui etait contiguë et qui ne fut démolie qu'en 1778. Le bâtiment de cette église, reconstruit en partie sous le règne de François Ier, ne fut jamais achevé : il présentait un mélange bizarre d'antique et de gothique. On l'agrandit en 1571 et en 1622 successivement, et dans l'année 1713 l'on rebâtit la nef, qui menaçait ruine. La chapelle de la Vierge était estimée; trois artistes distingués avaient concouru à sa décoration : l'autel, orné d'un ordre composite adossé au mur, était de Blondel, architecte du roi. Jean-Baptiste Lemoine, le fils, avait exécuté les sculptures; la peinture, œuvre fort remarquable, était de Noël-Nicolas Coypel, peintre ordinaire du roi. Quoique la voûte de cette chapelle fût presque plate, n'ayant que dix-huit centimètres de bombement, l'habileté de l'artiste l'avait fait

paraître à l'œil comme un vrai dôme. Le maître-autel en baldaquin, du dessin de Blondel, était aussi fort estimé. Cet édifice fut démoli en 1785, et l'on avait commencé sa reconstruction, sur les dessins de Poyet, quand la révolution vint arrêter les travaux. Sur son emplacement on a établi des bains publics.

LES CHARTREUX.

Le couvent des chartreux était situé rue d'Enfer, à la place où est aujourd'hui la maison n° 48. Là se trouvait, depuis longues années, le château de Vauvert ou Valvert, *Vallis viridis*, dont on ignore le fondateur, et qui avait fait partie du domaine des rois de France, jusqu'à saint Louis. Son nom lui venait de sa situation au milieu de cette vaste plaine qui, après avoir longtemps servi de lieu de sépulture, avant et après l'établissement du christianisme à Paris, était devenue une campagne riante et bien cultivée, et formait le clos le Roi ou des Mureaux. Depuis plusieurs années, déjà, une tradition populaire, d'après laquelle des revenants ou esprits follets hantaient le bas du coteau, rendait ce château inhabité; la terreur était si grande, qu'on en avait bouché les portes et les fenêtres. En 1258, les moines chartreux de l'ordre de Saint-Bruno, que saint Louis avait établis, au nombre de cinq, au village de Gentilly, dans le courant de l'année précédente, obtinrent de ce prince la concession du château de Vauvert. Aussitôt qu'ils en eurent pris possession, la crainte des esprits disparut; toutefois, le nom d'Enfer demeura attaché à la rue qui se forma dans cet endroit. Saint Louis, édifié de la vie austère et des vertus des disciples de saint Bruno, leur fit plusieurs donations importantes; il confirma par un acte solennel celle qu'il leur avait déjà faite d'une maison avec des terres considérables à Gentilly. Les Parisiens imitèrent l'exemple du roi, et bientôt les chartreux purent construire des

bâtiments réguliers, avec une église, à la place de l'antique château de Vauvert. L'église fut commencée, sur l'ordre de saint Louis, par le célèbre architecte Pierre de Montreuil; mais les travaux demeurèrent longtemps interrompus, et on ne l'acheva qu'en 1324 : c'est celle qui est parvenue jusqu'à ces derniers temps. C'était un monument du genre gothique, mais si peu orné que quelques auteurs ont douté qu'il fût du siècle de saint Louis. Le grand portail d'entrée était situé rue d'Enfer.

La maison des chartreux de Paris était une des plus importantes de l'ordre : les bâtiments et l'enclos comprenaient une superficie de terrain de plus de cent vingt mille mètres carrés. Ce couvent était riche en monuments de l'art; on y remarquait plusieurs tableaux de Philippe de Champagne, de Bon Boulogne, d'Antoine et de Noël Coypel, d'Audran, de Corneille, de Jouvenet, de Boulogne jeune, de Dumont le Romain, de Lafosse, du Poussin, etc., etc. Il y avait dans la salle du chapitre un très-beau Christ que Philippe de Champagne, en mourant, avait légué aux chartreux : c'était un de ses meilleurs ouvrages. Le petit cloître méritait une attention particulière : Eustache Le Sueur y avait représenté, en vingt-deux tableaux peints sur bois, les principales circonstances de la vie de saint Bruno, depuis sa retraite jusqu'à sa canonisation. L'artiste commença cette œuvre, en 1649, à l'âge de vingt-huit ans, et le termina dans l'espace de trois années. Les vitrages avaient été peints sur les dessins de Sadeler. L'on voyait aux chartreux les tombeaux de quelques personnes distinguées, tant dans l'église même que dans le cloître et dans le grand cimetière, qui en faisait partie. Les chartreux furent supprimés en 1790, avec les autres ordres religieux. On démolit à cette époque l'église et le couvent; l'enclos fut affecté, partie à l'agrandissement du jardin du Luxembourg, du côté du couchant, et partie à l'ouverture de rues nouvelles à l'est et au sud.

LES CARMES-DU-GRAND-COUVENT.

Ce couvent était situé rue des Carmes, n° 1. A son retour de la Palestine, saint Louis amena avec lui six religieux de l'ordre des carmes, et les établit sur les bords de la Seine, près de Saint-Paul. Comme ils portaient un manteau bigarré, on les appela parmi le peuple *frères barrés*, et ce nom est resté à une rue de leur voisinage, la rue des Barrés. Les fréquentes inondations du fleuve et la grande distance où ils se trouvaient de l'Université leur firent désirer, par la suite, de quitter un lieu aussi incommode pour eux : ils finirent par obtenir de Philippe le Long, en 1317, l'emplacement qu'ils occupèrent jusqu'à la révolution, au bas de la montagne Sainte-Geneviève. La règle des carmes était sévère : ils s'abstenaient de chair pendant toute l'année, jeûnaient régulièrement depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques, travaillaient des mains et gardaient le silence. Par la suite ils obtinrent quelques dispenses de Rome pour adoucir cette rigueur. Plusieurs donations particulières, et surtout les libéralités de Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel, leur fournirent les moyens d'étendre l'enclos de leur nouveau monastère, d'y construire des bâtiments et d'y élever une église. Ils acquirent en même temps, dans le voisinage, tout ce qui formait le collége de Dace, maison et terrain. L'église des carmes fut terminée en 1353 ; elle était vaste, mais sa construction irrégulière n'offrait rien de remarquable, si ce n'est le grand portail, placé sur la rue des Carmes. On y voyait les statues de quelques reines, celle, entre autres, de Jeanne d'Évreux. Le cloître était fort grand et entouré d'arcades gothiques. D'anciennes peintures exécutées sur ses murailles représentaient les traits principaux de la vie des prophètes Élie et Élisée. L'église et le cloître renfermaient les tombeaux de quelques personnes assez remarquables. Deux grandes confréries avaient été établies dans

cette église : celle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, fondée en 1216 par Simon Stoc, général des carmes, et celle de Saint-Roch-et-Saint-Sébastien, qui était aussi fort ancienne. Les carmes avaient dans leur couvent un collége pour les étudiants de leur ordre; ils possédaient une bibliothèque de douze mille volumes environ. On y voyait plusieurs manuscrits précieux, un, entre autres, des œuvres de saint Augustin, qui avait huit cents ans. Ils le cédèrent au roi Louis XIV pour une rente de six minots de sel. Colbert eut leur Bible de Mayence, qui remontait à 1462. L'ordre des carmes fut supprimé en 1790, avec les autres communautés religieuses. L'église du grand couvent, après avoir servi d'atelier pendant plusieurs années, fut démolie en 1812. Sur son emplacement et sur celui du couvent, on a construit, de 1813 à 1823, le marché dit *Carmes*.

FRÈRES SACHETS.

Le couvent des Sachets, Sachétins, ou frères de la Pénitence de Jésus-Christ, était placé sur le bord de la Seine, au lieu où s'établirent depuis les grands-augustins, et où se trouve aujourd'hui le marché à la volaille. Il fut fondé en 1261, par saint Louis, qui acheta pour cet effet, de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et du curé de Saint-André-des-Arcs, un emplacement faisant partie originairement du territoire de Laas. Ces religieux, qu'on appelait encore *frères aux sax* parmi le peuple, à cause de la forme de sac qu'avait leur habillement, étaient ermites de l'ordre de Saint-Augustin. Leur couvent ne fut jamais riche, et ils allaient tous les matins dans les rues de Paris quêter leur pain, comme les autres mendiants. En 1293 le roi Philippe le Bel les força de traiter avec les augustins, et de leur céder leur couvent avec le terrain qui l'entourait. Ces religieux furent supprimés un peu plus tard, mais on ne sait au juste à quelle époque.

SOEURS SACHETTES.

Les sœurs sachettes, sachetines ou sœurs aux sacs, avaient leur couvent dans la rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs, aujourd'hui rue Suger, et appelée rue des Sachettes au XIIIe siècle. Elles portaient un vêtement à peu près semblable à celui des frères sachets, et allaient comme eux, tous les matins, dans les rues de Paris quêter du pain. Les écrits du temps les appellent quelquefois pauvres femmes des sacs, *pauperes mulieres de saccis*. Leur congrégation fut supprimée vers la fin du règne de saint Louis, ou quelques années après la mort de ce prince.

COLLÉGE ET ÉGLISE DE LA SORBONNE.

La Sorbonne fut fondée en 1250, selon les uns, et en 1256 selon les autres, par Robert Sorbon, chapelain de saint Louis et l'un de ses conseillers privés. Ce n'était dans le principe qu'un simple établissement d'éducation et d'instruction destiné à favoriser le progrès des études théologiques : on l'appelait *la maison des pauvres maîtres étudiant en théologie*. Saint Louis montra sa libéralité ordinaire envers cette institution : il lui donna trois maisons, l'une rue *Coupe-Gueule*, devant le palais des Thermes, l'autre rue des Deux-Portes, et la troisième rue des Maçons. Avec le prix des locations on pourvoyait à l'entretien des pauvres écoliers qu'on avait admis dans l'établissement, et dont le nombre s'élevait au delà de cent sous le règne de saint Louis. Sur la fin de sa vie, Robert Sorbon rédigea pour son collége un règlement dont les dispositions embrassent tout ce qui constitue la vie commune, mais principalement les études. Les sorbonnistes étaient divisés en deux classes : les sociétaires, *sodales*, et les simples hôtes, *hospites*. La première ne comprenait que des licenciés; plus tard, même, on n'y admit plus que des docteurs. Les études n'avaient d'autre objet que la théologie, et l'on suivait dans les leçons la mé-

thode scolastique exclusivement. Le nombre des professeurs qui, par la suite, s'éleva à sept, fut moindre dans l'origine. On y trouvait des écoliers appartenant aux quatre nations. La première dignité de la communauté était celle de proviseur, et la seconde celle de prieur. La Sorbonne se trouva mêlée de tout temps aux querelles de l'Université. Il ne se passa rien, toutefois, de bien remarquable dans son sein jusqu'au commencement du xvᵉ siècle : elle entra alors sur le terrain de la politique et se porta souvent à des excès déplorables; mais par compensation, hâtons-nous de le dire, cette grande institution s'est montrée pendant plusieurs siècles la gardienne infatigable de la foi catholique et l'ennemie ardente des hérésies ou des erreurs qui tentaient de la détruire.

Au commencement du xviiᵉ siècle, les bâtiments de l'ancienne Sorbonne tombaient en ruine. Richelieu, qui y avait étudié la théologie et en était proviseur, entreprit de les reconstruire sur un nouveau plan. D'après ses ordres, l'architecte Lemercier, qui avait déjà bâti pour lui le Palais-Cardinal, se mit à faire cette reconstruction. Le collége fut commencé en 1629 et l'église en 1635 ; l'ensemble du nouveau monument ne s'acheva qu'en 1659. Devant la façade de l'église on ouvrit une place carrée communiquant avec la rue de la Harpe par une rue courte, mais assez large pour l'époque. L'on y voit le grand portail, qui se compose de deux ordres d'architecture superposés l'un sur l'autre et dans le style moderne. Il a quelque rapport, pour la masse, avec celui du Val-de-Grâce. Le portail qui donne du côté de la cour n'a qu'un seul ordre élevé sur des marches et couronné d'un fronton : c'est une imitation de l'antique, ayant de l'analogie avec le portique du Panthéon de Rome; mais l'inégal espacement des colonnes qui le supportent, et leur accouplement aux angles mêmes du portail nuisent beaucoup à la beauté de l'ensemble. Les autres parties de cette façade, qui se trouve ouverte par deux étages de croisées, manquent de caractère; la multiplicité des corps et des profils en

détruit l'effet, et ôte le caractère d'église à ce côté du monument. Les campanilles qui flanquent le dôme sur les deux façades sont trop petites et n'y produisent pas l'effet pyramidal qu'on a obtenu d'accessoires semblables à Saint-Pierre de Rome et à Saint-Paul de Londres. Au premier aspect extérieur du monument, l'œil et l'imagination demeurent un instant étonnés; mais bientôt la raison voit dans l'ensemble, de même que dans les détails, plus de fausses richesses de style, et d'apparences, que de vraie beauté.

A l'intérieur, l'éclat des marbres qui brillaient dans le pavement et dans les deux autels placés en face de chaque portail, la magnificence des peintures du dôme, exécutées par Philippe de Champagne, et surtout le beau mausolée du cardinal de Richelieu, qu'on peut regarder comme le chef-d'œuvre de Girardon, rendaient l'église de la Sorbonne, avant la révolution, l'un des monuments les plus curieux de la capitale. Sous le règne de l'anarchie révolutionnaire, l'on conçut le fatal projet d'y établir un amphithéâtre pour les séances de l'École normale. A la pierre et aux marbres qui furent enlevés, l'on substitua des gradins de charpente qui ne furent même pas achevés. Après cette mutilation irréparable, l'édifice demeura longtemps abandonné. L'on se mit enfin à le restaurer un peu en 1820, et cette église, qu'occupaient presque entièrement des ateliers de sculpture, fut alors rendue au culte. Les bâtiments de la Sorbonne n'ont rien de remarquable; ils sont occupés aujourd'hui par les facultés de théologie, des lettres et des sciences de l'Académie de Paris. L'administration municipale poursuit avec constance le projet qu'elle a formé d'isoler entièrement ce vaste ensemble de bâtiments et d'y faire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, tous les embellissements qu'il comporte. Avant la révolution, la bibliothèque de la Sorbonne était une des plus riches de Paris en manuscrits et en imprimés. L'on voyait parmi les manuscrits un ouvrage du célèbre alchimiste Raymond Lulle,

et une traduction de Tite-Live du XIVe siècle, en 2 volumes in-folio. Les manuscrits et les livres les plus précieux ont été portés à la Bibliothèque impériale.

LE COLLÉGE DES BERNARDINS.

Ce collége, appelé d'abord *collége du Chardonnet*, était situé près de la place aux Veaux, entre le quai de la Tournelle ou des Miramiones et la rue Saint-Victor. Il fut fondé, en 1244, par Étienne de Lexington, Anglais de naissance, sur un terrain acheté à l'abbaye de Saint-Victor, dans le clos du Chardonnet. Étienne de Lexington, alors abbé de Clairvaux, obtint du pape Innocent IV l'autorisation d'instituer ce collége, afin que ses moines pussent s'y livrer à l'étude et ne fussent plus exposés au mépris des frères prêcheurs, qui cultivaient les lettres. Il l'établit dans une maison appartenant à l'ordre de Clairvaux, et appelée jusque-là *hôtel des comtes de Champagne*. Lexington y joignit six arpents de terre, et Alphonse de France, frère de saint Louis et comte de Poitiers, s'en déclara le protecteur. Par la suite les bernardins agrandirent considérablement leur enclos au moyen de diverses acquisitions de terrain qu'ils firent à droite et à gauche. Ce collége fut florissant pendant quelque temps. Il était gouverné par un supérieur qui porta d'abord le nom de prieur, et plus tard celui de proviseur, comme tous les directeurs de colléges. En 1320, l'abbé et les religieux de Clairvaux, pour payer des dettes contractées par la communauté, vendirent à l'ordre de Cîteaux le collége de Saint-Bernard de Paris avec ses dépendances.

Près de vingt ans après, le pape Benoît XII, qui avait été moine de Clairvaux et professeur aux Bernardins, et le cardinal Guillaume Curti, ancien religieux du même ordre, entreprirent de faire bâtir à leurs frais l'église de ce collége. La première pierre fut posée le 24 mai 1338; mais ni le pape, ni

le cardinal, qui fit continuer les constructions, ne vécurent assez longtemps pour les voir achevées. Cette église ne fut même jamais entièrement terminée ; ce qui en a subsisté jusqu'à la révolution était d'une belle architecture gothique. On y remarquait surtout des voûtes très-élevées et très-légères en même temps. Après la destruction de Port-Royal-des-Champs, en 1710, l'on transporta aux Bernardins, entre autres objets, les stalles du chœur, la chaire et le maître-autel de ce monastère. C'étaient des morceaux parfaits de menuiserie et de sculpture exécutés sous le règne de Henri II. Au fond de la nef latérale de droite, dans l'église, on voyait un escalier tournant, à colonne et à double vis, disposé de manière que deux personnes pouvaient monter et descendre sans se voir. Lorsque le général de Cîteaux et l'abbé de Clairvaux venaient à Paris, ils logeaient ordinairement aux Bernardins. Pendant la révolution, on démolit presque en entier les bâtiments de ce collége. Il n'en reste aujourd'hui que l'ancien dortoir, qui a servi longtemps de dépôt de farine. On a percé quelques rues sur l'emplacement des constructions et du jardin.

COLLÉGE ET PRIEURÉ DE PRÉMONTRÉ.

Cet établissement était situé au coin de la rue Hautefeuille et de la rue de l'École-de-Médecine. Il fut fondé vers l'an 1250, par les religieux de Prémontré, pour l'instruction des jeunes novices de l'ordre. Des acquisitions successives de maisons et de terrains lui donnèrent de vastes bâtiments et un grand enclos, près du couvent des cordeliers. En peu de temps, ce collége devint florissant et se maintint pendant un grand nombre d'années dans un état prospère. En 1619, on y construisit une église qui n'avait rien de remarquable ; elle ne fut pas démolie à l'époque de la révolution, mais on la vendit et elle devint une maison particulière. En 1817, on établit dans l'abside un café qui existe encore aujourd'hui et que sa forme a fait appeler *café de la Rotonde*.

COLLÉGE DE CLUNY.

Ce collége était situé sur la place Sorbonne et occupait l'espace de terrain compris entre la rue de la Harpe, la rue de Cluny, la place Sorbonne et la rue des Grés. On y entrait par l'extrémité méridionale de la rue de la Harpe. Yves de Vergy, abbé de Cluny, le fonda, en 1269, pour les jeunes religieux de son ordre qui viendraient étudier à Paris la philosophie et la théologie; mais il ne fit qu'une partie du cloître, c'est-à-dire le réfectoire et les dortoirs. Le reste fut achevé plus tard par son neveu, Yves de Chalant, qui lui avait succédé dans sa dignité d'abbé. Ce dernier construisit aussi la chapelle et forma la bibliothèque. Les prieurés et doyennés dépendants de l'abbaye de Cluny étaient tous obligés d'entretenir à leurs frais un ou deux élèves de l'ordre au collége de Paris. La chapelle de cet établissement était fort grande et d'une belle architecture gothique; au-dessus de la porte, on remarquait un Reniement de Saint-Pierre attribué à Valentin. L'intérieur renfermait les tombeaux de plusieurs abbés de l'ordre et de docteurs célèbres. A la révolution, le collége de Cluny et sa chapelle devinrent des propriétés nationales et furent habités par des particuliers. Pendant longtemps la chapelle servit d'atelier de peinture à David. Il y exposa au public quelques-uns de ses tableaux, entre autres le Léonidas aux Thermopyles. Cette chapelle a été démolie en 1833.

COLLÉGE DE CALVI.

Ce collége, qu'on appelait aussi *petite Sorbonne*, était situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'église de la Sorbonne. Ce fut aussi le chapelain de saint Louis, Robert Sorbon, qui l'établit, en 1271, pour l'enseignement des humanités et de la philosophie, qu'on ne professait pas au grand collége de la Sorbonne. En 1326, on y construisit une cha-

pelle qui fut dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Ursule. Le collége de Calvi fut démoli par l'ordre de Richelieu, pour l'agrandissement de la Sorbonne et la construction de son église. Le cardinal avait réglé dans son testament que cette maison serait rétablie dans un autre endroit; mais il n'en fut rien.

COLLÉGE DES DIX-HUIT.

Ce collége avait été fondé en 1171, près de Notre-Dame, en faveur de dix-huit écoliers pauvres qui, pour quelques pièces de menue monnaie, se chargeaient de jeter de l'eau bénite sur les corps morts de l'Hôtel-Dieu. On le réunit plus tard au collége de Calvi, et il fut démoli en même temps que cet établissement pour la construction de l'église de la Sorbonne.

COLLÉGE DU TRÉSORIER.

Ce collége était situé rue Neuve-Richelieu, n° 6, près de la Sorbonne. Il fut fondé, en 1268, par Guillaume de Saône, trésorier de l'église de Rouen, pour la nourriture et l'entretien de vingt-quatre écoliers pauvres. On le réunit à l'Université en 1763, et un hôtel garni qui porte le nom d'hôtel des Trésoriers, indique aujourd'hui son emplacement.

COLLÉGE ET HÔTEL SAINT-DENIS.

Ce collége était situé entre les rues Saint-André-des-Arcs et Contrescarpe-Dauphine. Il occupait une partie de l'ancien territoire de Laas, sur l'emplacement où se trouvent aujourd'hui la rue des Grands-Augustins et la rue Dauphine. Son origine remonte à l'année 1263, époque où Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, acheta un terrain dans cet endroit et y fit construire un hôtel pour loger les religieux de son abbaye dans leurs voyages à Paris. Un peu plus tard, on y

éleva une chapelle et l'on y joignit un collége, sur lequel il ne nous est parvenu aucun document. Il était destiné probablement aux jeunes religieux de l'abbaye de Saint-Denis que certains motifs forçaient le monastère de tenir à Paris. Cet établissement était soumis au curé de Saint-André-des-Arcs pour le spirituel; il dépendait, pour le temporel, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui avait cédé à Mathieu de Vendôme le terrain où on l'avait construit. Cet établissement fut détruit en partie lors du percement de la rue Dauphine, en 1607. Avant la révolution, il en restait encore quelques bâtiments qui appartenaient aux dames de Saint-Cyr.

MONUMENTS, ÉDIFICES ET INSTITUTIONS
Fondés sous Philippe III le Hardi.

COUVENT DES CORDELIÈRES-SAINT-MARCEL.

Ce couvent était situé rue de l'Ourcine, n° 95, quartier Saint-Marcel. Il fut fondé, vers 1284, par Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, qui y établit les religieuses cordelières dans une maison construite sous le règne précédent. L'église et les dortoirs furent bâtis avec les libéralités de Blanche, fille de saint Louis, qui légua aussi quelques biens à la communauté. Cette église, consacrée sous l'invocation de saint Étienne et de sainte Agnès, fut restaurée vers l'année 1630. On en rehaussa le pavé pour la rendre moins humide, et ses murailles furent revêtues de menuiseries. Le grand autel qu'on y dressa, à la même époque, était remarquable par sa structure même et par la magnificence des ornements qui le décoraient. Régie d'abord par des abbesses perpétuelles, la communauté eut plus tard des abbesses triennales et enfin de simples prieures. On y suivait la règle des cordeliers de Long-

champs. Les religieuses portaient le nom de *filles de Sainte-Claire-de-la-Pauvreté-Notre-Dame*. Les petites cordelières de la rue de Grenelle leur furent réunies en 1749, lors de la suppression de leur maison. Ce couvent, situé hors de la ville, fut souvent troublé par les événements politiques, et les religieuses cordelières se virent obligées plusieurs fois de l'abandonner pour chercher un refuge dans l'intérieur de Paris. Entièrement détruit aujourd'hui, il a fait place à des établissements particuliers. La rue Pascal se trouve ouverte sur une partie du terrain qu'il occupait.

COLLÉGE D'HARCOURT.

Ce collége, situé rue de La Harpe, n° 94, était un des plus célèbres de l'Université de Paris. Il fut fondé, en 1280, par Raoul d'Harcourt, docteur en droit et chanoine de l'église de Paris, pour les écoliers pauvres des quatre diocèses d'Évreux, de Coutances, de Bayeux et de Rouen, dans lesquels Raoul avait rempli successivement des dignités ecclésiastiques. Son œuvre n'était pas encore achevée lorsque la mort vint le surprendre; mais son frère, Robert d'Harcourt, évêque de Coutances et l'un des conseillers de Philippe le Bel, exécuta les dernières volontés du fondateur. Il augmenta les bâtiments par des acquisitions qu'il appropria à leur destination nouvelle et dota l'établissement de manière à pouvoir y entretenir vingt-quatre étudiants en philosophie et douze en théologie. Dans la suite, le nombre des bourses s'augmenta considérablement; peu à peu le collége d'Harcourt devint un des plus riches de la capitale, et il finit par avoir une si grande vogue qu'il fallut en agrandir les bâtiments; à cet effet, on acheta des maisons contiguës qui appartenaient au collége de Bayeux, ainsi que l'hôtel d'Auxerre, tenant aux murs et à la porte d'Enfer. Cet espace fut encore augmenté plus tard par le don que Louis XIII fit à l'établissement d'une place avec le

fossé, la contrescarpe et plusieurs autres parties de la vieille enceinte continue de Philippe-Auguste. On bâtit à la place une chapelle sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Louis. On y fit aussi des constructions nouvelles pour les besoins du collége, et l'on y éleva un grand portail d'entrée orné de riches sculptures. Le collége d'Harcourt, un des dix grands colléges de l'ancienne Université, soutint sa réputation jusqu'à la révolution de 1789. Plus tard, ses bâtiments furent en partie détruits, et sur leur emplacement on avait commencé, en 1814, un vaste édifice destiné à un lycée. Cet édifice, transformé en maison de correction pour les jeunes gens à la chute de l'empire, fut enfin rendu à l'enseignement public le 21 octobre 1820. C'est aujourd'hui le lycée Saint-Louis.

COLLÉGE DE TOURNAI.

Cet établissement était contigu au collége de Boncourt, situé rue Bordet, aujourd'hui rue Descartes. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque de sa fondation; ils conviennent tous cependant qu'il fut d'abord un hôtel appartenant aux évêques de Tournai, et qu'un de ces prélats l'affecta au logement et à l'entretien des jeunes gens de son diocèse qui venaient étudier à Paris. De fortes présomptions portent à croire que cet évêque fut Michel de Warenghien, qui occupa le siége épiscopal de Tournai depuis le commencement de l'année 1283 jusqu'aux environs de la Saint-André 1291. Il est raisonnable de placer entre ces deux époques la fondation du collége de Tournai. Du reste, cet établissement n'offre rien de remarquable pour l'histoire. Comme le collége de Boncourt, il fut réuni au collége de Navarre vers la fin du XVIIe siècle.

CONFRÉRIE DES CHIRURGIENS.

Jean Pitard, homme de mérite et chirurgien de Saint-Louis, obtint de ce prince la permission d'établir, sous l'invocation

de saint Côme et saint Damien, une confrérie de chirurgiens qui seraient soumis à des règlements propres à prévenir les abus nombreux qui se commettaient dans la pratique de leur art. Quoique formée sous Louis IX, cette confrérie ne fut cependant autorisée légalement que vers l'année 1278, pendant le règne de Philippe III le Hardi. Tous ses membres se réunissaient dans l'église de Saint-Côme et juraient d'observer les règles établies par les statuts. Ils s'engageaient à visiter, les premiers lundis de chaque mois, les pauvres malades qui se présentaient à cette église; ils promettaient, en outre, de se conformer, dans l'exercice de leur profession, aux maximes fixées par le règlement. Les chirurgiens étrangers considérèrent ce dernier article comme essentiellement nuisible au progrès de l'art, et quittèrent Paris plutôt que de s'y soumettre. De tous les maîtres italiens, il n'y resta que Lanfranc, de Milan, le plus célèbre d'entre eux. Les successeurs de Philippe III confirmèrent et augmentèrent les priviléges de la confrérie de Saint-Côme. Philippe IV le Bel fit défense d'exercer l'art de la chirurgie, soit publiquement, soit en particulier, sans avoir été auparavant examiné et autorisé par les chirurgiens jurés de Paris.

En 1437, la confrérie, sur sa demande, fut admise à faire partie de l'Université; on lui permit d'avoir un bâtiment contigu à l'église de Saint-Côme, pour y placer les pauvres malades qui venaient se faire traiter les premiers lundis de chaque mois; mais dès ce moment, les chirurgiens furent obligés de suivre les leçons qui se faisaient chaque jour aux écoles de médecine, et ils durent produire des certificats d'assiduité délivrés par les professeurs. Au moyen âge, les barbiers exerçaient pour la plupart certaines parties de l'art de la chirurgie, ce qui fit naître souvent des querelles entre les deux corporations. On appelait les membres de la confrérie de Saint-Côme, *chirurgiens de longue robe*, et les barbiers, *chirurgiens de robe courte*. Ces derniers parvinrent à se faire admettre, en qualité

d'écoliers, par la faculté de médecine, et cette admission devint l'origine de soixante années de procès entre les deux corporations. En 1691, on fonda, à côté de l'église de Saint-Côme, un petit amphithéâtre d'anatomie qui bientôt s'augmenta beaucoup, par suite de l'accroissement même de la confrérie et des progrès remarquables de l'art de la chirurgie. Pendant le XVIIIe siècle, l'on fit successivement plusieurs règlements pour l'exercice de cette profession et pour la faire entrer définitivement dans le domaine de la médecine générale, dont elle constitue une des parties les plus importantes et les plus difficiles.

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET ÉDIFICES
Fondés sous Philippe IV le Bel.

COUVENT DES CARMES-BILLETTES.

Ce couvent était situé rue des Billettes, n°s 16 et 18. Il fut fondé en expiation d'un sacrilége commis par un juif, dans ce lieu même, en 1290 ou 1291. D'après les chroniques de Saint-Denis, une femme qui avait déposé quelques vêtements en gage chez ce juif, consentit, pour les retirer, à lui apporter une hostie consacrée. Ce dernier la mit « en plaine chaudière de yaue chaude, dit la chronique, le jour du vendredi aouré (saint), et quand la dicte oeste (hostie) fu en l'yaue bouillant, il la commença à poindre de son coustel, et lors devint l'yaue ainsi comme toute vermeille. » L'hostie ne reçut aucun dommage. Le fils de ce juif, qui avait été témoin du sacrilége, en parla au dehors; une femme du peuple entendant ses propos entra dans la maison, sous un prétexte, et la sainte hostie vint aussitôt d'elle-même se poser sur un petit vase qu'elle tenait

à la main. Cette femme courut la porter au curé de Saint-Jean-en-Grève, sa paroisse. Quand la nouvelle de ce sacrilége se fut répandue dans Paris, une foule immense se porta sur le lieu où il venait de se commettre; on se saisit du juif, qui fut convaincu devant l'évêque et brûlé vif; sa femme et ses enfants se convertirent et reçurent le baptême. Sur l'emplacement de sa maison, un bourgeois de Paris, nommé Reinier Flaming, fit construire, en 1294, une chapelle qu'on appela *chapelle des Miracles*; quelques années plus tard, l'on y établit un monastère, dont les religieux prirent le titre d'*hospitaliers de la Charité-Notre-Dame*.

En 1408, l'exhaussement du sol de la rue des Billettes, appelée alors rue des Jardins, força les religieux à construire un nouveau cloître, ainsi qu'une nouvelle église. L'ancienne église, qui se trouvait presque sous terre, par suite des travaux de terrassement, devint le cimetière du couvent; on y conserva toutefois la chapelle des miracles. Bientôt après l'Université accorda le droit de collége à ce monastère, et ses religieux devinrent membres ou suppôts du corps enseignant. Par la suite, l'indiscipline et la corruption pénétra dans leur sein. Après plusieurs tentatives de réforme qui n'eurent aucun succès, on laissa éteindre cet ordre. Les carmes réformés de l'observance de Rennes firent l'acquisition du couvent des Billettes et vinrent s'y établir en 1631. L'église, qui fut presque entièrement reconstruite en 1754, sur les dessins de frère Claude, dominicain, manque de proportion et fait regretter l'ancienne. Le portail est mesquin et désagréable à la vue. La La communauté des carmes-billettes fut supprimée, avec les autres corporations religieuses, à la révolution. Vers 1812, les protestants de la confession d'Augsbourg obtinrent la concession de cet ancien couvent; ils y établirent des écoles pour les enfants de leurs coreligionnaires et convertirent l'église en temple luthérien. L'ancien cloître, d'une jolie architecture gothique, subsiste encore en partie.

COMMUNAUTÉ DES FEMMES VEUVES DE LA RUE SAINTE-AVOIE.

Cette communauté se trouvait rue Sainte-Avoie, n° 47; elle fut fondée vers l'année 1288 par Jean Sequence, chefcier de Saint-Merry, et une dame nommée Constance de Saint-Jacques, pour de pauvres femmes veuves, âgées au moins de cinquante ans. Les fondateurs y firent construire une chapelle, et réglèrent que les chefciers de Saint-Merry seraient toujours administrateurs de la communauté. Les religieuses de cette maison étaient désignées sous le nom de *mères* et *sœurs de la chapelle de Sainte-Avoie*; il paraît qu'elles n'avaient pas de statuts réglementaires fixes et qu'elles ne faisaient partie d'aucun ordre religieux, mais qu'elles suivaient d'abord la règle de Saint-Augustin. Se trouvant réduites au nombre de neuf seulement, vers l'année 1622, elles reçurent parmi elles les religieuses ursulines, du consentement du curé de Saint-Merry, leur directeur, et adoptèrent la règle de cet ordre. Leur chapelle était petite, incommode et mal entretenue. Ce couvent, supprimé en 1790 comme les autres, fut en partie démoli en 1802, lors de la construction de la synagogue des juifs.

CHAPELLE DE L'HÔPITAL DES HAUDRIETTES.

La chapelle et l'hôpital des Haudriettes se trouvaient à l'angle oriental formé par la rue de la Mortellerie et la rue des Haudriettes : cette dernière est aujourd'hui détruite. L'origine de cet établissement n'est pas certaine : quelques auteurs la font remonter jusqu'au temps de sainte Geneviève; d'autres la placent sous saint Louis. L'on peut présumer, toutefois, qu'il fut fondé entre les années 1306 et 1327, par Étienne et Jean Haudry, bourgeois de Paris. On y admettait de pauvres femmes, dont le nombre n'était pas limité. Il ne paraît pas qu'elles fussent d'abord astreintes à la règle d'une communauté re-

ligieuse ; mais, plus tard, la maîtresse prit le nom de supérieure, et les hospitalières celui de sœurs. Elles eurent dès lors des statuts qu'elles suivirent. En 1622, le cardinal François de la Rochefoucault, grand aumônier de France, transféra les religieuses haudriettes dans le couvent des filles de l'Assomption, rue Saint-Honoré.

COLLÉGE DE NAVARRE OU DE CHAMPAGNE.

Ce collége, qui était situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, fut fondé, en 1304, par Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, pour soixante-dix écoliers pauvres, nombre qu'on réduisit plus tard à trente boursiers. On y bâtit une chapelle en 1309. Coquille nous apprend, dans son *Histoire du Nivernais*, que le roi était le premier boursier du collége de Navarre, et que le revenu de sa bourse était affecté à l'achat des verges destinées à la correction des écoliers. On lit à ce sujet dans les registres du parlement, au 25 et 27 janvier 1576, un fait qui montre l'abus qu'on faisait alors des fustigations. Un écolier avait été flagellé si cruellement par un sous-maître, nommé Pelletier, que sa vue faisait horreur. Par arrêt de la cour supérieure, Pelletier fut privé pendant un an de sa sous-maîtrise et condamné à demeurer en prison jusqu'au moment où il aurait payé 60 livres de dommages-intérêts à l'écolier. Ce collége fut entièrement ruiné pendant les troubles du règne de Charles VI. Rétabli par Louis XI, en 1464, il se soutint depuis avec distinction et obtint certains priviléges ainsi qu'un accroissement de revenus et de territoire. Il possédait l'enseignement le plus complet de tous les établissements de l'Université ; on y faisait des cours d'humanités, de philosophie et de théologie. Comme la Sorbonne, il avait une société de docteurs que Louis XIII logea dans les bâtiments des deux colléges de Boncourt et de Tournay. Le cardinal de Richelieu, qui y avait fait ses études, y fonda

une chaire de controverse. En 1660 Louis XIV y institua des chaires de théologie morale et de cas de conscience, et en 1753 Louis XV y créa une chaire de physique expérimentale.

Les rois, les princes du sang et les plus grands seigneurs mettaient autrefois leurs enfants en pension dans cet établissement, qui était si bien dirigé pour l'instruction et si heureusement situé pour la santé des élèves. On y vit successivement, dans leur jeunesse, Louis de Bourbon, fils du comte de Vendôme ; le duc d'Anjou, depuis Henri III ; le duc de Guise ; Henri de Navarre, depuis Henri IV, etc., etc. Il en sortit un grand nombre d'hommes remarquables, tant dans l'église que dans les sciences et le gouvernement. Bossuet y étudia pendant plusieurs années. On y trouvait une bibliothèque riche en manuscrits et en anciennes éditions. Sur le portail du collége se voyaient les statues de Jeanne de Navarre, qui l'avait fondé, et du roi Philippe le Bel, son mari. La chapelle datait de 1373; son portail était décoré également de statues peintes et dorées, représentant les mêmes personnages. Dans le chœur, un candélabre haut de trois mètres trente-quatre centimètres environ, et présentant sept branches sur chaque face, servait de lutrin. On y voyait aussi quelques tombeaux remarquables et plusieurs tableaux estimés. De tous les colléges de Paris, celui de Navarre occupait l'emplacement le plus vaste. Ses bâtiments ont été démolis en grande partie; à leur place on a élevé ceux de l'École polytechnique.

COLLÉGE DES CHOLETS.

Ce collége était situé rue des Cholets, n° 2. Jean Cholet, cardinal et légat du pape en France, avait laissé en mourant, en 1291, une somme de 6,000 livres destinée à des fondations pieuses. Ses exécuteurs testamentaires l'affectèrent à la création d'un collége dans la rue de *Saint-Symphorien-des-*

Vignes, nommée plus tard rue des Cholets. Seize écoliers pauvres des diocèses de Beauvais et d'Amiens devaient y être entretenus et instruits dans la théologie. Comme les maisons de Sorbonne, de Navarre et de Lemoine, la maison des Cholets envoyait un député aux délibérations de la faculté de théologie de Paris. On la réunit au siége de l'Université en 1768. Ses bâtiments, devenus dès lors la propriété du gouvernement, furent occupés par des particuliers : ils n'existent plus aujourd'hui. Leur ensemble formait un carré long, bordant, au midi, la rue Neuve-Saint-Étienne-des-Grès; à l'est, une partie de la rue des Cholets; et au nord, une ruelle qui les séparait du collége Louis-le-Grand. Sur leur emplacement se trouve maintenant la cour-jardin destinée à la gymnastique des écoliers de ce dernier collége.

COLLÉGE DE BAYEUX.

Ce collége, dont la porte d'entrée existe encore rue de la Harpe, n° 93, fut fondé, en 1308 ou 1309, par Guillaume Bonnet, évêque d'Évreux, pour douze étudiants des diocèses du Mans et d'Angers. A cet effet il donna deux maisons, l'une grande et l'autre petite, qu'il possédait entre les rues de la Harpe et des Maçons. Par la suite le nombre des boursiers y fut augmenté. Les règlements de ce collége remontaient à l'année 1315; on les refit en 1543, et ils furent modifiés de nouveau par le parlement lui-même, en 1551. On réunit le collége de Bayeux à l'Université en 1763. Ses bâtiments, reconstruits en partie, sont occupés par des particuliers.

COLLÉGE DU CARDINAL LEMOINE.

Ce collége était situé rue Saint-Victor, n° 76. Il fut fondé, en 1302, par le cardinal Jean Lemoine, légat du saint-siége, dans le clos du Chardonnet et sur l'emplacement qu'avaient

occupé les augustins avant de s'établir sur le territoire de Saint-André-des-Arcs, près de la Seine. Le cardinal y plaça soixante artiens avec quarante théologiens, et pourvut à leur entretien. Par la suite ce nombre diminua : le parlement lui-même le fixa à six artiens et dix-huit théologiens en 1545, et il est resté dans cet état jusqu'aux derniers temps. Le fondateur, voyant que beaucoup d'autres colléges se trouvaient appauvris par la baisse de la valeur des monnaies, voulut prévenir cet appauvrissement pour le sien; il régla, en conséquence, le montant des bourses qu'il y établit, sur le poids même de l'argent. La bourse d'un artien fut fixée à quatre marcs d'argent fin au poids de Paris, et celle d'un théologien à six. Les bâtiments, les cours, les jardins et les autres dépendances de ce collége occupaient un vaste terrain qui s'étendait de la rue Saint-Victor aux bords de la Seine et à la porte Saint-Bernard. La chapelle de l'établissement fut érigée en église paroissiale pour les habitants du voisinage, et le chapelain prit rang parmi les curés de Paris. La situation de ce collége à l'entrée de Paris fut cause qu'il souffrit beaucoup dans les guerres civiles.

Plusieurs parents du cardinal Lemoine firent des libéralités à cette maison et augmentèrent ses revenus; l'un d'eux y établit, en mémoire du fondateur, une fête qu'on appela *la solennité du cardinal*, et qu'on célébrait le 13 janvier de chaque année. Les anciens de la maison choisissaient l'un d'eux, la veille, pour représenter le cardinal : on le revêtait des insignes de cette dignité, et il se rendait aux vêpres, précédé d'un aumônier qui portait le chapeau rouge. Le soir il donnait un grand repas à ses collègues, et après le souper il leur distribuait des dragées avec des confitures sèches. Le lendemain il assistait, dans le même costume, à la grand'messe, qui était célébrée avec la plus grande pompe; et le soir, après un dîner splendide, il recevait les compliments et les harangues diverses adressées au cardinal Lemoine par des éco-

liers choisis. Félibien dit que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne assistaient à la messe et y exécutaient des morceaux de musique en mémoire du cardinal, qui avait aidé, disait-on, les frères de la Passion à faire l'acquisition de l'hôtel de Bourgogne. L'on fit des réparations considérables au collége du cardinal Lemoine en 1754 : le maître-autel fut restauré et la chapelle reconstruite à neuf. Les bâtiments qui existent encore, en partie, sont devenus des habitations particulières; la chapelle est détruite, et sur le terrain qui dépendait de l'établissement on a placé un chantier de bois à brûler qu'on appelle *chantier du cardinal Lemoine*.

COLLÉGE DE LAON ET DE PRESLES.

Le collége de Laon, situé originairement rue du Clos-Bruneau ou Saint-Jean-de-Beauvais, fut transféré plus tard rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ses fondateurs, Guy, chanoine de Laon, trésorier de la Sainte-Chapelle, et Raoul de Presle, secrétaire de Philippe-le Bel, l'instituèrent en en 1313, pour les écoliers pauvres des diocèses de Laon et de Soissons. Des querelles s'étant élevées, en 1323, entre les étudiants des deux diocèses, on les sépara pour en former deux colléges particuliers, dont l'un retint le nom de collége de Laon et l'autre prit celui de collége de Prèsles : le premier occupa les bâtiments placés sur la rue du Clos-Bruneau, où fut depuis le collége de Beauvais, et plus tard celui de Lizieux; on établit le second dans l'emplacement qui donnait sur la rue saint-Hilaire (plus tard rue des Carmes). En 1764, ce double établissement fut réuni, comme beaucoup d'autres, au collége Louis-le-Grand. Aujourd'hui ses bâtiments sont des propriétés particulières.

INSTITUTION

Fondée sous Louis X, le Hutin.

COLLÉGE DE MONTAIGU.

Ce collége était situé rue des Sept-Voies, nº 26; il devait sa fondation à Gilles Aycelin, archevêque de Rouen, garde des sceaux de France, de la maison des *Aycelins* d'Auvergne, connue plus tard sous le nom de *Montaigu*. En 1314, ce prélat affecta, par testament, le revenu de plusieurs maisons qu'il possédait, rues des Sept-Voies et Saint-Symphorien, à l'entretien d'un aussi grand nombre d'écoliers pauvres qu'on pourrait recevoir, à raison de 10 livres par an pour chacun, monnaie du temps. C'est ainsi que le collége fut fondé, et il porta d'abord le nom de collége des *Aycelins;* il prit celui de Montaigu en 1392, à la suite d'un arrangement fait avec Louis de Montaigu, chevalier de Listenois, de la famille du fondateur, qui, pendant quelque temps, avait soutenu des prétentions à la propriété des maisons de la rue des Sept-Voies. Dans la suite cet établissement tomba en décadence par l'effet d'une administration vicieuse.

En 1483 le chapitre de Notre-Dame, qui l'avait sous son autorité, chargea le célèbre Jean Standonc de le relever, et lui en donna la direction. Grâce aux libéralités de plusieurs personnes, Standonc parvint à réformer et à réorganiser cet établissement, dont il peut être considéré comme le second fondateur. Il rétablit ses bâtiments, qui tombaient en ruine, reconstruisit la chapelle et institua douze boursiers; mais il leur donna une règle austère, qui fit de cette maison un couvent plutôt qu'un collége. Les écoliers y étaient astreints à des jeûnes fréquents; ils allaient dans la ville mendier du pain pour vivre, et prenaient part, avec les pauvres nécessiteux, au distributions d'aumônes des chartreux. Leur vêtement, qui consistait en une cape grossière de drap brun et

en un camail fermé devant et derrière, les fit appeler *les pauvres capettes de Montaigu;* ils passaient pour les écoliers les plus malheureux de l'Université de Paris. Au XVIe siècle, Érasme, ayant demeuré quelque temps dans ce collége, tomba malade par l'effet de l'insalubrité du logement et la mauvaise qualité de la nourriture. Le traitement des étudiants n'y fut un peu amélioré qu'en 1683 et 1744. A cette dernière époque, un arrêt du parlement dispensa les boursiers de certaines veilles, et leur permit de faire gras à dîner et de goûter. Malgré ce léger adoucissement, la règle demeura toujours fort austère dans l'établissement. Il faut reconnaître, toutefois, que les rigueurs de la discipline ne paraissent pas y avoir nui au progrès des études. A une époque où la connaissance de la langue grecque était encore peu répandue, cette langue était cultivée avec succès au collége Montaigu, et les autres études y marchaient de front avec le grec. Cette maison ne fut pas réunie à Louis-le-Grand, en 1764, comme beaucoup d'autres petits établissements; elle se maintint de plein exercice jusqu'en 1792, époque où on la supprima. Ses bâtiments, changés d'abord en un hôpital, devinrent plus tard une caserne et une école lancastérienne. L'on vient de les démolir pour le dégagement du Panthéon et de l'église Saint-Étienne-du-Mont. Sur une partie de l'emplacement qu'ils occupaient a été construite la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève.

MONUMENTS ET INSTITUTIONS
Fondés sous Philippe V, le Long.

COLLÉGE DU PLESSIS.

Ce collége était situé rue Saint-Jacques, n° 115. Il fut fondé, vers l'année 1317, par Geoffroy du Plessis, notaire du

pape Jean XXII et secrétaire de Philippe le Long, pour des écoliers pauvres des diocèses de Tours, de Saint-Malo, de Reims, de Sens, d'Évreux et de Rouen. En 1647 on le réunit à la Sorbonne, et il reçut dès lors le nom de Plessis-Sorbonne. L'enseignement y était fort et bien dirigé. Cet établissement soutint jusqu'à la fin sa vieille renommée; il n'en était aucun dans l'Université où la discipline scolastique fût mieux observée et qui eût produit un plus grand nombre d'hommes distingués. On y établit, en 1820, les facultés de théologie, des lettres et des sciences; il servit ensuite de succursale à l'École de droit, et fut enfin occupé par l'École normale.

COLLÉGE DE CORNOUAILLE.

Ce collége était situé rue du Plâtre-Saint-Jacques, n° 20; il devait sa fondation à Galeran Nicolas ou Nicolaï, dit de Grève, qui laissa par testament le tiers de ses biens aux pauvres écoliers des diocèses de Cornouaille ou Quimper-Corentin faisant leurs études à Paris. Il n'y eut d'abord que cinq bourses; mais le nombre en fut augmenté par la suite. En 1764 on réunit ce collége à celui de l'Université.

COLLÉGE DE NARBONNE.

Ce collége était situé rue de la Harpe, n° 89; il fut fondé, en 1317, par Bernard de Farges, archevêque de Narbonne, dans une maison qu'il possédait rue de la Harpe, pour l'entretien et l'instruction de six écoliers originaires de son diocèse. En même temps un jurisconsulte, nommé Amblard Gerene, y établit une bourse pour un chapelain. Par la suite Pierre Rogier, devenu pape sous le nom de Clément VI, se souvenant qu'il avait fait ses études dans ce collége et qu'il y avait joui d'une bourse, quoiqu'il ne fût pas né dans le diocèse de Narbonne, y créa dix bourses nouvelles et affecta à cette

fondation les revenus du prieuré de Notre-Dame de Marseille, près de Limoux ; mais ces différentes bourses, qui n'étaient que de 40 livres pour les maîtres et de 20 livres pour les élèves, se trouvaient insuffisantes pour assurer un entretien convenable à l'établissement. Faute de réparations, les bâtiments dépérissaient : aussi vit-on ce collége aller sans cesse en déclinant, malgré la précaution que l'on prit, en 1599, d'y rendre publiques les leçons des basses classes, afin d'attirer des élèves. Il n'y restait plus que le principal, en 1760, lorsqu'on voulut le rebâtir. Quelques années plus tard on le réunit à l'Université, avec d'autres pauvres colléges. Ses bâtiments sont aujourd'hui des propriétés particulières.

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS
Fondés sous Charles IV, le Bel.

SAINT-JACQUES-DE-L'HÔPITAL.

L'église Saint-Jacques-de-l'Hôpital était située au coin de la rue Saint-Denis, n° 193, et de la rue Mauconseil, n° 1. Voici quelle fut l'origine de sa fondation. Quelques bourgeois de Paris, à leur retour d'un pèlerinage qu'ils avaient fait à Saint-Jacques-de-Compostelle, se réunirent en confrérie et acquirent, en 1319, un terrain vague près de la porte aux Peintres, rue Saint-Denis, dans le dessein d'y établir une chapelle et un grand hôpital pour loger les pauvres pèlerins passant par Paris. L'exécution de ce projet éprouva des difficultés et fut d'abord très-lente ; bientôt les fonds manquèrent et les travaux demeurèrent suspendus ; mais l'officialité de Paris vint au secours de la confrérie, et, grâce à des quêtes productives, la chapelle et l'hôpital furent terminés en 1323. On consacra la chapelle en 1327 : Jeanne, reine de France,

qui en avait posé la première pierre, lui donna une relique de saint Eustache et un doigt de saint Jacques. L'hôpital contenait au delà de quarante lits; il logeait chaque nuit soixante à quatre-vingts pauvres, qui recevaient le lendemain, avant de partir, le quart d'un pain d'un denier avec le tiers d'une chopine de vin.

Quatre prêtres, portant le titre de chapelains, furent d'abord chargés de desservir la chapelle; leur nombre augmenta par la suite. En 1383 ils étaient dix-neuf, et chacun occupait une petite maison construite dans l'enclos de l'hôpital; ils prirent alors le titre de chanoines, et le conservèrent malgré quelque opposition de la part de la confrérie des pèlerins. Ils ne tardèrent pas à tomber dans le relâchement et l'indiscipline; l'évêque de Paris se vit dans la nécessité de leur imposer des règlements pour les faire rentrer dans les devoirs de leur état, dont ils tendaient chaque jour à s'éloigner. Par la suite, les membres eux-mêmes, soit laïques, soit ecclésiastiques, de la confrérie de Saint-Jacques-de-l'Hôpital eurent entre eux des querelles fréquentes au sujet de l'administration de leurs revenus; ces querelles devinrent très-vives, et même scandaleuses, vers la fin du XVII[e] siècle. Afin de mettre un terme à tous les débats, Louis XIV, en 1672, donna à l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare tous les biens de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, ainsi que ceux de plusieurs autres établissements hospitaliers qui se trouvaient dans la même situation. Jusqu'à cette époque les membres de la confrérie avaient célébré chaque année la fête de Saint-Jacques-le-Majeur par une procession solennelle à laquelle assistaient tous ceux qui avaient fait le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Galice. La cérémonie était fort belle, mais elle conservait quelque chose de la grossièreté de l'époque où on l'avait instituée: les confrères y portaient tous un cierge blanc allumé, avec le bourdon et la calebasse du pèlerin. La confrérie de Saint-Jacques-de-l'Hôpital fut supprimée à la révolution. L'église, qui était mal

construite et qu'on avait toujours mal entretenue, a été démolie en 1820. Sur son emplacement on a élevé des maisons particulières.

COLLÉGE D'ARRAS.

Ce collége était situé rue d'Arras, nº 4. Il fut fondé vers 1327 ou 1328, au moyen de legs pieux, par Nicolas le Candelier ou Canderlier, abbé de Saint-Waast d'Arras, pour l'entretien et l'instruction d'un certain nombre de pauvres écoliers du diocèse d'Arras. On le plaça d'abord dans la rue Chartière, près du clos Bruneau; plus tard il fut transféré rue d'Arras, appelée *rue des Murs*, en face du collége du cardinal Lemoine. En 1764 on le réunit au collége Louis-le-Grand, à cause de la modicité de ses revenus. C'est aujourd'hui une maison particulière.

COLLÉGE DE TRÉGUIER ET DE LÉON.

Ce collége était situé place Cambrai, sur une partie de l'emplacement occupé aujourd'hui par le collége de France. Il fut fondé, vers l'année 1325, pour huit écoliers pauvres du diocèse de Tréguier, par Guillaume de Coatmohan, grand chantre de l'église de Tréguier et docteur en droit de la faculté de Paris. En 1411, un autre docteur en droit de la même faculté y établit six bourses nouvelles. Plus tard, et vers l'année 1575, ce collége fut considérablement augmenté par l'adjonction qu'on y fit de celui *de Léon*, qui était voisin et qui ne pouvait se suffire à cause de sa pauvreté. On appela dès lors cet établissement collége de Tréguier et de Léon. En 1610 Henri IV fit acheter ce collége, ainsi que celui des Trois-Évêques, qu'on avait commencé sur la place Cambrai et l'on jeta les fondements du collége royal de France sur l'emplacement.

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET ÉDIFICES
Fondés sous Philippe VI de Valois.

ÉGLISE ET CONFRÉRIE DU SAINT-SÉPULCRE.

L'église du Saint-Sépulcre était située rue Saint-Denis, n° 124. Elle fut commencée, vers 1326, par une confrérie composée de quelques personnes qui avaient fait vœu d'aller en pèlerinage à Jérusalem, ou qui en étaient revenues. Par la suite, le nombre des affiliés s'étant augmenté considérablement, des dons et des quêtes permirent de continuer les travaux de construction, qu'on avait d'abord été forcé de suspendre faute d'argent. Toutefois, on ne put faire la dédicace de cette église qu'en 1526, et même elle ne fut entièrement terminée que beaucoup plus tard, en 1655. Le portail, qui était estimé, avait un bas-relief représentant la sépulture du Sauveur. Dans l'intérieur on admirait des vitraux peints en grisaille, ainsi qu'un certain nombre de beaux morceaux de sculpture et de peinture : une statue de Jésus-Christ ressuscité, par Champagne; un saint Jérôme dans le désert, par Laurent de la Hyre. Le grand autel, orné de belles figures en bois, était majestueux; l'on voyait au-dessus un tableau de la résurrection, peint par Lebrun. Dans une autre peinture placée à droite du chœur, Notre-Seigneur était représenté en croix, revêtu des habits de grand sacrificateur, comme dans le tableau qui se trouve à Lucques. La confrérie du Saint-Sépulcre avait formé le projet de construire un hôpital pour les fidèles qui allaient en terre sainte, mais les pèlerinages devenant de plus en plus rares avec le temps, ce projet ne fut pas mis à exécution, et l'on se borna à la construction de l'église. Le clergé qui la desservait était composé de chanoines et jouissait de tous les droits paroissiaux. Vers le milieu du XVIIIe siècle, la confrérie du Saint-Sépulcre fut réunie définitivement à celle de Saint-

Lazare. En 1775 il se forma une autre confrérie semblable. Les membres qui la composaient avaient coutume de célébrer le jour de chaque réunion par un grand repas, ce qui leur fit donner, par quelques plaisants, le surnom de *confrères de l'Aloyau*. Ils s'étaient créés des grades et des décorations ; mais un édit de 1776 vint leur défendre de les porter. Les confrères de la première société du Saint-Sépulcre plaidaient depuis plusieurs années contre *ces messieurs de l'Aloyau*, lorsque la révolution arriva et mit un terme à tous ces débats. Le chapitre du Saint-Sépulcre fut supprimé en 1790. L'année suivante une compagnie de négociants hollandais acheta l'église avec les bâtiments qui en dépendaient, et fit construire la cour Batave sur leur emplacement.

SAINT-JULIEN-DES-MÉNÉTRIERS.

Cette église était située rue Saint-Martin, n° 96. En 1328 deux joueurs d'instruments, appelés alors *ménestrels* ou *ménestriers*, fondèrent un hôpital avec une chapelle pour les pauvres passants de leur profession, sur un terrain qu'ils acquirent de l'abbesse de Montmartre ; aussitôt les autres ménétriers de Paris se joignirent à eux et formèrent une confrérie qui dota cet établissement de 16 livres de rentes. Les personnes de cette profession habitaient tous la même rue, dite alors rue des Jongleurs, et, plus tard, des Ménétriers. Ils firent des statuts pour leur association et eurent soin de les soumettre à l'approbation du prévôt de Paris, chef de la police, dont ils dépendaient. D'après ces règlements, les ménétriers de la corporation de Paris avaient seuls le droit de jouer aux fêtes et noces que l'on célébrait dans la ville, et d'y assister pendant toute leur durée ; il était interdit, sous peine d'amende, aux ménétriers étrangers de s'y présenter. La confrérie, qui portait le nom de Saint-Julien, était gouvernée par deux chefs appelés *roi* et *prévôt de Saint-Julien*. Ils pouvaient exiler de Paris pour un an et un jour tout mé-

ménétrier de la ville qui s'était avisé d'exercer sa profession sans se faire affilier auparavant à la corporation. A l'origine, le nombre des ménétriers inscrits comme membres de la confrérie n'était que de trente-sept ; il s'éleva beaucoup plus haut dans la suite. En 1644, l'archevêque de Paris chargea les prêtres de la doctrine chrétienne du soin de célébrer le service divin dans la chapelle de Saint-Julien. Toutefois, les ménétriers jurés conservèrent le droit d'y nommer un chapelain et gardèrent certaines prérogatives dont ils jouissaient depuis l'institution de la confrérie. On n'y voyait rien de remarquable à l'intérieur qu'un Christ sur la croix, de Lebrun, et à l'extérieur un portail sur lequel étaient représentés en relief deux ménétriers avec le costume du temps des fondateurs. Les prêtres de la doctrine chrétienne avaient abandonné depuis longtemps l'église et l'hôpital de Saint-Julien lorsque la révolution vint les faire démolir. Sur leur emplacement se trouve aujourd'hui une maison particulière.

CHAPELLE SAINT-YVES.

Cette chapelle était située rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Noyers. En 1348, quelques habitants de la Bretagne et de la Touraine s'étant formés en confrérie, obtinrent de l'évêque de Paris l'autorisation de construire une chapelle collégiale sous l'invocation de saint Yves, curé breton, canonisé l'année précédente. Saint Yves, qu'on appelait l'avocat des pauvres, avait fait ses études dans la capitale. Les écoliers originaires de la Bretagne voulurent contribuer aux frais de cette construction. La confrérie qui administrait cette chapelle se composait presque entièrement d'avocats et de procureurs. D'après Beguillet, l'on y voyait sur les murs, en 1779, un grand nombre de sacs contenant des pièces de procédure et déposés par des plaideurs qui avaient gagné leurs procès. La chapelle de Saint-Yves fut démolie en 1796. Quelques vestiges

qui sont restés près d'une maison construite sur son emplacement, ont fait juger que son architecture était d'un bon style et qu'on lui avait donné des dimensions assez grandes pour une simple chapelle. Le portail était orné de deux statues représentant, selon l'abbé Lebeuf, Yves Simon, l'un des fondateurs, et sa femme.

COLLÉGE ET SÉMINAIRE DES ÉCOSSAIS.

Ce collége, établi d'abord rue des Amandiers, fut transféré plus tard dans la rue des Fossés-Saint-Victor, aux nos actuels 25 et 27. Sa fondation, qui remontait à 1323, était due à David, évêque de Murray, en Écosse, et à Jacques Beatown, archevêque de Glascow, ambassadeur d'Écosse en France. David y avait créé originairement quatre bourses pour autant de pauvres écoliers écossais, un théologien et trois artiens. Par la suite, Jacques Beatown sut intéresser Marie Stuart en faveur de cet établissement et lui procura ainsi des revenus considérables. A sa mort, le prélat lui-même légua tous ses biens au collége des Écossais et institua les prieurs des chartreux comme administrateurs perpétuels de sa fondation. Ce fut en 1662 que le principal de cette maison, Robert Bardoux, acheta un emplacement sur la rue des Fossés-Saint-Victor et y bâtit l'édifice connu depuis sous le nom de *collége* ou *séminaire des Écossais*. La construction fut achevée en 1665; mais on ne termina la chapelle qu'en 1672, et on la plaça sous l'invocation de saint André, patron de l'Écosse. Dans les premières années du XVIIIe siècle, le duc de Perth, gouverneur de Jacques III, y fit élever, à ses frais, par le sculpteur Louis Garnier, un monument en marbre, surmonté d'une urne en bronze doré, qui contenait la cervelle de Jacques II, roi d'Angleterre, mort à Saint-Germain-en-Laye, en 1701. Le duc avait exprimé son attachement pour ce prince en y faisant graver une touchante épitaphe.

L'établissement des Écossais était non-seulement un collége destiné à l'éducation de jeunes étudiants, mais aussi un séminaire où l'on formait des missionnaires pour aller prêcher en Écosse ; ce fut là sans doute la raison qui empêcha de le supprimer, en 1763, avec tant d'autres colléges qu'on réunit à Louis-le-Grand, siége de l'Université. Il exista jusqu'en 1790. A cette époque, il cessa d'être un établissement d'instruction publique et servit, pendant quelque temps de prison. En 1801, on le réunit à la maison des Irlandais, et en 1808 un décret impérial le plaça sous la surveillance de l'Université. Ses bâtiments furent alors occupés par une institution.

COLLÉGE DE MARMOUTIER.

Ce collége était situé rue Saint-Jacques. En 1329, Geoffroy du Plessis, secrétaire de Philippe le Long, donna, au monastère de Marmoutier, trois maisons qu'il possédait dans cette rue, pour les écoliers que la communauté voudrait faire étudier à Paris. Telle fut l'origine du collége de Marmoutier. Il se trouvait placé à côté de celui du Plessis, dont nous avons déjà parlé, et qui devait sa création au même fondateur. Cet établissement, qui était soumis à l'abbé de Marmoutier, subsista jusqu'en 1637, époque où il devint inutile, par suite de la réforme de la congrégation de Saint-Maur introduite parmi les religieux de l'abbaye de Marmoutier. On le vendit aux jésuites en 1641, pour l'agrandissement de leur collége de *Clermont* ou de *Louis-le-Grand*.

COLLÉGE DES LOMBARDS.

Ce collége, appelé quelquefois *collége de Tournai et d'Italie*, était situé rue des Carmes, n° 23. Quatre Italiens, demeurant à Paris, le fondèrent, en 1333, dans une maison appartenant à l'évêque d'Arras, pour onze pauvres écoliers originaires d'Italie et de leurs villes natales. Ils le placèrent

sous la protection de l'abbé de Saint-Victor et du chancelier de Notre-Dame. Pour y avoir droit à une bourse, il fallait être clerc et ne pas posséder vingt livres de rente. Ce collége ne tarda pas à décliner rapidement, à cause de l'insuffisance de ses ressources, et par suite également de la formation en Italie de nombreuses écoles publiques ou académies qui dispensaient les jeunes Italiens d'aller chercher l'instruction chez une nation étrangère. En 1681, ses bâtiments tombaient en ruine, lorsque deux prêtres irlandais, Malachie Kelly et Patrice Maginn, formèrent le projet de les reconstruire pour y fonder un établissement destiné aux prêtres et aux étudiants de leur pays.

COLLÉGE DE BOURGOGNE.

Ce collége était situé dans la rue des Cordeliers (aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine) et vis-à-vis le couvent de ce nom. Il fut fondé, en 1332, au moyen des libéralités de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI de Valois, pour vingt pauvres étudiants en philosophie, originaires du comté de Bourgogne. On y construisit une chapelle sous l'invocation de la sainte Vierge. Les candidats aux bourses n'étaient admis qu'après avoir été examinés par le chancelier de Paris et le gardien des cordeliers. L'on prenait parmi eux le principal et le chapelain. En 1764, le collége de Bourgogne eut le sort des autres petits colléges qui n'étaient pas de plein exercice; il fut réuni à l'Université. Cinq ans après, l'académie royale de chirurgie, située dans la même rue, entre les églises de Saint-Côme et des Cordeliers, fit l'acquisition de ses bâtiments pour s'agrandir et y placer ses écoles; c'est là que se trouve aujourd'hui l'École de médecine.

COLLÉGE DE LISIEUX.

Ce collége était situé rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 5. Il fut fondé en 1336, par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux,

pour l'entretien et l'enseignement de vingt-quatre étudiants de la faculté des arts. On l'avait d'abord placé près de Saint-Séverin, dans la rue des Prêtres. Au XVe siècle, il fut transféré sur la montagne Sainte-Geneviève, rue Saint-Étienne-des-Grès, dans les bâtiments du collége de Torcy, qu'on avait construit pour les étudiants du diocèse de Lisieux. Dès lors on appela cet établissement collége de Torcy ou de Lisieux indifféremment. Il y avait une chapelle placée sous l'invocation de saint-Sébastien. Les bâtiments de ce collége ayant été démolis, en 1764, pour la formation d'une place devant la nouvelle église de Sainte-Geneviève, l'institution fut transférée rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans le collége de Dormans, dont les écoliers avaient été placés à Louis-le-Grand. Après la révolution, les bâtiments de ce dernier collége sont devenus une caserne.

COLLÉGE DE CHANAC.

Ce collége, appelé aussi de Saint-Michel et de Pompadour, était situé rue de Bièvre. Il fut fondé, vers l'année 1348, par Guillaume de Chanac, originaire du Limousin et évêque de Paris. Le prélat donna, à cet effet, sa maison de la rue de Bièvre, 100 livres de rente, et des livres pour la bibliothèque. Mais la dotation de ce collége, quoique augmentée dans la suite, suffisait à peine pour l'entretien de dix boursiers; elle était d'ailleurs grévée de plusieurs pensions onéreuses. Aussi le nombre des bourses se trouva-t-il réduit à trois en 1729. L'on sait que le fameux cardinal Dubois avait été un des boursiers du collége de Chanac. Cet établissement fut réuni à Louis-le-Grand, en 1763.

COLLÉGE DE HUBANT OU DE L'AVE-MARIA.

Ce collége était situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 83. Il fut fondé, en 1336, par Jean de Hubant, conseiller

du roi, pour quatre boursiers originaires du village de Hubant, dans le Nivernais, ou des environs. Ces écoliers étaient admis dans l'établissement à l'âge de huit ou neuf ans, et y restaient jusqu'à seize. Le fondateur avait mis son collége sous la protection de la sainte Vierge. Au-dessus de la porte d'entrée l'on voyait la statue de la mère de Dieu entourée de celles de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste, et des quatre enfants admis dans l'établissement. On avait gravé en lettres d'or les deux mots *Ave Maria* sous les pieds de la Vierge, et peu à peu cette inscription, faisant oublier le nom du fondateur, était devenue celui de la maison même. Ce collége, trop faiblement doté, ne fut jamais florissant. On le réunit à celui de Louis-le-Grand en 1767. Depuis cette époque, ses bâtiments sont devenus des propriétés particulières.

COLLÉGE DE MIGNON OU DE GRAMMONT.

Ce collége était situé rue Mignon, n° 2, quartier Saint-André-des-Arcs. Il fut fondé, en 1343, par Jean Mignon, archidiacre de Blois et maître à la chambre des comptes, pour douze écoliers de sa famille; mais, par la négligence des exécuteurs testamentaires, la fondation n'eut son effet qu'en 1353. Cet établissement fut réformé, en 1539, par Jean Le Veneur, évêque de Lisieux, grand aumônier de France. En 1584 on le donna aux religieux de Grammont du bois de Vincennes, et de laïque qu'il était, il devint régulier. Il renfermait alors huit religieux étudiants avec un prieur : on l'appela *collége de Grammont*. Les grammontains l'occupèrent jusqu'en 1769, époque où la suppression de leur ordre fit réunir le collége à l'Université. Ses bâtiments avaient été reconstruits en 1749. On y établit l'imprimerie du parlement. En 1820 ils servirent de dépôt aux archives du trésor royal, et, plus tard, l'imprimeur de l'*Almanach royal* s'y installa.

COLLÉGE D'AUTUN OU DU CARDINAL BERTRAND.

Ce collége était situé rue Saint-André-des-Arcs, n° 30. Il fut fondé, en 1341, par Pierre Bertrand, natif d'Annonay en Vivarais, évêque d'Autun, depuis cardinal, pour l'entretien de quinze jeunes gens des diocèses de Vienne, du Puy et de Clermont, étudiants en théologie, en droit ou en philosophie. Plus tard on augmenta le nombre des bourses pour des jeunes gens des mêmes diocèses; et Oudart de Moulins, président à la chambre des comptes, légua à l'établissement une somme suffisante pour y entretenir trois écoliers originaires de Moulins. Les biens et les écoliers de ce collége furent réunis plus tard à Louis-le-Grand. Ses bâtiments servirent à la première école gratuite de dessin; ils ont été détruits depuis, et l'on a élevé des maisons particulières sur leur emplacement.

COLLÉGE D'AUBUSSON.

On ne connaît bien ni l'origine, ni l'histoire de ce collége, ni même l'emplacement exact qu'il occupait; l'on croit qu'il était situé à l'extrémité occidentale de la rue Saint-André-des-Arcs, près de la rue de Bussy. Il est certain qu'il existait en 1348, puisqu'à cette époque l'Université lui céda, à travers la terre dite d'Aubusson, la propriété d'un chemin de six mètres de large qu'elle tenait elle-même de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le collége devait son nom vraisemblablement à cette pièce de terre, qui était contiguë. Voilà tout ce que l'on sait sur cet établissement.

COLLÉGE DE TOURS.

D'après certains documents authentiques, ce collége, situé rue Serpente, n° 7, existait dès l'année 1330; mais son fondateur, Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours, ne le

termina qu'en 1333. On y entretenait un principal et six boursiers de la Touraine, tous nommés par l'archevêque de Tours. Les bourses n'y étaient d'abord que de 2 sols 6 deniers par semaine ; dans la suite elles furent élevées successivement, et à plusieurs reprises, jusqu'à 15 sols. Les différentes causes qui amenèrent la dépréciation de l'argent et une mauvaise administration, avaient presque ruiné ce collége, lorsqu'en 1763 il fut réuni à l'Université avec beaucoup d'autres petits établissements du même genre. Ses bâtiments sont occupés aujourd'hui par des particuliers.

COLLÉGE DE CAMBRAI OU DES TROIS-ÉVÊQUES.

Ce collége était situé sur la place Cambrai, vis-à-vis du cloître de Saint-Jean-de-Latran. Il fut fondé, en 1344, par trois évêques, Guillaume ou Guy d'Auxonne, évêque de Cambrai ; Hugues de Pomarc, évêque de Langres ; et Hugues d'Arci, archevêque de Reims. On y établit six écoliers originaires des diocèses des fondateurs ou des diocèses voisins : ils devaient appartenir, deux à la faculté des arts, deux à celle de droit, et les deux autres à celle de théologie : on y entretenait, en outre, un principal et un procureur. A l'époque de la fondation, les bourses des écoliers étaient de 6 sols par semaine. En 1612, Louis XIII fit acheter les bâtiments de ce collége ; on en démolit une partie et l'on commença, sur leur emplacement, la construction du collége Royal ou collége de France, que François Ier avait fondé : toutefois, le collége de Cambrai ne fut pas supprimé, et l'on stipula dans l'acte d'acquisition que le principal et les boursiers recevraient 1,000 livres de rente à titre de dommages-intérêts, qu'ils seraient tous logés dans le nouvel édifice, et qu'une partie de l'ancienne maison resterait debout jusqu'à l'achèvement de celle que l'on commençait : cette partie existait encore sous Louis XIV. Ce prince, pour dédommager le collége de Cambrai de ses pertes,

y fonda une chaire de droit français en 1680, et trois professeurs de cette faculté y firent leurs cours jusqu'à la construction de l'école nouvelle, près de Sainte-Geneviève. Ses bâtiments furent entièrement démolis en 1774, pour l'achèvement du collége de France.

COLLÉGE DE MAÎTRE CLÉMENT.

Ce collége, situé rue Hautefeuille, dans une maison nommée d'abord *le Pot d'étain*, fut fondée par Robert Clément, en 1349; mais les biens qu'il légua à cet effet n'ayant laissé, après le payement des dettes, qu'une rente de 18 sols, insuffisante pour l'entretien de l'établissement, l'Université, en 1370, réunit ses élèves à ceux du collége fondé tout récemment par maître Gervais Chrestien, et appelé de son nom.

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET ÉDIFICES Fondés sous Jean II, le Bon.

HÔTEL-DE-VILLE.

Jusqu'au milieu du XIVe siècle, la hanse, ou municipalité parisienne, avait siégé, soit à la place du Châtelet, soit à la porte Saint-Jacques, dans un édifice appelé également *maison de la Marchandise* et *Parloir aux bourgeois*. En 1357, Étienne Marcel, prévôt des marchands, acheta pour la ville, au prix de 2,880 livres parisis, une maison située sur la place de Grève et appelée *maison aux Piliers*, à cause des piliers de bois qui soutenaient sa façade, ou *maison aux Dauphins*, parce qu'elle avait appartenu aux dauphins du Viennois. Ce fut là le premier hôtel de ville ou s'agitèrent, pendant près de deux siècles, toutes les questions de l'histoire parisienne, et fort souvent aussi les affaires politiques de cette longue

période. Sous François Ier, la maison aux piliers menaçant ruine, on résolut de la remplacer par un édifice plus digne de la ville de Paris. Les plans en furent dressés par Dominique de Cortone, dit Le Boccador; et le 15 juillet 1533, le prévôt des marchands, Pierre Viole, assisté de ses échevins, posa, en grande cérémonie, la première pierre du monument.

Toutefois, les travaux marchèrent lentement. On avait dû recourir à la voie de l'expropriation pour faire raison des prétentions exorbitantes des propriétaires de onze maisons qu'il avait fallu abattre pour placer les nouvelles constructions; ensuite, une foule de droits féodaux grévant les maisons acquises durent s'éteindre à prix d'argent, et de nombreuses servitudes opposées à ces constructions sur divers points, donnèrent lieu à de longues contestations préalables. Au nord, la chapelle et l'hôpital du Saint-Esprit défendirent leur terrain pied à pied et ne se décidèrent à transiger qu'après avoir obtenu la concession d'un bas-relief pour indiquer le voisinage de la chapelle, et l'ouverture d'une large arcade sur la Grève, afin de ménager un libre passage à l'hôpital; au sud et vers la Seine, l'église Saint-Jean montra les mêmes exigences: de là cette seconde arcade appelée du nom de l'église détruite et semblable à celle du Saint-Esprit. L'œuvre du Boccador se ressentit de ces difficultés et de l'esclavage de ces servitudes: son terrain, resserré sur la Grève entre les deux arcades, allait en s'élargissant vers la ruelle Saint-Jean, dans sa profondeur: c'est là ce qui causa la configuration de la cour principale en trapèze. Constamment obsédé et contrarié par des exigences nouvelles, l'architecte se vit forcé de recommencer plusieurs fois ses études et de modifier ses plans: aussi laissa-t-il le monument inachevé. En 1550, il n'y avait encore qu'un étage d'élevé. Les travaux demeurèrent suspendus pendant les guerres civiles. Ils furent repris, sur les plans mêmes du Boccador, en 1606, par Pierre Guillain et

Charles Marchand, *maîtres des œuvres de ville*, et s'achevèrent enfin dans l'année 1628. Au-dessus de la porte d'entrée principale, Pierre Biard, disciple de Michel-Ange, avait sculpté, sur un fond de marbre noir, la statue équestre de Henri IV, en demi-bosse couleur de bronze. La révolution supprima ce beau morceau, chef-d'œuvre de l'artiste ; mais la restauration le rétablit en plâtre, et le gouvernement de juillet le fit couler en bronze.

Sous Louis XIV, les frises de l'Hôtel-de-Ville, ses parois et ses portiques se chargèrent de bas-reliefs avec des inscriptions françaises et latines à la louange du grand roi. Au fond de la cour, sous une arcade revêtue de marbre et ornée de deux colonnes ioniques dont les chapiteaux étaient en bronze doré, l'on voyait la statue de Louis le Grand, habillé en triomphateur romain, s'appuyant d'une main sur un faisceau d'armes et donnant des ordres de l'autre. Coysevox l'avait sculptée en bronze, en 1689 ; son piédestal était enrichi de deux bas-reliefs du même artiste. On l'avait placée au milieu des portraits en médaillon des prévôts des marchands et des échevins de la ville de Paris. Cette statue, mutilée et enlevée de sa place en 1793, était restée cachée dans les magasins du Roule. Habilement restaurée par les soins du sculpteur Dupasquier et du fondeur Thomire, en 1814, elle a été placée au milieu de la cour d'honneur. La grande salle, la salle des gouverneurs et les autres pièces importantes de l'Hôtel-de-Ville, étaient ornées de plusieurs tableaux peints par Largillière, Vanloo, de Troy, Louis de Boulongne, Porbus fils, etc., etc.

Après Louis XIV, l'accroissement indéfini de la population, l'augmentation incessante des affaires et l'importance que tendait à acquérir chaque jour la municipalité parisienne, rendaient trop étroit et insuffisant l'édifice du Boccador. En 1749, Louis XV et ses ministres agitèrent sérieusement la question du déplacement de l'Hôtel-de-Ville. L'endroit où il fut décidé, pendant quelque temps, qu'on le transporterait, était le quai

Conti. A cet effet, l'on devait acheter les hôtels de Conti et de Silleri, au prix de 4 millions de livres, et sur leur emplacement l'on construisait la nouvelle maison commune, en ayant soin de la rapprocher le plus possible du palais des Quatre-Nations, pour que les deux façades pussent former un pendant et un vis-à-vis majestueux à celle du Louvre. Mais ce projet fut bientôt abandonné, et quelques années plus tard, l'hôtel de la Monnaie s'élevait à la place destinée d'abord à l'Hôtel-de-Ville. Sous Louis XVI, il fut question de transporter cet édifice sur le terre-plein du Pont-Neuf. La révolution et la république ne pensèrent à l'Hôtel-de-Ville que pour y opérer leurs œuvres ordinaires de destruction en y effaçant les inscriptions, en détruisant ses statues et en y faisant des mutilations de toute sorte.

Quand le calme et l'ordre furent rétablis, et que la préfecture de la Seine eût été installée, à côté de l'administration municipale de Paris, dans le monument du Boccador, le préfet, le comte Frochot, administrateur aussi actif qu'intègre, se hâta d'acheter et de faire approprier aux besoins du service la vieille église Saint-Jean, ainsi que les bâtiments et la grande galerie du Saint-Esprit. Quelques années plus tard, Napoléon lui-même s'occupa beaucoup de la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville. Les plans du nouvel édifice se combinaient avec ceux de la voie impériale qui devait conduire de la colonnade du Louvre à la barrière du Trône. La façade, du côté du sud, se développait parallélement à la Seine; à l'intérieur, l'œuvre primitive de l'architecte italien était conservée; mais on y faisait d'immenses additions, entre autres une salle des banquets pouvant contenir six mille convives, et bordée par une immense galerie, dite *des Fastes*, où, dans les circonstances solennelles, l'empereur aurait passé, en grande pompe, avec toute sa suite. On y construisait aussi un théâtre, comme dans les résidences impériales. La place de Grève, dégagée, était élargie dans tous les sens, et un pont monumental devait la réunir à la Cité.

Ce projet, à l'exécution duquel Napoléon affectait 25 millions, tomba dans l'oubli après 1815. La restauration fit peu de choses à l'Hôtel-de-Ville.

Mais une ère nouvelle commença pour ce monument aussitôt que M. le comte de Rambuteau, l'un des meilleurs administrateurs qu'ait jamais eus Paris, eut été nommé préfet de la Seine. Sous sa direction, aussi ferme que droite et vigilante, l'on vit s'opérer chaque année, sur les divers points de la ville, une suite non interrompue d'améliorations les plus précieuses et les mieux calculées dans tous les genres; l'on y vit également s'élever une foule d'établissements d'utilité publique et de monuments nouveaux, sans que les finances municipales cessassent de se maintenir dans l'état le plus prospère. L'Hôtel-de-Ville ne pouvait pas être oublié. Après avoir satisfait le sentiment parisien, en décidant que cet édifice ne serait pas déplacé, M. de Rambuteau demanda un projet de reconstruction à M. Godde. Cet architecte connaissait parfaitement les plans dressés, sur l'ordre de Napoléon, par Molinos, en 1811, ayant été inspecteur distingué dans son service, pendant plusieurs années. On lui adjoignit un confrère d'un goût éprouvé, M. Lesueur. Au mois de mars 1836, le nouveau projet présenté tant en dessins qu'en bas-reliefs, fut approuvé par une commission spéciale de conseillers municipaux et d'architectes. La sanction royale ne se fit pas attendre, et dès le mois de mai 1837, les démolitions et les fouilles commencèrent dans l'espace formant le vaste périmètre du nouveau monument. Tels furent le zèle des architectes, l'énergie des ouvriers et la célérité des moyens employés, qu'à la fin de 1841, cet immense parallélogramme de bâtiments était debout sur ses quatre faces. Mais les frais de cette construction s'élevaient déjà à 12,417,000 francs, et l'œuvre n'était pas achevée. Le nouvel Hôtel-de-Ville n'avait encore que des murs tout nus; à l'extérieur, il attendait des sculptures; à l'intérieur, il demandait des marbres, de l'or, des peintures et l'ornementation. Les

édiles du conseil furent effrayés de la dépense à la Louis XIV qu'on venait de faire, et un an s'écoula avant qu'ils voulussent voter de nouveaux fonds. Pressés enfin par l'opinion, ils se décidèrent à terminer le monument, et les travaux furent repris en 1843. L'on restaura la cour d'honneur et on la mit en harmonie avec le reste de l'édifice. Les salles et les appartements de l'intérieur furent livrés aux peintres et aux statuaires. Deux ans après, le stuc, le marbre, les glaces, les riches damas couvraient partout les murailles. Les lambris resplendissaient d'or; les peintures ornaient les archivoltes et la sculpture apparaissait sur tous les points, en médaillons, en bas-reliefs, en groupes, en cariatides. A peu de choses près, le monument était complet et digne de la ville de Paris; mais aussi la dépense générale s'élevait alors au delà de 15 millions.

L'ensemble des bâtiments composant l'Hôtel-de-Ville forme un rectangle dont les deux grands côtés mesurent cent vingt mètres en longueur, sur la place de l'Hôtel-de-Ville et sur la rue Lobau; les deux petits côtés ont quatre-vingts mètres sur le quai et sur la rue Neuve-de-Rivoli. Aux angles de ce rectangle sont placés quatre pavillons qui s'élèvent d'un étage au dessus des bâtiments intermédiaires. L'architecture extérieure de la partie neuve de la façade qui donne sur la place de l'Hôtel-de-Ville se marie parfaitement avec les lignes principales de l'ancienne façade et affecte comme elle le style adopté par Le Boccador. Après les pavillons d'angle et sur les petits côtés, l'architecture change de caractère, en conservant toutefois quelque chose du style de la renaissance italienne qui semble dominer dans l'ensemble des constructions nouvelles. Les pavillons d'angle ont trois étages et sont surmontés de lucarnes en pierres richement sculptées. Des colonnes engagées séparent des niches à frontons occupées par les statues des hommes remarquables de la ville de Paris. Entre les chapiteaux de ces colonnes et au-dessus des croisées, l'on voit des figures en re-

lief représentant *les arts, les sciences, l'agriculture* et *le commerce*. Du côté de la rue Neuve-de-Rivoli, où sont placés les bureaux, et du côté du quai, où se trouvent les salons de réception et les appartements du préfet, les bâtiments intermédiaires aux pavillons d'angle sont composés de deux étages en arcades, et présentent le même ordre d'architecture que les pavillons. Quant à la façade donnant sur la rue Lobau, elle est ornée de colonnes dégagées qui s'élèvent entre chacune des quinze travées d'arcades par lesquelles ce corps de bâtiment est éclairé. Toute la façade se trouve décorée de statues allégoriques placées sur les piédestaux de la balustrade à jour.

A l'intérieur de l'édifice, il y a trois cours principales, la cour de l'ancien Hôtel-de-Ville, ou cour d'honneur, au milieu; celle des bureaux, à droite; et celle du préfet, à gauche. Ces deux dernières sont parfaitement semblables de figure et même de détails; chacune d'elles forme un trapèze long de trente-quatre mètres et large de vingt mètres à la base. Elles ont, l'une et l'autre, deux grandes entrées donnant sur la place et sur la rue Lobau. En entrant dans la cour des bureaux, du côté de cette rue, on arrive par quelques degrés à la grande salle dite *des Élections*; elle a quarante mètres de long et onze de large; son élévation est de sept mètres cinquante millimètres; et elle reçoit le jour par onze baies en arcades ouvertes sur la rue Lobau. La voûte surbaissée de cette salle porte sur des colonnes d'ordre dorique qui se trouvent en avant-corps sur ses deux côtés, avec un entablement à triglyphes. La salle des Élections conduit au vestibule à quatre colonnes des grands escaliers des Fêtes. L'on demeure frappé d'admiration à l'aspect du grandiose et de l'effet magnifique de ces escaliers à rampes droites avec des galeries supérieures dont les voûtes reposent sur des colonnes de marbre. Beauté des sculptures, des marbres et des stucs, richesse de l'ornementation, tout se trouve réuni dans ce remarquable plan

d'ensemble pour offrir à l'œil la partie la plus monumentale de l'Hôtel-de-Ville, et en même temps une des plus belles dispositions d'escaliers connues. Au premier étage, on trouve la galerie des Fêtes, longue de quarante-huit mètres, large de treize et haute de douze. La décoration de cette galerie se compose de peintures à fresque et de colonnes dégagées servant de point d'appui à la voûte qui porte le plafond. Au milieu est l'entrée de la salle dite *des Cariatides*, dont les voûtes en pendentifs portent une tribune décorée de cariatides et surmontée d'un plafond. Elle communique directement avec la salle magnifiquement décorée, mais mal éclairée, des séances de la commission municipale. Deux petites cours vitrées, en forme de serres, servent à éclairer les grands escaliers et la salle des cariatides, et facilitent en même temps la circulation dans les tribunes de la galerie des Fêtes.

Dans la partie du monument qui donne sur le quai, une galerie dite *des Quatre-Arcs*, dominant la cour du préfet, et un escalier à une seule rampe, placé à l'extrémité de cette galerie, près du pavillon d'angle de la place et du quai, conduisent à l'entrée des appartements particuliers du préfet. Là, deux rampes en retour mènent à un palier supérieur qui communique avec l'antichambre des salons municipaux, dits *salons de Réception*. On remarque des sculptures riches et variées sur les voûtes et sur le plafond de cet escalier. Il est décoré également par des colonnes et des pilastres d'ordre dorique d'une grande finesse d'exécution. Le salon d'introduction occupe le premier étage du pavillon d'angle. Immédiatement après viennent les trois salons de réception. Ils communiquent les uns dans les autres par trois grandes arcades dont les pieds-droits sont ornés de pilastres. On les a disposés de telle manière qu'au besoin ils ne forment qu'une seule pièce immense. La décoration est blanc et or. Les ornements qu'on y remarque principalement, sont des glaces d'une vaste dimension qui semblent en augmenter l'étendue à l'infini; des cheminées et

des consoles en marbre blanc; de riches panneaux placés entre les pilastres ou les circulaires qui se trouvent au-dessus des portes, et des figures ou arabesques sur stuc qui décorent les plafonds. Des peintures brillantes ornent chacun de ces salons et sont presque toutes emblématiques ou allégoriques.

Des salons de réception, on passe à la salle des Banquets, qui se trouve dans le pavillon d'angle du quai et de la rue Lobau. Cette salle est décorée de stucs et de grandes frises allégoriques; elle communique avec la galerie des Fêtes. Les appartements de l'empereur, comprenant la salle du zodiaque et un grand salon orné de colonnes en vert antique, sont au premier étage, entre l'antichambre des salons municipaux, à gauche du monument, et l'antique salle du Trône, où ont eu lieu tant d'actes et tant d'événements considérables de notre histoire nationale, et d'où sont sorties quelquefois des résolutions qui ont influé sur le sort du pays tout entier. Les bureaux sont placés, pour la plupart, dans la partie de l'édifice qui donne sur la rue Neuve-de-Rivoli, à droite de la porte dite *du Saint-Esprit*. La bibliothèque de la ville, riche de soixante mille volumes, est renfermée dans trois salles du troisième étage du pavillon d'angle des rues Lobau et Neuve-de-Rivoli; elle a un escalier particulier aboutissant à la cour des Bureaux. Les archives occupent le troisième étage des pavillons donnant sur le quai, et de plus toute la galerie comprise entre ces deux pavillons.

Les artistes, peintres et sculpteurs, les plus distingués de notre époque ont concouru à l'embellissement de l'Hôtel-de-Ville, et c'est avec raison qu'on a donné à ce magnifique monument le nom de *palais de la Ville*. Nous espérons que le lecteur verra ici avec plaisir la liste générale des prévôts des marchands et des échevins de la ville de Paris, depuis l'institution de ces magistrats municipaux jusqu'à la révolution.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRÉVÔTS DES MARCHANDS, DEPUIS 1268 JUSQU'EN 1789.

1268. Jehan Augier.
1276. Guillaume Pisdoé.
1280. Guillaume Bourdon.
1289. Jehan Arrode.
1293. Jehan Popin.
1296. Guillaume Bourdon.
1298. Estienne Barbette.
1304. Guillaume Pisdoé.
1314. Estienne Barbette.
1321. Jehan Gentien.
1355. Jean Culdoé.
1355. Maître Étienne Marcel.
1359. Jean Desmarets.
1371. Jean Fleury.
1411. Sire Pierre Gentien.
1411. André d'Espernon.
1413. Sire Pierre Gentien.
1415. Philippe de Brébant.
1417. Sire Guillaume Kiriasse.
1418. Noël Prévost.
1419. Maître Hugues Le Coq.
1420. Sire Guillaume Sanguin.
1421. Maître Hugues Rapioult.
1436. Sire Michel Laillier.
1438-40-42. Sire Pierre des Landes.
1444-46-48. Maître Jean Baillet.
1450. Maître Jean Burreau.
1452-54. Dreux-Budé.
1456-58. Maître Jean de Nanterre.
1460-62-64. Maître Henri de Livres.
1466. Sire Michel de La Grange, seigneur de Trianon.
1468. Sire Nicolas de Louviers, seigneur de Cannes.
1470-72. Sire Denis Hesselin.
1474. Sire Guillaume Le Comte.
1476-78-80-82. Maître Henri de Livres.
1484. Maître Guillaume de La Haye.
1486-88. Maître Jean du Drac, vicomte d'Ay et seigneur de Mareuil.
1490. Maître Pierre Poignant.
1492. Maître Jacques Piédefer.
1494. Nicolas Viole.
1496. Maître Jean de Montmiral.
1498. Maître Jacques Piédefer.
1500. Nicolas Potier.
1502. Sire Germain de Marle.
1504. Maître Eustache Luillier, seigneur de Saint-Mesmin.
1506. Messire Dreux Raguier, escuyer, seigneur de Tummelle.
1508. Maître Pierre Le Gendre.
1510. Maître Robert Turquant.
1512. Maître Roger Barme.
1514. Maître Jean Boulart.
1515-16. Maître Pierre Clutin.
1518. Maître Pierre Lescot, seigneur de Lyssy.
1520. Messire Antoine Le Viste.
1522. Guillaume Budé, seigneur de Merly-la-Ville.
1524. Maître Jean Morin.
1526. Maître Germain de Marle, seigneur de Thillay.
1528. Maître Gaillard Spifame, seigneur de Pisseaux.
1530. Maître Jean Luillier.
1532. Pierre Viole.
1534-36. Maître Jean Tronçon.
1538. Maître Augustin de Thou.
1540. Maître Étienne de Montmiral.
1542. Maître André Guillard.
1544. Maître Jean Morin.
1546. Maître Louis Gayant.
1548-50. Maître Claude Guyot.

1552. Maître Christophe de Thou.
1554. Maître Nicole de Livres.
1556. Maître Nicolas Perrot.
1558. Maître Martin de Bragelongne.
1560-62. Maître Guillaume de Marle, seigneur de Versigny.
1564. Maître Guillaume Guyot, seigneur de Charmaux.
1566-68. Messire Nicolas Le Gendre, seigneur de Villeroy.
1570. Claude Marcel.
1572-74. Maître Jean Le Charron.
1576. Messire Nicolas Luillier, seigneur de Boulincourt.
1578. Maître Claude Daubray.
1580. Maître Augustin de Thou.
1582-84. Messire Étienne de Neully.
1586. Messire Nicolas-Hector, seigneur de Péreuse et de Beaubourg.
1588. Maître Michel Marteau, sieur de La Chapelle.
1590. Maître Charles Boucher, sieur d'Orsay.
1592. Maître Jean Luillier, sieur d'Orville et de Visseau.
1594-96. Maître Martin Langlois, sieur de Beaurepaire.
1598. Messire Jacques Danès, seigneur de Marly.
1600. Messire Antoine Guyot, seigneur de Charmeaux.
1602. Messire Martin de Bragelongne, sieur de Charonne.
1604. Messire François Myron, chevalier, seigneur du Tremblay.
1606-08. Maître Jacques Sanguin, seigneur de Livry.
1612. Maître Gaston de Grieu, sieur de Saint-Aubin.
1614. Messire Robert Myron, seigneur du Tremblay.
1616. Maître Antoine Bouchet, seigneur de Bouville.
1618-20. Messire Henri de Mesmes, chevalier, seigneur d'Irval.
1622-24-26. Messire Nicolas de Bailleul, seigneur de Watrelos-sur-Mer et de Choisy-sur-Seine.
1628-30. Messire Christophe Sanguin, seigneur de Livry.
1632-34-36. Messire Michel Maureau.
1637-38. Oudard Le Féron, seigneur d'Orville et de Louvre-en-Parisis.
1641. Christophe Perrot, seigneur de La Malmaison.
1641. Macé Le Boulanger.
1644. Jean Scarron, seigneur de Mendiné.
1646-48. Hiérome Le Féron, seigneur d'Orville et de Louvre-en-Parisis.
1650-52. Messire Antoine Le Febvre.
1654-56-58-60. Alexandre de Sève, chevalier, seigneur de Chastignonville.
1662-64-66. Daniel Voisin, chevalier, seigneur de Chérisay.
1668-70-72-74. Claude Le Peletier.
1676-78-80-82. Auguste-Robert de Pommereu, seigneur de La Bretêche.
1684-86-88-90. Henri de Fourcy, chevalier, seigneur de Chessy.
1692-94-96-98. Claude Bosc, seigneur d'Ivry-sur-Seine.
1700-2-4-6. Charles Boucher, chevalier, seigneur d'Orsay.
1708-10-12-14. Jérôme Bignon.
1716-18. Charles Trudaine.

1720-22-24. Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, marquis de Châteauneuf et de Marolles.

1725-28. Nicolas Lambert.

1729-32-34-36-38. Messire Étienne Turgot, chevalier, marquis de Sousmons, seigneur de Saint-Germain-sur-Eaulne, Vatierville, etc.

1740-42. Messire Félix Aubery, chevalier, marquis de Vastan, baron de Vieux-Pont.

1743-46-48-50-52-54-56. Messire Louis-Basile de Bernage, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, Vaux, etc.

1758-60-62. Messire Jean-Baptiste-Élie Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarme.

1764-66-68-70. Messire Armand-Jérôme Bignon, seigneur et patron de la Meaufle, Semilly, etc.

1772-74-76. Messire Jean-Baptiste Delamichodière, chevalier, comte d'Hauteville, seigneur de Romène, etc.

1778-80-82. Messire Antoine-Louis Le Febvre de Caumartin, chevalier, marquis de Saint-Ange, comte de Moret, seigneur de Caumartin.

1784-86. Messire Louis Le Peletier, chevalier, marquis de Montméliant, seigneur de Mortefontaine, etc.

1789. Messire Jacques de Flesselles.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ÉCHEVINS, DEPUIS 1280 JUSQU'EN 1789.

1280. Jehan Augier; Jehan Barbette; Jehan Arrode; Jehan Bigues.

1293. Thomas de Saint-Benoast; Estienne Barbette; Adam Paon; Guillaume Pisdoé.

1296. Adam Paon; Thomas de Saint-Benoast; Estienne Barbette; Guillaume Pisdoé.

1304. Jehan Gentien.

1411. Maître Jean de Troyes; Jean de Lolive; Denis de Saint-Yon; Robert de Bellon.

1412. Pierre Augier; Guillaume Kiriasse.

1413. Guillaume Kiriasse; Jean Marceau.

1414. André d'Espernon; Pierre de Grandrues.

1415. Jean de Louviers (le Jeune); Regnault Pisdoé.

1416. Estienne de Bonpuis; Jean du Pré.

1417. Simon de Terrennes; Henri Moloue.

1418. Pierre Voyer; Michel Thibert; Marcelet Testart; Jean de Louviers.

1419. Imbert des Champs; Jean de Saint-Yon.

1420. Jean de Lolive; Jean de Dammartin.

1421. Jean de Cerisy; Jean de Compans.

1422. Garnier de Saint-Yon; Jean de Bellon.

1423. Raoul Dourdin; Jean de La Poterne.

1429. Imbert des Champs; Jean de Dampierre; Raymond Marc; Nicolas de Neufville.

1430. Marcelet Testart; Guillaume de Troyes.

1431. Robert Climent; Henri Aufroy.

1432. Louis Gobert; Jacques de Roye.

1433. Garnier de Saint-Yon; Jean de La Poterne.

1434. Louis Gellée; Luques Dupleis.

1436. Jean de Bellon; Nicolas de Neufville; Pierre des Landes; Jean de Grandrues.

1437. Simon du Martray; Jean Luillier.

1438. Jean de Grandrues; Jean Augier; Jean Thiessac; Jacques de La Fontaine.

1439. Nicolas Bailly; Jean de La Porte.

1440. Michel Culdoé; Jean de Calais.

1441. Guillaume Nicolas; Jean de Livres.

1442. Nicolas de Neufville; Jean de Marle.

1443. Jean Luillier; Jacques de La Fontaine.

1444. Nicolas de Louviers; Jean de Chanteprime.

1445. Jean Luillier; Jacques de La Fontaine.

1446. Pierre de Vaudetart; Jacques de Camlers.

1447. Jean Luillier; Michel de Camlers; Germain de Braque.

1448. Guillaume Nicolas; Enguerrand de Thumery.

1449. Jean de Marle; Nicolas de Louviers.

1450. Nicolas Bailly; Jean Chesnard.

1451. Germain de Braque; Henri de La Cloche.

1452. Hugues Ferret; Jean Le Riche.

1453. Henri de La Cloche; Arnault de Luillier.

1454. Hugues Ferret; de Clerbourg.

1455. Pierre Gallié; Philippe Lallement.

1456. Jacques de Hacqueville; Michel de La Grange.

1457. Pierre Gallié; Michel Laisié.

1458. Guillaume Le Maçon; Jacques d'Erpy.

1459. Jean de Clerbourg; Pierre Mesnard.

1460. Jacques de La Fontaine; Antoine de Vauboulon.

1461. Hugues Ferret; Henry de Paris.

1462. Germain de Braque; Guillaume de Longuejoue.

1463. Jean de Clerbourg; André d'Azy.

1464. Jean de Harlay; Denis Gilbert.

1466. Nicolas Potier; Gérard de Vauboulon.

1467. Pierre Gallié; Jacques de Hacqueville.

1468. Pierre Mesnard; Denis Le Breton.

1469. Jean de Harlay; Arnault de Cambray.

1470. Denis Le Breton; Simon de Grégy.

1471. Jean Colletier; Jean des Portes.

1472. Jean de Brebant; Gancher Hebert.

1473. Jean Colletier; Jacques Le Maire.

1474. Germain de Marle; Guillaume Le Jay.

1475. Jean Colletier; Jean des Portes.

1476. Germain de Marle; Jean des Vignes.

1477. Jean Colletier; Henri Le Breton.
1478. Germain de Marle; Jean des Vignes.
1479. Jean Colletier; Simon de Neufville.
1480. Jean des Vignes; Imbert Luillier.
1481. Jean Colletier; Simon de Neufville.
1482. Imbert Luillier; Nicolas du Hamel.
1483. Jean Colletier; Simon de Neufville.
1484. Gancher Hébert; Jacques Nicolas.
1485. Jean de Harlay; Jean de Ruel.
1486. Guillaume de Hacqueville; Jacques Vaulquier.
1487. Denis Thumery; Nicolas Ferret.
1488. Jacques Testes; Louis de Montmiral.
1489. Gancher Hébert; Jacques Vaulquier.
1490. Simon Malingre; Charles Le Coq.
1491. Pierre de La Poterne; Jean Le Lièvre.
1492. Jacques Vaulquier; Raoul de Hacqueville.
1493. Pierre Raoulin; Jean Brulart.
1494. Pierre de Ruel; Jacques Nicolas.
1495. Jean des Landes; Audry Guyart.
1496. Jean Le Jay; Michel Le Riche.
1497. Étienne Boucher; Simon Aimé.
1498. Antoine Malingre; Louis du Harlay.
1499. Pierre Turquant; Bernard Ripault.
1500. Jean de La Pite; Jean de Marle; Jean Le Lièvre; Jean de Lolive.
1502. Charles des Moulins; Jean Paillard; Jean Croquet; Nicolas Berthillon.
1503. Henri Le Bègue; Étienne Huré.
1504. Pierre Le Maçon; Jean Hébert.
1505. Pierre Paulmier; Jean Le Lièvre.
1506. Nicolas Séguier; Hugues de Neufville.
1507. Étienne Savin; Étienne Huré.
1508. Mery Bureau; Pierre Turquant.
1509. François Chouart; Regnault Anthoulet.
1510. Charles de Montmiral; Jean Croquet.
1511. Antoine Disomme; Geoffroy du Souchay.
1512. Nicolas de Crespy; Jean Olivier.
1513. Guillaume Parent; Robert Le Lieur.
1514. Mery Bureau; Jean Bazanier.
1515. Jacques Le Lièvre; Miles Perrot.
1516. Jean du Bus; Geoffroy du Souchay.
1517. Claude Olivier; Pierre de Soulfour.
1518. Jean Turquant; Jean Allard.
1519. Nicolas Le Cointe; Nicolas Charpentier.
1520. Jean Palluau; Jean Bazanier.

1521. Gaillard Spifame, seigneur de Dissaulx; Nicolas Chevalier.

1522. Maître Jean Morin; Jean Croquet.

1523. Sire Claude Sanguin; maître Jean Le Clerc, seigneur d'Armendielle.

1524. Guillaume Séguier; Claude Le Lièvre.

1525. Maître Pierre Lormier; sire Claude Foucault, seigneur de Montdétour; sire Jean Turquant.

1526. Germain Le Lieur; Jacques Pinet.

1527. Maître Nicole Guesdon; maître François Gayant.

1528. Sire Claude Maciot; Pierre Fournier.

1529. Maître Regnault Picard; Pierre Hennequin.

1530. Sire Jean de Moussy; maître Simon Teste.

1531. Sire Gervais Larcher; sire Jacques Boursier.

1532. Maître Claude Daniel; sire Jean Barthélemi.

1533. Maître Martin Bragelongne; Jean Courtin.

1534. Maître Guillaume Quinotte; sire Jean Arroger.

1535. Christophe de Thou; Eustache Le Picard.

1536. Sire Claude Le Lièvre; Pierre Raoul.

1537. Maître Jacques Paillard, seigneur de Jumeauville; Nicole de Hacqueville.

1538. Sire Jean Crochet; Guillaume Danès.

1539. Maître Antoine Le Coincte; sire Jean Parfait.

1540. Sire Guillaume Le Gras; Guichard Courtin.

1541. Maître Thomas de Bragelongne; sire Nicolas Perrot.

1542. Maître Denis Picot; sire Henry Godefroy.

1543. Pierre Séguier; sire Jean Choppin.

1544. Sire Jean de Saint-Germain; Jean Barthélemi.

1545. Maître Jacques Aubery; maître Denis Tanneguy.

1546. Sire Denis Barthélemi; sire Fiacre Charpentier.

1547. Maître Nicole Le Cirier; maître sieur Michel Viœlart.

1548. Sire Guillaume Pommereu; Guichard Courtin.

1549. Sire Antoine Soly; Guillaume Choart.

1550. Sire Jean Le Jay; sire maître Cosme Luillier.

1551. Maître Guy Lormier; sire Robert des Prez.

1552. Sire Thomas Le Lorrain; sire Jean de Breda.

1553. Sire Claude Le Sueur; maître Jean de Soulfour.

1554. Maître Jean Palluau; Jean Lescalopier.

1555. Sire Germain Bourcier; Michel du Ru.

1556. Maître Guillaume de Courlay; sire Jean Messier.

1557. Maître Augustin de Thou; sire Claude Marcel.

1558. Pierre Prévost; sire Guillaume Larcher.

1559. Sire Jean Aubery; Nicolas Godefroy.

1560. Maître Jean Sanguin; sire Nicolas Hae.

1561. Maître Christophe Lasnier; sire Henri Ladvocat.

1562. Maître Jean Lescalopier; maître Mathurin Le Camus.

1563. Sire Jean Merault; sire Jean Le Sueur.

1564. Maître Pierre Prévost; Jean Sanguin.

1565. Maître Philippe Le Liè-vre; sire Pierre de La Cour.

1566. Nicolas Bourgeois; Jean de Bray.

1567. Maître Jacques Sanguin, seigneur de Livry; sire Claude Hervy.

1568. Jacques Kerver; maître Hierome de Varade.

1569. Sire Pierre Poullin; maî-tre François Dauvergne.

1570. Maître Simon Bouquet; sire Simon de Cressé.

1571. Maître Guillaume Le Clerc; Nicolas Lescalopier.

1572. Maître Jean de Bragelon-gne; Robert Danès.

1573. Sire Jean Le Jay, seigneur de Ducy; maître Jacques Perdrier.

1574. Maître Claude Daubray; sire Guillaume Parfait.

1575. Maître Augustin Le Pré-vost; Jean Le Gresle, seigneur de Beaupré.

1576. Sire Guillaume Guerrier; maître Antoine Mesmin.

1577. Jean Boué; sire Louis Abelly.

1578. Sire Jean Le Comte; maî-tre René Baudart.

1579. Jean Gedoin, sieur de Graville; Pierre Laisné.

1580. Antoine Mesmin; Nicolas Bourgeois.

1581. René Poussepin; Denis Mamyneau.

1582. Maître Jean de Loynes; sire Antoine Huot.

1583. Maître Hector Guedouin; Jacques de La Fau.

1584. Pierre Le Goix; Rémond Bourgeois.

1585. Maître Philippe Hotman; Jean de La Barre.

1586. Maître Louis de Saint-Yon; Pierre Lucoly.

1587. Jean Le Comte; Fran-çois Bonnard.

1588. Maître Nicolas Rolland, sieur du Plessis; Jean Compans; François Cotte-Blanche; Robert des Prés.

1590. Maître Jacques Brette; Pierre Poncher; maître Robert des Prez; Martin Langlois.

1591. Robert des Prez; Martin Langlois; maître Denis Lemoine, sieur de Vaux; Antoine Hotman.

1592. Denis Neret; maître Jean Pichonnat.

1594. Jean Le Comte; maître Robert Besle.

1595. Omer Talon; Thomas de Rochefort.

1596. Maître André Canaye; Claude Josse.

1597. Antoine Abelly; Jean Roullier.

1598. Nicolas Bourlon; Valen-tin Targer.

1599. Maître Guillaume Robi-neau; Louis Vivien, seigneur de Saint-Marc.

1600. Maître Jean Garnier; Jac-ques des Jardins, seigneur des Marchets.

1601. Jean-Baptiste Champin; Claude de Choilly.

1602. Gilles Durant; Nicolas Quetin.

1603. Maître Louis Le Lièvre; Léon Dollet.

1604. Sire Pierre Saintot; Jean de La Haye.

1605. Gabriel de Flexelles; maître Nicolas Belut.

1606. Germain Gouffé; Jean de Vailly, sieur du Breul-du-Pont.

1607. Maître Pierre Parfait; Charles de Charbonnières.

1608. Maître Jean Lambert; Jean Thévenot.

1609. Maître Jean Pérrot; Jean de La Noue.

1611. Sire Jean Fontaine; maître Nicolas Poussepin, sieur de Belais.

1612. Noble homme maître Robert des Prez; Claude Merault, seigneur de Fossée.

1613. Maître Israël Desneux; Pierre Chapisson.

1614. Jacques Huot; Guy Pasquier, seigneur de Bussy.

1615. Jacques Le Bret; sire François Fréron.

1616. Sire Nicolas de Paris; noble homme maître Philippe Pietre.

1617. Noble homme maître Pierre du Plessis, seigneur de La Saussaye; sire Jacques de Creil.

1618. Maître Jacques de Loynes; sire Claude Gonyer.

1619. Noble homme maître Louys Damours; sire Pierre Buisson.

1620. Noble homme maître Guillaume Lamy, sieur de Villiers-Adam; Pierre Gouyon.

1621. Noble homme maître Jean Le Prestre; maître Robert Danès.

1622. Jacques Montrouge; maître Louis Daviau.

1623. Charles Dolet; Simon Marcez.

1624. Maître Prospère de Motte; Pierre Perrier.

1625. Maître Jean-Baptiste Hautin; André Langlois.

1626. Pierre Parfait; maître Denis Maillet.

1627. Maître Augustin Le Roux; Nicolas de Laistre.

1628. Sire Étienne Heurlot; noble homme maître Léonard Renard.

1629. Pamphile de La Court; maître Antoine de Paris.

1630. Noble homme maître Jean Pepin; sire Jean Tronchot.

1631. Philippe Le Gangneux sire Nicolas de Poix; maître Claude Le Tourneau.

1632. Noble homme Hilaire Marcez; Jean Bazin, sieur de Chambuisson.

1633. Jean Garnier; noble homme Jacques Doujat.

1634. Nicolas de Creil; maître Jean Toucquoy.

1635. Noble homme Joseph Charlot, écuyer, sieur de Pincé; Jean de Bourges.

1636. Étienne Geoffroy; maître Claude de Baussay.

1637. Maître Germain Piêtre; Jacques Tartarin.

1638. Noble homme Claude Galland; Claude Boüe.

1639. Maître Pierre de La Tour; maître Jean Chuppin.

1640. Pierre Eustache; Charles Coiffier.

1641. Sébastien Cramoisi; Jacques de Monhers.

1642. Remy Tronchot; Guillaume Baillon.

1643. Claude de Bourges; Adrien de Vinx.

1644. Gabriel Langlois; Martin du Fresnoy.

1645. Jean de Gaigny; René de La Haye.

1646. Jean de Bourges; Geoffroy Yon.

1647. Gabriel Fournier; Pierre Helyot.

1648. Pierre Hachette; Raymond Lescot.

1649. Claude Boucot, seigneur du Clos-Gaillard; Robert de Sequeville.

1650. Michel Guillois; Nicolas Philippe.

1651. André Le Vieux; Pierre Denison.

1652. Michel Guillois; Nicolas Philippe.

1653. Julien Gervais; Gabriel de Moucheny.

1654. Vincent Heron; Jean Rousseau.

1655. Antoine de La Porte; Claude de Santeul.

1656. Philippe Gervais; Jacques Regnard.

1657. Jean de Faverolles; Jacques Regnard, sieur de La Noue.

1658. Jean Le Vieux; Nicolas Baudequin.

1659. Claude Prevost; Charles du Jour.

1660. Pierre Delamouche; Jean Hélissant.

1661. Jean de Monhers; Eustache de Faverolles.

1662. Pierre Brigallier; Jean Gaillard.

1663. Nicolas Souplet; Pierre Charlot.

1664. Laurent de Faverolles; Jean de La Balle.

1665. François Le Foing; Robert Hamonin.

1666. Hugues de Santeul; Nicolas Lusson.

1667. Guillaume de Faverolles; René Gaillard, sieur de Montmire.

1668. Claude Belin; Nicolas Picques.

1669. Henri de Santeul; René Accard.

1670. Nicolas Chanlatte; Guillaume Amy.

1671. Louis Pasquier; Claude Le Gendre.

1672. Pierre Richer; Martin Bellier.

1673. François Bachelier; Charles Clerembault.

1674. Pierre Picquet; Jacques Trois-Dames.

1675. Jacques Favier; Estienne Galliot.

1676. Pierre de Beyne; Jean de La Porte.

1677. Alexandre de Vinx; Antoine Magneux.

1678. Philippe L'Évesque; Jacques Pousset de Montauban.

1679. Simon Gillot; Antoine de Groisy.

1680. Jean de Vinx; Louis Roberge.

1681. Jean-Baptiste Hélissant; Antoine-Robert Baglan.

1682. Charles Lebrun; Michel Gamare.

1683. Michel Chauvin; Pierre Parques.

1684. Denis Rousseau; Jean Chuppin.

1685. Matthieu-François Geoffroy; Jean-Jacques Gayot.

1686. Nicolas Chuppin; Jean-Gabriel de Sanguinière, sieur de Chavausac.

1687. Henri Herlau; Pierre Le Noir.

1688. Claude Bellier; Vincent Marescal.

1689. Pierre Presty; Toussaint Millet.

1690. Pierre Chauvin; Pierre Savalette.

1691. Thomas Tardif; Jean de Laleu.

1692. Simon Moufle; Guillaume Tartarin.

1693. Toussaint-Simon Bazin; Claude Puylon.

1694. Charles Sainfray; Louis Baudran.

1695. Jean-Baptiste Le Tourneur; Nicolas de Brussel.

1696. Mathurin Barroy; Guillaume Hesme.

1697. Jean-François Sautereau; Antoine de La Loire.

1698. François-Regnault; François-Jean Dionis.

1699. Léonard Chauvin; Jean Hallé.

1700. Guillaume-André Hébert; François Crevon.

1701. Claude de Santeul; Claude Guillebon.

1702. Michel Boutet; Hugues Desnots.

1703. Marc-François Lay; Denis-François Regnard.

1704. Martin-Joseph Bellier; Antoine Baudin.

1705. Antoine Melin; Henri Boutet.

1706. Guillaume Scourjon; Nicolas Denis.

1707. Étienne Perichon; Jacques Pyart.

1708. René-Michel Blouin; Philippe Regnault.

1709. Pierre Chauvin; Claude Le Roy, seigneur de Champ.

1710. Michel-Louis Hazon; Pierre-Jacques Brillon.

1711. Nicolas Tardif; Charles Baudouin-Presty.

1712. Louis Boiseau; Louis Duranz.

1713. Hector-Bernard Bonnet; René-François Coüet de Montbayeux.

1714. Jacques de Beyne; Guillaume de Laleu.

1715. Simon Fayolle; Charles-Damien Foucault.

1716. Antoine de Serre; Charles-Pierre Hüet.

1717. Jean Gaschier; Pierre Masson.

1718. Henri de Rosnel; Paul Ballin.

1719. Pierre Sautreau; Jean-Jacques Belichon.

1720. Jean Denis; Charles-Louis Chauvin.

1721. Jacques Roussel; Antoine Sautreau.

1722. Jean Du Quesnoy; Jean Sauvage.

1723. Estienne Laurent; Matthieu Goudin.

1724. Jean Hébert; Jean-François Bouquet.

1725. Jacques Corps; Nicolas Maheu.

1726. Claude Sauvage; Gilles-François Boulduc.

1727. Philippe Legras; Jean-François Maultrot.

1728. Alexandre-Jean Remy; Étienne Le Roy.

1729. Gabriel-René Mesnil; Nicolas Besnier.

1730. René Rossignol; Léonor Lagneau.

1731. Jean-Louis Pelet; Claude-Joseph Geoffroy.

1732. Henri Millon; Philippe Lefort.

1733. Jean-Claude Fauconnet-de-Vildé; Claude-Augustin Josset.

1734. Claude Petit; Jean-Baptiste de Santeul.

1735. Jean-Baptiste Tripart; François Touvenot.

1736. Pierre-Jacques Coucicault; Charles Levesque.

1737. Louis-Henri Veron; Edme-Louis Meny.

1738. Louis Le Roy-de-Feteuil; Thomas Germain.

1739. Jean-Joseph Sainfray; Michel Lenfant.

1740. Thomas-Léonor Lagneau; Étienne-Pierre Darlu.

1741. André Germain; Pierre-Yves de Bougainville.

1742. Jean-Baptiste Hurel; Belichon.

1743. Jean-Baptiste-Claude Baizé; Jean Pierre; Pierre-Yves de Bougainville.

1744. Claude Sauvage; Jean-Charles Hüet.

1745. Pierre-François Duboc; François-Marguerin Brion.

1746. Guillaume-Joseph Lhomme; Jacques Bricault.

1747. Hilaire Triperet; Dominique Crestiennot.

1748. André de Santeul; Claude-Denis Cochin.

1749. Michel Ruelle; Charles Allen.

1750. Henri-Maximilien Gaucherel; Jean-Nicolas Bontemps.

1751. Jean-Daniel Gillet; Claude-Denis Mirey.

1752. Claude-Éléonor de La Frenaye; Pierre-Philippe Andrieu, seigneur de Maucreux.

1753. Noël-Pierre-Paschalis Desbaudotes; Jean-François Caron.

1754. Jean Stocart; Pierre Gillet.

1755. Jean-François Quesnon; Louis-François Mettra.

1756. Jean-Denis Lempereur; Claude Tribard.

1757. Jean-François Brallet; Jean-Baptiste Vernay.

1758. Jean-Olivier Boutray; Jean André.

1759. Pierre Le Blocteur; Louis-Denis Chomel.

1760. Pierre-Julie Darlu; Jean Boyer de Saint-Leu.

1761. Louis Mercier; Laurent-Jean Babille.

1762. Pierre Devarenne; Deshayes.

1763. Clément-Denis Poultier; Nicolas-Daniel Phelippes de La Marnière.

1764. Michel Martel; Jean-Charles-Alexis Gauthier de Rougemont.

1765. Paul Larsonnyer; Jacques Merlet.

1766. Pierre-Hubert Bigot; Guillaume Charlier.

1767. Olivier-Clément Vieillard; Antoine-Gaspard-Boucher d'Argis.

1768. Jacques-Antoine de Lens; Louis-Raymond de La Rivière.

1769. Georges-François Sarazin; Alexis-Claude Basly.

1770. Hubert-Louis Cheval, sieur de Saint-Hubert; Philippes-Nicolas Piat.

1771. Thomas Bellet; Étienne-René Viel.

1772. Louis-Dominique Sprole; François-Bernard Quatremère-de-l'Épine.

1773. Pierre-Richard-Boucher; Henri-Isaac Estienne.

1774. Étienne-Vernay de Chedeville; Jacques-François Trudon.

1775. Jacques-Nicolas-Roettiers Delatour; Charles-Pierre Angelesme de Saint-Sabin.

1776. Jean-Denis Levé; Guillaume-Gabriel Chapus-de-Malassis.

1777. Antoine-François Daval; Michel-Pierre Guyot.

1778. Jacques Chauchat; Balthazar Incelin.

1779. Jean-Baptiste-André Pochet; Jean-Jacques Blacque.

1780. Jean-Charles Richer; Toussaint de La Bordenave.

1781. Louis-Cæsar Famin; Antoine-Édouard Magimel.

1782. Jacques-Philippe Desvaux; Pierre-Jacques Pelé.

1783. Nicolas-Jean Mercier; François Cosseron.

1784. Pierre-François Mitouart; Marie-Nicolas Pigeon.

1785. François-Pierre Goblet; Denis de La Voiepierre.

1786. Jean-Baptiste Guyot; Jean-Baptiste Dorival.

1787. Jean-Baptiste Buffault; Charles-Barnabé Sageret.

1788. Jean-Joseph Vergne; Denis-André Rouen.

HÔPITAL, ÉGLISE ET CONFRÉRIE DU SAINT-ESPRIT.

L'hôpital et l'église du Saint-Esprit étaient situés sur la place de Grève, aujourd'hui place de l'Hôtel-de-Ville. Cet hôpital fut fondé, en 1362, par une confrérie de personnes charitables qui acheta à cet effet une maison et une grange attenant à l'ancien *hôtel* ou *maison aux Dauphins*. Avec le secours d'aumônes abondantes, fournies par les habitants de Paris, on put y recueillir un grand nombre de pauvres orphelins abandonnés, sans asile et mourant de besoin dans tous les quartiers de la ville. Cette belle institution vint soulager bien des souffrances, durant ces temps de guerre et de misère générale. Le pape se hâta de la confirmer et accorda des indulgences à ceux qui visiteraient le nouvel hôpital du Saint-Esprit. Aussi vit-on cet établissement s'accroître rapidement. Les rois eux-mêmes s'en occupèrent successivement et prirent soin d'en régulariser l'administration par de nombreuses ordonnances. D'après les derniers règlements, on n'y recevait que des enfants légitimes de l'un et

de l'autre sexe, nés et baptisés à Paris, et dont le père et la mère étaient morts à l'Hôtel-Dieu. Ils étaient admis avant l'âge de neuf ans; on leur apprenait à lire, à écrire et à calculer; parvenus à l'adolescence, ils recevaient 150 livres, que leurs parents ou tuteurs avaient dû déposer pour eux, lors de leur entrée dans l'établissement; et au moyen de cette somme, ils étaient placés en apprentissage. En 1680, Louis XIV réunit cet hospice à l'Hôpital général. La chapelle, bâtie au nord de l'Hôtel-de-Ville, en 1400, fut réparée aux frais de la ville, en 1611, et reconstruite en grande partie sur les plans de Boffrand, en 1747. L'on commença à la démolir par portions en 1800, et ce qui en restait encore a disparu depuis, pour faire place aux constructions du nouvel Hôtel-de-Ville.

COLLÉGE DES ALLEMANDS.

Ce collége était situé rue du Mûrier, près de la place Maubert. La date de sa fondation n'est pas certaine; quelques historiens, comme Félibien, Duboulay, Dubreuil, la placent dans l'année 1353, et mettent le collége des Allemands dans la rue Traversine; mais Jaillot établit par des preuves qu'il existait quelques années auparavant et qu'il se trouvait dans la rue Pavée, aujourd'hui rue du Mûrier. Du reste, ce collége avait cessé d'exister bien longtemps avant l'époque de la révolution.

COLLÉGE DE JUSTICE.

Ce collége était situé rue de La Harpe, nº 84. Il fut fondé, en 1354, avec les donations testamentaires faites à cet effet par Jean de Justice, grand chantre de l'église de Bayeux, chanoine de Notre-Dame de Paris et conseiller du roi. On y admettait douze boursiers, étudiants en philosophie et en médecine : huit du diocèse de Rouen et quatre de celui de Bayeux. Le principal, le chapelain et le procureur se trouvaient compris parmi les boursiers. D'après les statuts de cet établisse-

ment, un écolier qui, après six ans d'études, n'était pas en état de soutenir un acte public dans la rue du Fouare, était privé de sa bourse et renvoyé. En 1764, le collége de Justice fut réuni à l'Université ; ses bâtiments devinrent une propriété particulière, vers la fin du siècle dernier, et furent occupés, pendant quelques années, par une institution. Plus tard, on les démolit, de même que ceux du collége d'Harcourt qui était voisin ; c'est là qu'est aujourd'hui le lycée Saint-Louis.

COLLÉGE DE BONCOURT.

Ce collége était situé rue Descartes, n° 21, sur la montagne Sainte-Geneviève. Il fut fondé, en 1357, par le chevalier Pierre de Bécour, seigneur de Flichinel, pour huit pauvres étudiants en philosophie, qui y recevaient chacun 4 sols par semaine. Les bourses étaient à la nomination de l'abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer, et de celui de Saint-Éloi, dans le diocèse d'Arras. Ce collége se maintint pendant longtemps dans un état prospère : il acquit tout à coup, au milieu du XVI[e] siècle, une grande célébrité par ses représentations théâtrales. Étienne Jodelle venait de faire jouer sa tragédie de *Cléopâtre captive* à l'hôtel de Reims; il la fit représenter de nouveau au collége de Boncourt en 1552, en présence de Henri II : Jodelle lui-même faisait le rôle de Cléopâtre ; des poëtes de ses amis remplissaient les autres. A cette époque la plupart des colléges de Paris avaient des théâtres destinés à leurs élèves ; quelques-uns en abusèrent pour mettre en scène et tourner en ridicule des personnages considérables du temps ; plusieurs fois le parlement se vit forcé d'user de son autorité pour arrêter le scandale. En 1638 une ordonnance de Louis XIII réunit le collége de Boncourt à celui de Navarre : ces deux établissements communiquaient ensemble par une galerie qui traversait la petite rue Clopin. Toutefois, le collége de Boncourt conserva son nom. Une partie de ses bâtiments est occupée aujourd'hui par les bureaux de l'École polytechnique.

COLLÉGE DE VENDÔME.

Ce collége était situé à l'extrémité de la rue de l'Éperon, entre les rues du Battoir et du Jardinet. Il ne nous est parvenu aucun document sur cette maison d'éducation ; on sait seulement qu'elle existait en 1367.

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET ÉDIFICES
Fondés à Paris sous Charles V.

HÔTEL SAINT-PAUL.

L'hôtel Saint-Paul et ses dépendances occupaient tout l'espace compris, d'un côté, entre le quai des Célestins et la rue Saint-Antoine ; et de l'autre, entre la rue Saint-Paul et les anciens fossés de la Bastille et de l'Arsenal ; l'entrée principale se trouvait sur le quai. Cette antique résidence royale fut construite vers 1360, par Charles V, alors dauphin de France et régent du royaume. Le prince avait acheté à cet effet, aux frais de la ville de Paris, l'hôtel des comtes d'Étampes, qui s'étendait jusqu'aux jardins de l'archevêque de Sens, d'un côté, et jusqu'au cimetière Saint-Paul, de l'autre : cet endroit lui plaisait à cause de sa proximité du château de Vincennes ; et l'air qu'on y respirait convenait à sa santé. L'hôtel Saint-Paul porta d'abord le nom d'*Hôtel solennel des grands ébattements ;* il fut successivement augmenté par la suite. Charles V le quittait rarement ; et les actions les plus remarquables de sa vie, de même que celles de la vie de Charles VI, ont eu lieu dans cette magnifique résidence : aussi y voyait-on réuni tout ce qui peut constituer un palais séjour ordinaire des rois. Suivant l'expression d'un auteur moderne, Charles V y avait tout orné et tout disposé avec le luxe d'un monarque et les

recherches d'un malade. Sur le quai se trouvaient la façade principale et le grand corps de logis, immense habitation contenant de vastes appartements accompagnés, pour la plupart, de chapelles, de galeries et de jardins, pour le roi, la reine, les enfants de France, les princes du sang, le connétable, le chancelier et les principaux personnages de la cour; on y voyait aussi deux chambres du conseil : les conseillers d'État s'assemblaient ordinairement dans la plus grande, et le parlement lui-même y tenait quelquefois ses séances. Les appartements du roi et de la reine, spacieux et pleins de magnificence, comprenaient une longue suite de chambres et de cabinets, avec plusieurs galeries, deux chapelles, des oratoires, de petits salons, des étuves, des terrasses, etc., etc. Partout les voûtes, les plafonds, les lambris et les cheminées, fort grandes à cette époque, se montraient décorées de peintures, de sculptures, de bas-reliefs et d'ornements dorés; partout les vitres, peintes de diverses couleurs, étaient chargées de devises, d'armoiries, d'images de saints et de saintes.

La magnificence de l'ameublement répondait à celle des appartements. Charles V avait placé dans la chapelle principale douze figures en pierre, d'un mètre cinquante centimètres, représentant les apôtres avec les attributs de leur martyre; le prince fit peindre richement ces statues par le peintre le plus célèbre du temps, Charles d'Orléans. Les jardins de l'hôtel Saint-Paul étaient immenses : les rues Beautreillis, de la Cerisaie, etc., etc., rappellent encore, par leur dénomination, l'espace qu'ils occupaient. Il étaient plantés avec goût et simplicité. Sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue des Lions-Saint-Paul, il y avait une ménagerie royale remplie de lions, de tigres et d'autres animaux féroces. Le nombre des cours de l'hôtel était considérable; la plus vaste était celle des Joutes. Les splendeurs de cette résidence royale ne durèrent guère qu'un demi-siècle. Dès le commencement de

son règne, Charles VII, pendant les séjours qu'il fit à Paris, négligea l'hôtel Saint-Paul pour l'hôtel voisin, des Tournelles. Sous Louis XI, ses bâtiments délaissés furent démembrés et en partie mis en vente. Un peu plus tard, et successivement, l'on démolit ce qui en restait encore; et vers la fin du XVIe siècle, on ouvrit des rues nouvelles sur l'emplacement occupé autrefois par les jardins.

COUVENT ET ÉGLISE DES CÉLESTINS.

Le couvent et l'église des Célestins étaient situés sur le quai Morland, à l'entrée des cours de l'Arsenal, et rue du Petit-Musc, n° 2. Les célestins avaient été institués par Pierre de Mouron, dans le XIIIe siècle. Le fondateur étant devenu pape, sous le nom de Célestin V, les religieux de cet ordre s'appelèrent *célestins*. Ils vinrent s'établir à Paris en 1352, dans une maison que leur donna, avec les revenus de deux chapelles, un bourgeois nommé Garnier Marcel. Après avoir habité quelque temps cette maison, les carmes venaient de l'abandonner pour aller se fixer dans leur nouveau couvent de la place Maubert. Robert de Jussi, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois et secrétaire du roi, aida les religieux célestins dans leur établissement à Paris. Charles V, alors dauphin et régent du royaume, leur fit de grandes libéralités et se déclara non-seulement leur protecteur, mais encore leur fondateur. Il fit élever des bâtiments réguliers sur un terrain qu'il détacha pour eux des jardins de l'hôtel Saint-Paul; il contribua largement aussi aux frais de construction de leur église, et il voulut en poser lui-même la première pierre, le 24 mars 1367. Plus tard Louis, duc d'Orléans, deuxième fils de Charles V, y fit bâtir une chapelle en expiation d'un accident funeste arrivé, par sa faute, à l'infortuné Charles VI.

Le couvent et l'église des Célestins rivalisaient de magnifi-

cence avec les maisons religieuses les plus riches. A l'extérieur, l'église était d'un style simple ; à l'intérieur on remarquait le lutrin, la balustrade du sanctuaire et les figures de la sainte Vierge et de l'ange Gabriel, œuvres de Germain Pilon, qui décoraient le maître-autel. On y voyait aux quatre coins les statues en bronze des quatre évangélistes, posées sur autant de colonnes de trois mètres quarante centimètres de haut, deux en marbre noir et deux en porphyre. Si l'on excepte l'abbaye royale de Saint-Denis, nul édifice religieux, en France, ne renfermait un plus grand nombre de sépultures illustres ; l'on ne trouvait nulle part une telle quantité de tombeaux, de sarcophages, d'obélisques, de statues, de vases funéraires, chefs-d'œuvre des artistes les plus distingués de chaque époque. La chapelle d'Orléans, qui contenait la plus grande partie de ces monuments, était d'ailleurs aussi remarquable par l'élégance de sa construction que par le luxe des ornements qui la décoraient à l'intérieur. Elle avait surtout des verrières admirables exécutées en 1540 par l'ordre de François Ier, pour remplacer les vitraux du duc d'Orléans, qu'une explosion avait fait éclater deux ans auparavant, en renversant la tour de Billy. Quelques tableaux de nos grands maîtres, de Mignard, de Mathée, de Stradan, de Salviati, etc., etc., ornaient le chœur et les chapelles. Mais l'église des célestins était surtout riche en sculptures précieuses dues aux ciseaux de Germain Pilon, de Barthélemy Prieur, de François Anguier, de Jean Cousin, d'Anguier l'aîné, etc., etc. La plus grande partie de ces chefs-d'œuvre se trouve maintenant au Musée, où on l'a transférée.

Il y avait aux célestins une confrérie dite *des secrétaires du roi*, instituée à l'origine, dans ce couvent, par Robert de Jussi. D'après un article assez curieux de ses statuts, lorsqu'un des membres tombait dans l'indigence, les confrères se trouvaient obligés de lui prêter 20 sols parisis tous les ans, et il n'était forcé de les rendre que dans le cas où ses affaires venaient à

se rétablir. La bibliothèque des célestins, fort riche et très-belle, était surtout remarquable par les éditions anciennes qu'elle contenait, et qui remontaient aux premières années du XVIe siècle. Le cloître lui-même, qu'on avait achevé en 1550, après dix ou onze ans de travaux, était regardé comme un des plus beaux édifices, en style de la renaissance, de Paris. Au plafond de l'escalier, une peinture à fresque, de Bon Boulogne, représentait l'apothéose de Pierre de Mouron, fondateur de l'ordre. Un jardin fort grand était attenant au cloître. L'ordre des célestins ayant été supprimé, en France, en 1773, leur maison fut occupée quelque temps par les cordeliers; un peu plus tard on en fit un hospice *médico-électrique* dirigé par Ledru père et fils. En 1785 un arrêt du conseil d'État y établit l'institution des sourds-muets, avec le modique revenu de 3,400 livres, que le ministère allouait, et que l'économie du modeste abbé de l'Épée parvenait à rendre suffisante pour l'établissement. La majeure partie des monuments des célestins ayant été transportée au Musée en 1789, l'église devint un magasin de bois de charronnage, et brûla en 1795. On a converti depuis les bâtiments du couvent en caserne de cavalerie, et c'est encore là aujourd'hui leur destination.

COLLÉGE DE DAINVILLE.

Ce collége était situé rue de l'École-de-Médecine, n° 4. Il fut fondé, en 1380, par Michel de Dainville, archidiacre d'Ostrevant, au diocèse d'Arras, pour douze boursiers, y compris le principal et le procureur, six du diocèse d'Arras et six de celui de Noyon. Le fondateur les établit dans une maison qu'il possédait à l'angle formé par la rue de la Harpe et par celle des Cordeliers, maintenant rue de l'École-de-Médecine. Ce collége fut réuni à celui de l'Université en 1763. C'est aujourd'hui une maison particulière.

COLLÉGE DE DORMANS OU DE BEAUVAIS.

Ce collége était situé rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 7. Il fut fondé, en 1370, par Jean de Dormans, cardinal-évêque de Beauvais et chancelier, pour douze boursiers originaires de la paroisse de Dormans, en Champagne, et, à leur défaut, du diocèse de Soissons. Le fondateur les plaça dans des maisons qu'avait d'abord occupées le collége de Laon. Il y établit en même temps un maître, un sous-maître et un procureur. Plus tard Miles de Dormans, neveu du fondateur, y construisit une chapelle dont le roi Charles V posa la première pierre; à cette occasion il y plaça quatre chapelains et deux clercs. Le nombre des bourses fut aussi augmenté. La nomination à ces diverses places avait été réservée au frère et au neveu du fondateur. Au commencement du XVIe siècle, les professeurs qui enseignaient dans les écoles de la rue du Fouare se retirèrent dans les divers colléges de Paris, et dans celui de Beauvais surtout : dès lors cet établissement eut des cours et un enseignement publics. En 1597 il s'unit au collége de Presle pour l'exercice des classes, et cette union dura jusqu'à l'année 1699. Pendant cette période on l'appela *Presle-Beauvais;* après 1699, il prit le nom de *Dormans-Beauvais*. Quelques saints personnages et plusieurs savants ont professé dans ce collége; saint François-Xavier y donna des leçons de philosophie en 1531. Pendant le XVIIIe siècle il eut successivement pour directeurs deux hommes célèbres dans les fastes universitaires, Rollin et Coffin; il passait alors pour un des colléges les meilleurs et les plus florissants de la capitale. La chapelle de cet établissement renfermait quelques beaux morceaux de peinture et de sculpture. Les bâtiments, reconstruits sous François Ier, servent aujourd'hui à une école primaire.

COLLÉGE DE MAÎTRE GERVAIS OU DE NOTRE-DAME-DE-BAYEUX.

Ce collége était situé rue du Foin-Saint-Jacques, n° 14. Il fut fondé, en 1370, pour l'entretien de vingt-quatre boursiers, par maître Gervais Chrestien, chanoine des églises de Bayeux et de Paris, et premier médecin de Charles V. Ce prince fit des libéralités à l'établissement; entre autres, il y institua deux bourses pour les étudiants en mathématiques et en physique expérimentale. Il donna les livres et les instruments nécessaires à l'étude de cette double science, qui était confondue alors avec une foule de pratiques de médecine et d'astrologie. Plusieurs mathématiciens distingués ont professé au collége de maître Gervais. Il possédait une belle et riche bibliothèque. Avec le temps, on y fit de nombreuses réformes; en 1699, toutes les bourses furent supprimées et l'on plaça l'établissement sous la direction de deux docteurs de Sorbonne et sous la surveillance de deux conseillers d'État. Enfin, il fut réuni à l'Université, en 1763. Ses bâtiments, qui dataient du commencement du siècle dernier, sont devenus une caserne.

PETIT-SAINT-ANTOINE.

Le couvent du Petit-Saint-Antoine était situé rue Saint-Antoine, entre les n°s 67 et 69. On l'appelait ainsi pour le distinguer de la grande abbaye du faubourg, avec laquelle celui-ci n'avait aucun rapport. Cet établissement fut formé originairement par Charles V pour les pauvres attaqués du mal qu'on nommait *feu sacré, feu Saint-Antoine* ou *maladie des ardents*. A cet effet, le prince, alors régent du royaume, mit dans le manoir dit *de la Saussaye*, qu'il avait confisqué à des partisans du roi de Navarre, des religieux hospitaliers de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne, et la maison fut érigée en commanderie par l'abbé général Pierre Lodet. Quelques an-

nées plus tard, Charles V, devenu roi, y fit bâtir une église qui a subsisté jusqu'à la révolution. La commanderie du Petit-Saint-Antoine a eu successivement un grand nombre de commandeurs réguliers, parmi lesquels on remarque surtout le célèbre cardinal de Tournon. Les religieux portaient sur leur habit un morceau d'étoffe bleue découpée en forme de T. En 1615, la commanderie du Petit-Saint-Antoine de Paris fut supprimée, et l'on convertit l'établissement en séminaire ou collége destiné à l'instruction des jeunes religieux de l'ordre. Dans son église était établie la confrérie de Saint-Claude, si célèbre sous le règne de Charles VI, et dans laquelle ce prince s'était lui-même enrôlé, en grande cérémonie, avec toute sa cour. Les biens de la commanderie furent donnés à l'ordre de Malte, qui fit des pensions aux religieux du Petit-Saint-Antoine et leur permit de porter la croix de Malte. Ce couvent et son église ont été démolis en 1792, après la suppression des ordres religieux. Sur leur emplacement se trouve aujourd'hui le passage du Petit-Saint-Antoine.

LA BASTILLE.

Au nombre des travaux entrepris autour de la ville par Étienne Marcel, prévôt des marchands, se trouvait une porte fortifiée et flanquée d'une bastille (ou petit bastion) que l'on avait construite pour la défense de la rue Saint-Antoine. Charles V qui, à son avénement au trône, fit continuer ces travaux, songea à préserver d'une attaque subite cette partie de Paris, ainsi que son hôtel de Saint-Paul ; il ordonna de reconstruire, sur une plus grande échelle, la *bastille du chastel Saint-Antoine*, et le 22 avril 1370, le célèbre prévôt de Paris, Hugues Aubriot, posa la première pierre du monument. Cette forteresse n'eut, dans l'origine, que deux tours, nommées plus tard tours *du Trésor* et *de la Chapelle*. Mais bientôt on en ajouta deux autres, celles qu'on appela par la suite tours *de la Liberté*

et *de la Bertaudière*. Vers l'année 1383, Charles VI en fit bâtir quatre nouvelles ; il les réunit par de gros murs et les entoura d'un fossé. En 1553, sous le règne de Henri II, l'on y éleva d'autres fortifications qui ne furent achevées que six ans après (en 1559). Elles consistaient en une courtine flanquée de bastions et bordée de larges fossés à fond de cuve. La dépense pour ces travaux fut faite par les propriétaires de maisons de Paris, que l'on taxa depuis 4 jusqu'à 24 livres tournois, suivant le produit des locations.

Les constructions de la Bastille furent complétées, sous Louis XV, par Phelipeaux de Saint-Florentin, qui y fit élever plusieurs bâtiments pour loger les officiers de l'état-major. Leur ensemble formait dès lors une forteresse massive de figure rectangulaire dans laquelle les deux tours du milieu se présentaient un espèce d'avant-corps. Elle occupait une grande partie du boulevard Bourdon et tout l'emplacement de la rue de l'Orme, jusqu'au petit arsenal. La face tournée vers le faubourg, à l'est, était composée de quatre grosses tours présensentant un développement de 80 mètres : c'étaient les tours *du Coin, de la Chapelle, du Trésor* et *de la Comté*. En avant de cette face était la courtine bastionnée de Henri II, dont l'emplacement se trouve en partie occupé aujourd'hui par la colonne de Juillet. Quatre tours formaient également la face qui regardait la rue Saint-Antoine, à l'ouest : les tours *du Puits, de la Liberté, de la Bertaudière* et *de la Bassinière*. Elles devaient ces diverses dénominations soit à leur position même, soit à des prisonniers illustres qui y avaient été enfermés. Quant aux deux autres côtés, celui de la rue Jean-Beausire et celui de l'Arsenal, ils étaient composés de deux massifs de bâtiments servant à relier les deux faces principales. Le fossé du bastion de Henri II et ses hauts murs de revêtement se prolongeaient jusqu'à la Seine et s'y embouchaient, au point même où se trouve maintenant la gare dite de l'Arsenal, par laquelle le canal Saint-Martin se réunit à la rivière.

La nature même et la forme de la forteresse de la Bastille lui firent jouer un rôle important dans les combats nombreux dont Paris fut le théâtre jusqu'en 1789. Tous les partis successivement l'occupèrent ou l'attaquèrent pendant les guerres des Bourguignons et des Armagnacs, des Anglais, de la Ligue et de la Fronde. Henri IV l'avait choisie pour y déposer le trésor royal, que quelques écrivains du temps font monter au delà de 30 millions en or ou en argent monnayé. Elle servit aussi de prison d'État, presque dès son origine. Son fondateur lui-même, Hugues Aubriot, y fut détenu quelque temps, avant d'être conduit à l'évêché, dans les premières années du règne de Charles V. Sous ce rapport, la Bastille a laissé de terribles souvenirs d'actes arbitraires et cruels de l'autorité, beaucoup augmentés sans doute et exagérés par l'imagination du peuple si prompte à s'alarmer. De grands noms, du reste, se rattachen à son histoire, et de tout temps elle a eu pour hôtes des personnages remarquables, comme le duc de Nemours, le connétable de Saint-Pol, Guillaume de Harancourt, évêque de Verdun; Anne Dubourg, Achille du Harlai, Charles de Gontaut, duc de Biron, qui y eut la tête tranchée; la maréchale d'Ancre, qu'on y jugea; Bassompierre, le grand Condé lui-même, d'Ornano, Châteauneuf, et plus tard le mystérieux Masque de Fer, l'intendant Fouquet, Pellisson, le duc de Lauzun, le fameux duc de Richelieu, Voltaire, Lally-Tollendal, Labourdonnais; enfin, quelques années avant la révolution, Leprévôt de Beaumont, Linguet, Brissot et le cardinal de Rohan.

L'on sait comment cette forteresse fut prise, le 14 juillet 1789, par le peuple de Paris soulevé. La municipalité la fit démolir peu à peu, et son emplacement a été converti en une grande place qui a gardé le nom de cette prison célèbre. On y a élevé une colonne de bronze, dite *de Juillet*, surmontée d'une statue de la Liberté, et haute de cinquante-deux mètres. La colonne est l'œuvre de MM. Alavoine et Duc, et la

statue de M. Dumont. Située au point où la rue et le faubourg Saint-Antoine viennent se rencontrer avec la belle ligne des boulevards et le canal Saint-Martin, la place de la Bastille se trouve dans une des plus heureuses positions de Paris.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME.

Pages.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

